



HAL
open science

Propos introductif

Marie-Madeleine De Cevins, Gergely Kiss, Jean-Michel Matz

► **To cite this version:**

Marie-Madeleine De Cevins, Gergely Kiss, Jean-Michel Matz. Propos introductif. Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge, 2017, Les princesses angevines. Femmes, identité et patrimoine dynastiques (Anjou, Hongrie, Italie méridionale, Provence, XIIIe-XVe siècle), 129-2, pp.263-264. 10.4000/mefrm.3643 . hal-01699255

HAL Id: hal-01699255

<https://univ-rennes2.hal.science/hal-01699255v1>

Submitted on 14 Jun 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge

129-2 | 2017

Les princesses angevines. Femmes, identité et patrimoine dynastiques (Anjou, Hongrie, Italie méridionale, Provence, XIIIe-XVe siècle) – Varia – Atelier doctoral – Regards croisés



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/mefrm/3641>

DOI : 10.4000/mefrm.3641

ISSN : 1724-2150

Éditeur

École française de Rome

Édition imprimée

Date de publication : 1 janvier 2017

ISSN : 1123-9883

Ce document vous est fourni par Université Rennes 2



Référence électronique

Mélanges de l'École française de Rome - Moyen Âge, 129-2 | 2017, « Les princesses angevines. Femmes, identité et patrimoine dynastiques (Anjou, Hongrie, Italie méridionale, Provence, XIIIe-XVe siècle) – Varia – Atelier doctoral – Regards croisés » [En ligne], mis en ligne le 20 juillet 2017, consulté le 14 juin 2024. URL : <https://journals.openedition.org/mefrm/3641> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/mefrm.3641>



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

SOMMAIRE

Les princesses angevines. Femmes, identité et patrimoine dynastiques (Anjou, Hongrie, Italie méridionale, Provence, XIIIe-XVe siècle)

coordonné par Marie-Madeleine de Cevins, avec la collaboration de Gergely Kiss et Jean-Michel Matz

Propos introductif

Marie-Madeleine de Cevins, Gergely Kiss et Jean-Michel Matz

Celle par qui tout advint : Béatrice de Provence, comtesse de Provence, de Forcalquier et d'Anjou, reine de Sicile (1245-1267)

Thierry Pécout

Conventus iste fundatricis reginae tumulo non parum illustratur. Il sepolcro di Eleonora d'Angiò nella chiesa di San Francesco a Catania

Paola Vitolo

Sancia par la grâce de Dieu reine de Jérusalem et de Sicile

Jean-Paul Boyer

La reine Marguerite d'Anjou-Duras et la construction d'une mémoire familiale

Luciana Mocchiola

Les filles des rois arpadiens de Hongrie comme instruments d'une politique dynastique

Attila Zsoldos

De Luxembourg à Oradea. Histoire de la reine Béatrice de Hongrie

Renáta Skorka

Les églises régionales dans la Hongrie angevine

Gergely Kiss

Princesse au pouvoir, femme de pouvoir ? L'action politique de Marie de Blois d'après le Journal du chancelier Jean Le Fèvre (1383-1388)

Jean-Michel Matz

Titres et insignes du pouvoir des duchesses de la seconde Maison d'Anjou. Une approche diplomatique, sigillaire et emblématique de la puissance féminine à la fin du Moyen Âge

Marion Chaigne-Legouy

Varia

Metalworking in the 'Post-Classical' phases of Roman villas in Italy (5th-7th centuries AD)

Angelo Castrorao Barba

La società cornetana prima e dopo il Mille

Antonio Berardozi

Alle origini dell'Aureum Saeculum desideriano : Montecassino tra i secoli X-XI

Amalia Galdi

Atelier doctoral : « Circulations, connexions et dynamiques sociales : la Méditerranée centrale et occidentale entre mondes chrétiens et islamiques (VIIe-XVe siècles) »

coordonné par Lucia Arcifa et Annliese Nef

Introduction

Lucia Arcifa et Annliese Nef

Un caso di translatio martiriale da al-Andalus a Roma ? Alcune considerazioni sugli scambi di doni tra Ottoni, Bisanzio e Cordova

Aimone Grossato

Navires et marchandises islamiques en Méditerranée occidentale durant le haut Moyen Âge. Des épaves comme témoignages des échanges commerciaux entre domaines chrétiens et musulmans (IX^e-X^e siècle)

Catherine Richarté-Manfredi

Trasmissioni mediterranee : la ceramica come fonte di studio per i repertori figurativi di alcuni soffitti dipinti della Corona d'Aragona

Maria del Mar Valls Fusté

Le maestranze saracene a Lucera (FG) nel XIII secolo. Spunti di ricerca sull'impiego dell'edilizia in laterizio in Puglia centro-settentrionale e nel Meridione normanno-svevo

Nunzia M. Mangialardi

Regards croisés

Conoscenza reciproca delle opere letterarie e scientifiche tra Occidente, Bisanzio e il mondo arabo nell'alto Medioevo

Paolo Cammarosano

Les princesses angevines. Femmes, identité et patrimoine dynastiques (Anjou, Hongrie, Italie méridionale, Provence, XIIIe-XVe siècle)

coordonné par Marie-Madeleine de Cevins, avec la collaboration de
Gergely Kiss et Jean-Michel Matz

Propos introductif

Marie-Madeleine de Cevins, Gergely Kiss et Jean-Michel Matz

- 1 L'idée d'un travail collectif consacré aux princesses angevines à la fin du Moyen Âge a éclos au tournant des années 2010, dans le sillage de la publication d'un volume d'actes issu de la « dynamique angevine »¹. Le projet devait prendre initialement la forme d'un colloque international. Des contraintes à la fois matérielles, institutionnelles et plus encore scientifiques – la dispersion des corpus documentaires et l'état embryonnaire des connaissances – en ont retardé l'organisation. Elles ont fait apparaître simultanément la nécessité d'inscrire cette entreprise dans un cadre taillé à sa mesure². Pour engager la réflexion, il convenait de réunir sans tarder quelques matériaux inédits. Telle est la vocation de ce dossier. Modeste par son format, il rassemble des personnages, des espaces et des situations dont la variété fournit un premier aperçu des perspectives offertes par le propos.
- 2 Dans le prolongement des nombreuses recherches menées depuis plus d'un siècle sur l'exercice féminin du pouvoir au Moyen Âge³, on voudrait élucider le rôle des princesses (mères, épouses, filles, sœurs... de princes) des deux dynasties d'Anjou issues du rameau capétien dans les processus d'élaboration d'une conscience lignagère et de transmission d'un patrimoine dynastique – le vocable « patrimoine » incluant ici éléments matériels (palais, livres, objets et œuvres d'art) et immatériels (légendes, croyances, représentations)⁴. Par leur action dans la sphère privée (familiale ou amicale) comme sur la scène publique, ces femmes ont-elles renforcé ou distendu la cohésion de pays ou territoires longtemps disjoints et culturellement bigarrés ? Quelle a été leur part dans la construction, le développement et la perpétuation de ce que l'on serait tenté d'appeler l'identité angevine – une identité héritée et constamment enrichie sinon renouvelée, ce qui conduit à interroger chemin faisant ses fondements institutionnels aussi bien que matériels, idéologiques et religieux – ?
- 3 Plusieurs terrains et modes d'action peuvent être distingués : les réformes politiques, administratives et institutionnelles (touchant à l'organisation curiale, à la chancellerie et ses usages, etc.), notamment celles qui ont infléchi le pouvoir des princesses (*e. g.* pendant la minorité des princes ou rois en devenir) ; l'exaltation symbolique du lignage angevin et les diverses activités de représentation déployées à la cour et au dehors ; son exaltation religieuse, par la promotion du culte des saints dynastiques ou particulièrement prisés

par les Angevins, par la fréquentation des lieux de pèlerinages associés à la maison d'Anjou, par l'adhésion aux courants religieux exprimant les exigences spirituelles de certains de ses représentants (fussent-ils considérés alors comme dissidents); l'élaboration d'une culture matérielle spécifique (résidences, vêtements, parures...), par préservation mais aussi acquisition et valorisation, l'hôtel des princesses constituant à cet égard un observatoire privilégié; l'impulsion donnée par les princesses angevines à la vie intellectuelle (productions propres, commandes d'œuvres ou de copies, lectures et bibliothèques princières) et artistique, grâce à un mécénat qui investit les champs tant religieux que profane, et que l'on confrontera à celui que pratiquaient les représentants masculins de la dynastie à fleur de lys.

- 4 L'objectif n'est donc nullement de réécrire l'histoire des femmes d'autorité dans l'Occident tardo-médiéval en l'enrichissant d'exemples puisés dans le vivier angevin. La participation des princesses d'Anjou à la prise des décisions suprêmes, leur autonomie matérielle et leur stature morale au sein de la dynastie ne seront abordées qu'en tant qu'elles délimitent étroitement leur terrain d'action, et non pour alimenter une réflexion générale sur le pouvoir au féminin. De la même manière, la place de ces femmes dans la construction territoriale de l'« empire angevin » restera hors de nos préoccupations : déjà entrevue au colloque *La diplomatie dans les territoires angevins*, elle résulte de stratégies diplomatiques et matrimoniales sur lesquelles les princesses avaient peu de prise. Mais on mettra en relief les connexions interpersonnelles ou réseaux d'influence qui ont pu, en stimulant la circulation des courants de pensée et des habitus, resserrer par la *via femina* les blocs épars de la « diagonale angevine ».
- 5 Les neuf contributions présentées ici portent successivement sur les première et seconde maisons d'Anjou. Elles suivent, dans le premier cas, une progression géographico-chronologique, des comtés d'Anjou et Provence jusqu'au royaume de Hongrie, en passant par le royaume sicilien. Tandis que le profil de certaines princesses en ressort finement ciselé, d'autres n'y sont portées qu'à grands traits. Plutôt que le résultat de divergences méthodologiques, ces contrastes reflètent avant tout l'inégale conservation des sources d'un espace à l'autre et selon les périodes – la documentation hongroise étant de très loin la plus sporadique.
- 6 L'École française de Rome accompagne depuis bientôt un quart de siècle l'essor des études angevines. Nous lui adressons nos plus vifs remerciements.

NOTES

1. Z. Kordé et I. Petrovics (dir.), *La diplomatie des États angevins aux XIII^e et XIV^e siècles. Diplomacy in the countries of the Angevin dynasty in the thirteenth-fourteenth centuries*, Rome-Szeged, 2010.

2. Un programme collaboratif européen est aujourd'hui à l'étude.

3. Faute de place, nous renvoyons aux travaux cités dans *Reines et princesses au Moyen Âge, Actes du cinquième colloque international de Montpellier (24-27 novembre 1999)*, Montpellier,

2001, ainsi que dans M. Gaude-Ferragu et C. Vincent-Cassy (dir.), « *La dame de cœur* ». *Patronage et mécénat religieux des femmes de pouvoir dans l'Europe des XIV^e-XVII^e siècles*, Rennes, 2016.

4. Inédite à ce jour, la thèse doctorale de Marion Chaigne – assortie d'une copieuse bibliographie (t. II, p. 82-126) – a posé de solides jalons sur le gouvernement des duchesses de la seconde maison d'Anjou. *Femmes au « cœur d'homme » ou pouvoir au féminin ? Les duchesses de la seconde Maison d'Anjou (1360-1481)*, Université de Paris IV-Sorbonne, 2014.

AUTEURS

MARIE-MADELEINE DE CEVINS

Université Rennes 2 – Tempora (EA 7468) – Institut Universitaire de France, marie-madeleine@decevins.fr

GERGELY KISS

Université de Pécs, Hongrie, gpetit.gergely@gmail.com

JEAN-MICHEL MATZ

Université d'Angers – CERHIO FRE 2004, jean-michel.matz@univ-angers.fr

Celle par qui tout advint : Béatrice de Provence, comtesse de Provence, de Forcalquier et d'Anjou, reine de Sicile (1245-1267)

Thierry Pécout

- 1 Béatrice de Provence (c. 1231-1267) n'a jamais donné lieu à une quelconque biographie, contrairement à ses reines de sœur, Marguerite et Éléonore¹. Sa vie et son action demeurent fort mal connues, et fort mal renseignées il est vrai. Depuis le XIX^e siècle, le corpus documentaire de la reine de Sicile est resté stable². On ne dispose d'aucune correspondance ou acte diplomatique établi en son nom propre. Aussi nous efforcerons-nous simplement de discerner comment sa légitimité d'héritière des comtés de Provence et Forcalquier fut mise en œuvre au profit de son époux, et comment ils formèrent un couple politique. En tant que comte, Charles d'Anjou exerça seul le gouvernement de la Provence, menant négociations et rapports de force, présidant à la machine administrative et pourvoyant aux offices. Béatrice fut la source de son autorité, assista et consentit à nombre de conventions et donations, tout en veillant dans sa maternité à la pérennité de la jeune monarchie angevine. Ses couches l'occupèrent assurément, et la dernière la tua. Dans la péninsule italienne, son règne fut trop bref pour que s'opérât entre les époux une répartition significative des tâches. Du moins les chroniqueurs du temps prêtèrent-t-ils à Béatrice un rôle d'inspiratrice. Sa place demeure seconde, mais ce n'est peut-être point là que réside l'essentiel. Peut-on se risquer à une hypothèse ? Ce type d'expérience de gouvernement à deux, issue de contingences et non d'un modèle politique, est peut-être l'un de ceux qui ont contribué à forger notre moderne façon de structurer les exécutifs de nos États, distingués entre la *potestas* du ministre et l'*auctoritas* du chef de l'État, la virilité de l'homme d'action et la féminité de l'inaugurateur de chrysanthèmes.

Comtesse

- 2 Béatrice, sans doute née vers 1231-1232, est encore une enfant en 1238 mais nubile en 1245. Nous ne disposons d'aucune attestation de la princesse jusqu'à cette date, hormis sa mention comme héritière universelle dans le testament de son père Raymond Bérenger V, le 20 juin 1238. Elle ne nous est connue qu'à partir du moment où elle devient un enjeu matrimonial, à la mort de son géniteur le 19 août 1245³. Elle épouse Charles de France le 31 janvier 1246⁴. Mais entre l'été 1245 et le début 1246, elle n'exerce aucune autorité personnelle. Sous la tutelle de sa mère Béatrice de Savoie, sous l'œil des curateurs désignés par son père, Romée de Villeneuve et Albeta de Tarascon, sous la garde aussi du baile d'Aix Périssol qui a prêté serment à la comtesse douairière dès le 12 septembre 1245, ses actes politiques demeurent rares. Le choix de son époux résulte d'un coup de force d'Innocent IV, qui parvient à rallier à ses vues le roi de France et sa mère, ainsi que la plupart des membres du clan des Savoie, dont Béatrice la veuve de Raymond Bérenger, et ses frères Boniface, archevêque de Canterbury, Philippe, archevêque élu de Lyon, et Pierre⁵. L'avènement de la comtesse s'accompagne d'une crise où l'enjeu est d'éviter toute intrusion de Frédéric II et remise en cause du traité de 1229 avec Raymond VII. Elle se résorbe temporairement par un pacte tacite entre maisons de Savoie et de France, au détriment des intérêts d'Henri III et de son épouse Éléonore de Provence, ou de son frère Richard de Cornouailles, mari de Sancie de Provence. En résulte un précaire équilibre qui laisse face-à-face la comtesse Béatrice de Savoie, qui contrôle une partie de la haute Provence et dispose de considérables revenus et de puissants réseaux, notamment dans l'épiscopat⁶, et le nouveau comte Charles d'Anjou, tandis que la reine de France Marguerite de Provence semble pour le moment ne pas avoir les moyens politiques de poser ses revendications sur l'héritage paternel.
- 3 La prise de contrôle des institutions provençales, rapide, passe par l'implantation des hommes de Charles d'Anjou. La mise en place d'un réseau institutionnel neuf, organisé autour du sénéchalat, met aussi en jeu l'épiscopat, cheville ouvrière du gouvernement comtal. Le personnel des officiers et des collaborateurs du prince se renouvelle, mais il se combine avec un personnel local éprouvé⁷.
- 4 C'est Béatrice de Provence qui demeure la dépositaire de toute légitimité, par droit héréditaire, et qui transmet à son époux sa capacité à gouverner les comtés et Provence et de Forcalquier, non par donation entre vifs, comme ce fut le cas en 1113 entre Douce et Raymond Bérenger de Barcelone, mais par répartition coutumière et légale des tâches au sein d'un couple. Charles d'Anjou ne l'oublie pas, qui l'associe à ses principales décisions. Du reste, jamais les comtés ne furent gouvernés par des femmes, sauf lointaines exceptions. Il faut remonter au début du XII^e siècle, pour trouver l'exemple d'une comtesse veuve, Azalaïs († c. 1144), gouvernant effectivement aux côtés de son fils Guillaume († 1129) et présidant à l'affirmation d'une principauté d'où émerge le comté de Forcalquier. Son autorité repose sur ses droits patrimoniaux, cédés à son mari et exercés par son fils mineur⁸. Inversement, la comtesse Gerberge de Provence, qui a conservé tous les siens aux côtés de son époux Gerbert d'Aurillac, une fois veuve les abandonne à sa fille Douce le 1^{er} février 1112, qui les donne aussitôt à son mari Raymond Bérenger de Barcelone le 13 janvier 1113⁹. Par la suite, les crises dynastiques du XII^e siècle, à la mort des comtes de Provence Bérenger Raymond († 1144) et de Raymond Bérenger III († 1166), furent réglées dans le cadre des pratiques coutumières de la maison de Barcelone et se

soldèrent par la reprise en main du gouvernement comtal par la branche aînée¹⁰. De même en 1209, lorsque décède prématurément Alphonse II, c'est son frère Pierre II d'Aragon qui préside au gouvernement comtal, déléguant son oncle Sancho en Provence et reléguant sa belle-sœur Gersende de Sabran, veuve d'Alphonse II. Celle-ci n'affirme son pouvoir et ne reprend la main qu'avec la disparition de Pierre II en 1213 puis le retour d'exil de son fils Raymond Bérenger V en 1216, et comme baile et tutrice¹¹. Les deux exemples d'Azalaïs et de Gersende sont comparables, les deux comtesses ont exercé un pouvoir considérable sur leurs fils, et choisi pour eux des alliances matrimoniales déterminantes, Gersende d'Albon pour l'un et Béatrice de Savoie pour l'autre. En 1245, privée de toute descendance masculine, Béatrice de Savoie a dû pour sa part composer. Mais elle s'impose rapidement comme nécessaire pour toute négociation matrimoniale concernant sa fille, et s'appuie sur la solidité de ses réseaux lignagers. Elle constitue un contre-modèle pour Béatrice la jeune : tandis que la mère a choisi de gouverner, et sa puissante parentèle comme les legs de son mari lui en donnent les moyens, la fille ne peut que régner.

- 5 Avant son mariage, on ne croise celle-ci qu'à de très rares reprises, chaque fois pour s'assurer du soutien des deux principales forces, les communes urbaines et la noblesse. Ainsi Béatrice, dite alors la jeune comtesse pour la distinguer de sa mère, confirme les privilèges d'Aix le 13 septembre 1245, par l'intermédiaire de Romée de Villeneuve, puis ceux de Nice le 14 octobre¹². Le 27 janvier 1246, quelques jours avant son mariage, c'est elle encore, avec ses bailes Romée et Périssol, et le concours du *jurisperitus* Guillaume *Bardina* qui dicte l'acte, qui reçoit l'hommage de Barral de Baux en son palais d'Aix, et qui lui remet des places en invoquant sa piété filiale¹³. Le baiser du vassal est fait *ad manum* de la comtesse. Un cadre juridique ou coutumier semble donc reconnu, qui lui aurait donné les moyens de gouverner. Mais il s'agit là d'un bref épisode auquel son mariage met un terme. Désormais, Béatrice ne paraît plus qu'aux côtés de son époux, ce qui ne signifie nullement qu'elle disparaît de l'action politique. On gardera à l'esprit qu'elle est certes femme, mais qu'elle est alors surtout fort jeune : elle n'atteint la vingtaine que vers 1250. Du reste, au plus tard en 1252, elle dispose de son propre sceau, où elle s'intitule comtesse de Provence, d'Anjou et de Forcalquier¹⁴.
- 6 Aussitôt après leur mariage, le comte Charles intervient dans la plénitude de son pouvoir. Après avoir confirmé les privilèges d'Aix, Grasse et Nice les 1^{er}, 16 et 23 février 1246, il demande au conseil de la commune de Marseille de lui prêter serment le 19 mars suivant, ce à quoi la ville s'engage en promettant l'envoi de nonces¹⁵. C'est lui depuis lors qui gouverne. C'est en son nom que les officiers agissent et de lui qu'ils tiennent leur investiture. Les exemples en sont nombreux. Ainsi, Jean de Chartres, baile de Digne, Seyne et *Vallis Mucii*, siégeant à Barcelonnette au sujet du consulat de La Bréole, œuvre au nom de Charles comte de Provence et Forcalquier, le 18 juin 1246¹⁶, de même le 26 février 1247 pour Baudoin, le baile d'Aix¹⁷.
- 7 Mais l'Angevin ne gouverne en droit qu'en tant qu'époux de la jeune comtesse. On peut admettre que les mentions de celle-ci dans les actes comtaux ne sont que de pure forme. Quand bien même, c'est là justement le propre du droit. La sagesse de Charles et de ses conseillers est de ne jamais se couper de la source de sa légitimité. Ainsi, les traités et conventions qui engagent l'avenir des comtés et les relations avec les puissances voisines comportent la mention de la comtesse aux côtés de Charles d'Anjou, sinon sa présence effective. De même nombre d'hommages, et non des moindres, tout comme les relations avec les gouvernements urbains. D'ailleurs, c'est bien le couple comtal de Charles et

Béatrice qu'Alexandre IV prend sous sa protection, outre leurs biens et les comtés de Provence et d'Anjou, le 30 avril 1255¹⁸. Les 26 et 30 juillet 1252, Béatrice, dite *filia et heres quondam Raymundi Berengarii*, est associée à son époux lors des conventions conclues avec la ville basse de Marseille, et le premier article la reconnaît explicitement comme dame de la ville¹⁹. C'est encore le cas dans les chapitres de paix des 2 et 6 juin 1257, alors qu'elle réside avec son mari dans la commanderie du Temple de la même cité²⁰. Lorsque Guillaume de Baux prince d'Orange et sa femme Galburge prêtent hommage au sénéchal le 1^{er} août 1256, celui-ci agit au nom du comte et de la comtesse²¹. À Riez, au palais épiscopal les 17-18 juillet 1257, les accords conclus entre le dauphin Guigue VII et Charles, *nomine uxoris sue Beatricis comitisse*, ne concernent rien moins que les limites septentrionales, le statut du comté de Forcalquier, la hiérarchie féodale entre les deux princes, et prévoient la dévolution des droits delphinaux sur le nord du comté de Forcalquier au couple comtal, si jamais Guigue décédait sans héritier²². Le 28 août, le consulat d'Apt est cédé au couple, et le 29 août 1257, l'évêque de Marseille traite avec Charles et Béatrice à Saint-Rémy²³. La comtesse est invoquée aussi lors de la conclusion des accords avec la communauté de Sisteron le 31 août 1257, et avec l'évêque de Digne le 30 septembre²⁴. Il est probable que Béatrice soit aussi présente avec le comte à Brignoles le 4 juillet, puis à Tarascon les 29-30 septembre²⁵. Le 2 octobre 1257, ils reçoivent tous deux en ce même lieu l'hommage du prévôt d'Aix Bertrand *Negrelli*, puis de l'archevêque élu *Visdomino dei Visdomini*²⁶. De même, elle est là encore lorsque Charles ratifie un traité avec la commune de Cuneo, dans le verger de la maison canoniale de Pignans le 24 juillet 1259, acte fondateur de l'influence angevine en Piémont²⁷. Le 23 février 1259, le viguier de Forcalquier Raynaud de *Coniaco* reçoit le consulat de Reillanne au nom du comte et de la comtesse²⁸. Le 23 avril 1260 à Salon, les Vintimille font hommage à Charles, qui agit au nom de son épouse²⁹. Lorsqu'Hugues de Baux se soumet à Charles d'Anjou et lui prête hommage le 25 mars 1262, à Aix *in prato castri*, la princesse qui réside *in aula superiori* du palais, au-dessus du pré, confirme l'acte et fait apposer son sceau : rare mais fort significatif exemple de la navette d'un acte entre les deux époux³⁰. Toujours à Aix, les 10 et 20 mai 1262, les privilèges de Reillanne sont confirmés par le comte en leur nom. Le 21 juillet 1262, le traité avec Gênes est conclu avec Béatrice, de même le 26 juillet suivant la convection avec les Hospitaliers de Manosque³¹. Enfin, les 12-13 novembre 1262, elle se trouve aussi à Aix lors d'un nouveau traité de pacification avec Marseille³².

- 8 Mais la princesse est également concernée par ce qui relève du domaine, de son intégrité et de son accroissement. Le 14 février 1257, c'est aux deux époux par l'intermédiaire du sénéchal, qu'Eudiarde de Pontevès cède ses droits³³. Le 11 août 1259 à Aix, Charles et Béatrice concluent tous deux les accords sur les salines avec la communauté de Toulon, puis avec Guillaume de Baux Berre³⁴. Le 14 mai 1262, Bertrand de Fos effectue un échange consistant à céder Hyères contre le Cannet et un quart de Pierrefeu à la cour, en présence de la comtesse qui appose aussi son sceau³⁵. Enfin, la vente du *castrum* stratégique de Mison, qui garde l'accès au Dauphiné, est effectuée les 12 avril 1263 et 29 novembre 1264 en faveur du couple³⁶. Entre les 29 juillet et 2 août 1252 dans la maison du Temple de Marseille, c'est en commun que Charles et Béatrice investissent cinq fidèles de fiefs rentes et reçoivent leurs hommages, scellant les actes de leurs sceaux respectifs³⁷.
- 9 Les juristes ne s'y trompent pas. Lorsqu'il s'agit de justifier la dévolution d'un droit comtal et d'en reconstituer la généalogie, ils prennent soin de relever que Béatrice est la garante de toute transmission entre Raymond Bérenger et les Angevins³⁸. Le procès-verbal du serment que Charles II prête à la ville basse de Marseille le 5 décembre 1288

précise qu'il procède en tant que seigneur, en vertu de la convention conclue entre la ville et ses parents le 2 juin 1257, et de la composition du 20 novembre 1262 avec les mêmes, alors que sa légitimité est vacillante, entre sa défaite de 1284 suivie de sa longue captivité, et son couronnement de 1289³⁹. Ce récit est l'occasion d'une généalogie du pouvoir comtal sur Marseille : Charles d'Anjou est cité avec son épouse, sans laquelle il n'a pas de légitimité à se nommer comte de Provence et Forcalquier, et qui arbore ses titres de comtesse d'Anjou, Provence et Forcalquier, et de marquise de Provence, comme fille de Raymond Bérenger ; devenu veuf, Charles obtint également la royauté de Jérusalem ; leur fils aîné et héritier, Charles, prince de Salerno et seigneur de l'honneur de Monte Sant'Angelo depuis 1272, leur succéda, et se prêta à ce serment en tant qu'héritier de la comtesse. Si dans le *Regno* il ne peut porter encore le titre royal, en Provence il est pleinement comte en tant qu'héritier de sa seule mère.

- 10 Après le décès de Béatrice de Provence, les actes rappelant sa présence politique passée aux côtés du comte sont légion, et on ne retiendra que quelques exemples : en 1272, à propos de l'investiture et confirmation de la perception d'un revenu sur la gabelle du sel de Nice par Perrin fils de Conrad *Imbriaci*, car la concession au grand-père Jean ou à l'arrière-grand-père Guillaume remontait à l'époque de Raymond Bérenger⁴⁰ ; au sujet de la restitution du *fortalicium* d'Allauch, quand le 20 avril 1275 le prévôt de Marseille Bérenger de Séguret invoque les lettres du roi et de Béatrice qui l'avaient ordonnée⁴¹ ; pour la convention sur les salines de Hyères avec la communauté, conclue avec le couple en 1259, rappelée le 19 octobre 1276⁴² ; à propos de l'engagement de Béatrice et de son époux à faire respecter l'accord entre prévôt de Pignans et communauté du Luc conclu devant le sénéchal, indiqué le 29 mars 1278⁴³. Quand le comte parvient à établir sa seigneurie sur l'Église de Gap en échange de la protection royale contre les rébellions de ses vassaux en 1271, on invoque le *dominium* du roi et de Béatrice de Provence sur la cité et les possessions temporelles de l'évêque⁴⁴. Enfin, les Génois, lorsqu'ils rappellent le 21 septembre 1345 au pape l'illégitimité des prétentions angevines sur Vintimille, en vertu des traités conclus sous Charles d'Anjou, lui associent la reine Béatrice⁴⁵.
- 11 Aussi bien, Charles semble assurer la prospérité de l'héritage provençal. Si menace il y a sur Béatrice, elle provient plutôt de sa propre mère. Jusqu'en 1256, c'est le pouvoir de celle-ci qui amoindrit celui de la jeune comtesse. Le travail d'endiguement mené par Charles s'avère une œuvre de défense des droits de son épouse⁴⁶. Il passe par l'éviction de l'influence savoyarde en haute Provence, qu'illustre le remplacement en 1257 d'Humbert Fallavel au siège épiscopal de Sisteron par Alain de Luzarches, sitôt la comtesse douairière privée du comté de Forcalquier.
- 12 Dans un premier temps, il s'agit de cantonner Béatrice de Savoie loin de la capitale comtale. Charles d'Anjou y parvient par la composition de Pontoise, du 9 mars 1248, puis celle de Beaucaire du 8 août suivant, en présence du légat Pietro da Collemezzo, d'Hugues de Saint-Cher, Zoen Tencarari et Henri de Suse⁴⁷. Béatrice de Savoie exigeait l'usufruit des revenus de tout le comté de Provence en invoquant le testament de 1238. Le compromis du 16 mars lui laisse son douaire et tout ce dont elle était en possession effective au moment de la mort de son mari. Pour gérer ce qui lui est dû, une fois les frais de garde et de défense éventuelle déduits, un tiers lui est dévolu, qui exclut toutefois le produit des questes et les donations que le comte et sa femme recevraient, et qui lui sera versé à échéances par les officiers royaux. Privée de la résidence d'Aix, la comtesse se replie alors sur Sisteron puis Forcalquier. Elle y consolide ses relations avec l'épiscopat local, pérennisant en cela les méthodes de son défunt mari.

- 13 L'éviction de Béatrice de Savoie de Provence ne semble pas avoir fait violence à sa fille. Celle-ci paraît solidaire des actes de son époux, qui concourt à réunifier sous leur coupe les possessions de Raymond Bérenger V et à donner un contenu effectif à leur titre commun sur les comtés de Provence et Forcalquier. Pourtant, les protagonistes du différend familial sont toujours identifiés comme Charles et Béatrice de Savoie, tant par le pape que par le roi de France, dans leurs diverses médiations⁴⁸. Du reste, lorsque sa mère teste, le 21 février 1264 à Amiens, Béatrice sa fille n'occupe qu'une place fort secondaire. La veuve ne la désigne que comme comtesse d'Anjou, lui déniait ses titres provençaux, et lui laisse 100 marcs d'argent. Ses sœurs Marguerite et Éléonore, que la comtesse nomme ses très chères filles et qui sont alors présentes, occupent la première place dans ses dernières volontés, et apposent toutes deux leur sceau sur le testament, avec leur mère⁴⁹. Les intérêts politiques de Charles et Béatrice se conjuguent et celle-ci a rompu ses liens avec le lignage et le parti de sa mère.
- 14 On ne peut guère espérer en connaître davantage sur l'action politique de Béatrice de Provence. D'autant plus qu'elle n'y résida plus que par intermittence, pour la laisser définitivement en septembre 1265. La comtesse semble partager avec son mari nombre de déplacements, où elle n'est toutefois que rarement attestée. Béatrice aurait quitté la Provence avec son époux dès le printemps 1246, pour assister à son adoubement à Melun en mai et à son investiture des comtés d'Anjou et du Maine à Orléans, en août suivant⁵⁰. Elle part également avec lui à la croisade, depuis Aigues-Mortes le 25 août 1248, pour ne reparaitre en Provence qu'en 1250. Le 18 septembre 1248, le couple est attesté à Chypre, où la reine accouche d'un enfant qui ne survit pas. Béatrice suit son mari d'Aix à Paris en 1253, pour régler l'affaire du comté de Hainaut⁵¹. Charles est présent le 31 octobre dans la capitale capétienne. Béatrice y demeure à partir au moins de la fin de l'année, et durant 1254, tandis que son époux s'active entre Flandre et Hainaut. L'héritier angevin, Charles, est ainsi né à Paris vers le 18 novembre 1253⁵². Béatrice participe à la rencontre de novembre 1254 relatée par Matthieu Paris, qui voit assemblés Louis IX et Henri III et leur parenté, en l'occurrence les reines Marguerite et Éléonore, ainsi que Sancie et Béatrice, et enfin leur mère Béatrice de Savoie⁵³. Mais quelle est alors sa force politique, entre sa mère, ses trois sœurs et son époux ?
- 15 D'ailleurs, malgré l'éclat de sa destinée et la renommée de son mari, la comtesse Béatrice ne semble guère avoir inspiré la littérature du temps. Et le peu que l'on ait d'elle alors, partage l'ambivalence de son mari. Si son mariage en 1246 est rappelé par Bertrand de Lamanon, c'est afin d'exhorter Charles à se montrer digne de son rôle de chef de guerre, tandis que Guillaume de Montanhagol qui dénonce le nouveau comte dès son avènement, n'évoque pas son épouse⁵⁴. Guiraut d'Espanha est le seul à chanter *Na Berengueira* et sa beauté dont s'est épris Charles⁵⁵. Il n'est pas certain que Sordello di Goito, attesté dès 1233 à la cour de Raymond Bérenger, puis dans la suite de Charles comme *miles* à compter de 1251, se soit adressé à Béatrice de Provence, plutôt qu'à sa mère ou à d'autres, telle Guida de Rodez⁵⁶. Mais Sordello est l'un des rares à avoir régulièrement fréquenté la cour de Provence. Il est signalé dans la suite de Charles entre 1257 et 1265, avant de gagner le *Regno* où il reçoit des biens dans les Abruzzes. Il y décède vers 1270⁵⁷. Il est possible enfin qu'Adam de la Halle, qui suivit Robert d'Artois dans le *Regno* en 1285-1288, et évoqua le mariage de 1246 comme le sauvetage chevaleresque de la belle menacée par Raymond de Toulouse, se fasse l'écho d'une mémoire collective, où la reine Béatrice se pare des atours d'un âge d'or⁵⁸. Du reste, Tolomeo da Lucca († c. 1327) associe la prospérité de Charles à son union avec Béatrice, que Dieu avait bénie, et semble lui prêter quelque intérêt pour la

chose politique⁵⁹. Mais ce discours coexiste avec la légende concurrente de la comtesse intrigant auprès de son époux, l'exhortant à devenir roi et gageant ses bijoux pour financer l'expédition de Sicile, rapportée par Ricordano Malespini († c. 1290) puis par Giovanni Villani et bien d'autres⁶⁰.

Reine

- 16 Ce couronnement de Sicile, loin de constituer celui de ses ambitions, a sans doute sonné le glas d'un précaire statut politique. Son départ de Provence l'a vraisemblablement coupée de ses soutiens locaux, et l'investiture pontificale de sa fonction légitimatrice. À la veille de l'embarquement de son époux pour l'aventure sicilienne, elle participe aux préparatifs. Après le séjour parisien de Charles, le 7 mai 1265 la voici à Marseille, dans le palais de l'évêque, où est reçu le serment de l'archevêque d'Aix⁶¹. Le 9 mai, elle aurait établi un premier testament, qui désigne son fils aîné Charles comme son héritier universel, en présence des évêques de Sisteron Alain de Luzarches (1257-1277), de Toulon Gautier *Gaufridi* (1262-1277), de Riez Foulque de Caille (1240-1273) et d'Avignon Bertrand de Saint-Martin (1264-1266), qui furent chacun chapelains, notaires ou proches collaborateurs de Charles d'Anjou⁶². Le 14 mai, ce dernier appareille avec sa flotte et paraît à Portovenere dès le 15 mai suivant. Les 2 et 3 octobre 1265, sont mentionnées les dépenses d'avitaillement des deux galères qui ont conduit Béatrice depuis Marseille jusqu'à Rome pour rejoindre son mari, sans doute dans le mois qui précède⁶³.
- 17 En 1265, elle a alors cinq enfants, outre le petit Louis né et décédé à Chypre en 1248 et inhumé en la cathédrale de Nicosie⁶⁴. Elle met au monde un garçon en 1266, qui ne survit pas non plus, sans doute ce Robert dont le corps repose en l'église Santa Maria Mater Domini en 1268. Charles est né en 1253 († 1309), Blanche en 1250 († av. 1270), qui est promise à Robert de Flandre dès 1265, Béatrice en 1252 († 1275), qui épouse en 1273 Philippe de Courtenay, fils de Baudoin de Constantinople, Philippe en 1256 († 1277), et Isabelle en 1261 († 1291), qui est mariée en 1270 à Ladislas de Hongrie, futur roi de Pologne (1305-1320)⁶⁵. Ses enfants n'ont vraisemblablement pas accompagné Béatrice dès l'automne 1265 dans le *Regno*⁶⁶. Durant vingt ans, sa vie est donc ponctuée de multiples grossesses, moments périlleux qui la détournent de toute action politique prolongée. En ce domaine, Béatrice n'eut pas le bénéfice du long veuvage de ses sœurs ou de sa mère : sa jeunesse est aussi l'une des explications du silence des sources, en dépit de son indéniable ascension. Le 7 mars 1266 le couple royal fait ainsi son entrée à Naples dans le faste⁶⁷. Dès le 29 décembre 1265, Clément IV s'adressait aux cardinaux Rodolfo Gasparini d'Albano, Ancher Pantaleon de Santa Prassede, Riccardo Annibaldeschi de Sant'Angelo in Pescheria, Goffredo di Alatri de San Giorgio in Velabro et Matteo Rosso Orsini de Santa Maria in Portico, afin d'organiser la cérémonie et l'onction du couple, qu'assura le cardinal d'Albano⁶⁸. Béatrice est couronnée à Saint-Pierre le 6 janvier 1266, et porte désormais la titulature de *Dei gratia regina Sicilie, ducatus Apulie et principatus Capue, Andegavensis, Provincie et Forcalquerii comitissa*.
- 18 Durant sa brève monarchie d'un an et demi, elle ne paraît qu'à de rares occasions⁶⁹. On peut supposer que la reine accompagne son époux durant une partie des années 1266 et 1267, à l'exception des campagnes militaires. Le roi est signalé trois fois à Lagopesole, le 12 avril 1266, le 23 juin 1266 et le 6 août 1266, avant de gagner Nocera, Capoue et Naples à la fin du mois de mai ; après les premières semaines de 1267 passées à Capoue et Naples, il réside dans cette ville jusqu'à la fin du mois de mars ; il est à Ocre les 8-12 avril 1267, puis

à Montefiascone le 5 et à Lagopesole le 12 juillet 1267⁷⁰. Béatrice est quelquefois citée. Elle a vraisemblablement résidé à Lagopesole au printemps 1266, puis elle aurait fait un long séjour à Nocera à compter de septembre. Elle aurait donc partagé sa résidence avec la reine Hélène d'Épire, veuve de Manfred et prisonnière depuis 1266⁷¹. Le 21 mars 1267, Béatrice se charge de recueillir à Ocre les filles d'un rebelle placées sous la responsabilité de la comtesse d'Apice⁷². Il s'agit de la parenté de Goffredo di Dragono, attesté comme vicaire de Charles d'Anjou à Rome entre avril 1283 et janvier 1284⁷³. Il semble donc que la reine, ou du moins sa maison, ait joué un rôle dans la détention et l'entretien des membres féminins du parti de Manfred. Enfin, lors des tractations du mariage de sa fille Béatrice d'Anjou avec Philippe de Courtenay, le consentement de la reine est sollicité, et Charles s'engage à l'obtenir le 27 mai 1267⁷⁴. Elle paraît peu dans le peu de diplomatie royale qui nous soit parvenu.

- 19 Et la comptabilité ne nous est pas d'un plus grand secours. La reine ne disposait pas d'un hôtel distinct de celui du souverain, semble-t-il, pas plus d'ailleurs que l'héritier Charles de Salerno, du moins jusqu'en 1282⁷⁵. Mais les nécessités de services propres autour de sa personne, pendant les nombreux déplacements militaires du roi, ont créé de fait une *familia* qui lui est attachée, bien moins connue que celle de la reine Marguerite de Bourgogne il est vrai⁷⁶. On perçoit ponctuellement des dépenses destinées à son entretien, comme en octobre 1266⁷⁷. On dénombre parmi son personnel le maître-queux Ocoperto, Giovanni di Bernolio, cleric de sa chapelle, l'huissier Pierre, et des médecins. Aux lendemains de sa mort, Charles assure l'entretien de cette *familia*, en lui assignant des revenus sur la douane de Naples le 26 novembre 1268⁷⁸. Maître Giovanni de Galardone, médecin de Béatrice et également au service du roi, reçoit 50 livres tournois le 31 mars 1269⁷⁹. Un maître Gerardo et Garnier de Villiers-le-Bel sont également attestés comme *physici* du roi et de la reine, le dernier d'entre eux l'assistant lors de son accouchement de 1266⁸⁰. Les legs de Béatrice à sa *familia* sont régulièrement soldés dans la comptabilité angevine : le 17 février 1270, pour Egidio de Camera et sa femme Sancia, le 21 octobre 1270, pour Philippe de Stampis et Adeline la femme de Pierre *Forrerii*, le 22 février 1271 pour Jean de *Junceriis*⁸¹. Mais on ignore l'origine de ce personnel, dont l'essentiel paraît recruté sur place.
- 20 La disparition de Béatrice s'avère en revanche mieux documentée, car elle a sans doute posé à la jeune monarchie quelque question au regard des relations entre le roi et son héritier. Sa mort survient dans une période critique, où Charles doit affronter ses ennemis à la fois dans le *Regno*, les battant à Benevento le 26 février 1266, avant de se retourner contre eux en Toscane et dans les territoires pontificaux, puis enfin de réduire en 1267-1268 les résistances de Lucera, Troia et Trani et d'éliminer Conradin à Tagliacozzo le 23 août 1268. L'occupent par la suite les préparatifs de la croisade de Tunis, qu'il mène avec les siens de septembre à novembre 1270. Ces années constituent un moment fondateur de la monarchie angevine, d'où émerge une nouvelle légitimité⁸², reléguant la question de l'héritage provençal au second plan. Lorsqu'en 1267 la reine s'éteint, son rôle politique allait s'étiolant.
- 21 Alors que son mari guerroye en Toscane, et sur le point de mettre au monde un nouvel enfant, Béatrice teste le 30 juin 1266 au diocèse de Melfi, dans son appartement du château de Lagopesole⁸³. Il s'agit d'une résidence fréquentée plusieurs fois par le couple royal. Le château des années 1260, transformé à partir d'un probable cœur normand et qui connut des campagnes de réfection dans les années 1240 et 1260, a été en partie conservé et son étude permet d'apprécier le cadre de vie matériel de la reine⁸⁴. L'enfant

qui vient alors ne survit pas, il s'agit vraisemblablement de Robert, inhumé dans l'église de Santa Maria Mater Domini, à proximité de Nocera⁸⁵. Il est probable que c'est en ce lieu-ci qu'elle accoucha. La reine est attestée ensuite à Ocre le 21 mars 1267, où le roi la visite les 8-12 avril avant de gagner L'Aquila puis Rome.

- 22 Conformément aux dispositions du testament de son père, Béatrice désigne son fils Charles comme héritier universel pour les comtés provençaux et leurs accroissements consécutifs aux conquêtes de Lombardie, ses frères et sœurs lui devant l'hommage pour leurs possessions en Provence⁸⁶. Il ne devra cependant rien réclamer sur l'Anjou et le Maine qui reviennent à Philippe, sans quoi ce dernier lui sera substitué, de même s'il n'a pas d'héritier, et il recevra alors Anjou et Maine suivant le testament de Charles d'Anjou⁸⁷. À défaut d'héritier, les droits de Philippe reviendront à tout enfant mâle à venir de la reine. Sinon, ils iront à Blanche, qui renoncera de même à l'Anjou et au Maine au risque de se voir substituer sa cadette, ou à défaut à Béatrice puis à Isabelle ou à toute autre fille. Si aucun de ses enfants n'a d'héritier, le patrimoine de la reine ira à Charles d'Anjou. Celui-ci aura l'usufruit sa vie durant des comtés provençaux et les gouvernera (*et dictam terram teneat, regat et custodiat*), avant qu'ils n'échoient au successeur désigné par Béatrice. La reine lègue en outre des sommes d'argent à ses enfants⁸⁸. Son héritier devra solder ses dettes, y compris ce qu'elle doit à son mari sur ses comtés, ainsi que ce qu'il resterait à verser au nom de son père, conformément à ses ultimes volontés. Outre le roi lui-même, les exécuteurs testamentaires de Béatrice sont de proches collaborateurs de la monarchie⁸⁹. L'épiscopat de Provence en constitue l'essentiel : Visdomino dei Visdomini⁹⁰, archevêque d'Aix, les évêques Bertrand d'Avignon, Foulque de Riez, Alain de Sisteron, qui exerce alors un pouvoir considérable en Provence, aux côtés du sénéchal⁹¹, et enfin Gautier *Gaufridi* de Toulon⁹². Visdomino et Bertrand, notons-le, connaissent par la suite un cursus favorisé par le roi, qui les conduit au Sacré Collège en 1273. S'y adjoignent Jean d'Acy, doyen de Meaux, premier chancelier du royaume angevin de Sicile, et maître Garnier de Villiers-le-Bel, doyen de la collégiale Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans⁹³, cleric et médecin de la reine. De surcroît, le testament est souscrit par Bartolomeo Pignatelli, archevêque de Messine⁹⁴, Geoffroi de Beaumont, chancelier de Bayonne⁹⁵, Barral de Baux⁹⁶, Pierre de Villebéon, chambellan du roi de France⁹⁷, Foulque de Puyricard⁹⁸, et enfin le notaire du roi *Reginaldus de Caziaco*⁹⁹.
- 23 Ce testament ne peut se comprendre seul. Il ne comporte aucune disposition pieuse, ni legs en faveur de fondations, ni élection de sépulture, mais se limite aux clauses concernant l'héritage revenant à chacun de ses enfants ou à son époux, une *dispositio seu ordinatio de terra nostra* dit la princesse, qui annule tout testament antérieur. Celui de 1266 devait être accompagné du codicille que Béatrice déclare vouloir établir, mais qui ne nous est pas parvenu. C'est lui qui est invoqué par la papauté dès juillet 1268 pour réclamer à Charles d'Anjou son inhumation en Provence¹⁰⁰. Telle quelle, du fait de la survie puis du règne de Charles II, la *dispositio* de 1266 ne souffrit pas de controverse. Elle veille à confier l'héritage provençal à la branche aînée, et les possessions angevines et mancelles à une branche cadette. Avec le codicille, ils demeurent en Provence un symbole de continuité dynastique. Quand le testament est invoqué par les archevêques d'Arles Galhard de Saumate et Gasbert de Laval, lors des serments qu'ils prêtent au roi Robert, les 13 août 1319 et 8 mars 1324, déclarant le faire *secundum ordinationem testamenti clare memorie domine Beatricis quondam regine Sicilie et comitisse predictorum comitatum*, c'est à une clause précise aujourd'hui perdue que l'expression renvoie, mais sans doute aussi au souvenir des origines de la légitimité angevine dans les terres provençales¹⁰¹. De fait, aux

lendemain du décès de la reine, le testament reste secret quelque temps. Lorsque Clément IV écrit au capitaine général du *Regno* pour déplorer la disparition, il n'en connaît pas la teneur¹⁰². Et il demeure pendant des mois dans l'ignorance des dispositions testamentaires de la défunte. Aussi charge-t-il son légat l'évêque d'Albano de s'en informer¹⁰³. Le 22 janvier 1268, quand Clément IV s'adresse à ce même cardinal pour évoquer la paix conclue par Charles avec Pise, le pape a alors reçu une copie du testament¹⁰⁴.

- 24 Béatrice de Provence serait décédée suite à ses couches, mais plusieurs mois après, dans la Terra di Lavoro et près d'un port d'embarquement, si l'on en croit le sermon d'Eudes de Châteauroux, à l'époque où son époux mettait le siège devant Poggibonsi, dès fin juin, et qui tombe le 30 novembre 1267¹⁰⁵. C'est peut-être informé du péril menaçant sa femme, que Charles d'Anjou se rend dans le *Regno* et vers Lagopesole où il se trouve le 12 juillet¹⁰⁶. Une date de décès souvent retenue par l'historiographie (23 septembre 1267), mais mise en doute par Minieri Riccio, est tirée d'un obit du *Liber confratrum* de la cathédrale de Salerno, qui précise aussi qu'elle fut inhumée en la cathédrale de Naples¹⁰⁷. Une inscription de l'église Santa Maria Mater Domini rapporte le même millésime¹⁰⁸. La reine est probablement morte en ce lieu ou à Nocera dei Pagani, et la date du 23 septembre est confirmée par l'obituaire du chapitre d'Apt, quand celui de Montecassino indique le 24 septembre¹⁰⁹. Après peut-être une première inhumation temporaire à Nocera, sa tombe fut placée dans la cathédrale napolitaine San Salvatore e Santa Restituta¹¹⁰.
- 25 On ne sait rien des cérémonies qui entourèrent la mise en terre de la reine. Le cardinal Eudes de Châteauroux prononce un sermon pour la défunte à la Curie, sans doute peu de temps après son décès, et peut-être en présence de Charles d'Anjou¹¹¹. Il loue ses origines prestigieuses, reprenant le *topos* des sœurs reines de France, d'Angleterre et d'Allemagne, et évoque le mariage du 31 janvier 1246 ; il met en relation les figures de Béatrice et Rachel, *beatitudo* et *Beatrix*, créant des parallèles entre ces cadettes mortes en couches, insistant sur la beauté intérieure et le statut particulier de l'épouse de souverain. L'amour du roi devient vertu de fidélité et acte de foi¹¹². La reine est la garante d'une éthique dynastique, et elle trouve là une notable contribution à l'œuvre politique angevine, avant que le transfert de son corps à Aix, puis d'autres oraisons funèbres de princesses, n'enrichissent ces premiers temps des cultes publics angevins¹¹³. Le roi veille d'ailleurs sur le repos de sa première épouse. Il effectue des donations le 15 décembre 1268, établissant des fondations de messes au monastère Santa Maria Mater Domini de *Roccapimontis*, non seulement en faveur de son fils Robert qui y repose, mais aussi pour le salut de son épouse et le sien¹¹⁴. Le 15 mai 1272, il recommande les âmes de Béatrice, de son frère Louis IX et de sa fille Blanche aux suffrages des frères Prêcheurs¹¹⁵. Ce sont là les rares traces de célébrations de sa mémoire dans des établissements religieux, outre Saint-Jean et la cathédrale d'Aix, celle d'Apt, et les communautés religieuses de Montecassino et Nocera. À ma connaissance, ni dans le *Regno*, ni en Anjou, ni en Provence, nous n'avons conservé d'autre indice de fondations pieuses de la reine ou en sa faveur.
- 26 Du reste, la disparition de Béatrice ne semble pas susciter en Provence de réaction particulière. Au contraire de son père, on ne trouve qu'une seule mention d'elle dans les obituaires des Églises qui nous sont parvenus, à Apt, et je n'en ai pas trouvé dans la comptabilité des clavares, qui rapportent quelquefois les assignations de revenus de la cour décidées par les dispositions testamentaires des princes. En 1267, en l'absence du comte, le pays est tenu par le sénéchal Guillaume *Estandardus* et l'évêque de Sisteron Alain de Luzarches. Rien ne transparaît alors d'un quelconque trouble. Pourtant, à la mort de

leur sœur, les reines Marguerite et Éléonore soulèvent à nouveau la question de leurs droits sur la Provence, et se refusent à admettre les serments de la noblesse collectés par Charles d'Anjou¹¹⁶. Mais nous n'avons pas signe pour ces temps de graves conséquences locales. Tout au plus un brin d'inquiétude, peut-être, mais tardif : sur ordre du roi du 24 mai 1269, le sénéchal Guillaume de Gonesse s'informe sur Hugues de Baux pour vérifier ses agissements depuis son exil de Marseille, et il doit l'interroger hors du comté d'où il est banni, soit à Montpellier, Nîmes ou Saint-Gilles. C'est en ce lieu qu'il comparaît le 4 octobre 1269 et prête serment d'obéissance au roi¹¹⁷. Ce dernier semble sentir son autorité suffisamment ferme, pour interpréter largement les dispositions de son épouse, conservant l'exercice du pouvoir dans les comtés provençaux au détriment de son fils¹¹⁸.

Mémoire

- 27 La question de la sépulture de Béatrice connaît un ultime avatar. Comme si l'instrumentalisation de sa mort, de peu d'objet dans le *Regno*, avait été différée, et que ce soit l'affirmation politique croissante de son héritier Charles qui ait imposé le transfert de sa dépouille en Provence, bien plus que les plaintes des Hospitaliers d'Aix ou les exhortations du pape. Les années 1277-1278, qui voient se régler l'affaire, correspondent à l'accession de Charles de Salerno à d'importantes responsabilités et préparent vraisemblablement sa lieutenance en Provence. Son déplacement à Aix en 1277 avec les restes de sa mère inaugure une période d'intenses négociations diplomatiques, notamment à la cour de France et auprès de Marguerite, où est débattue la succession de Provence¹¹⁹. Charles, avant de régner, fait œuvre de mémoire. Du reste, on note que c'est ce prince qui préside aux deux principaux moments de communion dynastique en Provence, l'accueil du corps de sa mère à Aix en juin 1277, et les solennités autour des reliques de la Madeleine entre 1280 et 1283¹²⁰. De son côté, soucieux d'établir sa monarchie, Charles d'Anjou a sans doute souhaité peupler les sanctuaires du *Regno* des dépouilles des siens. On connaît son intérêt pour les restes de son frère demeurés en la cathédrale de Monreale en 1270¹²¹. La présence de son fils Robert à Santa Maria Mater Domini vers 1266 et celle de son épouse en la cathédrale de Naples en furent les premiers jalons. S'il se convainc finalement du transfert en Provence, c'est en tant que célébration de la monarchie alors à son zénith¹²², tout en signalant aux clercs qu'il a chargés d'organiser l'opération que c'est sous la pression du pape, et en notant que la princesse a préféré reposer dans un cadre moins fastueux, auprès de son lignage plutôt que des saints prestigieux de la cathédrale de Naples¹²³. Suite à la plainte des Hospitaliers d'Aix et du prieur de Saint-Gilles Féraud de Barras, Clément IV avait en effet exhorté Charles à respecter les dernières volontés de Béatrice concernant sa sépulture, dès le 11 juillet 1268¹²⁴. De nouvelles injonctions lui sont adressées en 1273¹²⁵. Le transfert en Provence de 1277 a été précédé de celui des restes de leur fille Blanche en 1271¹²⁶.
- 28 La nécropole de Saint-Jean d'Aix où reposent Alphonse II et Raymond Bérenger V a connu sous Charles d'Anjou une campagne de réfection dès avant 1251, date d'une première dédicace par le légat Pietro di Collemezzo¹²⁷. Il est probable que le comte projetait alors d'intégrer avec son épouse l'ultime demeure de son beau-père. Après son couronnement royal, une reprise des travaux s'effectue en 1272, liée au transfert de Blanche d'Anjou, et leur achèvement date sans doute de 1278¹²⁸. Le roi a préparé par étapes l'aménagement de la nécropole, mais avec un souci politique patent. Les campagnes de 1251, 1272 puis 1277 ont importé en Provence des formes architecturales et un décor sculpté propres à la

religion royale capétienne¹²⁹. Le tombeau de Béatrice est entrepris à partir de novembre 1272, en relation avec celui de son père, ainsi que trois autels, et l'ensemble funéraire se voit placé dans un nouvel environnement architectural¹³⁰. Quand le 1^{er} avril 1277 Charles d'Anjou ordonne que l'accueil des restes de son épouse soit effectué par tous les prélats et barons de ses comtés (on ignore toutefois si l'assemblée s'est ainsi déroulée), il fait de la nécropole le premier théâtre d'une communion dynastique qui prend par la suite bien d'autres aspects¹³¹. Les cérémonies d'exhumation à Naples sont également l'objet d'une grande attention. Les protagonistes sont les artisans des rapports complices entre Église et appareil de gouvernement, mis au point en Provence : l'archevêque de Naples, Ayglier, frère du cardinal Bernard Ayglier, ancien abbé de Saint-Honorat de Lérins et de Montecassino, le frère Mineur Guillaume Porcelet, chargé d'accompagner le convoi qui rapatrie depuis Naples via Marseille la dépouille mortelle de Béatrice de Provence jusqu'à sa dernière demeure, en mai 1277, aux côtés de l'évêque de Melfi et d'autres Mendiants¹³². L'implantation de la tombe royale à Aix suscite certes des conflits entre les ministres chargés du salut de l'âme des comtes de Provence¹³³. Mais désormais, la sépulture de Béatrice s'inscrit dans un programme qui intègre celle de ses père et grand-père, et sans doute aussi celle de sa fille Blanche.

- 29 Représentée sur deux monuments, le sien et celui de son père Raymond Bérenger, Béatrice assure la continuité dynastique comme comtesse puis comme reine. En son mausolée, elle figure comme gisant, allongée sur un sarcophage sculpté de scènes de la Résurrection et d'enfants en prière, encadrée par les apôtres et la Bonne nouvelle, sous un baldaquin à deux arcatures ornées d'anges thuriféraires ou emportant l'âme de la défunte, dont les voûtes en croisée d'ogives sont surmontées d'anges à la trompette de gloire, et d'une scène de jugement au centre. Le discours généalogique s'articule avec celui du Salut, la gloire céleste avec la paix du souverain. Le dispositif, rapproché à son échelle de celui de Saint-Denis ou de Saint-Yved de Braine, nécropole des comtes de Dreux (sépulture de Marie de Bourbon, † 1274), demeure original et innovant au regard du corpus des tombes contemporaines et de celles de la dynastie au siècle suivant¹³⁴. Il montre l'intérêt politique que Charles d'Anjou accorda à cette œuvre généalogique, dans le cadre d'un art dynastique¹³⁵. Son fils Charles II en fit grand cas, veillant à la célébration mémorielle et liturgique de ses ascendants et de sa mère¹³⁶. La nécropole voulue par Raymond Bérenger V trouva ainsi son accomplissement, et Charles de Salerno l'un des premiers actes fondateurs de son autorité. Mais Saint-Jean d'Aix ne remplit plus par la suite ce rôle qu'à de rares exceptions, sous la seconde maison d'Anjou principalement. Et le corps de Béatrice quelque peu oublié, fut victime d'un ultime accident, au milieu du XVIII^e siècle, un incendie qui emporta en fumée ce qui restait de la reine¹³⁷.

- 30 Le couple comtal formé par Béatrice, détentrice de la légitimité, et Charles d'Anjou, qui exerçait le pouvoir, peut se concevoir comme une contingence sans incidence sur les représentations politiques du temps. Il semble pourtant avoir suffisamment marqué les esprits en Provence et dans le royaume de Naples, pour constituer un précédent. Jeanne I^{ère} et Louis de Tarente y voient un sage modèle à imiter. Ainsi, dans l'édit du 7 août 1349 diffusé aux Provençaux par placard et criée, affiché sur la porte du palais comtal d'Aix, qui leur annonçait l'association de Louis à l'autorité royale. Mais à l'inverse de Charles et Béatrice, non pour fonder l'autorité de la personne royale, mais pour asseoir

celle de son conjoint, sans lequel les décisions de la reine ne sauraient être valides¹³⁸. Le préambule rappelle la dignité supérieure de l'homme, au nom de l'ordre de la création, et la volonté divine, tout comme l'union de leur chair dans le mariage, Jeanne et Louis ne constituant dès lors qu'une seule personne. Du fait de sa fragilité de femme, et comme elle ne forme qu'un corps et presque une seule âme avec lui, la reine laisse à Louis le soin de gouverner et de veiller à la paix et à la justice, lui abandonnant dans les comtés toutes les prérogatives royales :

Immitantes in hoc quondam sapientissimam et spectabilem principissam dominam Beatricem abaviam nostram, comitissam vestram et dominam, que licet principaliter esset comitatum ipsorum jure hereditario domina ac sola, insolidum possideret una tamen cum clare memorie domino Carolo primo rege, abavo nostro viro suo, cuncta in partibus ipsis, in gratiis et justiciis digno administrationis exercicio pegebat.

BIBLIOGRAPHIE

- d'Achery 1655-1677 = L. d'Achery, *Veterum aliquot scriptorum qui in Galliae bibliothecis, maxime Benedictinorum, latuerant, Spicilegium*, Paris, 1655-1677.
- d'Achery 1723 = L. d'Achery, *Spicilegium*, 3, Paris, 1723.
- Adam de la Halle 1995 = Adam de la Halle, *Œuvres complètes*, éd. et trad. P.-Y. Badel., Paris, 1995, p. 376-393.
- Albanès – Chevalier 1901 = J.H. Albanès, U. Chevalier, *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, accompagnée des documents authentiques*, 3, Arles (archevêques, conciles, prévôts, statuts), Valence, 1901.
- Albanès – Chevalier 1911 = J.H. Albanès, U. Chevalier, *Gallia christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, accompagnée des documents authentiques*, 5, Toulon, Valence, 1911.
- Annales Sancti Victoris Massiliensis* 1874 = *Annales Sancti Victoris Massiliensis*, éd. G.H. Pertz, *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, 23, Hanovre 1874.
- Aurell 1989 = M. Aurell, *La vielle et l'épée. Troubadours et politique en Provence au XIII^e siècle*, Paris, 1989.
- Aurell 1995a = M. Aurell, *Nécropoles et donats : les comtes de la maison de Barcelone et l'Hôpital (XII^e-XIII^e siècles)*, dans *Provence historique*, 45, 1995, p. 7-23.
- Aurell 1995b = M. Aurell, *Les noces du comte, mariage et pouvoir en Catalogne (785-1213)*, Paris, 1995.
- Aurell 2001 = M. Aurell, *Actes de la famille des Porcelet d'Arles (972-1320)*, Paris, 2001.
- Aurell – Boyer 2009 = M. Aurell, J.-P. Boyer, *Une journée qui fit Marseille*, dans Th. Pécout (dir.), *Marseille au Moyen Âge. Entre Provence et Méditerranée, les horizons d'une ville portuaire*, Méolans, 2009, p. 207-213.
- Babelon 1970 = J.-P. Babelon, *La tête de Béatrice de Provence au Musée Granet d'Aix-en-Provence*, dans *Bulletin monumental*, 128-2, 1970, p. 119-125.

- Benoît 1925 = F. Benoît (éd.), *Recueil des actes des comtes de Provence (1196-1245)*, Monaco-Paris, 1925.
- Berger 1893 = É. Berger, *Saint Louis et Innocent IV, étude sur les rapports de la France et du Saint-Siège*, Paris, 1893.
- Berger 1895 = É. Berger, *Histoire de Blanche de Castille, reine de France*, Paris, 1895.
- Blancard 1860 = L. Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles conservées dans la partie antérieure à 1790 dans les Archives départementales des Bouches-du-Rhône*, Marseille-Paris, 1860.
- Boni 1954 = M. Boni, *Sordello, Le poesie. Nuova edizione critica con studio introduttivo, traduzioni, note e glossario*, Bologne, 1954.
- Boüard 1920 = A. de Boüard, *Le régime politique et les institutions de Rome au Moyen Âge (1252-1347)*, Paris, 1920.
- Boüard 1926 = A. de Boüard (éd.), *Actes et lettres de Charles I^{er}, roi de Sicile, concernant la France (1257-1284)*, Paris, 1926.
- Bourrilly 1925 = V.-L. Bourrilly, *Essai sur l'histoire politique de la commune de Marseille*, Aix-en-Provence, 1925.
- Boyer 1994 = J.-P. Boyer, *La « foi monarchique » : royaume de Sicile et Provence (mi XIII^e - mi XIV^e siècle)*, dans P. Cammarosano (dir.), *Le forme della propaganda politica nel Due e nel Trecento*, Rome, 1994, p. 85-110.
- Boyer 1998 = J.-P. Boyer, *Prédication et État napolitain dans la première moitié du XIV^e siècle*, dans *L'État angevin. Pouvoir, culture et société entre XIII^e et XIV^e siècle*, Rome, 1998, p. 127-157.
- Boyer 1999 = J.-P. Boyer, *Vertus privées et bien public. Reines et princesses selon la prédication de mortuus à la cour de Naples (première moitié du XIV^e siècle)*, dans M. Faure (dir.), *Reines et princesses au Moyen Âge, Actes du cinquième colloque international de Montpellier (24-27 novembre 1999)*, 1, Montpellier, 2001, p. 413-435.
- Boyer 2003 = J.-P. Boyer, *De force ou de gré. La Provence et ses rois de Sicile (milieu xiii^e siècle-milieu xiv^e siècle)*, dans N.-Y. Tonnerre, É. Verry (dir.), *Les princes angevins du XIII^e au XV^e siècle*, Rennes, 2003, p. 23-59.
- Bruzelius 1991 = C. Bruzelius, « *Ad modum Francia* » : *Charles of Anjou and Gothic Architecture in the Kingdom of Sicily*, dans *Journal of the Society of Architectural Historians*, 50-4, 1991, p. 402-420.
- Busquet 1930 = R. Busquet, *L'administration de Charles I^{er} en Provence d'après les registres angevins de Naples*, dans R. Busquet, *Études sur l'ancienne Provence. Institutions et points d'histoire*, Paris, 1930, p. 40-50.
- Caglione 2009 = M. Caglione, *Converà ti que aptengas la flor : profili di sovrani angioini, da Carlo I a Renato (1266-1442)*, Milan, 2009.
- Camera 1860 = M. Camera, *Annali delle Due Sicilie*, Naples, 1860.
- Carozzi 2000 = Cl. Carozzi, *La victoire de Bénévent et la légitimité de Charles d'Anjou*, dans J. Paviot, J. Verger (dir.), *Guerre, pouvoir et noblesse au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur de Philippe Contamine*, Paris, 2000, p. 139-145.
- Cartulaire général des Hospitaliers 1894-1906 = Cartulaire général des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, 1100-1310*, éd. J. Delaville-Le Roux, Paris, 1894-1906.
- Carraz 1996 = D. Carraz, *Une commanderie templière et sa chapelle en Avignon : du Temple aux chevaliers de Malte*, dans *Bulletin monumental*, 154-1, 1996, p. 7-24.

Carraz 2005 = D. Carraz, *L'ordre du Temple dans la basse vallée du Rhône (1124-1312). Ordres militaires, croisades et sociétés méridionales*, Lyon, 2005.

Charansonnet 2001 = A. Charansonnet, *L'université, l'Église et l'État dans les sermons d'Eudes de Châteauroux (1190 ? - 1273)*, thèse d'Histoire du Moyen Âge, Université Lyon II, 2001 (dactylographié).

Chevalier 1913-1926 = U. Chevalier, *Regeste dauphinois. Répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines chrétiennes à l'an 1349*, Valence, 1913-1926.

Coulet 1998 = N. Coulet, *Aix, capitale de la Provence angevine*, dans *L'État angevin. Pouvoir, culture et société entre XIII^e et XIV^e siècle*, Paris-Rome, 1998, p. 317-338.

Coulet 2005 = N. Coulet, *Un fragment de registre de la cour du juge mage de Provence à la fin du xiii^e siècle*, dans J.-P. Boyer, A. Mailloux, L. Verdon (dir.), *La justice temporelle dans les territoires angevins aux xiii^e et xiv^e siècles. Théories et pratiques. Actes du colloque d'Aix-en-Provence, 2002*, Rome, 2005, p. 187-203.

Cox 1974 = E.L. Cox, *The eagles of Savoy. The house of Savoy in Thirteenth-Century Europe*, Princeton (NJ), 1974.

De'Santi 2008 = M. De'Santi, *Studio storico sul santuario di Santa Maria Materdomini in Nocera de' Pagani* [éd. 1905 et 1909], réimpr., Naples, 2008.

Del Giudice 1863 = G. Del Giudice, *Codice diplomatico del regno di Carlo I. et II. d'Angiò*, Naples, 1863.

Didier 1953 = N. Didier, *Henri de Suse, évêque de Sisteron (1244-1250)*, dans *Revue historique de droit français et étranger*, 31, 1953, p. 244-270 et p. 409-429.

Dunbabin 1998 = J. Dunbabin, *Charles I of Anjou. Power, kingship and state-making in the thirteenth-century Europe*, Londres, 1998.

Dunbabin 2004 = J. Dunbabin, *The household and entourage of Charles I of Anjou, king of the Regno, 1266-85*, dans *Historical Research*, 77, 2004, p. 313-336.

Durrieu 1886 = P. Durrieu, *Les archives angevines de Naples. Étude sur les registres du roi Charles I^{er} (1265-1285)*, Paris, 1886.

Duvivier 1894 = Ch. Duvivier, *La querelle des d'Avesnes et des Dampierre jusqu'à la mort de Jean d'Avesnes (1257)*, Bruxelles-Paris, 1894.

Enderlein 1997 = L. Enderlein, *Die Grablegen des Hauses Anjou in Unteritalien. Totenkult und Monumente, 1266-1343*, Worms am Rhein, 1997.

Erlande-Brandenburg 1975 = A. Erlande-Brandenburg, *Le roi est mort. Étude sur les funérailles, les sépultures et les tombeaux des rois de France jusqu'à la fin du XIII^e siècle*, Paris, 1975.

Esquieu 1988 = Y. Esquieu, *L'église des hospitaliers de Saint-Jean de Malte à Aix*, dans *Congrès archéologique de France, Pays d'Aix 1986*, Paris, 1988, p. 103-119.

Faillon 1848 = E.M. Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie Madeleine en Provence*, 2, Paris, 1848.

Filangieri 1950 = R. Filangieri et alii (éd.), *I registri della cancellaria angioina ricostruiti*, Naples, 1950 sqq.

Fiorillo 2005 = R. Fiorillo, *La tavola dei d'Angio. Analisi archeologica di una spazzatura reale : castello di Lagopesole, 1266-1315*, Borgo San Lorenzo, 2005.

Fiorillo 2011 = R. Fiorillo, *Castel Lagopesole : l'ammodernamento anngioino del castrum normanno*, dans P. Peduto, A. M. Santoro (dir.), *Archeologia dei castelli nell'Europa angioina (XIII-XIV secolo)*, *Convegno internazionale, Università degli Studi di Salerno, 10-12 novembre 2008*, Salerno, 2011, p. 26-30.

Fortunato 1902 = G. Fortunato, *Il castello di Lagopesole*, Trani, 1902.

Gaglione 2009 = M. Gaglione, *Converà ti que aptengas la flor : profili di sovrani angioini, da Carlo I a Renato (1266-1442)*, Milan, 2009.

Gardi 2005 = A. Gardi, *Il mutamento di un ruolo. I legati nell'amministrazione interna dello stato pontificio dal XIV al XVII secolo*, dans A. Jamme, O. Poncet (dir.), *Offices et papauté (XIV^e-XVII^e siècle)*. *Charges, hommes, destins*, Paris, 2005, p. 370-437.

Gardner 2008 = J. Gardner, *A Princess among Prelates : a Fourteenth-Century Neapolitan Tomb and some Northern Relations*, dans *Römisches Jahrbuch für Kunstgeschichte*, 23-24, 1990, p. 29-60.

Gioffredo 2008 = P. Gioffredo, *Histoire des Alpes maritimes*, trad. H. Barelli, Nice, 2008.

Giordanengo 1980 = G. Giordanengo, *Documents sur l'hommage en Dauphiné et en Provence (1157-1270)*, dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge, Temps modernes*, 92-1, 1980, p. 183-204.

Giordanengo 1988 = G. Giordanengo, *Le droit féodal dans les pays de droit écrit, l'exemple de la Provence et du Dauphiné, XII^e-début XIV^e*, Rome, 1988.

Guichard 1846 = F. Guichard, *Essai historique sur le cominalat dans la ville de Digne, institution municipale des XIII^e et XIV^e siècles*, Digne, 1846.

Guichenon 1660 = S. Guichenon (éd.), *Histoire généalogique de la royale maison de Savoie*, 4, *Preuves*, Lyon, 1660.

Hartmann-Virnich 1996 = A. Hartmann-Virnich, *Bouches-du-Rhône. Aix-en-Provence, église Saint-Jean-de-Malte : approches d'un premier chantier du gothique rayonnant en Provence*, dans *Bulletin monumental*, 1996, 4, p. 345-350.

Herde 1979 = P. Herde, *Karl I. von Anjou*, Stuttgart 1979.

Howell 2001 = M. Howell, *Eleanor of Provence, queenship in thirteenth-century England*, Oxford, 2001.

Jamme 2007 = A. Jamme, *De la banque à la Chambre ? Naissance et mutations d'une culture comptable dans les provinces papales entre XIII^e et XV^e siècles*, dans A. Jamme, O. Poncet (dir.), *Offices, écrit et papauté (XIII^e-XVII^e siècle)*, Paris, 2007, p. 97-251.

Kamp 1973-1975 = N. Kamp, *Kirche und Monarchie im Staufischen Königreich Sizilien. Prosopographische Grundlegung : Bistümer und Bischöfe des Königreichs 1194-1266*, Munich, 1973-1975.

Kiesewetter 1999 = A. Kiesewetter, *Die Anfänge der Regierung König Karls II. von Anjou (1278-1295). Das Königreich Neapel, die Grafschaft Provence und der Mittelmeerraum zu Ausgang des 13. Jahrhunderts*, Husum, 1999.

Laborde 1875 = J. de Laborde, *Layettes du trésor des chartes*, 3, Paris, 1875.

Laplane 1845 = Éd. de Laplane, *Histoire de Sisteron, tirée de ses archives*, 2, Digne, 1845.

Lecomte 1898 = M. Lecomte, *Note sur Jean d'Acy, doyen de l'Église de Meaux (1260-octobre 1268)*, dans *Bulletin de la Société littéraire et historique de la Brie*, 2, 1898, p. 323-326.

Le Goff 1996 = J. Le Goff, *Saint Louis*, Paris, 1996.

Léonard 1932 = É.-G. Léonard, *La jeunesse de Jeanne I^{ère}, reine de Naples et comtesse de Provence*, 2, Monaco-Paris, 1932.

Léonard 1954 = É.-G. Léonard, *Les Angevins de Naples*, Paris, 1954.

Lesage 1950 = G. Lesage, *Marseille angevine. Recherches sur son évolution administrative économique et urbaine de la victoire de Charles d'Anjou à l'arrivée de Jeanne I^{ère} (1264-1348)*, Paris, 1950.

Liber feudorum maior 1945-1947 = *Liber feudorum maior. Cartulario real que se conserva en el Archivo de la Corona de Aragon*, éd. Fr. Miquel Rosell, Barcelone, 1945-1947.

Licinio 1994 = R. Licinio, G. Musca, *Castelli medievali. Puglia e Basilicata : dai Normanni a Federico II e Carlo I d'Angiò*, Bari, 1994 (rééd. 2010).

Livre des privilèges de Manosque 1894 = *Livre des privilèges de Manosque. Cartulaire municipal latin-provençal (1169-1315)*, éd. M.-Z. Isnard, Digne-Paris, 1894 ;

Lucherini 2009 = V. Lucherini, *La cattedrale di Napoli. Storia, Architettura, storiografia di un monumento medievale*, Rome, 2009.

Lünig 1732 = J. Chr. Lünig, *Codex Italiae diplomaticus*, 3, Francfort-Leipzig, 1732.

Martène 1717 = E. Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, 2, Paris, 1717.

Mazel 2002 = Fl. Mazel, *La noblesse et l'Église en Provence, fin X^e-début XIV^e siècle*, Paris, 2002.

Menjot d'Elbenne 1907 = S. Menjot d'Elbenne, *Cartulaire du chapitre royal de Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans*, Le Mans, 1907.

Minieri Riccio 1857 = C. Minieri Riccio, *Genealogia di Carlo I. d'Angiò, prima generazione*, Naples, 1857.

Minieri Riccio 1870 = C. Minieri Riccio, *I notamenti di Matteo Spinelli da Giovinazzo*, Naples, 1870.

Minieri Riccio 1872 = C. Minieri Riccio, *Itinerario di Carlo I di Angiò ed altre notizie storiche tratte da' Registri Angioini del Grande Archivio di Napoli*, Naples, 1872.

Minieri Riccio 1874 = C. Minieri Riccio, *Alcuni fatti riguardanti Carlo I di Angiò di agosto 1252 al 30 di dicembre 1270. Trattati dall' archivio angioino di Napoli*, Naples, 1874.

Morelli 2012 = S. Morelli, *Per conservare la pace. I Giustizieri del Regno di Sicilia da Carlo I a Carlo II d'Angiò*, Naples, 2012.

Natella 2010 = P. Natella, *Fonti storiche e bibliografia commentate*, dans A. Corolla, R. Fiorillo (dir.), *Nocera. Il castello dello Scisma d'Occidente. Evoluzione storica, architettonica e ambientale*, Florence, 2010, p. 91-171.

I necrologi Cassinesi 1941 = *I necrologi Cassinesi*, 1, *Il necrologio del cod. Cassinese 47*, éd. D. Mauro Inguanez, Rome, 1941.

Necrologio del Liber Confratrum 1922 = *Necrologio del Liber Confratrum di San Matteo di Salerno*, éd. C. A. Garufi, Rome, 1922.

Nicholas 1993 = K. Nicholas, *Women as rulers : countesses Jeanne and Marguerite of Flanders (1212-78)*, dans Th.M. Vann (dir.), *Queens, regents and potentates*, Cambridge, 1993, p. 73-89.

Nostredame 1614 = C. de Nostredame, *L'histoire et chronique de Provence, où passent de temps en temps et en bel ordre les anciens poètes, personnages et familles illustres qui ont fleuri depuis VC ans*, Lyon, 1614.

Palmieri 2006 = S. Palmieri, *La cancelleria del regno di Sicilia in età angioina*, Naples, 2006.

Pécout 2004 = Th. Pécout, *Raimond Bérenger V (1209-1245). L'invention de la Provence*, Paris, 2004.

Pécout 2011 = Th. Pécout, *Ultima ratio. Vers un État de raison. L'épiscopat, les chanoines et le pouvoir des années 1230 au début du XIV^e siècle (provinces ecclésiastiques d'Arles, Aix et Embrun)*, mémoire d'Habilitation à diriger les recherches, Université de Paris I, 2011 (dactylographié).

Pécout 2014a = Th. Pécout, *La mort de Pierre II et l'émergence d'une principauté en Provence*, dans *Le temps de la bataille de Muret (12 septembre 1213)*, Actes du 61^e Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées, Muret, 13-14 septembre 2013, Montréjeau, 2014, p. 255-268.

Pécout 2014b = Th. Pécout, *La Provence et le royaume de France (1234-1295)*, dans P. Montaubin, X. Hélary, J. Théry (dir.), *Saint Louis, roi de guerre, roi de paix. Actes du colloque international d'Amiens, 11-12 septembre 2014*, à paraître.

Pécout 2016a = Th. Pécout, « La construction d'un office : le sénéchalat des comtés de Provence et Forcalquier entre 1246 et 1348 », dans R. Rao (dir.), *I grandi ufficiali nello spazio angioino, Convegno internazionale, Università degli Studi di Bergamo, 15-16 novembre 2013*, Rome, 2016, p. 153-188.

Pécout 2016b = Th. Pécout, *Le nécrologe du chapitre Sainte-Marie et Saint-Castor d'Apt*, Paris, 2016.

Pécout 2017 = Th. Pécout (dir.), *L'enquête générale de Leopardo da Foligno dans le Comté de Forcalquier (juin-septembre 1332)*, Paris, 2017.

Pollastri 2011 = S. Pollastri, *Le lignage et le fief. L'affirmation du milieu comtal et la construction des États féodaux sous les Angevins de Naples (1265-1435)*, Paris, 2011.

Poly 1976 = J.-P. Poly, *La Provence et la société féodale : 879-1166. Contribution à l'étude des structures dites féodales dans le Midi*, Paris, 1976.

Raybaud 1903-1909 = J. Raybaud, *Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles*, Nîmes, 1903-1909.

Riquer 1999 = M. de Riquer, *Los trovadores, historia literaria y textos*, Barcelone, 3^e éd., 1999.

Ruffi 1655 = A. Ruffi, *Histoire des comtes de Provence enrichie de plusieurs de leurs portraits, de leurs sceaux et de leurs monnoyes*, Aix, 1655.

Saint-Priest 1849 = A. de Saint-Priest, *Histoire de la conquête de Naples par Charles d'Anjou, frère de Saint Louis*, 3, Paris, 1849.

Sivéry 1987 = G. Sivéry, *Marguerite de Provence. Une reine au temps des cathédrales*, Paris, 1987.

Storia fiorentina 1830 = *Storia fiorentina di Ricordano Malispini dall'edificazione di Firenze fino al 1282, seguita poi da Giacotto Malispini fino al 1286*, éd. A. Benci, Livourne, 1830.

Sternfeld 1888 = R. Sternfeld, *Karl von Anjou als Graf der Provence (1245-1265)*, Berlin, 1888.

Summonte 1748 = G.A. Summonte, *Historia della città e regno di Napoli*, 2, lib. 3, Naples, 1748.

Tolomeo da Lucca 1727 = Tolomeo da Lucca, *Historia ecclesiastica nova*, cap. 19, éd. L.A. Muratori, *Rerum Italicarum Scriptores*, 11, Milan, 1727.

Viard 1942 = F. Viard, *Béatrice de Savoye. Propos vivants d'histoire*, Lyon, 1942.

Giovanni Villani 1990 = Giovanni Villani, *Nuova cronica*, éd. G. Porta, Parme, 1990.

Walter 1965 = I. Walter, *Beatrice di Provenza, regina di Sicilia*, s.v. dans *Dizionario biografico degli Italiani*, 7, Rome, 1965, p. 367-369.

NOTES

1. Sivéry 1987 ; Howell 2001. Le destin historiographique de l'autre sœur, Sancier, qui épouse Richard de Cornouailles en 1243 et décède en 1261, est comparable à celui de Béatrice.

2. Minieri Riccio 1857, p. 12-15 et n. 116-131 ; Walter 1965, p. 367-369.
3. Berger 1893, p. 139-148 ; Sternfeld 1888, p. 13-24 ; Berger 1893, p. 157-160 ; Berger 1895, p. 222-227 ; Cox 1974, p. 145-163.
4. La date du mariage est donnée par les Annales de Saint-Victor : *Annales Sancti Victoris Massiliensis* 1874, p. 5 ; Cox 1974, p. 153 et n. 41.
5. Sur ce moment et les destinées du testament de Raymond Bérenger V : Pécout 2014b.
6. Sur l'étendue de la seigneurie de Béatrice de Savoie en Provence, comprenant le comté de Forcalquier, assorti de nombreuses places sur la rive droite de la Durance, de revenus dans le comté de Provence sur les salines de Camargue, sur Saint-Geniès, sur la région d'Eyguières, sur Roquebrussanne, Brignoles, Saint-Maximin, outre des biens à Aix : Pécout 2017, p. 20-25.
7. Archives départementales des Bouches-du-Rhône [désormais AD13], B 340 et B 342. Sur le sénéchalat, son élaboration progressive et le personnel significatif qui l'occupe dans les premières années du règne de Charles d'Anjou : Pécout 2016a, p. 153-188.
8. Poly 1976, p. 319, n. 11.
9. *Liber feudorum maior* 1945-1947, 2, n° 875 et 877 ; Poly 1976, p. 319 et 329 n. 77 (contestation impériale de la donation).
10. Aurell 1995b, p. 389-426.
11. Pécout 2014a, p. 255-268 ; sur Gersende de Sabran : Pécout 2004, p. 112-115 et 140-143.
12. AD13, B 143, fol. 172, B 2, fol. 91, B 1402, fol. 24v ; Gioffredo 2008, p. 534.
13. AD13, B 340 : Béatrice est *Dei gratia juvenis comitissa et marchionissa Provincie et comitatus Forcalquerii*. Elle agit avec ses bailes Romée de Villeneuve et Perissol. Sa « très douce mère » Béatrice est aussi concernée par une clause de restitution de forteresse. Giordanengo 1988, p. 167 n. 74. On retrouve Guillaume *Bardina* le 16 octobre 1248, recevant les droits du consulat d'Apt au nom de Béatrice de Savoie, au service de laquelle il s'est placé (AD13, B 342).
14. On en a conservé quatre exemplaires, des 31 juillet et 2 août 1252 (AD13, B 348), 26 juillet et 13 novembre 1262 (B 361). Blancard 1860, n° 8, p. 22.
15. AD13, B 341 et Sternfeld 1888, n° 5, p. 266-267. Bourrilly 1925, p. 161.
16. AD13, B 340.
17. AD13, B 341.
18. L Alexandre IV, n° 431.
19. AD13, B 348. Bourrilly 1925, p. 184.
20. Bourrilly 1925, p. 223-229 et n° 45, p. 449-474.
21. AD13, B 352.
22. Del Giudice 1863, n° 1-3, p. LXI-LXVII. Bouïard 1926, n° 1. Le 12 juillet 1257, le comte, et sans doute aussi Béatrice, était à Brignoles : AD13, B 354.
23. AD13, B 355.
24. AD13, B 143, fol. 76-78v ; AM Sisteron, AA22 et AA 153, *Livre vert*, fol. 1-2v ; AD13, B 2, fol. 50v-51v ; B 1406, fol. 2-5v. Laplane 1845, p. 456-463. AD13, B 1401, fol. 8-14 et Guichard 1846, 2, n° 18, p. 33-41, l'acte est passé à Tarascon. Les accords avec la communauté de Digne, du 18 août 1260, sont aussi conclus au nom de la comtesse : Guichard, n° 19, p. 41-46, à Tarascon à nouveau.

25. AD13, B 354 et 356 : Charles concède *Pavia* à Guillaume de Baux Marignane dans le palais de Brignoles, puis il reçoit l'hommage d'Adhémar de Grignan dans le château de Tarascon.
26. AD13, B 356.
27. AD13, B 358 et Del Giudice 1, 1863, n° 5, p. LXVIII-LXXIV.
28. AD13, B 358.
29. AD13, B 360.
30. Aurell 2001, n° 409, à partir du *vidimus* de 1281.
31. AD13, B 361.
32. Bourrilly 1925, n° 46, p. 475-483.
33. AD13, B 354 (confirmation de cet acte le 10 juillet 1257, AD13, B 1065, fol. 148v).
34. AD13, B 358.
35. AD13, B 361 : l'acte est passé à Aix, au palais, *in turri minori juxta majorem turrim, sala superiori et minori in medio*.
36. AD13, B 362 et 364.
37. AD13, B 347 et 348. Bourrilly 1925, p. 187-188, n° 41, p. 407-427.
38. Coulet 2005, p. 200, argumentation juridico-historique posée par le procureur fiscal Gui de Bouc, en septembre 1283, à propos de l'exercice des *regalia* dans les deux comtés depuis le règne de Raymond Bérenger V.
39. Archives municipales [désormais AM] Marseille, AA72, n° 2 ; Aurell 2001, n° 485 ; Aurell – Boyer 2009, p. 207-213.
40. Boüard 1926, n° 447, le 6 mars 1272.
41. Boüard 1926, n° 842.
42. Boüard 1926, n° 394.
43. Boüard 1926, n° 1085.
44. AD13, B 371 et B 143, fol. 1v-4 (copie 1279), B 1373, fol. 4-8 (*vidimus* du 16 mai 1272, copie c. 1309) ; Chevalier 1913-1926, n° 11011.
45. Léonard 1932, 2, n° 19, p. 421-422.
46. Dunbabin 1998, p. 181.
47. AD13, B 342 ; Sternfeld 1888, p. 267-268 et Viard 1942, n° 7, p. 77-86. L'acte du 8 août est passé à Beaucaire dans l'église des moines de la Chaise-Dieu. Didier 1953, p. 244-270 et p. 409-429.
48. Ainsi pour le roi de France dans la convention du 6 novembre 1256 (AD13, B 353 et Laborde 1875, n° 4300, p. 329-333). Voir par exemple la lettre d'Alexandre IV à Jean, évêque du Belley, pour faire observer les conventions conclues entre Charles et Béatrice de Savoie, le 5 avril 1256 (AD13, B 350).
49. AD69, 48H 1841, n° 1, à Amiens : l'acte a été produit le 4 janvier 1316 à la commanderie de Manosque, avec la donation des Échelles du 6 novembre 1260 et l'aval de Pierre de Savoie de disposer de ce bien, du 24 juin 1259, le tout vidimé à Avignon le 14 mai 1401, verbal dressé le 27 mai suivant. Guichenon 1660, p. 64 ; Raybaud 1903-1909, p. 173-174 ; Viard 1942, n° 16, p. 129-145.

50. Louis IX investit son frère du comté d'Anjou puis du comté du Maine, sauf ses propres droits et ceux qu'il avait assignés à la reine Marguerite. Minieri Riccio 1857, n° 2, p. 124-125, à partir de : d'Achery 1723, col. 622-623.
51. Sur l'affaire de Hainaut, qui occupe Charles d'Anjou entre fin 1253 et septembre 1256, entre la donation du comté par Marguerite de Flandre et la sentence arbitrale de Louis IX en 1256 : AD13, B 352 ; Duvivier 1984 ; Nicholas 1993, p. 73-89.
52. Kieseewetter 1999, p. 26, à partir d'une évocation de sa naissance par Charles II le 30 décembre 1296.
53. Le chroniqueur ne détaille pas l'action ou les discussions de chacun, attentif qu'il est au modèle royal de Saint Louis et à l'harmonie des relations entre les deux souverains. Le Goff 1996, p. 448-450, 637-639 et 729-730 ; Howell 2001, p. 136-138.
54. Aurell 1989, p. 156 et 161.
55. Riquer 1999, p. 1386-1387.
56. Sur ces querelles d'attribution : Boni 1954, p. LIX n. 220, LXIII n. 242, LXVI n. 248.
57. Boni 1954, p. LXXV-XC ; Aurell 1987, p. 112-117.
58. Adam de la Halle 1995, p. 376-393.
59. Tolomeo da Lucca 1727, col. 1175 : *Eodem tempore florebat rex Carolus in partibus Italiae in dominio [...] Quanto enim vixit prima uxor, quæ filia fuit comitis Raymundi unde et comitatum habuit Provinciae, regnum bene gubernabatur. Sed ipsa mortua, accepit rex unam juvenculam, quæ de regimine non curabat [...]*. Sur la postérité respective des reines Béatrice de Provence et Marguerite de Bourgogne : Gaglione 2009, p. 117.
60. Béatrice aurait agi suite à l'humiliation protocolaire imposée par ses trois sœurs, toutes reines : *Storia fiorentina* 1830, 2, cap. 181, p. 413-414 ; Giovanni Villani 1990, p. 397-399 ; Gaglione 2009, p. 31. La légende est toujours présente sous la plume de Summonte 1748, 2, lib. 3, p. 411-412.
61. Sternfeld 1888, p. 243.
62. Ce testament, s'il a existé, ne nous est pas parvenu, et les auteurs qui le citent semblent le confondre avec celui du 30 juin 1266 : *Gallia christiana*, 1, Paris, 1715, col. 316, qui renvoie à d'Achery 1655-1677, 6, p. 475-481, qui utilise un manuscrit d'Antoine Vion D'Hérouval ; Sternfeld 1888, p. 245, n. 4. Deux autres testaments sont faussement attribués à Béatrice, du 29 juin 1261 et du 7 mars 1263 : le premier est une légende colportée par César de Nostredame à la suite sans doute d'une mauvaise lecture, le second renvoie en fait au testament de Béatrice de Savoie, du 21 février 1264 à Amiens, publié à une date erronée (7 mars 1263 a. st.) dans J. Chr. Lünig 1732, 3, n° 12, col. 937-938. Nostredame 1614, p. 226-227. Sternfeld 1888, p. 160, n. 1 et Kieseewetter 1999, p. 29, n. 1, à rectifier.
63. Filangieri 1950 [désormais RCA], 1, n° 19, p. 7 et Bouïard 1926, n° 4 ; 3 octobre 1265 : Del Giudice 1863, 1, n° 19, p. 55-57.
64. Del Giudice 1863, 1, p. 162-163, n. 1.
65. Sur ces enfants : Minieri Riccio 1857, p. 31 et 37-38 notamment.
66. Kieseewetter 1999, p. 34.
67. Minieri Riccio 1857, p. 86.

68. L Clément IV, n° 242. 30 décembre 1265 : Del Giudice 1863, 1, n° 31, p. 83-85, et rapport des cardinaux au pape, avec l'hommage lige de Charles d'Anjou, le 6 janvier 1266 (*ibid.*, n° 33, p. 87-89). Sur la liturgie de ce couronnement : Boyer 1997, p. 561-607.
69. Gaglione 2009, p. 103-106, pour un récapitulatif.
70. Sur l'itinéraire du roi, duquel il est malaisé d'inférer celui de Béatrice : Minieri Riccio 1872 ; Minieri Riccio 1874, p. 10, 20, 22.
71. Natella 2010, p. 91-171 et ici p. 111-114, qui évoque la résidence de Béatrice à Nocera à partir de septembre 1266, après son séjour à Lagopesole entre juin et septembre, puis sa mort et le transfert de son corps à Naples en 1267, tandis que son fils Robert fut inhumé à Santa Maria Materdomini. Béatrice partagea le château de Nocera avec Hélène Ange, la veuve de Manfred, capturée en mars 1266 et emprisonnée en ce lieu à compter de mars 1267. Del Giudice 1896.
72. Charles informe la comtesse d'Apice, Minora, que les deux filles du rebelle Tipoldo di Dragone que le justicier du Principat et Terre Beneventane, Ganselmet de Tarascon, lui avait confiées, doivent être convoyées par leur oncle paternel Ruggiero di Dragone jusqu'auprès de la reine Béatrice, qui réside alors à Ocre dans les Abruzzes. Del Giudice, 1863, p. 155, n. 1 ; RCA, 1, n° 200, p. 75-76. Sur les Dragone, fidèles de Manfred, et la comtesse d'Apice, sous tutelle royale : Pollastri 2011, p. 96, 123 et 150-151. Le comté d'Apice, prov. Benevento, Campanie, échoit en 1285 à Ermengaud de Sabran († 1310) avec le comté d'Ariano.
73. Boüard 1920, p. 245-246.
74. RCA, 1, n° 3, p. 91-93.
75. Durrieu 1886, 1, p. 129. Pour la Provence, la seule mention de Béatrice dans un compte, celui du baile royal de Brignoles, concerne l'exercice 1263-1264, à une époque où elle semble avoir résidé en ce lieu (AD13, B 1501, fol. 67v : *pro duabus vaccis emptis pro domina comitissa, III lb. X s.*).
76. Dunbabin 2004, p. 313-336.
77. Del Giudice 1863, 1, p. 155-156, n. 1 ; RCA, 1, n° 1, p. 25, le 27 octobre 1266.
78. RCA, 1, n° 293 p. 262.
79. Del Giudice 1863, 1, p. 156, n. 1 ; RCA, 1, n° 218 et p. 241 ; il est attesté au service de Charles : *ibid.*, n° 270 p. 257.
80. Del Giudice 1863, 1, p. 164, n. 1.
81. Boüard 1926, n° 188, 301, 302, 317 et RCA, 6, n° 1451, p. 268 ; n° 108, p. 33 ; et n° 110 p. 34. Enderlein 1997, p. 26, n. 13.
82. Carozzi 2000, p. 139-145.
83. Castel Lagopesole, auj. com. Avigliano, Basilicata. La forteresse est une résidence royale souabe puis angevine, dont la partie nord, porte encore le nom de « quarto della regina », et dont les transformations du début du règne de Charles se caractérisent par l'aménagement de baies, un système d'adduction d'eau, un nouveau portail d'accès et la construction de la *capella domus* dotée de fresques dans l'abside, sans doute postérieures au règne de Charles : Fiorillo 2005, notamment p. 18-20 ; Fiorello 2011, p. 26-30.
84. Fortunato 1902, p. 91-93 ; Licinio, Musca 1994 (rééd. 2010), p. 162 et 205.
85. La sépulture est mentionnée en 1268, puis par Charles de Calabre le 22 mars 1320 : Minieri Riccio 1870, n° 28, p. 231-233. L'inscription sans doute mutilée est rapportée par

Summonte 1748, 2, lib. 4, p. 20 : *HIC REQUIESCIT ROBERTUS FILIUS CAROLI DE FRANCIA REX SICILIE SUB ANNO DOMINI MCCLXV*. L'authenticité des inscriptions funéraires de cette église attribuées à Béatrice et à son fils Robert a été discutée (Minieri Riccio 1857, p. 89-92), mais réhabilitée (De'Santi 2008, p. 102-142); Enderlein 1997, p. 26 n. 14. Je remercie amicalement Alfredo Santoro pour son aide au sujet de la question de la sépulture de Béatrice et de son fils Robert.

86. L'original a disparu. AD13, B 365, copie contemporaine, dépourvue des sceaux des témoins et du seing du notaire annoncés dans l'acte, mais qui permet de corriger la transcription défectueuse de J. Chr. Lünig. Lünig 1726, 2, n° 44, col. 966-970 ; Minieri Riccio 1857, n° 29, p. 156-161 et RCA, 2, n° 92, p. 294-296 (ces deux éditions d'après Lünig)

87. Il est vraisemblable que le comte a dû dicter un testament avant sa première croisade en 1248, et avant son départ pour le royaume de Sicile en 1265. Charles d'Anjou semble avoir testé en dernier lieu à Foggia le 6 janvier 1285, mais son testament s'avère introuvable ; le même jour, un codicille est rédigé en faveur de Robert d'Artois, nommé exécuteur et véritable régent dans le royaume, dans l'attente de sa dévolution aux héritiers du roi (Minieri Riccio 1878, 1, n° 211, p. 213-214). Le pape Martin IV retient certains éléments de ce testament concernant l'administration du *Regno* et la régence : L. Martin IV, n° 592, le 11 février 1285. Mais l'ultime testament de Charles d'Anjou ne nous est pas parvenu. Celui de Charles II, le 16 mars 1308, mentionne les deux testaments de son père et de sa mère et s'en fait l'exécuteur : Camera, 1860, 2, p. 174-182.

88. À Philippe, 1000 livres tournois à percevoir sur les revenus des comtés, 100 marcs d'argent à Blanche, si son mari Robert comte de Flandre décède après son père, sinon 10000 livres tournois et 100 marcs, à Béatrice 10000 livres, à Isabelle 3000 livres, en échange de leur renonciation à tout autre droit, et 3000 livres annuelles sur les revenus de la Provence à tout enfant mâle qui lui naîtrait en outre, et si c'est une fille, 10000 livres à verser lorsqu'elle sera nubile.

89. Les exécuteurs testamentaires auront capacité d'agir s'ils sont au moins trois, ou bien seulement deux avec le roi.

90. Sur tout ce personnel ecclésiastique de Provence : Pécout 2011.

91. Alain de Luzarches est chargé avec le sénéchal d'exécuter des legs en vertu du testament de Béatrice de Provence dès 1270 (RCA, 3, n° 811, p. 256). Lesage 1950, p. 79 et 84 ; Busquet 1930, p. 45-46.

92. Albanès – Chevalier 1911, n° 229.

93. Garnier de Villiers-le-Bel († av. 1277, car c'est son probable successeur à Melfi qui participe à l'exhumation du corps de Béatrice en mai 1277), doyen de la collégiale Saint-Pierre-de-la-Cour au Mans, clerc et médecin de Charles d'Anjou et de Béatrice, est pourvu du siège épiscopal de Melfi par Clément IV le 21 octobre 1266. Menjot d'Elbenne 1907, n° 223-224, p. 319-321.

94. Bartolomeo Pignatelli, issu d'une famille de *milites* de Campanie, est formé au *studium* de Naples où il enseigne le droit canon. Proche de la papauté et motivé par un modèle théocratique, il organise avec elle la lutte contre Manfred, jouant un rôle diplomatique de premier plan dans les négociations entre cours d'Angleterre, de France et de Provence, qui débouchent sur l'investiture de Charles d'Anjou comme roi de Sicile. Il est archevêque d'Amalfi entre le 31 mars et octobre 1254, puis est transféré le 23 de ce mois à Cosenza, et enfin le 25 mars 1266 au siège de Messine, où il décède le 13 juin 1270. Il devient un

proche et un familier du roi angevin. Kamp 1973-1975, 1, p. 399-400 ; 2, p. 849-853 ; 3, p. 1037-1041.

95. Sur Jean d'Acy († 1268) et Geoffroi de Beaumont († c. février 1272), deux piliers de la chancellerie royale : Durrieu 1886, 2, p. 231-234 ; Del Giudice, 1, 1863, p. XXXIII, n. 1 ; Palmieri 2006, p. 58-66. Jean d'Acy, qui semble provenir de la petite noblesse locale, est attesté comme doyen du chapitre de Meaux depuis 1260. Il est chancelier de Charles d'Anjou en 1266-1268 : Lecomte 1898, p. 323-326. Geoffroi de Beaumont, d'origine normande, chapelain du pape, est aussi l'un des proches du roi ; il reçoit le siège épiscopal de Laon en 1271.

96. Barral de Baux († 1268), rallié à Charles d'Anjou depuis 1251, et dont le fils Bertrand († 1305) reçoit le comté d'Avellino. Mazel 2002.

97. Pierre de Villebéon, alias Pierre le Chambellan († 1270), a côtoyé Charles d'Anjou au moins depuis la croisade de 1248-1250, et se voit désigné exécuteur testamentaire de Louis IX au moment de la croisade de Tunis.

98. Foulque de Puyricard (Bouches-du-Rhône, cant. Aix-en-Provence Nord-Est) appartient à un lignage initialement lié sans doute à l'Église d'Aix qui exerce la haute seigneurie sur ce *castrum* où les Baux Meyrargues sont coseigneurs et leur doivent hommage. Un Raymond de Puyricard est attesté comme prévôt d'Aix entre 1208 et 1212. Bérenger de Puyricard rallie précocement le comte de Provence, dans l'entourage duquel on le rencontre en 1220 et 1225. Benoît 1925, n° 42 et 93 ; Bourrilly 1925, n° 26, p. 341 (dans la suscription, la fonction de juge de la commune de Marseille ne s'applique vraisemblablement pas à lui). Un homonyme est attesté en février 1251 et août 1253 (AD13, 1G1, fol. 1-2v). Foulque de Puyricard paraît pour la première fois en juillet 1253 avec Bérenger, dans une sentence aux côtés des Simiane en présence de la comtesse, et en octobre suivant, à l'occasion d'une enquête sur les péages ordonnée par Béatrice de Savoie dans le comté de Forcalquier, dont il est le baile ; il semble un proche de Robert de Laveno (Bibl. munic. Apt, Remerville de Saint-Quentin, *Collectanea variorum diplomatum Ecclesie Aptensis notis illustrata*, p. 504 ; AD13, B 8, fol. 161-161v et *Livre des privilèges* 1894, p. 48-54). Il rallie l'Angevin comme ce dernier après 1256, et il est attesté auprès de Charles d'Anjou en novembre 1262, toujours aux côtés de Robert de Laveno (Bourrilly 1925, p. 482). Dans le *Regno*, il occupe des fonctions de confiance : justicier du Principato e Terra Beneventana en 1266 puis entre juillet 1267 et janvier 1268, capitaine général en Sicile en 1270 où il est dépêché comme vicaire général du roi dès 1267, amiral en 1270, il reçoit des terres de rebelles en 1268 en Sicile ultérieure ; en 1272, il est qualifié de familier et *miles* du roi, et l'année suivante il est admis à son hôtel ; enfin, en mai 1272, il est nommé recteur de la Marche d'Ancône (Morelli 2012, p. 103 n. 106, p. 113, 158, 187 n. 95, p. 195 n. 12, p. 198, p. 213 n. 86, p. 263 n. 67, p. 281 n. 116, p. 345, pour le dépouillement des RCA ; Gardi 2005, p. 370-437 et ici p. 374 n. 5 et Jamme 2007, p. 97-251 et ici p. 102 ; Aurell 2001, n° 457-458 (les 26 décembre 1275 et 20 mai 1276).

99. *Caziaco* renvoie vraisemblablement à Chézy, soit Chézy-en-Orxois (cant. Neuilly-Saint-Front, Aisne), ou Chézy-sur-Marne (cant. Essômes-sur-Marne, Aisne). Le premier toponyme, qui a notre préférence, est situé dans le comté d'Artois, le second dans celui de Champagne. Reginald de Chézy, d'après sa suscription, a été accrédité en Provence.

100. Martène 1717, 2, n° 674, col. 615-616 ; L app. Clément IV, n° 1392. Le pape invoque le testament ou codicille : *ad domum fratrum Hospitalis Sancti Johannis Jerosolymitani Aquensem, in qua corpus bone memorie R. comitis Provincie patris sui jacet tumulatum [...], corpus suum cum eo ibidem pariter tumulandum elegit.*

- 101.** Albanès – Chevalier 1901, n° 1501 et 1514 ; Giordanengo 1988, p. 170 n. 87.
- 102.** Del Giudice 1902, n° 15, p. 86-88, c. octobre 1267. À nouveau, le 17 décembre 1267, Clément IV rappelle la disparition récente de la reine. Mais le pontife a déjà à cœur de ménager une nouvelle alliance pour Charles d'Anjou, et à cette date des contacts ont été noués avec le margrave de Brandebourg, puis avec Jacques I^{er} d'Aragon. Les négociations se sont aussi portées vers la fille du comte de Gloucester, Gilbert de Clare, et celle de Béla IV de Hongrie, avant que Charles d'Anjou ne se détermine pour Marguerite de Bourgogne († 1308), fille d'Eudes héritier du duché de Bourgogne et par sa femme comte d'Auxerre, Nevers et de Tonnerre. Leur mariage a lieu le 18 novembre 1268. Léonard 1954, p. 75-76 ; Gaglione 2009, p. 107-109.
- 103.** Le 14 janvier 1268, à l'occasion d'une missive au roi de France où il évoque les affaires d'Angleterre, de Germanie et de Sicile, et en particulier la levée de la décime, on constate que le pontife ignore si Béatrice a testé. L app. Clément IV, n° 1288.
- 104.** Il s'agit sans doute du codicille. L app. Clément IV, n° 1294. Del Giudice 1863, 1, p. 165 n. 1
- 105.** Prov. Sienne, Toscane. Le 22 août 1268, pendant le siège de Lucera, on évoque la défunte reine au sujet de l'un de ses legs (RCA, 2, n° 730, p. 184). Charansonnet 2001, p. 869-875.
- 106.** Minieri Riccio 1870, p. 135-139 et n° 29-30, p. 233-234, 5 et 12 juillet 1267. Il fixait préalablement sa mort à mars 1268 : Minieri Riccio 1857, p. 87.
- 107.** Anno Domini M° CC LXVII°, VIII kalendas octobris obiit domina Beatrix uxor excellentissimi regis Caroli et sepulta est in ecclesia Neapolitana : *Necrologio del Liber Confratrum* 1922, p. 145. Minieri Riccio 1870, p. 135-139 et Del Giudice 1902, p. 87-88.
- 108.** Cette inscription est rapportée par Summonte 1748, 3, lib. 4, p. 20, qui en déduit la mort de la reine à Nocera : *HIC REQUIESCIT DOMINA REGINA BEATRIX UXOR DOMINI CAROLI DE FRANCIA REGIS SICILIE SUB ANNO DOMINI MCCLXVII*. Camillo Minieri Riccio et Giuseppe Del Giudice (voir notes précédentes) à sa suite mettent en doute l'authenticité de cette inscription, ainsi que de la donation royale de 1268 (voir n. 106-107), à l'appui d'anomalies du formulaire, qui peuvent tout autant procéder selon nous d'approximations des copies qui nous les ont transmises, et du contexte décoratif : c'était la conclusion aussi de De'Santi 2008, p. 102-142.
- 109.** Copenhague, Det Kongelige Bibliotek, ms Thott 134 Fol, fol. 97v et Pécout 2016b, n° 73, p. 164 : IX kal. octobris, Eodem die obiit domina Beatrix regina Cecilie et filia domini Raymundi Berengarii comitis Provincie. Mauro Inguanez 1941, pl. : VIII Kal. octobris. Obiit B[eatrice regina] Scilie et comitissa Provincie. On notera dans les notices nécrologiques de San Matteo di Salerno, Santa Maria Mater Domini et Sainte-Marie d'Apt, la référence pour les unes à l'époux, et pour la dernière au père.
- 110.** Minieri Riccio 1857, p. 12-15. Lucherini 2009, p. 238-242 et 249-250. Quant à elle, la tombe de Charles d'Anjou se trouvait dans la Stefania, l'ancienne cathédrale San Salvatore et Santa Restituta, puis après les reconstructions de la fin du siècle, dans l'abside de la nouvelle Santa Maria Assunta, à droite de l'autel majeur si l'on en croit les relations du XVI^e siècle. Elle était associée aux sépultures de Charles Martel († 1295) et de Clémence de Habsbourg († 1293) que les érudits modernes ont confondues avec celle de Béatrice.
- 111.** Herde 1979, p. 50-52, et ici p. 66 qui cite cette date de décès mais sans donner de référence. Il s'agit du sermon 39 du cardinal : Charansonnet 2001, p. 869-875.

112. Ce discours assure à la curie l'articulation entre une prédication de croisade et le service des ambitions de Charles d'Anjou vassal du pape. Boyer 1998, p. 127-157 et ici p. 129.
113. Boyer 2001, p. 413-435.
114. RCA, 2, n° 777, p. 203-204.
115. Del Giudice 1863, 1, p. 162-163 n. 1.
116. On note que Charles d'Anjou prend soin d'organiser un serment de fidélité général dans l'ensemble de ses comtés provençaux, en invoquant le testament et l'*ordinatio* de Béatrice. Mais il ne l'ordonne qu'en février 1270, et l'opération n'est menée qu'au début de l'année 1271 (AD13, B 370-372, B 753-754). Giordanengo 1988, p. 170-172 ; Giordanengo 1980, p. 183-204.
117. AD13, B 367, en présence de Bertrand de Baux, fils de feu Barral.
118. Kiesewetter 1999, p. 54-55.
119. Kiesewetter 1999, p. 43-49 ; Enderlein 1997, p. 29.
120. Minieri Riccio 1857, p. 15 ; Faillon 1848, 2, n° 81-86, col. 801-806.
121. Erlande-Brandenburg 1975 ; Gardner 1990, 23-24, p. 29-60 ; Enderlein 1997, p. 11-15.
122. Boyer 1994, p. 85-110.
123. RCA, 2, n° 443, p. 374 et Coulet 1998, p. 333.
124. Ruffi 1655, p. 213 ; Del Giudice 1863, 1, p. 165 n. 1 ; L app. Clément IV, n° 1392.
125. Le roi prend alors des mesures concrètes en novembre 1273 auprès du prévôt d'Aix, afin de régler la question des droits funéraires. Minieri Riccio 1857, n° 30, p. 161 (2 novembre 1273).
126. Enderlein 1997, p. 27 et n. 18. Blanche repose effectivement à Saint-Jean en 1278 : *ibid.*, n° 2, p. 211-212.
127. *Cartulaire général des Hospitaliers* 1894-1906, 2, n° 2562, p. 709 ; Aurell 1995a, p. 7-23 ; Caglione 2009, p. 105 n. 97 sur la chronologie du transfert et de la chapelle d'Aix.
128. Boüard 1926, n° 573 et 941 : travaux signifiés au prévôt et au chapitre d'Aix, le 2 novembre 1272 ; la chapelle Saint-Jean est destinée à abriter les ossements de Béatrice, le 25 mars 1276. Le 1^{er} avril 1277, l'église paraît bien avancée et peut se préparer à accueillir la dépouille de la reine rapatriée avant le 23 juin (Minieri Riccio 1857, n° 32, p. 163, 10 et 24 mai 1277). Enderlein 1997, p. 27 et n. 19, commandes de marbre par le roi en 1272 pour les tombes de son épouse et d'un de ses fils. En 1278, le roi fait dresser l'inventaire des reliques qu'il a confiées à la nécropole dynastique : AD13, 56H 4175 et *Cartulaire général des Hospitaliers* 1894-1906, 3, n° 3657, p. 360-362 ; Carraz 2005, p. 425 et 452-453.
129. Enderlein, 1997, p. 26-31 ; Esquieu, 1988, p. 103-119 ; Hartmann-Virnich, 1996, p. 345-350 ; sur l'innovation de cet art en Provence : Carraz 1996, p. 7-24.
130. La tombe d'Alphonse II et de son fils, de même que celle de Béatrice de Provence, comportent des éléments sculptés communs (anges, masques), et leurs doubles rangées de chapiteaux renvoient à l'architecture de l'église. La cohérence de l'ensemble suppose aussi une disposition en continuité visuelle, entre le chœur pour les comtes et le transept droit pour la comtesse, comme le suggèrent les représentations de cortèges et offices mortuaires sur les deux mausolées. *Cartulaire général des Hospitaliers* 1894-1906, 3, n° 478 ; Enderlein 1997, p. 30-31.
131. Boyer 1994, p. 85-110 ; Boyer 2003, p. 23-59.

132. Le 30 avril 1277, l'archevêque Ayglier est chargé de transférer les restes de la reine depuis Naples, jusqu'à l'église Saint-Jean d'Aix, conformément à ses dispositions testamentaires (Minieri Riccio 1857, n° 31-32, p. 162-163, ordres pour le transfert, 10 et 24 mai 1277). On dispose des quittances de dépenses concernant les deux galères qui ont transporté le corps de Béatrice de Naples à Marseille, sous la responsabilité de Charles de Salerno, du 23 juin 1277 (RCA, 15, n° 26, p. 6 et RCA, 50, n° 658, p. 279). Coulet 1998, p. 317-338, ici p. 332-334.

133. Ainsi, les chanoines de Saint-Sauveur d'Aix et Bérenger *Monachi*, le précepteur des Hospitaliers de Saint-Jean, doivent s'en remettre au prévôt de Grasse Guillaume, dans leur conflit à propos de la part que ces derniers doivent verser au chapitre depuis le transfert du corps de Béatrice de Provence, le 30 mars 1278 (AD13, 2G 32, n° 202 et Enderlein 1997, n° 2, p. 211-212).

134. Babelon 1970, p. 119-125 ; Gardner 1990, p. 29-60 ; Enderlein 1997, p. 30.

135. Sur l'émergence de ce dernier et la volonté de rupture qu'il insuffle dans le *Regno* : Bruzelius 1991, p. 402-420.

136. De'Santi 2008, p. 113, qui cite une fondation de chapellenie de 1294. Enderlein 1997, p. 31 et n. 35.

137. Del Giudice, 1863, p. 159, d'après Saint-Priest 1849, p. 189 n.

138. AD13, B 4, fol. 46v-47, et deux autres copies citées par É.-G. Léonard, *La jeunesse de Jeanne I^{re}, reine de Naples et comtesse de Provence*, 2, Monaco-Paris, 1932, p. 209 et n. 1.

RÉSUMÉS

Béatrice de Provence (c. 1231-1267) demeure fort mal connue. Nous proposons d'examiner comment sa légitimité d'héritière des comtés de Provence et Forcalquier fut exploitée par son époux Charles d'Anjou et comment ils formèrent un couple politique. En tant que comte, Charles d'Anjou exerça seul le gouvernement de la Provence, menant négociations et rapports de force, présidant à la machine administrative et pourvoyant aux offices. Béatrice fut la source de son autorité, assista et consentit à nombre de conventions et donations, tout en veillant dans sa maternité à la pérennité de la jeune monarchie angevine. Dans la péninsule italienne, son règne fut trop bref pour que s'opérât entre les époux une répartition significative des tâches. Ce type d'expérience de gouvernement à deux, issue de contingences et non d'un modèle politique, ne préfigure-t-il pas notre moderne façon de structurer les exécutifs de nos États, souvent dissociés entre un premier ministre qui agit et un président qui incarne ?

We do not know much about Beatrice of Provence (ca. 1231-1267). This paper examines how her legitimacy as heiress of the counties of Provence and Forcalquier was exploited by her husband Charles of Anjou and how they formed a political couple. As a count, Charles of Anjou alone ruled over Provence, leading negotiations and forming power relations, presiding over the administrative machinery and providing for the offices. Beatrice was the source of his authority, assisted and consented to many conventions and donations, while watching in her motherhood the sustainability of the young Angevine monarchy. In the Italian peninsula, her reign was too brief to make apparent a significant division of labour. Could this type of shared government,

born out of contingencies and not from a political model, foreshadow our modern way of structuring the executive of our states, often dissociated between a Prime minister who acts and a President who embodies?

INDEX

Mots-clés : État royal, reine, succession

Keywords : Monarchy, queen, succession

AUTEUR

THIERRY PÉCOUT

Université de Saint-Étienne, UMR LEM-CERCOR, thierry.pecout@univ-st-etienne.fr

Conventus iste fundatricis reginae tumulo non parum illustratur. Il sepolcro di Eleonora d'Angiò nella chiesa di San Francesco a Catania

Paola Vitolo

NOTE DE L'AUTEUR

Desidero esprimere la mia gratitudine a Fulvio delle Donne per le sue osservazioni sui testi delle epigrafi discusse in questo saggio, a Lucia Arcifa, a Giulia Arcidiacono e a Mario Gaglione per il prezioso aiuto prestatomi a vario titolo, a Mons. Gaetano Zito, direttore dell'Archivio Storico Diocesano di Catania, a Rita Angela Carbonaro, direttrice delle Biblioteche Riunite « Civica e Ursino Recupero » di Catania, e a Valentina Noto, Responsabile del Museo Civico di Castello Ursino, per aver agevolato le mie ricerche. Questo lavoro rientra nell'ambito del progetto *Regine, re e viceré: immagini e strategie del potere in Sicilia tra Tardo Medioevo e prima Età Moderna. Le fonti materiali per una storia dinamica del territorio*, finanziato dall'Università di Catania (fondi FIR 2014) e diretto da Carmelina Urso, che ringrazio per il sostegno e l'incoraggiamento. La citazione nel titolo è tratta da De Grossis 1642, I, col. 208 (cfr. Appendice documentaria = AD, doc. 5).

- 1 Fino all'11 gennaio 1693 era possibile ammirare nella chiesa di San Francesco a Catania il monumento funebre della regina Eleonora d'Angiò (1289-1341), ottava figlia di Carlo II d'Angiò e di Maria d'Ungheria, e moglie del re Federico III d'Aragona (1302-1337)¹. Alle 13:30 di quel giorno un fortissimo terremoto colpì una vasta area della costa orientale della Sicilia, danneggiando gravemente anche Catania². Il piano di ricostruzione della città, affidato a Giuseppe Lanza duca di Camastra, ne ridisegnò completamente sia l'assetto urbanistico, concepito secondo un rigoroso schema ad assi ortogonali, sia l'aspetto monumentale, con la costruzione di nuovi edifici pubblici e privati che fecero di Catania uno dei più importanti laboratori del barocco siciliano³. Ciò che era sopravvissuto

delle memorie antiche, medievali e rinascimentali fu di conseguenza quasi completamente obliterato dal paesaggio urbano, per cui gli studiosi fanno oggi non poca fatica a ricostruire il filo della storia cittadina, componendo le superstiti tracce materiali e i risultati delle indagini archeologiche con le attestazioni documentarie e letterarie⁴. In particolare, la città non serba ormai quasi alcun segno del suo ruolo di capitale del Regno di Trinacria, quale fu nel corso del Trecento⁵: i monumenti simbolo della presenza dei reali sono stati infatti, nel corso dei secoli, profondamente rimaneggiati. Il duecentesco Castello Ursino, che gli Aragonesi scelsero come residenza – miracolosamente scampato sia alla colata lavica del 1669, che lo lambì riconfigurando il profilo della costa e allontanandolo dal mare, sia al sisma del 1693 – è stato pesantemente trasformato per adattarne le strutture a diverse destinazioni d'uso⁶. La Cattedrale, fondata da Ruggero il Gran Conte intorno al 1090⁷ e scelta come luogo di sepoltura da alcuni esponenti della dinastia aragonese, ricevette nel Settecento una nuova veste barocca⁸ che inglobò i resti della struttura normanna (in parte ancora visibili): ne conseguì il completo riallestimento degli spazi interni, iniziato peraltro già nel Quattrocento.

- 2 Anche le tracce materiali della presenza di Eleonora d'Angiò subirono la medesima sorte. Nulla rimane dell'assetto originario degli edifici religiosi attribuiti al suo patrocinio. Marmi riconducibili alla sua sepoltura erano ancora conservati nel giardino del convento di San Francesco prima della soppressione delle corporazioni religiose nel 1866 e nell'annessa chiesa ai primi del Novecento⁹. L'unico pezzo superstite (fig. 1) è un frammento della lastra anteriore della cassa, segnalato nelle collezioni del Museo Civico di Castello Ursino da Guido Libertini fin dal 1937¹⁰. Vi si legge parte dell'iscrizione (... *HIC ALIONORA REGUM NATA PARENS...*), al di sotto della quale un fregio con tralcio di vite, dal sottile e morbido modellato (fig. 2), incornicia lo specchio centrale scolpito con uno stemma dinastico (uno scudo inquartato con le armi angioina e aragonese) tra decori vegetali¹¹.

Fig. 1 – Frammento della lastra anteriore del sarcofago di Eleonora d'Angiò († 1341). Catania, Museo Civico di Castello Ursino (dalla chiesa di San Francesco a Catania) (foto : autrice).



Fig. 2 – Dettaglio del frammento della lastra anteriore del sarcofago di Eleonora d'Angiò († 1341). Catania, Museo Civico di Castello Ursino (dalla chiesa di San Francesco a Catania) (foto : autrice).



- 3 Il monumento funebre della regina aveva colpito l'attenzione degli eruditi locali, che l'avevano potuto vedere prima della sua distruzione e che ne hanno tramandato una

descrizione piuttosto accurata, trascrivendone anche gli epitaffi. Dalle loro testimonianze è possibile recuperare importanti informazioni sul suo assetto architettonico e sul programma figurativo, tanto più preziose nel generale naufragio delle testimonianze di scultura medievale di quest'area della Sicilia. A partire da queste stesse fonti si ipotizzerà l'attuazione di un preciso programma di riallestimento della sepoltura, che sarebbe stato realizzato nella seconda metà del Cinquecento, a celebrazione della storia del convento e della sua fondazione avvenuta con il sostegno della stessa Eleonora: un'interessante iniziativa di « riuso ideologico » di un'opera medievale che parrebbe configurarsi, per le modalità dell'intervento, fortemente originale nel contesto del complessivo ripensamento degli spazi liturgici dopo il Concilio di Trento.

Cenni biografici

- 4 Il 10 agosto 1341 Eleonora si spegneva nel convento benedettino di San Niccolò l'Arena, alle falde dell'Etna, chiudendo nella riservatezza e nel silenzio un'intensa vita pubblica. Il prestigio dell'appartenenza dinastica e le speranze di pacificazione legate al suo matrimonio con Federico III d'Aragona, che sancì la pace di Caltabellotta tra Aragonesi e Angioini del 1302, avevano probabilmente giocato un grande peso nel suo coinvolgimento nella gestione politica, sulla base anche dell'esempio della madre, che fu protagonista di primo piano della storia della casa angioina di Napoli. Maria d'Ungheria ricoprì infatti ruoli di grande responsabilità e prestigio alla corte di Napoli, ma al tempo stesso seppe supportare la sua azione di governo con un energico patrocinio religioso e artistico, contribuendo in maniera significativa alla costruzione di un'immagine pubblica della dinastia¹². Difficile dire se Eleonora abbia interpretato il suo ruolo con la medesima ricchezza e varietà di approcci: la perdita di monumenti e manufatti non permette, per esempio, di ricostruire un quadro organico della sua attività di committente di imprese artistiche. Certamente non fu solo una pedina di accordi diplomatici, ma rivestì un ruolo attivo sia in politica interna sia nell'orizzonte europeo, fungendo da interlocutrice e mediatrice nelle crisi internazionali tra il Regno di Trinacria e la Corona d'Aragona, gli Angioini e il Papato, in particolare dopo la ripresa della guerra contro Roberto d'Angiò nel 1312, che rimise in moto il complesso meccanismo di alleanze e contrapposizioni nello scacchiere continentale. Eleonora diede inoltre prova di autonomia di governo nella gestione di un vasto feudo gravitante attorno al territorio di Siracusa che, secondo la consuetudine aragonese, il marito le diede in dote nel 1305 in occasione della nascita del primo figlio, il futuro re Pietro II, e sul quale la regina esercitava di fatto pieni poteri. La cosiddetta *camera reginale*, già concessa in precedenza ad Isabella di Castiglia (1292-1295), diveniva con Eleonora un'istituzione stabile ed efficiente, che avrebbe avuto continuità, seppur con alterne vicende, fino al Cinquecento¹³.
- 5 Con il consorte Eleonora condivise un'opera di convinto sostegno degli Ordini religiosi, di cui beneficiarono in particolare Benedettini e Francescani. Federico III fu munifico verso il monastero benedettino di San Niccolò l'Arena e ad esso Eleonora donò, secondo gli eruditi locali, una Santa Spina e un frammento della Veste purpurea¹⁴. Non esistono prove documentarie a conferma di questa tradizione e le stesse reliquie pare siano andate perdute nel corso dei secoli. A renderla però credibile è il fatto che agli Angioini, in particolare a Carlo I e Carlo II, sia attribuito un gran numero di doni di sante reliquie, che per gli stretti vincoli familiari con la casa reale di Francia avrebbero potuto ottenere facilmente dal tesoro della Sainte-Chapelle di Parigi, per poi distribuirle alle chiese e alle

fondazioni religiose cui furono particolarmente legati, rafforzando così la propria immagine di sovrani appartenenti ad una stirpe beata¹⁵.

- 6 Beni e terreni furono donati da Federico III ed Eleonora a monasteri francescani (per esempio a quello delle clarisse di Messina, dove la figlia Caterina prese l'abito, divenendone poi badessa) e particolare sostegno fu offerto alla corrente degli Spirituali: Ramon Llull e Arnau de Villanova furono ospiti della corte¹⁶. Il secondo, documentato in Sicilia tra il 1304 e il 1305 e di nuovo nel 1308 e nel 1310, vi compose anche alcuni scritti, uno dei quali dedicato proprio a Federico, in cui lo esortava ad attuare politiche di governo ispirate alla giustizia sociale, all'educazione religiosa, alla moderazione e alla sobrietà. I due sovrani avevano fatto proprio il forte attaccamento all'Ordine delle rispettive famiglie di origine. Eleonora aveva probabilmente guardato all'esempio di sua madre, che a Napoli promosse la rifondazione e l'ampliamento di due monasteri francescani: San Giovanni a Nido¹⁷ e Santa Maria Donnaregina¹⁸. Anche le vicende dei suoi fratelli si caratterizzarono, come è noto, per un forte attaccamento ai Francescani, sebbene la natura e l'intensità dei loro rapporti in particolare con gli Spirituali sia un tema ancora fortemente dibattuto dalla critica: sia nel caso di Roberto, che insieme alla moglie Sancia di Maiorca ospitò a corte alcuni « fraticelli », sia nel caso di san Ludovico di Tolosa, che rinunciò al trono di Napoli per vestire il saio francescano.¹⁹
- 7 Il prestigio che la regina si era guadagnata negli anni non le consentì tuttavia di ritagliarsi un ruolo politico di rilievo dopo la morte di Federico III: ruolo al quale ella ambiva per l'evidente incapacità di Pietro II a prendere in mano le redini del Regno. Fu infatti messa da parte nel gioco delle contrapposizioni politiche interne e si ritirò nel villaggio La Guardia, presso il monastero di San Niccolò l'Arena, dove trascorse gli ultimi anni della sua vita.

Il convento di San Francesco a Catania

- 8 L'appoggio offerto dai sovrani all'Ordine francescano si sarebbe manifestato, secondo le fonti erudite, anche nella fondazione di vari conventi, in particolare per iniziativa di Eleonora²⁰. Quello di Catania, sorto nel 1329 su terreni donati dalla regina nell'area sud-occidentale della città, non lontano dalla Cattedrale, sancì la fine di un lungo contenzioso tra l'Ordine e il Vescovo, che impediva di fatto ai frati di ricostruire le strutture conventuali dopo che il primo insediamento, presso Castello Ursino, era stato distrutto da Manfredi²¹. Non conosciamo quali siano stati i tempi del cantiere, né l'identità e la provenienza delle maestranze coinvolte, ed è dunque impossibile verificare se il coinvolgimento della regina abbia comportato l'importazione di tipologie architettoniche dalle sue terre di origine. Analogamente, non è stato accertato se e in quale misura ella fosse coinvolta anche sul piano della gestione della comunità religiosa e della scelta della regola, al pari di sua cognata, Sancia di Maiorca, che nella cura delle case napoletane di Santa Chiara e di Santa Croce profuse un notevole impegno²².
- 9 Come riferiscono gli eruditi locali, al convento di San Francesco di Catania Eleonora avrebbe elargito preziose reliquie (una Spina e frammenti della Croce), ancora oggi conservate ed esposte in chiesa, in un reliquiario di Età Moderna²³. Sua nuora Elisabetta, moglie di Pietro II, donò al convento un immobile perché vi fosse istituito un ospedale²⁴.
- 10 Dalla descrizione sommaria contenuta in un documento del 1643²⁵ si ricavano alcune notizie relative alla conformazione del complesso catanese prima della sua completa

ricostruzione settecentesca. Il convento aveva, a quella data, due chiostri entrambi con giardino (uno dei quali, secondo la testimonianza di Domenico Guglielmini, era ornato da « bellissime colonne »)²⁶, un dormitorio, il refettorio e altri ambienti accessori. Alla chiesa, che si può supporre fosse ad una sola navata, si accedeva attraverso due ingressi : quello maggiore era collocato ad ovest, l'altro sul lato meridionale, evidentemente in corrispondenza di uno dei chiostri. Nella tribuna si ergeva un coro di legno e si vedeva « sepolta in alto la regina Aleonora ». Prima che fosse ridotta in macerie, la chiesa è descritta dalle fonti erudite ornata di stucchi, marmi, dipinti, reliquiari e suppellettili preziose²⁷, e ospitava « sepulcra non vulgaria, marmorea, ac porphiretica » di religiosi e laici²⁸.

- 11 Il complesso si può riconoscere in alcune piante e vedute di Catania realizzate prima del 1669²⁹. In un disegno del 1584 conservato alla Biblioteca Angelica di Roma (fig. 3) e in una stampa pubblicata da Georg Braun e Franz Hogenberg nelle *Civitates orbis terrarum*³⁰ (1598) (fig. 4), si vede la chiesa affiancata da alcuni caseggiati, da identificare con gli edifici conventuali : delle due solo la prima veduta restituisce il corretto orientamento della chiesa, con ingresso ad ovest. Come spesso accade in questo tipo di rappresentazioni, si tratta però di immagini troppo generiche per ricavarne elementi significativi sullo stile e la conformazione dell'architettura. Ugualmente schematica è quella del dipinto intitolato *Catania prima dell'eruzione del 1669*, che mostra la chiesa affiancata dal campanile, immersa nel fitto tessuto urbano (fig. 5) : realizzata nel 1708, l'opera si basa probabilmente su vedute anteriori e su ricordi personali dell'anonimo artista. Quanto tuttavia sia poco affidabile nella restituzione dei singoli monumenti, lo lascia pensare il fatto che un'altra tela, *Catania dal tremuoto del 1693 al 1708*, che con la prima forma una serie (in collezione privata), mostra la chiesa con orientamento nord-sud. L'edificio è qui preceduto da un narcece a due fornici ed è affiancato da uno dei chiostri (fig. 6)³¹.

Fig. 3 – Veduta di Catania, dettaglio (1584). Cerchiati in nero la chiesa di San Francesco e gli edifici conventuali (nr. 14). Poco distante, la Cattedrale (indicata dall'anonimo autore del disegno con A) (Roma, Biblioteca Angelica, BSNS 56/80) (su concessione del Ministero dei beni e delle attività culturali e del turismo ; si fa divieto di riproduzione o duplicazione dell'immagine con qualsiasi mezzo).



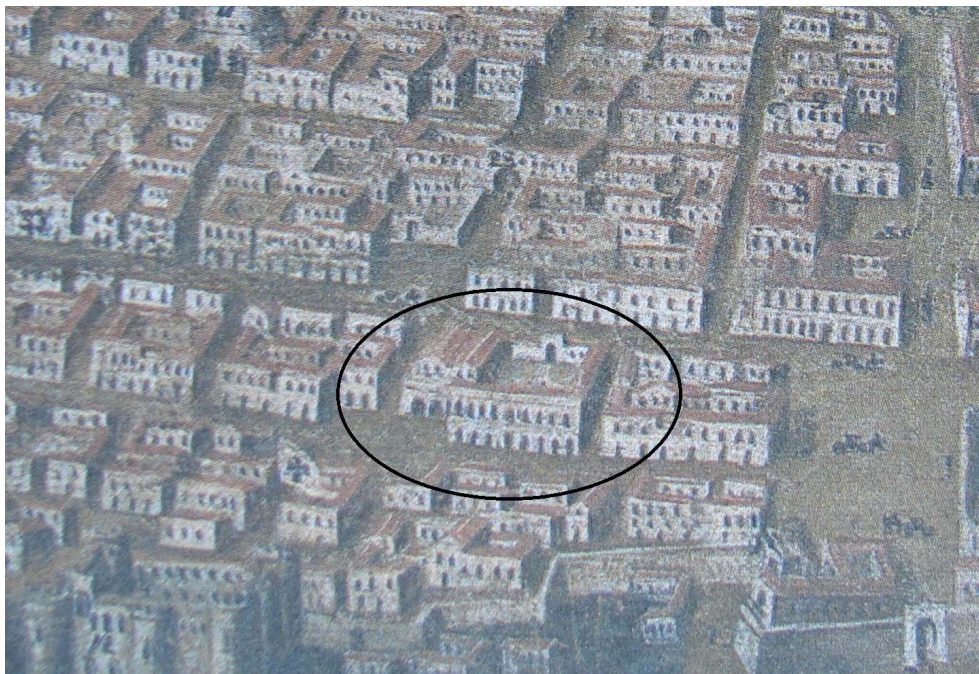
Fig. 4 – Veduta di Catania (1597) « Catana Urbs Siciliae Clarissima Patria S. Agathae Virginis et Mart. » (dettaglio). Cerchiati in nero la chiesa di San Francesco e gli edifici conventuali. Da : G. Braun, F. Hogenberg, *Civitates orbis terrarum*, vol. 5, Colonia, [s.n.], 1598, tav. 69.



Fig. 5 – Catania prima dell'eruzione del 1669, Catania, collezione privata (dettaglio). Cerchiata in nero la chiesa di San Francesco. Da : *De Aetna*, V. E. Alfieri (a cura di), Palermo, 1981, tav. 4.



Fig. 6 – *Catania dal tremuoto del 1693 al 1708*, Catania, collezione privata (dettaglio). Cerchiati in nero la chiesa di San Francesco e gli edifici conventuali. Da : *De Aetna*, V. E. Alfieri (a cura di), Palermo, 1981, tav. 5.



Le sepolture dei sovrani aragonesi a Catania

- 12 Alla breve notizia relativa alla tomba della regina desunta dalla fonte del 1643 si aggiungono le descrizioni tramandateci da eruditi e storici locali del Cinque e del Seicento. Quando questi resoconti furono redatti, ormai quasi nessuna delle tombe dei reali aragonesi sepolti a Catania o in altre città dell'Isola doveva essere visibile nel suo assetto originario : di esse le fonti tramandano genericamente la collocazione, in alcuni casi il testo degli epitaffi, ma di nessuna conosciamo esattamente la struttura e il programma iconografico. Più in generale, non ci sono elementi per ipotizzare l'esistenza di un preciso piano di organizzazione memoriale da parte degli Aragonesi, che non ebbero, infatti, un luogo privilegiato di sepoltura. La situazione politica non fu certo favorevole all'elaborazione di programmi artistici o di iniziative di propaganda finalizzati al rafforzamento della loro immagine pubblica. Subentrati agli Angioini nel governo della Sicilia con la Guerra del Vespro (1282), essi istituirono nell'Isola un Regno formalmente autonomo, di fatto, però, strettamente legato a quello d'Aragona. Il lungo contenzioso dei nuovi sovrani con il Papato e con i re di Napoli, conclusosi solo nel 1372, e l'instabilità del quadro politico sul fronte interno, causata dal protagonismo delle famiglie aristocratiche, furono ulteriori elementi di destabilizzazione. Non stupisce, dunque, che molto di frequente i membri della corte disponessero nei loro testamenti che le proprie spoglie facessero ritorno nelle terre di origine, quando la scelta non ricadeva su chiese di Catania o di altre città dell'Isola per le quali avevano avuto particolare predilezione³². Lo stesso Federico III aveva disposto che la sua salma fosse trasferita nella chiesa francescana di Barcellona³³. Le sue volontà non furono però rispettate e il suo corpo fu tumulato nella Cattedrale di Catania, « *prope altare magnum* »³⁴. Sebbene questo edificio fosse stato scelto da molti altri esponenti della corte quale luogo di sepoltura, non vi fu mai allestito uno

spazio riservato alla casa regnante, a differenza di quanto era avvenuto nella Cattedrale di Palermo in età sveva³⁵. Le tombe trovarono posto nell'abside centrale e in varie cappelle, come si ricava da sparse notizie documentarie, e furono poi sacrificate nel riallestimento interno del Duomo. Nel 1471 le ossa di alcuni membri della dinastia furono riunite, per volontà del vicerè Ferdinando de Acuña, in un'unica cassa, collocata nell'abside principale³⁶: probabilmente si tratta, già a questa data, del maestoso sepolcro microasiatico del III sec. d.C. in cui nel 1958 furono rinvenute, raccolte in cassette con relative pergamene, le ossa di Federico III, di Ludovico I († 1355), della regina Maria († 1401) e dei principi Giovanni († 1348) e Pietro († 1400)³⁷. Nell'ultimo decennio del Cinquecento, in ottemperanza alle norme tridentine in fatto di allestimenti liturgici, il coro dei religiosi fu rimosso dalla navata, e nuovi stalli vennero collocati dietro l'altare maggiore³⁸, con la conseguenza che le sepolture lì presenti furono sistematicamente smantellate: quella degli Aragonesi fu murata nel 1597 al di sopra della nuova struttura, *in cornu epistolae*; sul lato opposto si collocò nel 1605 un altro sepolcro, di epoca medievale, che conteneva i resti della regina Costanza d'Aragona († 1363)³⁹. Il proposito di dare visibilità ai due depositi, e quindi di conservare la memoria storica della casa reale aragonese e della sua presenza nella Cattedrale, non fu però rispettato a lungo: nel 1628, in occasione della campagna decorativa condotta dal pittore romano Giovan Battista Corradini⁴⁰, le due casse furono ricoperte di stucchi e affreschi, che le resero invisibili fino al 1952, quando riemersero in occasione di lavori di restauro⁴¹.

La sepoltura di Eleonora d'Angiò

- 13 Non sappiamo se Eleonora abbia desiderato che la sua salma facesse ritorno a Napoli. Il suo ruolo di mediatrice a favore del marito dopo la ripresa delle ostilità con Roberto d'Angiò, avrebbe, in ogni caso, reso impossibile questo progetto. Tuttavia, la scelta della chiesa francescana di Catania si giustifica pienamente alla luce del suo coinvolgimento nelle vicende dell'Ordine in città: la sua sepoltura, che doveva tenerne viva la memoria, suggella dunque un'iniziativa che l'aveva vista attivamente partecipe.
- 14 Gli scrittori del Cinque e del Seicento, oltre a segnalare la presenza del monumento nella chiesa, ne riportano le iscrizioni, sebbene con numerose varianti: queste si devono probabilmente alle abbreviazioni, alla difficoltà di interpretare il carattere della scrittura, e forse anche allo stato di conservazione dell'opera, nonché, come si dirà, alle trasformazioni che essa potrebbe aver subito nel corso del tempo. Si consideri poi che questi eruditi avevano l'abitudine di affidarsi all'autorevolezza dei propri predecessori, spesso copiandosi l'un l'altro senza verificare dal vero i testi, e anzi talvolta intervenendo arbitrariamente a correggerli *ope ingenii*.
- 15 La testimonianza più antica cui si può fare riferimento si deve all'abate messinese Francesco Maurolico (1494-1575), che nel suo *Sicanicarum rerum compendium* (1562)⁴² pubblicò la trascrizione della terza epigrafe, quella posta sulla cassa, riferendo di averla letta « *non sine labore* » eppur tuttavia con alcuni errori. A lui si affidò, circa un secolo più tardi (1635), il celebre annalista dell'Ordine francescano, Lukas Wadding (1588-1657)⁴³ che ripropose il testo senza alcuna variazione né intervento personale, insieme all'ultimo verso (*Hoc iacet hospitio, completo tempore vitae*), che risulta alterato nei testimoni intermedi (*Hic iacet, inspicite*). Nel 1586 lo storico francescano Pietro Ridolfi († 1601) aveva aggiunto tre versi al testo tradito da Maurolico: versi che le successive trascrizioni chiariranno essere in realtà una seconda epigrafe⁴⁴. Come si dirà, essa accompagnava la

figura della giacente distesa nella camera funebre. Una terza iscrizione, posta sul coronamento del sepolcro, fu infine pubblicata nel 1642 dallo storico e teologo catanese Giovan Battista de Grossis (1605-1666)⁴⁵, che per primo offrì anche dettagli sia sull'esatta collocazione, sia sul programma decorativo del monumento: esso era allogato nella tribuna, dietro l'altare maggiore, e dalle sue parole si può desumere che fosse articolato in tre nuclei principali, ciascuno scandito da un'epigrafe. Il De Grossis notò anche tracce di colore dorato, riferendo che la regina riposava « *in aurato ex marmore sepulchro* »⁴⁶. All'autorevolezza della sua testimonianza si affidarono Filippo Cagliola (1603-1653) nella sua opera sulla provincia francescana di Sicilia (1644)⁴⁷, e più tardi (1741), quando non era ormai più possibile alcuna verifica, lo storico catanese Vito Maria Amico (1697-1762)⁴⁸. Il primo riferisce a sua volta di una tomba « *auratae sculpturae* »: impossibile dire se conoscesse il monumento o se abbia appreso questo dettaglio dal predecessore. A partire dal De Grossis altri scrittori hanno riproposto tutte e tre le epigrafi descrivendo contestualmente la struttura: così fece anche lo storico siciliano Rocco Pirri (1577-1651), che vide e trascrisse dal vivo⁴⁹. La sua versione delle iscrizioni (1644), che si riporta di seguito insieme ad un'ipotesi di restituzione ideale del sepolcro, è infatti la più corretta e plausibile.

- 16 Al di sopra della camera funebre si ergeva il Crocifisso, come si vede ancora nel più tardo modello della tomba di Maria d'Angiò-Durazzo († 1363) nella chiesa napoletana di Santa Chiara (fig. 7). Esso si combinava con buona probabilità con il tema della *commendatio animae* della defunta. Sotto il Crocifisso si leggeva: *Christus vincit Christus regnat Christus imperat, Christus ab omni malo nos defendat*.

Fig. 7 – Sepolcro di Maria d'Angiò-Durazzo († 1363). Napoli, Santa Chiara (foto: autrice).



- 17 Nella zona inferiore si vedeva un'immagine scolpita di san Ludovico di Tolosa che, in abiti vescovili, benediva la salma. Probabilmente il santo vegliava la *gisante*, distesa nella

camera funebre : nella medesima attitudine è raffigurato nella tomba della principessa Caterina d'Austria, moglie di Carlo d'Angiò duca di Calabria, sepolta nella chiesa di San Lorenzo Maggiore a Napoli (fig. 8)⁵⁰. La scelta intende esaltare l'appartenenza dinastica e familiare della regina e vantarne la discendenza da una *beata stirps*. Questo nucleo figurativo era infatti accompagnato da un'iscrizione, che, oltre a ricordare la parentela di Eleonora con il santo, fa riferimento anche al legame della regina con l'Ordine francescano : *Illustris regina iacet hic Aleonora, cui sacra Clara dedit habitum, quam⁵¹ frater honorat S. Ludovicus*. Si discute, sulla base di questa attestazione, se la regina fosse diventata terziaria negli ultimi anni della sua vita⁵². Più probabilmente si allude qui alla prescrizione di farsi seppellire con l'abito dell'Ordine religioso al quale si era particolarmente legati.

Fig. 8 – Tino di Camaino, Sepolcro di Caterina d'Austria († 1323) (dettaglio). Napoli, San Lorenzo Maggiore (foto : autrice).



- 18 Il prospetto della cassa recava gli stemmi dinastici inseriti in tralci vegetali e lungo il bordo era incisa un'epigrafe⁵³, come si può verificare dal frammento ancora conservato. Il testo ricordava il ruolo della regina nell'assicurare prestigio e continuità alla dinastia, quale figlia, moglie e madre di re. Se ne ricorda ancora una volta la parentela con san Ludovico, e se ne rivendica il ruolo di patronatrice dell'Ordine francescano, in particolare il suo legame con il convento catanese, in cui decise di essere seppellita, con un'allusione al clima mite della città :

*Sicaniae regina iacens hic Aleonora⁵⁴
 Regum nata, parens, coniux insignis : honora
 Heu Caroli, Petri, Friderici sancte sororem,
 Accipe condignam, Ludovice, precando priorem.
 Quamvis Arenae Nicolai migraverit aede
 Cataniae petiit Francisci sistere sede,*

*Ordinibus devota suis, sidus bene mite
Hic iacet, inspicite*⁵⁵.

- 19 A partire dai dati offerti dalla letteratura erudita e dai documenti, e sulla base delle considerazioni fatte finora, è possibile procedere ad una serie di riflessioni ed avanzare alcune ipotesi, *in primis* sulla collocazione e sull'assetto decorativo e architettonico del monumento.
- 20 La sepoltura di Eleonora d'Angiò viene descritta nella tribuna, lo spazio più sacro e il punto focale dell'edificio religioso. È da credere che questa sia stata fin dall'inizio la sua collocazione, come era ormai divenuto molto frequente, nel corso del Trecento, soprattutto per le tombe dei fondatori. Solo per citare qualche caso, molto vicino a quello qui discusso, si ricordi che Maria d'Ungheria († 1323) e Sancia di Maiorca († 1345) furono seppellite dietro gli altari maggiori di chiese da esse stesse patrocinate (rispettivamente Santa Maria Donnaregina⁵⁶ e Santa Croce a Napoli⁵⁷). I due monumenti, che per la peculiarità delle soluzioni architettoniche e decorative segnarono punti di riferimento di fondamentale importanza per le sepolture regali e nobiliari del Regno di Sicilia fino agli inizi del Quattrocento, esprimevano appieno le personalità delle defunte e l'importanza del ruolo da esse rivestito, in una felice sintesi delle loro vicende personali e pubbliche (fig. 9).

Fig. 9 – Tino di Camaino, Sepolcro di Maria d'Ungheria († 1323). Napoli, Santa Maria Donnaregina (foto : autrice).



- 21 La tomba di Eleonora d'Angiò fu evidentemente concepita con analogo intento : poco sappiamo tuttavia del suo programma figurativo. Non si può escludere che gli eruditi che l'hanno descritta si siano limitati semplicemente a registrare le parti che consideravano più importanti e significative. Rimane però il dubbio che la tomba fosse stata modificata nel corso del tempo, e cioè che quella vista dal Maurolico intorno alla metà del Cinquecento non fosse la stessa che andò distrutta nel 1693. Nel frattempo la chiesa

doveva aver subito, infatti, profonde trasformazioni. Come in Cattedrale, la sistemazione del coro dei frati nel presbiterio si accompagnò verosimilmente al riassetto dell'intera area. Di conseguenza, anche la tomba della regina Eleonora potrebbe essere stata smontata, e i suoi elementi più significativi murati al di sopra del coro ligneo, in questo caso nella parete di fondo dell'abside. Nel 1643 l'arca si trovava, infatti, « in alto » : ciò potrebbe significare non che la cassa fosse collocata su leoni stilofori⁵⁸, colonnine, o Virtù cariatidi, ma che si trovasse in posizione elevata sul muro. I sostegni potrebbero essere andati perduti durante questa operazione, insieme al baldacchino, che formava il naturale complemento di una struttura quale quella qui descritta : monumenti funerari di questo tipo si costruirono a Napoli e nel Regno a partire dagli anni Venti del Trecento, e certamente anche in Sicilia nel corso del secolo, come si deduce da alcuni frammenti scultorei ancora conservati a Catania e in altre città dell'Isola⁵⁹.

- 22 Un'ulteriore riflessione va fatta sulla presenza delle tre iscrizioni. Sebbene nessun elemento consenta di datarle, mi sento di ipotizzare che di esse solo l'ultima appartenesse con certezza alla sepoltura originaria, contenendo tutti i riferimenti utili ad identificare la defunta, la parentela con san Ludovico e il suo legame con la chiesa catanese. Le prime due potrebbero essere state create in occasione del riallestimento della tomba, che collocherei nel lasso di tempo che intercorre tra l'opera di Maurolico (1562) e quella del Ridolfi (1586) : è importante ricordare che la raccolta definitiva e ufficiale dei *Canones et decreta* del Concilio di Trento apparve nel 1564. Si spiegherebbe in questo modo anche perché il più antico degli scrittori qui analizzati, che come si è detto fu appassionato trascrittore di epigrafi medievali, pubblicò solo la terza iscrizione, l'ultimo verso della quale andò evidentemente rovinato durante i lavori, ed essendo solo parzialmente leggibile, fu erroneamente interpretato e tradito. Ridolfi, dal canto suo, si sarebbe limitato a riportare solo le due iscrizioni funzionali alle finalità della sua opera.
- 23 Induce a credere che la prima epigrafe fosse estranea all'originario assetto della tomba un'ulteriore considerazione. La trionfalistica esaltazione del Cristo in essa contenuta non rispecchia la funzione che l'immagine del Crocifisso aveva nella sepoltura medievale, dove non rappresentava il richiamo ad un simbolo universale della religione cristiana, e come tale offerto alla venerazione dei fedeli, ma l'oggetto verso cui si indirizzava in particolare la preghiera del defunto per la salvezza della propria anima. La seconda epigrafe appare, come la terza, strutturata in esametri (come si può giudicare da alcune delle trascrizioni), ma è impossibile stabilire sulla base di elementi linguistici e testuali se esse siano coeve, o se siano state composte l'una sullo schema dell'altra. La seconda, però, riprende temi che vengono riproposti anche nell'ultima : con la sua posizione centrale, di grande visibilità, fu evidentemente concepita per esaltare il legame della regina con il convento catanese e con l'Ordine, incentrata com'è sull'immagine di san Ludovico. Si può credere pertanto che i frati abbiano attribuito grande importanza a questo monumento, e che abbiano deciso non solo di conservarlo, ma anzi di enfatizzarne la presenza, a memoria delle origini del complesso religioso e del suo patrocinio regale.
- 24 Se la ricostruzione qui prospettata fosse corretta, questo intervento, inoltre, sarebbe addirittura anteriore a quello realizzato in Duomo, e potrebbe averlo quindi ispirato : il che ne accrescerebbe enormemente la carica di originalità. Non a caso, il progetto sarebbe stato attuato in un'epoca in cui anche a Catania, come nel resto d'Italia, l'Ordine attraversava una fase di profondi cambiamenti interni, con la strutturazione dell'Osservanza e la nascita dei Cappuccini, che arrivarono in città nel 1536⁶⁰. A tutto questo si aggiunsero problemi di varia natura, che contribuirono a rendere più difficile in

questa fase la vita del convento catanese: i rapporti non sempre sereni con i vescovi locali, l'affermarsi di nuove forme di vita consacrata, l'istituzione del Tribunale regio che esercitava la propria giurisdizione anche sui religiosi⁶¹. Le epigrafi, accompagnando ciascun nucleo figurativo, avrebbero dunque guidato lo spettatore nella ricostruzione dell'identità e del rango del personaggio, e avrebbero al tempo stesso ricordato il prestigio della fondazione.

- 25 Ciò che, infine, le fonti non permettono neppure di ipotizzare è a chi spetti la responsabilità nell'ideazione del programma figurativo, che potrebbe risalire alla regina stessa, ma anche ad un membro della corte o dell'Ordine francescano. Impossibile fare ipotesi anche sulla paternità dell'opera, dal momento che non ce n'è giunta alcuna documentazione grafica, e dall'unico frammento ad essa riconducibile non si ricavano dati significativi. Non è improbabile, tuttavia, che artisti giunti dal continente abbiano importato in Sicilia tipologie architettoniche e decorative. Lo dimostrerebbe la vicenda del cosiddetto Maestro di Mileto, la cui attività è stata ricostruita tra Calabria e Sicilia, e al quale si attribuisce la lastra con il Cristo in gloria e santi, oggi al Museo Diocesano di Catania, di cui è incerta l'originaria destinazione⁶².

Appendice documentaria

- 26 Si riportano i testi senza alcun intervento o correzione, ad eccezione di quello di Rocco Pirri (doc. 6), del quale si è ritoccata la punteggiatura per migliorarne la comprensione.

Doc. 1

- 27 Francesco Maurolico, *Sicanicarum rerum compendium*, Messina, Pietro Spira, 1562, cc. 38r-v.
- 28 Epitaphium Leonorae uxoris praedicti Federici in ambitu anterioris faciei sepulcri marmorei sculptum, quod rudi stylo compositum et perperam notatum, non sine labore legi potui: ut cumque sit ex tali monumento conijcimus, hac regina quatuor annos viro supervixisse, religioni dedita et habitu tertii ordinis s. Francisci, in cuius aede iacet decorata.
- Siciliae regina iacens hic est Leonora
Regum nata, parens, coniux, insignis, honora
Haec Karoli, Petri, Federici. Sancte Sororem.
Accipis in coelo dignam Lodovice priorem.
Quamvis Harenae Nicolai migraverit aede,
Hac voluit Cataniae Francisci sistere sede.
Ordinis et devota sui sydus bene mite
Hoc iacet hospitio, completo tempore vitae.*
- 29 Fuit enim soror Lodovici sancti minoritani et Tolosae episcopi.

Doc. 2

- 30 Pietro Ridolfi, *Historiarum seraphicae religionis libri tres seriem temporum continentes, quibus brevi explicantur fundamenta, universique ordinis amplificatio, gradus et instituta; nec non viri scientia, virtutibus et fama praeclari*, Venezia, Francesco de Franceschi, 1586, c. 282v.
- 31 (...) Nam Leonora regina religiosissima, post obitum viri sui assumpto habitu sancti Francisci religiose vixit inter moniales, annos quatuor, deinde obiit apud Sanctum

Nicolaum ab Arena. Eius corpus prout ipsa disposuit dum viveret, delatum est Cataniam ad locum Sancti Francisci, ubi est monumentum marmoreum. Volunt, quod ipsa domina Leonora fuerit fundatrix et soror quatuor regum sancti Ludovici regis Franciae, Petri, Caroli, et Friderici, leguntur autem ista carmina sepulchro eius affixa.

*Illustris regina iacet hic Aleonora
Cui sacra Clara dedit habitum,
quam frater honorat sanctus Ludovicus.
Siciliae regina iacet hic Aleonora
Regum nata, parens, coniux insignis, honora,
Heu Caroli, Petri, Friderici sanctae sororem.
Accipe en dignam Ludovice predicando sororem
Quamvis Arena Nicolai migraverit aede.
Cataniae petiit Francisci sistere sede,
ordinibus devota suis sydus bene mite.
Hic iacet inspicite.*

Doc. 3

- 32 Lukas Wadding, *Annales Minorum seu Trium Ordinum a S. Francisco institutorum*, vol. III, Lyon, Claude Du Four, 1635, p. 512.
- 33 Decessit hoc eodem anno [1343] V idus Augusti, in coenobio sancti Nicolai de Arena, Leonora regina Siciliae, Friderici regis coniux, soror Roberti regis Neapolitani et sancti Ludovici episcopi, quam clarissarum assumpsisse vestem, et eisdem convixisse post mortem mariti, alias diximus, epitaphium ibidem exscipsimus, corrupte tamen ex Petro Rodulpho⁶³: integrum et correptum nunc damus ex Maurolico abbate⁶⁴, qui eandem reginam religioni franciscane deditam quadriennio, et in Sancti Francisci aede sepultam testatur.

*Siciliae regina iacens hic est Leonora
Regum nata, parens, coniux, insignis, honora,
Hac Caroli, Petri, Federici sancte sororem.
Accipis en coelo dignam Ludovice priorem.
Quamvis Harena Nicolai migraverit aede
Hac voluit Catanae Francisci sistere sede.
Ordinis et devota sui sydus bene mite.
Hoc iacet hospitio completo tempore vitae*

Doc. 4

- 34 Archivio di Stato di Catania, corporazioni religiose soppresse, San Francesco d'Assisi, 69/1124, fol. 2r (anno 1643).
- 35 (...) È posto questo regio convento di questa clarissima città di Catania nel mezzo di detta città circondato dalle strade pubbliche per mezzo giorno, ponente e tramontana attaccato con l'Oratorio delli Bianchi, seu delli nobili sotto il titolo di San Martino per il medesimo vento di mezzo giorno e per levante, con alcune case che escono alla fera del mercato del lunedì, con chiostro esteriore nel cui mezzo vi è un giardino, e con un altro interiore pure con il suo giardino. Tiene anco un loco di profassato per l'educazione della gioventù dove vi sono nove statuti con il suo giardino, vi è un dormitorio solo, sotto un bellissimo refettorio e sue officine necessarie. Tiene una chiesa con la porta maggiore all'occidente et una piccola al mezo giorno, vi è un cappellone di stucco maggiore con suo choro di noce dove è sepolta in alto la regina Aleonora. Vi è un quadro nel mezo all'antica dorato tutto

con bellissime e diverse imagini, et una custodia grande. Vi sono quattro pezzette della Santissima Croce di Cristo con una spina delli quali alli 3 di maggio si fa festa solennissima e processione per la città ; vi si conservano anco li corpi di dui santi martiri Filippo e Vitale fratelli, figli di santa Felicità, alli quali si ci stanno lavorando due bellissime statue d'argento quali quanto prima si finiranno, et altre reliquie di diversi santi e sante (...).

Doc. 5

36 Giovan Battista de Grossis, *Catanense decachordum, sive novissima sacrae Catanensis ecclesiae notitia quam tum ecclesiastica, tum secularis Catanensis politiae status universus intenta signatur*, 2 vol., Catania, Giovanni Rossi, 1642/47, vol. I, col. 208.

37 (...) Nobilitatur coenobium hoc insignibus Dominicae passionis instrumentis ; praecipua sunt altera ex spinis, quae sacrum Christi Domini caput cinxerunt (eius memoria celebris est die 3 Maii), frustum item ex ligno S. Crucis. Sacris hisce donariis eadem piissima regina coenobium istud coonestavit. Honoramentum item adiiciunt Corpora SS. Christi martyrum Philippi et Vitalis fratrum S. Felicitatis filiorum, quorum natalis dies X Iulii per annua reverticula memoratur ; et denique S. Blasii episc[opi] ac mart[iri] digitus. Si tandem e summis sacrorum apicibus ad infimum humanae conditionis statum licite transire potest oratio. Conventus iste fundatricis reginae tumulo non parum illustratur. Est mausolaeum hoc in templi orario (sic!) decentius collocatum, in cuius superiori parte Christus Jesus e cruce pendens, hac adiecta epigrafe, inspectatur.

Christus vincit. Christus regnat. Christus imperat.

Christus ab omni malo nos defendat

38 Insculptus item conspicitur s. Ludovicus Aleonora germanus, pontificiis ornatus infulis, ac sepulchralem urnam benedicens, his adiectis carminibus

Illustris regina iacet hic Aleonora

Cui sacra Clara dedit habitum, quem frater honorat

S. Ludovicus

39 Anteriorem illius prospectum regia obsignant stemmata ; subiecta item circumscribunt carmina, quibus Aleonora totius actae vitae rationes describuntur.

Siciliae regina iacens hic Aleonora

Regum nata, parens, coniux, insignis honora,

Accipe te dignam Ludovice, Petrumque priorem,

quamvis Arena Nicolai migraverit aede

Cataniae petiit Francisci sistere sedem

Ordinibus devota suis, sidus bene micans

Hic iacet, inspicite

Doc. 6

40 Rocco Pirri, *Sicilia sacra disquisitionibus, et notitiis illustrata*, 2 vol., Palermo, Pietro Coppola, 1644/47, vol. I, p. 538-539.

41 Aleonora regina Friderici II regis olim uxor, Petri II mater, Caroli II cognomento Claudi filia, Roberti regis neapolitani ac S. Ludovici tolosani episcopi (et non Ludovici Galliae regis, uti errant multi cum Pet. Rad. In histor. Ser. f. 182)⁶⁵ soror, post mariti obitum ad annum sal[utis] 1336 clarissarum institutis se addixit Cataniae ; non autem ad ann. 1258 id esse potuit, quod aliqui voluerunt ; nam Aleonora nostro Friderico regi ann. 1302 nupsit et ex eo vidua fuit ann. 1336 ann. vero 1343,5. idus augusti secundum Wadingum lib. III

annal. ad eum annum⁶⁶, non autem ann. 1341 secundum Maurolycum⁶⁷ Aleonora vitae sanctitate illustris in coenobio Catanensi extra maenia (*sic!*) sub vocabulo D. Nicolai de Arena ordinis S. Benedicti obiit, cuius cadaver in choro templi D. Francisci in arca marmorea Catanae iacet. Insculptus in ea est dominus noster Jesus Christus cum hac epigraphe :

Christus vincit Christus regnat Christus imperat, Christus ab omni malo nos defendat.

- 42 Eademque arcam, ibi etiam insculptus S. Ludovicus frater habitu, baculoque pontificio benedicit his litteris :

Illustris regina iacet hic Aleonora, cui sacra Clara dedit habitum, quam⁶⁸ frater honorat S. Ludovicus.

- 43 In tabula haec leges scripta carmina :

Sicaniae regina iacens hic Aleonora
Regum nata, parens, coniux insignis : honora
Heu Caroli, Petri, Friderici sancte sororem,
Accipe condignam, Ludovice, precando priorem.
Quamvis Arena Nicolai migraverit aede
Catania petiit Francisci sistere sede,
Ordinibus devota suis, sidus bene mite
Hic iacet, inspicite.

- 44 Aleonora moriens eidem coenobio legavit unam e sacris spinis quae sacrum Christi caput cinxerunt, ac frustum sacrosanctae crucis, quod e collo pendens deferre pissima regina solebat. Interdiu Catanenses suo praesule caruerunt.

Doc. 7

- 45 Filippo Cagliola, *Almae Siciliensis Provinciae Ordinis Minorum Conventualium S. Francisci Manifestationes novissimae sex explorationibus complexae*, Venezia, Pietro Turrini, 1644, ora a cura di Filippo Rotolo, Palermo, Officina di Studi Medievali, 1984, p. 69-76, a p. 71-73.

- 46 [...]. Verum fratres succedentium Regum percussi timoribus, et futurorum bellorum impetus praecaventis eidemque destruendi in Castris Ursini area fundati loci ob Arcis vicinitatem, periculo subiacere, ad medium fere Civitatis, Eleonora regina promovente, et Gerardo Oddonis, Ordinis nostri, tunc Cataniense Antistite, et Antiocheno Patriarcha, procurante, anno 1342 migrarunt. Tunc regina, marito iam ab anno 1336 destituta, per testamentarias tabulas coenobium regio aere construendum fratribus, iussit, moriensque 1343 clarissarum habitu decorata in coenobio S. Nicolai de Arena ad franciscanam ecclesiam se deferendam, ibique tumulandam praecipit. Ex his autem, quae Waddingus et Pyrrhus afferunt⁶⁹, patet coenobium hoc post obitum Eleonorae constructum, non autem, anno 1329, ut ait Io. Baptista de Grossis. Fuit autem Eleonorae reginae a confessionibus, consilijsque tum in animae, tum in Regni moderationem Magister Ioannes de Montefort, Ordinis nostri theologus eximius, quem ipsa, una cum Gondisalvo Garcia regii Palatii praefecto, ad privignum Petrum regem pro suis filiorumque componendis rebus legatum destinavit, ut Waddingus. Caeterum Eleonora, sanctimonia celebris, ad superos elata, marmoreo et hoc auratae sculpturae mausoleo, eminenti in loco cathaniensis ecclesiae nostrae chori tumulatur. In cuius tumuli superiori parte, est Christus Cruci confixus, cum hac insculptus epigraphe :

† Christus vincit. Christus regnat. Christus imperat. Christus ab omni malo nos defendat. †

- 47 Insculptus etiam eadem in arca S. Ludovicus tholosanus episcopus, Eleonora germanus, pontificio decoratus ornatu, sororem benedicens, his subiectis versibus :

*† Illustris regina iacet hic Eleonora
Cui sacra Clara dedit habitum quem frater honorat
S. Ludovicus*

- 48 In tabula anteriori stemmata conspiciuntur huius heroinae, et carmina totius vitae seriem eius describentia, adijciuntur :

*† Sicaniae regina iacens hic Eleonora.
Regum nata, parens, coniux, insignis, honora.
Haec Caroli, Petri, Friderici, sancte sororem,
Accipe te dignam Ludovice, precando Patrumque priorem.
Quamvis Arena Nicolai migraverit aede
Cataniae petiit Francisci sistere sede.
Ordinibus devota suis, sidus bene micans,
Hic iacet, inspicate.*

- 49 Fuit ergo Eleonora, vel Aleonora, Caroli Secundi, cognomento Claudi, filia, Roberti Neapolis regis, ac S. Ludovici tholosani, episcopi soror, Petri Secundi mater, ac uxor Friderici II [...].
- 50 Ecclesia sub Sancti Patris Francisci nomine dicata, multorum Catanensium procerum, eorumque familiarium sepulcra non vulgaria, marmorea ac porphiretica continet. Icona Sancti Apostoli, opus Polydori, celeberrima possidet. Reliquias sanctorum non exiguas, praecipue sanctorum fratrum, ac s. Felicitatis filiorum Philippi et Vitalis martyrum corpora.

Doc. 8

- 51 Comeindo Muglielgini (anagramma di Domenico Guglielmini), *La Catania destrutta. Con la narrativa di tutte le città e terre danneggiate dal tremuoto nel 1693*, Palermo, Agostino Epito, 1695.
- 52 Nel reggio convento de' PP. Minori Conventuali di S. Francesco precipitò nel chiostro interiore un quarto del dormitorio, il quale stavasene fondato sovra bellissime colonne (p. 13).
- 53 Il convento reale di S. Francesco de' Minori Conventuali, spazioso sì per la mole, e vago per il Tempio, ornato da stucchi, e marmi imprezzabili, sì come ancora per gli argenti, e suppellettili, che l'ornavano. Nel suddetto di più memorabile ammiravasi un quadro di Polidoro da Caravagio, rapresentante S. Giacomo, che come tesoro stava esposto nella Cappella de' Signori prencipi della Torre; ed una porta sfogliamata a grotteschi del Giaccini, una volta, ovvero damuso, depinto dal Vigniero antico, Cappella de' signori Statellini; un sepolcro ove scorgevasi le coronate polvi della reggina Elionora reggina di Sicilia, e sorella di S. Ludovico vescovo di Tolosa. La quale eroina fe' il dono del santissimo chiodo del Redentor del mondo a' PP. Benedettini, che con tanta venerazione adoravasi in S. Nicolò l'Arena, ed arricchì il sudetto convento serafico di preziosi donativi, non solamente corporali, ma di più spirituali; non solo lo magnificò con rendite, ma di più ci diede molte delle sacrosante spine che trafissero la tempia al Crocifisso signore, ed anco un pezzo del riverito legno della SS. Croce. In esso, con scosse del tremuoto, morirono 10 religiosi e 26 ne scamparono dalle mani di Morte. I quali adesso si veggono nell'istesso sito tra povere capanne, ed a calde lacrime signozzanti si mirano (p. 75-76).

Doc. 9

- 54 Vito Maria Amico, *Catana illustrata, sive sacra et civilis urbis Catanae historia*, 4 vol., Catania, Gioacchino Pulejo, 1741/43, vol. II, p. 143-144.
- 55 Eleonora Friderici regis uxoris pretiosa morte annus hic insignis etiam memoratur. A morte viri sui in pagum quemdam *Le Guardie* ad radices Aetnae montis Eleonora aetatis tempore quotannis digrediens, saepius ad S. Nicolai benedictinum coenobium haud longe a pago dissitum permeabat, ubi sacris ecclesiae epulis refecta monachorum coetui sociata, choro interfuit, adeo illorum exemplis, ac modestia in primis accensa; ut fassa suis familiaribus sit, nusquam monachorum oculos vidisse; moriens denique eodem in loco, atque in eorundem manus spiritum commendans supremum, insignia SS. Lipsana, argentea vasa et candelabra, multa denique ex oloserico eis legavit, quorum aliquot ad hanc nostram aetatem perseverant. Designatur etiam hodie locus et cella ab eiusdem Eleonora incolatu *Cella Reginae* appellata. Eius corpus Catanam delatum in templo S. Francisci fratrum minorum, quod propriis sumptibus a fundamentis erexerat, nobili tumulo, atque epigraphe est conditum :
- Siciliae regina iacet hic Eleonora
Regum nata, parens, coniux, insignis honora.
Haec Caroli, Petri, Friderici, sancte, sororem
Accipe tu dignam Ludovice, Petrumve priorem.
quamvis Arenae Nicolai migraverit aedem,
Catanie petit Francisci sistere sedem
Ordinibus devota suis, sydus bene micans
Hic iacet, inspicite.*
- 56 Erat olim mausoleum in templi sacrario decenter collocatum, in cuius superiori parte Christus Jesus e cruce dependens hisce adiectis verbis inspectabatur :
- † Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat, Christus ab omni malo nos defendat †*
- 57 Insculptus quoque S. Ludovicus Eleonora germanus Tolosae episcopus infulis insignitus videbatur, qui sepulchralem urnam benedicebat his adiectis :
- Illustris regina iacet hic Eleonora, cui sacra Clara dedit habitum, quam frater honorat sanctus Ludovicus.
- 58 Anticam denique sepulchri faciem regia obsignabant stemmata. Hodie inter ecclesiae ruinas obrutum, sed brevi excitatum iri in nova templi molitione e ruderebus, quae supersunt, speramus.

BIBLIOGRAPHIE

FONTI D'ARCHIVIO

Archivio di Stato di Catania, corporazioni religiose soppresse, San Francesco d'Assisi, 23/1078.

Archivio di Stato di Catania, corporazioni religiose soppresse, San Francesco d'Assisi, 69/1124.

Archivio Storico Diocesano di Catania, Fondo Feste, esequie e sepolture, III.13 (*Ricognizione delle tombe dei reali aragonesi di Catania, 1.X.1958*).

BIBLIOGRAFIA

Aceto 2000 = F. Aceto, *Un'opera ritrovata di Pacio Bertini : il sepolcro di Sancia di Majorca in Santa Croce a Napoli e la questione dell' « usus pauper »*, in *Prospettiva*, 100, 2000, p. 27-35.

Aceto 2010 = F. Aceto, *Spazio ecclesiale e pale dei « primitivi » in San Lorenzo Maggiore a Napoli : dal « San Ludovico » di Simone Martini al « San Girolamo » di Colantonio. I*, in *Prospettiva*, 137, 2010 (ma 2011), p. 2-50.

Aceto 2011 = F. Aceto, *Tino di Camaino a Napoli*, in R. Bartalini (a cura di), *Scultura gotica senese (1260-1350)*, Torino, 2011, p. 183-231.

Agnello 2005 = G.M. Agnello, *Ufficiali e gentiluomini al servizio della Corona. Il governo di Siracusa dal Vespro all'abolizione della Camera reginale*, Siracusa, 2005.

Amico 1741/43 = Vito Maria Amico, *Catana illustrata, sive sacra et civilis urbis Cataniae historia*, 4 vol., Catania, Gioacchino Pulejo, 1741/43.

Andaloro 2002 = M. Andaloro (a cura di), *Il sarcofago dell'imperatore*, Palermo, 2002.

Arcifa 2004 = L. Arcifa, *Dalla città bizantina alla città normanna. Ipotesi sullo sviluppo urbanistico di Catania in età medievale*, in *Storia dell'urbanistica. Sicilia*, 4, 2004, p. 279-291.

Arcifa 2009 = L. Arcifa, *La città nel Medioevo. Sviluppo urbano e dominio territoriale*, in Scalisi 2009, p. 73-111.

Arcifa 2010 = L. Arcifa, *Da Agata al liotru. La costruzione dell'identità urbana nell'Altomedioevo*, in M.G. Branciforti, V. La Rosa (a cura di), *Tra lava e mare. Contributi all'archeologia di Catania. Atti del convegno (Catania, 22-23 novembre 2007)*, Catania, 2010, p. 355-386.

Aymard – Giarrizzo 2007 = M. Aymard, G. Giarrizzo (a cura di), *Catania. La città, la sua storia*, Catania, 2007.

Backman 2007 = C.R. Backman, *Declino e caduta della Sicilia medievale. Politica, religione ed economia nel regno di Federico III d'Aragona Rex Siciliae (1296-1337)*, Palermo, 2007 (ed. orig. 1995).

Baldelli 2007 = F. Baldelli, *Tino di Camaino*, Morbio Inferiore, 2007.

Bellafore 1999 = F. Bellafore, *La cattedrale di Palermo*, Palermo, 1999.

Biondi 2008 = C. Biondi, *Legati alla chiesa e al convento di San Francesco di Catania nel testamento di Pellegrina Sallimpipi*, in Grisanti 2008, p. 3-12.

Boschi – Guidoboni 2001 = E. Boschi, E. Guidoboni (a cura di), *Catania. Terremoti e lave dal mondo antico alla fine del Novecento*, Bologna, 2001.

Bottari 1954 = S. Bottari, *La cultura figurativa in Sicilia*, Messina-Firenze, 1954.

Branciforti – Guastella 2008 = M. G. Branciforti, C. Guastella, *Le terme della Rotonda di Catania*, Palermo 2008.

Braun – Hogenberg 1593/1612 = G. Braun, F. Hogenberg, *Civitates orbis terrarum*, 5 vol., Colonia [s.n.], 1593/1612.

Brocato 1999 = D. Brocato, *Le trasformazioni d'uso del Castello Ursino di Catania viste da un architetto*, in *Castellum*, 41, 1999, p. 55-62.

- Bruzelius 2015 = C. Bruzelius, *The Norman Cathedral of Sant'Agata in Catania*, in G. Bordi, I. Carlettini, M.L. Fobelli, R. Menna, P. Pogliani (a cura di), *L'Officina dello sguardo. Scritti in onore di Maria Andaloro*, Roma, 2015, p. 121-126.
- Cagliola 1644 (1984) = F. Cagliola, *Almae Siciliensis Provinciae Ordinis Minorum Conventualium S. Francisci Manifestationes novissimae sex explorationibus complexae*, Venezia, Pietro Turrini, 1644, ora a cura di F. Rotolo, Palermo, 1984.
- Ciccarelli 2008 = D. Ciccarelli, *San Francesco all'Immacolata di Messina*, Palermo, 2008.
- Cioffari 2005 = G. Cioffari, *La Sacra Spina del Tesoro della Basilica di S. Nicola di Bari*, in L. Renna 2005, p. 253-274.
- Ciuccarelli 2001 = C. Ciuccarelli, *L'eruzione del 1669 e le modificazioni urbane di Catania*, in Boschi – Guidoboni 2001, p. 94-104.
- Colletta 2005 = P. Colletta, *Strategia d'informazione e gestione del consenso nel Regno di Sicilia: la sepoltura di Federico III*, in *Mediterranea. Ricerche storiche*, 2, 2005, p. 221-234.
- Corrao 1990 = P. Corrao, *Governare un regno. Potere, società e istituzioni in Sicilia tra Trecento e Quattrocento*, Napoli 1990.
- Costa 2007a = F. Costa, *Eleonora d'Angiò (1289-43), Regina francescana di Sicilia (1303-43)*, in A. Musco (a cura di), *I francescani e la politica. Atti del convegno (Palermo, 3-7 dicembre 2002)*, 2 vol., Palermo 2007, I, p. 175-221.
- Costa 2007b = F. Costa, *San Francesco all'Immacolata di Catania: guida storico-artistica*, Palermo, 2007.
- De Grossis 1642/47 = Giovan Battista de Grossis, *Catanense decachordum, sive novissima sacrae Catanensis ecclesiae notitia quam tum ecclesiastica, tum secularis Catanensis politiae status universus intenta signatur*, 2 vol., Catania, Giovanni Rossi, 1642/47.
- Elliott – Warr 2004 = J. Elliott, C. Warr (a cura di), *The church of Santa Maria Donna Regina: art, iconography and patronage in fourteenth-century Naples. Atti del convegno (Kalamazoo, MI, 2001)*, Aldershot, 2004.
- Fodale 2008 = S. Fodale, *Alunni della perdizione. Chiesa e potere in Sicilia durante il grande scisma (1372-1416)*, Roma, 2008.
- Füssel 2008 = S. Füssel (a cura di), *Städte der Welt. Gesamtausgabe der kolorierten Tafeln 1572-1617*, Köln, 2008.
- Gaglione 2014 = M. Gaglione, *Dai primordi del francescanesimo femminile a Napoli fino agli Statuti per il monastero di S. Chiara*, in F. Aceto, S. D'Ovidio, E. Scirocco (a cura di), *La chiesa e il convento di Santa Chiara. Committenza artistica, vita religiosa e progettualità politica nella Napoli di Roberto d'Angiò e Sancia di Maiorca. Atti del convegno (Napoli, 28-30 aprile 2011)*, Battipaglia, 2014, p. 27-128.
- Gandolfo 2007 = F. Gandolfo, *Le cattedrali siciliane*, in A.C. Quintavalle (a cura di), *Medioevo: l'Europa delle Cattedrali. Atti del convegno (Parma, 19-23 settembre 2006)*, Milano, 2007, p. 191-207.
- Giunta 1955 = F. Giunta, *Cronache siciliane inedite della fine del Medioevo*, Palermo, 1955.
- Grisanti 2008 = N. Grisanti (a cura di), *Francescanesimo e cultura nella provincia di Catania. Atti del convegno (Catania, 21-22 dicembre 2007)*, Palermo 2008.
- Guidoboni – Ciuccarelli – Mariotti 2001 = E. Guidoboni, C. Ciuccarelli, D. Mariotti, *Catania alla fine del Seicento e i terremoti del gennaio 1693*, in Boschi – Guidoboni 2001, p. 105-166.
- Hoch 1996 = A.S. Hoch, *A proposal for the « lost » Clarissite Church of San Giovanni a Nido in Naples*, in *Arte Cristiana*, 84, 1996, fasc. 776, p. 353-360.

- Iachello 2007 = E. Iachello, *La città del vulcano : immagini di Catania*, in Aymard – Giarrizzo 2007, p. 19-49.
- Iachello 2008 = E. Iachello, *La pianta/veduta di Catania nelle Civitates di Braun e Hogenberg : il modello « locale »*, in C. De Seta, B. Marin (a cura di), *Le città dei cartografi. Studi e ricerche di storia urbana*, Napoli, 2008, p. 120-127.
- Iachello 2010 = E. Iachello (a cura di), *La grande Catania. La nobiltà virtuosa, la borghesia operosa*, Catania, 2010.
- Jaspert 2010 = *El perfil trascendental de los reyes aragoneses, siglos XIII al XV : Santidad, franciscanismo y profecías*, in J.Á. Sesma Muñoz (a cura di), *La Corona de Aragón en el centro de su Historia (1208-1458). La monarquía aragonesa y los reinos de la Corona. Actas del congreso (Zaragoza y Monzón, 1-4 diciembre 2008)*, Zaragoza, 2010, p. 183-218.
- Kiesewetter 1993 = A. Kiesewetter, *Eleonora d'Angiò, Regina di Sicilia, s. v.*, in *Dizionario biografico degli Italiani*, 42, Roma, 1993, p. 396-399.
- Libertini 1937 = G. Libertini, *Il Castello Ursino e le raccolte artistiche comunali di Catania*, Catania, 1937.
- Libertini 1952 = F. Libertini, *Le tombe dei re di Sicilia tornate alla luce nella Cattedrale di Catania*, in *Archivio storico per la Sicilia Orientale*, 48, 1952, p. 247-251.
- Longhitano 2009 = A. Longhitano, *Le relazioni « ad limina » della diocesi di Catania (1595-1890)*, Catania, 2009.
- Maurolico 1562 = F. Maurolico, *Sicanicarum rerum compendium*, Messina, Pietro Spira, 1562.
- Menichella 2002 = A. Menichella, *Sicilia barocca*, Milano, 2002.
- Michalsky 2000 = T. Michalsky, *Memoria und Repräsentation. Die Grabmäler des Königshauses Anjou in Italien*, Göttingen 2000.
- Michalsky 2004 = T. Michalsky, *Mater serenissimi principis : the tomb of Maria of Hungary*, in Elliott – Warr 2004, p. 61-77.
- Milazzo 2013 = V. Milazzo, *Il culto del santo chiodo a Catania*, in A. Benvenuti, P. Piatti (a cura di), *Come a Gerusalemme. Evocazioni, riproduzioni, imitazioni dei luoghi santi tra Medioevo ed Età Moderna*, Firenze, 2013, p. 885-907.
- Mineo 2001 = I. Mineo, *Nobiltà di stato. Famiglie e identità aristocratiche nel tardo Medioevo. La Sicilia*, Roma, 2001.
- Muglielgini 1695 = C. Muglielgini (anagramma di D. Guglielmini), *La Catania distrutta. Con la narrativa di tutte le città e terre danneggiate dal tremuoto nel 1693*, Palermo, Agostino Epito, 1695.
- Musco 1987 = A. Musco (a cura di), *Francescanesimo e cultura in Sicilia. Secc. XIII-XVI. Atti del convegno (Palermo, 7-12 marzo 1982)*, Palermo, 1987.
- Musco – Romano 2008 = A. Musco, M. Romano (a cura di), *Il Mediterraneo del '300 : Raimondo Lullo e Federico III d'Aragona, re di Sicilia. Omaggio a Fernando Dominguez Reboiras. Atti del seminario (Palermo, Castelvetrano, Selinunte, 17-19 novembre 2005)*, Turnhout, 2008.
- Negri Arnoldi 1972 = F. Negri Arnoldi, *Scultura trecentesca in Calabria : il Maestro di Mileto*, in *Bollettino d'arte*, 5 ser., 57, 1972, p. 20-32.
- Negri Arnoldi 1987/88 = Negri Arnoldi, *Materiali per lo studio della scultura trecentesca in Sicilia*, in *Prospettiva*, 51, 1987, p. 67-74 ; 52, 1988, p. 53-63.

- Paciocco 1998 = R. Paciocco, *Angioini e « Spirituali »*. I differenti piani cronologici e tematici di un problema, in *L'État angevin. Pouvoir, culture et société entre XIII^e et XIV^e siècle*. Atti del convegno (Roma-Napoli, 7-11 novembre 1995), Roma, 1998, p. 253-287.
- Pagnano 2007 = G. Pagnano, *La costruzione dell'identità di Catania dal secolo XVI al XX*, in Aymard – Giarrizzo 2007, p. 181-237.
- Pagnano 2010 = G. Pagnano, *Melior de cinere surgo : Catania 1693-1790*, in Iachello 2010, p. 71-88.
- Paladino 2015 = L. Paladino (a cura di), *Il restauro degli affreschi di Giovan Battista Corradini nel presbitero della Cattedrale di Catania. Una testimonianza pre-terremoto 1693*, Palermo, 2015.
- Paone 2014 = S. Paone, *Santa Maria della Consolazione ad Altomonte. Un cantiere gotico in Calabria*, Roma, 2014.
- Paternò Castello 1952 = F. Paternò Castello, *Il ritrovamento del sarcofago della regina Costanza nella Cattedrale di Catania*, in *Archivio storico per la Sicilia Orientale*, 48, 1952, p. 252-255.
- Pennisi 1909 = R. Pennisi, *I reali sepolcri aragonesi nel Duomo di S. Agata di Catania. La tomba di una regina aragonese già esistente nella chiesa di S. Francesco d'Assisi*, in *Archivio storico per la Sicilia Orientale*, 6, 1909, p. 455-461.
- Pinto 2005 = V. Pinto, *Le reliquie delle Sacre Spine in Italia*, in Renna 2005, p. 201-253.
- Pirri 1644/47 = R. Pirri, *Sicilia sacra disquisitionibus, et notitiis illustrata*, Palermo, Pietro Coppola, 1644/47.
- Privitera 1690 = F. Privitera, *Epitome della vita, martirio, e miracoli dell'invitta, nobilissima e generosa sposa di Gesù S. Agata vergine e martire*, Catania, Paolo Bisagni, 1690.
- Renna 2005 = L. Renna (a cura di), *La sacra spina di Andria e le reliquie della corona di spine. Atti del convegno (Andria, 26-27 novembre 2004)*, Fasano, 2005.
- Ridolfi 1586 = P. Ridolfi, *Historiarum seraphicae religionis libri tres seriem temporum continentes, quibus brevi explicantur fundamenta, universique ordinis amplificatio, gradus et instituta; nec non viri scientia, virtutibus et fama praeclari*, Venezia, Francesco de Franceschi, 1586.
- Russo 2006 = - M.A. Russo, *Eleonora d'Angiò (1289-1341)*, in M. Fiume (a cura di), *Siciliane. Dizionario biografico*, Siracusa, 2006, p. 125-127.
- Sardina 2003 = P. Sardina, *Palermo e i Chiaromonte : splendore e tramonto di una signoria. Potere nobiliare, ceti dirigenti e società tra XIV e XV secolo*, Caltanissetta-Roma, 2003.
- Scalisi 2009 = L. Scalisi (a cura di), *Catania. L'identità urbana dall'Antichità al Settecento*, Catania, 2009.
- Sciascia 1993 = L. Sciascia, *Le donne, i cavalieri, gli affanni e gli agi. Famiglie e potere in Sicilia tra XII e XIV secolo*, Messina, 1993.
- Solvi 2014 = D. Solvi, *L'immagine agiografica di san Ludovico d'Angiò*, in G. Alfano, E. Grimaldi, S. Martelli, A. Mazzucchi, M. Palumbo, A. Perriccioli Saggese, C. Vecce (a cura di), *Boccaccio e Napoli. Nuovi materiali per la storia culturale di Napoli nel Trecento. Atti del convegno (Napoli-Salerno, 23-25 ottobre 2013)*, Firenze, 2014, p. 201-216.
- Spinella 2008 = Spinella, *I documenti del convento di San Francesco a Paternò*, in Grisanti 2008, p. 253-266.
- Titone 2009 = F. Titone, *Governments of the Universitates. Urban communities of Sicily in the fourteenth and fifteenth centuries*, Turnhout, 2009.

Tramontana 2000 = S. Tramontana, *Il Mezzogiorno medievale. Normanni, Svevi, Angioini, Aragonesi nei secoli XI-XV*, Roma, 2000.

Vitolo 2009 = P. Vitolo, *Imprese artistiche e modelli di regalità al femminile nella Napoli della prima età angioina*, in *Archivio Storico per le Province Napoletane*, 126, 2009, p. 1-54, ripubblicato in P. Mainoni (a cura di), « *Con animo virile* ». *Donne e potere nel Mezzogiorno medievale (secoli XI-XV)*. *Atti del convegno (Bari, 29 settembre 2008)*, Roma, 2010, p. 263-318.

Vitolo c.d.s. = P. Vitolo, *Il sepolcro di Maria di Sicilia nella Cattedrale di Catania quale paradigma del contesto politico della Sicilia alla fine del Medioevo*, in corso di stampa.

Wadding 1635 = L. Wadding, *Annales Minorum seu Trium Ordinum a S. Francisco institutorum*, vol. III, Lyon, 1635.

NOTES

1. Cfr. con bibliografia: Kiesewetter 1993; Michalsky 2000, p. 324-325; Russo 2006; Backman 2007, p. 268-271 e *passim*; Costa 2007a.
2. Ciuccarelli 2001; Guidoboni – Ciuccarelli – Mariotti 2001.
3. Iachello 2010.
4. Cfr. Arcifa 2004; Branciforti – Guastella 2008; Scalisi 2009; Arcifa 2010.
5. Sulla Sicilia in età angioino-aragonese cfr. Corrao 1990; Sciascia 1993; Tramontana 2000, p. 103-136; Mineo 2001; Sardina 2003; Backman 2007; Fodale 2008; Titone 2009.
6. Brocato 1999.
7. Gandolfo 2007; Bruzelius 2015.
8. Cfr. Menichella 2002, p. 25-26 e 194-197; Pagnano 2010.
9. Pennisi 1909, p. 459-460.
10. Libertini 1937, cat. 982 p. 53.
11. Il frammento misura, considerandone i punti estremi, 71x52x9 cm.
12. Cfr. (con bibliografia) Vitolo 2009, p. 7-20.
13. Agnello 2005, p. 24-25.
14. Milazzo 2013. Più in generale, sui rapporti della Corona d'Aragona con gli ambienti francescani, cfr. Jaspert 2010.
15. Cfr. Renna 2005, in particolare i saggi di Pinto (p. 201-253) e Cioffari (p. 253-274).
16. Backman 2007, p. 191-199, 206-215; Musco – Romano 2008.
17. Hoch 1996.
18. Elliott – Warr 2004.
19. Cfr. Paciocco 1998; Aceto 2010; Solvi 2014.
20. Per esempio il convento di Paternò fu fondato nel 1346 ma, a quanto pare, su terreni donati dalla regina. Cfr. Spinella 2008. Sul tema del patrocinio religioso di Eleonora d'Angiò si attende ancora uno studio accurato.
21. Costa 2007b, p. 9-12, 18-20.

22. Cfr. Gaglione 2014. Sancia ed Eleonora non ebbero però probabilmente mai occasione di incontrarsi di persona, dato che Eleonora partì da Napoli prima che il fratello vi facesse ritorno con Sancia, nel 1309.
23. Costa 2007b, p. 22-23.
24. Archivio di Stato di Catania, corporazioni religiose soppresse, San Francesco d'Assisi, 23/1078, fol. 379r-380v.
25. Cfr. AD, doc. 4.
26. Cfr. AD, doc. 8.
27. Cfr. Costa 2007b, p. 22-28 ; AD, doc. 4, 5, 7, 8, 9.
28. Cfr. AD, doc. 7. Non si hanno notizie, in particolare, di tombe di età medievale. Sappiamo però che la nobile Pellegrina, moglie di Damiano Sallimpipi di Messina, scelse la chiesa come luogo di sepoltura, facendo generosi lasciti ai Francescani e disponendo la costruzione di un nuovo altare, dove si celebrassero messe in suffragio della sua anima. Cfr. Biondi 2008.
29. Sulle piante e vedute di Catania, cfr. Iachello 2007.
30. Braun, Hogenberg 1593/1612, V, tav. 69, anche nella più recente edizione : Füssel 2008, p. 430 e fig. p. 428-429. Sulla mappa di Catania cfr. Iachello 2008.
31. Sulle tele cfr. Pagnano 2007, p. 193, e schede 14-16 p. 228.
32. Ad esempio, il re Pietro II († 1342) fu sepolto nella Cattedrale di Palermo (Andaloro 2002, p. 325-326) ; la regina Elisabetta († 1352) moglie di Pietro II, i principi Guglielmo e Giovanni duca di Randazzo, e il re Federico IV († 1377) nella chiesa di San Francesco a Messina (Cicarelli 2008, p. 19-20).
33. Colletta 2005.
34. Così riferiscono l'anonimo autore degli *Annales siculi* (ca. 1458) e Nicolò da Marsala nella sua *Cronica*, per i quali cfr. Giunta 1955, rispettivamente p. 87-92, a p. 90, e p. 93-115 a p. 107-108.
35. Cfr. Bellafigliore 1999, p. 16-18 ; Andaloro 2002.
36. Privitera 1690, p. 181.
37. Archivio Storico Diocesano di Catania, Fondo Feste, esequie e sepolture, III.13 (*Ricognizione delle tombe dei reali aragonesi di Catania, 1.X.1958*).
38. Cfr. Bottari 1954, p. 191-197.
39. Su questo interessante sepolcro tornerò con maggiori dettagli in un lavoro in corso di stampa (Vitolo c.d.s.).
40. Sugli affreschi si veda ora Paladino 2015.
41. Cfr. Libertini 1952 ; Paternò Castello 1952 ; Bottari 1954, p. 191-207.
42. Cfr. AD, doc. 1.
43. Cfr. AD, doc. 3.
44. Cfr. AD, doc. 2.
45. Cfr. AD, doc. 5.
46. De Grossis 1642/47, I, col. 248.
47. Cfr. AD, doc. 7.
48. Cfr. AD, doc. 9.

49. Cfr. AD, doc. 6.
50. Aceto 2011, p. 183-184, 196.
51. Più probabilmente « *quem* ». Cfr. AD, doc. 6.
52. Costa 2007a, p. 194-195. Cfr. AD, doc. 1, 3, 7.
53. Cfr. AD, doc. 5, 7, 9.
54. *Alionora* nel frammento di lastra supersite (cfr. *supra*).
55. Qui giace Eleonora, regina di Sicilia, insigne figlia, madre, moglie di re : ahimè, onora santamente la sorella di Carlo, Pietro, Federico ; accoglila come degna di te, Ludovico, più insigne grazie alle tue preghiere. Sebbene sia defunta nel convento di San Niccolò l’Arena, chiese di riposare a Catania, che gode di clima ben mite, nella chiesa di S. Francesco, devota ai suoi ordini. Qui giace, guardatela.
56. Michalsky 2004 ; Baldelli 2007, p. 262-276, 415 ; Aceto 2011, p. 185-186, 196-197.
57. Aceto 2000.
58. Pennisi 1909, p. 459 ipotizzò che due leoni stilofori « di marmo colorato siciliano », al suo tempo ancora visibili in chiesa presso il coro, provenissero dal sepolcro della regina.
59. Negri Arnoldi 1987/88 ; Arcifa 2009, p. 99-103.
60. Costa 2007b, p. 33-36.
61. Cfr. (con bibliografia) Longhitano 2009, p. 34-40, 47. Si vedano anche : Musco 1987 ; Grisanti 2008.
62. Cfr., con diverse ipotesi, Bottari 1954, p. 195-196 ; Negri Arnoldi 1972, p. 27-28. Sul Maestro di Mileto vedi ora anche Paone 2014, p. 133-135.
63. Cfr. AD, doc. 2.
64. Cfr. AD, doc. 1.
65. Si riferisce a Pietro Ridolfi : cfr. AD, doc. 2.
66. Cfr. AD, doc. 3.
67. Cfr. AD, doc. 1.
68. Il pronome relativo potrebbe in realtà riferirsi non alla regina, come riportato dal Pirri (“*quam*”), ma all’abito (ed essere dunque “*quem*”), come riferiscono Giovan Battista de Grossis (AD, doc. 5) e Filippo Cagliola (AD, doc. 7).
69. Cfr. AD, doc. 3, 6.

RÉSUMÉS

Fino al 1693 la chiesa di San Francesco a Catania ospitava la tomba della regina Eleonora d’Angiò († 1341), moglie di Federico III d’Aragona, di cui rimane oggi solo un frammento della lastra anteriore della cassa. A partire dall’analisi dei documenti d’archivio e dai testi di eruditi e storici locali che videro la sepoltura prima della sua distruzione, si formulano ipotesi sul suo originario assetto e sulle sue successive trasformazioni. Alcuni indizi inducono a credere che essa sia stata

preservata, seppur dopo un radicale riallestimento, nel contesto della complessiva riorganizzazione degli spazi liturgici attuata, a Catania come altrove, in ottemperanza alle norme del Concilio di Trento. Sulla base di questa ricostruzione si ipotizza, inoltre, che la soluzione ideata in San Francesco possa aver ispirato un'analogia iniziativa nella vicina Cattedrale, dove si decise ugualmente di conservare e valorizzare la memoria della dinastia aragonese attraverso l'esposizione e il riallestimento delle tombe dei sovrani e dei principi lì sepolti.

Until 1693 the church of San Francesco in Catania housed the tomb of Queen Eleanor of Anjou († 1341), the wife of King Frederick III of Aragon, of which today only a fragment of the front slab remains. Based on the analysis of archival documents and historical texts written by local historians who could see the tomb before its destruction, the essay formulates hypotheses on its original appearance and subsequent transformations. The tomb was preserved, although probably radical modifications, in the context of the overall reorganization of the liturgical spaces conducted in Catania and elsewhere, in accordance with the rules established during the Council of Trent. It is assumed, moreover, that the solution conceived in San Francesco may have inspired a similar initiative in the nearby Cathedral, where the memory of the Aragonese dynasty was preserved and enhanced through the exhibition and the reorganization of the tombs of the kings and princes buried there.

INDEX

Keywords : Eleanor of Anjou, Catania, tomb, Saint Francis

Parole chiave : Eleonora d'Angiò, Catania, sepoltura, San Francesco

AUTEUR

PAOLA VITOLO

Università di Catania, paolavitolo@libero.it

Sancia par la grâce de Dieu reine de Jérusalem et de Sicile

Jean-Paul Boyer

Un second rôle ?

Nous Sancia fille de l'illustre seigneur Jacques, par la grâce de Dieu roi de Majorque, comte de Roussillon et de Cerdagne et seigneur de Montpellier, et de son épouse dame Esclarmonde, par la même grâce reine de Majorque, déclarons et reconnaissons que nous avons contracté mariage en ce jour [...] avec le fameux seigneur Robert, par la grâce de Dieu duc de Calabre, fils aîné du seigneur Charles glorieux roi de Jérusalem et de Sicile.

- 1 La future reine Sancia se présentait par ces mots dans son contrat de mariage, du 17 juin 1304, avec Robert fils de Charles II de Sicile-Provence. Elle sortait de l'ombre, en cette année, par les actes de mai et juin qui réglèrent son union¹. La princesse s'agrégeait à l'une des plus grandes maisons d'Occident, la première des deux branches dites « angevines » des Capétiens, et à son plus haut niveau. Les frères majeurs de son mari, Charles-Martel pour le plus âgé et Louis évêque de Toulouse, étaient morts respectivement en 1295 et en 1297. Louis avait d'ailleurs renoncé à la succession de son vivant, pour devenir franciscain. En conséquence, Robert était héritier et « aîné » déclaré de Charles II. Il le secondait déjà². Au 5 mai 1309, il entamait ses presque trente-quatre ans de règne. Sancia accompagnait son époux au long de cette carrière publique.
- 2 Elle pouvait cependant faire pâle figure à ses côtés. L'obscurité qui entourait sa jeunesse traduisait cette distance, malgré les titres ronflants dont elle se réclamait à ses noces. Elle descendait d'une modeste dynastie. Son père, Jacques II de Majorque (1276-1285 et 1298-1311), ne tenait qu'un minuscule et fragile royaume entre France et Aragon. Il était souche d'une lignée cadette de la maison de Barcelone. Ses possessions résultaient d'un démembrement de l'État catalano-aragonais. Elles se trouvaient en sursis face aux prétentions du roi d'Aragon, qui attendait au minimum hommage et sujétion du roitelet de Majorque³. En bref, Sancia n'apportait guère un supplément direct de force ou de prestige à la monarchie angevine.

- 3 Elle se situait également en position marginale dans la structure familiale de Robert. Elle était sa seconde femme. Or la première, Yolande d'Aragon († 1302), avait laissé deux fils. Le cadet, Louis, expirait en 1310. L'aîné, Charles duc de Calabre, restait toutefois pour héritier de son père et pour son vicaire. Il participait aux affaires à partir de 1315⁴. Il s'éteignait en 1328 ; mais ce décès ne promut pas Sancia en instrument de pérennisation du lignage. Elle n'assurait pas de descendance à Robert, ne donnant qu'un ou des enfants aussitôt défunts⁵. Il ne restait à son époux qu'à se tourner vers ses deux petites-filles laissées par Charles de Calabre : Jeanne et sa cadette Marie. Il faisait reconnaître dès 1330-1331 la première pour héritière ou, si elle mourait, la seconde, avec l'inutile restriction que ne lui naquît pas de nouveau fils mâle⁶.
- 4 Dans son testament du 16 janvier 1343, peu avant son décès du 20, il plaçait cependant Sancia à la tête d'un conseil de régence et de tutelle, investi d'une double responsabilité. Il conduirait les États du défunt tant que Jeanne I^{re} ne serait pas adulte, à son défaut Marie. Il veillerait sur leurs personnes et sur celle d'André de Hongrie, le prochain époux de Jeanne. Le testament déclarait, de surcroît, ces jeunes gens mineurs jusqu'à vingt-cinq ans accomplis⁷. La disposition se conformait au droit romain, mais sa conséquence n'échappe pas. Elle promettait, alors que Jeanne n'avait pas dix-huit ans, un long exercice au conseil et à Sancia⁸.
- 5 Une pareille confiance prévient d'une familiarité de la seconde épouse de Robert avec le pouvoir, malgré ce qui l'en éloignait. Son élévation s'est longtemps dissimulée derrière une réputation conforme à l'apparente médiocrité de sa condition. Ce portrait convenu invite à une réinterprétation, afin de rendre à la reine son épaisseur sous tous les rapports du gouvernement monarchique.

Réviser un portrait convenu

En cette année [1343 a. st.], ce général [des franciscains, Fontanier de Vassal,] reçut dans l'ordre de Sainte-Claire l'illustrissime dame Sancia de Majorque, reine de Sicile et de Jérusalem et veuve du susdit célèbre seigneur roi Robert. Méprisant tous les biens de ce monde par ferveur pour la pauvreté, elle élut de servir à perpétuité le Seigneur dans le monastère de Sainte-Croix de Naples sous la règle primitive et fort haute des sœurs de Saint-Damien, ne conservant rien de temporel [...]. Et elle donna un exemple si inouï d'humilité que, voulant abandonner son propre nom et l'honneur du royaume, elle supplia le même général qu'il assurât par sa prescription que, dorénavant, nul frère ou sœur ne l'appelât dame Sancia ou reine mais 'sœur Claire servante des sœurs de Sainte-Claire', ce qui fut fait. En outre, quand le susdit roi Robert vivait encore, cette dame reine avait construit de nombreux monastères des sœurs de Sainte-Claire et d'autres, soumis à l'ordre des frères mineurs par dévotion pour lui [...]. Dotant aussi beaucoup de monastères de revenus, elle manifesta la grande affection qu'elle avait pour saint François et ceux de sa religion⁹.

- 6 La *Chronique des vingt-quatre généraux de l'ordre des Mineurs* célébrait de la sorte les mérites de Sancia. L'exposé partait de sa retraite chez les clarisses de Santa Croce di Palazzo, près du Castelnuovo de Naples. L'ex-reine y entra le 21 janvier 1344 (n. st.), son délai de viduité d'un an à peine conclu. Elle y prononça ses vœux à une date indéterminée et y séjourna jusqu'à son décès le 28 juillet 1345¹⁰. Un tel renoncement au monde parachevait une vie réservée à Dieu et aux Mineurs, rythmée par les fondations pieuses à leur avantage, caractérisée par l'attachement aux préceptes de saint François.

- 7 Le tableau s'accordait aux préoccupations du chroniqueur, assurément le franciscain Arnaud de Sarrant. Il se souciait de soutenir par sa compilation des années 1360-1370, aux préludes de l'Observance, l'unité de son ordre¹¹. L'exemple de Sancia soulignait l'ascendant du franciscanisme sur les grands du monde et plaidait donc pour sa pacification interne, qui en maintiendrait le rayonnement. Reste que ce portrait de la reine, en pure dévote, est de beaucoup le plus célèbre.
- 8 Les témoignages les plus apparents, à son propos, retiennent une piété dont les manifestations ostentatoires, voire politiques, s'assujétissaient à la religiosité privée. Les Mineurs imposèrent, en bonne part, cette image quasi exclusive. Pour s'en convaincre, il suffit d'ajouter à la *Chronique des vingt-quatre généraux*, comme aboutissement d'une tradition, l'histoire de la « religion séraphique » rédigée au XVI^e siècle par Pietro Ridolfi da Tossignano. Il comptait la *beata Sanctia* parmi les bienheureuses du second ordre franciscain. Il n'en perpétuait, à son tour, que les initiatives en faveur des clarisses et des franciscains et, dès que possible, le rejet du siècle pour une vie religieuse marquée par l'humilité et par la pauvreté absolue¹².
- 9 Une dense documentation converge, au vrai, avec la mémoire franciscaine. Elle compte des actes assez nombreux, comme les bulles pontificales, et des textes littéraires relativement fournis. Pétrarque résume leur teneur par ses conseils, en 1358, à l'un de ses amis qui passerait par Naples. Sancia, qu'il avait bien connue, lui revenait à l'esprit pour ce seul mobile : « Quoiqu'elle soit un peu éloignée du rivage, va voir la célèbre demeure de sainte Claire, œuvre magnifique de l'ancienne reine »¹³.
- 10 De fait, le nom de Sancia s'étend à un héritage d'architecture et d'art religieux. Outre quelques documents iconographiques, il s'agit essentiellement du groupe monumental de Santa Chiara, qui se dresse toujours au cœur de Naples : un couvent dit aussi du Corpo di Cristo ou de l'*Hostia Sacra*. Il incluait une communauté de clarisses, pour le principal, mais aussi de franciscains. Il s'accompagnait d'une église double, d'un côté pour les sœurs, de l'autre pour les frères. L'ensemble formait une véritable cité sainte.
- 11 Toutes ces sources ne laissent guère douter du zèle de la reine et de son ardeur franciscaine. Quand elle se retirait dans Santa Croce, elle réalisait une ancienne impatience à rejoindre un couvent. Cette aspiration se révélait dès 1313. En 1316-1317, Jean XXII contrariait Sancia qui, quoique mariée, désirait vivre dans la chasteté voire renoncer au monde. Menant une existence rythmée par les méditations, les conversations et les pratiques pieuses, elle se voulait dans le siècle comme à moitié religieuse. Elle ne s'entourait pas que de clercs et de frères. Des privilèges pontificaux lui permettaient de faire des retraites chez les clarisses et d'en tenir certaines à ses côtés jusqu'à la cour¹⁴.
- 12 Elle alla plus loin. Elle s'affirma comme une amie déterminée des rigoristes, entre clarisses et Mineurs. Elle appuya les résistances de ces derniers à Jean XXII sur le respect de la règle et de la pauvreté totale, malgré les injonctions en série du pape, de la bulle *Quorundam exigit* de 1317 à la *Quia vir improbatus* de 1329. Par suite, Sancia se préoccupa, comme son époux, du débat sur la pauvreté évangélique¹⁵. La bulle *Cum inter nonnullos*, qui en 1323 déclara hérétique la doctrine de la pauvreté absolue du Christ et des apôtres, n'éteignit pas ses doutes¹⁶. Son militantisme transparaît de façon implicite à travers ses œuvres, ses consignes pour des couvents sous sa protection et quelques remontrances discrètes des papes. Mais elle affichait ses sentiments dans la correspondance qu'elle adressait aux frères, dont cinq exemples au moins survivent¹⁷. Certaines de ses missives trahissaient la connaissance des *Vies* de saint François par Tommaso da Celano, ce qui en

signalait l'esprit contestataire. Une influence, moins évidente, d'Ubertino da Casale a même été proposée¹⁸.

- 13 Le concours de Sancia à la conduite des États angevins ressortait moins. Il se profilait pourtant à travers les options religieuses. Il se dévoilait assez dans divers actes de gouvernement. Ils n'ont longtemps bénéficié que de relevés aléatoires, y compris dans l'ensemble le plus riche des archives angevines de Naples. Malgré leur incendie de 1943, une documentation éloquente se glane dans ce qui reste connu du fonds. D'autres complètent nos connaissances, à commencer par les archives provençales, associées désormais à l'histoire globale de la monarchie de Sicile-Naples. La multiplication des sources a commencé de se joindre à la relecture de celles souvent citées. Un tournant s'amorce dans la compréhension du personnage.
- 14 Si une abondante littérature parle de Sancia, cette production s'est massivement orientée vers les aspects spirituels. Elle continue les anciens annalistes et s'ente sur le caractère dominant des sources ; mais elle les a également élaguées et pliées à ses vues. Luke Wadding, au XVII^e siècle, a figé ces orientations. À l'articulation entre apologie et historiographie franciscaines, il a retenu dans ses *Annales des Mineurs* ce qui rattachait aux cordeliers et aux questions religieuses tant Robert que Sancia. Il a durci leur renommée d'amis indéfectibles des franciscains, portés vers les plus intransigeants. Il a fondé ses dires sur une masse de preuves¹⁹. Les travaux ultérieurs ont emprunté les pistes qu'il ouvrait si larges, en puisant à pleines mains chez lui.
- 15 En sus, depuis le XX^e siècle, l'histoire de l'art sacré a trouvé une riche matière dans le legs iconographique ou architectural en relation avec la reine. Des érudits ont pénétré par ce biais jusqu'aux replis de son âme. Ils ont accentué, en retour, la primauté accordée à ses croyances et pratiques religieuses. Cette prédilection s'explique d'autant que sa personne évoquait le modèle des pieuses princesses qui compensaient, par ce ressort, leurs faibles capacités politiques. Une femme trouvait plus de possibilités dans le champ des dévotions. En se satisfaisant d'une forme de repli, Sancia eût cependant paru insipide. L'intérêt soutenu, en sa faveur, résulte de son attitude offensive voire subversive au sein de l'Église.
- 16 La véhémence de sa foi a justifié l'ancienne attention ; puis elle a séduit l'érudition contemporaine pour son ardeur supposée contre l'appareil ecclésiastique. Elle attire pour sa singularité, mais flatte encore l'inclination anticléricale d'aucuns. Ils se trouvent en curieuse sympathie avec les plus illuminés des adversaires médiévaux du Saint-Siège. Depuis un bon siècle, nombre de contributions ont interrogé, d'abord sans creuser puis à fond, l'intégrisme franciscain de Sancia et sa contestation de l'Église. Divers érudits se sont accordés pour la présenter en grande faulx des Spirituels et du joachimisme. Elle est parue, pour finir, imprégnée par une attente eschatologique de prochaine réalisation, dont les frères mineurs eussent été les catalyseurs. Pour comble, son époux eût partagé ses sentiments, jusqu'à l'hostilité pour la papauté²⁰.
- 17 Cette interprétation des frictions de Robert avec Jean XXII est outrée. Le roi suscita quelque espoir chez des adversaires du pontife, mais infondé²¹. En 1318, tôt dans son règne il est vrai, il permettait que l'on brûlât quatre Spirituels languedociens à Marseille. Quant à Sancia, l'assimilation aux Spirituels a tourné en pétition de principe. La conviction a restreint encore la sélection de la documentation et pesé sur sa compréhension. Des chaînes d'hypothèses se sont édifiées, à partir spécialement des sources artistiques, suggestives mais conjecturales. Enfin, au service d'une assurance simplificatrice, les multiples facettes de la dissidence franciscaine ont été fusionnées dans

un monolithe. Les Spirituels ont été peu distingués, avant tout, des « michélistes ». Bien sûr, la confusion existait à Naples. Elle abusait les partisans des deux tendances et jusqu'à l'Inquisition²². La différence ne s'imposait pas aisément quand les deux courants dénonçaient Jean XXII comme hérétique et défendaient la thèse de la pauvreté évangélique. La discrimination importait, car le « michélisme » ne visait ni le « dépassement des structures ecclésiastiques » ni la « naissance d'un franciscanisme et d'une chrétienté nouveaux »²³. Le penchant au répétitif d'une part des travaux, en pétrifiant les certitudes, a freiné les révisions.

- 18 Luke Wadding constatait, en passant, l'affection spéciale de Robert et de son épouse pour Michel de Césène²⁴. Par un article novateur, Roberto Paciocco a restitué le contexte religieux diversifié de la cour angevine²⁵. Le propre frère de la reine, Philippe de Majorque, s'y réfugiait en 1329. Affichant son adhésion aux Spirituels, il fédérait autour de lui fraticelles ou béguins²⁶. Cela n'empêchait pas la cour de constituer un lieu de convergence et un enjeu pour les ecclésiastiques les plus divers, dont des Mineurs d'opinions opposées. Il s'en dégageait un « franciscanisme de cour » hétéroclite mais qui, au moins dans son immense majorité, n'entendait en rien rompre avec l'Église officielle.
- 19 Comme plusieurs contributions importantes le certifient désormais, Sancia incarnait cette complexité avec ses contradictions ou ses hésitations. Si les Spirituels exerçaient quelque attrait sur elle, elle ne les suivait pas en disciple. Il se confirme que, dans sa ferveur pour saint François, elle relevait davantage du « michélisme » présent dans les milieux curiaux. Il inquiétait la papauté, mais sa menace était moindre pour l'Église hiérarchique. La reine restait pour sa part dans des limites tolérables même par Jean XXII, quoiqu'il se préoccupât de sa conduite. Son franciscanisme gagnait en rigueur sur la fin de sa vie. Ce raidissement ne signifiait pas une rupture²⁷. Au reste, comme y incite un pénétrant article de Francesco Aceto, il conviendrait de ne pas toujours fusionner la piété personnelle avec la religion publique²⁸.
- 20 Or, l'intégration de la reine au cœur de la religiosité plurielle du pouvoir angevin révélait une démarche pragmatique d'équilibres et de compromis. Elle seyait à qui occupait une position politique. Celle-ci n'avait pas échappé dès longtemps à quelques observateurs attentifs. Tel historien napolitain du XVIII^e siècle disait de Sancia « qu'elle avait part au gouvernement du Royaume, donnait des ordres et prenait des dispositions séparément de Robert ». Le grand érudit Heinrich Finke notait, par la suite, la contribution de la reine à la direction des États angevins²⁹. Pour autant, cette dimension restait esquissée. Sa véritable prise en compte a suivi le regain des études angevines, en ce qu'il a multiplié les curiosités.
- 21 Ce tournant est parti spécialement de la thèse de Matthew John Clear. Elle offre une biographie systématique de Sancia. Elle met à disposition un dossier documentaire fourni, malgré coquilles ou méprises compréhensibles devant l'ampleur de la tâche. Persuadé du « spiritualisme anti-papal radical » de sa protagoniste, le doctorant a plutôt juxtaposé dévotion et action gouvernementale³⁰. L'imbrication du religieux et du politique s'affirme aujourd'hui dans des travaux qui l'envisagent sous des angles divers³¹. Une synthèse collective sur Santa Chiara de Naples a naguère confirmé l'orientation nouvelle des enquêtes. Son sous-titre le dit : « Commande artistique, vie religieuse et dessein politique dans la Naples de Robert d'Anjou et de Sancia de Majorque »³².
- 22 Les recherches actuelles maintiennent donc la prépondérance du religieux chez la reine, mais la repense. Cette ferveur surpassait l'espérance quasi égoïste de sainteté d'une bigote, pour devenir pour ainsi dire ministérielle.

Une délégation au culte

Il a voulu et ordonné que son corps soit inhumé dans l'église du monastère, à lui et à la reine, du Santo Corpo di Cristo de Naples, qui soit pourvu pour cela d'une certaine aumône particulière comme il aura paru principalement à la sérénissime dame reine Sancia, son épouse, et aux autres exécuteurs qui suivent de son présent testament³³.

- 23 Robert élisait sépulture en ces termes dans Santa Chiara de Naples, par son testament de 1343. En conséquence, sa veuve et le conseil de régence commençaient bientôt l'érection de son tombeau. Gigantesque machine placée derrière l'autel majeur de l'église des frères, il culmine encore à presque quinze mètres quoique diminué³⁴. La disposition testamentaire et sa suite interdisent d'interpréter le fameux monastère, principale fondation pieuse du temps de Robert, comme une création personnelle de Sancia, pour ses fins propres. La constatation invite à réviser ses initiatives religieuses, en dépit de la première impression laissée par les sources.
- 24 Elles s'accordent certes, à une forte proportion, pour rattacher le double monastère de Santa Chiara à la seule reine. Les papes s'adressaient habituellement à elle pour concéder leurs faveurs, à commencer par Clément V quand il autorisa en 1312 l'entreprise. Il ne se référait qu'au « pieux et louable dessein » de Sancia. Il ne mettait en relief que sa dévotion particulière et exceptionnelle pour les sœurs de l'ordre de Sainte-Claire³⁵. Robert reconnaissait aussi la fondation comme « l'œuvre assurément des mains de la reine Sancia notre très chère épouse ». Il apportait quelque soutien matériel complémentaire. Comme il le disait, il répondait surtout à sa femme « par notre spécial privilège aux instances de sa requête et de ses supplications ». Il donnait les confirmations nécessaires à ses générosités ou pourvoyait « à la situation plus sûre de ce monastère [...] par la faveur d'une protection surabondante »³⁶.
- 25 À bien examiner, ses actes le montraient pourtant assez impliqué dans l'entreprise pour conclure à une « stricte coopération » avec Sancia³⁷. La papauté reconnaissait à l'occasion répondre aux suppliques « de nos très chers enfants en Christ, Robert et son épouse Sancia illustres roi et reine de Sicile », à propos du « monastère du Santo Corpo di Cristo de Naples que lesdits roi et reine ont fondé pour la louange et la gloire de ce Rédempteur, par pieuse dévotion »³⁸. D'ailleurs, Robert obtint en 1324 de Jean XXII la permission de pénétrer brièvement, avec une petite suite, la clôture des sœurs chaque fois qu'il le voudrait « par dévotion »³⁹. Le privilège approchait des faveurs accordées à sa femme : celles d'entrer dans tout couvent féminin, dès 1317, puis d'effectuer des séjours temporaires chez les clarisses de Santa Chiara, en 1337, et de Santa Croce, en 1339⁴⁰. Ces avantages n'avaient au vrai rien d'extrême, face à l'extraordinaire de la faveur concédée au roi. Or, il en abusait jusqu'à venir avec une foule d'auditeurs pour prêcher à l'occasion de la fête pour la translation de saint Louis d'Anjou (8 novembre), ce frère canonisé depuis 1317. Benoît XII devait le relever, en 1337, de l'excommunication encourue *ipso facto*⁴¹. Mais le monarque prouvait combien le double monastère rayonnait comme une grande affaire de son règne.
- 26 Ce lien étroit avec le roi s'annonçait à tous, et pas qu'à demi-mot comme dans le testament. Une inscription du campanile diffusait une déclaration limpide et publique : « L'illustre [et] fameux Robert, roi des Siciliens, [et] la reine Sancia brillant au zénith des mœurs, glorieux époux forts du don des vertus, édifièrent ce temple de la vierge sainte

Claire »⁴². Les contemporains ne se trompaient pas sur la part d'une politique royale. La version originale de la chronique napolitaine dite « de Parthénope », écrite par Bartolomeo Caracciolo-Carafa peu après la disparition de Robert, affirmait de lui : « Il fit faire de son temps de nombreuses églises, entre lesquelles fut réalisée celle de Santa Chiara à Naples [...]. Et à son époque il accrut beaucoup le culte divin »⁴³. La réputation de piété du monarque culmina avec l'édification de Santa Chiara. Le schéma débordait du Royaume. Giovanni Villani raconte par ces mots la mort de Robert :

On l'inhuma avec grand honneur dans le monastère de Santa Chiara de Naples, qu'il avait fait faire et avait richement doté. Et à Florence on en prit le deuil et l'on célébra des funérailles très solennelles avec grand luminaire et beaucoup de bonnes gens et de seigneurs, clercs et laïcs, chez les frères mineurs, le 31 janvier⁴⁴.

- 27 La ferveur des prières pour le disparu s'harmonisait à ses mérites auprès des franciscains, que précisément résumait la création du grand monastère napolitain. À son propos, Sancia finissait par s'effacer. Son œuvre majeure ne l'associait pas seulement à son mari, comme à parité. Elle avait servi ses ambitions. Son propre rôle resplendit, il est vrai, par la suite. Il ne devenait pas exclusif que chez Pétrarque, quand il remémorait la création de Santa Chiara. La reine se substituait au roi dans la révision, sur la fin du XIV^e siècle, de la *Cronaca di Partenope*. Elle résumait le récit qui s'imposait, avec Sancia pour actrice unique d'une longue série de réalisations pieuses :

Dieu opérant et incitant, l'illustre et catholique dame Madame Sancia de Majorque, la reine et sa femme [de Robert], fit édifier les monastères suivants, c'est-à-dire le noble monastère du Santo Corpo di Cristo de l'ordre de Sainte-Claire, le monastère de Santa Maria Egiziaca, le monastère de Santa Croce, à Naples, avec couvents de frères mineurs et de moniales [...]. Et elle fit faire un autre monastère de cet ordre [des clarisses], qui s'appelle simplement Sainte-Claire, dans la cité d'Aix-en-Provence. Elle fit encore établir un autre monastère à Jérusalem, qui s'appelle Sainte-Marie-du-Mont-Sion⁴⁵.

- 28 Quand la connaissance intime des mécanismes du gouvernement napolitain se dissipa, le discours hagiographique sur Sancia survécut, d'autant que les franciscains l'alimentaient. Son bilan enseignait pourtant, comme malgré lui, la centralité de la reine dans un programme qui était celui du trône.
- 29 La construction du petit couvent franciscain du Mont-Sion et la garde de plusieurs lieux saints, que les frères assuraient, résultaient d'efforts auxquels Sancia avait pris une part décisive. Ainsi obtint-elle, en 1332, un rapport sur la Terre sainte d'un pèlerin dominicain⁴⁶. Il avait fallu cependant des négociations avec le sultan d'Égypte et de notables dépenses, qui exigeaient l'intervention du roi de Sicile. Clément VI salua, en 1342, l'action commune de Robert et de Sancia⁴⁷.
- 30 Les réalisations de cette dernière, dans Naples, modifièrent le visage de la capitale à un degré qui entraînait la monarchie dans son sillage. La liste ne s'arrêta pas au Santo Corpo di Cristo, à Santa Croce et à Santa Maria Egiziaca. Elle s'augmenta du couvent de Santa Maria Maddalena et de la refondation de Santa Maria Annunziata⁴⁸. Elle se compléta d'une « maison de l'aumône [...] à l'instar de la Pignotte du pape », avec distribution quotidienne à « tous les pauvres du Christ »⁴⁹. L'on pourrait ajouter la participation aux travaux pour la chartreuse de San Martino et la rénovation de sépulcres dynastiques dans la cathédrale⁵⁰. Veuve, la reine recevait enfin la responsabilité de l'hôpital Sant'Elisabetta que son mari prévoyait dans son testament pour ses officiers, encore que le projet avortât⁵¹. Quant au roi, il eût veillé sur l'implantation de clarisses à Tricarico (Basilicate)⁵². Il paraît nécessaire d'y voir une opération conjointe avec Sancia.

31 Les entreprises mixtes, avec leur composante politique, débordaient de la capitale. Le modèle s'épanouit quand s'implanta à Aix, relais du pouvoir angevin sur les terres de Provence, une communauté de clarisses. Elle se surnommait « monastère de la reine »⁵³. Benoît XII transmit son accord pour la fondation, en 1337, à Sancia. De nouveau, Robert paraissait se limiter à consentir⁵⁴. Il permit par exemple en 1341 que sa femme « puisse faire acheter pour le monastère Sainte-Claire d'Aix dans les susdits comtés [de Provence et de Forcalquier], sans verser les lods et ventes, biens et droits jusqu'à la valeur de cinq cents onces par an »⁵⁵. L'enquête domaniale de 1379, qui exprimait le point de vue de l'administration, montre cependant Sancia comme le maître d'œuvre d'une solide réalisation de la monarchie :

Le monastère de Sainte-Claire, dans cette cité d'Aix, fut fait et fondé par le seigneur roi Robert, dont il faut cultiver la mémoire, ou plutôt par la sérénissime dame Madame Sancia, son honorable épouse. Ce monastère fut édifié au lieu de Galet Cantant, hors des murs, où furent construits l'église et nombre de très beaux bâtiments, avec jardins et prairies, fontaines et puits, pour l'usage et le service des moniales dudit établissement, du gardien, des frères confesseurs et de leurs autres domestiques et salariés, [mais] isolés et à part [...]. Et bon nombre de revenus, de cens, de rentes et d'autres multiples droits, situés tant dans la cité d'Aix que dans différentes et plusieurs autres places, furent achetés sur ordre desdits seigneurs roi et reine et de leur argent [...], puis donnés au susdit monastère par lesdites sacrées majestés royale et réginale.

32 Par son origine, l'établissement se révéla assez robuste pour survivre aux guerres qui imposèrent un déplacement en 1362, comme le rappelle encore l'enquête⁵⁶. En accord avec ce texte, l'on a conservé trace de l'action directe de Robert en faveur du couvent⁵⁷. Celui-ci reçut sans aucun doute un petit retable, aujourd'hui conservé par le musée Granet d'Aix-en-Provence, qui montre les deux époux également agenouillés aux pieds de saint Louis évêque⁵⁸. Au minimum, le tableautin louait leur collaboration spirituelle sur les terres de Provence.

33 Elle fleurit avec les clarisses. Robert soutenait encore leur couvent de Marseille⁵⁹. Sancia supportait de son côté, dès 1323, l'érection de celui de Manosque. Alors qu'elle créait Sainte-Claire d'Aix, donc en 1337, elle assurait avec l'appui de son mari une grosse dotation aux cinq communautés déjà en place : à Marseille, Arles, Avignon, Manosque et Sisteron. Chacune percevait mille onces d'or. Ces bontés s'accompagnaient de prescriptions qui influaient sur la conduite des couvents⁶⁰. Un tel quadrillage, une pareille détermination et les sollicitudes du roi impliquaient de nouveau la couronne à travers Sancia.

34 Le transport vers elle d'une part des obligations ou des intentions du monarque devenait, à l'occasion, fort explicite. Ainsi supervisa-t-elle la construction d'une chapelle dans Notre-Dame de Nazareth d'Aix, église royale par excellence dans la capitale de Provence. Robert multiplia en 1333 les charges de son épouse dans Naples. Il lui confia alors l'achèvement de la chartreuse de San Martino, à la place du défunt Charles de Calabre. Il lui commit à ce moment la reconstruction, dans la cathédrale, de tombeaux « honorables » pour Charles I^{er} († 1285), fondateur de la dynastie, Charles-Martel et son épouse Clémence de Habsbourg († 1295)⁶¹. Plus tard, Sancia et Robert préparaient de concert une châsse pour le chef de saint Louis évêque, gardé chez les franciscains de Marseille. Le roi expliqua ensuite sa méthode. Il écrivit aux Marseillais en 1339 que le précieux reliquaire s'était « élaboré sur notre ordre, par l'intervention du soin appliqué de la reine notre très chère épouse »⁶². Les responsabilités imposées par le testament de

1343, enfin, se firent lourdes et pressantes. Comme tête du conseil de régence, Sancia concrétisait les importantes dispositions pieuses de son feu mari au travers de la Provence et du Royaume. Elle n'avait pas qu'à exécuter. Il lui revenait de sélectionner les églises où l'on prierait à perpétuité pour le roi, ses prédécesseurs et ses successeurs⁶³.

35 Du vivant de son mari, tous la savaient déjà un relais du pouvoir laïque dans le domaine religieux. Les « Dames de Roubaud » d'Hyères et de Marseille l'enseignent. Créées au XIII^e siècle par Douceline, ces « demi-religieuses » voyaient leur avenir obéré par l'hostilité des autorités ecclésiastiques envers les béguines, au point que le concile de Vienne les supprima. Nos pieuses Provençales, assistées du conseil de la ville basse de Marseille pour celles de cette cité, se tournèrent vers Sancia⁶⁴. Après son intervention, Jean XXII protégea le béguinage d'Hyères en 1320. Il restaura celui de Marseille, en 1323 et 1325, sollicité à l'évidence par la reine⁶⁵. Les suppliques montaient vers elle comme l'illustre encore la demande, en 1325, de l'ermite Benvenuto da Sarzana. Il s'installa avec une poignée de compagnons en un lieu désert près de Mondragone en Campanie, qui deviendrait Sant'Anna de Aquis Vivis. La reine lui donna la terre nécessaire, qui relevait de ses domaines ; mais par là elle autorisait l'une de ces expériences érémitiques qui préoccupaient toujours les autorités⁶⁶. Elle partageait jusqu'aux prérogatives souveraines les plus exclusives de son époux. En 1341, elle concourut avec lui dans le choix d'un nouveau prieur pour les dominicaines de Notre-Dame-de-Nazareth d'Aix. L'assentiment royal à une telle désignation était un privilège obtenu par Charles II, comme fondateur du couvent⁶⁷.

36 Sancia ne s'arrêta pas à une assistance ponctuelle du trône. Elle suivait, au long de son activité débordante, des axes qui la rendaient actrice des plans de la monarchie. L'enquête de 1379 le dévoile quand elle met au même niveau Sainte-Claire d'Aix et le « Vieux monastère (*Monasterium vetus*) », soit celui des dominicaines de Notre-Dame-de-Nazareth :

Lesdits monastères, les moniales, leurs personnes et leurs biens sont et furent maintenus et furent et demeurèrent toujours sous la protection, la garde, la défense et la domination desdites majestés royales, et par conséquent ensuite de son excellence la reine susdite [Jeanne I^{re}], et de leurs successeurs à perpétuité dans l'avenir. Et pour cela le seigneur sénéchal, messieurs les maîtres rationaux et les autres officiers majeurs sont, furent et doivent être juges délégués, défenseurs et protecteurs pour tous les cas et biens concernant ces monastères en quelque manière⁶⁸.

37 En somme, les créations de Charles II et de Sancia s'équivalaient dans l'ambition d'implanter, en des lieux stratégiques, des églises soumises à un strict patronage royal. Les efforts portaient de Charles I^{er}. Ils s'illustraient alors au mieux avec l'érection des abbayes cisterciennes de Realvalle et de Santa Maria della Vittoria, qui célébraient dans le Royaume le triomphe sur les Souabes⁶⁹. Les multiples exemples de parrainage dynastique, jusqu'à l'importunité, découragent l'inventaire. Il suffira d'ajouter ce sommet, dans les ingérences royales, atteint avec l'église dominicaine installée en 1295 à Saint-Maximin par Charles II, pour conserver les reliques de Marie Madeleine⁷⁰. Sancia continua sur cette voie. Elle se montra plus intrusive encore avec les religieuses dont elle prenait soin, voire avec les franciscains qu'elle chargeait d'assister les communautés de clarisses qu'elle installait. Elle imposait ses vues⁷¹.

38 Santa Chiara de Naples reçut de sa part, en 1321, des règlements intérieurs d'une extraordinaire minutie⁷². Jean XXII les approuva. Pour organiser ou pour modifier la vie des couvents sur lesquels elle se penchait, Sancia soumettait plus généralement, seule ou

avec son époux, d'infatigables requêtes aux papes successifs. Ils les admettaient devant, comme disait Benoît XII, « le sentiment de fervente dévotion et la pureté de foi par lesquels l'on sait que tu brilles envers Dieu et l'Église romaine »⁷³. Ces concessions reconnaissaient, implicitement, l'emprise de la reine et du trône sur des établissements placés sous leur coupe.

- 39 En conséquence, au plus fort de ses différends avec la cour, Jean XXII s'attribua en 1333 la direction de Santa Chiara de Naples. Il la délégua au ministre provincial des franciscains, ce qui impliquait une supervision de Guiral Ot, ce ministre général substitué en 1329 à Michel de Césène et donc en froid avec le couple royal⁷⁴. C'était la dénonciation indirecte des libertés que les deux complices s'autorisaient envers leur création préférée, mais il s'agissait d'un intermède. Clément VI céda tout quand il autorisa la reine à instituer et à révoquer le gardien franciscain, en 1342. Presque simultanément, il laissa à Sancia et Robert comme à leurs successeurs, pour le couvent du Mont-Sion, son entretien, la désignation des auxiliaires laïques des frères et une influence tacite sur le choix de ces religieux⁷⁵. Sancia pesait également sur la sélection des moniales, quant à leur profil et à leur nombre, dans les communautés de clarisses qui lui devaient le plus. Elle fixait les critères d'entrée à Santa Chiara de Naples. Des us cachés, plus téméraires, se trahissaient quand elle répondait aux religieuses de Sainte-Claire d'Arles :

Au sujet de ce que vous nous avez écrit sur la réception de sœurs d'extraction noble ou roturière, il ne fut jamais de notre intention ni nous ne méditons de distinguer les personnes. Il n'est pas non plus de notre propos que votre monastère soit de quelque façon oppressé par les recrutements à faire⁷⁶.

- 40 Au vrai, c'était pire avec les frères de Santa Chiara de Naples. La reine expulsait qui ne lui convenait pas⁷⁷ ! À l'heure de se retirer dans Santa Croce, elle ne renonçait pas totalement à son « interventionnisme ». Elle obtint de Clément VI des privilèges exorbitants. Elle entra au couvent avec une cour en réduction, dont des hommes. L'obligation de clôture, qu'elle avait défendue avec ardeur pour les clarisses, s'allégeait beaucoup à son égard. Le pape lui permettait, profession faite, de sortir pour continuer ses « œuvres de miséricorde » et pour visiter les monastères, en particulier ceux qu'elle avait « organisés ».
- 41 Le pontife reconnaissait pareillement les dispositions qu'elle prenait en renonçant à ses richesses terrestres. Celles-ci continueraient de subvenir à ses bienfaisances, sous la responsabilité d'une commission supervisée par ses directeurs de conscience, les franciscains Guglielmo évêque de Scala et Roberto di Mileto. Leur présence suggérait que l'ancienne reine gardait un œil sur l'administration de sa fortune. La précaution répondait à des préoccupations spirituelles, mais s'accordait à la volonté conjointe de poursuivre jusqu'au bout une mission d'intérêt public. Aussi le comité gardait-il une dimension politique. Il se composait de grands serviteurs de la couronne et de membres de la branche angevine des Duras, distinguée par la reine pendant sa régence⁷⁸.
- 42 Soutenue par sa dimension gouvernementale, sa haute main sur le religieux ne poussait que davantage les institutions qu'elle chapeautait vers des disciplines partagées. La logique du contrôle s'épanouissait de concert avec la concrétisation des idéaux. Le mécanisme se vérifiait le mieux pour les clarisses. Le projet d'uniformisation, au travers des terres angevines, saute aux yeux.
- 43 Il se manifesta par l'appel à des sœurs provençales pour éduquer les religieuses de Santa Chiara de Naples, au départ et derechef en 1337. Sans doute maintenaient-elles assez bien les principes de sainte Claire. Celles d'Avignon suivaient le modèle de « San Damiano

d'Assise » et la « règle de vie » de Grégoire IX de 1236, selon Alexandre IV en 1256 mais avec confirmation de Jean XXII en 1317. Celles de Sisteron se réclamaient, en 1330, de « l'ordre de San Damiano »⁷⁹. La reine rassemblait, en effet, dans la tension vers un horizon d'exigences supérieures.

- 44 Tout se résume dans cette heureuse formule de Mario Gaglione : « Sancia à la redécouverte de la règle de sainte Claire ». De la sorte, Santa Chiara de Naples adopta la règle d'Innocent IV de 1247. Selon la même dynamique, les sœurs d'Aix vivaient, à croire les *Annales Minorum*, « imitant l'exemple de leur créatrice sainte Claire dans une surabondante pauvreté ». Pour son ultime réalisation, Santa Croce di Palazzo, Sancia invitait maintenant des religieuses d'Assise. Elle opta sans doute pour la règle de 1253, réservée à leur communauté et estimée la plus authentique. Le projet réformateur s'accrut sur une plus grande échelle. Il se modelait selon les lieux. À cette fin, Sancia demanda en 1343 une copie au pape des deux règles d'Innocent IV, donc de 1247 comme de 1253. Ses exigences renouvelées avaient touché les frères de Santa Chiara de Naples. Ils étaient contraints, en 1342, à renouer avec la mendicité et à ne plus compter sur les richesses du couvent, hors nécessité. Cet effort exemplaire convenait d'autant qu'un pur esprit franciscain devait habiter les clarisses⁸⁰.
- 45 Leur mise en ordre incluait le rapprochement des Mineurs et une soumission directe à leur ordre. Santa Chiara et Santa Croce, dans la capitale, ne se flanquaient pas seules d'une communauté de frères. La description de Sainte-Claire d'Aix, en 1379, laisse comprendre que le monastère approchait de leur modèle. Il se soumettait, du même mouvement, à une ferme hiérarchie :
- Il est régi sous l'ordre et la religion des frères mineurs [...]. Dans ce monastère, l'abbesse est élue de trois ans en trois ans par les moniales mêmes. Ledit couvent est dirigé et gouverné par son autorité et commandement. Ladite abbesse est toutefois confirmée par le ministre de l'ordre des frères mineurs, sous la religion duquel elle se trouve et [par laquelle] elle est guidée [...]. Pour le service de ces moniales, le gardien, les confesseurs et les autres [religieux] nécessaires sont choisis de l'ordre des Mineurs⁸¹.
- 46 La subordination aux franciscains s'étendit dans Naples aux communautés de pénitentes, sous la règle de saint Augustin, de Santa Maria Maddalena et de Santa Maria Egiziaca⁸². L'action infatigable de Sancia à la lumière du franciscanisme secondait, en retour, son intelligence avec lui. Sans doute était-il audacieux pour une femme, même pour une reine, de prétendre à un ascendant sur un ordre masculin, de surcroît aussi considérable et multinational que les Mineurs. Sancia offrait des gages, en premier par son succès auprès des moniales et par l'orientation qu'elle leur donnait.
- 47 Ces garanties ne la dispensaient pas d'avancer avec modestie. En 1332, elle s'adressa aux frères venus à l'indulgence de la Portioncule et, par leur truchement, « à tout l'ordre comme mère et vraie mère », car « la mère conseille ses fils »⁸³. Elle se pliait à cette recommandation que résumait Thomas d'Aquin : « Les femmes, si elles possèdent la grâce de la sagesse ou de la science, peuvent l'administrer comme un enseignement privé », à savoir comme une mère envers son fils⁸⁴. L'humilité affichée n'empêchait pas Sancia de multiplier les conseils, mais ses audaces s'élevaient sur le concours du roi dans le cadre d'une synergie avec lui.
- 48 Les préférences témoignées aux franciscains, par la reine, étaient celles de la monarchie. À cet égard, la *Chronique des vingt-quatre généraux* rappelait assez l'emprise de Robert quand elle le qualifiait de « très extraordinaire seigneur de l'ordre et son protecteur »⁸⁵.

Le lien de la couronne avec les franciscains s'était exprimé et soudé grâce à deux chapitres généraux successifs de l'ordre : à Naples en 1316, puis à Marseille en 1319. Le premier accordait à Sancia, sur son intervention, une affiliation spirituelle étendue à son mari. Ils participeraient ensemble aux mérites des frères. S'ajoutait une messe quotidienne, pour la reine, pendant sa vie et à perpétuité après sa mort. Ces obligations étaient de nature ordinaire. Elles se distinguaient en requérant l'ordre entier. Surtout, la confraternité promise profiterait explicitement à la prospérité des États sur lesquels Robert et sa femme régnaient⁸⁶. L'assemblée de Marseille organisait pour sa part le culte de Louis, ce frère du monarque et nouveau saint franciscain qui rayonnait depuis la ville.

- 49 Dans le contexte de 1316-1319 se nouait l'entente avec le nouveau ministre général, Michel de Césène. La défense de la règle le rapprochait du couple royal. Telle fut la grande exhortation de Sancia aux frères :

Ne doutez pas, car une telle règle fondée sur une pareille base, à savoir le Saint Évangile, et marquée par de tels sceaux, évidemment les plaies de Notre Seigneur Jésus-Christ imprimées sur la personne dudit Père commun [entendons les stigmates de François], nul n'a pu, ni ne peut, ni ne pourra la briser⁸⁷.

- 50 Robert tentait une opération voisine, de sauvegarde de l'esprit franciscain, en élevant « une voix conciliatrice » entre le pape et les tenants de la pauvreté évangélique⁸⁸. Le dénominateur commun de la règle devait préserver la compacité de l'ordre et le maintenir comme une élite en avant de la chrétienté⁸⁹. L'objectif correspondait aux croyances du couple royal comme à la stratégie de la monarchie, d'entente avec des religieux méritants, nombreux et répandus.
- 51 La recherche d'une association privilégiée s'étendit aux autres Mendiants. Sancia le démontra en exécutant le testament de son mari. Il désirait des commémorations perpétuelles dans tous les couvents du Royaume et de Provence. Pour cette dernière, l'application de la demande est connue. À part le prieuré de Sainte-Marthe de Tarascon, partenaire du culte devenu dynastique des saints de Béthanie, le conseil de régence ne retenait que des établissements mendiants. En revanche, il les voulait tous : franciscains, dominicains, augustins et carmes. La liste finale, après quelques corrections en 1345, aboutit à soixante-huit couvents. La cour, mal documentée, en inventa certains, selon son propre aveu. La densité du maillage mis à la disposition des Angevins à travers le pays reste patente. Cités vingt-quatre fois, les franciscains venaient en tête, présence qui les privilégiait comme partenaires de la monarchie, mais sans leur mériter l'exclusivité⁹⁰.
- 52 À toutes les communautés retenues, Mineurs compris, une pension annuelle se promettait. Elle se dissimulait sous le nom d'aumône, mais c'était la énième entorse à la pauvreté absolue dont Sancia se faisait l'héroïne. Le paradoxe éclata dans les dernières années de sa vie. Elle dota abondamment les clarisses d'Aix, voulues si pauvres. Elle ajouta à la contradiction en croyant, vers cette époque, réaliser les exigences de Claire avec Santa Croce. Au vrai, la rigueur n'empêchait pas là aussi de ménager les sœurs. Sancia leur obtint de Clément VI le privilège de loger avec elles six servantes⁹¹.
- 53 Le franciscanisme radical ne devait pas entraver ses progrès par des excès. Par-delà, plusieurs degrés voire formes de perfection coexistaient. Alors au service de Jean XXII, le franciscain et cardinal Bertrand de la Tour enseignait la concomitance de divers rapports avec la pauvreté. Il distinguait le « statut de perfection à gagner » des Mendiants et celui « de perfection à exercer », pour une prélature forcément possédante⁹². Mû par des conceptions sans doute voisines, le couple royal unissait son empathie avec l'aile avancée

de la chrétienté et son attachement au corps entier de l'Église. Les objectifs de Sancia suivaient cette double voie, pour elle et pour le régime qu'elle servait.

La stratégie « politico-religieuse »

- 54 Pour sûr, certaine défiance du Saint-Siège envers Sancia continua après Jean XXII. Le frère Andrea da Gagliano, un protégé de la reine et un proche des « michélistes », en offrit la démonstration suffisante. Il subit une première enquête, en 1331, conduite par le ministre général Guiral Ot. Or, il fit l'objet d'une nouvelle instruction en 1337-1338 sur décision de Benoît XII. Les deux fois, cependant, la procédure finit par un non-lieu⁹³. Au décès de Sancia en tout cas, Clément VI ordonna la saisie d'écrits « michélistes » dans la sacristie de Santa Chiara de Naples⁹⁴.
- 55 Il demeure que Sancia joua d'abord à plein de l'entente avec Jean XXII. Le bruit courait qu'elle avait soutenu la progression du futur pape, dans l'Église, par des interventions auprès de Robert⁹⁵. Le 10 janvier 1317 symbolisa l'harmonie entre la reine et le pontife suprême. Ce dernier publia en série treize bulles qui, à divers titres, répondaient aux attentes de Sancia⁹⁶. Elle-même, dans les statuts qu'elle donna à Santa Chiara de Naples en 1321, prévoyait des prières répétées et même quotidiennes pour Jean XXII, parce qu'il avait amplement avantage la fondation⁹⁷. Il ignora d'autant moins cette déférence qu'il approuva lesdits règlements. Il prêta longtemps une assistance inlassable à Sancia. En 1328, il délivra encore une indulgence pour qui écouterait prêcher Philippe de Majorque, cet individu inquiétant mais frère de la reine⁹⁸ ! Les privilèges à l'avantage de cette dernière tarirent dans les dernières années du pontificat. Avec les successeurs de Jean XXII, le cours des faveurs retrouva un bon niveau⁹⁹.
- 56 Derrière la convention de chancellerie, la référence de Benoît XII au dévouement de Sancia pour l'Église romaine livrait l'une de ses facettes. En s'engrenant dans l'Église universelle, elle adhérait au modèle du monarque de Sicile-Provence comme chef des guelfes et elle confortait cette prétention. Celle-ci permettait et recommandait de ne pas arrêter l'action religieuse et idéologique aux terres angevines.
- 57 En 1332, la reine s'adressa ainsi à l'ordre entier des Mineurs pour affirmer le droit à régner de son mari. Depuis l'origine, il était contestable par les Angevins de Hongrie, qui descendaient de Charles-Martel. Son fils, Carobert, avait reçu ses prétentions à la couronne magyare. En revanche, il n'avait pas bénéficié de la représentation successorale pour hériter de Charles II, ce qui avait ouvert la voie à Robert. Celui-ci, en désignant Jeanne pour lui succéder, venait de compliquer encore le problème. Il n'importe, car Sancia levait sans mal les objections :
- Je crois fermement que Dieu et saint François ont ordonné que mon seigneur, qui était le troisième frère, devint roi et possédât toutes les vertus qui le rendissent apte, et la sagesse et la science davantage qu'on ne le voit chez quelque prince du monde depuis le temps de Salomon. Et il a appris cette science des frères de l'ordre et pour défendre cet ordre de saint François, et moi avec lui¹⁰⁰.
- 58 Ce plaidoyer se diffusait au loin parce que la question débattue était elle-même internationalisée. Mais augmentait aussi son effet rappelant que le gouvernement de Robert importait pour le destin de la chrétienté. Sancia travaillait beaucoup à ce rayonnement.
- 59 La stabilisation des franciscains au Mont-Sion, auquel elle concourrait tant, redonnait quelque couleur au titre de roi de Jérusalem de son époux, qui devait lui assurer une place

singulière parmi les princes temporels. La réussite consolidait la position morale de celui qui se donnait en substitut de l'empereur¹⁰¹. Une telle présomption s'accordait au secours spirituel demandé dès 1316 à tous les Mineurs, donc à travers l'Occident et au-delà. « L'unité d'esprit par le lien de charité », établie entre le couple royal et les frères, ratifiait la vocation proprement « catholique » des Capétiens de Sicile¹⁰².

- 60 Les bienfaits de Sancia à l'avantage des clarisses et des franciscains de Perpignan et de sa collégiale Saint-Jean, en construction, paraissent moins ambitieux. Ils se justifiaient par les origines de la reine et, dirigés vers la capitale du royaume de Majorque, ils se conformaient à un système d'alliances. Ils participaient néanmoins au prestige de la monarchie et à l'aide spirituelle qu'elle méritait hors de ses frontières. Sancia exigeait des clarisses de Perpignan des prières pour elle et les siens, mais encore pour Robert et sa famille¹⁰³.
- 61 La communion dans une même ferveur chrétienne, qui se cherchait à l'extérieur des États angevins, s'épanouissait évidemment en leur sein. Sancia s'efforça de concentrer les dévotions autour d'elle ou de les attirer vers ses fondations. Elle obtint des indulgences pour qui visitait ces lieux, comme pour qui assistait à une prédication en sa présence. Pour les sermons écoutés à ses côtés, lors des fêtes doubles, Jean XXII accorda en 1319 une rémission de cinq ans. De tels privilèges se concédaient largement aux membres de la dynastie. Ils ne présentaient rien d'inhabituel. Ils complétaient, nonobstant, la mobilisation des âmes voulue par la famille royale et par Sancia en particulier¹⁰⁴.
- 62 Quelques indices demeurent de ses tentatives pour atteindre les populations jusqu'en profondeur. Elle se souciait de pastorale pour les dépendants de telle de ses seigneuries, leur destinant ses chers franciscains. Dans Naples, elle promouvait la conversion en masse des prostituées quand elle les enfermait dans Santa Maria Egiziaca ou dans Santa Maria Maddalena, couvent qui accueillit jusqu'à trois cent quarante sœurs¹⁰⁵. Toujours du moins dans la capitale, les distributions aux pauvres jetaient les bases, par leur régularité, d'une humanité rassemblée autour du trône dans une économie de la charité, au sens de la vertu théologale. La « Pignotte » de la reine, en s'alignant sur le modèle du pape, ne laissait aucun doute sur l'ambition. Elle se retrouvait, éphémère mais sur une grande échelle, dans le testament de Robert dont sa femme avait la charge. Il commandait des aumônes, pour les indigents qui se présenteraient, dans toutes les villes importantes du Royaume et de Provence¹⁰⁶.
- 63 La reine cultivait et rencontrait une cohésion morale et spirituelle, avec sa personne et la couronne, avant tout chez les élites qui encadraient le corps social. Parmi elles, la préférence pour une Église pauvre prolongeait un parti que Sancia avait animé. Il suffit de revenir à la *Chronique de Parthénope*, vers 1350. Elle exprimait une opinion des milieux de cour en s'arrêtant sur la soi-disant Donation de Constantin : « Du fait de cette donation à l'Église de Rome, l'on entendit une voix du ciel qui dit : 'Aujourd'hui le venin s'est répandu dans l'Église de Dieu' »¹⁰⁷. L'instruction ouverte en 1362 contre Louis de Duras, pour l'appui accordé à des fraticelles, mérite encore de se rappeler¹⁰⁸.
- 64 Du vivant de la reine, la floraison des fondations mendiantes donne également à penser. Les universités (au sens de communautés d'habitants) de Manosque et de Grasse sollicitaient la venue de clarisses. Les demandes résultaient certainement de la bienveillance dont ces religieuses bénéficiaient en haut lieu. L'initiative de Grasse paraît avoir tourné court. Que Manosque ait réussi après intervention de la reine garantit la continuité avec son exemple. Dans la foulée fort probable du couple royal, plusieurs membres de la noblesse régnicole installaient sur leurs terres des franciscains ou des

clarisses. Pour ces dernières, l'on songe de nouveau à l'influence principale de Sancia¹⁰⁹. Ces divers cas adressent à un ensemble d'imitations ou d'adoptions de l'idéologie royale, en divers points des terres angevines¹¹⁰. Elles restent à inventorier, mais corroborent l'enjeu politique de l'influx exercé par Sancia.

- 65 Il trouvait une source majeure dans son dialogue privilégié avec la haute aristocratie. La concorde culminait avec Dauphine de Puimichel († 1360), comtesse d'Ariano. Celle-ci, épouse de saint Elzéar de Sabran († 1323) avec qui elle vécut le fameux « mariage virginal », fut un personnage exceptionnel. Son commerce avec Sancia demeure instructif. Elle en reçut, semble-t-il, le titre de chambellan¹¹¹. En tout cas, elle appartenait à son cercle intime en Provence, et encore dans le Mezzogiorno où la reine l'appelait expressément. Elle la demanda ainsi après que son amie avait distribué ses biens aux nécessiteux. Dauphine prononça alors le voeu de pauvreté à Quisisana, aux environs de Naples. Elle participait également au cénacle de dames qui se réunissaient autour de la reine « pour parler de Dieu ». Mais toute cette piété partagée s'étalait dans le cadre de la cour. En bref, la familiarité avec Dauphine illustre la solidarité spirituelle que Sancia entretenait avec des représentantes de la noblesse provençale et régnicole, au vu et au su de beaucoup¹¹².
- 66 L'entente avec les classes supérieures s'orchestre en grand avec Santa Chiara de Naples. Les statuts de 1321 imposaient au couvent de refléter le Royaume. Le cinquième des sœurs appartiendrait à la capitale¹¹³. Les autres proviendraient des différentes provinces. Le mobile de la répartition était que Sancia présidait tout cet espace. Il se faisait donc ouvertement « politico-religieux ». Il permit sans aucun doute une large représentation des élites du pays, au travers de leurs filles. En effet, les religieuses dépassaient en 1342 les deux cents, au-delà des attentes de la reine¹¹⁴. Celle-ci prévoyait également, toujours en 1321, que des particuliers construisissent des chapelles dans l'église. Elle invitait à l'évidence de grandes familles à bâtir des chapelles funéraires, comme il se vérifia par la suite (même si le succès s'affirma lentement)¹¹⁵.
- 67 Or, tout concourait à la centralité du couvent. À la munificence royale s'ajouta bientôt, probablement, le privilège qui permit de dérouter vers Santa Chiara la procession du *Corpus Domini*. Cette liturgie en pleine expansion confortait alors le couvent comme cœur de l'adoration du Sauveur, selon sa dédicace à la sainte hostie, et sans doute du Christ-Roi¹¹⁶. Ce concept s'attachait nécessairement à une fondation aussi liée à la monarchie, qui avait vocation de nécropole dynastique. Les chapelles gentilices prenaient alors tout leur sens.
- 68 Elles symbolisaient l'allégeance aux Angevins, mais plus particulièrement à Robert et à sa descendance. L'église reçut d'abord les tombes de Louise († 1325) et de Marie († 1326), deux filles de Charles de Calabre (la seconde ne se confondant pas avec sa dernière enfant de même prénom)¹¹⁷. Leur père les suivit dès 1328. S'ajouta leur mère, Marie de Valois, en 1331. En 1343, Robert conclut la série. Cette spécialisation proclamait sa légitimité et celle de sa lignée. Dans ce but, elle creusait la distance d'avec le reste de la famille et s'opposait à ses récriminations. Ni cette défense et illustration, par le biais de Santa Chiara, ni la contribution de Sancia à l'opération ne souffrent le moindre doute. Il se dissiperait, au reste, à considérer l'énergique argumentation de la reine, en 1332, pour Robert et partant pour les siens. La reconnaissance d'un bon droit consolidé par un arrêt divin se prolongeait dans les intercessions qui montaient du monastère.
- 69 L'harmonie des esprits, avec les Angevins, ne se séparait pas d'une cumulation de suffrages à leur avantage. Quoique sans exclusive, elle profitait d'abord à la lignée royale.

La priorité ne s'arrêtait pas au désir de légitimer, mais reproduisait la hiérarchie monarchique. Les prières se concentraient vers sa tête. Ainsi Sancia gagna-t-elle des indulgences pour ceux qui imploreraient, pour elle, la miséricorde divine¹¹⁸. Le privilège soulignait que l'élan des âmes attendu dépassait les clercs ou les religieux, même s'ils donnaient l'impulsion.

- 70 Les statuts de 1321 faisaient pour partie de Santa Chiara une vaste entreprise à prier, comme disait Sancia, « pour notre seigneur illustre roi de Jérusalem et de Sicile, pour nous, pour Charles de Calabre notre fils béni [...], pour la famille dudit seigneur notre roi et pour la nôtre »¹¹⁹. De multiples dispositions réglaient et enraccinaient cette fonction majeure, pour les vivants et pour les morts. Sancia imposa des obligations liturgiques comparables aux couvents de clarisses en Provence, en même temps que de Perpignan. Célébrants et assistants solliciteraient « spécialement Dieu pour ces seigneurs roi et reine et leurs héritiers et ceux de leur maison »¹²⁰. Comme l'enseigne le cas provençal, le tissu des prières devait s'étendre au travers des territoires. Les dernières volontés de Robert et leur application, que Sancia régissait, finissaient de démontrer cet objectif. Le roi demandait, pour lui et son lignage, des célébrations quotidiennes dans tous les couvents mais encore dans toutes les cathédrales importantes du Royaume et de Provence. Pour cette dernière, l'exécution du testament aboutissait à sélectionner quatre-vingt-une églises (compris les couvents qui n'existaient pas, quoique nommés, mais assurément rarissimes)¹²¹.
- 71 S'il s'agissait d'intercéder pour les Angevins, le flot de ces démonstrations alimentait la réputation qu'ils se forgeaient de princes hautement chrétiens. Elle rejoignait la certitude d'une sainteté familiale, dont ils se paraient. Cette image prenait racine dans leur double ascendance capétienne et arpadienne (après le mariage de Charles II et de Marie de Hongrie). La canonisation de Louis d'Anjou confirmait les vertus de leur sang. Sancia elle-même augmentait, par ses origines, le capital de sainteté qui entourait la couronne. Elle pouvait faire valoir la piété de sa parenté proche¹²². Elle se rattachait, à son tour, aux mérites des Arpadiens comme petite-fille d'une princesse hongroise.
- 72 En résultante et comme support de sa politique religieuse, Sancia valorisait tout ce potentiel. Elle s'affichait en grande dévote de Louis évêque. Elle n'attendit pas de recevoir commande, par son mari, d'une châsse pour le chef de la précieuse dépouille. Auparavant, elle en réclama le cerveau et sacrifia une couronne pour le reliquaire nécessaire, destiné à Santa Chiara de Naples¹²³. Ce temple dynastique, dont elle prenait un soin jaloux, ne manquait pas d'une chapelle Saint-Louis¹²⁴. La vénération pour Louis participait à une célébration qui unissait Robert à tout le complexe de la sainteté dynastique, comme nouveau Salomon¹²⁵. La construction se déploya dans la lettre de 1332 aux franciscains, qui parlait « de ma race et de la race de mon seigneur », selon la formule de Sancia. Elle confortait sur cette base la position intérieure et internationale du roi :

Dieu m'a fait naître en ce monde d'une telle race et pépinière comme fut dame Esclarmonde, reine de Majorque de sainte mémoire et vraie fille de saint François, dame ma mère. Et il a fait que mon frère aîné ait renoncé au royaume par amour de Jésus-Christ et se soit fait fils de saint François et soit entré dans son ordre, à savoir le frère Jacques de Majorque, mon très cher frère. Et il m'a fait être de la famille de sainte Élisabeth [de Thuringe] qui fut si vraie et dévote fille de saint François et mère de son ordre, qui fut sœur germaine de dame la mère de mon père [Yolande], le seigneur Jacques de Majorque de bonne mémoire. Et il m'a fait avoir pour mari l'illustrissime seigneur, mon seigneur, Robert roi de Jérusalem et de Sicile, qui a été fils de dame Marie de bonne mémoire, reine desdits royaumes et [en titre] de Hongrie. Et elle fut vraie fille de saint François et eut pour fils saint Louis [évêque],

qui refusa et repoussa le royaume par amour de Jésus-Christ et se fit frère mineur¹²⁶

- 73 Cet extrait avertit que la personnalité même de Sancia entraînait au nombre des objectifs de l'entreprise « politico-religieuse » qu'elle servait. Sa foi et sa charité apportaient un gage de profondeur et de sincérité. La démarche n'était pas unique. Si Sancia présentait un cas moins banal que la suite infinie des pieuses princesses, elle se rattachait à un type. Elle trouvait un précédent chez sa belle-mère, Marie de Hongrie, dont l'intense piété se reflétait sur la dynastie. Ainsi intervint-elle pour la canonisation de Thomas d'Aquin, une affaire d'État pour les Angevins¹²⁷. Si avant sa bru elle promouvait les clarisses de Naples, en s'intéressant à San Giovanni al Nido et en réédifiant le couvent de Santa Maria Donnaregina, ces opérations circonscrites lui restèrent cependant davantage personnelles¹²⁸. Elles ne se confondaient pas au même degré, autant qu'il semble, avec les stratégies de la couronne. Un exemple assez comparable à Sancia se rencontre avec sa parente par alliance Élisabeth Piast († 1380), comme reine de Hongrie après son mariage avec Carobert en 1320 puis, devenue veuve en 1342, comme mère de Louis le Grand¹²⁹. La coïncidence chronologique entre les deux personnages rappelle que la conquête des opinions importait toujours plus pour les monarchies, tandis que leur capacité d'intervention croissait avec le sens de leur responsabilité envers le bien commun. Des princesses ou des reines, moins contaminées que princes ou rois par les compromissions du temporel, représentaient des médiatrices convaincantes pour les politiques religieuses. Leur mission correspondait à ces lieux communs que reprenait Christine de Pisan quand elle recommandait que la bonne princesse incarnât spécialement piété, bonté et charité, aux côtés du prince, et intervînt à ces titres dans son gouvernement¹³⁰.
- 74 Selon la logique d'un tel schéma, l'efficace de la conduite de Sancia se prolongea après son décès. Sa mort laisse vérifier l'importance de son rôle. Tout se révèle lors de la translation à Santa Croce de son cadavre dans un tombeau définitif, en 1352. Jeanne I^{re} informa le pape que le corps de la feuée reine, enseveli depuis presque sept ans, s'était révélé sans puanteur et quasiment intact. L'assistance en avait conclu que la disparue avait « glorieusement » rejoint le Christ. La lettre de Jeanne, par sa précision et sa relative sécheresse, prenait le ton d'une expertise, trait qui achève de prouver sa fonction. Elle répondait à la tournure très juridique adoptée par les procès de canonisation. Le nouveau sépulcre préparait lui-même les choses. Un peu comme pour un reliquaire, ses trois clefs se répartissaient entre la nouvelle reine, les sœurs de Santa Croce et l'archevêque de Naples¹³¹. Au reste les tombes angevines, avec leur sarcophage en hauteur et les enseignements de leur riche décor, favorisaient une forme de vénération pour les trépassés. Celle de Sancia, malheureusement disparue, relevait sans nul doute de la catégorie¹³².
- 75 Les dessins conservés des deux grandes faces du sarcophage précisent l'idée qui se faisait de la sainteté de la défunte. D'un côté, elle apparaissait parmi ses clarisses en simple religieuse et tenait sous les pieds son ancienne couronne. De l'autre, elle siégeait entre moniales et Mineurs, mais sur le trône de Salomon et portant les *regalia*. Le contraste offrait quelque parallèle avec le tombeau de Robert. Ce dernier était représenté en franciscain aux pieds nus dans une chambre mortuaire, bien qu'avec ses *regalia* ; mais il trônait au-dessus dans toute sa majesté. Les messages se rapprochaient. Le *contemptus mundi* coexistait avec la nécessité de l'autorité temporelle. Elle était aussi une voie vers le sommet de la gloire éternelle, comme l'avait d'ailleurs si bien exposé Thomas d'Aquin¹³³. Entraîna simultanément en jeu le débat sur vie active et vie contemplative, dont le même

Docteur commun enseignait la combinaison nécessaire¹³⁴. Chaque chose devait trouver place à son juste moment. Ainsi Robert eût-il rêvé dans ses dernières années d'entrer chez les Mineurs, mais il ne put en recevoir l'habit que peu avant de mourir¹³⁵.

- 76 L'épithète de Sancia l'appelait certes « modèle de suprême humilité »¹³⁶. Cette ultime perfection concluait un itinéraire, au service de Dieu et de l'Église, qui avait impliqué l'exercice de l'autorité. Cette place au cœur de la monarchie intervint pour limiter la sanctification de Sancia à un demi-succès, soit à une mémoire franciscaine qui réduisit à propos la reine à une ascète. L'élimination par les Duras de la branche de Robert, avec l'assassinat de Jeanne I^{re} en 1382, rendit importun un souvenir qui célébrait le précédent régime. S'ajouta, en 1435, la disparition des Capétiens de Sicile de la première maison. Avec ce double effacement, un essai de canonisation eût tourné court. Il n'importe, car la papauté ne réagit pas à l'appel de Naples. Aux incertitudes sur l'orthodoxie de la défunte se joignit sans doute, pour frein, sa participation au gouvernement de son mari. Il aurait fallu l'approuver *ipso facto* sans réserve, tant la sainte conduite de Sancia se confondait avec sa participation à la majesté de Robert.

Les joueurs d'échecs

- 77 Une curieuse enluminure met en scène Robert et Sancia dans la célèbre « Bible de Naples », aujourd'hui conservée à Louvain. Les époux se font face, au folio 257 recto, engagés dans une partie d'échecs. Ils se reconnaissent sans mal. Pour premier indice, ils portent couronne et les armoiries angevines se dessinent sur une tenture à l'arrière-plan. La confrontation avec une généalogie par l'image, au folio 4 recto, parachève l'identification. Or, décoré en particulier par Christophoro Orimina, le manuscrit fut un chef d'œuvre conçu vers 1340 comme un manifeste de la royauté napolitaine. De nombreuses illustrations revêtaient une haute densité idéologique. La partie d'échecs relevait du nombre¹³⁷.
- 78 Elle se réduit difficilement à une scène courtoise, vu son association au texte sacré et une certaine austérité de la représentation. Par surcroît, Robert tient un chapelet, comme s'il priaient tout en jouant. La composition adressait au registre des « échecs moralisés », qu'un Iacopo da Cessole venait de porter à un sommet. La métaphore des échecs montrait le bon roi maître de lui et des règles du juste gouvernement de la cité¹³⁸. Selon le parallèle incessant qui se proposait depuis le début de son règne, Robert s'affichait en fait comme « autre Salomon ». Une tradition juive présentait ce dernier comme un expert des échecs¹³⁹. L'on connaît l'emploi par le roi de lettrés juifs¹⁴⁰.
- 79 Sancia s'abreuvait donc à la sagesse du second Salomon. Elle le laissait d'ailleurs entendre dans sa lettre de 1332 aux franciscains, où elle comparait son époux au roi d'Israël. Dans l'enluminure, trois petits chiens symbolisent sa fidélité. Elle finissait de se définir ainsi comme un disciple constant de Robert, selon un modèle de conduite également cher au régime, qu'il proposait aux élites angevines¹⁴¹. Sancia s'imposait, plutôt, comme le premier élève du roi. Jouant aux échecs avec lui, elle se hissait à sa hauteur. Elle dominait à son tour les principes d'une bonne administration sous la lumière divine. À ce titre, elle débordait de son office de « dame patronnesse », fût-ce comme composante intrinsèque de la monarchie. L'illustration la déclarait partie intégrante de la souveraineté, dans sa plénitude. Elle donnait la clef des manifestations, parfois ténues mais répétées, de cette élévation.

- 80 De premiers indices d'une participation de la reine à la majesté de son époux s'enregistrent dès le sacre de Robert par Clément V dans la cathédrale d'Avignon, au 3 août 1309. Une adaptation étroite du rite impérial approchait le roi de l'empereur, vu certes selon les conceptions de la théocratie pontificale, mais la cérémonie se faisait glorieuse. La reine n'était pas oubliée. Les épouses de Charles I^{er} et de Charles II avaient déjà bénéficié de l'onction, quand les *ordines* impériaux laissaient la possibilité d'un simple couronnement. Sancia reçut des égards particuliers, qui reflétèrent sur elle le lustre de son mari. Elle ne fut pas seulement ointe. Deux particularités notables se décidèrent à son avantage : elle communia comme Robert avec le Précieux Sang, et elle participa à la cavalcade qui clôturait la cérémonie¹⁴².
- 81 Une exaltation de son statut jusqu'à la sacralisation se vérifia quand elle se trouvait à Marseille en 1319. Le conseil de la ville basse se pourvut d'un dais pour elle, sous lequel elle paraîtrait aux côtés de celui de Robert. Les deux baldaquins seraient similaires, chacun porté par six hommes et accompagné de quatre autres pour « l'adextrer ». Le cérémonial se reprenait en 1320. La municipalité de la ville basse débattait alors de l'opportunité d'étendre l'honneur aux roi et reine de Majorque, Sanche et Marie, reçus en même temps que Robert et Sancia. Un doute naquit de ce que Philippe de Tarente et Jean de Duras, frères de Robert, n'avaient pas bénéficié d'un pareil accueil. Il y avait la crainte de les offenser ; mais l'anecdote et la discussion qui s'ensuivit révélaient à l'arrière-plan combien le dais exprimait la majesté. Au bout du compte, l'on penchait pour l'accorder aux deux rois et aux deux reines. Pesa peut-être le fait que celle de Majorque était sœur de Robert. Le choix participa, de toute façon, à la gloire de Sancia comme étendue à ses origines puisque Sanche était son propre frère¹⁴³.
- 82 La reine ne s'arrêta pas, cependant, à une symbolique implicite de sa position dans la hiérarchie du trône. Sa titulature dissipait toute incertitude. Elle introduisait aux conséquences pratiques par sa portée politique voire juridique. Robert présentait sa femme comme « Sancia reine de Jérusalem et de Sicile ». Cette appellation convenait à un rang qu'elle tenait par mariage. Dès que l'occasion se présentait, elle l'outrepassait. Il suffisait qu'elle écrivît à Michel de Césène en 1316, pour solliciter confirmation de l'assistance spirituelle promise par les Mineurs, pour qu'elle se dît : « Sancia par la grâce de Dieu reine de Jérusalem et de Sicile »¹⁴⁴. Ce titre s'expliquait parce que l'aide attendue ne la concernerait pas seule, mais profiterait à Robert et aux terres angevines. Elle abusa sans doute de la formule *Dei gratia* dans son contrat de mariage, quand elle en gratifia Robert alors duc de Calabre. Quoi qu'il en soit, l'expression s'attachait assez fermement, dans les États angevins, à l'idée de souveraineté¹⁴⁵. Sancia se l'attribuait lorsqu'elle revêtait cette autorité, même au petit pied, et parce qu'elle l'assumait par moments.
- 83 Elle manifestait ses prérogatives par d'autres formules. Ainsi parla-t-elle de « nos royaumes » dans sa missive de 1316. Elle s'assimilait encore plus expressément à la souveraineté en certaines occasions, alors qu'elle touchait à la justice ou aux statuts de la monarchie. Robert la plaçait à son niveau dans ce jugement de 1342 qu'il prononça « par notre autorité et celle de Sancia reine de Jérusalem et de Sicile, notre très chère épouse »¹⁴⁶. Le sommet s'atteignit lors d'une réforme administrative, dont elle avait la charge en 1338. Elle se déclara bien sûr reine « par la grâce de Dieu ». Elle s'adressa « aux maîtres rationaux de la grande cour royale ses aimés conseillers, familiers et fidèles ». Elle copiait donc les usages de chancellerie propres au roi. Par-dessus tout, elle se prononça « de notre certaine science »¹⁴⁷. Elle accaparait le principe juridique fondamental qui

permettait au souverain de s'affranchir du droit positif¹⁴⁸. Elle revendiquait une sagesse supérieure, celle que sa partie d'échecs avec son époux évoquait.

- 84 Pour touche finale, elle résolvait la question de sa place au sein de la famille royale. Comme il est apparu en 1321, dans les statuts pour Santa Chiara de Naples, elle considérait Charles de Calabre comme son fils. Elle insista sur cette maternité fictive¹⁴⁹. Elle se continua avec les filles que le duc laissait à son décès. La « Bible de Naples » en rendait compte dans sa « généalogie angevine ». Au registre inférieur, le feu Charles confiait Jeanne et Marie à sa belle-mère. Ces filiations artificielles se voyaient favorisées par l'incapacité de Sancia à donner des enfants viables et compensaient cette lacune. Le titre de mère donnait ce droit de conseiller qu'évoquait Thomas d'Aquin, mais pas seulement. Un ascendant sur la lignée de Robert s'imposait d'autant mieux que le roi cédait à son épouse une part de son autorité. Le lien maternel clarifiait les relations avec Charles, à qui son père confiait également tant de responsabilités. L'importance de la pseudo-maternité parut au grand jour lors de la régence. Elle se résumait dans tel statut de 1343, publié par Jeanne « du conseil et de l'assentiment de l'illustre dame Sancia, par la grâce de Dieu reine de Jérusalem et de Sicile, notre vénérable dame mère, conductrice et directrice, principalement, et de nos autres administrateurs et gouverneurs »¹⁵⁰. Les capacités reconnues par le testament de Robert à sa veuve tiraient une partie de leur force de la signification idéologique et juridique de cette sorte de « puissance maternelle ».
- 85 Son exercice contribuait au sentiment d'une poursuite du précédent règne. Rien n'est plus éloquent sur ce point que l'annonce par Sancia, aux Napolitains ou aux régnicoles, du décès de son époux. Elle s'exclama alors : « Dresse-toi pour l'affliction, ô peuple de Jérusalem ! » Elle ne manqua pas de définir le disparu comme le « second Salomon » soustrait à ses sujets par une « mort douloureuse ». Le message s'étendait aux Siciliens insulaires dont il espérait, sous le choc du deuil, une soumission « aux ordres de l'Église et d'un si grand prince », soit le défunt¹⁵¹. L'île se trouvait en effet aux mains de la maison de Barcelone depuis les Vêpres de 1282. La lettre rappelait et articulait des prétentions majeures bien identifiables. Le parallèle entre la Terre sainte et l'État angevin, favorisé par le titre de roi de Jérusalem de son monarque, se cultivait sous diverses formes. Il se continuerait après Robert, mais il était fort en faveur de son temps et par sa volonté. Pour lui, il ne se contentait pas du rapprochement avec Salomon, mais en suggérait d'autres avec Noé, David, Moïse ou le patriarche Joseph¹⁵². Les guerres de Sicile s'harmonisaient avec les mérites du roi et de ses hommes comme œuvres saintes. De fait, Robert recommandait dans son testament la poursuite du combat¹⁵³.
- 86 En remémorant des principes qui représentaient l'essence du gouvernement de son mari, Sancia témoignait *a posteriori* d'une communion des vues avec lui. Ce passé la posait maintenant en garante de ses espérances. Les contemporains la jugèrent, effectivement, comme dépositaire du modèle légué par Robert. Envoyé de Clément VI à Naples, Pétrarque la plaignait dans une lettre du 29 novembre 1343 comme la « plus misérable des veuves », car écartée d'un pouvoir qui méprisait présentement la justice. Il reconnaissait *ipso facto* qu'elle incarnait le bon gouvernement de son feu mari, malgré sa défaite. Au reste, il lui opposait l'influence délétère sur la cour d'un « effroyable animal à trois pieds » (car s'appuyant sur un bâton), soit Roberto di Mileto, le principal guide spirituel de la vieille reine. Il mesurait donc mal le crédit qu'elle conservait¹⁵⁴. Le régnicole Domenico da Gravina révélait mieux ce qu'avait représenté la régence de Sancia, quoiqu'il décrivît sa faillite :

Et voyant cela, qu'elle ne pouvait la détourner [Jeanne] de tels comportements, la susdite reine Sancia subitement convertie à Dieu entra en moniale au monastère de Santa Croce de Naples, renonçant à la dignité royale [...]. Après sa mort, car elle les réfrénait en quelque mesure, la jeune reine et les autres [de son entourage] furent déchaînés et le palais [...], comme une taverne publique, devint pour tous un objet de dérision. Tous les conseillers se transformèrent en loups pour les brebis de ce royaume, et la cité de Naples le dévorait en entier. Là, son trésor complet périssait.

- 87 Après la retraite de la vieille reine, Jeanne et ses mauvais conseillers perdaient encore de pouvoir André, ce mari qui finissait assassiné (18 septembre 1345)¹⁵⁵. Le chroniqueur constatait explicitement que Sancia avait personnifié l'ancienne administration. Sa sauvegarde avait reposé sur elle. Domenico da Gravina appartenait au camp hongrois dans les luttes étrangères et intestines qui suivaient le meurtre d'André. Son esprit de parti soulignait combien la régente avait constitué un enjeu concret et idéologique, pour les factions qui se disputaient, après la disparition de Robert. La lamentation ou *planh* anonyme sur la mort du roi confirme ces enseignements et en élargit la portée. En effet, le poème se destinait au public provençal, du Royaume ou de Provence :

Sos cavalliers davant si fes venir.
La regina y fon premierament¹⁵⁶.

- 88 « Il appela ses chevaliers devant lui ; la reine y fut la première » : la complainte s'exprime en ces termes un peu déconcertants. Également favorable à André, elle inventait que Robert lui avait confié sur son lit de mort la couronne, au lieu de Jeanne, quoiqu'il fût en réalité réduit à un prince consort. Il importait que Sancia parût parmi ceux qui recueillaient le repentir imaginaire de l'agonisant, si contraire à son testament. La maladresse stylistique, qui la comptait parmi les « chevaliers », recèle un message quasi subliminal. Le troubadour voyait en elle la tête des auxiliaires qui avaient assisté Robert et qu'il appelait pour pérenniser sa volonté.
- 89 La régence parachevait l'intégration de Sancia à la souveraineté ; mais elle s'entait sur son ancienne éminence. Celle-ci ne convenait pas qu'à l'activisme religieux au profit de la dimension chrétienne voire mystique du régime. Elle résultait d'une implication large dans le gouvernement et y conduisait, selon une dynamique qui traversa le règne de Robert.

L'extension au temporel

- 90 L'extension au temporel, du rôle de Sancia, n'était pas qu'intrinsèque à sa part de souveraineté. Ses moyens matériels poussaient à son élévation, selon un mécanisme pragmatique. Elle venait d'un royaume prospère, à rebours de sa fragilité politique, car en excellente position dans les échanges en Méditerranée occidentale¹⁵⁷. Elle arrivait donc avec une belle dot de huit mille marcs d'argent au poids de Montpellier. Elle recevait en retour deux mille marcs de même poids pour douaire et, surtout, limitait son apport à un transfert monétaire¹⁵⁸. Néanmoins, il s'effectuait réellement, au profit d'un régime affamé de secours pécuniaires. Cette situation pourrait expliquer les avantages accordés en échange à l'épouse. Quand la dot et le douaire restaient habituellement administrés par le mari, Robert laissait à sa femme dès l'origine les profits leur correspondant. Il augmenta ces revenus après son avènement. Or, il les assit par l'assignation de divers biens. Et Sancia augmenta son capital par des investissements. Une bonne centaine de ses seigneuries et droits, dans le Royaume, ont pu être énumérés¹⁵⁹. Ce que ses domaines

représentaient se résume dans ses recommandations de 1344, à l'heure de renoncer au monde, aux administrateurs de ses biens :

[Qu]’ils remettent ou fassent assigner tout argent à recevoir par eux ou quiconque d’entre eux aux trésoriers de cette dame reine [...]. [Qu]’ils puissent, dans les cités, agglomérations, villages, hameaux, écarts et biens féodaux ou bourgeois, soit même groupés soit séparés comme il leur paraîtra [...] préférable, instituer [...] un ou plusieurs justiciers, capitaines, baillis, viguiers, commissaires, économes, représentants et avocats, ou autres officiers de quelque nom ils soient décrétés, et encore des enquêteurs dans les cas qui surviendraient tant contre les officiers révoqués et aussi les chefs en charge que contre ceux qu’ils auront établis à l’avenir [...]. Pareillement [qu’ils puissent nommer] des juges, des assesseurs, des notaires [et] des caissiers à établir avec eux [...]. Et l’on doit concéder auxdits officiers [supérieurs] des lettres arbitrales (*arbitrales littere*) comme elles sont données à d’autres tenant la juridiction de mère et mixte empire. Et par-dessus [que les administrateurs aient pouvoir] d’établir un ou plusieurs auditeurs ou rationaux qui vérifient [...] les calculs, les comptes, les actes, les garanties, les actions et toutes les autres justifications des susdits officiers et de tous les autres susnommés [...]. La susdite dame reine [accorde] à ses susdits administrateurs [...] plein et libre pouvoir de recevoir [...] de ses feudataires, hommes et vassaux présents et futurs l’hommage ou le serment de fidélité et de sûreté [...]. Ladite dame reine a spécialement ordonné qu’ils [les mandataires] aient deux sceaux : un grand (et qu’avec lui l’on scelle les lettres de justice, de grâce et les autres que l’on a eu coutume de marquer ainsi), et un petit pour l’argent, que cette reine a eu l’habitude d’avoir. Que vraiment ce sceau s’appose sur les lettres fiscales (*littere pecunie*) avec le grand, si et quand il sera opportun¹⁶⁰.

- 91 L’extrait impose des conclusions évidentes. La reine détenait une principauté qui approchait d’un petit État dans l’État. Ses officiers exerçaient toute la haute juridiction, soit celle de mère empire. La capacité de leur délivrer des « lettres d’arbitraire » portait l’autorité de Sancia, sur ses terres, à un sommet. Il s’agissait de ces actes souverains qui permettaient à des officiers supérieurs de s’affranchir des règles de la procédure criminelle. Sancia reprenait à son avantage une innovation de l’État en construction, apparue depuis Charles II¹⁶¹. Ses propriétés se dispersaient à travers le Royaume ; mais elle disposait ainsi d’un maillage d’agents qui reproduisaient voire doubleraient l’administration provinciale de la monarchie. Avec ses justiciers, elle installait dans les périphéries des représentants dotés à l’évidence d’un large pouvoir¹⁶². Au sommet, une cour l’assistait, qui décalquait au petit pied celle du souverain. L’imitation ne s’arrêtait pas aux rationaux et aux trésoriers. Les finances formaient la « chambre de la reine Sancia », complétée d’un ou de plusieurs juristes¹⁶³. Le grand sceau impliquait un service de chancellerie. S’ajoutaient conseillers et familiers. L’emploi de « secrétaires », comme dans le gouvernement central de Robert, mettait celui de son épouse à l’avant d’une modernité¹⁶⁴.
- 92 Tous les princes angevins avaient des officiers et une cour, qui reflétaient l’administration monarchique¹⁶⁵. La position des Tarente et des Duras ouvrait sur une dialectique, face au monarque, entre autonomie et collaboration. Elle se retrouvait, sur une plus modeste échelle, avec les grands seigneurs¹⁶⁶. Sancia rejoignait le système, mais comme un cas exemplaire. Elle se montrait scrupuleuse sur les devoirs envers le trône dans ses dispositions de 1344. Elle ordonnait à ses administrateurs de prêter, pour ses biens, hommage lige et tout genre de serment à la nouvelle reine et à ses successeurs. Ses mandataires veilleraient, en faveur de la couronne, au rachat des obligations militaires

par les féodaux (savoir au paiement des *adohamenta*) comme à la prestation des services et des diverses subventions. Ils contraindraient, à ces fins, les dépendants.

- 93 Au demeurant, Sancia ne prétendait pas à l'exercice de « régales » sur ses domaines. Elle ne se détachait même qu'imparfaitement de l'appareil d'État. Cette situation se condensait dans la présence, au trésor du roi, d'un notaire qui enregistrait les entrées d'argent de sa chambre au profit de la reine¹⁶⁷. Il s'agissait, manifestement, de vérifier si les revenus de Sancia correspondaient à ceux qui lui étaient alloués. Reste que les rapports des deux administrations, du roi et de la reine, tendaient dans la pratique à devenir inextricables. Sancia en était subordonnée et élevée.
- 94 Ses disponibilités financières lui conféraient quelque liberté dans sa politique religieuse ; mais cette indépendance garantissait le suivi d'un objectif prioritaire du régime. Ses ressources l'amenaient, sans doute, à se mêler d'administration publique sur des questions comme le cens dû au Saint-Siège ou le salaire de tel officier. De fait, elle prêtait à son mari toujours dans la gêne¹⁶⁸. En somme, sa principauté contribuait à son association au trône en servant Robert. Le système approchait probablement de celui établi pour Charles, comme duc de Calabre, qui mériterait un examen attentif. Créer un pouvoir auxiliaire, dans lequel la monarchie trouvait un coopérateur certain, l'aidait à contrôler l'espace et jusqu'aux mécanismes de l'administration centrale.
- 95 Le but était l'emboîtement des services, du roi et de la reine, avec transfert de tâches vers ceux de Sancia. Solidarité et articulation des deux organismes s'exposent, avec une évidence inégalée, dans un regeste du juge majeur de Provence. Il énumère les lettres de l'autorité centrale, parvenues au sénéchal, pour 1336-1343. Sur 144 courriers (selon l'état du document), neuf sont au nom de la reine seule et deux au nom du roi et de la reine. Les onze lettres où Sancia intervient, en tout cas explicitement, ne représentent que 7,6 % du total. Elles forment toutefois une petite série, au moins entre 1337 et 1342. Par leurs lettres communes, le roi et son épouse manifestaient sans ambages une autorité parfois exercée à deux. Ils s'adressaient ainsi en couple au sénéchal pour le paiement du cens à l'Église romaine. Ne s'enfermant pas dans le domaine de la piété, la reine se mêla en direct d'un différend au sein de l'aristocratie provençale comme d'offices du pays¹⁶⁹.
- 96 Elle soutenait en l'occurrence la carrière de protégés, ce qui accentuait sa présence dans les rouages de la monarchie. La diversité de ses interventions résultait autant de la commodité, pour le roi, de réduire ses obligations en déléguant. Un choix de simplicité s'ajoutait. Tous les actes de Sancia se donnaient sous son « petit sceau » ou sous son « anneau secret ». À l'évidence, ses secrétaires ou leurs équivalents les rédigeaient. Robert s'affranchissait certes des lourdes pratiques de chancellerie par de mêmes méthodes. Il en démultipliait l'effet par le recours à Sancia, d'autant qu'elle se soustrayait sans difficulté aux freins de la bureaucratie royale. Robert ne pouvait en mépriser à l'excès les règles, tandis que son épouse dirigeait une administration parallèle et allégée.
- 97 Sancia ou ceux dont elle s'entourait témoignaient, au total, d'une habileté technique qui faisait leur attrait. Elle se répercutait sur les services de la royauté. Les règles de scellement des lettres fiscales, applicables à l'administration personnelle de la reine et rappelées en 1344 à ses administrateurs, apparurent au temps de Jeanne I^{re} dans les usages de la monarchie¹⁷⁰. Le plus significatif se rencontre dans la réforme administrative, confiée par Robert, dont Sancia s'acquitta en 1338. Elle réorganisa le service de la *Summaria*. Des auditeurs, hébergés aux archives pour d'évidentes raisons, y vérifiaient une première fois les comptes sous la présidence de maîtres rationaux. Le jugement définitif revenait ensuite à l'ensemble desdits maîtres rationaux. Au mobile de diminuer

le personnel, Sancia le sélectionna. Elle lui imposa une discipline¹⁷¹. Le contrôle des comptes en deux temps n'était pas nouveau ; mais la *Summaria* représentait un organe en plein essor, qui relevait des progrès de la monarchie « administrative »¹⁷².

- 98 Si le talent de la reine résultait de la nécessité, pour elle, de gérer ses biens et ses entreprises, il découlait aussi d'une participation régulière aux affaires du trône. Il prouvait la profondeur de cet engagement. À ce point, il devient superfétatoire de recenser les interventions de Sancia dans le gouvernement monarchique. Elle s'ajoutait, bien sûr, à la cohorte des lieutenants ou viguiers généraux que les monarques angevins employaient, les choisissant volontiers dans leur famille. Ainsi faisait Charles II avec Marie de Hongrie¹⁷³. Sancia se distinguait par le degré et par la continuité de la suppléance de son mari. Dès 1325, elle en était le substitut en second après l'héritier du trône. En mai de cette année-là, Charles de Calabre partait en expédition contre la Sicile insulaire. Il nomma, pour le remplacer comme vicaire du Royaume, un conseil sous le contrôle de sa belle-mère¹⁷⁴. Après la mort dudit Charles, elle n'avait plus d'égal.
- 99 La régence de 1343 devenait la pierre de touche de son expérience politique et administrative. La décision de Robert contrariait la tutelle du Saint-Siège sur le Royaume, comme fief d'Église, pendant la minorité de Jeanne. Le gouvernement provisoire semblait malgré tout assez tolérable pour que Clément VI s'en accommodât d'abord tacitement. Il ne réclama que par la suite ses prérogatives. Le curateur désigné, le cardinal Aimeric de Châtelus, n'atteignit le Mezzogiorno qu'en mai 1344, après que Sancia avait abandonné le siècle. Au reste, elle avait sans doute déçu par ses difficultés à tenir l'État angevin¹⁷⁵.
- 100 Du vivant de son mari, elle se consacra principalement, malgré tout, à quelques domaines d'excellence. Les relations internationales furent du nombre, comme la question des lieux saints en a prévenu. Elle déploya sa virtuosité dans les rapports, cruciaux pour la monarchie napolitaine, avec les trois branches de la maison de Barcelone : d'Aragon, de l'île de Sicile et de Majorque. En plus de chasser le lignage rival de Sicile insulaire, les Angevins voulaient contrebuter son expansionnisme et, nonobstant, s'entendre avec tout ou partie de ses membres. Une coalition se noua d'abord avec le royaume catalano-aragonais. Le mariage de Robert avec Yolande, propre sœur de Jacques II d'Aragon, en 1297 s'inscrivait dans ce plan. Il déçut. Le royaume de Majorque, tête de pont au cœur de l'espace « siculo-catalano-aragonais », acquit une valeur sans rapport avec sa taille. Une réorientation diplomatique suivit. Elle s'exprima dans le double mariage de 1304 entre les enfants de Charles II et de Jacques II de Majorque : de Robert avec Sancia et de Marie avec Sanche, alors héritier de Jacques II.
- 101 Dans cette alliance, Sancia ne représentait *a priori* qu'un gage ou qu'un symbole de cohésion. Elle agissait cependant dans un faisceau de directions concourantes. Elle soutint à bout de bras le royaume de Majorque. Elle s'efforça de maintenir les membres du lignage majorquin dans l'amitié et la familiarité des Angevins, pour les détourner de leur parenté sicilienne et aragonaise. Elle négocia, néanmoins, avec les monarchies de Sicile insulaire et d'Aragon. Elle s'occupa encore d'apaiser la guerre des Catalans avec Gênes, quand la commune était sous la seigneurie de Robert (1318-1335). Elle définissait son propre rôle en se réclamant de ses liens de sang avec la maison de Barcelone et en affichant une volonté de concorde. En 1343, son administration dénia ainsi d'évidents préparatifs d'agression contre l'Aragon. Cette image pacifique trouva un support dans l'utilisation de messagers franciscains. Elle se fondait sur l'attitude escomptée d'une reine, comme l'illustra la négociation que Sancia et Marie de Hongrie menèrent de concert en 1314 avec la Sicile insulaire¹⁷⁶.

- 102 Les démarches de Sancia relevaient du modèle que résumerait Christine de Pisan, selon laquelle « la bonne princesse sera toujours moyenne de paix a son povero » en conformité avec sa charité et sa douceur¹⁷⁷. Elle soutenait par là les intérêts du régime qu'elle servait, tout en affichant les valeurs dont il se réclamait. Ces deux dimensions s'associaient dans l'assistance et l'hospitalité offertes aux représentants de la maison de Majorque. C'était une méthode de la monarchie angevine que d'attirer dans son orbite les principions et leurs parents des contrées voisines à ses domaines, comme elle faisait alors pour le dauphin¹⁷⁸. Sa prétention de ne penser qu'à la paix, y compris en faisant la guerre, se prolongeait plus généralement dans les pratiques de Sancia¹⁷⁹.
- 103 La vraie paix et le bien commun, que la couronne affirmait poursuivre, ne se séparaient pas de la vraie justice. Le complexe convenait autant au gouvernement intérieur. La nature de l'activité diplomatique de Sancia trouva un parallèle dans les missions qu'elle reçut sur les terres angevines. La justice entraînait spécialement dans ses compétences. La réforme même du service comptable de la *Summaria* relevait de ce souci. Les décisions de la reine pouvaient être sévères¹⁸⁰. Cette rigueur répondait à une haute idée du juste, qui en faisait un instrument de salvation. Les ordres que donna Robert en 1331, pour une grande enquête domaniale en Provence, apprennent le poids de cette conviction. Le roi se préoccupait de « la ruine de leur âme » qu'encourageaient les usurpateurs de ses biens. Il associait Sancia à son œuvre de rédemption. Elle recevrait, comme lui, les résultats des investigations¹⁸¹. De façon comparable, il avait mis en 1325 des religieux à la disposition de ceux qui retenaient des biens du fisc et voulaient les restituer pour réparer leurs péchés¹⁸².
- 104 La recherche d'une bonne justice menait également les sujets vers Sancia. Elle intervenait à leur demande contre les officiers, dans le Royaume¹⁸³. Marseille l'implora pareillement, en 1319, pour obtenir la libération de marins. Le roi résistait, car ils avaient déserté ses galères. La ville basse décida de démarches auprès des grands capables de le fléchir. Le conseil municipal compta avant tout sur la reine, en la gagnant « par égard pour Dieu » et en l'atteignant, entre autres, par le biais de son confesseur¹⁸⁴.
- 105 Cette fois, le recours à sa bienveillance comportait un appel flagrant à la clémence. De nouveau, pour citer encore Christine de Pisan, la reine manifesterait la vertu de la bonne princesse qui la faisait « par pure benigne et sainte charité advocate et moyenne entre le prince [...] et son peuple »¹⁸⁵. Mais elle finissait, du même mouvement, de représenter la justice que revendiquait la monarchie angevine, celle capable de dépasser le droit positif car guidée par la lumière supérieure, à savoir par l'équité et par la miséricorde¹⁸⁶.
- 106 En bref, la participation au temporel de Sancia ne s'arrêtait pas à une assistance pratique de son mari. Elle concrétisait le bon gouvernement angevin, ou le paraissait, sous tout le rapport de la pleine justice et de la paix, à l'intérieur et à l'extérieur. Cet effort du régime, pour donner chair à ses idéaux, se retrouvait avec Charles de Calabre. Pour lui s'était construite la figure du prince parfaitement juste, avec quelque succès¹⁸⁷. Le personnage de Sancia n'offrait pas moins avec sa belle cohérence. Entre ses mains, le temporel se subordonnait au spirituel, non seulement par les moyens qu'il fournissait mais encore par le progrès moral qu'il soutenait, celui de la reine, de ses sujets, de ses amis, voire de ses adversaires.

Invalidum consilium ?

Comme l'enfant a une réflexion imparfaite, parce qu'il lui manque l'achèvement de l'homme, ainsi encore la femme possède un faible discernement (*invalidum consilium*), parce qu'elle est de complexion débile.

- 107 En se fondant sur cette argumentation, Gilles de Rome prévenait vers 1280, dans son *Du gouvernement des princes*, le futur Philippe le Bel et en général qui gouvernait de ne pas recevoir le conseil des femmes, hors par accident. Leur incomplétude présentait malgré tout un avantage : un jugement plus rapide, comme « la mauvaise herbe pousse vite ». Pour établir la fragilité intellectuelle des femmes, l'auteur adressait aux *Politiques* d'Aristote¹⁸⁸. Avec son aplomb justifié par une telle autorité, son opinion passera pour représenter une certitude intangible du Moyen Âge scolastique, dans sa misogynie.
- 108 La cour de Naples connaissait bien Gilles de Rome et l'appréciait¹⁸⁹. Elle ne l'écoutait pourtant guère sur le chapitre des dames, à suivre la destinée de Sancia. De fait, il serait trop aisé de montrer la distance entre le discours des lettrés, qui excluaient une participation des femmes à l'autorité, et le nombre de reines et de princesses qui tinrent un rôle politique de premier plan. Un récent livre a pu mettre en valeur, pour le seul royaume de Sicile-Naples, une série de « souveraines angevines [...] vicaires et monarques ('regnanti') »¹⁹⁰.
- 109 À bien considérer, une forme de concurrence se dessinait entre femmes et clercs. Également privés de l'épée, ils usaient pour partie de mêmes ressources pour s'élever au sein des gouvernements. L'hostilité ecclésiastique à l'autorité féminine trouvait, dans cette compétition, un mobile au moins inconscient. Sancia mobilisait et relevait le mieux certains des atouts dont disposaient princesses et reines, angevines ou autres, en concurrence avec les clercs. Son succès politique partait d'une piété exemplaire et d'une maternité de cœur que valorisait assurément un sous-entendu marial. Cette prétention maternelle se faisait, du reste, d'autant plus étendue et efficace qu'elle était fictive.
- 110 Il est exact que Sancia rencontrait, avec Robert, un souverain très sensible à ses mérites moraux et spirituels. À la religiosité propre du roi s'ajoutait la fin idéale qu'il fixait à la monarchie, comme instrument au service du salut. En parallèle, les vertus de sa femme servaient l'image de son régime. Ce profit lui importait d'autant que sa légitimité se discutait parfois, et surtout celle de sa descendance après le décès du duc de Calabre. Plus ou moins incertain des autres branches de sa parenté, le roi ne se reposait sans arrière-pensée que sur sa lignée stricte. De la sorte, il associa son épouse à tout son règne.
- 111 En conséquence, l'histoire publique de Sancia reflétait des contraintes ou des mécanismes majeurs de la monarchie angevine. Tout en affichant une doctrine de la souveraineté, le roi ne dirigeait jamais seul. Il partageait et déléguait. L'efficacité du système reposait sur les familiarités et les fidélités personnelles¹⁹¹. C'étaient, en vérité, les contradictions ou les caractéristiques de l'État du Moyen Âge tardif.

Annexes

1 – Une lettre apocryphe ?

- 112 Une série de quatre lettres, adressées par Sancia aux franciscains, constitue la source la plus fameuse et la plus discutée sur sa personnalité. Leur prix augmente d'autant que leur

réunion même se présente comme l'œuvre de la reine. Il s'agit, en effet, d'une longue missive qui en recopie trois autres. Elles se répartissent comme suit :

- un message de 1316 au nouveau ministre général, Michel de Césène, après le récent chapitre général de Naples ;
- une lettre de 1329 au chapitre général de Paris ;
- une autre de 1331 au chapitre général de Perpignan.

- 113 Ces textes se produisent comme pièces justificatives du quatrième. Sancia y confirme par ces preuves l'amour maternel qu'elle porte depuis toujours aux Mineurs. Elle explique encore cette affection par la sainteté d'ascendance franciscaine qui distingue sa parenté par la naissance ou par le mariage.
- 114 Le dossier provient de la *Chronica XXIV generalium*, qui le rapporte logiquement dans son unité. Luke Wadding le reprend dans ses *Annales Minorum*¹⁹². Il a garanti la célébrité de ces lettres et son édition sert, en général, de base à leur étude. Il les disperse toutefois au long de sa narration, selon le millésime de chacune, qu'il identifie ou qu'il croit reconnaître pour la dernière. Son intervention offusque la cohésion de la compilation et alimente, surtout, les incertitudes sur son origine.
- 115 Des érudits attentifs ont noté des anomalies dans la lettre « cadre », qui pourrait se réduire à une forgerie¹⁹³. Le doute naît de sa datation par Luke Wadding. Elle provient de la première version de ses *Annales*¹⁹⁴. Elle se répète dans les rééditions, ce qui semblerait l'avaliser. Elle laisse effectivement perplexe. Elle indique le 25 juillet 1334 et l'indiction 15. Il faudrait, d'après le millésime, l'indiction 2. À ce point, des anachronismes paraissent s'ajouter. Robert serait mentionné comme défunt, les verbes le concernant se conjuguant au passé bien qu'il vécût jusqu'en 1343. Son épouse le dirait, de surcroît, tertiaire franciscain. Ceci ne conviendrait pas davantage au roi encore en vie pour plusieurs années, puisqu'il ne revêtit l'habit des Mineurs que peu de jours avant son décès.
- 116 La question fondamentale de la date se règle en revenant à la *Chronique des XXIV généraux*. Dans sa forme originale, elle dit seulement : « au jour 25 de juillet, en la 15^e [année] de l'indiction ». Ce sont les éditions qui ont jeté un grand trouble parmi les historiens. Celle de la *Chronique* corrige l'indiction en 14, par suite d'une méprise. Elle confond la fin de la lettre « cadre », dont la datation clôt le dossier, avec celle du message qui précède. Celui-ci se place en 1331, puisque destiné au chapitre général de Perpignan. Pour lui, l'indiction 14 convient ; mais sa copie s'achève en réalité dix lignes plus haut, sans aucune date. Elle se conclut sur la seule formule : « écrit de ma propre main ».
- 117 Quant à l'année 1334, Luke Wadding l'attribue de son chef à la lettre « cadre ». Il l'imagine envoyée lors du chapitre général d'Assise de cette année-là. Il se trompe sur son contexte. Elle ne correspond à aucun chapitre. Elle ne s'adresse qu'à des religieux attirés par l'indulgence de la Portioncule. La reine et la *Chronique* l'affirment : « aux frères assemblés à la Portioncule au temps de la sainte indulgence ». Le message étant postérieur à 1331 et du vivant de Sancia, il se replace sans hésiter au 25 juillet 1332, en accord avec son indiction.
- 118 Rien ne s'oppose à cette assertion dans le contenu de la lettre. La reine ne disait pas Robert frère tertiaire, ce qui était certes impossible en 1332. Elle eût plutôt écrit, dans ce cas : *Erat frater tertarius*, quand elle déclarait : *Erat frater tertius*. Elle rappelait que son époux « était le troisième frère », puisque Charles-Martel et Louis le précédaient dans l'ordre successoral. Souvenons-nous qu'ils décédaient avant leur père, Charles II, et que le second, Louis, renonçait de toute façon au trône de son vivant. Remémorons que Robert

était, par conséquent, reconnu pour héritier et « aîné »¹⁹⁵. Pour décrire son ancienne infériorité, Sancia employait l'imparfait afin de souligner son changement de statut.

- 119 Qu'elle usât de temps du passé à propos de son mari ne signifiait pas qu'il fût mort. Elle maniait les verbes avec souplesse et selon les règles d'une bonne latinité. Ainsi recourait-elle encore au parfait pour évoquer un fait accompli mais au résultat qui restait présent : *Deus et beatus Franciscus ordinauerunt* (« Dieu et saint François ont ordonné »), et de la sorte *dominus meus [...] fuit rex* (« mon seigneur a été roi »). La concordance des temps imposait aussi telle subordonnée de but à l'imparfait du subjonctif : *Scientiam istam didicit [...] ut defenderet ordinem beati Francisci* (« Il a appris cette science pour défendre l'ordre de saint François »).
- 120 En sus, Sancia distinguait les cinq défunts, qu'elle citait nommément, en déclarant chacun « de bonne mémoire », « de sainte mémoire » ou « saint ». En revanche, elle n'usait pas de semblables qualifications pour Robert, qu'elle appelait au plus « mon illustrissime seigneur ». Elle ne gratifiait pas davantage d'un éloge posthume trois autres personnages. Précisément, ils vivaient de façon certaine ou probable. Il n'y a aucun doute pour « frère Michel de Césène » († 1342). Un autre était « frère Jacques de Majorque mon très cher frère », dont on perd la trace après 1313 mais sans connaître le décès¹⁹⁶. S'ajoutait le cardinal Bertrand de la Tour, disparu entre 1332 et 1333¹⁹⁷. Sa mention par la reine comme vivant confirmerait, si nécessaire, la datation de la lettre « cadre » à l'été 1332.
- 121 Le contexte de cette année convenait au choix de ses interlocuteurs par Sancia et à l'envoi de son dossier. Elle se tournait nécessairement, alors, vers le pèlerinage de la Portioncule. Il exprimait une fidélité à la pensée du Poverello et il suscitait la convergence de religieux venus de tout l'espace franciscain. Le ministre Michel de Césène avait d'ailleurs contingenté, en 1322, la délégation de frères expédiés par chaque province, attestant l'ampleur de ce concours annuel¹⁹⁸. Il n'y avait pas meilleur auditoire pour toucher l'ordre entier, faute de chapitre général en 1332, alors que la reine s'impatientait.
- 122 Depuis 1329, une aggravation se dessinait dans les divergences, autour de la question franciscaine, qui opposaient Sancia et la cour de Naples à la papauté. Le nouveau ministre général des Mineurs, Guiral Ot, s'ajoutait à Jean XXII pour adversaire. La crise s'accroissait, du moins, en 1331. La convocation du chapitre général provoquait un regain d'agitation des rigoristes de l'ordre. Michel de Césène en personne se manifestait. Les contestataires en appelaient aux princes. Sancia les appuyait. De la sorte, elle écrivait aux frères réunis à Perpignan et au ministre général. En retour, Guiral Ot et Jean XXII durcissaient leur position, et les Mineurs de Naples le mesuraient directement¹⁹⁹. Devant la situation, il était naturel que Sancia poursuivît son effort, pour l'idéal franciscain, en 1332.
- 123 Un autre facteur, très récent, augmentait sans doute sa mauvaise humeur contre le Saint-Père. Il venait de provoquer un nouveau scandale, depuis l'automne 1331, à propos cette fois de la Vision bienheureuse. L'affaire préoccupait grandement la cour de Naples²⁰⁰. Les doutes du pontife suprême risquaient, entre autres, d'entraver l'exploitation de cette sainteté familiale à laquelle la lettre de 1332 se référait d'abondance.
- 124 En cela, la reine adoptait l'un des thèmes les plus chers à la propagande angevine²⁰¹. Elle-même se montrait souvent soucieuse du destin spirituel des siens, ainsi à travers ses fondations pieuses²⁰². De pareilles préoccupations se vérifiaient dans les trois missives reprises par celle de 1332. Vers cette époque, une raison particulière invitait à s'appesantir sur les valeurs qui soudaient leurs parentés autour de Sancia et de Robert.

- 125 Après que celui-ci avait perdu en 1328 son fils unique, Charles de Calabre, la question successorale se réveillait, qui intéressait les deux branches angevines des Tarente et de Hongrie. Les incertitudes sur les droits des petites-filles de Robert, à recevoir son héritage, renvoyaient aux doutes sur sa propre légitimité face au roi de Hongrie, soit Carobert fils de Charles-Martel. Les mariages entre fils de Carobert et petites-filles du roi de Sicile, dont celui entre la future Jeanne I^{re} et André, se négociaient depuis 1330²⁰³. Or, cet espoir de conclure le différend familial ne pouvait qu'attirer davantage l'attention sur le cas de Robert. Plus que jamais, il convenait de le solutionner.
- 126 Le problème était assez vivace, depuis longtemps, pour qu'un François de Meyronnes († 1326-1328) l'affrontât dans un sermon devant les Marseillais. Il le tranchait. C'était Louis qui avait cédé ses droits à son puîné pour se faire cordelier. Il ne serait pas devenu un saint s'il avait agi frauduleusement. En clair, il avait justement pris la place de Charles-Martel, au décès de celui-ci, dans l'ordre successoral. Sa légitimité, aux dépens de Carobert pourtant fils de son aîné, établissait celle de Robert. Ce dernier recevait, de la sorte, une manière d'assentiment divin. Au vrai, comment imaginer quelque dol dans une dynastie imprégnée de sainteté ? Le prédicateur franciscain n'omettait pas de rappeler ce caractère un peu plus loin²⁰⁴.
- 127 La lettre de Sancia, en 1332, poursuivait sur le même registre. Elle relevait d'une argumentation partagée dans l'entourage de Robert, qu'il valait de réactiver. La reine consolidait d'abord la position de son époux de façon tacite. Comment des lignages d'aussi grand mérite que le sien ou celui de sa femme ne se seraient-ils pas détournés d'un usurpateur ? En réalité, Dieu et saint François avaient ordonné qu'il montât sur le trône. Leur intervention se voyait dans le fait que Robert n'était au départ qu'un cadet. Ainsi Sancia transformait-elle en argument majeur, pour son mari, ce que d'aucuns lui reprochaient. Elle le légitimait encore par des qualités qui en faisaient le digne représentant de saints lignages. Elle proclamait ses vertus, sa science et sa sagesse. Celle-ci venait des franciscains et se mettait à leur service, ce qui sanctionnait son origine surnaturelle. Elle équivalait à celle de Salomon. Cette comparaison et cette célébration, des vertus du monarque, constituaient un véritable certificat d'origine. À nouveau, elles étaient consubstantielles à l'idéologie angevine²⁰⁵.
- 128 La lettre « cadre » s'intègre à la perfection dans un dossier conforme en sa totalité à l'ambiance de la cour napolitaine par les convictions, par la piété et par la culture. À cet égard, la bonne formation franciscaine de la reine ne saurait étonner, de sa part ou des lettrés qui l'assistaient peut-être²⁰⁶. Il devient, à ce point, difficile de douter de la bonne foi de la *Chronique des vingt-quatre généraux*. Sa sincérité se conforte, au surplus, de preuves extrinsèques.
- 129 Certes, aucune source concurrente ne paraît offrir de confirmation irréfragable à la lettre de 1332. Elle n'avait qu'une médiocre chance de se diffuser partout, ne s'adressant pas à une institution constituée. Néanmoins, au XVI^e siècle, Pietro Ridolfi da Tossignano la connaissait. Il l'indiquait comme destinée aux frères attirés par l'indulgence de la Portioncule, mais encore au général Guiral Ot. Son recueil en fournit un fragment exécrable, qui emprunte à la lettre de 1316 jusque pour la date²⁰⁷. Cette méchante version donne le sentiment qu'elle provenait d'une autre copie que celle, limpide, de la *Chronique des vingt-quatre généraux*. Par ailleurs et surtout, la correspondance suivie de Sancia avec les franciscains se voit certifiée par des témoignages qui lui étaient voisins dans le temps.

130 Ils assurent de l'existence des lettres de 1316, 1329 et 1331. La mémoire s'en conservait bien en raison des destinataires : ministre général pour la première et chapitres généraux pour les autres. En outre, le frère Bartoli da Assisi rapportait, au milieu du XIV^e siècle, un cinquième message de Sancia aux franciscains, mais très précisément « aux révérends pères, frères et fils [...] assemblés à l'occasion de la présente indulgence de la Portioncule près d'Assise ». D'une densité idéologique moindre que les autres missives évoquées, le texte soulignait toutefois la singulière dévotion de la reine et de son époux pour ce pèlerinage de la Portioncule. Ils lui allouaient de généreuses aumônes²⁰⁸. Destinée au même public, la lettre « cadre » de 1332 finit d'entrer avec ce dernier exemple dans une parfaite normalité.

2 – Registre du juge majeur de Provence Francesco di Barba²⁰⁹ (1336-1343)

Lettres de Sancia au sénéchal²¹⁰

131 *Source : AD 13, B 195, fol. 1r-34r.*

132 (Fol. 3r)

[1] Item littera alia regia et reginalis sub parvis sigillis ipsorum directa dicto domino senescallo, de aperiendo cassiam argenteam, in qua²¹¹ corpus beati Lodycy²¹² conservatur, in presencia nonnullorum in ipsa littera nominatorum et recipiendo mensuram capitis ipsius beati Lodycy et ipsam mittendo Neapolim, signata per.... XXIII²¹³.

En marge gauche : Super receptione mesure capitis beati Lodycy.

En marge gauche : Facta²¹⁴ fuit executio.

(Fol. 3v)

[2] Item littera alia reginalis sub parvo sigillo directa dicto domino senescallo, sub dat. Neapoli XVII^o marcii V indictionis²¹⁵, de habendo recomendatum dominum Petrum Gasqui Forcalquerii²¹⁶, signata per.... XXVIII.

En marge gauche : Pro domino Petro Gasqui de Forcalquerio.

En marge gauche : Executa fuit et mihi facte officialibus littere opportune fuerunt.

(Fol. 16r)

[3] Item litera una reginalis sub parvo sigillo directa dicto domino senescallo et thesaurario sub dat. Neapoli die²¹⁷ ultimo maii VII^e indictionis²¹⁸, de non recipiendo aliquid pro jure sigilli literarum tangentium emptiones faciendas pro monasterio reginali Aquensi²¹⁹ et diversis aliis monasteriis²²⁰, signata per.... CXXI.

En marge gauche : Pro monasterio reginali Aquensi.

[4] Item alia litera reginalis sub parvo sigillo directa dicto domino senescallo sub dat. Neapoli die XVI januarii VII^e indictionis²²¹, de non laudando emptionem castri Podii Pini²²² factam per abbatissam et conventum Sancte Clare de Sistarico²²³, signata per.... CXXII.

En marge gauche : Pro monasterio Sancte Clare de Sistarico.

(Fol. 20v)

[5] Item littera una reginalis sub parvo sigillo et data die XXVII^o augusti VIII^e indictionis²²⁴, directa dicto domino senescallo super provisione facienda de officio bajulie Sancti Vincentii²²⁵ Johanni de Mura de Sistarico²²⁶, signata.... CLXX.

(Fol. 21r)

[6] Item littera una alia reginalis²²⁷ sub parvo sigillo et data die XVII^o decembris VIII^e

indictionis²²⁸, directa dicto domino senescallo super concessione alicujus officii Zaccarie Zaccarie de Janua²²⁹, signata.... CLXXVII.

(Fol. 25r)

[7] Item litt[er]a una reginalis sub parvo sigillo et data XVIII aprilis VIII^e indictionis²³⁰, directa domino senescallo ad instantiam Petri et Philippi de Suria²³¹ super concessione gratiarum factarum eisdem per dominum nostrum regem, signata.... CLXXXI.

[8] Item littera una reginalis sub parvo sigillo et data VII julii VIII^e indictionis²³², directa domino senescallo super provisione facienda per eum de priore monasterii Beate Marie de Naczaret²³³, signata.... CLXXXIII²³⁴.

(Fol. 26r)

[9] Item littera una reginalis sub parvo sigillo et data die XXVI^o maii VIII^e indictionis²³⁵, directa domino senescallo super pace tractanda inter Guillelmum de Volta et Guillelmum Gaugerii²³⁶, signata.... CCIII.

(Fol. 31r)

[10] Item littera regia et reginalis²³⁷ sub parvo sigillo, dire[c]ta dicto domino senescallo de solutione census²³⁸, signata per.... CCLIII.

(Fol. 32r)

[11] Item littera una reginalis sub annulo secreto data die XII marcii X indictionis²³⁹, directa dicto domino senescallo de faciendo satisfieri locumtenentem²⁴⁰ domini Mathei de Porta²⁴¹ olim primarum appellationum judicis de stabilitis gagiis usque ad successoris adventum, signata per....CCLXVIII.

BIBLIOGRAPHIE

Abulafia 1994 = D. Abulafia, *A Mediterranean emporium. The Catalan kingdom of Majorca*, Cambridge, 1994.

Abulafia 1998 = D. Abulafia, *Consideraciones sobre la historia del reino de Mallorca : Mallorca entre Aragon y Francia*, dans *El regne de Mallorca a l'època de la dinastia privativa*, Palma, 1998, p. 37-52.

Aceto 2000 = F. Aceto, *Un'opera « ritrovata » di Pacio Bertini : il sepolcro di Sancia di Maiorca in Santa Croce a Napoli e la questione dell' « usus pauper »*, dans *Prospettiva*, 100, 2000, p. 27-35.

Aceto - D'Ovidio - Scirocco 2014 = F. Aceto, S. D'Ovidio, E. Scirocco (dir.), *La chiesa e il convento di Santa Chiara. Committenza artistica, vita religiosa e progettualità politica nella Napoli di Roberto d'Angiò e Sancia di Maiorca*, Battipaglia, 2014.

Alaggio - Martin 2016 = R. Alaggio, J.-M. Martin (dir.), « *Quei maledetti Normanni* ». *Studi offerti a Errico Cuozzo per i suoi settant'anni da Colleghi, Allievi, Amici*, I-II, Ariano Irpino-Naples, 2016.

Albanès 1879 = J.-H. Albanès, *La Vie de sainte Douceline, fondatrice des béguines de Marseille*, Marseille, 1879.

Andenna 2010 = C. Andenna, *Secundum regulam datam sororibus ordinis Sancti Damiani. Sancia e Aquilina: due esperimenti di ritorno alle origini alla corte di Napoli nel XIV secolo*, dans *Vita regularis*, 44, 2010, p. 143-185.

- Andenna 2015 = C. Andenna, « *Francescanesimo di corte* » e santità francescana a corte, dans G. Andenna, L. Gaffuri, E. Filippini (dir.), *Monasticum regnum. Religione e politica nelle pratiche di legittimazione e di governo tra Medioevo ed Età moderna*, Berlin, 2015, p. 139-180.
- Andenna 2016 = C. Andenna, *Zwischen Kloster und Welt. Deutungen eines weiblichen franziskanischen Lebens im 14. Jahrhundert am Beispiel Sanchas von Neapel*, dans L. Steindorff, O. Auge (dir.), *Monastische Kultur als transkonfessionelles Phänomen*, Oldenburg, 2106, p. 145-159.
- Aristote 1995 = Aristote, *La politique*, trad. J. Tricot, Paris, 1995.
- Bartoli da Assisi 1900 = Bartoli da Assisi, *Tractatus de indulgentia S. Mariae de Portiuncula*, éd. P. Sabatier, Paris, 1900.
- Bartoli Langelli 1974 = A. Bartoli Langelli, *Il manifesto francescano di Perugia del 1322 alle origini dei fraticelli « de opinione »*, dans *Picenum Seraphicum*, 11, 1974, p. 204-261.
- Benoît – Kaeppli 1955 = P. Benoît, Th. Kaeppli, *Un pèlerinage dominicain inédit du XIV^e siècle*, dans *Revue biblique*, 62, 1955, p. 513-540.
- Bertaux 1898 = É. Bertaux, *Santa Chiara de Naples. L'église et le monastère des religieuses*, dans *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 18, 1898, p. 165-198.
- Bertrand de la Tour 2003 = Bertrand de la Tour, *Dicta*, dans P. Nold (éd.), *Pope John XXII and his Franciscan Cardinal. Bertrand de la Tour and the apostolic poverty controversy*, Oxford, 2003, p. 179-194.
- Bihl 1930 = M. Bihl (éd.), *Formulae et documenta e cancelleria fr. Michaelis de Cesena, O. F. M., Ministri generalis 1316-1328*, dans *Archivum Franciscanum Historicum*, 23, 1930, p. 106-171.
- Bonnaud 2007 = J.-L. Bonnaud, *Un État en Provence. Les officiers locaux du comte de Provence (1309-1382)*, Rennes, 2007.
- Borsari 1972-1973 = S. Borsari, *il pagamento del censo del regno di Sicilia alla curia romana (1266-1341)*, dans *Università di Macerata. Annali della Facoltà di lettere e filosofia*, 5-6, 1972-1973, p. 167-183.
- Bouche 1664 = H. Bouche, *L'histoire chronologique de Provence*, II, Aix-en-Provence, 1664.
- Boyer 1994 = J.-P. Boyer, *La « foi monarchique » : royaume de Sicile et Provence (mi-XIII^e-mi-XIV^e siècle)*, dans P. Cammarosano (dir.), *Le forme della propaganda politica nel Due e nel Trecento*, Rome, 1994 (Collection de l'École française de Rome, 201), p. 85-110.
- Boyer 1995a = J.-P. Boyer, *Parler du roi et pour le roi. Deux « sermons » de Barthélemy de Capoue, logothète du royaume de Sicile*, dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 79, 1995, p. 193-248.
- Boyer 1995b = J.-P. Boyer, *Ecce rex tuus. Le roi et le royaume dans les sermons de Robert de Naples*, dans *Revue Mabillon*, 67, 1995, p. 101-136.
- Boyer 1997 = J.-P. Boyer, *Sacre et théocratie. Les cas des rois de Sicile Charles II (1289) et Robert (1309)*, dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 81, 1997, p. 561-607.
- Boyer 1999 = J.-P. Boyer, *Une oraison funèbre pour le roi Robert de Sicile, comte de Provence († 1343)*, dans J.-P. Boyer, F.-X. Emmanuelli (dir.), *De Provence et d'ailleurs. Mélanges offerts à Noël Coulet*, dans *Provence historique*, 49, 1999, p. 115-131.
- Boyer 2005a = J.-P. Boyer, *Sapientis est ordinare. La monarchie de Sicile-Naples et Thomas d'Aquin (de Charles I^{er} à Robert)*, dans M.-M. de Cevins, J.-M. Matz (dir.), *Formation intellectuelle et culture du clergé dans les territoires angevins (milieu du XIII^e-fin du XV^e siècle)*, Rome, 2005 (Collection de l'École française de Rome, 349), p. 278-312.

- Boyer 2005b = J.-P. Boyer, *La prédication de Robert de Sicile (1309-1343) et les communes d'Italie. Le cas de Gênes*, dans R.M. Dessì (dir.), *Prêcher la paix et discipliner la société. Italie, France, Angleterre (XIII^e-XV^e siècle)*, Tunhout, 2005 (Collection d'études médiévales de Nice, 2), p. 383-411.
- Boyer 2014a = J.-P. Boyer, *La prévoyance royale. Un sermon de Robert de Sicile*, dans R. Bertrand, M. Crivello, J.-M. Guillon (dir.), *Les historiens et l'avenir. Comment les hommes du passé imaginaient leur futur*, Aix-en-Provence, 2014, p. 37-48.
- Boyer 2014b = J.-P. Boyer, *Prediche e sentenze a Napoli intorno al 1300. Il modello del logoteta Bartolomeo di Capua*, dans *Rassegna Storica Salernitana*, 61, 2014, p. 39-80.
- Boyer 2015-2016 = J.-P. Boyer, *Faire mémoire du roi. Le testament de Robert et son application en Provence*, dans J.-L. Bonnaud et al. (dir.), *Des communautés aux États. Mélanges offerts à Michel Hébert, Memini. Travaux et documents*, 19-20, 2015-2016, p. 259-295.
- Boyer 2016a = J.-P. Boyer, *Conclusions. Définir une haute administration au Moyen Âge tardif*, dans Rao 2016, en ligne.
- Boyer 2016b = J.-P. Boyer, *Processions civiques et prédication à Naples. Première moitié du XIV^e siècle*, dans Boyer – Mailloux – Verdon 2016, p. 133-166.
- Boyer 2016c = J.-P. Boyer, *Un grande ufficiale, Giovanni de Haya († 1337), nella predicazione del domenicano Federico Franconi di Napoli*, dans Alaggio – Martin, 2016, I, p. 73-89.
- Boyer – Mailloux – Verdon 2016 = J.-P. Boyer, A. Mailloux, L. Verdon (dir.), *Identités angevines. Entre Provence et Naples, XIII^e-XV^e siècle*, Aix-en-Provence, 2016.
- Bruzelius 1995 = C. Bruzelius, *Queen Sancia of Mallorca and the convent church of Sta. Chiara in Naples*, dans *Memoirs of the American Academy in Rome*, 40, 1995, p. 69-100.
- Bruzelius 2005 = C. Bruzelius, *Le pietre di Napoli. L'architettura religiosa nell'Italia angioina, 1266-1343*, Rome, 2005.
- Caggese 1922 = R. Caggese, *Roberto d'Angiò e i suoi tempi*, I, Florence, 1922.
- Cambell 1978 = J. Cambell (éd.), *Enquête pour le procès de canonisation de Dauphine de Puimichel comtesse d'Ariano († 26-XI-1360)*, Turin, 1978.
- Capasso 1885 = B. Capasso, *Gli archivii e gli studii paleografici e diplomatici nelle province napoletane fino al 1818*, Naples, 1885.
- Carlettini 2005 = I. Carlettini, *Le storie di san Ludovico di Tolosa nella chiesa di San Francesco a Sulmona*, dans D. Benati, A. Tomei (dir.), *L'Abruzzo in età angioina : arte di frontiera tra Medioevo e Rinascimento*, Milan, 2005, p. 107-123.
- Cevins 2016 = M.-M. de Cevins, *Autour d'un mystère archivistique. Les sources hongroises sur les confraternités des ordres mendiants au Moyen Âge*, dans *Revue Mabillon*, 88, 2016, p. 83-111.
- Christine de Pisan 2008 = Christine de Pisan, *Le trésor de la cité des dames de degré en degré et de tous estaz*, éd. C. Traverso, L. Vogel, Fairbanks, 2008, en ligne : <http://www.gutenberg.org/files/26608/26608-h/26608-h.htm>.
- Chronica* 1897 = *Chronica XXIV Generalium Ordinis Minorum*, éd. Patres Collegii S. Bonaventurae, Quaracchi, 1897.
- Clear 2000 = M.J. Clear, *Piety and Patronage in the Mediterranean : Sancia of Majorca (1286-1345) Queen of Sicily, Provence and Jerusalem*, DPhil, dactylographié, University of Sussex, 2000.
- Coniglio 1961 = G. Coniglio, *Angiò, Carlo d', detto l'Illuste*, dans *Dizionario biografico degli Italiani*, III, Rome, 1961, p. 263-265.

Cortese 1978 = E. Cortese, *Nicolaus de Ursone de Salerno. Un'opera ignota sulle lettere arbitrarie angioine nella tradizione dei trattati sulla tortura*, dans *Per Francesco Calasso. Studi degli allievi*, Rome, 1978, p. 191-281.

Coulet 1973 = N. Coulet, *Un couvent royal : les dominicaines de Notre-Dame-de-Nazareth d'Aix au XIII^e siècle*, dans *Cahiers de Fanjeaux*, 8, 1973, p. 233-262.

Coulet 2012 = N. Coulet, *Rites, histoires et mythes de Provence*, Aix-en-Provence, 2012.

Cronaca di Partenope 2011 = *Cronaca di Partenope*, éd. S. Kelly, *The Cronaca di Partenope. An Introduction to and Critical Edition of the First Vernacular History of Naples (c. 1350)*, Leyde-Boston, 2011.

Dell'Aja 1980 = G. Dell'Aja, *Il restauro della basilica di Santa Chiara in Napoli*, Naples, 1980.

Delle Donne 2012 = R. Delle Donne, *Burocrazia e fisco a Napoli. La Camera della Sommaria e il Repertorium alphabeticum solutionum fiscalium regni Siciliae cisfretanae*, Florence, 2012.

Di Meglio 2013 = R. Di Meglio, *Istanze religiose e progettualità politica nella Napoli angioina. Il monastero di Santa Chiara*, dans *Studi Storici*, 54, 2013, p. 323-338.

Dolso 2003 = M.T. Dolso, *La Chronica XXIV generalium. Il difficile percorso dell'unità nella storia francescana*, Padoue, 2003.

Domenico da Gravina 1903 = Domenico da Gravina, *Chronicon de rebus in Apulia gestis*, éd. A. Sorbelli, Città di Castello, 1903 (RIS, n. s., 12/3).

D'Ovidio 2014 = S. D'Ovidio, *Cernite Robertum regem virtute refertum. La fortuna' del monumento sepolcrale di Roberto d'Angiò in S. Chiara*, dans Aceto – D'Ovidio – Scirocco 2014, p. 275-312.

Dykmans 1970 = M. Dykmans, *Robert d'Anjou, Roi de Jérusalem et de Sicile. La vision bienheureuse. Traité envoyé au pape Jean XXII*, Rome, 1970.

Egidi 1917 = P. Egidi (éd.), *Codice diplomatico dei Saraceni di Lucera*, Naples, 1917.

Eubel 1902 = K. Eubel (éd.), *Bullarium Franciscanum Romanorum Pontificum*, vol. VI, Rome, 1902.

Eubel 1913 = K. Eubel, *Hierarchia catholica Medii Aevi*, I, Münster, 1913 (2^e éd.).

Florisoono – Laclotte – Vergnet-Ruiz 1956 = M. Florisoono, M. Laclotte, J. Vergnet-Ruiz, *De Giotto à Bellini. Les primitifs italiens dans les musées de France*, Paris, 1956.

François de Meyronnes 1493 = François de Meyronnes, *De sancto Ludovico archiepiscopo* [sic], dans *Id., Sermones de laudibus sanctorum [...]*, Venise, 1493, fol. 162v a-164r b.

Gaglione 1998 = M. Gaglione, *Il campanile di S. Chiara in Napoli*, dans *Quaderni di antichità napoletane*, 1, 1998, p. 5-23.

Gaglione 2002 = M. Gaglione, *Qualche ipotesi e molti dubbi su due fondazioni angioine a Napoli: S. Chiara e S. Croce di Palazzo*, dans *Campania Sacra*, 33, 2002, p. 61-108.

Gaglione 2004 = M. Gaglione, *Sancia d'Aragona-Majorca. Da regina di Sicilia e Gerusalemme a monaca di Santa Croce*, dans *Archivio per la storia delle donne*, 1, 2004, p. 27-54.

Gaglione 2007 = M. Gaglione, *La Basilica ed il monastero doppio di S. Chiara a Napoli in studi recenti*, dans *Archivio per la storia delle donne*, 4, 2007, p. 127-209.

Gaglione 2008 = M. Gaglione, *Sancia d'Aragona-Maiorca tra impegno di governo e « attivismo » francescano*, dans *Studi Storici*, 4, 2008, p. 931-985.

Gaglione 2009 = M. Gaglione, *Donne e potere a Napoli. Le sovrane angioine : consorti, vicarie e regnanti (1266-1442)*, Soveria Mannelli, 2009.

- Gaglione 2010 = M. Gaglione, *Sancia di Maiorca e la dotazione del monastero di Santa Chiara in Napoli nel 1342*, dans *Rassegna Storica Salernitana*, 53, 2010, p. 149-187.
- Gaglione 2014 = M. Gaglione, *Dai primordi del francescanesimo femminile a Napoli fino agli statuti per il monastero di S. Chiara*, dans Aceto – D'Ovidio – Scirocco 2014, p. 27-128.
- Gaglione 2015 = M. Gaglione, *Sancia d'Aragona Maiorca in una pagina di Heinrich Finke (1855-1938)*, Naples, 2015, en ligne : <http://www.academia.edu/195440125>.
- Gallo 2009 = A. Gallo, *La communauté de Sisteron (XIII^e-XIV^e siècle). L'exercice du pouvoir urbain : rythmes et enjeux*, thèse, dactylographiée, I, Aix-en-Provence, 2009.
- Gaster 1924 = M. Gaster, *The Exempla of the Rabbis*, Londres, 1924.
- Gilles de Rome 1607 = Gilles de Rome, *De regimine principum libri III*, éd. H. Samaritanus, Rome, 1607 (reprint 1967).
- Giovanni Villani 1991 = Giovanni Villani, *Nuova cronica*, éd. G. Porta, II-III, Parme, 1991.
- Glorios Dieus 1934 = *Glorios Dieus don totz bens ha creysensa*, éd. et trad. S. Pellegrini, *Il « pianto » anonimo provenzale per Roberto d'Angiò*, Turin, 1934.
- Greiner 2000-2001 = M. Greiner, *Une reine méconnue : Sancia de Majorque, reine de Jérusalem et de Sicile (1286-1345)*, dans *Études roussillonnaises*, 18, 2000-2001, p. 117-128.
- Greiner 2001 = M. Greiner, *La piété de Jacques II de Majorque et les ordres mendiants : une tradition revisitée*, dans *À travers l'histoire du Roussillon. De l'empreinte chrétienne à l'humanisme contemporain*, Perpignan, 2001, p. 33-115.
- Heers 1961 = J. Heers, *Gênes au XV^e siècle. Activités économiques et problèmes sociaux*, Paris, 1961.
- Heullant-Donat 2005 = I. Heullant-Donat, *En amont de l'Observance. Les lettres de Sancia, reine de Naples, aux chapitres généraux et leur transmission dans l'historiographie du XIV^e siècle*, dans F. Meyer, L. Viallet (dir.), *Identités franciscaines à l'âge des réformes*, Clermont-Ferrand, 2005, p. 73-99.
- Hoch 1996 = A. S. Hoch, *Sovereignty and closure in Trecento Naples : images of queen Sancia, alias 'Sister Clare'*, dans *Arte medievale*, II serie, 10/1, 1996, p. 121-139.
- Jean XXII 1904-1947 = Jean XXII, *Lettres communes*, éd. G. Mollat, vol. I-XVI, Paris, 1904-1947.
- Johannes Vitoduranus 1955 = Johannes Vitoduranus, *Chronica*, éd. F. Baethgen, C. Brun, *Die Chronik Johans von Winterthur*, Berlin, 1955 (M.G.H., *Scriptores rerum Germanicarum*, n. s. , 3).
- Käppeli 1940 = T. Käppeli, *Giovanni Regina di Napoli*, dans *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 10, 1940, p. 48-71.
- Kiesewetter 2014 = A. Kiesewetter, *Princeps est imperator in regno suo. Intitulatio e datatio nei diplomati dei principi di Taranto (1294-1373)*, dans G. T. Colesanti (dir.), « *Il re cominciò a conoscere che il principe era un altro re* ». *Il principato di Taranto e il contesto mediterraneo (secc. XII-XV)*, Rome, 2014 (*Fonti e studi per gli Orsini di Taranto, Studi*, 2), p. 65-102.
- Kiesewetter 2016 = A. Kiesewetter, *I grandi ufficiali e le periferie del regno. I dirigenti della cancelleria dei principi di Taranto e dei duchi di Durazzo (ca. 1305-1380)*, dans Rao 2016, en ligne.
- Klaniczay 2002 = G. Klaniczay, *Holy rulers and blessed princesses. Dynastic cults in medieval central Europe*, Cambridge, 2002.
- Krynén 1988 = J. Krynén, « *De nostre certaine science...* » *Remarques sur l'absolutisme législatif de la monarchie médiévale française*, dans A. Gouron, A. Rigaudière (dir.), *Renaissance du pouvoir législatif et genèse de l'État*, Montpellier, 1988.

- Laplane 1840 = É. de Laplane, *Essai sur l'histoire municipale de la ville de Sisteron*, Paris, 1840.
- Laurent 1954 = M. H. Laurent, *Le culte de saint Louis d'Anjou à Marseille au XIV^e siècle*, Rome, 1954.
- Leccisotti 1972 = T. Leccisotti, *Abbazia di Montecassino: I registi dell'Archivio*, VII, Rome, 1972.
- Lemonde 2013 = A. Lemonde, *Le Dauphiné, trait d'union entre deux mondes ? Grenoble-Paris-Naples, 1226-1349*, dans A. Lemonde, I. Taddei (dir.), *Circulation des idées et des pratiques politiques. France et Italie (XIII^e-XVI^e siècle)*, Rome, 2013 (Collection de l'École française de Rome, 478), p. 129-148.
- Léonard 1932-1936 = É.-G. Léonard, *Histoire de Jeanne I^{re}, reine de Naples, comtesse de Provence (1343-1382)*, I-III, Monaco-Paris, 1932-1936.
- Léonard 1954 = É.-G. Léonard, *Les Angevins de Naples*, Paris, 1954.
- L'État angevin 1998 = L'État angevin. *Pouvoir, culture et société entre XIII^e et XIV^e siècle*, Rome, 1998 (Collection de l'École française de Rome, 245).
- Lünig 1726 = J.C. Lünig, *Codex Italiae diplomaticus*, II, Francfort-Leipzig, 1726.
- Marbot 1913 = E. Marbot, *Catalogue historial des sanctuaires et établissements religieux d'Aix depuis l'évangélisation jusqu'à l'an 1900*, Aix-en-Provence, 1913.
- Maurel 1899-1900 = J.-M. Maurel, *Le péage de Peypin et les péages des Basses-Alpes*, dans *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, 9, 1899-1900, p. 29-127.
- Mehl 1995 = J.-M. Mehl, *Jacques de Cessoles. Le livre du jeu d'échecs ou la société idéale au Moyen Âge, XIII^e siècle*, Paris, 1995.
- Minieri Riccio 1872 = C. Minieri Riccio, *Cenni storici intorno i grandi uffizii del regno di Sicilia durante il regno di Carlo I d'Angiò*, Naples, 1872.
- Montagnes 1979 = B. Montagnes, *Architecture dominicaine en Provence*, Paris, 1979.
- Morelli 2012 = S. Morelli, *Per conservare la pace. I giustizieri del regno di Sicilia da Carlo I a Carlo II d'Angiò*, Naples, 2012.
- Moscato 1934-1936 = R. Moscato, *Ricerche e documenti sulla feudalità napoletana nel periodo angioino*, dans *Archivio storico per le province napoletane*, 59, 1934, p. 224-256, et 61, 1936, p. 1-14.
- Musto 1985 = R.G. Musto, *Queen Sancia of Naples (1286-1345) and the Spiritual Franciscans*, dans J. Kirshner, S.-F. Wemple (dir.), *Women of the medieval world*, Oxford-New York, 1985, p. 179-214.
- Musto 1997 = R.G. Musto, *Franciscan Joachimism at the Court of Naples, 1309-1345 : a New Appraisal*, dans *Archivum Franciscanum Historicum*, 90, 1997, p. 419-486.
- Paciocco 1998 = R. Paciocco, *Angioini e « Spirituali ». I differenti piani cronologici e tematici di un problema*, dans *L'État angevin* 1998, p. 253-287.
- Palmieri 2006 = S. Palmieri, *La cancelleria del regno di Sicilia in età angioina*, Naples, 2006 (*Quaderni dell'Accademia Pontaniana*, 48).
- Pásztor 1955 = E. Pásztor, *Il processo di Andrea da Gagliano (1337-38)*, dans *Archivum Franciscanum Historicum*, 48, 1955, p. 252-297.
- Pécout 2016a = Th. Pécout, *La construction d'un office : le sénéchalat des comtés de Provence et de Forcalquier entre 1246 et 1343*, dans Rao 2016, en ligne.
- Pécout 2016b = Th. Pécout, *Des lieutenances en Provence, 1278-1328*, dans *Alaggio – Martin* 2016, II, p. 799-843.

- Pécout – Carlon 2015 = Th. Pécout, C. Carlon (éd.), *La baillie de Moustiers*, dans Th. Pécout (dir.), *L'enquête générale de Leopardo da Foligno en Provence : réformation et vérification (1332-1334)*, Paris, 2015 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France, 72), p. 293-365.
- Perriccioli Saggese 2010 = A. Perriccioli Saggese, *Cristophoro Orimina : an illuminator at the Angevin Court of Naples*, dans Van der Stock – Watteeuw 2010, p. 113-125.
- Pétrarque 1975 = Pétrarque, *Familiarum rerum libri*, dans *Opere*, I, éd. V. Rossi, U. Bosco et trad. E. Bianchi, Florence, 1975, p. 239-1285.
- Pétrarque 2002 = Pétrarque, *Itinerarium ad sepulcrum Domini Nostri Ihesu Cristi ad Iohannem de Mandello*, éd. et trad. C. Carraud, R. Lenoir, Grenoble, 2002.
- Rao 2016 = R. Rao (dir.), *Les grands officiers dans les territoires angevins*, Rome, 2016, en ligne : <http://books.openedition.org/efr/3023>.
- Ridolfi da Tossignano 1586 = P. Ridolfi da Tossignano, *Historiarum Seraphicae Religionis libri tres*, Venise, 1586.
- Schneyer 1970 = J.B. Schneyer, *Repertorium der lateinischen Sermones des Mittelalters für die Zeit von 1150-1350*, II, Münster Westfalen, 1970.
- Shatzmiller 1998 = J. Shatzmiller, *Les Angevins et les juifs de leurs États : Anjou, Naples et Provence*, dans *L'État angevin* 1998, p. 289-300.
- Sibon 2011 = J. Sibon, *Les Juifs de Marseille au XIV^e siècle*, Paris, 2011.
- Siragusa 1891 = G. B. Siragusa, *L'ingegno, il sapere e gl'intendimenti di Roberto d'Angiò*, Palerme, 1891.
- Thomas d'Aquin 1979 = Thomas d'Aquin, *De regno ad regem Cypri*, éd. H. F. Dondaine, dans *Opera omnia*, XLII, Rome, 1979, p. 417-471.
- Thomas d'Aquin 1988 = Thomas d'Aquin, *Summa theologiae*, Editiones Paulinae, Milan-Turin, 1988.
- Trifone 1921 = R. Trifone (éd.), *La legislazione angioina*, Naples, 1921.
- Van der Stock – Watteeuw 2010 = J. Van der Stock, L. Watteeuw (dir.), *The Anjou Bible. A royal manuscript revealed. Naples 1340*, Paris-Louvain-Walpole (Ma), 2010.
- Vidal 1910 = J.-M. Vidal, *Un ascète de sang royal, Philippe de Majorque*, dans *Revue des questions historiques*, 44/2, 1910, p. 361-403.
- Vitolo G. 2016 = G. Vitolo, *Aix-en-Provence et Naples entre le XIII^e et le XIV^e siècle. L'identité angevine de deux capitales*, dans Boyer – Mailloux – Verdon 2016, p. 105-131.
- Vitolo P. 2008a = P. Vitolo, *La chiesa della regina. L'Incoronata di Napoli, Giovanna I d'Angiò e Roberto di Oderisio*, Rome, 2008.
- Vitolo P. 2008b = P. Vitolo, *Imprese artistiche e modelli di regalità al femminile nella Napoli della prima età angioina*, dans *Archivio storico per le province napoletane*, 126, 2008, p. 1-54.
- Vitolo P. 2014 = P. Vitolo, « Ecce Rex vester ». *Christiformitas e spazio liturgico*, dans Aceto – D'Ovidio – Scirocco 2014, p. 227-274.
- Wadding 1636 = L. Wadding, *Annales Minorum [...]*, III, Lyon, 1636 (1^{re} éd.).
- Wadding – Fonseca 1931-1932 = L. Wadding, J.M. Fonseca, *Annales Minorum seu trium ordinum a S. Francisco institutorum*, éd. Ordre franciscain, VI-VII, Quaracchi, 1931-1932 (3^e éd.).

NOTES

1. Clear 2000, p. 26 et 284-298, doc. 5-8.
2. Caggese 1922, p. 1-98.
3. Abulafia 1994, p. 3-55, et 1998.
4. Coniglio 1961 ; Pécout 2016b, p. 825-841.
5. Clear 2000, p. 39.
6. Léonard 1932-1936, I, p. 135-140.
7. Lünig 1726, sectio 2, doc. 73, col. 1105 et 1107-1108 ; Léonard 1932-1936, I, p. 214-217.
8. Léonard 1932-1936, I, p. 109.
9. *Chronica* 1897, p. 539-540.
10. Gaglione 2014, p. 99-101.
11. Dolso 2003.
12. Ridolfi da Tossignano 1586, lib. I, fol. 142v-143r.
13. Pétrarque 2002, § 38, p. 60-61.
14. Clear 2000, p. 38-40, 80, 296-297, doc. 12-13, 299, doc. 15, et 319, doc. 23 ; Gaglione 2004, p. 31-35 ; Andenna 2016.
15. Dykmans 1970, p. 35*.
16. Clear 2000, p. 328, doc. 34.
17. Voir Annexe 1.
18. Musto 1985, p. 210-213.
19. Wadding – Fonseca 1931-1932, VI-VII, *passim*.
20. Siragusa 1891, p. 121-128 ; Léonard 1932-1936, I, p. 169-172, 207-211 et 330-335. Pour les études les plus pénétrantes en faveur de ces thèses, voir Musto 1985 et 1997, et Bruzelius 1995.
21. Léonard 1954, p. 240-269 ; Dykmans 1970, p. 83*.
22. Pásztor 1955.
23. Bartoli Langelli 1974.
24. Wadding – Fonseca 1931-1932, VII, anno 1328, n° 17, p. 97.
25. Paciocco 1998.
26. Vidal 1910.
27. Gaglione 2002, 2007 et 2014 ; Andenna 2015.
28. Aceto 2000.
29. Gaglione 2008, p. 931-932, n. 2, et 2015.
30. Clear 2000.
31. Di Meglio 2013 ; Gaglione 2004 et 2008 ; Greiner 2000-2001 ; Vitolo P. 2008b et 2014.
32. Aceto – D’Ovidio – Scirocco 2014.
33. Arch. dép. des Bouches-du-Rhône (dorénavant AD 13), B 528 : *Voluit et ordinavit corpus suum sepeliri in ecclesia monasterii sui et reginalis Sancti Corporis Christi de Neapoli, ubi*

provideatur propterea de certa speciali elemosina sicut serenissime domine regine Sancie consorti sue, principaliter, et aliis executoribus infrascriptis sui testamenti hujusmodi visum erit. Édition : Lünig 1726, sectio 2, doc. 73, col. 1105 (version médiocre, qui écrit sans conjonction de coordination : in ecclesia monasterii sui reginalis).

34. Clear 2000, p. 401, doc. 95 ; D'Ovidio 2014, p. 275-277, 304-307 et 310-312.
35. Wadding – Fonseca 1931-1932, VI, Clementis V bulla 35, p. 531-532, sous la date de 1311 (1312 : voir Gaglione 2002, p. 77, n. 65).
36. Wadding – Fonseca 1931-1932, VI, Joannis XXII bulla 79, p. 606-612.
37. Gaglione 2007, p. 127-130.
38. Wadding – Fonseca 1931-1932, VII, Joannis XXII bulla 25, n° 32, p. 420-421.
39. Wadding – Fonseca 1931-1932, VII, Joannis XXII bulla 30, p. 423.
40. Jean XXII 1904-1947, I, n° 2549 ; Gaglione 2004, p. 37, n. 62.
41. Bertaux 1898, p. 170-172.
42. Gaglione 1998, p. 9-12.
43. *Cronaca di Partenope* 2011, cap. 75, p. 277, col. A.
44. Giovanni Villani 1991, III, lib. XIII, cap. 10, p. 320.
45. *Cronaca di Partenope* 2011, cap. 75, p. 277, col. B.
46. Benoît – Kaeppli 1955.
47. Wadding – Fonseca 1931-1932, VII, anno 1342, n° 18-21, p. 309-312 ; Clear 2000, p. 112-115 et 353-354, doc. 64-65.
48. Clear 2000, p. 62 et 147-149.
49. Wadding – Fonseca 1931-1932, VII, Clementis VI bulla 112, p. 689.
50. Voir *infra*.
51. Vitolo P. 2008a, p. 36-37 ; Boyer 2016a, § 79 et n. 100-101.
52. Wadding – Fonseca 1931-1932, VII, anno 1333, n° 37, p. 183.
53. Annexe 2, n° 3.
54. Wadding – Fonseca 1931-1932, VII, Benedicti XII bulla 26, p. 567-568.
55. AD 13, B 195, fol. 24r : *Littera regia sub magno sigillo directa dictis senescallis [sic] et officialibus aliis, sub dat. Neapoli primo february VIII^e indictionis, de licencia data per majestatem regiam excellencie reginali quod emi facere possit in comitatibus antedictis pro monasterio Sancte Clare de Aquis tanta bona et jura, sine laudimio et trezzeno prestando, que ascendant ad valorem unciarum quingentarum per annum.*
56. AD 13, B 7, fol. 14r : *Monasterium Beate Clare in ipsa civitate Aquensi factum extitit et fundatum per recolende memorie dominum regem Robertum sive per serenissimam dominam, dominam Sanciam, ejus honorabilem consortem, quod monasterium fuit edificatum in loco Galli Cantant extra muros, ubi fuit constructa ecclesia et quamplura edificia pulcherima cum ortis et pradellis, fontibus et puteis, ad usum et servicium monialium dicti monasterii, gardiani, fratrum confessorum et aliorum servitorum et mersanariorum earundem [eorundem, ms.] separatim et ad partem [...]. Et quamplures redditus, census et servicia et alia quamplura jura sita tam in civitate Aquensi quam in pluribus aliis locis diversis empti et empta fuerunt de mandato dictorum dominorum regis et regine et de eorum pecunia ad substentionem ipsarum monialium et omnium aliarum personarum necessariorum [necessariorum, ms.] ad ipsum monasterium, et data deinde monasterio supradicto per dictas sacras regiam et reginalem majestates [...]. Quod quidem*

monasterium et omnia edificia, ubi constructa, sunt et fuerunt destructa propter guerras. Et nunc est mutatum et translatum [traslatatum, ms.] infra dictam civitatem Aquensem juxta burgum Dan Rabet, carreria in medio. Édition à corriger : Clear 2000, p. 375, doc. 82. Sur l'installation des clarisses d'Aix au Galet Cantant et leur migration au bourg de Dan Rabet, voir Bouche 1664, p. 350 et Marbot 1913, p. 40-41.

57. Clear 2000, p. 130.

58. Florisoone – Laclotte – Vergnet-Ruiz 1956, p. 15-16 et planche 10.

59. Sibon 2011, p. 341-342.

60. Annexe 2, n° 3-4 ; Clear 2000, p. 126-130, 361-362, doc. 72, et 378-380, doc. 85.

61. Clear 2000, p. 61-62, 360, doc. 71, et 381, doc. 88.

62. Annexe 2, n° 1 ; Laurent 1954, p. 60.

63. Boyer 2015-2016.

64. Arch. municipale de Marseille (dorénavant AM), BB 13, fol. 91r (7 septembre 1323) : *Et primo fuit lecta quedam supplicat[i]o oblata pro parte XX dominarum de Robaudo continens quod significetur ex parte domini vice vicarii et consilii domine nostre regine vita [vitam avant corr., ms.] laudabilis et honesta conversacio earumdem, in qua hinc retro fuerunt et adhuc sunt, et numerus concencienium in premissis. Item fuit lectum quoddam instrumentum continens numerum dominarum consensien[cium] ad premissa. Tandem in reformatione dicti consilii super facto supplicationis oblate pro parte dominarum [répété, ms.] de Robaudo, placuit dicto consilio quod ex parte dicti domini vice vicarii et consilii testimonialiter scribatur domine nostre regine de vita laudabili et debita honestate dominarum ipsarum in qua hinc retro fuerunt et sunt presencialiter, unanimiter et conjunctim, necnon et aliis personis de quibus eis videbitur expedire, numerum dominarum requirentium exprimendo et etiam recusantium illud idem, ad verificationem prioris, domini vicarii et consilii litterarum. Édition partielle à corriger : Clear 2000, p. 362, doc. 73.*

65. Albanès 1879, p. 276-280, doc. 14-15, et 299-300, doc. 13^{bis}.

66. Leccisotti 1972, p. 303.

67. Annexe 2, n° 8.

68. AD 13, B 7, fol. 12 v et 14r : *Dicta monasteria, moniales, persone et bona eorumdem sunt et fuerunt retenta et semper fuerunt et steterunt sub protectione, tuytione, defentione et dominio dictarum regiarum majestatum, et [per] consequens successive excellentie reginalis predictae, eorumque successorum perpetuo in futurum. Et propterea dominus senescallus, domini magistri rationales et alii officiales majores sunt et furerunt et esse debent judices delegati, defensores et protectores super omnibus casibus et rebus ad ipsa monasteria pertinentibus quovis modo.*

69. Bruzelius 2005, p. 27-36 et 49-52.

70. Montagnes 1979, p. 41-49.

71. Gaglione 2014, p. 52-114.

72. Wadding – Fonseca 1931-1932, VI, Joannis XXII bulla 99, p. 631-646.

73. Wadding – Fonseca 1931-1932, VII, Benedicti XII bulla 30, p. 572.

74. Wadding – Fonseca 1931-1932, VII, anno 1333, n° 16, p. 174 ; Paciocco 1998, p. 282.

75. Wadding – Fonseca 1931-1932, VII, anno 1342, n° 17-19, p. 308-311, et Clementis VI bullae 21, p. 604-605.

76. Clear 2000, p. 372-373, doc. 80.

77. Gaglione 2014, p. 89.
78. Wadding – Fonseca 1931-1932, VII, Clementis VI bullae 57-58, p. 629-633, et 75-76, p. 644-654 ; Léonard 1932-1936, I, p. 331-334 ; Gaglione 2004, p. 40-42, et 2014, p. 98-99.
79. Wadding – Fonseca 1931-1932, VI, Joannis XXII bulla 22, p. 559, et VII, Joannis XXII bulla 111, p. 491.
80. Wadding – Fonseca 1931-1932, VII, anno 1337, n° 11, p. 244 ; Gaglione 2008, p. 943, et 2014, p. 52-115 ; Andenna 2010, p. 146-176.
81. AD 13, B 7, fol. 14r : *Regitur sub ordine et religione fratrum minorum [...]. In ipsoque monasterio eligitur per ipsas moniales de triennio in triennium [triennio, ms.] abbatissa cujus auctoritate et mandato dictum monasterium regitur et gubernatur. Confirmatur tamen dicta abbatissa per ministrum ordinis fratrum minorum sub cujus religione est et regitur [...]. Eliguntur, ad servicium ipsarum [ipsorum, ms.] monialium, gardianus, confessores et alii necessarii de ordine minorum.* Édition : Clear 2000, p. 375, doc. 82.
82. Wadding – Fonseca 1931-1932, VII, anno 1324, n° 31, p. 41, anno 1335, n° 14, p. 215, et Clementis VI bulla 17, p. 600-601.
83. *Chronica* 1897, p. 509 et 512. Sur cette lettre, voir Annexe 1.
84. Thomas d'Aquin 1988, 2^a 2^{ae}, qu. 177, art. 2, ad 1^m et ad 3^m, p. 1777.
85. *Chronica* 1897, p. 537.
86. *Chronica* 1897, p. 470 et 509-510 ; Cevins 2016 (je remercie vivement M^{me} Marie-Madeleine de Cevins pour ses remarques sur la confraternité établie en 1316).
87. *Chronica* 1897, p. 473 et 511.
88. Dykmans 1970, p. 35*.
89. Bartoli Langelli 1974, p. 220 et 245 ; Gaglione 2008, p. 968-970.
90. Boyer 2015-2016.
91. Wadding – Fonseca 1931-1932, VII, Clementis VI bulla 52, p. 528.
92. Bertrand de la Tour 2003, p. 183.
93. Pásztor 1955.
94. Eubel 1902, p. 187-188.
95. Johannes Vitoduranus 1955, p. 105-106.
96. Jean XXII 1904-1947, I, n° 2459-2471.
97. Wadding – Fonseca 1931-1932, VI, Joannis XXII bulla 99, p. 641.
98. Jean XXII 1904-1947, VIII, n° 43 550.
99. Pour exemple, voir Gaglione 2014, p. 88 et 92-94.
100. *Chronica* 1897, p. 509 ; Annexe 1.
101. Boyer 1997.
102. *Chronica* 1897, p. 509.
103. Clear 2000, p. 117-122, 358-359, doc. 67-68, et 378-380, doc. 85.
104. Jean XXII 1904-1947, I, n° 2463, 2465 et 2468, II, n° 6379, 9073 et 9960, et VI, n° 29 593.
105. Clear 2000, p. 62-63 et 149.
106. Boyer 2015-2016, p. 277.
107. *Cronaca di Partenope* 2011, cap. 40, p. 215.

108. Léonard 1932-1936, III, p. 474-476.
109. Wadding – Fonseca 1931-1932, VI, Clementis V bulla 39, p. 534, et bulla 46, p. 538-539, et Joannis XXII bulla 73, p. 600-601, et bulla 78, p. 605, VII, anno 1333, n° 37, p. 183, Joannis XXII bulla 119, p. 499, et Clementis VI bulla 63, p. 635-636 ; Clear 2000, p. 361-362, doc. 72 ; Andenna 2010.
110. Bruzelius 2004, p. 212-216 ; Carlettini 2005.
111. Léonard 1932-1936, I, p. 233.
112. Cambell 1978, p. XI-XII, 45-46, 56, 202, 218, 304, 307, 319, 321, 339, 531, 535 et 541.
113. Wadding – Fonseca 1931-1932, VI, Joannis XXII bulla 99, p. 634-635.
114. Gaglione 2010, p. 154 et 160.
115. Wadding – Fonseca 1931-1932, VI, Joannis XXII bulla 99, p. 643 ; Di Meglio 2013.
116. Vitolo P. 2014 ; Vitolo G. 2016, p. 119-124.
117. Dell’Aja 1980, p. 180 et 182.
118. Jean XXII 1904-1947, I, n° 2467, et II, n° 6380.
119. Wadding – Fonseca 1931-1932, VI, Joannis XXII bulla 99, p. 641-643.
120. Clear 2000, p. 378-380, doc. 85.
121. Boyer 2015-2016.
122. Greiner 2001.
123. Léonard 1932-1936, I, p. 170-171, n. 3.
124. Dell’Aja 1980, p. 172 et 174.
125. Boyer 1995a, p. 242, et 1999, p. 127 et 130.
126. *Chronica* 1897, p. 509.
127. Boyer 2005a.
128. Bruzelius 2005, p. 113-118 ; Gaglione 2014, p. 41-49 ; Andenna 2015, p. 147-156.
129. Klaniczay 2002, p. 333-342.
130. Christine de Pisan 2008, chap. 7, p. 15.
131. Clear 2000, p. 303, doc. 17.
132. Hoch 1996, p. 125, 126 et 130.
133. Thomas d’Aquin 1979, lib. I, cap. 9, p. 459-461.
134. Thomas d’Aquin 1988, 2^a 2^{ae}, qu. 182, p. 1793-1797.
135. Wadding – Fonseca 1931-1932, VII, anno 1343, n° 14, p. 351.
136. Hoch 1996, p. 137, n. 62.
137. Van der Stock – Watteeuw 2010, p. XI, 36, 212 et 270 ; Perriccioli Saggese 2010.
138. Mehl 1995.
139. Gaster 1924, p. 166, n° 426 (je remercie vivement M^{mes} Élodie Attia-Kay et Danièle Iancu-Agou pour leur aide sur ce point).
140. Shatzmiller 1998, p. 293-294 et 299.
141. Boyer 1999, p. 126.
142. Boyer 1997.

143. AM, BB 11, fol. 60r-61v, et BB 12, fol. 30r-31v (15 janvier 1320, n. st.): *Dominus Johannes Atulphi [...] consulit quod quatuor palia [pali, par influence du provençal, + sic cancellé, ms.] emanantur ad honorem civitatis, sic supra dominum regem nostrum Robertum et dominam reginam Sicilie ac dominum regem et dominam reginam Majoricarum, scilicet supra quemlibet ipsorum, portetur unum ex paliis ipsis [...]. Bernardus Gasqui surgens ad parllatorium consulit quod non emanantur palia aliqua, quia non fuerunt portata supra dominum principem et dominum Johannem fratres domini nostri regis quando Massiliam intraverunt, sed aliter honorifice recolligantur [...]. Tandem [+ pla cancellé, ms.] in reformatione dicti consilii placuit dicto consilio, seu majori et saniori parti ejusdem consilii [...], quod emanantur quatuor palia quorum unum portetur supra dictum dominum nostrum regem, aliud supra dominam nostram reginam, aliud supra dominum regem Majoricarum et aliud supra dominam reginam Majoricarum, habita prius super hoc voluntate dicti domini nostri regis. Item quod eligantur viginti quatuor probi homines ad portandum dicta palia, et quatuor probi homines pro quolibet dominorum regum et dominarum reginarum ad destrandum eisdem dum intrabunt civitatem Massil.* Coulet 2012, p. 11-55.

144. *Chronica* 1897, p. 509.

145. Kiesewetter 2014.

146. Trifone 1921, p. 281, doc. 190.

147. Capasso 1885, p. 21-22, n. 7.

148. Krynen 1988.

149. *Chronica* 1897, p. 512.

150. Trifone 1921, p. 285, doc. 191.

151. Gaglione 2008, p. 932-936 et 979.

152. Boyer 2014a, p. 41-44 et 46-47, et 2016b, p. 150-151, 154 et 165.

153. Lünig 1726, sectio 2, doc. 73, col. 1106.

154. Pétrarque 1975, lib. V, n° 3, p. 433-438 ; Léonard 1932-1936, I, p. 314-316.

155. Domenico da Gravina 1903, p. 7-16.

156. *Glorios Dieus* 1934, strophe 6, vs. 40-41, p. 31.

157. Abulafia 1994, p. 103-248.

158. Clear 2000, p. 285-287, doc. 6.

159. Clear 2000, p. 56-67, 278-280, doc. III, 285-287, doc. 6, et 292-295, doc 11 ; Gaglione 2004, p. 43-54.

160. Wadding – Fonseca 1931-1932, VII, Clementis VI bulla 75, p. 645-651.

161. Cortese 1978, p. 194-195.

162. Morelli 2012.

163. Wadding – Fonseca 1931-1932, VII, Clementis VI bulla 75, p. 650.

164. Lünig 1726, sectio 2, doc. 73, col. 1103 ; Clear 2000, p. 78 et 125 ; Boyer 2016a, § 84.

165. Kiesewetter 2016.

166. Moscati 1934-1636.

167. Clear 2000, p. 304, doc. 19.

168. Gaglione 2004, p. 37 et 46 ; Annexe 2, n° 10-11.

169. Annexe 2.

170. Palmieri 2006, p. 182.

171. Capasso 1885, p. 20-24, n. 7 (texte très fautif, qui rend son usage difficile).
172. Palmieri 2006, p. 189-190 ; Delle Donne 2012.
173. Boyer 2016a, § 66 ; Kiesewetter 2016, § 3 ; Pécout 2016b.
174. Minieri Riccio 1872, p. 142-143.
175. Léonard 1932-1936, I, p. 227-351.
176. Clear 2000, p. 93-111, 335, doc. 44, et 339-351, doc. 47-62 ; Greiner 2000-2001, p. 118-120.
177. Christine de Pisan 2008, chap. 8, p. 16-17 ; Clear 2000, p. 199-200.
178. Lemonde 2013.
179. Boyer 2005b.
180. Gaglione 2004, p. 36.
181. Pécout – Carlon 2015, p. 356-357.
182. Käppeli 1940, p. 69-70, doc. 2.
183. Egidi 1917, p. 402-405, n° 810, 814, 816 et 819.
184. AM, BB 11, fol. 135r-136r et 137r-139v (17 novembre 1319) : *In reformatione dicti consilii placuit dicto consilio [...] quod duo probi homines de dicto consilio eligantur qui vadant ad ipsum dominum nostrum regem Aquis [...] pro expeditione dictorum captivorum hominum cum domino nostro rege et domina regina et aliis magnatibus quos noverint procuranda ; et quod isti probi secum portent litteras recomendationis dirigendas fratri Petro Ferrando ordinis predicatorum ex parte prioris predicatorum Massil. et etiam confessori domine regine ex parte fratris Michaelis inquisitoris et gardiani minorum Massil., ut ipsi rogent dominam reginam quod, in expeditione dictorum hominum captivorum, prestat auxilium, consilium et favorem. Item placuit dicto consilio quod ex parte dicti domini vicarii et consilii scribatur domine nostre regine et aliis quos noverint magnatibus quod in predictis hominum detentorum et civitatis negociis expediendis prestant, Dei et civitatis intuitu, auxilium et favorem. Item placuit dicto consilio quod dictis duobus ambaxatoribus, noviter eligendis ex parte dicti domini vicarii et consilii, fiant littere credentie destinande domino nostro regi per se et domine regine per se et aliis quos noverint magnatibus per se.*
185. Christine de Pisan 2008, chap. 7, p. 15.
186. Boyer 2014b, p. 60-70.
187. Giovanni Villani 1991, II, lib. 11, cap. 108, p. 657 (« Il aimait la justice », dit le chroniqueur du feu duc, malgré ses critiques) ; Boyer 2016c, p. 80-81.
188. Gilles de Rome 1607, lib. II, pars 1, cap. 23, p. 283-284 ; Aristote 1995, lib. I, chap. 12, Bekker 1259-b, p. 72.
189. Boyer 1995b, p. 109-112 et 134-136.
190. Gaglione 2009.
191. Boyer 2016a, § 77-97 et *passim*.
192. *Chronica* 1897, p. 508-514 ; Wadding – Fonseca 1931-1932, VI, anno 1316, n° 4, p. 275-276, et VII, anno 1329, n° 6, p. 114-115, anno 1331, n° 7-8, p. 140-141, et anno 1334, n° 30-33, p. 202-204.
193. Aceto 2000, p. 30 et 34-35, n. 24 ; Gaglione 2008, p. 959-963.
194. Wadding 1636, anno 1334, n° 31-32, p. 421-422.
195. Voir article.

196. Greiner 2001, p. 102.
197. Eubel 1913, p. 15.
198. Bihl 1930, p. 124, n° 14/2.
199. Wadding – Fonseca 1931-1932, VII, anno 1331, n° 7-9, p. 140-142 ; Clear 2000, p. 81-88 ; Gaglione 2008, p. 967.
200. Dykmans 1970.
201. Boyer 1994.
202. Voir article.
203. Léonard 1932-1936, I, p. 109-156.
204. François de Meyronnes 1493, fol. 162v b et 163v b ; Schneyer 1970, p. 78, n° 171.
205. Boyer 1995a.
206. Gaglione 2008, p. 968.
207. Ridolfi da Tossignano 1586, lib. II, fol. 188v ; Gaglione 2008, p. 954.
208. Johannes Vitoduranus 1955, p. 93-94 ; Bartoli da Assisi 1900, cap. 48, p. 105-107 ; Heullant-Donat 2005, p. 84-88 et 94 ; M. Gaglione 2008, p. 956-960.
209. Boyer 2016a, § 60 et n. 73.
210. Filippo di Sanginetto. Sénéchal en 1330-1343, il le serait derechef en 1346-1348. Pécout 2016a, § 25.
211. Quo, ms.
212. Saint Louis d'Anjou.
213. Caggese 1922, p. 652, n. 1, date cette lettre du 29 juin 1338. Dans une autre, du 19 septembre 1339, Robert informe Marseille de la prochaine translation de la tête du saint dans sa nouvelle châsse, et de dispositions pour la garde de cette relique. En janvier 1340, le conseil de la ville basse délibère à propos de la clef que lui confie le roi, des trois qui ouvrent le reliquaire. Il débat le 22 mars de la translation fixée au 24. Laurent 1954, p. 59-63.
214. *Factum*, ms.
215. 17 mars 1337.
216. Pierre Gasqui de Forcalquier, appelé à un brillant avenir : apparaît comme juge de la Vicairie et ambassadeur en Hongrie en 1343. Son fils, prénommé également Pierre, est cité comme chambellan à la cour, en 1344. Il obtient cette année là l'expectative d'une charge de maître rational en Provence, mais qui ne se concrétise pas. Léonard 1932-1936, I, p. 261 et 368, n. 1.
217. *Die + ulto* annulé, ms.
218. 31 mai 1339.
219. Couvent des clarisses d'Aix, fondé par Sancia, autorisé par Benoît XII le 14 mai 1337, dit de la Nativité-du-Christ ou Sainte-Claire. Cette communauté est convenablement dotée par la reine avec l'aide de son époux. La présente lettre suffirait à l'attester. Dès mai 1339, les clarisses d'Aix réalisent un investissement foncier de 250 florins, qui assure un cens de 15 florins annuels. La solidité de leur patrimoine se confirme par la suite. AD 13, B 7, fol. 14r ; Wadding – Fonseca 1931-1932, VII, anno 1337, n° 207, p. 244 ; Clear 2000, p. 132-134.

220. Le 30 juillet 1337, Sancia a destiné 5000 onces d'or à partager aux cinq couvents de clarisses alors existant en Provence (Marseille, Arles, Avignon, Manosque, Sisteron), pour qu'ils achètent des biens. Robert, le 5 novembre 1337, a dispensé ces monastères du versement des lods et ventes, sans référence toutefois au droit de sseau. Clear 2000, p. 363-367, doc. 74-75, et 370-371, doc. 79.

221. 16 janvier 1339.

222. Peipin (04, Canton de Volonne), à huit kilomètres environ au sud de Sisteron, sur la rive droite de la Durance.

223. Couvent des clarisses de Sisteron, fondé en 1285. Il s'agit d'un achat réalisé grâce à la donation de 1000 onces, reçue de Sancia. Les religieuses acquièrent le péage de Peipin le 20 août 1338, non le village malgré ce qui est dit ici. L'exemption de lods et ventes par Robert en 1337, à laquelle il est fait allusion, ne s'appliquait pas pour les « villages ou lieux ayant juridiction ». Maurel 1899-1900, p. 114-118.

224. 27 août 1340.

225. Saint-Vincent-sur-Jabron (04, canton de Noyers), à vingt kilomètres environ à l'ouest-sud-ouest de Sisteron.

226. Les Mura sont une famille de notables de Sisteron. Un Jean de Mura est cité dans cette ville en 1327, encore que le personnage soit de situation relativement modeste. Laplane 1840, p. 163 et 169 ; Gallo 2009, p. 270.

227. *Reginalis omis* et ajouté au-dessus de la ligne, ms.

228. 17 décembre 1339.

229. Les Zaccaria étaient l'un des *alberghi* les plus puissants de Gênes. Ils avaient connu un grand succès dans ses colonies d'Orient. Maîtres de l'alun de Phocée, ils perdaient ces mines en 1340. Le clan connaissait un processus de déclin entre XIV^e et XV^e siècle. Heers 1961, p. 372, 395, 482 et 539. Zaccaria Zaccarie était viguier angevin de Cuneo en 1337, et viguier d'Arles en 1340. Bonnaud 2007, Annexe II, n° 1155.

230. 18 avril 1341.

231. De Syrie. Personnages non identifiés.

232. 7 juillet 1341.

233. Couvent de dominicaines de Notre-Dame-de-Nazareth, établi à Aix par Charles II, sur lequel le roi exerçait un droit de patronage lui permettant de donner son assentiment au choix du prieur. Le titulaire de la charge, le dominicain Guillaume Sayne, étant mort, son confrère Guillaume de Pertuis (Imbert) lui succédait « ordonné et créé par notre illustre seigneur roi ». Coulet 1973.

234. Clear 2000, p. 130, n. 17, transcrit ce fragment en écrivant textuellement : *de priorem sancti Corporis Christi et beate Marie de Nazaret*. Il n'est pas question d'un monastère du *Corpus Christi* dans le ms. Voir, au fol. 26r, une lettre du roi quasi simultanée sur la même question : *Item littera una alia sub parvo sigillo et data [+ i cancellé, ms.] die IIII^e julii VIII^e indictionis, directa dicto domino senescallo super habenda informatione de quodam bono priore eligendo in monasterio Sancte Marie de Naczaret de Aquis propter obitum fratris Guillelmi Sayne prioris dicti monasterii, signata....* CC. Doc. cité par Coulet 1973, p. 261, n. 47.

235. 27 mai 1341.

236. Guillaume de Volta, de bonne noblesse provençale, maître de seigneuries dans le bailliage d'Apt et proche de Robert (conseiller, familial et chambellan), le servit y compris

dans l'administration provençale. En 1341, il était en conflit avec les héritiers de Maceline de Oc[...], et le roi intervint pour rétablir la concorde. L'adversaire ici évoqué n'est pas identifié. Bonnaud 2007, Annexe II, n° 1154.

237. *Et reginalis*, omis et ajouté au-dessus de la ligne, ms.

238. Il s'agit du cens annuel, de 8000 onces, dû à la papauté pour le Royaume. Les monarques angevins le versaient avec difficulté. Les paiements se régularisaient depuis 1330, mais la Provence participait à cet effort. Borsari 1972-1973.

239. 10 mars 1342.

240. *Locumtenentem*, omis et ajouté au-dessus de la ligne, ms.

241. Matteo della Porta (je remercie vivement M. Thierry Pécout pour cette identification), professeur de droit civil, juge des premiers appels au 15 décembre 1339 (Clear 2000, p. 367, doc. 75), par la suite personnage important à la cour, maître rational, enfin régent de la Vicairie. Léonard 1932-1936, I, p. 251, I-II, *passim*, et III, p. 137 et *passim*.

RÉSUMÉS

Sancia de Majorque (c. 1285/1286-1345), épouse de Robert d'Anjou roi de Sicile, est connue pour sa dévotion pour les mineurs et les clarisses. Une longue historiographie l'a présentée comme une fautrice des Spirituels. Il se confirme qu'elle approchait plutôt du courant illustré par Michel de Césène et qu'elle ne se limitait pas à un franciscanisme radical. Sa religiosité complexe s'accordait à sa dimension politique. Sorte de ministre du culte, elle manifestait la piété et la sainteté de la monarchie angevine. Elle en prouvait d'autant mieux les vertus qu'elle participait à la souveraineté de son époux, au point d'assurer la régence à sa mort. Elle agissait donc jusqu'au temporel. En toute circonstance, elle soulignait cependant les mérites moraux du régime. Au vrai, ses interventions répondaient encore à des raisons pratiques. Sancia témoigne autant des mécanismes du pouvoir angevin que de la place qu'il laissait aux reines.

Sancia of Majorca (ca. 1285/1286-1345), wife of Robert of Anjou, King of Sicily, was well known for her devotion towards the Friars Minor and the Poor Clares. Traditional historiography painted her as a Spiritual sympathizer. In fact she was closer to the trend personified by Michael of Cesena. The complexity of her religiosity matched her political dimension. Acting as a minister of religion, she exhibited the piety and sanctity of the Angevine monarchy, displaying its virtues as she partook in her husband's rule, and furthermore when she became regent after his death. Her actions, then, extended to the temporal realm. Yet, in every way, she emphasized the kingdom's moral strengths. Still, pragmatic considerations continued to inform her initiatives. Sancia displayed the machinery of Angevin power as much as the role it bestowed upon queens.

INDEX

Keywords : Angevins, Anjou Bible, Franciscans, monarchic ideology, Poor Clares, queens, regency, Robert of Sicily-Naples, Sancia of Sicily-Naples

Mots-clés : Angevins, Bible de Naples, Clarisses, idéologie monarchique, Franciscains, régence, reines, Robert de Sicile-Naples, Sancia de Sicile-Naples

AUTEUR

JEAN-PAUL BOYER

Accademia Pontaniana, jean-paul.boyer@univ-amu.fr

La reine Marguerite d'Anjou-Duras et la construction d'une mémoire familiale

Luciana Mocchiola

- 1 Marguerite et ses trois sœurs étaient les seules héritières directes de leur tante Jeanne I^{re} d'Anjou¹. Mais des quatre filles de Marie², sœur de la reine, Marguerite était sans doute celle destinée à monter sur le trône, ayant épousé son cousin Charles³, descendant mâle le plus proche en ligne de succession⁴. Les jeunes époux seraient donc devenus selon toute vraisemblance les souverains légitimes du Royaume de Sicile, si aux événements ne s'étaient pas mêlées les visées hongroises sur le Sud de l'Italie et les retombées politiques du Schisme d'Occident : le roi de Hongrie Louis I^{er} d'Anjou, dit le Grand, et le pape de Rome Urbain VI scellèrent une alliance pour chasser du trône napolitain la reine Jeanne I^{re}, en désignant Charles d'Anjou-Duras pour cette entreprise⁵.
- 2 Pendant que Charles descendait de Buda, sa femme Marguerite recrutait leurs partisans et préparait le terrain depuis ses terres près de Bénévent⁶. Grâce à cette activité conjointe, en août 1381 Charles conquiert Naples en détrônant la reine Jeanne, qui entretemps avait adopté le français Louis, duc d'Anjou, pour l'opposer à son nouvel ennemi⁷.
- 3 Charles III et Marguerite étaient les nouveaux souverains de Sicile, et les premiers de la branche cadette des Anjou-Duras, du nom de la ville d'Albanie dont ils étaient titulaires. Mais leur règne fut court, et bouleversé par la guerre contre le duc Louis d'Anjou, arrivé trop tard pour sauver la reine, mais avec la ferme intention de réclamer son héritage⁸. Pendant ses longues campagnes loin de la capitale, Charles prit l'habitude de confier le pouvoir à Marguerite qui se distingua par son action énergique et avisée⁹.
- 4 D'abord vicaire pour le compte de son mari, elle devint bientôt régente pour son fils. En effet, en 1385, Charles avait profité de la mort de son ennemi juré Louis d'Anjou et de celle de son ancien allié Louis le Grand, pour quitter son royaume enfin pacifié et partir vers Buda, où il avait réussi à se faire couronner roi de Hongrie avant de tomber victime d'une conjuration¹⁰. Ladislas étant trop jeune pour succéder à son père, Marguerite ne put

résister longtemps face à ses nombreux ennemis, et en 1387 elle dut abandonner la capitale pour se réfugier à Gaète¹¹.

- 5 Dans la petite ville-forteresse à la frontière septentrionale du royaume, Marguerite et ses enfants vécurent des années difficiles. Néanmoins, elle parvint à renouer des rapports avec ses partisans, et surtout avec le nouveau pape de Rome, le Napolitain Boniface VIII¹². Ce fut grâce à l'intense activité diplomatique menée par sa mère que Ladislas s'assura les moyens nécessaires pour lancer sa controffensive au roi Louis II d'Anjou, fils de l'ancien ennemi de son père et nouveau roi de Sicile¹³. En 1399, le jeune Duras reconquit enfin le trône, et sa mère put se retirer dans le Castronuovo di San Benedetto dans la ville de Salerne¹⁴, à l'écart des manigances politiques napolitaines. Néanmoins, jusqu'à sa mort en 1412, Marguerite continua de travailler sans cesse pour assurer la fortune de sa famille, cette fois-ci – comme nous le verrons – par le biais du patronage artistique.

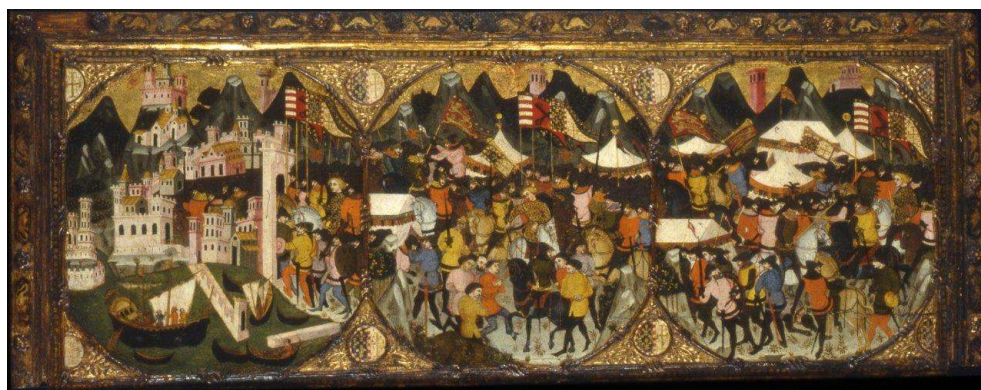
- 6 Pendant que son mari est en vie, il est difficile d'attribuer à Marguerite des commandes personnelles. Durant son court règne, Charles entama une politique aux intentions claires : afficher sa dévotion chrétienne afin de gagner la faveur du peuple napolitain dont il avait chassé la reine, s'assurer le soutien des ordres nobiliaires et religieux de Naples par l'octroi de privilèges et de donations, légitimer sa succession en continuant la politique culturelle et artistique de ses prédécesseurs. Pour répondre à ces intentions, le roi Charles III avait promu la fondation ou la rénovation d'hôpitaux et d'églises, soutenu les ordres mendiants, et notamment les augustiniens, institué l'ordre chevaleresque de la Nef, et fait appel aux artistes déjà actifs à la cour de Jeanne I^{re}¹⁵.

- 7 Une fois Charles décédé, Marguerite se trouva dans l'impossibilité de continuer la politique culturelle de son mari, obligée comme elle le fut de quitter la capitale. Pendant les années d'exil à Gaète, l'état des finances royales ne permit aucune initiative artistique¹⁶. À partir de 1400, avec la reconquête du royaume par son fils, Marguerite put finalement s'adonner – comme nous l'avons dit – aux commandes artistiques, en démontrant une réelle conscience de son rôle de mécène et une vraie cohérence d'intentions. Dans la droite ligne de ses prédécesseurs, elle continua par exemple à soutenir les institutions de charité et les ordres mendiants de Naples et de Salerne¹⁷, mais ce qui caractérisa son mécénat fut surtout la célébration des Anjou-Duras, la revendication de leur légitimité et la construction d'une mémoire familiale.

- 8 Emblématique à cet égard est la commande d'un *cassone*, dont il ne reste aujourd'hui que le front, conservé au *Metropolitan Museum of Art* de New York (fig. 1) : *La prise de Naples par Charles III d'Anjou-Duras*, ou plus exactement le dernier affrontement qui eut lieu le 25 août 1381 aux portes de la ville, entre ses troupes et celles commandées par Otton de Brunswick, le dernier mari de Jeanne I^{re}¹⁸. La peinture est une véritable chronique illustrée des événements, dont on peut suivre les différentes étapes dans plusieurs récits de l'époque, jusqu'aux moindres détails de la capture d'Otton et de Robert d'Artois – mari de la duchesse Jeanne d'Anjou-Duras, sœur de Marguerite – et de leur allié Jean III marquis de Montferrat¹⁹. La représentation de la ville, de ses châteaux et de son port est schématique mais correcte. Tous ces éléments indiquent que ceux qui conçurent le

programme iconographique de l'œuvre étaient proches des événements narrés. De plus, l'œuvre est parsemée des emblèmes héraldiques des Anjou-Duras : dans l'encadrement en pastille dorée où sont insérés des médaillons aux armoiries de Charles III, et dans les scènes figurées où l'armée de l'Angevin agite trois drapeaux, l'un avec les armes de Charles, l'autre avec les clefs du gonfalonier de l'Église, le troisième avec les armes de Hongrie, tandis que les troupes d'Otton de Brunswick portent l'insigne de leur commandant.

Fig. 1 – *La prise de Naples par Charles III d'Anjou-Duras*, Metropolitan Museum of Art, New York.



- 9 Contrairement à ce qui a été soutenu²⁰, il n'y aurait aucune dichotomie entre les armoiries de l'encadrement et celles du panneau : avant de conquérir le Royaume de Sicile, Charles avait vécu pendant de longues années à la cour de Louis le Grand, où il avait grandi comme un chevalier hongrois. Sa campagne napolitaine fut conçue, financée et supportée par l'action conjointe du pape Urbain VI et du roi Louis I^{er}. D'après les chroniques contemporaines, l'armée de Charles n'était par ailleurs composée que de soldats hongrois²¹. Il n'est donc pas étonnant que Charles soit représenté dans le panneau en question agitant en bataille non seulement son drapeau, mais aussi celui du pape – dont il était gonfalonier depuis son couronnement en 1381 – et celui des Angevins de Hongrie, parce que ce fut grâce à l'investiture formelle d'Urbain VI et au soutien concret de Louis le Grand qu'il put revendiquer le trône de Sicile.
- 10 Par ailleurs, il manque tout emblème ou armoiries se référant à un possible commanditaire externe à la cour²². En revanche, l'œuvre est parsemée des armoiries des Anjou-Duras ainsi que d'un attribut qui apparaît tout le long du cadre et dans le revers du panneau²³, et qu'il est possible d'identifier comme un dragon, symbole de sainte Marguerite d'Antioche, généralement représentée à côté d'un dragon dompté²⁴. Cet animal fantastique est présent dans nombre de commandes de la reine Marguerite, qui aurait donc choisi l'attribut iconographique de sa sainte éponyme pour son emblème : dans le bras reliquaire de sainte Anastasie que la reine donna en 1408 à la cathédrale de Salerne, et dans le calice de sainte Catherine qui contenait une relique de la sainte offerte par Marguerite à son médecin salernitain Guglielmo Solimene, dans les fresques de la chapelle d'Anjou-Duras dans l'église napolitaine de San Lorenzo Maggiore, sur laquelle nous reviendrons²⁵.
- 11 Marguerite aurait donc commandé le *cassone* pour commémorer la conquête de Naples par son mari, et l'entrée triomphale de celui-ci en Castelnuovo, lieu symbole de la ville. Ce que l'on voit dans l'œuvre peinte c'est la victoire d'un jeune prince angevin menant les drapeaux des Anjou de Naples et de Hongrie ainsi que celui du gonfalonier de l'Église,

dont le Royaume de Sicile était formellement un état vassal, face à une armée ennemie bataillant sous le drapeau d'Otton de Brunswick et sur l'ordre de trois capitaines étrangers, Otton même, Robert d'Artois et Jean III de Montferrat. Ce que le *cassone* ne dit pas, c'est que les trois combattaient pour défendre la souveraine légitime – angevine elle aussi – Jeanne I^{re}, qui entretemps s'était réfugiée à Castelnuovo avec sa nièce, la duchesse Jeanne d'Anjou-Duras, sœur de Marguerite mais son ennemie jurée²⁶. Tout comme leurs maris capturés en bataille, à la fin de l'assaut les deux femmes furent conduites en prison où elles mourront²⁷. Somme toute, il était très sage d'omettre d'une part toute référence à la reine assiégée et capturée, et de souligner de l'autre l'heureuse victoire d'un prince angevin contre des forces étrangères.

- 12 Dans le panneau de New York, tout semble donc avoir une valeur politique : des médaillons aux armoiries de Charles dans l'encadrement en pastille aux drapeaux des deux armées ennemies, du choix des événements narrés à la topographie des lieux représentés. Mais ce programme iconographique intelligemment conçu ne se limiterait pas à commémorer un événement historique en le réélaborant de manière édifiante. Loin de proposer simplement une relecture des faits afin d'en perpétuer la mémoire, il révélerait des intentions fortement politiques, que l'on pourrait aujourd'hui appeler de propagande. En 1402, Ladislas épousait en troisièmes nocces la princesse chypriote Marie de Lusignan. Pendant ce temps, le jeune roi préparait une nouvelle campagne de Hongrie, après celle qui avait coûté la vie à son père²⁸. Notre *cassone* pourrait avoir été offert par Marguerite aux jeunes époux afin de raviver la mémoire de l'entrée triomphale des Anjou-Duras à Naples et dans le but d'afficher les liens anciens entre cette famille et Louis le Grand. Bien des années plus tard, les Anjou-Duras pouvaient encore compter sur de nombreux partisans en territoire hongrois. Durant l'été 1403, Ladislas partit pour la Dalmatie, mais il dut bientôt renoncer à l'idée d'arriver jusqu'à Buda et se contenter de se faire couronner à Zadar par ses partisans avant de faire retour en Italie²⁹.
- 13 Quoi qu'il en soit, il est important de souligner l'ambition et la cohérence du programme iconographique du panneau en question : Marguerite confia à cette œuvre la double tâche de commémorer, en l'ennoblissant, la conquête du Royaume de Sicile par son mari, et de soutenir, en les légitimant, les prétentions de son fils.
- 14 Marguerite ne se prodigua pas seulement pour la célébration de son époux et de son enfant, mais aussi pour celle des autres membres de sa famille : elle s'investit dans l'érection de sépultures convenables pour ses proches, et se préoccupa de donner la dignité de vraies chapelles royales à des espaces consacrés aux Anjou-Duras et placés à côté des maîtres-autels des églises les plus représentatives des villes de Naples et Salerne.
- 15 Le monument de Clémence et Agnès d'Anjou-Duras, sœurs de Marguerite, mortes respectivement en 1370 ou 1371 et en 1383³⁰, est aujourd'hui adossé à la contre-façade de la basilique napolitaine de Santa Chiara, mais à l'origine il était dans le chœur, près des sépultures des autres membres de la famille angevine, qui s'y trouvent encore (fig. 2) : derrière le maître-autel se dresse le tombeau monumental de Robert d'Anjou, dit le Sage (†1343), fondateur du couvent avec sa femme Sancia de Majorque ; à gauche de celui-ci, le tombeau de son fils Charles duc de Calabre (†1328), et un peu plus loin, en position orthogonale, le tombeau de Marie de Valois (†1331), deuxième femme de ce-dernier ; à

droite du monument de Robert, celui de sa petite fille Marie d'Anjou-Duras († 1367), suivi sur le mur latéral par le tombeau des filles de celle-ci, Agnès et Clémence³¹.

Fig. 2 – Chœur de Santa Chiara, Naples.



- 16 Le monument des deux princesses suit la typologie des tombeaux à baldaquin du Trecento napolitain (fig. 3) : des vertus-caryatides soutiennent le sarcophage, sur lequel deux anges dévoilent la chambre funéraire où reposent les gisantes ; le tout est encadré par un baldaquin cuspidé. La seule nouveauté réside dans le front du sarcophage, où la traditionnelle *Image de piété* tripartite est remplacée par une scène continue et animée représentant une *Complainte sur le Christ mort*.

Fig. 3 – Monument d'Agnès et Clémence d'Anjou-Duras, Santa Chiara, Naples.



- 17 Une longue tradition attribue la commande de ce tombeau à Marguerite d'Anjou-Duras après son retour de Gaète, et la critique y a généralement vu l'œuvre du sculpteur Antonio Baboccio de Piperno, actif à Naples et à Salerne entre 1407 et 1414³². Mais, sur la base de considérations documentaires et stylistiques, des études récentes ont remis en question ces hypothèses : la commande reviendrait à Agnès elle-même, qui, dans son testament de 1383, ordonnait la construction de sa sépulture à Santa Chiara, tandis que le monument, tel qu'il se présente aujourd'hui, serait le produit d'un remploi fortuit de pièces provenant de différents monuments et intégrées aux parties d'origine exécutées par Baboccio, comme c'est le cas par exemple pour le baldaquin, dont le côté gauche présente un écu différent de celui des Anjou-Duras³³.
- 18 En réalité, le monument que nous voyons aujourd'hui est le produit des travaux réalisés après la Seconde Guerre mondiale. Ayant été détruite par les bombardements en 1943, l'église de Santa Chiara fut restaurée – ou plutôt reconstruite – dans son aspect gothique d'origine présumé (fig. 4)³⁴. Concernant le tombeau d'Agnès et Clémence, des dessins anciens et des photographies prises avant la guerre prouvent que l'intervention des restaurateurs est en partie responsable de l'aspect de pastiche chaotique dans lequel le monument se présente (fig. 5) : en particulier, les deux côtés du baldaquin, y compris celui de gauche qui fut le plus endommagé, étaient sculptés aux armoiries d'Anjou-Duras³⁵. Il n'en reste pas moins que le style de ce baldaquin est un peu archaïque, loin de celui « exubérant » de Baboccio. Nous pouvons dire de même pour les deux gisantes, qui semblent en revanche les jumelles de la statue de Marie d'Anjou, mère des deux princesses, dont le monument avait été érigé dans les années 1370³⁶.

Fig. 4 – Monument d'Agnès et Clémence d'Anjou-Duras en 1943 (Dell'Aja 1980, fig. 110).



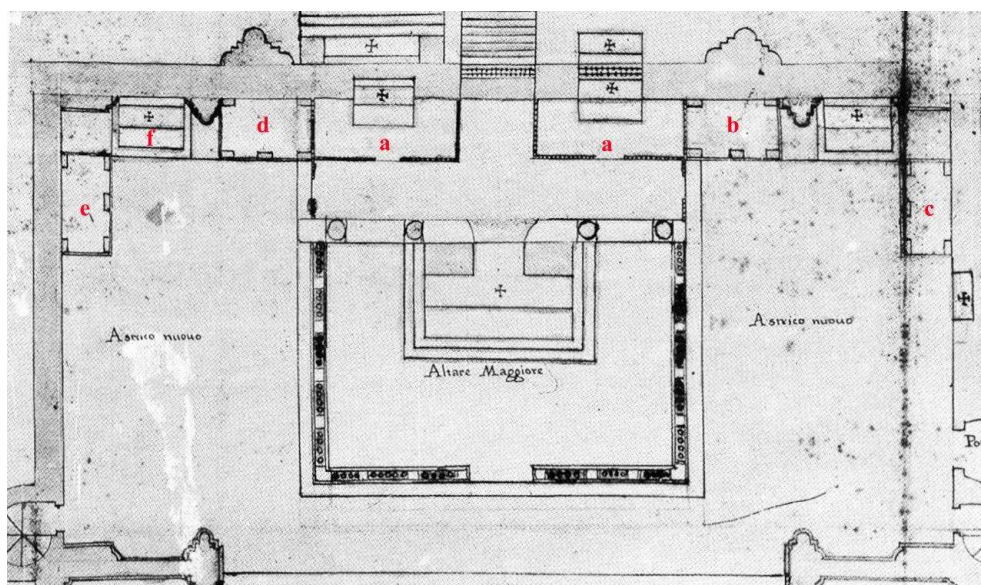
Fig. 5 – Monument d'Agnès et Clémence d'Anjou-Duras avant 1943 (SSPSAEPMN, n° 11763).



- 19 Ces considérations stylistiques unies aux données historiques permettent de proposer une reconstruction complexe mais cohérente pour le tombeau d'Agnès et Clémence

d'Anjou-Duras. Il aurait été réalisé en deux campagnes distinctes : la première commandée par Agnès dans les années 1380 et la deuxième par Marguerite vers 1409. Conformément aux dispositions testamentaires d'Agnès, les travaux auraient été entamés peu après sa mort en 1383, et confiés vraisemblablement au même atelier actif dans le tombeau de sa mère Marie. Il fut alors décidé de faire un seul monument pour elle et pour sa sœur Clémence, morte quelques années plus tôt. À la suite des bouleversements politiques survenus au milieu des années 1380, qui obligèrent la famille d'Anjou-Duras à quitter Naples, les travaux furent interrompus, et repris seulement après le retour de Ladislas et de Marguerite dans la capitale. La reine aurait donc commandé à Baboccio les parties manquantes, qui furent assemblées à celles déjà travaillées³⁷. Cette opération devrait avoir eu lieu vers 1409 : le 14 mai de cette même année, en échange d'une donation de certains immeubles, Marguerite prétendit que les frères de Santa Chiara s'engagent à dire huit messes journalières pour elle et pour ses prédécesseurs à l'autel de sa chapelle en construction³⁸. La chapelle devait vraisemblablement comprendre le monument pour sa mère Marie, déjà existant, et celui pour ses sœurs Agnès et Clémence, récemment achevé ou en voie d'exécution, ainsi qu'un autel placé peut-être entre les deux tombeaux, là où plus tard sera érigé un autel consacré à Saint Thomas (fig. 6)³⁹.

Fig. 6 – Plan du chœur de Santa Chiara vers 1705 : a. monument de Robert d'Anjou ; b. monument de Charles de Calabre, c. monument de Marie de Valois ; d. monument de Marie d'Anjou-Duras ; e. monument d'Agnès et Clémence d'Anjou-Duras ; f. autel de Saint Thomas (Dell'Aja 1980, fig. 78).



- 20 L'église de Santa Chiara ne fut pas seulement une « cour funéraire », que la famille royale angevine ainsi que leurs courtisans avaient élue pour leur repos éternel, mais ce fut aussi un endroit aux fortes significations politiques : dans son chœur eurent lieu nombre de célébrations de pouvoir, notamment à l'époque des Anjou-Duras, tel que le serment de fidélité des napolitains à Charles III en 1381, ou encore l'exposition publique des dépouilles de Jeanne I^{re} l'année suivante.⁴⁰ Par l'aménagement d'une chapelle familiale dans le chœur de Santa Chiara, Marguerite s'assura donc un emplacement d'exception dans un des lieux les plus représentatifs de la ville, à gauche du maître-autel et à côté du majestueux monument de son fondateur, ainsi que chef de lignée, Robert le Sage.

- 21 Marguerite avait mis en place quelque chose de semblable dans une autre église napolitaine, également franciscaine, la basilique de San Lorenzo Maggiore⁴¹, située en plein cœur de la ville. Nous y retrouvons d'autres tombeaux angevins, dont trois appartiennent aux proches de Marguerite : son père Charles d'Anjou-Duras, sa sœur Jeanne, enterrée avec Robert d'Artois son époux, et sa fillette Marie. À l'origine, ces trois monuments se trouvaient dans le bras nord du transept, dans un lieu connu sous le nom de *Cappella della Regina*, parce qu'une tradition datant au moins du XVII^e siècle en attribuait la fondation à la reine Marguerite⁴². En 1636, à la place de cette chapelle, Cosimo Fanzago bâtit en formes baroques le *Cappellone di Sant'Antonio* (fig. 7), et les tombeaux médiévaux furent déplacés d'abord dans le déambulatoire, et, depuis les travaux de réfection du siècle dernier, dans leur emplacement actuel : le monument de Charles et celui de Jeanne et Robert respectivement sur les murs est et ouest devant la chapelle Saint-Antoine, et celui de Marie dans la première chapelle à gauche du déambulatoire⁴³.

Fig. 7 – Chapelle de Saint Antoine, San Lorenzo Maggiore, Naples.



- 22 Le monument de Charles d'Anjou-Duras et celui de Jeanne et Robert d'Artois suivent la typologie traditionnelle des tombeaux à baldaquin dont nous avons parlé, et ils se ressemblent tant que la critique les a toujours considérés comme le produit d'une seule campagne de réalisation, datable pour certains aux dernières décennies du XIV^e siècle⁴⁴, et pour d'autres au début du XV^e (fig. 8-9)⁴⁵.

Fig. 8 – Monument de Charles d'Anjou-Duras, San Lorenzo Maggiore, Naples.

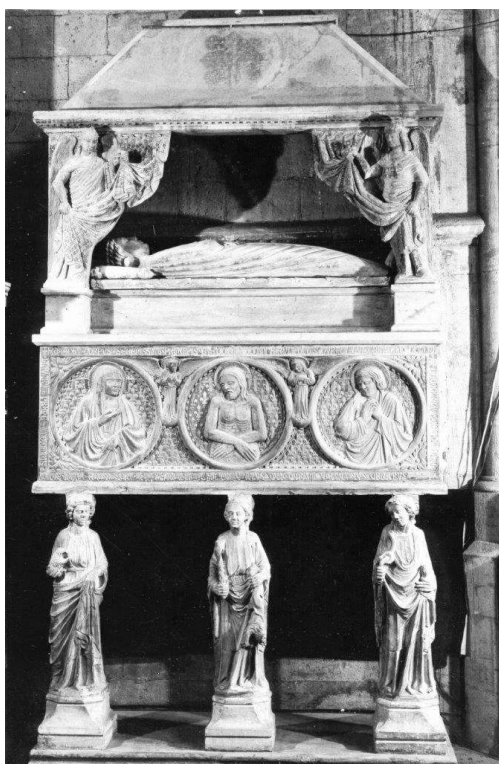
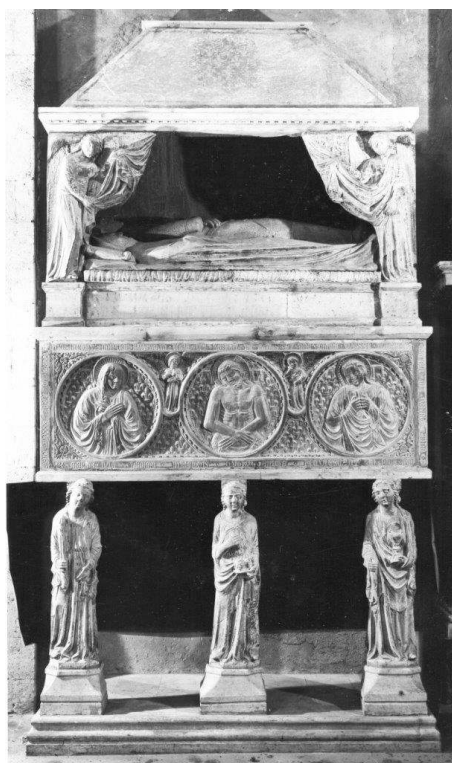


Fig. 9 – Monument de Jeanne d'Anjou-Duras et Robert d'Artois, San Lorenzo Maggiore, Naples.



- 23 Charles était mort en 1348, tué sur l'ordre de Louis I^{er} de Hongrie, qui avait ainsi voulu venger l'assassinat de son frère André, dont le duc de Duras était considéré comme le

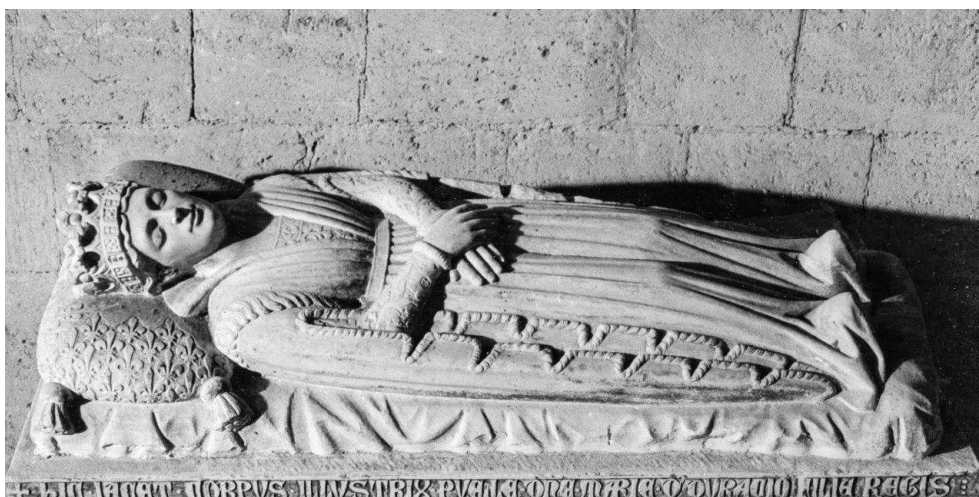
responsable principal⁴⁶. Quant à Jeanne, en tant qu'aînée des sœurs Anjou-Duras, elle était censée succéder à sa tante Jeanne I^{re}, mais fut exclue de la ligne de succession pour s'être unie à Louis d'Évreux contre la volonté du pontife⁴⁷. Louis mort, Jeanne avait épousé Robert d'Artois ; à cause de leur opposition à Charles et Marguerite, ils avaient retrouvé la prison, où étaient morts Robert en 1383 et Jeanne en 1393⁴⁸. Pourtant, l'inscription sépulcrale fait remonter leur mort conjointe au 20 juillet 1387. Les données historiques nous suggèrent en réalité que cette date pourrait se référer plutôt à l'année de commande du monument, ainsi que de celui du duc Charles. Tout comme sa sœur Agnès, Jeanne avait rédigé son testament en 1383, prévoyant la réalisation de son sépulcre, de celui de son mari Robert d'Artois et de son père Charles⁴⁹. Cependant, les travaux ne commencèrent vraisemblablement que quelques années plus tard. Le 13 juillet 1387, sept jours avant la date reportée dans l'inscription, Marguerite avait abandonné Naples pour Gaète, laissant le Royaume à Louis II d'Anjou⁵⁰. Jeanne resta en prison, surveillée à distance par Marguerite⁵¹, mais il est probable qu'une fois sa sœur éloignée elle put bénéficier des marges de manœuvre nécessaires pour exécuter son projet testamentaire.

- 24 En ce qui concerne le tombeau de la petite Marie, qui a été certainement remanié par la suite⁵², sa configuration originale n'est pas facile à imaginer (fig. 10-11). Son style invite tout de même à avancer l'hypothèse d'une réalisation dans les années 1420⁵³, beaucoup de temps après la mort de la jeune princesse, survenue en 1371 ou au plus tard en 1381⁵⁴. Ce sont les années de règne de Jeanne II, qui pourrait avoir commandé la construction du tombeau pour sa sœur.

Fig. 10 – Monument de Marie d'Anjou-Duras, front du sarcophage, San Lorenzo Maggiore, Naples.

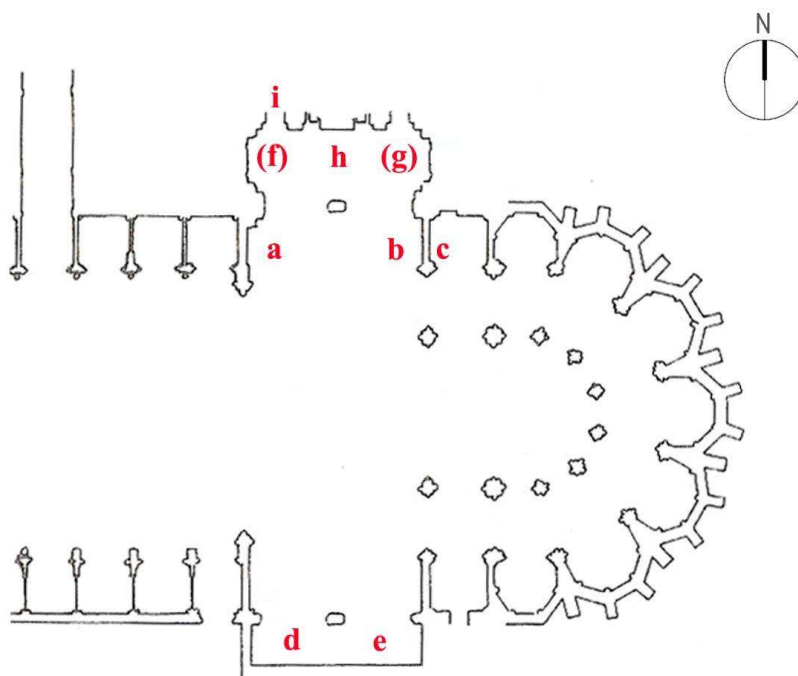


Fig. 11 – Monument de Marie d'Anjou-Duras, gisante, San Lorenzo Maggiore, Naples.



- 25 Des trois monuments des Anjou-Duras érigés dans l'église de San Lorenzo, aucun n'aurait donc été réalisé sur l'initiative directe de Marguerite, ce qui a mené parfois à remettre en cause la question de la fondation même de la soi-disant « chapelle de la reine »⁵⁵. Mais nous verrons qu'en réalité les deux choses ne vont pas de pair.
- 26 Le 17 mai 1409, Marguerite donnait aux frères de San Lorenzo certains biens immobiliers afin qu'ils disent huit messes par jour pour elle et pour ses prédécesseurs dans sa chapelle familiale. Dans les registres de ce document, il est fait mention du tombeau de Charles et de celui de Jeanne et de Robert d'Artois, et d'un autel alors en construction⁵⁶. Comment expliquer qu'à cette époque existait déjà une chapelle des Anjou-Duras avec ses deux tombeaux, mais que son autel était encore en construction ? La réponse est dans l'étude de la topographie du chœur de San Lorenzo au Moyen Âge⁵⁷. La relecture des guides anciens et des documents d'archives permet d'affirmer qu'à l'origine les deux bras du transept étaient divisés chacun en deux chapelles par un seul pilier central (fig. 12) : dans le bras sud il y avait la chapelle de la famille Cicinelli et une chapelle de patronage Del Balzo (fig. 12.d-e) ; dans le bras nord il y avait en 1374 une chapelle dite du duc d'Anjou-Duras, et une autre dédiée à saint Dominique de patronage de la famille Filomarino (fig. 12.g-f). Après cette date, il n'est plus fait mention de cette dernière chapelle, tandis qu'au moins à partir du XVI^e siècle les sources nous informent que la chapelle des Anjou-Duras occupait tout l'espace du bras nord (fig. 12.h).

Fig. 12 – Reconstruction du transept de San Lorenzo Maggiore au Moyen Âge.



- 27 Les données stylistiques, historiques et documentaires vues jusqu'ici nous permettent de reconstruire l'histoire de la chapelle en question : avant de mourir, le duc Charles d'Anjou-Duras s'était procuré un espace dans le bras nord de San Lorenzo, à côté de la Chapelle Filomarino. Ici, sa fille Jeanne avait fait réaliser en 1387 des sépultures pour elle et son mari ainsi que pour son père ; vers 1409, Marguerite agrandit la chapelle de famille à tout le bras nord du transept, en annexant donc la Chapelle Filomarino, probablement dans le but de donner une sépulture digne à la petite Marie, qui ne pouvait pas trouver place entre les deux tombeaux monumentaux déjà bâtis. La réfection totale du lieu comporta certainement la démolition de l'autel original et l'érection d'un nouveau, que nous savons être en construction en 1409. Mais les travaux durent se prolonger plus longtemps que prévu et la reine ne vit jamais réalisé le monument pour sa fille Marie. Si Marguerite ne fut pas la fondatrice de la chapelle familiale, elle serait donc la responsable d'une sorte de « refondation » de celle-ci. C'est la raison pour laquelle ce lieu a toujours été connu sous le nom de « chapelle de la reine ».
- 28 Il n'est pas facile d'imaginer l'aménagement intérieur de cette chapelle. Lors d'une récente campagne de restauration, des fragments de fresques ont été découverts derrière les marbres baroques du mur nord (fig. 12.i) : il s'agit d'un buste pertinent sans doute à la figure d'un Saint François, d'un dragon en laisse à côté vraisemblablement d'une sainte Marguerite, et d'une lunette à bandes blanches et rouges encadrant des fleurs de lys d'or sur fond foncé qui sont une référence évidente aux armoiries des Anjou-Duras (fig. 13)⁵⁸. Avec la prudence nécessaire vu l'exiguïté des fragments retrouvés, il est possible de dater les fresques à la première décennie du XV^e siècle, à l'époque où Marguerite s'engageait dans la réfection de la chapelle familiale. Leur disposition laisse supposer que la Chapelle était décorée par une théorie de saints sur double registre, tandis que la lunette aux fleurs de lys semble constituer le fond d'un baldaquin, qui d'après ses dimensions réduites

devait appartenir au monument de Marie. Si cela est vrai, ce tombeau se serait donc trouvé sur le mur nord de la chapelle, à côté de l'autel, tandis que le monument de Charles – dont la direction du gisant a été invertie lors du dernier déplacement⁵⁹ – devait être adossé au mur est, et celui de Jeanne et Robert d'Artois au mur ouest. Dans cette configuration, tous les gisants auraient donc eu leurs pieds convenablement tournés vers l'autel de la chapelle.

Fig. 13 – *Sainte Marguerite et le dragon* (?), San Lorenzo Maggiore, Naples.



29 Par la vaste opération architecturale et décorative mise en place, Marguerite se serait donc approprié – comme à Santa Chiara – un emplacement de prestige dans l'une des églises les plus importantes de Naples. Dans les deux cas, ces lieux avaient déjà été occupés par ses prédécesseurs, mais ce fut grâce à son intervention que leur fut conférée la dignité de chapelles royales. Ce faisant, Marguerite se rendait en quelque sorte responsable de la perpétuation de la mémoire familiale, en assurant en même temps la continuité de sa descendance. Les quelques historiens qui décrivent le lieu avant sa réfection baroque, témoignent d'un tableau représentant la *Vierge avec à ses côtés Charles, Marguerite et leurs enfants*⁶⁰. L'ancienne chapelle nommée du Duc de Duras en 1374 était devenue à tous les effets la *Cappella della Regina*.

30 Nous retrouvons cette fervente activité à Salerne, où Marguerite s'investit dans la refondation d'une chapelle, encore une fois située à gauche du maître-autel de l'église la plus importante de la ville, la cathédrale. Aujourd'hui encore ce lieu, jadis consacré à saint Jean Baptiste, est connu sous le nom de « chapelle royale », parce qu'il a toujours profité de la libéralité des dynasties régnantes qui se sont succédées. D'après les sources

documentaires, il semble que le premier témoignage de la protection royale sur la chapelle remonte à Marguerite, qui en 1412 lui concédait la commune de Saragnano en l'élevant en même temps à *nostram spetialem*⁶¹. Malgré l'approbation de la part de Ladislas des dispositions maternelles, en 1426 Jeanne II dut intervenir à nouveau pour confirmer l'ancienne donation à celle qui est désormais nommée Chapelle royale, construite par feu la reine Marguerite⁶².

- 31 Pour ce qui est des témoignages archéologiques, sur les murs et dans la cuvette absidale de la chapelle est conservé un *Baptême du Christ* dont l'aspect actuel montre une stratification complexe, dans les techniques utilisées aussi bien que dans la chronologie des interventions (fig. 14)⁶³ : dans la partie supérieure, quatorze chérubins sur deux registres furent réalisés en mosaïque probablement entre la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle ; la partie centrale, avec la scène du baptême du Christ, aurait été exécutée à fresque dans les années 1410-1420 ; la partie inférieure avec le paysage rocheux serait le produit d'une restauration beaucoup plus tardive.

Fig. 14 – *Baptême du Christ*, Cathédrale de Salerne.



- 32 Vu l'intérêt de Marguerite et de ses enfants pour cette chapelle, et la datation par voie stylistique de la scène centrale au règne des Anjou-Duras, il est fort probable que cette campagne d'intervention remonte à l'initiative de l'un de ses membres, de Marguerite elle-même ou bien de sa fille Jeanne.
- 33 Par ailleurs, dès qu'elle monta sur le trône à la suite de la mort de Ladislas en 1414, Jeanne s'investit dans la continuation de la politique de sa mère. Elle hérita en particulier de l'engagement de Marguerite pour la construction de la mémoire de la dynastie d'Anjou-Duras. Dans cette perspective il est possible de lire son initiative d'offrir à la confrérie napolitaine de Santa Marta les feuillets aux armoiries de sa propre famille : cette donation est à l'origine du célèbre *Codex Santa Marta*, qui pendant deux siècles accueillera les

armoiries de ses membres les plus illustres⁶⁴. En commandant à Leonardo da Besozzo la réalisation de ses propres armoiries ainsi que celles de ses parents, de son frère et de Marie de Lusignan, Jeanne prit soin d'assurer la place principale à sa mère, dont le feuillet présente la mise en page la plus élaborée (fig. 15) : dans l'initiale de l'inscription est inséré un portrait de la reine, tandis que dans les ramages en marge est intégré un petit dragon, l'emblème choisi par Marguerite pour marquer ses commandes. En bas de page, ainsi que sur le feuillet de Charles III, une inscription ajoutée au XVII^e siècle fait remonter à la reine l'initiative de la fondation de Santa Marta en 1400. Si des études récentes ont démontré que la confrérie existait déjà au XIV^e siècle⁶⁵, néanmoins le lien existant entre celle-ci et les Anjou-Duras reste irréfutable : vers 1426, Jeanne II réorganisait le règlement de la confrérie, lui donnait un palais et deux jardins pour leur nouveau siège situé en face du clocher de Santa Chiara⁶⁶, et entamait – comme nous l'avons supposé – le célèbre *Codex*. Dans l'église se trouvaient, avant les ravages subis lors des émeutes de 1647, les armoiries des Anjou-Duras ainsi qu'une peinture représentant *La Vierge Marie et la reine Marguerite*⁶⁷.

Fig. 15 – Armoiries de Marguerite d'Anjou-Duras, *Codex Santa Marta*, Ms. 99 C.I., fol. 4, ASN.



- 34 Que ce soit cette dernière ou sa fille à avoir relancé la confrérie au début du XV^e siècle et que ses peintures perdues remontent ou non à cette époque, il est intéressant de remarquer que même après des siècles la confrérie revendiquait le patronage des Anjou-Duras, et en particulier de la charismatique reine Marguerite, protagoniste indiscutable de la fortune matérielle et de la mémoire éternelle de sa famille.

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

ASN : Archivio di Stato di Napoli.

ENSBA : École nationale Supérieure des beaux-arts, Paris.

SBAPSAENP : Soprintendenza per i Beni Architettonici, Paesaggistici, Storici, Artistici ed Etnoantropologici di Napoli e Provincia.

SPPSAEPMN : Soprintendenza Speciale per il Patrimonio Storico, Artistico ed Etnoantropologico e per il Polo Museale della città di Napoli.

BIBLIOGRAPHIE

Aceto 1984 = F. Aceto, *Sui mosaici della Cattedrale di Salerno*, dans *Rassegna Storica Salernitana*, n. s., I/2, 1984, p. 89-99.

Altamura 1974 = A. Altamura, *Cronaca di Partenope*, Naples, 1974.

Bock 2001 = N. Bock, *Kunst am Hofe der Anjou-Durazzo : der Bildhauer Antonio Baboccio (1351 - ca. 1423)*, Munich, 2001.

Boskovits 1991 = M. Boskovits, *Il maestro di Incisa Scapaccino e alcuni problemi di pittura tardogotica in Italia*, dans *Paragone*, n. s., XLII/501, 1991, p. 35-53.

Braca 2003 = A. Braca, *Il Duomo di Salerno. Architettura e culture artistiche del Medioevo e dell'Età moderna*, Salerne, 2003.

Carucci 1983 = A. Carucci, *I mosaici salernitani nella storia e nell'arte*, Cava de' Tirreni, 1983.

Carucci 1997 = A. Carucci, *Un mosaico orientale a Salerno tra storia, arte e liturgia*, Salerne, 1997.

Cutolo 1969 = A. Cutolo, *Re Ladislao d'Angiò Durazzo*, Naples, 1969.

De Angelis 1937 = M. De Angelis, *Nuova guida del Duomo di Salerno, critica, storica, artistica, illustrata con 76 illustrazioni e due tavole*, Salerne, 1937.

De Blasiis 1887 = G. De Blasiis, *Cronicon Siculum incerti auctoris ab anno 340 ad annum 1396*, Naples, 1887.

D'Engenio Caracciolo 1623 = C. D'Engenio Caracciolo, *Napoli sacra*, Naples, 1623.

Divenuto 1990 = F. Divenuto, *Napoli Sacra del XVI secolo. Repertorio delle fabbriche religiose napoletane nella Cronaca del gesuita Giovan Francesco Araldo*, Naples, 1990.

Dell'Aja 1980 = G. Dell'Aja, *Il restauro della basilica di Santa Chiara in Napoli*, Naples, 1980.

Di Meglio 2003a = R. Di Meglio, *Il convento francescano di S. Lorenzo di Napoli: registri dei documenti dei secoli XIII-XV*, Salerne, 2003.

Di Meglio 2003b = R. Di Meglio, *La disciplina di Santa Marta: mito e realtà di una confraternita «popolare»*, in G. Vitolo, R. Di Meglio, *Napoli angioino-aragonese : Confraternite, ospedali, dinamiche politico-sociali*, Salerne 2003, p. 147-234.

- Fahy 1994 = E. Fahy, *Florence and Naples: a cassone panel in the Metropolitan Museum of Art*, dans P. Rosenberg, C. Scaillièrez, D. Thiébaud (dir.), *Hommage à Michel Laclotte : études sur la peinture du Moyen Âge et de la Renaissance*, Paris, 1994, p. 231-243.
- Faraglia 1895 = N.F. Faraglia, *Diurnali detti del Duca di Monteleone*, Naples, 1895.
- Gaglione 1996 = M. Gaglione, *Nuovi studi sulla basilica di Santa Chiara in Napoli*, Naples, 1996.
- Gaglione 2002 = M. Gaglione, *Sulla pretesa commissione dei monumenti sepolcrali durazzeschi in Napoli da parte di Margherita d'Angiò Durazzo nel 1399*, dans *Napoli Nobilissima*, V s., III, 2002, p. 113-134.
- Gaglione 2008 = M. Gaglione, *Note su di un legame accertato: la dinastia angioina ed il convento di S. Lorenzo Maggiore in Napoli*, dans *Rassegna storica salernitana*, n. s., 25, 2008, p. 125-168.
- Gaglione 2009 = M. Gaglione, *Donne e potere a Napoli. Le sovrane angioine : consorti, vicarie e regnanti (1266-1442)*, Catanzaro, 2009.
- Galassi 1966 = G. Galassi, *I mosaici del Duomo di Salerno*, dans *Nel X Centenario della traslazione di S. Matteo a Salerno, 954-1954*, Salerne, 1966, p. 181-190.
- Gonzaga 1587 = F. Gonzaga, *De origine seraphicæ religionis Frâciscanæ eiusque progressibus, de regularis observaciæ institutione, forma ad ministracionis ac legibus, admirabilique eius propagatione*, Rome, 1587.
- Hóman 1938 = B. Hóman, *Gli Angioini di Napoli in Ungheria : 1290-1403*, Rome, 1938.
- Kaftal 1952 = G. Kaftal, *Iconography of the Saints in Tuscan Painting*, Florence, 1952.
- Léonard 1924 = É. G. Léonard, *La captivité et la mort de Jeanne I^{re} de Naples*, dans *Mélanges d'Archéologie et d'histoire de l'École Française de Rome*, 41, 1924, p. 43-77.
- Léonard 1954 = É. G. Léonard, *Les Angevins de Naples*, Paris, 1954.
- Leone De Castris 1986 = P. Leone De Castris, *Arte di corte nella Napoli angioina: da Carlo I a Roberto il Saggio (1266-1343)*, Florence, 1986.
- Leone De Castris 1988 = P. Leone De Castris, *Il « Maestro dei Penna » uno e due ed altri problemi di pittura primo quattrocentesca a Napoli*, dans P. Leone De Castris (dir.), *Scritti in onore di Raffaele Causa*, Naples, 1988, p. 53-66.
- Marrocco 1967 = D. Marrocco, *Re Carlo III di Angiò Durazzo*, Capoue, 1967.
- Mauri Mori 1969 = G. Mauri Mori, *Pergamene dell'Annunziata: 1400-1450*, Casavatore, 1969.
- Mazzella 1594 = S. Mazzella, *Le vite dei re di Napoli, con le loro effigie dal naturale*, Naples, 1594.
- Miziolek 1996 = J. Miziolek, « Florentina libertas ». La « Storia di Lucrezia romana e la cacciata del tiranno » sui cassoni del primo Rinascimento, dans *Prospettiva*, 83/84, 1996, p. 159-176.
- Mocciola 2008 = L. Mocciola, *La committenza di Carlo III d'Angiò Durazzo*, dans P. F. Pistilli, F. Manzari, G. Curzi (dir.), *Universitates e Baronie. Arte e architettura in Abruzzo e nel Regno al tempo dei Durazzo. Atti del convegno, Guardagrele-Chieti, 2006*, I, Pescara, 2008, p. 241-254.
- Mocciola 2009 = L. Mocciola, *La committenza artistica di Carlo e Margherita d'Angiò Durazzo*, thèse soutenue le 9 mars 2009 à l'Université Frédéric II de Naples sous la direction de F. Caglioti et G. Toscano.
- Mocciola 2010a = L. Mocciola, *Giovanna II d'Angiò Durazzo e il « Codice di Santa Marta »*, dans *Rivista di Storia della Miniatura*, 14, 2010, p. 139-150.
- Mocciola 2010b = L. Mocciola, *La regina Margherita d'Angiò Durazzo e l'emblema del drago*, dans M. Santoro (dir.), *La donna nel Rinascimento meridionale. Atti del convegno internazionale, Roma, 2009*, Pise-Rome, 2010, p. 311-323.

- Mocciola 2011 = L. Mocciola, *La Cappella della Regina nella chiesa di San Lorenzo Maggiore di Napoli : committenza dei monumenti, fondazione della cappella e topografia del transetto in età tardomedievale*, dans *Archivio Storico delle Province Napoletane*, CXXIX, 2011, p. 1-60.
- Mocciola 2012a = L. Mocciola, *Art et pouvoir à la cour d'Anjou-Duras : les commandes artistiques du roi Charles III et de la reine Marguerite (1381-1412)*, dans *Mémoire des princes angevins. Bulletin annuel*, 9, 2012, p. 81-90.
- Mocciola 2012b = L. Mocciola, « *La presa di Napoli di Carlo III di Durazzo* » nel pannello del Metropolitan Museum : nuove ipotesi, dans G. Abbamonte, J. Barreto, A. Perriccioli Saggese (dir.), *La battaglia nel Rinascimento meridionale. Moduli narrativi tra parole e immagini*, Rome, 2012, p. 57-67.
- Mocciola 2014 = L. Mocciola, *Il monumento di Agnese e Clemenza d'Angiò Durazzo in Santa Chiara: le ragioni di uno strano irrocervo*, dans F. Aceto, S. D'Ovidio, E. Scirocco (dir.), *La chiesa e il convento di Santa Chiara. Committenza artistica, vita religiosa e progettualità politica nella Napoli di Roberto d'Angiò e Sancia di Maiorca*, Salerne, 2014, p. 431-456.
- Morisani 1947 = O. Morisani, *Pittura del Trecento in Napoli*, Naples, 1947.
- Paesano 1885 = G. Paesano, *Memorie per servire alla storia della chiesa salernitana*, III, Salerne, 1855.
- Romano 2003 = R. Romano, *La « Bottega Durazzesca » e la scultura napoletana nei decenni centrali del XIV secolo*, dans *Arte cristiana*, XCI, 814, 2003, p. 18-28.
- Romano 2005 = R. Romano, *Un dipinto ritrovato*, dans F. Abbate (dir.), *Interventi sulla « questione meridionale »*, Rome, 2005, p. 55-62.
- Santucci 2003 = P. Santucci, *Intorno ad Antonio Baboccio*, dans *Studi di storia dell'arte*, 14, 2003, p. 63-88.
- Summonte 1602 = G.A. Summonte, *Historia della città e Regno di Napoli*, II, Naples, 1602.
- Ughelli 1659 = F. Ughelli, *Italia Sacra sive De Episcopis Italiae, et insularum adiacentium, rebusque ab iis praeclare gestis, deducta serie ad nostram usque aetatem, opus singulare provincijs XX distinctum, in quo ecclesiarum origines, urbium conditiones, principum donationes, recondita monumenta in luce proferuntur*, Rome, 1659.
- Valente 1915 / 1916 / 1918 = A. Valente, *Margherita di Durazzo, vicaria di Carlo III e tutrice di re Ladislao*, dans *Archivio Storico per le Province Napoletane*, XL, 1915, p. 265-312, 457-502 ; XLI, 1916, p. 267-310 ; XLIII, 1918, p. 5-43, 169-214.
- Vitale 2014 = G. Vitale, *Santa Chiara : chiesa, corte, città*, F. Aceto, S. D'Ovidio, E. Scirocco (dir.), *La chiesa e il convento di Santa Chiara. Committenza artistica, vita religiosa e progettualità politica nella Napoli di Roberto d'Angiò e Sancia di Maiorca*, Salerne, 2014, p. 129-164.
- Vitolo 2009 = P. Vitolo, *Un nuovo contratto di commissione per la scultura funeraria del Trecento napoletano*, dans *Prospettiva*, 134/135, 2009, p. 91-100.

NOTES

1. Pour la biographie de Marguerite d'Anjou-Duras, voir surtout l'étude fondamentale de Valente 1915-1918 ; plus récemment : Gaglione 2009, p. 293-327.
2. Marie d'Anjou et son mari le duc Charles d'Anjou-Duras avaient eu cinq enfants : Ludovic, mort en bas âge, Jeanne, Agnès, Clémence et Marguerite.
3. Le jeune couple se maria le 24 janvier 1370. Valente 1915, p. 269.

4. Charles était le fils de Louis d'Anjou-Duras, frère cadet du duc Charles, et de Marguerite Sanseverino. Après l'incarcération de son père, il avait grandi à la cour de sa tante Jeanne I^{re} avant de partir pour Buda vers 1365 auprès de Louis I^{er} d'Anjou. Marrocco 1967, p. 33-36.
5. Sur les négociations entre Rome et Buda, *ibid.*, p. 87-91.
6. Valente 1915, p. 269.
7. Pour l'action de guerre entreprise par Charles III, voir Marrocco 1967, p. 107-121.
8. Louis d'Anjou arriva dans le Royaume à l'été 1382. Léonard 1954, p. 466-467.
9. Valente 1915, p. 457-497.
10. Louis I^{er} était mort en 1382, laissant son royaume à sa fille Marie. Pour cette succession problématique, ainsi que pour la campagne de Hongrie de Charles III, voir Hóman 1938, p. 453-469.
11. Valente 1916, p. 267-310.
12. Pour l'activité politique de Marguerite pendant les années de l'exil, voir Valente 1918, p. 11-36, 169-190.
13. Sur la guerre entre Ladislas et Louis d'Anjou, voir Cutolo 1969, p. 181-229.
14. Pour cette résidence, qui doit son nom au monastère bénédictin dont elle occupa en partie les lieux, nous renvoyons à Mocchiola 2009, p. 243-269.
15. Sur la politique culturelle de Charles III, voir Mocchiola 2008, et *Ead.* 2012, p. 83, 89.
16. Il suffit de penser que Marguerite et ses enfants étaient à l'époque logés dans les appartements annexes à la cathédrale, et qu'ils furent entretenus dans leurs besoins quotidiens par la communauté de la petite ville frontalière. Mocchiola 2009, p. 77-81, 100-103.
17. Pour ce qui est de l'engagement de Marguerite à faveur des hôpitaux de Salerne et de Naples, nous pouvons notamment citer la donation en 1404 de plusieurs terrains pour l'agrandissement de la Santissima Annunziata de Salerne (ADS, Registro della Mensa Arcivescovile, I, ms. XVIII^e sec., p. 245-256), ainsi que la donation en 1411 de la ville de Lesina à la Santissima Annunziata de Naples (Mauri Mori 1969, p. 25-28, 251-261). Sur le vif intérêt démontré par la reine envers l'ordre franciscain salernitain, nous rappellerons surtout son engagement pour le passage de l'ancien monastère de San Nicola della Palma de l'ordre bénédictin aux franciscains (Gonzaga 1587, p. 370), et la donation au couvent de San Francesco des terres de Faiano et Faianello et d'un palais dans le bourg d'Acquamela, près de Salerne, où elle résidait et où elle mourra quelques mois plus tard. Par ailleurs, Marguerite choisit ce couvent de San Francesco pour sa sépulture, qui au XIX^e siècle sera transférée dans la cathédrale de la ville, où elle se trouve encore aujourd'hui (Bock 2001, p. 227-230, avec bibliographie).
18. Le panneau est généralement attribué à un peintre toscan connu sous le nom de Maestro di Carlo di Durazzo, actif entre la fin du XIV^e et le début du XV^e siècle. Pour la reconstruction du catalogue de ce peintre, voir surtout Boskovits 1991, p. 37-38, 46-48, n. 14, et Fahy 1994. Sur l'œuvre en question, voir Mocchiola 2012b, avec bibliographie.
19. En particulier Altamura 1974, p. 169-170.
20. Fahy 1994, auquel l'on doit la première étude approfondie de l'œuvre.
21. Pour la campagne militaire de Charles de Buda jusqu'à Naples, voir Marrocco 1967, p. 91-102.

22. Miziolek 1996, p. 165-166, 174-175 n. 56-58, avait avancé le nom de Coluccio Salutati comme possible commanditaire.
23. Fahy 1994, p. 241, l'avait interprété comme une salamandre. Miziolek 1996, p. 165, 174 n. 54, y voyait un animal à l'aspect préhistorique.
24. Pour l'iconographie de sainte Marguerite d'Antioche, voir Kaftal 1952, col. 729-736 n° 240.
25. Pour l'emblème du dragon, voir Mocciola 2010b.
26. Altamura 1974, p. 169-170.
27. Sur la captivité et la mort de la reine Jeanne, voir surtout De Blasiis 1887, p. 39, 45, et Léonard 1924 ; sur celle de la duchesse Jeanne, nous y reviendrons.
28. Pour le mariage de Ladislas ainsi que pour les préparatifs de sa campagne de Hongrie, voir Cutolo 1969, p. 257-266.
29. *Ibid.*, p. 266-269.
30. Clémence et Agnès étaient les sœurs aînées de Marguerite, mais la première était morte prématurément sans s'être jamais mariée (pour la date de sa mort, voir Mocciola 2014, p. 437 n. 21) et la deuxième avait renoncé volontairement à ses droits sur la couronne : pour cette dernière, qui avait épousé Can Signorio della Scala et puis Giacomo del Balzo, et notamment pour ses rapports avec Charles et Marguerite, voir Valente 1915, p. 266-267, 282-290.
31. Pour la disposition des monuments et pour l'approfondissement des questions abordées ici, voir Mocciola 2014.
32. Sur Baboccio, voir notamment Bock 2001 ; sur le tombeau en question et sur l'attribution de la commande à Marguerite, voir en particulier *Ibid.*, p. 119-121, 141-156, 441-442 n° 6.
33. Santucci 2003 ; Gaglione 2002.
34. Pour ces travaux, voir surtout Dell'Aja 1980.
35. Photo n° 11763 dans SSPSAEPMN ; dessin réalisé par Charles Garnier en 1853, non catalogué mais conservé en PC 28687 dans ENSBA.
36. Sur le monument de Marie d'Anjou-Duras, voir Bock 2001, p. 135-141, 449-450 n° 12. Sur l'atelier ici à l'œuvre, voir Romano 2003, avec bibliographie, ainsi que Vitolo 2009, p. 94.
37. Les parties déjà travaillées seraient donc les gisantes, le baldaquin, et peut-être le groupe sculptural surmontant jadis la chambre funéraire, perdu mais visible dans quelques dessins et photos d'archives (notamment le dessin EBA 4773 dans ENSBA, publié dans Mocciola 2014, p. 468, fig. 14). Baboccio aurait en revanche exécuté le sarcophage et les anges soulevant les courtines, lesquels, malgré leur différente qualité, trouvent des correspondances avec d'autres œuvres du maître, ainsi que la cariatide encore en place de la *Charité* et celle erratique qui représenterait l'*Espérance* (pour la question complexe de ces statues, nous renvoyons à *Ibidem*, p. 445-449, avec bibliographie précédente).
38. Sur ce document, voir : Bock 2001, p. 507 doc. XIV ; Di Meglio 2003a, p. 49-50, 62 n° 88 et 112.
39. Pour l'autel de Saint Thomas, qui sera abattu au XVIII^e siècle mais dont il reste des traces dans les sources et dans un plan de l'église réalisé vers 1705, voir Gaglione 1996, p. 68-69.

40. Sur la fonction de Santa Chiara comme « corte funeraria » et lieu politique d'exception, voir l'étude de Vitale 2014, en particulier p. 137-148, 152-159.
41. Pour la fondation de l'église de San Lorenzo, voir Gaglione 1996, avec bibliographie.
42. Sur cette tradition, Mocciola 2011, p. 7 n. 31. Nous renvoyons à cette étude pour l'approfondissement des questions que nous traiterons ici.
43. *Ibid.*, p. 7-10.
44. Gaglione 2002, avec bibliographie précédente.
45. Bock 2001, p. 122-141, 453-455 n° 16-17, avec bibliographie.
46. Pour la date de mort du duc Charles, voir Mocciola 2011, p. 15 n. 48.
47. Valente 1915, p. 266-267.
48. *Ibidem*, p. 278-282.
49. Pour la transcription du testament, voir Bock 2001, p. 497-504 doc. X. Si pour le monument d'Agnès, les données stylistiques nous suggèrent une genèse plus complexe, ici il n'y a pas de raisons de douter de cette preuve documentaire : dans le choix de la typologie du front triparti du sarcophage, dans le style des robes et des visages, nous voyons l'archaïsme de formules désormais codifiées de la tradition napolitaine, marquant même un pas un arrière par rapport à des œuvres précédentes, tel le tombeau de Marie d'Anjou-Duras en Santa Chiara.
50. De Blasiis 1887, p. 70.
51. Durant l'été 1388, Marguerite aborda dans le Castel dell'Ovo pour essayer de reconquérir Naples ; sa tentative ayant échoué, elle repartit pour Gaète, mais avant de s'embarquer elle s'assura que son châtelain garde sous la surveillance la plus rigide sa sœur Jeanne : Faraglia 1895, p. 35.
52. Le monument se présente aujourd'hui constitué d'un sarcophage avec la scène d'une *Elevatio Animæ* sur le front et les écus des Anjou-Duras sur les côtés, soutenu par deux colonnes et surmonté d'une dalle sur laquelle repose la gisante couronnée de la petite Marie. Sur cette dalle est gravée la première partie de l'inscription sépulcrale, dont la deuxième partie, aujourd'hui perdue, est rapportée par les sources précédentes au démantèlement de la Chapelle de la Reine : entre autres, Summonte 1601, p. 476.
53. Bock 2001, p. 124.
54. Pour la question de la date de mort de la jeune princesse, voir Mocciola 2011, p. 21-22.
55. Gaglione 2002.
56. Du document, perdu, restent nombre de registres, pour le répertoire desquels nous renvoyons à Di Meglio 2003a, p. 50-51 n° 89. Pour les différentes transcriptions, voir Mocciola 2011, p. 24-26.
57. Pour l'étude approfondie de la question, *Ibid.*, p. 27-54.
58. Romano 2005 ; Mocciola 2011, p. 56-58.
59. Outre le gisant, même la position des vertus cariatides a été inversée : Photo F 54461 en SBAPSAENP ; dessins de Charles Garnier EBA 4544, 4545, 4759, 4829, 4830 en ENSBA.
60. Mazzella 1594, p. 178 ; Summonte 1601, p. 473.
61. Document publié dans Paesano 1855, p. 328-335 doc. LXXXII. Voir aussi Ughelli 1659, col. 620.
62. Documents publiés dans Paesano 1855, p. 335-339 doc. LXXXIII, p. 414-438, doc. XCIV.

63. Pour cette œuvre et pour les différentes hypothèses de datation, voir : De Angelis 1937, p. 28 ; Morisani 1947, p. 50, 133 n. 13 ; Galassi 1966, p. 189-190 ; Carucci 1983, p. 81-91 ; Aceto 1984, p. 97 ; Leone De Castris 1986, p. 260 n. 6 ; Idem 1988, p. 55, 64 n. 20 ; Carucci 1997 ; Braca 2003, p. 125.

64. ASN, *Museo Storico*, Ms. 99 C.I., fol. 3-7 ; Mocchiola 2010a.

65. Di Meglio 2003b.

66. Mocchiola 2010a, p. 143-144.

67. Nous en retrouvons mention dans les sources précédant ces événements : Summonte 1601, p. 550 ; Divenuto 1990, p. 68 ; D'Engenio Caracciolo 1623, p. 22. Mais les informations les plus précieuses sont contenues dans une ajoutée, vraisemblablement peu après 1647, en marge de la notice sur l'église fournie par Bartolomeo Chioccarello (1575-1647), *Index omnium ecclesiarum et beneficiorum Regni Neapolis quae de regio sunt iure patronatus*, ASN, *Cappellano Maggiore*, fasc. 1078, processo 797, fol. 120r : *Advertendum est enim quod in dicta ecclesia Sanctae Marthae usque ad annum 1646 visitur antiqua icona in qua depitta erat imago Sanctae Mariae mater gratiarum et a latere dextero genuflexo videtur regina Margarita gestans in eius capite auream coronam, quae icona in anno 1647 ob popularibus rumoribus fuit incendiata a populo una cum omnibus iconis dictae ecclesiae.*

RÉSUMÉS

D'abord vicaire pour le compte de son mari Charles, Marguerite d'Anjou-Duras devint bientôt régente pour son fils Ladislas, et dut longtemps lutter afin de défendre cet héritage contesté. Une fois son fils ayant reconquis le trône, elle put se retirer dans la ville de Salerne, à l'écart des manigances politiques napolitaines. Néanmoins, Marguerite continua de travailler inlassablement pour assurer la fortune de sa famille, cette fois-ci par le biais d'un patronage artistique visant à la célébration des Anjou-Duras, à la revendication de leur légitimité et à la construction d'une mémoire familiale. Emblématiques à cet égard apparaissent les commandes d'un *cassone* représentant *La prise de Naples par Charles III d'Anjou-Duras*, et plus encore la fondation de chapelles familiales à côté des maîtres-autels des églises les plus représentatives des villes de Naples et Salerne.

At first vicar of her husband Charles, Margaret of Anjou-Durazzo then became regent for her son Ladislaus, and had to fight for a long time in order to defend this disputed inheritance. Once her son regained the throne, she could finally retire in the city of Salerno, away from the Neapolitan political plots. Nevertheless, Margaret tirelessly kept working to ensure the fortune of her family, this time by means of an artistic patronage aimed at the celebration of the Anjou-Durazzo, at the claim of their legitimacy and at the construction of a family memory. To this respect, emblematic were the orders of a *cassone* representing *The Conquest of Naples by Charles of Durazzo*, and in particular, the foundation of family chapels next to the main altars of the most representative churches of Naples and Salerno.

INDEX

Keywords : Chapel of Anjou-Durazzo, also known as Queen's Chapel, Codex Santa Marta, Margaret of Anjou-Durazzo, Queen of Sicily, The Conquest of Naples by Charles of Durazzo, Tomb of Agnes and Clemence of Anjou-Durazzo

Mots-clés : Chapelle d'Anjou-Duras, dite de la Reine, San Lorenzo Maggiore, Codex Santa Marta, La prise de Naples par Charles III d'Anjou-Duras, Marguerite d'Anjou-Duras, reine de Sicile, Monument d'Agnès et Clémence d'Anjou-Duras

AUTEUR

LUCIANA MOCCIOLA

CPGE Hélène Boucher, Paris – lucianamocciola@ac-paris.fr

Les filles des rois arpadiens de Hongrie comme instruments d'une politique dynastique

Attila Zsoldos

- 1 L'un des constats que l'on rencontre particulièrement souvent dans la médiévisque hongroise est celui selon lequel les sources médiévales existantes n'offrent qu'une vue très restreinte de l'univers féminin. Ces banalités se fondent, naturellement, sur des réalités. Prenons au hasard un lignage, celui des Héder¹, arrivé de Styrie² au cours du XII^e siècle. Parmi leurs membres repérables entre 1150 et 1531, on identifie 127 hommes et seulement 28 femmes. La situation est à peine meilleure s'agissant des épouses : elles sont 40, contre 120 maris, et sans compter parmi ces derniers ceux qui ont embrassé la carrière ecclésiastique³. Le phénomène est attesté aussi chez les Arpadiens, la première dynastie royale de Hongrie : on connaît 61 hommes et 42 femmes appartenant à celle-ci entre le milieu du IX^e au début du XIV^e siècle⁴. Ces chiffres traduisent un rapport relativement favorable, lié certainement au rang royal de ce lignage, mais on ignore le nom de la majorité de ces femmes.
- 2 Le caractère fragmentaire des données disponibles sur les princesses arpadiennes ne résulte pas seulement des lacunes documentaires. Il tient à un autre facteur, à savoir la position que les filles occupaient au sein de la dynastie. À toutes époques et dans toute l'Europe centrale, à elle devaient quitter très tôt leur patrie dès lors qu'elles avaient été fiancées à un prince étranger. Le choix de leur époux était déterminé par les besoins dynastiques, sans laisser aucune place aux sentiments. Au reste, il en était de même pour les membres masculins de la dynastie. Une fois les négociations politiques terminées, la princesse devait quitter sa terre natale, même si elle était encore enfant. (Élisabeth⁵, canonisée peu après sa mort, en est un bon exemple : cette fille d'André II (1205-1235) a été envoyée à l'âge de quatre ans auprès de son futur mari, en Thuringe⁶, pour y apprendre les moeurs et la langue du lieu (*pro informandis moribus et idiomate*), ainsi que l'explique un récit⁷. Les princesses arpadiennes ne vivaient à la cour royale de Hongrie que durant leur petite enfance, passée auprès de leur mère, la reine. Et cette première période de leur existence demeure presque toujours invisible dans les sources.

L'éducation des princesses arpadiennes

- 3 Les enfants de la famille royale – garçons ou filles – étaient confiés à une nourrice. Une charte de Béla III (1172-1196) mentionne pour la première fois, sans la nommer, une nourrice de la fille du roi (*nutrix filie nostre*). En 1185, elle et ses proches reçurent une donation en récompense de ses services⁸. Bien que la charte n'indique pas le nom de la princesse qui bénéficia des soins de cette nourrice, on peut supposer qu'il s'agit de Marguerite, née en 1175⁹. Elle fut mariée à l'empereur byzantin Isaac II l'année de la délivrance de cette charte¹⁰. Le roi jugea sans doute opportun de récompenser la nourrice de sa fille au moment où son service prenait fin. Inversement, la nourrice de Yolande, une autre fille d'André II, nommée Ève, accompagna sa maîtresse encore adolescente en Aragon lorsqu'elle épousa le roi d'Aragon Jacques I^{er} (1213-1276)¹¹. On a très peu d'informations sur les nourrices suivantes des Arpadiens. Un inventaire des archives de la ville de Košice / Kassa établi vers 1505 garde la mémoire d'un acte du roi Béla IV (1235-1270) qui, en 1243 a fait établir à l'intention de la nourrice de son fils Étienne, nommée Marguerite, une charte mentionnant les biens de *Gene*, ispan¹² de Buda¹³. Cette notice laconique et tardive ne précise pas si la nourrice avait joué un rôle auprès des autres enfants de la famille royale. Le duc Étienne étant né en 1239¹⁴, la chronologie indiquée est plausible et fait penser que cette Marguerite avait allaité l'enfant. On en sait un peu plus sur la dernière nourrice connue pour l'époque arpadienne. La femme en question, nommée *Menna* d'après une fausse charte¹⁵, appartenait à la cour d'Élisabeth, épouse du futur roi Étienne V (1270-1272), quand il n'était encore que « roi junior »¹⁶. Plusieurs sources rapportent qu'elle nourrit au sein (*lactavit*) plusieurs enfants du « roi junior » et de son épouse. Une charte connue seulement indirectement¹⁷ fait mention de la princesse Marguerite¹⁸ et du futur roi Ladislas IV (1272-1290), tandis que la fausse charte évoquée précédemment cite le nom de Marie, future épouse du roi angevin de Sicile. Le fait que *Menna* ait rempli la fonction de nourrice auprès de plusieurs enfants du couple royal indique qu'elle donnait satisfaction. Elle put rester à la cour même après les périodes d'allaitement. Il est très probable que la nourrice de Ladislas IV que le procès-verbal de canonisation de Marguerite, fille de Béla IV, mentionne sans la nommer (*nutrix domini regis*) n'est autre que cette *Menna*¹⁹. Cette hypothèse se trouve confortée par la carrière de l'un des fils de cette nourrice, Georges, recensé comme citoyen de Buda et officier de la reine Isabelle, épouse de Ladislas IV²⁰.
- 4 Au fil des années, les chemins des fils et des filles de la famille royale se séparaient. Pour les premiers les nourrices étaient remplacées par des précepteurs, recrutés dans le milieu des clercs lettrés. Le futur évêque de Cenad / Csanád, Gérard, avait été le précepteur du duc Émeric, fils du fondateur de la monarchie chrétienne, le roi (saint) Étienne I^{er} (1000-1038)²¹. D'autres ecclésiastiques érudits apparaissent également dans le rôle d'éducateurs de tel ou tel duc : Bernard de Pérouse auprès du duc Émeric, fils de Béla III (puis roi de 1196 à 1204)²², ou le prévôt de la collégiale de Szepes, *Mutmer*, qui fut le précepteur du premier des fils d'Étienne V, Ladislas²³. Les princes arpadiens étaient aussi et surtout initiés à l'équitation, à la chasse, au maniement des armes, qui constituaient le vrai savoir pour l'élite séculière²⁴. Quelques jeunes gens ayant à peu près le même âge que les princes et issus de l'aristocratie étaient élevés en même temps qu'eux au XIII^e siècle et sans doute auparavant – ce dont ils tiraient évidemment avantage par la suite, lorsque le prince arpadien devenait roi²⁵.

- 5 De l'éducation des princesses on ne sait en revanche pratiquement rien. Une chronique de l'époque arpadienne aurait été rédigée, selon l'hypothèse émise par un historien, pour satisfaire la curiosité historique de la fille de Béla IV, Marguerite²⁶. Le seul témoignage qui livre quelques éléments à ce propos est d'authenticité douteuse. Il s'agit d'une charte (plus exactement d'un extrait) datée au début du XIX^e siècle par son éditeur, György Fejér, de 1263, mais aujourd'hui perdue. Elle rapporte que le fils aîné de Béla IV, le « roi junior » Étienne, avait récompensé la fille du comte de ses fauconniers parce qu'elle avait battu sa propre fille (non nommée) à la course et au saut²⁷. Si la date fournie par Fejér est exacte, il peut s'agir de n'importe quelle des trois filles aînées d'Étienne – Catherine, Marie ou Marguerite. Cela montrerait que les princesses arpadiennes grandissaient, comme leurs frères, en compagnie de filles du même âge et avaient les mêmes amusements quotidiens.
- 6 La personne qui joua le rôle le plus important dans l'éducation de Marie de Hongrie, fille d'Étienne V et future épouse de Charles II d'Anjou, a été identifiée : il s'agit d'Agnès, la veuve d'un aristocrate hongrois, probablement rattachée à la cour de la reine Élisabeth, et que l'on aurait tort par conséquent de considérer comme la nourrice de Marie²⁸. Contrairement à la nourrice Yolande, elle accompagna la princesse jusqu'à Naples mais retourna ensuite en Hongrie²⁹.

Mariages lointains et mariages au pays

- 7 Alors que des biens et revenus étaient affectés aux princes arpadiens³⁰ – qu'ils soient fils, frères ou cousins du roi régnant –, ce qui leur permettait de constituer une cour autour d'eux³¹, rien n'était prévu pour l'entretien des princesses, qui vivaient par conséquent à la cour de la reine jusqu'à leurs noces. Une fois mariées, elles se retrouvaient souvent hors de Hongrie, mais pas forcément très loin de leur terre natale. Dans les 29 cas connus, elles épousèrent des souverains byzantins (ou d'autres despotes balkaniques), polonais, bohémiens, russes, allemands ou encore le doge de Venise (ou son fils) ; seulement deux s'unirent à la dynastie d'un royaume ou d'une principauté considéré comme éloigné de la Hongrie³². Cela confirme au passage que les alliances des Arpadiens se focalisèrent sur l'Europe centrale. On ignore quelle était la fréquence des visites que faisaient les princesses angevines ainsi expatriées à leurs proches, les exemples documentés étant très espacés dans le temps. En 1137, Adélaïde, la fille d'Álmos, frère du roi Coloman (1096-1116), qui avait épousé le prince bohémien Soběslav (1125-1140), rentra en Hongrie pour assister à la fête d'Étienne I^{er}, canonisé en 1083 et considéré comme le fondateur de la dynastie³³. Son déplacement montre qu'une fois mariées, les princesses arpadiennes n'en oubliaient pas leur identité dynastique. En 1268, quand le roi Béla fut informé de la victoire de ses troupes contre les Serbes qui attaquaient le royaume, trois de ses filles déjà mariées étaient présentes à la cour, auprès des ambassadeurs byzantins, bulgares, bohémiens, tatars et français³⁴.
- 8 Les rares princesses arpadiennes qui restèrent en Hongrie à l'âge adulte étaient celles mariées à des membres de l'aristocratie hongroise. L'une des filles de Béla I^{er} (1060-1063), dont on ignore le nom, était sans aucun doute l'épouse d'un aristocrate hongrois, Lampert, du lignage de Hontpázmány³⁵. Le mariage fut conclu sur ordre du frère de la princesse, le (saint) roi Ladislas I^{er} (1077-1095)³⁶. Ses trois sœurs avaient épousé des princes étrangers³⁷. On ne sait rien d'elle, sinon qu'elle était déjà morte au moment où Lampert fonda le monastère de Bzovík / Bozók, entre 1124 et 1131, l'acte de fondation

mentionnant une autre épouse, Sophie³⁸. Une autre Sophie³⁹, l'unique fille connue du roi Coloman, vécut également en Hongrie, probablement parce qu'elle aussi avait épousé un Hongrois. Un chroniqueur note en tout cas que les aristocrates du royaume jetèrent leur dévolu sur son fils, Saul, de père inconnu, dans l'hypothèse où le roi Étienne II (1116-1131) viendrait à mourir sans héritier⁴⁰.

- 9 Mais il n'est pas impossible qu'elle ait été originellement l'épouse d'un prince étranger, et qu'elle soit rentrée avec son fils dans son pays natal après la mort de son époux – comme l'avait fait Marguerite, sœur aînée d'André II, dans les années 1220⁴¹.
- 10 Dans deux autres cas, une fille issue de la dynastie arpadienne s'est mariée avec un Hongrois. Plusieurs sources en mentionnent une troisième, mais on ignore si elles portent sur la même princesse. La charte délivrée en 1208 par le pape Innocent III, connue depuis longtemps, rapporte que Marguerite, tante du roi André II et épouse d'André, ispán du comitat de Somogy, avait un fils nommé *Andronicus*⁴². Cette Marguerite doit être la fille du roi Géza II (1141-1162), grand-père d'André II, dont l'une des filles épousa un Byzantin⁴³. Cela expliquerait le choix du nom grec d'*Andronicus*⁴⁴. Il est possible qu'une fois rentrée en Hongrie après la mort de son mari byzantin, elle ait épousé André et ait malgré tout donné à leur fils un nom grec, par imprégnation culturelle en quelque sorte. Mais une charte datée de 1413 et présentée à l'occasion d'un procès intenté en 1424 autour de plusieurs domaines situés au nord-est de la Hongrie explique que ces terres avaient été concédées par « le roi André, père du roi Béla IV [...] à Mercure de Moravie, à qui il avait donné en mariage une de ses parentes, dame Marguerite ». Ces terres revinrent au descendant direct de ce Mercure, engagé dans le procès⁴⁵. Comment expliquer que l'époux de Marguerite soit ici différent ? André et Mercure étaient, d'après d'autres documents, tous deux des barons tenant des offices importants au tournant des XII^e et XIII^e siècles⁴⁶. Simon de Kéza connaissait l'histoire du mariage de Mercure, présenté dans sa chronique comme le grand-père d'un aristocrate nommé « Miurk de Csákány »⁴⁷ ; et la généalogie de leurs descendants est connue⁴⁸. Il est étonnant que d'autres sources ne mentionnent pas la fille de Géza II que l'un des récits nomme Marguerite, possiblement la tante d'André II (*amita*). Rien ne montre qu'une autre proche (*consanguinea*) du roi s'appelait également Marguerite. On peut supposer en définitive que Géza II avait bien une fille nommée Marguerite, qui s'est mariée trois fois : avec un Byzantin, puis après être rentrée en Hongrie avec André, et enfin avec Mercure.
- 11 Le troisième exemple de princesse arpadienne mariée à un Hongrois est tout aussi mystérieux. Une charte de 1260 rapporte qu'Élisabeth, mère de Bökény, fils de Bökény – un autre membre du lignage Hontpázmány –, était la fille de la sœur d'André II (*filia sororis regis Andree esse dinosscebatur*)⁴⁹, donc la petite-fille de Béla III⁵⁰. Les sources ne donnent pas cependant l'identité du père d'Élisabeth, ni la raison pour laquelle un membre de la famille royale lui a été donné en mariage.

Dans la nasse des intérêts dynastiques

- 12 On est mieux renseigné sur trois autres princesses arpadiennes qui vécurent à l'âge adulte en Hongrie. L'une d'elles est la fille de Béla IV, la célèbre (sainte) Marguerite, qui entra chez les Dominicaines et refusa le mariage malgré l'insistance de son père, par piété⁵¹. En dépit de son opposition délibérée aux obligations découlant de son appartenance à la famille royale, elle-même ne parvint pas à se soustraire entièrement à la politique de la dynastie. Elle fut contrainte de s'impliquer dans le conflit (détaillé plus loin) qui éclata

entre son père et son frère, en tant que conciliatrice bénéficiant de la confiance des deux parties⁵². La fille d'Étienne V nommée Élisabeth, également religieuse, vécut comme sa tante au couvent des Dominicaines de l'île Marguerite (aujourd'hui incorporée à Budapest). Contrairement à Marguerite, elle aspirait davantage à la vie séculière qu'à la vie cloîtrée. Si l'on en croit le chroniqueur byzantin Georgios Pachimères, lorsqu'Élisabeth rendit visite à sa soeur Catherine, épouse du roi de Serbie Étienne Dragutin (1276-1282), elle connut l'amour charnel⁵³. Et elle n'opposa aucune résistance quand son frère, le roi Ladislas IV, ordonna son enlèvement de force du couvent de l'île Marguerite pour la marier à un noble bohémien. La lettre de l'archevêque d'Esztergom Lodomarius dit sans doute vrai lorsqu'entre autres scandales, le prélat évoque cette affaire en qualifiant la princesse de *non tam sancti, quam antimonialis*⁵⁴. Pourtant, après les années qu'elle passa au milieu des religieuses dominicaines, la vie d'Élisabeth ne faisait en définitive que reprendre le cours habituel de l'existence d'une princesse arpadienne.

- 13 Examinons pour finir l'exemple d'Anne, une autre fille de Béla IV. Son parcours débuta de façon ordinaire, avant de prendre un tour plus singulier. Son père la maria avec le prince russe Rostislav Mihailovitch, qu'il soutenait en 1245 en vue de s'emparer de la Galicie, principauté limitrophe de la Hongrie. Si ces projets avaient abouti, Anne aurait connu sans l'existence d'épouse des princes de Galicie. Mais Rostislav fut battu par son rival, un autre prince russe, ce qui obligea Anne et son mari à rentrer en Hongrie. Béla IV chargea ensuite Rostislav de relancer l'expansion hongroise au nord des Balkans, en lui confiant (dès 1247 et au plus tard à partir de 1254) le gouvernement du territoire de Mačva / Macsó⁵⁵, déjà sous influence hongroise. De là, il progressa vers l'ouest, en Bosnie, et momentanément vers le sud-est, en Bulgarie du Nord. Après la mort de Rostislav en 1262⁵⁶, les fils nés de son épouse Anne héritèrent de ses provinces : Michel obtint la Bosnie et Béla reçut Mačva. Quant à Anne, *a contrario* des usages de l'époque, elle chercha le moyen de s'immiscer dans les affaires politiques. Le litige entre son père et son frère qui éclata dans les années 1260 lui en fournit l'occasion. Même si les causes exactes de ce conflit ne sont pas connues avec certitude, il semble que Béla IV ait pris alors des mesures qu'Étienne considérait comme empiétant sur ses droits d'héritier au trône. C'est ainsi qu'il obligea son père à lui concéder le gouvernement de la partie orientale du royaume de Hongrie. Anne s'engagea manifestement aux côtés de son père dans ce conflit qui menaçait la paix à l'intérieur de la dynastie et du royaume. Quand en 1264-1265 le différend dégénéra en une guerre civile meurtrière, elle n'hésita pas à rejoindre l'armée de son père, qui mena une action surprise aboutissant à la mise en captivité de la famille d'Étienne⁵⁷. Une fois la paix rétablie, Anne se retira vraisemblablement sur les biens de Hongrie méridionale qu'elle avait obtenus de son père. Lorsqu'en 1270 Étienne succéda à Béla IV après la mort de celui-ci, Anne n'attendit pas le couronnement de son frère pour se réfugier à Prague, à la cour d'Ottokar II (1257-1278), lequel avait épousé la fille d'Anne. Celle-ci y emporta une partie du trésor royal de Hongrie et ne revint au pays qu'après la mort d'Étienne V⁵⁸. Ce n'est peut-être pas tant son frère dont elle craignait la vengeance que sa belle-sœur : celle-ci écrit dans l'une des chartes dressées en son nom qu'Anne était « comme une vipère très féroce » (*quasi vipera ferocissima*)⁵⁹. Après 1272, Anna vécut sur ses terres méridionales, jusqu'à sa mort autour de 1275-1276. Elle fut enterrée une première fois à Sremska Mitrovica / Szenternye, après quoi ses restes furent transférés à Esztergom pour rejoindre ceux de son père et de sa mère⁶⁰.

- 14 L'exemple des deux soeurs d'Étienne V montre que, qu'elles aient aspiré à prendre part aux affaires (comme Anne) ou bien aient au contraire tenté d'y échapper (comme Marguerite), la politique faisait toujours irruption d'une certaine manière dans la vie des princesses arpadiennes. Les filles des Arpadiens devaient payer, tôt ou tard, le prix du prestige de leur naissance. Marie de Hongrie, la fille d'Étienne V qui épousa l'Angevin Charles II d'Anjou, en constitue une autre illustration.

Traduit du hongrois par G. Kiss et révisé par M.-M. de Cevins.

BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES

MNL DF = Magyar Nemzeti Levéltár Országos Levéltára, Mohács előtti gyűjtemény, Diplomatikai Fényképgyűjtemény [Archives Nationales de Hongrie, Collection Antemohácsiana, Département des photographies, Budapest].

MNL DL = Magyar Nemzeti Levéltár Országos Levéltára, Mohács előtti gyűjtemény, Diplomatikai Oklevéltár [Archives Nationales de Hongrie, Collection Antemohácsiana, Département des chartes, Budapest].

BIBLIOGRAPHIE

Annales Posonienses = *Annales Posonienses*, éd. E. Madzsar, dans Szentpétery – Szovák – Veszprémy 1999, vol. I, p. 119-127.

Canonici Wissegradensis continuatio 1851 = *Canonici Wissegradensis continuatio*, éd. R. Köpke, Hannover, 1851 (*Monumenta Germaniae Historica Scriptorum in folio*, 9), p. 132-148.

Chronici Hungarici compositio saeculi XIV = *Chronici Hungarici compositio saeculi XIV*, éd. A. Domanovszky, dans Szentpétery – Szovák – Veszprémy 1999, vol. I, p. 217-505.

Chronicon Posoniense = *Chronicon Posoniense*, éd. A. Domanovszky, dans Szentpétery – Szovák – Veszprémy 1999, vol. II, p. 7-51.

Engel 2001 = P. Engel, *Magyarország világi archontológiája 1301-1457 – Középkori magyar genealógia (Magyar Középkori Adattár)* [L'archontologie séculière du royaume de Hongrie – Généalogie médiévale hongroise (Base de données de la Hongrie médiévale)], Budapest, 2001 (CD-ROM).

Fejér 1828-1844 = Gy. Fejér (éd.), *Codex diplomaticus Regni Hungariae ecclesiasticus ac civilis*, vol. I-XI, Buda, 1828-1844.

Font 2001 = M. Font, *Koloman the Learned, King of Hungary*, Szeged, 2001.

Font s. p. = M. Font, *Rosztizslav herceg IV. Béla udvarában* [Le prince Rostislav à la cour de Béla IV] (sous presse).

Fraknói – Lukcsics 1896-1898 = G. Fraknói, J. Lukcsics (éd.), *Monumenta romana episcopatus Veszpremiensis – A veszprémi püspökség római oklevéltára*, vol. I-IV, Budapest, 1896-1898.

- Gombos 1937-1938 = F. A. Gombos (éd.), *Catalogus fontium historiae Hungariae aevo ducum et regum ex stirpe Arpad descenduntium ab anno Christi DCCC usque ad annum MCCC*, vol. I-III, Budapest, 1937-1938.
- Gréal 2007 = *Sainte Élisabeth de Hongrie : Documents et sources*, Trad. J. Gréal, Paris, 2007.
- Györffy 1993 = Gy. Györffy, *Kronikáink és a magyar őstörténet. Régi kérdések - új válaszok* [Nos chroniques et l'ancienne histoire des Magyars. Questions anciennes - réponses nouvelles], Budapest, 1993.
- Jakubovich 1922-1923 = E. Jakubovich, *Kún Erzsébet nőtestvére* [la sœur d'Élisabeth la Commune], dans *Turul*, 37, 1922-1923, p. 20-25.
- Karácsonyi 1910 = J. Karácsonyi, *A mérges vipera és az antimoniális. Korkép Kun László király idejéből* [La vipère féroce et l'antimoniale. Tableau de l'époque de Ladislas le Couman], dans *Századok* 44, 1910, p. 1-24.
- Karácsonyi 1995 = J. Karácsonyi, *A magyar nemzetségek a XIV. század közepéig* [Les lignages hongrois jusqu'au milieu du XIV^e siècle], Budapest, 1995 (réédition).
- Király 1979 = I. Király, *Árpádházi Szent Margit és a sziget* [Sainte Marguerite l'Arpadienne et l'île du même nom], Budapest, 1979.
- Klaniczay 2002 = G. Klaniczay, *Holy rulers and blessed princesses. Dynastic cults in medieval central Europe*, Cambridge, 2002.
- Klaniczay - Klaniczay 1994 = T. Klaniczay, G. Klaniczay, *Szent Margit legendái és stigmái* [Les légendes et les stigmates de sainte Marguerite], Budapest, 1994.
- Kristó - Engel - Makk 1994 = Gy. Kristó, P. Engel, F. Makk (dir.), *Korai magyar történeti lexikon (9-14. század)* [Encyclopédie historique de la Hongrie du haut Moyen Âge (IX^e-XIV^e siècles)], Budapest, 1994.
- Legenda Beatae Margaritae = Legenda Beatae Margaritae de Hungaria*, éd. C. Bőle, dans Szentpétery - Szovák - Veszprémy 1999, vol. II, p. 686-709.
- Makk 1972 = F. Makk, *Megjegyzések II. Béla történetéhez* [Notes sur l'histoire de Béla II], dans *Acta Universitatis Szegediensis de Attila József nominatae. Acta Historica* 40, 1972, p. 31-49.
- Makk 1989 = F. Makk, *The Árpáds and the Comneni. Political relations between Hungary and Byzantium in the 12th Century*, Budapest, 1989.
- Mályusz 1971 = E. Mályusz, *Az V. István-kori gesta* [Les gesta de l'époque d'Étienne V], Budapest, 1971.
- Marsina 1971-1987 = R. Marsina (éd.), *Codex diplomaticus et epistolaris Slovaciae*, vol. I-II, Bratislava, 1971-1987.
- Moravcsik 1984 = Gy. Moravcsik (éd.), *Az Árpád-kori magyar történet bizánci forrásai. Fontes Byzantini historiae Hungariae aevo ducum et regum ex stirpe Árpád descenduntium*, Budapest, 1984.
- Nagy et alii 1876-1891 = I. Nagy, I. Paúr, K. Ráth, D. Véghely, A. Ipolyi (éd.), *Hazai okmánytár. Codex diplomaticus patrius*, vol. I-VIII, Győr-Budapest, 1876-1891.
- Nagy - Véghely - Nagy 1886-1890 = I. Nagy, D. Véghely, Gy. Nagy (éd.), *Zala vármegye története. Oklevéltár* [Histoire du comitat de Zala. Chartes], vol. I-II, Budapest, 1886-1890.
- Neumann 2009 = T. Neumann, *Egy morva „herceg” és egy Árpád-házi hercegnő leszármazottai. (A Gyánúr-fiak eredete és rövid története)* [Les descendants d'un « prince » morave et d'une princesse

arpadienne (Origines et brève histoire des fils de Gyánúr)], dans *Acta Universitatis Szegediensis. Acta Historica*, 130, 2009, p. 15-32.

Patek 1993 = F. Patek, *Az Árpádok és Anjouk családi összeköttetése* [Les liens familiaux des dynasties arpadienne et angevine], dans *Századok*, 52, 1918, p. 449-495.

Pauler 1899 = Gy. Pauler, *A magyar nemzet története az Árpád-házi királyok alatt* [L'histoire de la nation hongroise sous les rois arpadiens], vol. I-II, Budapest, 1899 (réédition : Budapest, 1984).

Perić et alii 2006 = O. Perić, D. Karbić, M. Matijević Sokol, J. R. Sweeney (éd.), *Thomae archidiaconi Spalatensis historia Salonitanorum atque Spalatinorum pontificum. Archdeacon Thomas of Split : History of the Bishops of Salona and Split*. Budapest – New York, 2006 (*Central European Medieval Texts*, 4).

Simonis de Keza = *Simonis de Keza gesta Hungarorum*, dans *Szentpétery – Szovák – Veszprémy 1999*, vol. I, p. 129-194.

Smičiklas 1904-1934 = T. Smičiklas (éd.), *Codex diplomaticus regni Croatiae, Dalmatiae et Slavoniae*, vol. I-XV, Zagreb, 1904-1934.

Szentpétery – Borsa 1923-1987 = E. Szentpétery, J. B. Borsa (éd.), *Az Árpád-házi királyok okleveleinek kritikai jegyzéke. Regesta regum stirpis Arpadianae critico-diplomatica*, vol. I-II/4, Budapest, 1923-1987.

Szentpétery – Szovák – Veszprémy 1999 = E. Szentpétery, K. Szovák, L. Veszprémy (éd.), *Scriptores rerum Hungaricarum tempore ducum regumque stirpis Arpadianae gestarum*, vol. I-II, Budapest, 1999 (rééd.).

Szűcs 1973 = J. Szűcs, *Társadalomelmélet, politikai teória és történetiszemlélet Kézai Simon Gesta Hungarorumában* [Théorie sociale, politique et vision historique dans les *Gesta Hungarorum* de Simon de Kéza], dans *Századok*, 107, 1973, p. 569-643, 823-878.

Theodorici de Apolda = Theodorici de Apolda, *Vitae Sancti Elisbethae de Thuringia*, dans *Gombos 1937-1938*, vol. III, n° 2343.

Tóth 2008 = S. Tóth, *A Hont-Pázmány nemzetség premontrai monostorai* [Le lignage Hont-Pázmány et ses monastères de l'ordre de Prémontré], éd. T. Rostás, [s. l.], 2008.

Vajay 1978 = Sz. de Vajay, *De l'acculturation médiévale à travers le destin d'une famille transplantée : les ancêtres hongrois et la descendance catalane du comte Dionis*, dans *Actes de la II^e Assemblée d'Estudis sobre el Comtat de Besalú*, Olot, 1978, p. 231-263.

Vajay 1984 = Sz. de Vajay, *Dominae reginae milites. Árpád-házi Jolánta magyarjai Valencia visszavétele idején* [Dominae reginae milites. Les Magyars de Yolande de la maison d'Árpád à la reprise de Valence], dans É. H. Balázs, E. Fügedi, F. Maksay (dir.), *Mályusz Elemér emlékkönyv*, Budapest, 1984, p. 395-414.

Wagner – Lindeck-Pozza 1955-1999 = H. Wagner, I. Lindeck-Pozza (éd.), *Urkundenbuch des Burgenlandes und der angrenzenden Gebiete der Komitate Wieselburg, Ödenburg und Eisenburg*, I-V, Graz-Cologne-Vienne, 1955-1999.

Wenzel 1863-1874 = G. Wenzel (éd.), *Árpádkori új okmánytár. Codex diplomaticus Arpadianus continuatus*, vol. I-XII, Pest-Budapest, 1863-1874.

Wertner 1892 = M. Wertner, *Az Árpádok családi története* [L'histoire familiale des Árpadiens], Nagybecskerek, 1892.

Wertner 1903 = M. Wertner, *Margit császárné fiai* [Les fils de l'impératrice Marguerite], *Századok* 37, 1903, p. 595-611.

Wertner 1904 = M. Wertner, *Újabb nemzetségi kutatások III. Gatal nemzetsége és a Gyanur-fiak* [Nouvelles recherches de lignages III. Le lignage Gatal et les fils de Gyanur], dans *Turul*, 22, 1904, p. 134-138.

Zsoldos 1999 = A. Zsoldos, *Két hamis oklevélről* [Au sujet de deux fausses chartes], dans *Történelmi Szemle*, 41, 1999, p. 191-208.

Zsoldos 2005 = A. Zsoldos, *Az Árpádok és asszonyaik. A királynéi intézmény az Árpádok korában* [Les Arpadiens et leurs épouses. L'institution réginale à l'époque arpadienne], Budapest, 2005 (*Társadalom- és művelődéstörténeti tanulmányok*, 36).

Zsoldos 2007 = A. Zsoldos, *Családi ügy. IV. Béla és István ifjabb király viszálya az 1260-as években* [Une affaire familiale. Le conflit de Béla IV et du roi junior Étienne dans les années 1260], Budapest, 2007.

Zsoldos 2008 = *Az Árpád-házi hercegek, hercegnők és a királynék okleveleinek kritikai jegyzéke. Regesta ducum, ducissarum stirpis Arpadianae necnon reginarum Hungariae critico-diplomatica. Manuscriptis Emerici Szentpétery adhibitis et completis critice digessit Attila Zsoldos*, Budapest, 2008.

Zsoldos 2011 = A. Zsoldos, *Magyarország világi archontológiája 1000-1301* [Archontologie séculière de la Hongrie 1000-1301], Budapest, 2011.

NOTES

1. Le terme « lignage » (en latin : *genus, generatio*) désigne dans l'historiographie hongroise tous les descendants mâles d'un ancêtre commun, ce qui décrit un cercle de parenté bien plus large que la notion moderne de « famille ». Leurs membres n'entretenaient pas forcément des relations entre eux.
2. Les chroniques hongroises mentionnent l'implantation du lignage des Héder : *Chronici Hungarici compositio saeculi XIV*, c. 39, p. 296 ; Simonis de Keza, c. 80, p. 189. Pour ce qui est de l'interprétation de ces chroniques, voir Mályusz 1971, p. 70-74.
3. Les données sont fournies par les tables généalogiques de Pál Engel. Engel 2001, « Héder nem » [lignage des Héder], tableaux n° 1 à 6.
4. Les données sont fournies par Kristó – Makk – Engel 1994, p. 61-65.
5. Gréal 2007.
6. Theodorici de Apolda, Liber I, c. 1.
7. 1342 : Fejér 1828-1844, vol. IX/1, p. 49.
8. 1185 : Wenzel 1863-1874, vol. I, p. 78.
9. Wertner 1892, p. 357, 394.
10. Makk 1989, p. 119-120.
11. Concernant le cortège de la princesse, voir : Vajay 1978 ; Vajay 1984.
12. Le mot hongrois « ispán » (en latin : *comes*) désignait initialement les officiers royaux qui géraient des institutions variées, appelées « ispánság[ok] » (*comitatus*) de façon générique. Les « ispánság[ok] » comprenaient un territoire ou un groupe de gens déterminés, qu'il s'agisse d'un château-fort ou de différents groupes de serviteurs royaux.
13. Archív mesta Košic, Scheutzlichov inventár, fol. LXVI : *Littere Bele regis pro Margareta nutricis Stephani filii Bele super bona Gene comitis Budensis*. Datum 1243. MNL DF 287451.

14. Wertner 1892, p. 498.
15. 1295 : Wenzel 1863-1874, vol. X, p. 181. La charte est une forgerie, d'après Zsoldos 1999, p. 191-192.
16. Étienne s'intitula « roi junior » (*iunior rex*) pour la première fois en 1262, lorsqu'il obligea son père à lui remettre le gouvernement de la partie orientale du royaume de Hongrie.
17. 1278 : Zsoldos 2008, p. 114-115 (n° 178a-b).
18. Le nom de la princesse est transmis seulement par cette charte. Elle est maintenant considérée comme la fille d'Étienne V qui épousa ensuite Jacques Sventslav, despote de Bulgarie. 1270 : Smičiklas 1904-1934, vol. V, p. 570 ; Zsoldos 1999, p. 197-198.
19. Fraknói – Lukcsics 1896-1898, vol. I, p. 299-300.
20. Zsoldos 2008, p. 114, n° 177.
21. *De sancto Gerhardo episcopo Morosenensi et martyre regni Ungarie*, c. 5, éd. E. Madzsar, dans Szentpétery – Szovák – Veszprémy 1999, vol. II, p. 488.
22. Perić *et alii* 2006, p. 136.
23. 1272 : *Mutumerius prepositus Scypisiensis doctor ducis Ladizlay karissimi filii nostri*. DF 264117.
24. Ainsi, en 1234 : *didascalus [ducis]*. Wenzel 1863-1874, VI, p. 546 ; en 1240 : Smičiklas 1904-1934, vol. IV, p. 102 ; en 1256 : *magister [...] ducis*. Marsina 1971-1987, vol. II, p. 381.
25. Ainsi, en 1248 : Smičiklas 1904-1934, vol. IV, p. 352-354 ; en 1268 : Wagner – Lindeck-Pozza 1955-1999, vol. I, p. 346.
26. Györffy 1993, p. 193-201.
27. 1263 : Fejér 1828-1844, vol. IV/3, p. 158.
28. Zsoldos 2005, p. 107.
29. 1269 : Wenzel 1863-1874, vol. VIII, p. 239-240. Sur la datation et l'authenticité de la charte, voir : Patek 1918, p. 453-455 ; Szentpétery – Borsa 1923-1987, n° 1902 ; Mályusz 1971, p. 27 ; Szűcs 1973, p. 846.
30. En 1274, on connaît ainsi l'une des possessions du prince André, fils cadet d'Étienne V, qui avait alors 8 ans. Szentpétery – Borsa 1923-1987, vol. II/2-3, p. 111-112.
31. Le duc Étienne, fils de Béla IV avait déjà à l'âge de trois ans un maître des mines royales (*magister tavernicorum*) – c'est-à-dire un trésorier du roi. Ladislas IV avait, à quatre ans, un officier de bouche (*magister dapiferorum*). Zsoldos 2011, p. 74 et 71.
32. Une des filles d'André II est devenue reine en Aragon, et celle d'Étienne V nommé Marie devint (comme on sait) reine de Naples.
33. L'événement fut consigné par le chanoine de Vyšehrad continuateur de Cosmas de Prague. *Canonici Wissegradensis continuatio* 1851, p. 143.
34. 1269 : Nagy *et alii* 1876-1891, vol. VIII, p. 96-97. Sur la datation de la charte, voir Szentpétery – Borsa 1923-1987, n° 1604. Les filles qui y sont mentionnées sont : Constance (épouse de Lev, futur prince de Galicie), Cunégonde (épouse de Boleslas V, duc de Cracovie), et Yolande (épouse de Boleslas, prince de Kalisz).
35. Wertner 1892, p. 171-174 ; Karácsonyi 1995, p. 637-638.
36. 1135 : [predium] *Pasztuh, ubi erat regalis curia, dedit rex Ladislaus comiti Lamperto cum sorore sua, quam dederat ei in uxorem*. Marsina 1971-1987, vol. I, p. 71.

37. Wertner 1892, p. 142.
38. La sœur du roi Ladislas ne doit pas être confondue avec la Sophie déjà mentionnée. Wertner 1892, p. 171-172 ; Pauler 1899, vol. I, p. 474, n. 427. Point de vue divergent : Tóth 2008.
39. Wertner contestait l'idée que Sophie aurait été la fille du roi Coloman. Wertner 1892, p. 218-219. L'historiographie actuelle le contredit. Makk 1972, p. 35-36 ; Font 2001, p. 78.
40. *Chronici Hungarici compositio saeculi XIV*, c. 158. Szentpétery – Szovák – Veszprémy 1999, vol. I, p. 444.
41. Wertner 1903.
42. 1208 : *bone memorie Margareta, quondam uxor bone memorie Andree comitis de Symichio, amita carissimi in Christo filii nostri illustris regis Ungarie*. Fejér 1828-1844, vol. III/1. 57.
43. *Annales Posonienses* (année 1186), p. 127.
44. Wertner 1892, p. 353.
45. 1424 : [dictas possessiones] *per dominum Andream regem, patrem Bele regis quarti fideli suo Merkur de Moravia, cui dominam Margaretham consanguineam suam tradidisset, perpetuo collatas extitisse*. MNL DL 43617.
46. Zsoldos 2011, p. 283 et 329.
47. Simonis de Keza *Gesta Hungarorum*, c. 94 : *Myurk de Chakan cum Venceslao et Iacobo fratribus suis, de ducibus Moravae habentes originem, regni Hungariae novi sunt incolae, affinitate Belae regi quarto coniunguntur*. Simonis de Keza, p. 192. Le nom « Míurk » est une variation de Mercure (*Mercurius*) ; la localité de Csákány qui est mentionnée comme la possession de Míurk, est aujourd'hui Donnerskirchen, en Autriche.
48. Wernert 1904 ; Engel 2001, « Gyanur rokonsága » s.v. [La parentèle de Gyanur] ; Neumann 2009.
49. 1260 : Marsina 1971-1987, vol. II, p. 464.
50. Wertner 1892, p. 380-384.
51. *Legenda Beatae Margaritae*, c. 16, p. 690-692 ; Fraknói – Lukcsics 1896-1898, vol. I, p. 172, 176, 183-184, 191, 202, 220.
52. Király 1979, p. 111-115 ; Klaniczay 1994, p. 172-173 ; Klaniczay 2002, p. 279.
53. Moravcsik 1984, p. 327 (original grec et traduction hongroise).
54. Karácsonyi 1910, p. 6.
55. Il s'agit d'un district situé entre les cours des rivières Drina, Save et Kolumbara, au nord de la Serbie actuelle, et dont les frontières méridionales sont inconnues.
56. Sur la vie de Rostislav, voir Font s. p.
57. 1273 : Smičiklas 1904-1934, vol. VI, p. 36 ; 1271 : Nagy – Véghely – Nagy 1886-1890, vol. I, p. 58.
58. Zsoldos 2007, *passim*.
59. 1271 : Nagy – Véghely – Nagy, 1886-1890, vol. I, p. 58.
60. *Chronicon Posoniense*, c. 70, p. 43 ; Jakubovich 1922-1923.

RÉSUMÉS

On ne dispose que de connaissances fragmentaires sur les princesses arpadiennes. Cela tient d'une part aux particularités des sources, d'autre part à la place particulière qu'occupaient ces princesses à l'intérieur de la dynastie. Un trait commun de leur destinée réside dans le fait qu'elles devaient quitter très tôt leur pays natal suite au mariage contracté avec tel ou tel prince étranger. Cette coutume faisait que les princesses ne vivaient à la cour royale hongroise que pendant les quelques années où elles étaient élevées auprès de leur mère, la reine, une période que les sources gardent dans une obscurité quasi totale. Quelques-unes seulement eurent un parcours différent et vécurent dans le royaume de Hongrie même à l'âge adulte, situation qui résultait toujours de circonstances exceptionnelles.

Only fragmented data are available about the princesses of the Arpadian dynasty. The reasons for that are to be found on one hand in the particularities of the sources, and on the other hand in the special situation devolved to them inside the dynasty. It is a general character of princesses that they had to leave their mother land because they were married to a foreign prince. According to this custom, the princesses lived in the Hungarian royal court only for the time of their education, as they were brought up beside their mother, the queen, a period which is practically invisible. Only a few princesses lived a life which departed from this general scheme. They stayed in the Kingdom of Hungary even after they reached full adulthood, but always as a result of exceptional circumstances.

INDEX

Keywords : Hungary, Arpadians, princesses, 11-13 centuries

Mots-clés : Hongrie, dynastie arpadienne, princesses, XI-XIII siècles

AUTEUR

ATTILA ZSOLDOS

Académie hongroise des Sciences, Centre des sciences humaines, Institut d'histoire,
zsoldos.attila@btk.mta.hu

De Luxembourg à Oradea. Histoire de la reine Béatrice de Hongrie

Renáta Skorka

- 1 L'église de la collégiale dédiée à la Vierge Marie et fondée à Székesfehérvár par le roi de Hongrie (saint) Étienne I^{er} (1001-1038), consacrée en 1038, servit traditionnellement de lieu de couronnement des rois de Hongrie au cours du Moyen Âge¹. Durant cette période, de nombreux souverains ainsi que leurs proches choisirent également cette basilique comme lieu de sépulture. Elle reçut tout d'abord le cercueil du prince Émeric, fils de saint Étienne, lequel y trouva à son tour le repos éternel. Le choix du lieu de sépulture résultait d'une décision personnelle dans la mesure où la cérémonie funéraire, contrairement à celle du couronnement, n'était pas régie par des règles inscrites dans la tradition. Des 37 rois de Hongrie qui moururent entre 1038 et 1543, seulement 15 furent ensevelis à Székesfehérvár. C'est seulement après 1490 que la collégiale devint le lieu de sépulture habituel des souverains². Quant à leurs proches parents – épouses et enfants –, seulement une douzaine y avaient assurément leur tombeau³.
- 2 Le second lieu funéraire traditionnel des rois de Hongrie au Moyen Âge est la cathédrale d'Oradea (Vàrad). Y fut d'abord déposée la dépouille du roi (saint) Ladislas I^{er} (1077-1095). Il avait fait transférer le siège épiscopal de Biharia (Bihar) à Oradea et fut vénéré plus tard comme fondateur de l'évêché⁴. La cathédrale abrita un certain temps le corps du roi André II (1205-1235), qui rejoignit ensuite sa deuxième épouse, Yolande de Courtenay, ensevelie dans l'abbatiale cistercienne d'Igriş (Egres)⁵.
- 3 Le plus illustre souverain enterré à Oradea est Sigismond de Luxembourg, roi de Hongrie (1387-1437) et empereur germanique (1433-1437). Sa dépouille fut transportée en 1437 du lieu de sa mort (Znojmo, en Croatie) jusqu'à Oradea en vertu des dernières volontés qu'il avait exprimées en 1406⁶. Il est généralement admis que Sigismond souhaitait être inhumé auprès de sa première épouse, Marie, la fille de Louis I^{er} d'Anjou (1342-1382). Il est incontestable qu'elle vouait un culte particulier à saint Ladislas, tout comme Sigismond, élevé en Hongrie. La figure du saint en armure se retrouvait sur les florins d'or frappés par la reine, et en 1383 son buste apparut sur l'envers de son double sceau⁷. De plus, outre Sigismond, Marie se rendit en pèlerinage à Oradea peu avant sa mort prématurée en 1395⁸.

. En 1419, Sigismond, conformément au rite de purification, y envoya sa deuxième épouse, Barbe (ou Barbara) de Cilli, accusée d'adultère⁹.

- 4 Bien avant la promotion active du culte à saint Ladislas par les Angevins de Hongrie, qui se poursuivit sous Sigismond, la sœur de son grand-père, Jean de Luxembourg (1310-1346), Béatrice († novembre 1319), fut enterrée dans la cathédrale d'Oradea. Son lieu de sépulture a pu renforcer l'attachement de Sigismond à celle-ci. La comtesse de Luxembourg, deuxième épouse de Charles (ou Charles-Robert) I^{er} d'Anjou (1301-1342), trouva la mort après un séjour d'un peu plus d'un an dans le royaume magyar. C'est son époux qui décida de l'ensevelir à Oradea, inaugurant ainsi la série des reines de Hongrie dont la dépouille a été accueillie, initialement et définitivement, dans la cathédrale.
- 5 Tel est le point de départ de notre analyse. Elle s'intéressera d'abord aux événements ayant précédé l'arrivée de Béatrice en Hongrie puis aux circonstances de sa venue. On tentera enfin de comprendre pourquoi Charles I^{er}, qui fit ensevelir à Székesfehérvár tous ses proches disparus de son vivant¹⁰, ainsi que lui-même, choisit Oradea en 1319 pour abriter la tombe de son épouse.

De fiançailles en fiançailles

- 6 Béatrice vit le jour en 1305 comme troisième enfant du comte Henri de Luxembourg et de son épouse Marguerite, duchesse de Brabant¹¹. Son père, élu roi des Romains en 1308 sous le nom d'Henri VII (1308-1313), était le premier représentant de la maison des Luxembourg à occuper le trône impérial. Aussitôt après son élection royale, Henri envisagea même d'obtenir son couronnement impérial, ce qui ne s'était pas produit depuis 1220¹². Les tentatives de restauration du pouvoir de l'empereur, le plus illustre souverain séculier de l'Occident médiéval, divisaient alors les provinces italiennes. Elles inspiraient notamment de profondes craintes aux Angevins qui dirigeaient alors le royaume de Naples¹³. Le roi Robert I^{er} le Sage (1309-1343), oncle du roi de Hongrie Charles I^{er}, était connu à la fois pour son hostilité envers le pouvoir impérial et pour la convoitise que suscitaient en lui, comme chez l'empereur, les riches cités d'Italie du Nord. La cour pontificale installée à Avignon depuis 1309 accordait elle aussi une grande importance au conflit qui couvait entre les deux souverains. Le pape Clément V (1305-1314), diplomate talentueux, avisé et inventif, s'efforça de maintenir l'illusion de l'indépendance du Saint-Siège, en dépit de la prédominance française du collège des cardinaux, en jouant sur le fait que la nouvelle résidence de la Curie appartenait officiellement à l'Empire. Le pape avait même soutenu en catimini l'élection impériale d'Henri de Luxembourg contre Charles de Valois, le frère de Philippe IV le Bel (1285-1314)¹⁴. Clément V étant simultanément l'allié des Angevins de Naples, il proposa en 1310, de servir de médiateur entre Henri, qui avançait à marche forcée sur Rome, et Robert, déterminer à empêcher la restauration de l'autorité impériale.
- 7 L'alliance entre Angevins et Luxembourg projetée par Clément V pour affaiblir le roi de France ne servit finalement pas ses desseins. Les fiançailles de la cadette d'Henri de Luxembourg, Béatrice, qui avait alors cinq ans, avec le duc de Calabre, Charles, fils de Robert âgé de douze ans, aurait dû sceller l'accord prévu, selon l'arrangement élaboré par le pape¹⁵. Robert ajouta au projet de fiançailles d'autres revendications, qu'il fit exposer à Henri par ses ambassadeurs envoyés à Avignon durant l'été 1310 : une somme à prélever sur la dot de Béatrice, et surtout le royaume d'Arles, c'est-à-dire la partie de la Bourgogne appartenant à l'Empire qui lui permettait de sécuriser la route vers Rome¹⁶. Cette

demande de Robert n'était pas une invention de sa part : les Angevins avaient revendiqué dès 1281 une partie du royaume d'Arles, notamment le comté de Provence, en tant que dot de Clémence de Habsbourg¹⁷. Mais le pape prit conscience qu'un royaume angevin établi aux marges sud-est de la France menaçait les intérêts des Valois plus que ceux de l'Empire. Clément V n'eut donc pas d'autre choix de se retirer du projet d'alliance entre Luxembourg et Angevins. De plus, Henri rechignant à payer la somme exigée par Robert¹⁸, la première tentative de mariage de Béatrice échoua en 1310.

- 8 Henri n'avait aucune intention de renoncer pour autant à la couronne impériale. Une deuxième tentative matrimoniale suivit. En janvier 1311, il se faisait couronner roi d'Italie à Milan. La nouvelle provoqua des soulèvements anti-impériaux, attisés par Naples et par la France, dans toute la Lombardie. Le siège de Crémone et de Brescia retarda l'avancée d'Henri vers la Ville éternelle. Contraint de réprimer continuellement l'opposition armée, il resta plusieurs mois à Gênes et à Pise et n'arriva à Rome avec son escorte qu'au bout de dix-huit mois¹⁹. Le temps écoulé profita sans aucun doute aux Angevins. Robert eut l'opportunité d'imposer à Rome, déchirée par la guerre civile, une trêve entre les Orsini et leurs rivaux, les Colonna. Il confia à son frère cadet, Jean, prince de Duras, la défense de la ville. Nicolas, évêque titulaire de Butrint (en Albanie) accompagnait Henri de Luxembourg sur décision de Clément V. Le prélat observe dans son récit que, dès le début du printemps de 1312, les nouvelles arrivées de Rome incitèrent le roi Henri, alors à Pise, à envoyer des ambassadeurs à Jean de Duras. D'après les notations de Nicolas, leur mission ne se bornait pas à convaincre le prince Jean de laisser Henri agir librement à Rome. Ils devaient accomplir, avec les pleins pouvoirs, le projet de mariage du fils de Robert avec la fille d'Henri (*cum plena potestate et auctoritate perficiendi et complendi parentelam inter dicti Roberti filium et filiam regis Romanorum*)²⁰. Cette mention négligée jusqu'à présent par l'historiographie montre la détermination d'Henri à effectuer l'union qui scellerait l'alliance entre Luxembourg et Angevins. On sait que les ambassadeurs impériaux envoyés à Robert vinrent retrouver Henri, à Rome depuis quelques jours à peine, le 18 mai. La lettre signée du roi de Naples le 12 mai qu'ils lui apportèrent atteste que les Angevins n'avaient pas encore renoncé au mariage des deux enfants. Robert y programmait l'arrivée de Béatrice pour septembre 1312 et ajoutait seulement une condition : que la fillette, âgée de sept ans, réside auprès de son futur époux, le duc de Calabre, sur le territoire napolitain²¹. Si le mariage échoua, c'est en raison des événements survenus à Rome à la fin de mai et au début de juin 1312.
- 9 Le prince de Duras, nommé à la tête de la cité, s'appuya sur les forces militaires napolitaines et le parti hostile à la domination des Orsini. Il bloqua à Henri VII l'accès à la basilique Saint-Pierre²². Mi-juin, lorsque le pape ordonna une trêve d'un an entre les belligérants, Henri renonça au lieu traditionnel du sacre impérial et se contenta d'une cérémonie de couronnement à l'extérieur du Vatican, célébrée le 29 juin 1312, au palais du Latran. Henri ne croyant plus à l'alliance avec les Angevins de Naples, il profita du répit laissé par la trêve pour procurer en quelques jours un nouvel époux à sa fille Béatrice. Le 6 juillet, il déclarait officiellement que ses émissaires étaient parvenus à conclure un traité avec Frédéric II d'Aragon (1296-1337). Celui-ci, il convient de le rappeler, régnait entre autres sur le « royaume de Trinacrie », centré à Palerme, depuis 1296, où les « vêpres siciliennes » avaient mis fin à la domination angevine sur l'île de Sicile. Henri de Luxembourg espérait trouver en lui un allié de poids face aux Angevins. C'est pour sceller ce rapprochement qu'il consentit à fiancer sa fille au fils de Frédéric d'Aragon, Pierre, âgé comme Béatrice de sept ans²³. Après quoi il quitta Rome et se retira

en Toscane, dans les cités qui lui étaient fidèles, Arezzo et Pise, attendant la fin de la trêve pour attaquer Robert²⁴. À la fin de l'année 1312, il contracta la malaria. Les médecins eux-mêmes perdirent espoir, rapporte l'évêque de Butrint (*medici desperabant de imperatore*)²⁵. Lorsque la trêve expira en juin 1313, Henri repartit en campagne mais il retomba malade pendant le siège de Sienne et mourut le 24 août. Conformément au traité de 1312, les armées impériales et celles de Trinacrie étaient prêtes à faire leur jonction pour attaquer Naples dès juin²⁶. Béatrice avait pris la route pour Palerme avec sa grand-mère Béatrice d'Avesnes pour y être accueillie comme convenu par Frédéric d'Aragon et s'installer à sa cour. Le cortège se trouvait à Bâle quand leur parvint la nouvelle de la mort d'Henri²⁷. Le projet de campagne contre Naples, tout comme l'alliance aragonaise, s'effondra et Béatrice de Luxembourg se trouva à nouveau privée de fiancé. Rentrée au Luxembourg, elle fut confiée avec sa sœur Marie à sa grand-mère. Cinq ans plus tard, au début de l'été 1318, des ambassadeurs dépêchés par son frère Jean, devenu roi de Bohême, l'informèrent de l'existence d'un nouveau prétendant issu lui aussi de la maison d'Anjou.

Les événements ayant précédé l'arrivée de Béatrice de Luxembourg en Hongrie

- 10 Le séjour de Béatrice de Luxembourg en Hongrie (1318-1319) se situe pendant la phase que Pál Engel considérait comme celle de la réunification du royaume (1310-1323)²⁸. Elle se caractérise par la guerre civile menée par le roi contre les oligarques qui prétendaient exercer un pouvoir souverain dans leurs provinces, constituées de domaines fonciers souvent étendus à plusieurs comitats. L'une des particularités de cette réorganisation du royaume tient au fait – souligné par les chercheurs – que le terrain d'action du roi, au sens géographique, se restreignait *de facto* aux régions méridionales du pays, notamment au comitat de Požega (Pozsega), et aux comitats contournant la Transylvanie. Ces contraintes motivèrent le transfert, au printemps de 1315, de la résidence royale de Buda à Lipova (Lippa) puis à Timișoara (Temesvár), dont Charles I^{er} ne s'éloignait qu'en cas de nécessité. Le roi pouvait certes effectuer en toute sécurité de courts séjours dans d'autres secteurs du royaume, comme Buda et ses alentours, ainsi que la Sépusie²⁹. Charles ne pouvait s'étonner de cette situation, lui qui, arrivé en Hongrie en 1301, mit près de dix ans à obtenir son couronnement selon le rite traditionnel hongrois, en 1310, après avoir déjà organisé deux cérémonies de couronnement³⁰.
- 11 Pál Engel fait de 1317 une année charnière du point de vue des luttes contre les oligarques : « fin 1317, le sort du futur du royaume se décida réellement »³¹, après quoi la levée des obstacles à l'exercice incontesté du pouvoir royal aurait été inéluctable³². L'un des temps forts de la guerre civile menée sur plusieurs fronts en 1317 fut la campagne dirigée par Dózsa de Debrecen, ispán³³ du comitat de Szabolcs, contre les rebelles commandés par Borsa le Chauve. Une bataille décisive se livra à Debrecen, où Dózsa vainquit solennellement Borsa, qui avait pourtant la force du nombre. En juin, Charles rejoignit Dózsa avec son armée et ils marchèrent sur la résidence de Borsa située à Adorján, au bord de la rivière Berettyó. Ils l'occupèrent à la fin du mois. Les terres de Borsa passèrent à Dózsa de Debrecen, chef de guerre victorieux, qui fut nommé entre-temps juge royal de cinq comitats – Bihar (Bihar), Szabolcs, Satu Mare (Szatmár), Zemplén et Szolnok –, pendant que le roi se dirigeait vers l'ouest pour livrer bataille contre l'oligarque le plus menaçant, Matthieu Csák³⁴. L'armée engagée en septembre 1317 contre ce dernier apparaît comme de rang plus élevé que celle dirigée par Dózsa. Se trouvaient

en effet aux côtés de Charles d'Anjou son cousin, le prétendant au trône impérial Frédéric de Habsbourg (1314-1330), ainsi qu'une grande partie des prélats hongrois – Thomas et Ladislav de Jánk, archevêques d'Esztergom et de Kalocsa, les évêques Nicolas (évêque de Győr)³⁵, Jean (de Nitra/Nyitra), Ladislav (de Pécs) et Étienne (de Veszprém) – et des barons – Démétrius de Nékse, grand argentier du roi (*magister tavernicorum*), Lampert Hermán, grand juge de la cour royale (*iudex curie regiae*)³⁶, les comtes Philippe Druget (ispan de Spiš/Szepes), Doncs (de Zvolen/Zólyom), Thomas de Szécs (d'Arad) ainsi que Paul de Jánk, châtelain d'Óbuda et de Szeged. Les troupes de Charles, traversant le Danube vers Esztergom, s'avancèrent jusqu'à la rivière Vág et firent leur jonction avec celles de Frédéric de Habsbourg à Šintava (Sempte). De là, ils changèrent de direction et se mirent à assiéger Komárno (Komárom), dont Charles s'empara au milieu d'octobre. L'autre point d'ancrage de Matthieu Csák, Visegrád, fut occupé presque simultanément par le roi, ce qui conduisit Matthieu et Charles à signer la paix dans le camp de Komárno. Ce traité confirmait les avancées territoriales du roi de Hongrie et imposait à Matthieu un serment de fidélité à Charles, en lui laissant néanmoins les biens de l'évêché de Nitra³⁷. Même si les événements évoqués constituent seulement un fragment des conflits menés cette année-là, 1317 semblait placée sous une bonne étoile aux yeux de Charles. Les événements de l'année suivante montrent toutefois qu'il avait conscience – *a contrario* de l'analyse qu'en font les historiens aujourd'hui – de ce que la partie n'était pas gagnée. L'arrivée en Hongrie de Béatrice s'inscrit dans ce contexte.

- 12 Les négociations entre prélats qui eurent lieu à Kalocsa, dans la basilique archiépiscopale, à la fin du mois de février 1318 constituent un événement majeur des années 1310-1320 et marquent un revirement inattendu dans le règne de Charles. Presque tous les évêques et les deux archevêques de Hongrie y prirent part. La charte issue de leurs discussions exprime la volonté des prélats hongrois de renforcer leurs liens mutuels (*inter nos firmare foedera unionis*). Ils y déclarent ensuite leur intention unanime d'agir contre les usurpateurs et les dévastateurs des biens ecclésiastiques, quels que soient leur état, condition ou dignité (*cuiuscunque status, conditionis, preminentiae et dignitatis existant*). D'une même voix et autorité, ils disent vouloir employer l'excommunication contre ceux qui exigent des paysans des domaines ecclésiastiques des redevances, services ou autres charges. Ils s'accordent pour entretenir des relations par écrit entre eux, en raison de la distance qui sépare leurs résidences et les empêche de se réunir régulièrement. Ceux qui retiendraient leurs ambassadeurs, enlèveraient ou ouvriraient leurs lettres encourraient également l'excommunication³⁸. L'assemblée des prélats se prolongea jusqu'au début de mars : le 3 mars, Jean, évêque de Nitra, publiait à Kalocsa une longue plainte dans laquelle il énumérait les préjudices et les dommages que l'un des plus puissants oligarques du royaume, Matthieu Csák, avait commis pendant des années au détriment de ses biens et prérogatives épiscopaux. La charte se termine par la mention de l'excommunication de Matthieu et de l'interdit jeté sur ses terres, sanctions fulminées par le consensus des prélats assemblés dans la cathédrale Saint-Paul de Kalocsa³⁹. Des indices montrent qu'outre la confirmation de leur union et les sanctions contre Matthieu Csák, l'assemblée de Kalocsa avait également pour objectif d'obtenir la convocation de l'assemblée générale du royaume (*congregatio generalis*).
- 13 Les prélats réunis à Kalocsa informèrent le roi, alors à Timișoara, de leurs intentions en lui dépêchant les évêques Ivánka (évêque d'Oradea) et Ladislav (de Pécs). Les deux émissaires auraient dû rentrer à Kalocsa le 22 mars 1318, emportant la lettre patente datée du 14 mars dans laquelle le roi ordonnait aux ordres du royaume de se présenter à

la « congrégation générale » prévue à Rákos le 1^{er} juillet⁴⁰. Le 15 mars, les deux évêques remirent au roi une autre charte dans laquelle Charles, au vu de la décision prise en février par les prélats, ordonnait à ses ispans, juges, châtelains et à tous leurs sujets de restituer les biens et droits ecclésiastiques spoliés à leurs propriétaires légitimes⁴¹. Ladislav de Jánk, frère mineur devenu archevêque de Kalocsa en 1317, reçut le pouvoir de faire publier la convocation à l'assemblée générale du royaume le 20 avril 1318, ainsi que de demander à l'évêque de Transylvanie de se rendre à ladite congrégation, et d'inciter d'autres ecclésiastiques à se retrouver à Apostag le 1^{er} juillet pour débattre entre eux au temps convenu (*habito prius inter nos tractatu preavio et maturo*)⁴².

- 14 L'agitation des prélats en 1318 avait pour cible le souverain lui-même – sans exclusive certes puisque l'alliance prévoyait des sanctions sans distinction de rang, dignité ou office, on l'a vu. Le roi de Hongrie avouait par la charte du 15 mars les abus commis en son nom par ses officiers contre les ecclésiastiques. Sachant que Charles devait largement son trône aux prélats du royaume, de même que son prédécesseur André III (1290-1301), l'union entre prélats nouée à Kalocsa pesait lourdement sur sa stabilité politique⁴³. Parmi eux, six signataires avaient pris part au deuxième (1309) puis au troisième couronnement de Charles⁴⁴, dont Jean, déjà au siège de Nitra sous le règne du dernier roi de la dynastie arpadienne, ainsi que l'archevêque d'Esztergom Thomas, qui présidait les prélats. Ce dernier était le neveu de *Lodomerius*, grande figure intellectuelle du haut clergé sous André III, et sans doute son continuateur en matière politique⁴⁵.
- 15 En dehors des spoliations des biens d'Église et de la violation des prérogatives ecclésiastiques, que reprochaient les prélats assemblés à Charles, leur ancien protégé, en février-mars 1318 ? La plainte rédigée le 14 mars par l'évêque de Nitra Jean fournit la réponse. Outre les abus de pouvoir (*factum potentiale*) commis par Matthieu Csák, elle évoque le manque ou l'absence de « congrégations générales ». Le fait que les prélats réclament du roi la convocation de l'assemblée du royaume, sur leur conseil, traduit clairement leur intention de renforcer leur influence, notamment en imposant au roi le respect de l'usage des « congrégations générales » appliqué sous André III⁴⁶. Si les prélats jugeaient utile d'agir ainsi au début de 1318, donc après les succès militaires de l'année 1317, c'est à cause du déroulement de la campagne contre Matthieu Csák qui avait précédé.
- 16 En effet, les opérations menées en 1317 contre le plus redoutable des oligarques, à laquelle participèrent les armes à la main les deux archevêques de Hongrie et quatre évêques, de même que (on l'a dit) de nombreux barons et ispans ainsi que Frédéric de Habsbourg en personne, permirent à l'Angevin et à ses partisans de prendre les châteaux-forts de Komárno et de Visegrád. Mais la participation de Frédéric avait été presque symbolique. Depuis 1314, les Habsbourg connaissaient de graves difficultés dans leurs propres provinces, notamment la sanglante défaite essuyée en 1315 par le duc Léopold, frère cadet de Frédéric, à Morgarten contre les cantons suisses, et surtout la rivalité qui opposait Frédéric de Habsbourg à Louis I^{er} de Bavière (1314-1347) depuis la double élection impériale de 1314. Frédéric mit en gage les bijoux de son épouse et fit même détacher, selon certains commentateurs, la décoration en perles des robes de celle-ci pour financer ses campagnes⁴⁷. Dans ces conditions, la victoire militaire contre Matthieu Csák ne pouvait qu'être partielle. Le traité conclu avec l'oligarque – un armistice plutôt qu'une paix durable – confirmait l'emprise de Csák sur Nitra et les biens de l'évêché, contre les intérêts de l'évêque Jean. Charles renonça à transférer sa résidence dans le cœur du royaume (*medium regni*) alors qu'il venait de récupérer deux forteresses

danubiennes qui protégeaient Buda. Le 27 novembre 1317, bien après le traité de Komárno, on le trouve toujours à Timișoara⁴⁸. C'était là que l'ambassade des prélats fédérés à Kalocsa vint le rencontrer en mars de l'année suivante, pour lui présenter les revendications exposées plus haut.

- 17 Les événements de l'année 1317 et les prétentions de l'alliance de Kalocsa incitaient Charles à accéder à la demande des prélats de convoquer une assemblée : celle-ci déciderait probablement d'une nouvelle intervention militaire contre Matthieu Csák, honni des prélats. Un deuxième front s'ouvrirait probablement grâce à l'intervention de Jean de Luxembourg, qui avait déjà lancé une campagne contre Csák en mai 1315 suite aux dévastations, pillages et massacres commis par ce dernier en Moravie. Charles ne lui porta pas secours, en dépit de ses promesses (*rex quoque Carolus Ungariae regi Bohemiae ex altero latere in auditorium non venit, ut promiseret*)⁴⁹. Par la suite, jusqu'en mai 1318, une alliance avec le roi de Bohême n'était pas envisageable : les aristocrates tchèques mécontents de Jean de Luxembourg venaient d'offrir au tournant des années 1317-1318 la couronne de Bohême aux Habsbourg, à Frédéric ou à son frère cadet⁵⁰. Jean demanda de l'aide à Louis de Bavière, qui servit de médiateur entre les aristocrates bohémiens et Jean de Luxembourg. Le traité conclu à Tausz le 23 avril 1318 permit enfin de stabiliser la situation⁵¹.
- 18 Le roi de Hongrie passa une grande partie du mois suivant dans le comitat de Bihar : il rencontra Dózsa de Debrecen, vainqueur de Borsa le Chauve, pour préparer l'invasion de la Transylvanie. Il était à Oradea (Várad) le 19 mai. Trois émissaires du roi, Thomas de Szécsény – qui avait combattu en 1317 à Visegrád –, son cousin Simon du lignage de Kacsics, et un interprète nommé Étienne partirent ensuite de Bihar en direction de la Bohême. Ils proposèrent à Jean de Luxembourg une alliance hungaro-tchèque, que devait sceller le mariage de Charles avec l'une des sœurs cadettes de Jean. Enthousiaste, celui-ci dépêcha des ambassadeurs au Luxembourg en leur ordonnant de faire venir ses deux sœurs. D'après le récit de Pierre, abbé de Zbraslav (en allemand Königsaal), Béatrice et Marie de Luxembourg arrivèrent à Prague le 20 juin, d'où elles se rendirent avec la cour à Zbraslav pour assister aux festivités en l'honneur de Venceslas II, fondateur de l'abbaye cistercienne du lieu (*dies anniversarium fundatoris illius loci*). Les émissaires hongrois y furent également invités. La charte de donation de Charles datée du 27 juillet 1319 indique en effet que Thomas de Szécsény séjourna longtemps en Bohême (*in regnum Bohemiae diutius commorando*) et avait négocié le mariage entre le roi de Hongrie et la sœur du roi de Bohême⁵². Pierre, témoin oculaire des événements, précise que les princesses n'avaient pas encore 14 ans. De fait, Béatrice en avait 13 et sa sœur un de plus. Les ambassadeurs hongrois examinèrent leur visage, leur allure et leur démarche et se décidèrent pour la cadette. Le jour même, 23 juin, Béatrice fut conduite devant le maître-autel du sanctuaire et fiancée au roi angevin par le biais de son représentant. Le récit ajoute qu'un peu plus tard, la frêle princesse fut remise aux ambassadeurs du roi de Hongrie à la frontière de la Moravie et de la Hongrie⁵³, à une date inconnue.

Couronnement et funérailles

- 19 Charles eut l'occasion de présenter aux prélats l'alliance conclue avec le roi de Bohême le 23 juin 1318, avant l'assemblée convoquée pour le 1^{er} juillet à Rákos. Début juin, le roi de Hongrie était toujours à Timișoara ; mais le 29 juin, il se trouvait à Buda. Ce jour-là, il retira à l'évêque de Veszprém Étienne le village de Szentendre, dans le comitat de Pilis,

l'île de la Chèvre et une terre de deux charruées nommée Vácrève, ainsi que d'autres revenus appartenant jusqu'alors à l'évêché de Veszprém, pour les rattacher au château de Visegrád. En contrepartie, il céda à l'évêque des serviteurs royaux du comitat de Zala⁵⁴. Manifestement, le roi se préparait à la « congrégation générale » : cet échange de biens donnait l'illusion aux prélats coalisés que l'exil du roi à Timișoara prendrait bientôt fin, et que le souverain transférerait sa résidence dans le *medium regni* – ce qui n'arriva finalement qu'en 1323. On ignore si l'assemblée prévue fut réellement tenue pendant l'été 1318 : aucun décret n'a subsisté⁵⁵ ; dès le 4 juillet, l'évêque de Győr Nicolas publiait un acte depuis Szombathely⁵⁶ ; le 8 juillet, l'évêque d'Eger Martin faisait de même à Eger⁵⁷. Pál Engel tenait pour probable la convocation de cette diète. József Gerics aussi, qui la considérait comme une répétition de l'assemblée de 1298 dans la mesure où ni les barons, ni le roi n'y étaient présents⁵⁸. On ne peut exclure que les deux prélats précédents, membres de l'alliance de Kalocsa, aient été absents de la « congrégation générale », ce qui indiquerait un relâchement de la coalition au début de l'été.

- 20 Charles passa quant à lui les mois d'août et septembre aux confins occidentaux du royaume, où il comptait réformer le gouvernement des comitats. Ce projet requérait le soutien de l'armée royale pour contrer d'éventuelles résistances. L'arrivée en Hongrie de Béatrice n'eut probablement lieu qu'après la visite du roi à Vienne en octobre 1318. L'abbé de Zbraslav Pierre situe le couronnement de Béatrice pendant la semaine de la Saint-Martin (*infra octavas Beati Martini episcopi coronatur*), autrement dit entre les 12 et 17 novembre⁵⁹. On sait d'après une charte délivrée le 29 novembre 1318 que Charles ordonna la dissolution de l'armée féodale pour le 15 du même mois⁶⁰. Le couronnement de la reine fut sans doute célébré avant cela, en présence d'une partie de l'armée. Après quoi le couple royal se rendit à Timișoara durant la première quinzaine de décembre. Il y resta la majeure partie de l'année suivante⁶¹. C'est à Timișoara que la reine publia la seule et unique charte connue d'elle, le 1^{er} mars 1319. Elle ordonnait aux notaires royaux de ne pas lever la redevance d'un ferton (*ferto*) dans neuf villages appartenant aux moniales dominicaines de l'île aux Lièvres car le roi, sur les demande et intercession de la reine (*quia nos a domino nostro rege karissimo pia petitione petendo et impetrando*), avait consenti à accorder cette exemption aux religieuses. Le séjour du couple royal à Timișoara débuta sous les meilleurs auspices : Béatrice donna à Charles un héritier en octobre. Mais il mourut peu après. Puis, au début de novembre, la reine s'éteignit à son tour, des suites de l'accouchement (*in partu periclitacione*)⁶².
- 21 La composition de chroniques du milieu du XIV^e siècle rapporte que les obsèques de la reine Béatrice de Luxembourg, fille du roi des Romains et sœur du roi de Bohême, eurent lieu à Oradea, l'année même de son mariage (*quae in revolutione eiusdem anni obdormivit in Domino*)⁶³. S'il se trompe sur ce dernier point, le chroniqueur précise que Béatrice fut inhumée dans la cathédrale d'Oradea. Il ajoute que la première épouse de Charles, Marie, duchesse de Galicie, avait été ensevelie quant à elle à Székesfehérvár, dans la basilique de la Vierge. Comment expliquer alors que le tombeau de Béatrice ait été placé à Oradea ?
- 22 L'auteur rapporte cette décision aux événements ayant précédé la disparition de la reine Béatrice. Le roi avait ordonné de couvrir d'une couverture de plomb l'église de la Vierge de Székesfehérvár, qui avait été souvent la proie des incendies, de la décorer de voûtes majestueuses et de la consolider par des colonnes robustes⁶⁴. Il n'est donc pas exclu que ces travaux importants, la première reconstruction gothique de la collégiale mariale de Székesfehérvár⁶⁵, aient conduit Charles à organiser à Oradea la cérémonie funéraire de la reine, en rupture avec les usages de l'époque arpadienne, par ailleurs flous en matière

funéraire ; d'autant qu'Oradea était plus proche de Timișoara – dont on se souvient que le roi ne la quittait que lorsqu'il ne pouvait pas faire autrement. Ainsi Charles I^{er} posa-t-il, bon gré mal gré, la pierre angulaire du culte de saint Ladislav par les Angevins de Hongrie.

(Traduit du hongrois par G. Kiss et révisé par M.-M. de Cevins)

BIBLIOGRAPHIE

Archives

MNL DF = Magyar Nemzeti Levéltár Országos Levéltára, Mohács előtti gyűjtemény, Diplomatikai Fényképgyűjtemény [Archives Nationales de Hongrie, Collection Antemohácsiana, Département des photographies, Budapest]

MNL DL = Magyar Nemzeti Levéltár Országos Levéltára, Mohács előtti gyűjtemény, Diplomatikai Oklevéltár [Archives Nationales de Hongrie, Collection Antemohácsiana, Département des chartes, Budapest].

Bibliographie

Bácsatyai 2015 = D. Bácsatyai, *Az egresi ciszterci monostor korai történetének kérdései* [Questions sur la première phase de l'histoire de l'abbaye cistercienne d'Egres], dans *Századok*, 149, 2015, p. 263-299.

Biczó 2011 = P. Biczó, *A székesfehérvári Szűz Mária-prépostsági templom déli oldalának régészeti feltárása* [Les fouilles archéologiques du côté méridional de l'église de la collégiale de la Vierge à Székesfehérvár], dans T. Kerny, A. Smohay (dir.), *Károly Róbert és Székesfehérvár*, Székesfehérvár, 2011, p. 139-170.

Böhmer 1844 = J. Fr. Böhmer (éd.), *Regesta Imperii inde ab anno 1246 usque ad annum 1313*, Stuttgart, 1844.

Dümmerth 1982 = D. Dümmerth, *Az Anjou-ház nyomában (Utazások múltban és jelenben)* [À la recherche des Angevins (Voyages dans le passé et le présent)], Budapest, 1982.

Engel 1987 = P. Engel, *Temetkezések a középkori székesfehérvári bazilikában (Függelék : a székesfehérvári koronázások)* [Funérailles dans la basilique de Székesfehérvár (Annexe : les couronnements de Székesfehérvár)], dans *Századok*, 121, 1987, p. 613-637.

Engel 1989 = P. Engel, *Die Güssinger im Kampf gegen die ungarische Krone*, dans H. Dienst, I. Lindeck-Pozza (dir.), *Die Güssinger Beiträge zur Geschichte der Herren von Güns/Güssing und ihrer Zeit (13/14. Jahrhundert)*, Eisenstadt, 1989, p. 85-114.

Engel 2003 = P. Engel, *Az ország újraegyesítése. I. Károly küzdelmei az oligarchák ellen (1310-1323)* [La réunification du royaume. Les luttes de Charles I^{er} contre les oligarques (1310-1323)], dans *Id., Honor, vár, ispánság. Válogatott tanulmányok*, Budapest, 2003, p. 320-408.

Fedeles 2012 = T. Fedeles, « Ad visitandumque sepulchrum sanctissimi regis Ladislai ». *Várad kegyhelye a késő középkorban* [« Ad visitandumque sepulchrum sanctissimi regis Ladislai ». Le lieu de

- pèlerinage d'Oradea au bas Moyen Âge], dans D. Bagi, T. Fedeles, G. Kiss (dir.), « *Köztes Európa* » vonzásában. *Ünnepi tanulmányok Font Márta tiszteletére*, Pécs, 2012, p. 163-182.
- Fejér 1829-1844 = G. Fejér (éd.), *Codex diplomaticus Hungariae ecclesiasticus ac civilis*, I-XI, Buda, 1829-1844.
- Gerics 1987 = J. Gerics, *A korai rendiség Európában és Magyarországon* [Les ordres politiques anciens en Europe et en Hongrie], Budapest, 1987.
- Hönsch 1996 = J. K. Hönsch, *Kaiser Sigismund. Herrscher an der Schwelle zur Neuzeit 1368-1437*, München, 1996.
- Iohannis Długossi 1711 = Iohannis Długossi seu Longini Historiae Polonicae Libri XII*, Francofurti, 1711
- Kerny 1987 = T. Kerny, *Szent László-kultusz a Zsigmond-korban* [Le culte de saint Ladislas à l'époque de Sigismond], dans L. Beke, E. Marosi, T. Wehli (dir.), *Művészet Zsigmond király korában 1387-1437*, Budapest, 1987, p. 353-363.
- Kerny 1989 = T. Kerny, *Királyi temetkezések a váradi székesegyházban* [Funérailles royales dans la cathédrale d'Oradea], dans Ead. (dir.), *Váradi kőtöredékek. Szobortöredékek, építészeti faragványok, síremlékek az egykori Biharvármegyei és Nagyváradi Múzeum gyűjteményéből*, Budapest, 1989, p. 159-167.
- Kerny 2006 = T. Kerny, *Zsigmond király temetése és temetkező helye* [Les obsèques et le lieu de sépulture du roi Sigismond], dans I. Takács (dir.), *Sigismundus rex et imperator. Művészet és kultúra Luxemburgi Zsigmond korában 1387-1437. Kiállítási katalógus*, Budapest, 2006, p. 475-480.
- Kiesewetter 1999 = A. Kiesewetter, *Die Anfänge der Regierung König Karls II. von Anjou (1278-1295). Das Königreich Neapel, die Grafschaft Provence und der Mittelmeerraum zur Ausgang des 13. Jahrhunderts*, Husum, 1999.
- Knauz 1874-1999 = F. Knauz et alii (éd.), *Monumenta ecclesiae Strigoniensis*, I-III, Esztergom, 1874-1924, IV, réimpr. Esztergom-Budapest, 1999.
- Kristó 1988 = Gy. Kristó, *Az Anjou-kor háborúi* [Les guerres de l'époque angevine], Budapest, 1988.
- Kristó 1990-2015 = Gy. Kristó et alii (éd.), *Anjou-kori Oklevéltár* [Recueil des chartes de l'époque angevine], t. I-XV, XVII, XIX, XXIII-XXXII, XXXIV, XXXVIII, Szeged-Budapest, 1990-2015.
- Losserth 1875 = J. Losserth (éd.), *Die königsaaer Geschichts-quellen mit den Zusätzen und der Fortsetzung des Domherrn Franz von Prag*, Vienne, 1875.
- Marcus 1867 = *Marci chronica de gestis Hungarorum ab origine gentis*, éd. Fr. Toldy, Pest, 1867.
- Nicolaus Botrontinensis 1843 = Nicolai Botrontinensis relatio de Henrici septimi imperatoris itinere Italico*, éd. J. Fr. Böhmer, *Fontes Rerum Germanicarum*, I, Stuttgart, 1843, p. 69-137.
- Niederstätter 2004 = A. Niederstätter, *Österreichische Geschichte 1278-1411. Die Herrschaft Österreich. Fürst und Land im Spätmittelalter*, Vienne, 2004.
- Schötter 1865 = J. Schötter, *Johann, Graf von Luxemburg und König von Böhmen*, Luxembourg, 1865.
- Schwennicke 1998 = D. Schwennicke, *Europäische Stammtafel. (Neue Folge)*, I/1, *Die Kaiser und Könige aus dem Hause Luxemburg*, Francfort-sur-le-Main, 1998.
- Skorka 2015 = R. Skorka, *Fehérvár az interregnum időszakában* [Székesfehérvár pendant l'interrègne], dans E. Bekő, K. Orosz (dir.), *In Medio regni Hungariae. Régészeti, művészettörténeti és történeti kutatások « az ország közepén »*, Budapest, 2015, p. 361-373.
- Solymosi 2012 = L. Solymosi, *Egy tévedés nyomában. Szent László király somogyvári temetésének legendája* [À la recherche d'une erreur. La légende de la sépulture du roi saint Ladislas à

Somogyvár], dans P.-A. Illés, A. Juhász-Laczik (dir.), *Örökség és küldetés. Bencések Magyarországon*, I-II, Budapest, 2012, I, p. 151-171.

Wenck 2015 = C. Wenck, *Clemens V. und Heinrich VII. Die Anfänge des französischen Papsttums*, Paderborn, 2015 (rééd.).

Zsoldos 2013 = A. Zsoldos, *A magyar király és főpapjai a vienne-i zsinat évtizedében* [Le roi et le haut clergé de Hongrie dans la décennie du concile de Vienne], dans M. Maróth (dir.), *Peritia Linguarum. A vienne-i zsinat és a nyelvek oktatása*, Piliscsaba, 2013, p. 213-224.

NOTES

1. Les recherches de l'auteur ont été soutenues par le Groupement de Recherches « Lendület » sur l'Histoire économique de la Hongrie Médiévale rattaché au Centre des Études de Sciences Humaines de l'Académie des Sciences de Hongrie, programme n° LP2015-4/2015 (MTA BTK « Lendület » Középkori Magyar Gazdaságtörténeti Kutatócsoport, LP2015-4/2015) et projet « L'atlas historique de villes de Hongrie » (*Magyarország városainak történeti atlasza*, n° K 116594).
2. Engel 1987, p. 613.
3. *Ibid.*, p. 614.
4. Kerny 1989, p. 159. Pour ce qui est de la sépulture supposée de saint Ladislas à Somogyvár, voir Solymosi 2012.
5. Bácsatyai 2015, p. 273-280, 282-285.
6. Kerny 2006, p. 475.
7. Kerny 1989, p. 164.
8. Fedeles 2012, p. 171 ; Kerny 1987, p. 355.
9. Kerny 1987, p. 355.
10. Sa première épouse, Marie († 1317), ainsi que ses deux fils mineurs, Charles († 1321) et Ladislas († 1329), furent ensevelis à Székesfehérvár. Engel 1987, p. 614.
11. Schwennicke 1998, tableau n° 82.
12. Hönsch 1996, p. 15.
13. Wenck 2015. p. 140-145.
14. Schötter 1865, p. 49.
15. Wenck 2015, p. 147-148.
16. Wenck 2015, p. 148-149.
17. Clémence était la fille de Rodolphe I^{er} de Habsbourg, roi des Romains, l'épouse de Charles Martel et la mère de Charles I^{er} de Hongrie. Sur la prise du comté de Provence par les Angevins, voir Kiesewetter 1999, p. 59.
18. Wenck 2015, p. 149.
19. Sur la descente d'Henri en Italie et sur son couronnement (daté par erreur du 29 juin 1311), voir Dümmerth 1982, p. 142-143.
20. *Nicolaus Botrontinensis* 1843, p. 107.
21. Böhmer 1844, p. 301, n° 482.
22. Böhmer 1844, p. 301, n° 483.

23. Böhmer 1844, p. 303, n° 495.
24. Böhmer 1844, p. 304, n° 504 et 505, p. 306 n° 525, p. 310, n° 562.
25. *Nicolaus Botrontinensis* 1843, p. 125.
26. Böhmer 1844, p. 310, n° 563, p. 311 n° 564.
27. Schötter 1865, p. 137.
28. Engel 2003.
29. Engel 2003, p. 340-341 ; Engel 1989, p. 91.
30. Il y a des circonstances dans les années 1301-1310 où le roi, pour sa sécurité personnelle, évita de quitter sa résidence. Ainsi, en 1310, le voïvode de Transylvanie Ladislav proposa à Charles, qui résidait alors à Buda, de lui restituer la Sainte Couronne, indispensable à un « vrai » couronnement royal, s'il venait en Transylvanie avant le 1^{er} juillet. Charles déclina l'offre. Skorka 2015, p. 369.
31. Engel 2003, p. 348.
32. *Ibid.*, p. 326.
33. Officier royal chargé par le roi d'exercer les fonctions publiques dans un comitat.
34. Sur les détails de la campagne de 1317 contre Borsa le Chauve, voir Eugol 2003, p. 344.
35. Engel ne mentionne ni l'archevêque de Kalocsa, ni l'évêque de Győr. Leur présence est attestée par le manuscrit des Archives Nationales de Hongrie, MNL DL 50657.
36. Sur l'implication de ces personnages, voir *ibid.*
37. Concernant la campagne de 1317 contre Matthieu Csák, voir Engel 2003, p. 346.
38. Knauz 1874-1999, vol. II, p. 744-746.
39. Fejér 1828-1844, vol. VIII/2, p. 170-181.
40. Fejér 1828-1844, vol. VIII/2, p. 163-164.
41. Fejér 1828-1844, vol. VIII/2, p. 165.
42. Fejér 1828-1844, vol. VIII/2, p. 169.
43. Skorka 2015, p. 368.
44. Notamment Thomas, archevêque d'Esztergom, les évêques Jean de Nitra, Martin d'Eger, Augustin de Zagreb, Benoît de Cenad/Csanád et Nicolas de Győr.
45. Zsoldos 2013, p. 216 ; Skorka 2015, p. 368.
46. Concernant les assemblées générales réunies sous André III, voir Gerics 1987, p. 299.
47. Niederstätter 2004, p. 123.
48. Sur l'itinéraire de Charles, voir Engel 2003, p. 361-374, notamment p. 364.
49. Loserth 1875, p. 364. Sur la campagne de Jean en 1315, voir Kristó 1988, p. 42-45.
50. Niederstätter 2004, p. 123-124.
51. Schötter 1865, p. 214.
52. Fejér 1828-1844, vol. VIII/2, p. 203.
53. *Nec longo post per nuntios solempnes regis Karoli haec tenella puella in metis Moraviae et Ungariae reverenter suscipitur*. Loserth 1875, p. 400.
54. MNL DL 36430. La charte délivrée à Buda le 29 juin dans laquelle Étienne, évêque de Veszprém, transcrit le même échange de biens confirme le lieu d'émission de la charte royale précédente. Fejér 1828-1844, vol. VIII/7, p. 121-122.

55. Engel 2003, p. 349.
56. MNL DL 40374.
57. Kristó 1990-2015, vol. V, p. 87, n° 200.
58. Gerics 1987, p. 299.
59. Loserth 1875, p. 400.
60. MNL DL 76246.
61. Seuls les lieux de séjour de Charles sont connus mais ils sont probablement identiques à ceux de Béatrice. Au cours de l'année 1319, le roi séjourna manifestement à Timișoara du 3 au 24 janvier, du 8 mars au 13 juillet, puis du 2 octobre au 27 décembre. Engel 2003, p. 365.
62. *Iohannis Dlugossi* 1711, p. 975.
63. *Marcus* 1867, p. 112.
64. *Eodem anno ecclesiam beatae Virginis Albensem, quae frequenter incendio vastabatur, incepit rex tegere plumbeis tegumentis, et cum gloriosa testudine decorare, insuper etiam columpnis firmissimis stabilire. Ibid.*
65. Sur la reconstruction en style gothique de la basilique de Székesfehérvár, voir Biczó 2011, p. 139-140.

RÉSUMÉS

L'histoire de Béatrice, fille d'Henri de Luxembourg et de la duchesse de Brabant Marguerite, née en 1305 et épouse de Charles I^{er} (ou Charles-Robert) d'Anjou de 1318 à 1319, illustre bien comment les fiançailles et les mariages interdynastiques servaient les intérêts des grandes puissances au cours du Moyen Âge. L'étude présente les événements qui donnèrent un rôle central à la jeune Béatrice dans la politique des Angevins de Naples tout d'abord, puis de Hongrie. Si la volonté souveraine de son père, de son frère et de son époux déterminèrent le cours de son existence, des circonstances imprévues décidèrent du lieu de ses obsèques. Béatrice est la première des reines de Hongrie dont la cathédrale d'Oradea (Várad) a accueilli la sépulture définitive. Ce choix royal a contribué à l'essor du culte de l'Arpadien Ladislas à l'époque angevine.

The story of Beatrix, daughter of count Henry of Luxemburg and duchess Margaret of Brabant, born in 1305 and wife of Charles I (Charles-Robert) from 1318 to 1319, is an enlightening example of the ways in which marriage agreements concluded between ruling dynasties were always put in the service of the political interests of great powers in the Middle Ages. The study explores the events which resulted in the emergence of Beatrix as a key figure of the matrimonial policies first of the Neapolitan Angevins, and later of the dynasty's Hungarian branch. It was not only Beatrix's course of life that was influenced by the princely will of her father, brother and husband. Even the choice of the final resting place of the prematurely passed princess was determined by external circumstances. She became the first Hungarian royal consort to be buried in the cathedral of Oradea (Várad), and this royal decision later contributed to the emergence of the Angevin cult of Saint Ladislas.

INDEX

Keywords : Angevins, Hungary, 14th century, diplomatic relations, alliance policy

Mots-clés : Angevins, Hongrie, XIVe siècle, relations dynastiques, politique d'alliance

AUTEUR

RENÁTA SKORKA

Académie des sciences de Hongrie, skorka.renata@btk.mta.hu

Les églises régionales dans la Hongrie angevine

Gergely Kiss

- 1 Les églises royales exemptes, que l'on assimilera à titre d'hypothèse aux églises régionales, ont fait l'objet de plusieurs études récentes¹. Elles ont tenté d'appréhender entre autres l'évolution et les caractères particuliers du statut juridique de ces églises. Les deux éléments constitutifs de ce statut sont d'une part le caractère royal, d'autre part la juridiction de l'archevêque d'Esztergom². L'objectif de la présente contribution est de déterminer si les églises de la reine se distinguaient ou non sur ce plan des églises du roi.
- 2 Pour les besoins du propos, je décrirai d'abord l'évolution du statut juridique des établissements en question. J'examinerai le rôle de leur personnel ainsi que les particularités de l'époque angevine, avant de détailler la situation de chaque église. Ce détour préliminaire est nécessaire pour une raison bien simple : les princesses angevines se greffèrent sur un paysage institutionnel préexistant qu'elles ne transformèrent que très timidement. Ceci pour une raison bien simple : en dehors de la reine-mère Élisabeth, la dernière épouse de Charles I^{er}, et de Marie, la fille de Louis I^{er}, la majorité vécut principalement hors du pays³.

Les prémices arpadiennes

- 3 Le statut privilégié des églises royales, notamment l'exemption, remonte à l'époque des Árpáds. Les premiers éléments repérables, au tournant des XII^e et XIII^e siècles, concernent le personnel ecclésiastique de la cour royale, notamment le prévôt de celle-ci. La notion d'« église royale » regroupait différents types d'institutions ecclésiastiques. À l'extrême fin du XIII^e siècle, elle fut employée en tant que synonyme de « chapelle royale » (ou régionale), laquelle jouissait de l'exemption de la juridiction de l'ordinaire et de la soumission immédiate à celle de l'archevêque d'Esztergom⁴. C'est dans ce contexte que, pour la première fois, la « chapelle (ou église) régionale » est indiquée comme une institution privilégiée⁵.

- 4 À ce stade se pose la question de savoir ce qui distinguait celle-ci de son pendant masculin, si l'on peut dire, l'église royale. Les recherches portant sur les cours et les résidences des reines arpadiennes peuvent fournir des indices. Parmi les lieux d'établissement des chartes réginales et les lieux de résidence des reines, la zone appelée *medium regni* est largement surreprésentée. Les reines affectionnaient visiblement le triangle composé d'Esztergom, de Buda et de Székesfehérvár, au détriment des résidences plus rurales (Segesd, Vizsoly, ou Újhely)⁶. Et à l'intérieur de celui-ci, elles préféraient Buda, Visegrád et la Grande Île (*Magna Insula*, aujourd'hui Csepel). Parmi les officiers de la double cour des reines⁷ se trouvaient des clercs « spéciaux », chapelains et notaires (*clericus specialis, capellanus, notarius*). Certains accomplissaient des tâches administratives tandis que d'autres assuraient la célébration des offices divins⁸.
- 5 La cour réginale ne différait guère apparemment de celle du roi par ce double caractère de *curia* institutionnelle et d'*aula* résidentielle, qui faisait qu'elle comptait des clercs rendant un service à la fois administratif et spirituel. Au reste, la cour du roi servait de modèle à celle des reines, qui était une sorte d'annexe de la cour royale. Les deux cours se partageaient d'ailleurs pour une grande part le même personnel⁹. Malheureusement les sources se rapportant aux églises réginales et à leur statut juridique sont très sporadiques à l'époque arpadienne, contrairement au XIV^e siècle qui bénéficie d'une abondance relative en termes de qualité comme de quantité. L'hétérogénéité des établissements révèle malgré tout une origine bien antérieure.

Les monastères féminins

- 6 Les communautés monastiques, notamment féminines, sont très peu représentées parmi les établissements privilégiés. Des cinq couvents de moniales bénédictines de Hongrie, un seul semble avoir bénéficié d'une exemption : Apácasomlyó. Cette fondation royale du XI^e siècle¹⁰ a connu une situation critique à partir du tournant des XIII^e et XIV^e siècles. L'aide et la médiation de la famille royale, tout particulièrement celles de la reine Élisabeth, permirent à la communauté de se réorganiser dans les années 1330¹¹. Malgré la reprise du patronage royal, la tentative échoua. Après des désordres internes¹², le monastère fut finalement transféré aux religieuses de Prémontré de Szeged en 1511-1512¹³. L'accomplissement du transfert sous la juridiction de l'archevêque d'Esztergom, qui ignore celle de l'ordinaire, l'évêque de Veszprém, traduit le statut antérieur de l'établissement. Cet indice coïncide avec les informations fournies par les listes exhaustives répertoriant les établissements ecclésiastiques de toutes sortes soumis à la juridiction de l'archevêque d'Esztergom¹⁴. Curieusement, peut-être suite à une nouvelle transformation, le monastère d'Apácasomlyó y est répertorié parmi les paroisses¹⁵.

Les collégiales de Dömös et Óbuda

- 7 La collégiale de Dömös est une fondation relativement tardive des rois de Hongrie. Elle illustre la tradition archaïque selon laquelle des institutions ecclésiastiques rendant un service spirituel à la dynastie naissent du réaménagement d'anciennes cours royales. Elle jouissait d'un statut d'exemption depuis le début du XIII^e siècle¹⁶. Cela ne l'empêcha pas de subir une marginalisation au début du XIV^e siècle. Deux facteurs y contribuèrent : des perturbations économiques et militaires d'une part, la préférence des membres de la

famille royale pour des résidences plus proches de Buda (*medium regni*), d'autre part. Dans ce déclin, les années 1320 constituent une rupture. La collégiale entra alors dans les préoccupations de Charles I^{er} d'Anjou et de sa sœur, Clémence d'Anjou, l'épouse de Louis X le Hutin. Le roi de Hongrie tenta de stabiliser la situation de la collégiale en la rattachant à celle d'Óbuda qui était une résidence réginale *in statu nascendi*¹⁷. Clémence fit conférer le bénéfice de prévôt au chapelain Simon¹⁸ – ce qui montre les relations étroites entre cette église royale et la princesse angevine. Ce lien ne parvint pas à entraver le déclin de la collégiale de Dömös, maintes fois transformée au cours du XV^e siècle¹⁹.

- 8 Fondée par le roi Pierre Orseolo vers 1040, la collégiale d'Óbuda, fait partie des établissements ecclésiastiques dont le statut d'exemption se stabilisa autour de 1200²⁰. De plus, la collégiale bénéficiait de la proximité immédiate de la résidence royale à partir des années 1210. L'invasion mongole a brusquement interrompu cet essor, détruisant les bâtiments de la collégiale²¹. Le sort d'Óbuda semblait scellé dans les années 1320, où la cour royale séjournait principalement à Visegrád, avant de revenir à Buda²² – deux places fortes construites pour raisons défensives après l'invasion mongole. C'est à ce moment-là que la reine Élisabeth intervint. À partir du milieu des années 1330, elle se lança dans un projet de reconstruction de l'ensemble que formaient le château royal et la collégiale d'Óbuda. L'ancienne église Saint-Pierre fut démolie et remplacée par une nouvelle basilique, dédiée à la Vierge. En 1343, un an après la mort de Charles I^{er}, son fils Louis I^{er} céda le *castrum* d'Óbuda à sa mère²³. La veuve fit construire un complexe religieux comportant une chapelle privée (Saint-Jacques) intégrée au bâtiment de la forteresse²⁴ et une collégiale²⁵. Cette dernière fut achevée en 1348-1349, lorsqu'Élisabeth obtint du pape Clément VI une série d'indulgences pour la consécration de son église²⁶. Toutefois, la présence de la reine provoqua des conflits avec les chanoines, qui aboutirent à la division de la ville d'Óbuda en deux secteurs en 1355, la partie appartenant à la collégiale se trouvant dès lors séparée de celle de la résidence réginale²⁷. La collégiale ne fut néanmoins pas mise à l'écart après ce partage, comme le montre l'histoire juridique des chapelles évoquées plus loin.

Chapelles et églises paroissiales

- 9 Les listes dressées entre 1389 et 1513 répertorient, entre autres, des « chapelles-églises paroissiales ». Elles se composent d'une part des chapelles de fondation royale privée et d'autre part des chapelles résidentielles, caractéristiques des XIV^e-XV^e siècles²⁸.
- 10 Parallèlement au développement de la résidence d'Óbuda, deux chapelles plus étroitement liées au roi, situées à Buda et Visegrád, connurent un vif essor. Ajoutées à la première, elles constituaient un véritable paysage résidentiel pour la reine Élisabeth, même si les deux dernières apparaissent comme des annexes de la résidence royale. La chapelle Saint-Martin de Buda était à l'origine une fondation royale, née de l'initiative des derniers souverains arpadiens – ou peut-être de celle de Charles I^{er} d'Anjou. Sa veuve a étendu son importance à l'intérieur du bâtiment appelé *Kammerhof*, qui lui servait de résidence. Elle sollicita elle-même du pape en 1349 des lettres d'indulgence pour cette chapelle²⁹. Cependant, autant la résidence d'Óbuda croissait, autant la présence de la reine-mère se raréfiait à Buda. Ce déclin conduisit en 1382 le roi Louis I^{er} à transférer cette chapelle aux Ermites de Saint Paul de Budaszentlőrinc, qui conclurent ensuite en 1413 un échange avec Hermann de Cilli³⁰. Preuve du relâchement des liens de la chapelle

Saint-Martin avec la cour et de son recul, elle ne figure dans aucune liste d'institutions exemptes des années 1389-1513.

- 11 Une autre chapelle de Buda, dédiée à la Vierge, située dans le palais royal, remplissait le rôle de chapelle résidentielle depuis sa fondation en 1366. Née de la volonté commune du roi Louis I^{er} et de sa mère Élisabeth³¹, elle fut transformée par la suite en collégiale (Saint-Sigismond) par Sigismond de Luxembourg, ce qui confirme sa vocation de chapelle résidentielle du roi. Absente des listes de 1389-1513, elle était néanmoins exempte, d'après une source de 1528³².
- 12 Le transfert de la cour royale à Visegrád par Charles I^{er} d'Anjou en 1323 marque le point de départ de la création des chapelles-paroisses. Le problème est qu'on peine parfois à les distinguer des institutions ecclésiastiques préexistantes. La paroisse de la Vierge, antérieure à l'installation des Angevins à Visegrád, faisait partie des paroisses ayant occasionné de graves conflits de juridiction depuis la fin du XIII^e siècle entre l'évêque de Veszprém, l'archevêque d'Esztergom et le curé local. Ils débouchèrent sur une stabilisation de l'exemption de cette paroisse, qui était à l'origine une chapelle royale³³. Elle resta en relations étroites avec la cour angevine de Hongrie. En 1325, le curé Jean est mentionné comme étant à la fois chapelain spécial du roi et de la reine³⁴. Les répertoires des églises royales exemptes établis dans les années 1389-1513 mentionnent cette paroisse³⁵.
- 13 La chapelle Saint-Jean-Baptiste, née autour de 1325, servait indiscutablement de chapelle résidentielle. Située dans le palais royal de Visegrád, elle était desservie par des membres de la chapelle royale – plusieurs *comites capelle* se recrutaient parmi les chapelains de Saint-Jean-Baptiste. Pourtant, elle n'est plus mentionnée à partir de la fin des années 1330. Sans doute d'autres institutions assumèrent-elles ses fonctions antérieures³⁶. La chapelle Saint-Georges devint rapidement excentrée par la transformation du complexe palatial sous Sigismond de Luxembourg³⁷. Enfin, une troisième chapelle, fondée par la veuve Élisabeth peu avant 1360, se trouvait dans la résidence réginale de Visegrád et reçut des indulgences en 1366³⁸ (voire en 1360³⁹). Cela montre la volonté d'Élisabeth de créer des institutions affectées à son propre service spirituel.
- 14 La petite ville actuelle de Segesd, dans le comitat de Somogy, était un centre de gouvernement séculier et ecclésiastique dès le début des l'époque arpadienne. Les fortifications avaient rendu possible l'aménagement d'un archidiaconé. Après les possessions royales et duciales, Segesd devint le centre de gestion des biens fonciers des reines par concession d'Étienne V (1270-1272). De ces mêmes années date la première mention de l'archidiaconé. Il renvoie sans aucun doute à une chapelle royale, dont le statut privilégié occasionna en 1216 une querelle de juridiction entre l'archevêque d'Esztergom et l'évêque de Veszprém : le premier a tenté de faire valoir ses prérogatives au détriment de l'ordinaire. Le tournant des XIII^e-XIV^e siècles correspond à une période difficile, suivie d'une reconstruction soutenue activement par la famille royale. Cette reconstruction permettait aussi de rétablir le statut privilégié de l'église de Segesd. Il en sortit dans les années 1310-1320 une succession de litiges appelée « procès de dîme de Sasad »⁴⁰. Signe de stabilisation de son statut privilégié, Sasad figure sur les listes de 1389-1513 répertoriant les églises royales exemptes⁴¹. La mention d'un « comitat de Segesd » – qui était un regroupement des biens fonciers de la reine permettant d'éviter toute référence à une circonscription – était en relation manifeste avec l'évolution de cette exemption.

Les chapelles-paroisses satellites (Fehéregyház, Galambok, Komár, Aranyos)

- 15 Cette relation n'est pas aussi évidente à propos d'autres chapelles-paroisses de fondation royale. Celles-ci pouvaient malgré tout profiter, dans certains cas, de la médiation des institutions privilégiées déjà mentionnées. La construction de la résidence de la reine-mère Élisabeth à Óbuda influa fortement sur ce processus.
- 16 L'église paroissiale de Fehéregyház – comme la désignent les sources à partir de la fin du XIII^e siècle – tire son origine de la chapelle d'une ancienne résidence royale⁴². Ensuite, bien que la date exacte de l'événement ne soit pas connue, elle fut incorporée à la collégiale d'Óbuda dont le prévôt devait assurer les offices divins. Fehéregyház passait ainsi sous le contrôle de la collégiale. Elle en tira visiblement profit à partir des environs de 1300. C'est à ce moment que l'incorporation et le statut privilégié se combinèrent. Fehéregyház est mentionnée parmi les paroisses (dites « églises royales et régionales ») qui refusèrent la juridiction de leur ordinaire en 1296 pour se placer sous celle de l'archevêque d'Esztergom⁴³. Elle faisait également partie des paroisses attachées à l'exemption durant le « procès de dîme de Sasad » dans les années 1310 à 1320⁴⁴. Le développement de la résidence de la reine (veuve) Élisabeth à Óbuda opéra un changement décisif. Suite au partage d'Óbuda (1355) entre la collégiale et la reine, Fehéregyház devint la paroisse de la résidence régionale⁴⁵. Elle avait d'ores et déjà le statut de son église-mère. L'incorporation accentua son exemption, attestée par des actes du XIV^e siècle et les inventaires d'églises royales privilégiés dressés dans les années 1389-1513⁴⁶.
- 17 Deux autres églises du comitat de Zala partageaient la même situation. Galambok et Komár étaient à l'origine attachées à l'abbaye bénédictine de Zalavár. Des changements importants étaient survenus avec l'installation d'*hospites*. De plus, la présence des *iobagiones castri* de Zala, serviteurs du roi, contribua à donner un statut privilégié aux deux églises paroissiales. Les hôtes et les serviteurs appartenaient aux domaines royaux locaux, ce qui explique l'évolution du statut juridique des églises de Galambok et de Komár. Elles apparaissent dans l'acte de division d'Óbuda entre la collégiale et la reine Élisabeth. Cette dernière offrit alors ces domaines de Galambok et Komár à la collégiale en échange des secteurs de la ville cédés par la collégiale. Leur statut se trouva ainsi conforté, comme en témoigne leur présence sur les listes de 1389-1513⁴⁷. Dernier exemple de chapelles-paroisses satellites : l'église d'Aranyos, présente également sur les listes précédentes sans doute parce qu'elle fut annexée dès le milieu du XIII^e siècle au complexe régional de Segesd⁴⁸.

Les chapelles-paroisses dispersées (Keszi, Pápa, Lampertszász, Szöllős, Magna Insula)

- 18 D'autres chapelles-paroisses entretenaient des relations plus limitées, voire éphémères avec les reines. L'église de Keszi dispose d'un seul signe de ces liens : la sentence du procès de 1296 déjà mentionnée qui rétablit la juridiction de l'archevêque d'Esztergom sur les églises royales et régionales, en particulier sur celle d'Örs, Sasad, Csík, Keszi, Szentjakab et Fehéregyház. Cependant, les données des années 1330-1360 contredisent ce statut privilégié en (r)établissant la juridiction de l'ordinaire, l'évêque de Veszprém⁴⁹. Les

répertoires d'églises royales exemptes de 1389-1513 mentionnent Keszi. Difficile d'expliquer ces incohérences autrement que par la fragilité des liens avec la cour réginale

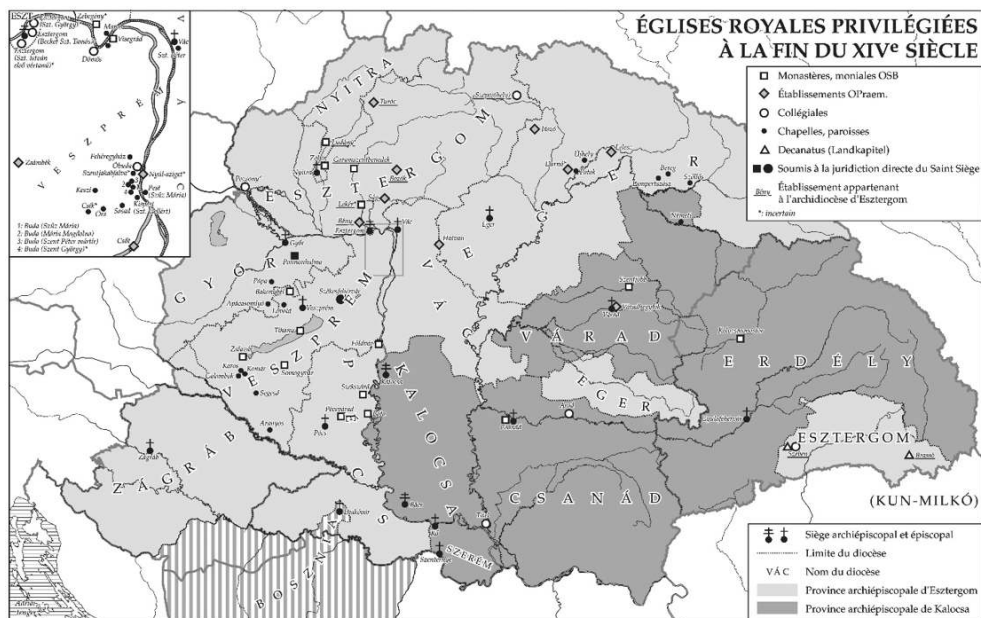
⁵⁰.

- 19 Un cas similaire est celui de la paroisse de Pápa, fondée aux XI^e-XII^e siècles sur un ensemble de possessions royales. Les relations étroites avec les rois et les reines, attestées à plusieurs reprises à l'époque arpadienne, se poursuivirent au XIV^e siècle⁵¹. C'était crucial pour le maintien du statut juridique privilégié dont jouissait la paroisse de Pápa, même après le tournant des années 1300, où les domaines royaux furent donnés à la famille de Gara, qui en fit un véritable centre de ses seigneuries⁵². Malgré ces changements, Pápa comptait toujours parmi les églises royales exemptées selon les listes de 1389-1513, en référence probablement à sa fondation royale⁵³.
- 20 La paroisse de Lampertszász (ou Beregszász) pose moins de problèmes. La communauté des *hospites* saxons obtint une charte de libertés en 1247 du roi Béla IV (1235-1270), qui lui accordait la libre élection du curé et la juridiction spirituelle de l'archevêque d'Esztergom⁵⁴. Elle est également mentionnée en 1284 sur la liste des paroisses soustraites à la juridiction de l'évêque d'Eger, ordinaire du lieu⁵⁵. Lampertszász est qualifiée par ailleurs de « ville réginale » en 1337⁵⁶. Le curé Michel répondit alors à l'ordre de l'archevêque d'Esztergom de citer à comparaître le curé de Szöllős, qui était une paroisse royale⁵⁷. En 1418, le curé de Lampertszász, Jean fut le témoin d'un acte dressé à Buda, dans la chapelle Sainte-Vierge réorganisée en collégiale Saint-Sigismond, qu'il signa en tant que *comes capelle regis* : son église-mère appartenait à la « chapelle royale », organisation d'églises exemptes étendue au royaume entier⁵⁸. Il n'est donc point surprenant de voir la paroisse de Lampertszász sur les listes de 1389-1513⁵⁹.
- 21 J'ai déjà cité l'acte judiciaire de 1337 par lequel le curé de Szöllős fut cité par son homologue de Lampertszász, le curé Michel⁶⁰. Cette même paroisse figure également en 1284 parmi les églises soustraites à la juridiction de l'évêque d'Eger⁶¹. De plus, il est manifeste que la communauté au service de laquelle la paroisse fut créée remontait à 1264, où des hôtes s'installèrent sur un domaine réginal⁶². Le statut privilégié de cette église se confirme par sa mention sur les listes de 1389-1513⁶³.
- 22 Pour terminer ce panorama, on exposera rapidement un exemple où le manque de conjonction avec une résidence royale ou réginale a clairement entravé la reconnaissance d'un statut privilégié. La Grande Île (*Magna Insula*⁶⁴) faisait partie des complexes de domaines royaux et réginaux des alentours de Buda. Lorsque, après l'invasion mongole (1241-1242), la ville revêtit de plus en plus le caractère de résidence de la famille royale, nombre d'anciennes chapelles et paroisses établies sur des domaines royaux furent progressivement délaissées. Quelques-unes seulement (Keszi, Fehéregyház, Sasad, Örs) parvinrent à consolider leur statut privilégié grâce à leur position géographique favorable. Les églises paroissiales de la Grande Île se rangent dans la première catégorie. Malgré leur fondation sur des domaines royaux, elles ne purent résister à l'extension et au renforcement de la juridiction de l'évêque de Veszprém, leur ordinaire, dans la seconde moitié du XIII^e siècle. On comprend ainsi pourquoi les églises de *Magna Insula* ne figurent jamais sur les listes de 1389-1513⁶⁵.
- 23 Quelle fut en définitive l'influence des princesses angevines de Hongrie sur l'évolution juridique des institutions ecclésiastiques privilégiées ? La notion d'« églises royales »

regroupait depuis le tournant des XII^e-XIII^e siècles des institutions de diverse nature (abbayes bénédictines, collégiales, prieurés de Prémontré), auxquelles s'ajoute un autre facteur, à savoir leur identification aux chapelles royale et réginale, attestée pour la première fois en 1296. Le rôle des reines et des princesses dans cette évolution n'est guère facile à établir. Pour ce qui est de l'époque arpadienne, les sources ne sont pas suffisantes. Les princesses angevines impliquées dans ce processus sont peu nombreuses, on l'a constaté : seules Clémence de Hongrie et surtout Élisabeth, la dernière épouse de Charles I^{er} d'Anjou, se sont illustrées sur ce terrain. Néanmoins, on peut avancer qu'au XIV^e siècle, la politique religieuse et résidentielle de la reine Élisabeth a permis une consolidation des institutions exemptes, notamment de celles qui – comme le monastère d'Apácasomlyó, la collégiale d'Óbuda, les chapelles-paroisses de Visegrád, Buda et Segesd – étaient reliées à des résidences nouvellement construites, ou à d'anciennes demeures héritées des Arpadiens. D'autres institutions bénéficièrent de la densification du paysage résidentiel de la reine-mère dans le *medium regni*. Ces institutions satellites, rattachées à celles du premier groupe, virent leur statut juridique se confirmer (Fehéregyház, Galambok, Komár, Aranyos), tandis que d'autres se trouvaient marginalisées par leur position géographique excentrée ou par l'incapacité de maintenir les relations avec la dynastie. Elles perdirent leur privilège en étant de nouveau soumises à la juridiction de l'ordinaire. Seuls résistèrent les rares institutions non reliées à une résidence réginale du *medium regni*, autrement dit disséminées dans le royaume, qui avaient encore des relations avec la reine-mère Élisabeth. Elles conservèrent leur statut même après les transferts de propriété survenus à la fin du XIV^e siècle. La détermination des archevêques d'Esztergom à obtenir la reconnaissance de leurs prérogatives juridictionnelles joua enfin en leur faveur⁶⁶.

- 24 En définitive, l'évolution du statut privilégié des chapelles et paroisses royales ou réginales dispersées dans le royaume montre le poids de la tradition, puisque leur exemption remonte très certainement à l'époque des Árpáds. Mais c'est grâce à l'action d'Élisabeth qu'elles purent la pérenniser. Pour clore la question de l'influence des princesses angevines, on ne saurait trop souligner la part de la volonté qu'a eue Élisabeth de créer sa propre cour et ses propres résidences. Elle n'avait pas eu l'opportunité d'y parvenir sous le règne de son époux, Charles I^{er} d'Anjou. Mais après la mort de celui-ci, elle joua un rôle très actif en ce sens. Ses manœuvres diplomatiques et religieuses en Italie pour assurer le trône de Naples à son fils André, duc de Calabre, en 1343-1344 participaient du même élan que la construction de résidences réginales à Buda puis à Óbuda. Il continua lorsque la reine-mère se retira lentement des affaires angevines, comme en témoigne l'acte de partage de la ville d'Óbuda en 1355. Sa politique religieuse représente en tout cas un moment très favorable pour des institutions jusqu'alors passablement délaissées, qui purent jouir ainsi de leur statut privilégié pour de nombreuses décennies encore.

Les églises privilégiées à la fin du XIV^e siècle ; encadré : les environs de Buda (© Béla Nagy).



BIBLIOGRAPHIE

ARCHIVES

MNL DF = Magyar Nemzeti Levéltár Országos Levéltára, Mohács előtti gyűjtemény, Diplomatikai Fényképgyűjtemény [Archives Nationales de Hongrie, Collection Antemohácsiana, Département des photographies, Budapest]

MNL DL = Magyar Nemzeti Levéltár Országos Levéltára, Mohács előtti gyűjtemény, Diplomatikai Oklevéltár [Archives Nationales de Hongrie, Collection Antemohácsiana, Département des chartes, Budapest].

BIBLIOGRAPHIE

Bakács 1982 = I. Bakács, *Iratok Pest megye történetéhez, 1002-1437* [Documents relatifs à l'histoire du comitat de Pest], Budapest, 1982 (*Pest megye múltjából*, 5)

Bártfai Szabó 1935 = L. Bártfai Szabó, *Óbuda egyházi intézményei a középkorban* [Les institutions ecclésiastiques d'Óbuda au Moyen Âge], Budapest, 1935.

Batthyany 1785-1827 = I. Batthyany (éd.), *Leges ecclesiasticae regni Hungariae et provinciarum adiacentium*, Albae-Carolinae-Claudiopoli, 1785-1827, vol. I-III.

Bertalan – Altmann 1995 = V. Bertalan, J. Altmann, *A középkori Óbuda* [Óbuda au Moyen Âge], dans Cs. Kiss, F. Mócsy (dir.), *Óbuda évszázadai*, Budapest, 1995, p. 139-200.

Bossányi 1918 = Á. Bossányi (éd.), *Regesta supplicationum*, vol. I-II, Budapest, 1918.

- Bónis 1971 = Gy. Bónis, *A sasadi tizedper közjegyzői a XV. század derekán* [Les notaires publics du procès de dîme de Sasad au milieu du XIV^e siècle], *Levéltári Közlemények*, 42, 1971, p. 102-113.
- Bunyitay et alii 1902-1912 = V. Bunyitay, R. Rapaics, J. Karácsonyi, F. Kollányi, J. Lukcsics (éd.), *Egyháztörténeti emlékek a magyarországi hitújítás korából* [Documents relatifs à l'histoire ecclésiastique de l'époque de la Réforme en Hongrie], vol. I-V, Budapest, 1902-1912.
- Buzás – Mészáros 2008 = G. Buzás, O. Mészáros, *A középkori Visegrád egyházainak régészeti kutatása* [Recherches archéologiques sur les églises médiévales de Visegrád], *Magyar Sion*, 44, 2008, p. 71-104.
- Buzás – Szőke 1992 = G. Buzás, M. Szőke, *A visegrádi vár és királyi palota a 14-15. században* [Le château et le palais royal de Visegrád aux XIV^e-XV^e siècles], dans J. Cabello (dir.), *Castrum Bene. Várak a későközépkorban. Die Burgen im Spätmittelalter*, Budapest, 1992, p. 132-145.
- Erdélyi – Sörös 1902-1916 = L. Erdélyi, P. Sörös (dir.), *A Pannonhalmi Szent-Benedek-rend története* [Histoire de l'ordre de saint Benoît à Pannonhalma], vol. I-XII/B, Budapest, 1902-1916.
- Érszegi 1992 = G. Érszegi, *A Nagy Lajos-kori királyi kápolna kérdéséhez* [Sur la chapelle royale à l'époque de Louis le Grand], dans J. Cabello, (dir.), *Várak a későközépkorban. Die Burgen im Spätmittelalter (Castrum Bene 1990)*, Budapest, 1992, p. 94-100.
- Fejér 1828-1844 = Gy. Fejér (éd.), *Codex diplomaticus Regni Hungariae ecclesiasticus ac civilis*, vol. I-XI, Buda, 1828-1844.
- Fraknói – Lukcsics 1896-1898 = G. Fraknói, J. Lukcsics (éd.) *Monumenta romana episcopatus Veszpremiensis – A veszprémi püspökség római oklevéltára*, vol. I-IV, Budapest, 1896-1898.
- Gárdonyi 1936 = A. Gárdonyi (éd.), *Budapest történetének okleveles emlékei* [Recueil des chartes relatives à l'histoire de Budapest], vol. I (1148-1301), Budapest, 1936.
- Gárdonyi 1937 = A. Gárdonyi, *Az óbudai Fejéregyháza problémája* [Le problème de Fejéregyház d'Óbuda], *Történetírás*, 1937, p. 3-23.
- Gárdonyi 1944 = A. Gárdonyi, *Magyarország középkori fővárosa* [La capitale de la Hongrie médiévale], dans *Századok*, 78, 1944, p. 219-231.
- Gerevich 1973 = L. Gerevich (dir.), *Budapest története* [Histoire de Budapest], vol. I-II, Budapest, 1973.
- Györffy 1952-1953 = Gy. Györffy, *A szávaszentdemeteri görög monostor XII. századi birtokösszeírása* [La description des biens du monastère grec de Sremska Mitrovica / Szávaszentdemeter au XII^e siècle], dans *A Magyar Tudományos Akadémia II. Osztályának Közleményei*, 1, 1952, p. 352-362 et 2, 1953, p. 69-104.
- Györffy 1987-1998 = Gy. Györffy (dir.), *Az Árpád-kori Magyarország történeti földrajza* [Topographie historique de la Hongrie à l'époque des Árpáds], vol. I-IV, Budapest, 1987-1998.
- Györffy 1997 = Gy. Györffy, *Pest-Buda kialakulása. Budapest története a honfoglalástól az Árpád-kor végi székvárossá alakulásig* [La formation de Pest et de Buda. Histoire de Budapest de la conquête du bassin des Carpates à sa fonction de résidence du pouvoir à la fin de l'époque arpadienne], Budapest, 1997.
- Horváth 2010 = R. Horváth, *Pápától a pápáig. Garai-Szapolyai várbirtok változások Veszprém megyében a Mátyás-korban* [De Pápa au pape. Changements des possessions castrales des familles Garai et Szapolyai dans le comitat de Veszprém sous le règne de Mathias Corvin], dans I. Hermann, B. Karlinszky (dir.), *Megyetörténet. Egyház- és igazgatástörténeti tanulmányok a veszprémi püspökség 1009. évi adománylevele tiszteletére*, Veszprém, 2010, p. 345-368.

- Jankovich 1959 = M. Jankovich, *Buda-környék plébániáinak középkori kialakulása és a királyi kápolnák intézménye* [La formation des paroisses des alentours de Buda et l'institution des chapelles royales], *Budapest régiségei*, 19, 1959, p. 57-98,
- Kiss 2013 = G. Kiss, *Királyi egyházak a középkori Magyarországon* [Les églises royales en Hongrie au Moyen Âge], Pécs, 2013.
- Kiss 2015 = G. Kiss, *Églises privilégiées et églises royales en Hongrie médiévale*, dans *Revue Mabillon*, n. s. 26 [87], 2015, p. 29-57.
- Knauz et alii 1874-1999 = F. Knauz, G. Dreska, G. Érszegi, A. Hegedüs, T. Neumann, K. Szovák, I. Tringli (éd.), *Monumenta ecclesiae Strigoniensis*, vol. I-IV, Esztergom-Budapest, 1874-1999.
- Kollányi 1901 = F. Kollányi (éd.), *Visitatio capituli E. M. Strigoniensis anno 1397*, dans *Történelmi Tár*, 1901, p. 71-106, 237-272.
- Kristó et alii 1990- = Gy. Kristó et alii (éd.), *Anjoukori oklevéltár. Documenta res Hungaricas tempore regum Andegavensium illustrantia*, vol. I-, Budapest-Szeged, 1990-.
- Kubinyi 1994 = A. Kubinyi, *A középkori Pápa* [Pápa au Moyen Âge], dans A. Kubinyi (dir.), *Tanulmányok Pápa város történetéből a kezdetektől 1970-ig*, Pápa, 1994, p. 75-124.
- Kumorovitz 1953 = L.B. Kumorovitz, *Veszprémi regeszták 1301-1387* [Relevés des documents relatifs à Veszprém 1307-1387], Budapest, 1953.
- Kumorovitz 1963 = L.B. Kumorovitz, *A budai várkápolna és a Szt. Zsigmond prépostság történetéhez* [Contribution à l'histoire de la chapelle du château et de la collégiale Saint-Sigismond de Buda], *Tanulmányok Budapest múltjából*, 15, 1963, p. 109-151.
- Kumorovitz 1966 = L.B. Kumorovitz, *Idősb Erzsébet királyné építkezéseinek történetéhez* [Contributions à l'histoire des constructions due à la reine Élisabeth], *Tanulmányok Budapest múltjából*, 17, 1966, p. 9-26.
- Lukcsics 1923 = P. Lukcsics, *A vásárhelyi apácák története* [L'histoire des moniales de Vásárhely], Veszprém, 1923.
- Lukcsics 1938 = P. Lukcsics (éd.), *15. századi pápák oklevelei* [Les chartes des papes du XV^e siècle], vol. I-II, Budapest, 1938.
- Mályusz et alii 1951-2013 = E. Mályusz, I. Borsa, N.C. Tóth, T. Neumann, B. Lakatos (éd.), *Zsigmondkori Oklevéltár* [Les chartes du roi de Hongrie Sigismond de Luxembourg], vol. I-XII, Budapest, 1951-2013.
- Mészáros 2009 = O. Mészáros, *A késő középkori Visegrád város története és helyrajza* [Histoire et topographie de la ville de Visegrád au bas Moyen Âge], Visegrád, 2009.
- Monumenta* 1887-1891 = *Monumenta Vaticana historiam regni Hungariae illustrantia. Vatikáni magyar okirattár*, Series I, vol. I-VI, Budapest, 1887-1891.
- Nagy et alii 1876-1891 = I. Nagy, I. Paúr, K. Ráth, D. Véghely, A. Ipolyi (éd.), *Hazai okmánytár. Codex diplomaticus patrius*, vol. I-VIII, Győr-Budapest, 1876-1891.
- Rupp 1868 = J. Rupp, *Buda-Pest és környékének helyrajzi története* [Topographie historique des alentours de Buda et Pest], Pest, 1868 (réimpr. : Budapest, 1987).
- Szende 2009 = L. Szende, *Királynői rezidenciák az Anjou-kori Magyarországon* [Les résidences régionales en Hongrie à l'époque angevine], dans T. Körmendi, G. Thoroczkay (dir.), *Auxilium historiae. Tanulmányok a hetvenesztendő Bertényi Iván tiszteletére*, Budapest, 2009. p. 327-337.

Szentpétery – Borsa 1923-1987 = E. Szentpétery, I. Borsa (éd.), *Regesta regum stirpis Arpadianae critico-diplomatica. Az Árpád-házi királyok okleveleinek kritikai jegyzéke*, vol. I-II, Budapest, 1923-1987.

Szűcs 1993 = J. Szűcs, *Sárospatak kezdetei és a pataki erdőuraldom* [Les débuts de Sárospatak et les domaines forestiers de Patak], *Történelmi Szemle*, 35, 1993, p. 1-57.

Tasnádi Nagy 1878-1920 = Gy. Tasnádi Nagy (éd.), *Codex diplomaticus Hungaricus Andegavensis. Anjoukori okmánytár*, vol. I-VI, Budapest, 1878-1920.

Theiner 1859-1860 = A. Theiner (éd.), *Vetera monumenta historica Hungariam sacram illustrantia*, vol. I-II, Rome, 1859-1860.

Thoroczky 2012 = G. Thoroczky, *A dömösi prépostság története alapításától I. Károly uralkodásának végéig* [Histoire de la collégiale de Dömös de la fondation à la fin du règne de Charles I^{er}], dans *Fons*, 19, 2012, p. 409-433.

Wenzel 1863-1874 = G. Wenzel (éd.), *Árpádkori új okmánytár. Codex diplomaticus Arpadianus continuatus*, vol. I-XII, Pest-Budapest, 1863-1874.

Zimmermann – Werner 1892-1981 = Fr. Zimmermann, C. Werner (éd.), *Urkundenbuch zur Geschichte der Deutschen in Siebenbürgen*, vol. I-VII, Sibiu-Bucarest, 1892-1981.

Zolnay 1963 = L. Zolnay, « Opus castri Budensis ». *A XIII. századi budai vár kialakulása* [L'évolution du château de Buda au XIII^e siècle], dans *Tanulmányok Budapest múltjából*, 15, 1963, p. 43-107.

Zsoldos 2005 = A. Zsoldos, *Az Árpádok és asszonyaik. A királynői intézmény az Árpádok korában* [Les Arpadiens et leurs épouses. L'institution réginale à l'époque arpadienne], Budapest, 2005 (*Társadalom- és művelődéstörténeti tanulmányok*, 36).

NOTES

1. Ce travail de recherche a bénéficié du soutien de l'Office National du Développement de la Recherche et de l'Innovation (NKFIH NN 109690, MN 124763) ; l'auteur est membre du groupe de recherche MTA-DE « Lendület ». *Magyarország a Középkori Európában Kutatócsoport*.

2. Kiss 2013 ; Kiss 2015.

3. À savoir : Clémence de Hongrie, épouse de Louis le Hutin et sœur de Charles I^{er} de Hongrie ; Catherine, épouse d'Henri, duc de Schweidnitz ; Élisabeth, épouse du duc de Troppau, Bolesław ; Catherine et Hedwige, les deux filles de Louis I^{er} de Hongrie, la seconde étant devenue reine de la Pologne après son mariage avec Wladislas Jagellon ; Élisabeth, fille du frère de Charles I^{er} de Hongrie, Étienne d'Anjou, duc de Slavonie, qui épousa Philippe II de Tarente.

4. Il s'agit d'une charte du chapitre de Veszprém (1^{er} août 1296) dans laquelle celui-ci accepte que certaines paroisses des alentours de Buda (Örs, Sasad, Csík, Keszi, Szentjakab, Fehéregyház) perçoivent la dîme due à l'archevêque d'Esztergom et se rendent au concile archiépiscopal. Parce qu'il fait allusion à toutes les églises royales et réginales, ce texte a valeur de règlement général : [...] *cum iam dudum retroactis temporibus lis et controversia inter reverendum in Christo patrem et dominum nostrum B. episcopum et nos capitulum ecclesie Wesprimiensis ex una et discretos viros, videlicet Paulum de Urs, Mykounem de Sasad, Nicolaum de Chek, Johannem de Kazu, Dominicum de Sancto Jacobo et Petrum de Alba Ecclesia, ecclesiarum plebanos eiusdem dyocesis Wesprimiensis parte ex altera fuisset exorta et demum de novo suscitata*

super iure percipiendi decimas integras et visitacione concilii archiepiscopi Strigoniensis [...] cum ecclesia Strigoniensis hanc prerogativam ex privilegio et antiqua consuetudine prescripta habere dignoscatur, quod omnes ecclesie et capelle regales seu reginales, earumdem plebani et rectores plenas decimas in omnibus debeant percipere et habere et concilium archiepiscopi visitare [...]. MNL DF 237414 ; Knauz *et alii* 1874-1999, vol. II, n° 393.

5. Kiss 2013, p. 32.

6. Zsoldos 2005, p. 91-92.

7. La *curia* désignait la cour officielle concentrant les fonctions administratives tandis que la *domus* indiquait la cour résidentielle. Zsoldos 2005, p. 121-123.

8. Zsoldos 2005, p. 120-121.

9. Zsoldos 2005, p. 122.

10. Jankovich 1959, p. 73 ; Györffy 1952-1953, p. 328. 1212 : Nagy *et alii* 1876-1891, vol. VIII, p. 15, 133 ; Lukcsics 1923, p. 12, p. 53, n° 1, p. 77, n° 3, p. 78, n° 7 ; MNL DL 86886 ; Wenzel 1863-1874, vol. X, p. 260-262 ; Szentpétery – Borsa 1923-1987, n° 4154. Cette dernière charte fut transcrite la même année par l'archevêque d'Esztergom Lodomerius. Il précise qu'il confirme la disposition royale en tant que métropolitain. Lukcsics tenait ce document pour un faux. MNL DL 86885 ; Wenzel 1863-1874, vol. X, p. 275 ; Lukcsics 1923, p. 18, note 2, et p. 78, n° 8-9.

11. MNL DL 3443 ; Tasnádi Nagy 1878-1920, vol. II, p. 205 ; Lukcsics 1923, p. 12 et 14 ; MNL DL 5155. Le 21 septembre 1331, la reine Élisabeth prit la communauté sous sa tutelle et la plaça sous la protection de l'archevêque d'Esztergom. MNL DL 2682 ; Tasnádi Nagy 1878-1920, vol. II, p. 549-550 ; Lukcsics 1923, p. 12, n° 18, et p. 79, n° 14. Le 21 octobre 1332, le roi Charles I^{er} d'Anjou prit une disposition identique. Lukcsics 1923, p. 12, n° 18, et p. 80, n° 17 ; Fejér 1828-1844, vol. VIII, t. 3, p. 575.

12. MNL DL 5155 ; Lukcsics 1923, p. 12, 81, n° 20, p. 88, n° 32, p. 21, 88, n° 34 ; MNL DL 11198 ; Fraknói – Lukcsics 1896-1898, vol. III, p. 173.

13. La transformation devint inévitable à cause de la vie scandaleuse que menaient les moniales. MNL DL 2214 ; Lukcsics 1923, p. 35, 55-59, n° 8, p. 93, n° 52-55 ; MNL DL 22191. La disposition fut approuvée par le pape en 1512. Theiner 1859-1860, vol. II, p. 587 ; Fraknói – Lukcsics 1896-1898, vol. IV, p. 211-21 ; Lukcsics 1923, p. 94, n° 56 ; MNL DF 208243.

14. Sur l'importance de ces listes rédigées entre 1389 et 1513, voir Kiss 2013, p. 33-38 et Kiss 2015, notes n° 8-13. Il s'agit de deux bulles de Boniface IX (1389, 1400), d'un procès-verbal de visite du chapitre d'Esztergom (1397), d'une visite du vicaire de l'archevêque d'Esztergom Grégoire, évêque de Milkow (1449), d'une supplique de l'archevêque d'Esztergom (1454), des bulles de Pie II (1464) et de Léon X (1513). Références détaillées de ces documents à la note suivante. Apácasomlyó apparaît sur toutes ces listes, sauf sur celle de 1449.

15. MNL DF 237 361 ; MNL DF 279 024 ; Zimmermann – Werner 1892-1981, vol. III, n° 1448, Zusatz 1 (14 novembre 1389) ; Mályusz *et alii* 1951-2013, vol. I, n° 1221 ; *Monumenta* 1887-1891, vol. IV, p. 198-201 ; *Visitatio capituli E. M. Strigoniensis anno 1397* : DF 237 946, fol. 17-52v ; Kollányi 1901 ; Batthyány 1785-1827, vol. III, p. 462-465, n° CX ; Lukcsics 1938, vol. II, n° 1340 ; MNL DF 249 044, DF 278 961, DF 279 024, DF 265 101 ; Fraknói – Lukcsics 1896-1898, vol. III, p. 173-174.

16. Knauz *et alii* 1874-1999, vol. I, p. 209-210 ; Gárdonyi 1936, p. 13-14 ; Fraknói – Lukcsics 1896-1898, vol. I, p. 35-36, et vol. IV, p. 305 ; MNL DF 230 073. Voir aussi Kiss 2013, p. 75-77 ; Thoroczkay 2012, p. 419.
17. Theiner 1859-1860, vol. I, p. 476 ; Kristó *et alii*, 1990-, vol. VI, p. 335. Voir aussi Thoroczkay 2012, p. 425.
18. Theiner 1859-1860, vol. I, p. 504. Voir Thoroczkay 2012, p. 426.
19. Kiss 2013, p. 75-77 ; Kiss 2015, note 28.
20. Kiss 2013, p. 79-80, en prenant en considération les critères d'exemption du bas Moyen Âge.
21. Kiss 2013, p. 77-79.
22. Le roi Charles I^{er} fut obligé jusqu'en 1323 de tenir sa cour à Timișoara / Temesvár pour des raisons de sécurité, en pleine guerre contre les oligarques. Après quoi il s'installa à Visegrád. Son fils Louis I^{er} quitta celle-ci en 1346 pour regagner Buda. Voir Szende 2009.
23. DL 3551 ; Kristó *et alii* 1990-, vol. IV, p. 297 ; Kumorovitz 1966, p. 9 et note n° 4. Cf. : Szende 2009, p. 335.
24. Kiss 2013, p. 121.
25. Gerevich 1973, vol. II, p. 11 ; Bártfai Szabó 1935 p. 8-14 ; Knauz *et alii* 1874-1999, vol. II, p. 635-639 ; MNL DL 68 720.
26. Bossányi 1918, vol. I, t. 2, p. 381, 400, 411, 421 ; Fraknói – Lukcsics 1896-1898, vol. II, p. 128 ; Theiner 1859-1860, vol. I, p. 764-765, 771 ; Kumorovitz 1963, p. 118-119. Voir aussi Bertalan – Altmann 1995, p. 182.
27. Theiner 1859-1860, vol. II, p. 5 ; Bossányi 1918, vol. II, n° 274-275 ; Kumorovitz 1966, p. 9-10 et note n° 5 ; Bertalan – Altmann 1995, p. 145 ; Gárdonyi 1944, p. 224.
28. Kiss 2013, p. 86-87.
29. Kiss 2013, p. 94-95 ; Szende 2009, p. 334.
30. MNL DL 11384 ; Rupp 1868, p. 118-119 ; Györffy 1997.
31. Bossányi 1918, vol. II, n° 412 ; Kumorovitz 1963, p. 114-115 et note n° 49.
32. Bunyitay *et alii* 1902-1912, vol. I, n° 411 ; Kiss 2013, p. 95-98.
33. Kiss 2013, p. 125-126.
34. 1338 : DF 207157 ; Erdélyi – Sörös 1902-1916, vol. VIII, p. 310 ; Fraknói – Lukcsics 1896-1898, vol. II, p. 88 ; 1343 : Mészáros 2009, p. 47, doc. n° 2-4.
35. Kiss 2013, p. 127.
36. Kiss 2013, p. 126.
37. Il n'est pas surprenant qu'elle soit décrite comme en ruines en 1424-1425. Lukcsics 1938, vol. I, p. 744 ; Buzás – Mészáros 2008, p. 91-102 ; Mészáros 2009, p. 49 ; Kiss 2013, p. 127.
38. Mészáros 2009, p. 51, doc. n° 60. Voir Érszegi 1992. L. Bernát Kumorovitz l'a localisée : Kumorovitz 1963, p. 150-151. Voir aussi Buzás – Szőke 1992, p. 133 ; Mészáros 2009, p. 52 ; Kiss 2013, p. 126-127.
39. Mészáros 2009, p. 51, doc. n° 59 ; Bossányi 1918, vol. II, p. 251 et n. 1 ; Fraknói – Lukcsics 1896-1898, vol. II, p. 90. Voir Kiss 2013, p. 126.

40. Sasad était l'une des chapelles-paroisses qui entrèrent en conflit avec l'évêque de Veszprém avec le soutien de l'archevêque d'Esztergom. Bónis 1971 ; Jankovich 1959, p. 84-85.
41. Kiss 2013, p. 119-120 ; Kiss 2015, Tableau 2. Voir Szende 2009, p. 336-337.
42. L'abbaye bénédictine de Pécsvárad, qui obtint par donation royale une ancienne chapelle appelée également Fehéregyház, offre un possible parallèle. Une autre abbaye bénédictine, Zalavár a incorporé également deux chapelles appartenant à des résidences royales. Gerevich 1973, vol. I, p. 264 ; Bertalan – Altmann 1995, p. 140-141 ; Jankovich 1959, p. 87.
43. MNL DF 237414 ; Wenzel 1863-1874, vol. X, p. 248-250 ; Knauz *et alii* 1874-1999, vol. II, p. 390-391 ; Gárdonyi 1936, vol. I, 301-303 ; Gárdonyi 1937, p. 14.
44. Le procès portait sur quatre paroisses : Segesd, Lövöld, Sasad et Örs. Bónis 1971 ; Jankovich 1959, p. 84-85.
45. Gárdonyi 1936, vol. I, p. 104 ; Jankovich 1959, p. 67 ; Zolnay 1963, p. 85 ; Gerevich 1973, vol. II, p. 12.
46. Kiss 2013, p. 103-105 ; Kiss 2015, Tableau 2.
47. Kiss 2013, p. 106 et 107 ; Kiss 2015, Tableau 2.
48. Kiss 2013, p. 87.
49. Bakács 1982, n° 474, 763 ; MNL DF 200221 ; Kumorovitz 1953, n° 552.
50. Kiss 2013, p. 107-108 ; Kiss 2015, Tableau 2.
51. Par exemple : MNL DL 87178 (1345) ; Kristó *et alii* 1990-, vol. V, p. 102 (1347) ; Kubinyi 1994, p. 78.
52. Kubinyi 1994, p. 84 ; Horváth 2010.
53. Kiss 2013, p. 115-116 ; Kiss 2015, Tableau 2.
54. Györffy 1987-1998, vol. I, p. 533 ; MNL DL 314 ; Fejér 1828-1844, vol. IV, t. 1, p. 455-457 ; Szentpétery – Borsa, vol. I, n° 867.
55. MNL DF 209 901 ; Györffy 1987-1998, vol. I, p. 533 ; Szűcs 1993, p. 10 et note n° 51.
56. Kristó *et alii* 1990-, vol. VII, p. 602 ; Györffy 1987-1998, vol. I, p. 533.
57. MNL DL 56 614 ; Györffy 1987-1998, vol. I, p. 533.
58. MNL DL 10 817 ; Kumorovitz 1963, p. 112 et note n° 29 ; Kiss 2013, p. 109-110.
59. Kiss 2013, p. 109-110 ; Kiss 2015, Tableau 2.
60. MNL DL 56 614 ; Tasnádi Nagy 1878-1920, vol. III, p. 322.
61. MNL DF 209 901.
62. Jankovich 1959, p. 72-73.
63. Kiss 2013, p. 121-122 ; Kiss 2015, Tableau 2.
64. Lieu connu aujourd'hui sous le nom Csepel-sziget (Île de Csepel), au sud de Buda, qui fait partie aujourd'hui du territoire de Budapest.
65. Kiss 2013, p. 112 ; Kiss 2015, Tableau 2.
66. Voir Kiss 2015, paragraphe « La formation des prérogatives de l'archevêque d'Esztergom ».

RÉSUMÉS

L'étude présente est le fruit d'un ensemble d'observations singulières qui ont surgi au cours de recherches portant sur le statut privilégié des églises royales en Hongrie au Moyen Âge. Fait surprenant, un groupe d'établissements ecclésiastiques reliés institutionnellement à la reine bénéficiait du privilège d'exemption. Ces établissements se répartissent en plusieurs types : on trouve parmi eux aussi bien des collégiales que des chapelles (ou paroisses), ainsi peut-être qu'une communauté de religieuses bénédictines. Le propos consiste à mettre à l'épreuve des sources l'hypothèse suivante : la conjonction entre le statut privilégié de ces églises et leur caractère réginal est-elle à l'origine de leur conformité par rapport au modèle que fournissaient les églises royales exemptes ?

The present study is the result of a collateral observation which emerged during the researches about the legal state of privileged royal churches. Surprisingly, a group of ecclesiastical institutions belonging to the queen had (or had in a second time) an exemption status. Different types can be found among them : collegial chapters, chapels (or parish churches) and maybe a monastery of Benedictine nuns. The starting point of the present paper is the following hypothesis : is the conjunction of the privileged legal status and the belonging to the queen the reason why these churches followed the model of the exempted royal churches ?

INDEX

Keywords : Royal chapel, exemption, Arpadians, Angevin dynasty, Hungary, 14th century

Mots-clés : Chapelle royale, exemption, Arpadiens, Angevins, Hongrie, XIVe siècle

AUTEUR

GERGELY KISS

Université de Pécs, Hongrie, gpetit.gergely@gmail.com

Princesse au pouvoir, femme de pouvoir ? L'action politique de Marie de Blois d'après le *Journal* du chancelier Jean Le Fèvre (1383-1388)

Jean-Michel Matz

Et que peut on dire de la vaillant et sage duchese d'Anjou ? [...] O com grandement fait à louer ceste dame en toutes vertus ! En sa jeunesse fu de si souveraine beauté que elle passa toutes autres dames, et de très parfaites chasteté et sagece en son parfait aage, de très grant gouvernement et souveraine prudence et force et constance de courage, comme il y paru. Car après la mort de son seigneur qui mourut en Ytalie, auques toute sa terre de Prouvence se rebella contre elle et ses nobles enfans, mais ceste noble dame tant fist et tant pourchaça que par force que par amours que elle la remist toute en bonne obediencie et subgecion, et si bien la maintint soubz ordre de droit que oncques clameur ne plainte ne fu ouye de injustice qu'elle feist.

Christine de Pizan, *La città delle dame*, éd. P. Caraffi, Milan-Trente, 1998, p. 98-99.

- 1 Deux ans après son adoption par la reine Jeanne I^{re} de Naples en 1380¹, Louis I^{er} d'Anjou, fils du roi de France Jean II le Bon, pénètre dans la péninsule Italienne dans le but d'y faire valoir ses droits contre Charles III d'Anjou-Duras. Après sa victoire à Pietracatella et son couronnement comme roi de Naples en 1383, il était déjà à court d'hommes et d'argent. Entré cependant dans Bari en juillet 1384, il mourut non loin de là le 20 septembre. À l'âge de quarante-cinq ans, Louis, prince apanagé pour le duché d'Anjou et le comté du Maine, aussi duc de Touraine, par ailleurs comte de Provence et de Forcalquier et roi de Naples du fait de son adoption, laissait une veuve, Marie de Blois, et deux fils mineurs, Louis (né en 1377) et Charles (en 1379). Une régence féminine s'ouvrait donc, c'est-à-dire la mission temporaire pour sa veuve d'assurer le gouvernement du prince mineur et de ses nombreux territoires disséminés dans et hors du royaume de France. Or, comme l'exprime Christine de Pizan dans la *Cité des dames*, Marie de Blois

(† 1404) fit preuve durant toutes ces années de « très grant gouvernement et souveraine prudence et force et constance de courage » et elle parvint à garantir la destinée pourtant fragile de la seconde maison d'Anjou-Provence. Pour autant, mit-elle en œuvre des formes spécifiques de pouvoir féminin ?

- 2 Depuis deux à trois décennies, des recherches ont interrogé la différence des rôles sexués (*gender*) comme une des pierres de touche de l'analyse du pouvoir politique au féminin. Certaines publications ont rassemblé des éléments problématiques et des études de cas², d'autres ont choisi de traiter un espace géographique donné³, d'autres encore ont privilégié une approche monographique autour de figures précises en ne parvenant pas toujours à éviter le paradigme trompeur de la « femme d'exception »⁴. Dans ce chantier historiographique, force est de reconnaître que les princesses de la seconde maison d'Anjou-Provence (1356-1480/1481) n'ont occupé qu'une place très marginale⁵ – jusqu'aux travaux récents de Marion Chaigne-Legouy qui ont montré leur rôle pourtant déterminant dans la construction politique et territoriale de l'« État angevin » et dans son renforcement à la fois institutionnel, administratif et financier⁶, et cela d'autant plus que « l'absence du prince »⁷ a été un problème récurrent du gouvernement pendant les trois générations de cette dynastie princière.
- 3 Mon travail propose de se pencher sur la première duchesse de cette maison, Marie de Blois, dite aussi Marie de Blois-Châtillon, fille de Charles de Châtillon († 1364), prétendant par sa femme au duché de Bretagne. La biographie de Marie, réputée pour sa beauté, est établie dans ses grandes lignes⁸. Née vers 1343/1345, elle est donc la fille de Charles, comte de Blois, un neveu du roi de France Philippe VI de Valois, et de Jeanne, duchesse de Bretagne et comtesse de Penthièvre. En juillet 1360, elle épouse Louis I^{er} – alors qu'il était promis à une fille du roi d'Aragon – peu de temps avant son départ à Londres comme otage en échange de l'élargissement de son père, captif depuis la défaite de Poitiers (1356). Après son évasion en 1363, Louis a été un des principaux acteurs de la politique royale, notamment en tant que lieutenant général de son frère Charles V (1364-1380) en Languedoc, puis comme régent au nom de son neveu Charles VI. Durant ces années, Marie a eu un rôle très effacé. Le départ de Louis en Italie en 1382 et sa mort deux ans plus tard l'ont brutalement propulsée sur le devant de la scène politique. En dépit du couronnement de Louis II d'Anjou en Avignon par Clément VII à la Toussaint 1389, Marie a gouverné les terres de la maison d'Anjou jusqu'à la majorité de son fils en 1399, soit pendant quinze ans, et face à leurs ennemis, les « remist toute en bonne obediencie et subgecion » comme le souligne Christine de Pizan.
- 4 Or, en l'état de l'historiographie, l'action politique de cette princesse angevine reste pour l'essentiel à éclairer, aussi bien dans les fondements juridiques de son autorité que dans son gouvernement et son exercice du pouvoir. Dans cette perspective, une source présente un intérêt tout particulier pour appréhender un pouvoir au féminin. Nommé chancelier par Louis I^{er} d'Anjou en 1381, Jean Le Fèvre a été confirmé en 1384 par Marie de Blois dans cet office qu'il a occupé jusqu'à sa mort en Avignon en janvier 1390⁹. Durant ces années, il a tenu un journal¹⁰, dans lequel se mêlent le relevé de tous les actes qu'il a scellés au nom des princes angevins et le récit très personnel de l'action politique et diplomatique qu'il a déployée à leur service. Son récit est très peu développé et comporte de nombreuses périodes d'interruption jusqu'à la mort de Louis d'Anjou en 1384, mais il gagne très nettement en régularité, en précision et en prolixité durant les années suivantes, avant de s'interrompre brutalement le 13 juin 1388.

- 5 Le *Journal* de Jean Le Fèvre est la source exclusive sur laquelle s'appuie mon étude car il présente deux caractères qui le rendent exceptionnel. D'une part, il est tenu par le chancelier des princes angevins, soit leur principal « ministre », qui couche par écrit, au jour le jour, l'action politique et le gouvernement de Marie de Blois vu de l'intérieur, même lorsqu'il ne partage pas les décisions de celui-ci¹¹. Par ailleurs, la personnalité de Jean Le Fèvre en fait un témoin privilégié. Moine bénédictin puis abbé de Saint-Vaast d'Arras, régent en droit canon à l'université de Paris, ancien conseiller du roi Charles V, Le Fèvre est devenu évêque de Chartres par la faveur du pape Clément VII en 1380. C'est donc un homme d'Église – milieu réputé pour sa misogynie – qui relate l'action politique d'une princesse angevine, de sorte que son texte nous place exactement dans la situation d'un « régime de genre », soit « un agencement particulier et unique des rapports de sexe dans un contexte historique, documentaire et relationnel spécifique »¹². Fort de cette position originale que l'historien ne rencontre pas si souvent, nous pouvons donc envisager les fondements juridiques du pouvoir de Marie de Blois dans les différents territoires à elle confiés, les marques de son pouvoir réginal et enfin la représentation de cette princesse en majesté. Cette étude de cas prend place dans une histoire globale des pouvoirs à la fin du Moyen Âge pour suivre les étapes de la construction, de la consolidation et de l'exercice du gouvernement d'une princesse afin d'essayer de déterminer si elle fut autre chose qu'un prince intérimaire.

Territoires et fondements juridiques du pouvoir

- 6 Lors de sa lieutenance en Languedoc, Louis I^{er} d'Anjou avait déjà désigné par deux fois Marie « pour gouverner la province avec un conseil »¹³. Le 13 juin 1382, il prend donc la route de l'Italie, pour ne plus revenir. Une semaine plus tôt, le chancelier écrit : « Vendredi vi jour de juing, je seellé une lettre pour madame la duchesse en laquelle monseigneur le duc li donne plainne puissance »¹⁴. L'autorité ainsi dévolue à Marie de Blois recouvrait peut-être celle reçue par Isabelle de Portugal qui obtint en 1441 de son mari le « gouvernement de nos pays [...] autant que nous mesmes en personne faire devrions et pourrions se present y estions », avec « plain pover et autorité de gouverner »¹⁵. La « pleine puissance » de Marie de Blois garde cependant un sens bien incertain : deux semaines avant d'en être investie, « le duc ordenne messire Hardoyn de Bueil gardien de ses pais sur fait de genz d'armes », et surtout Le Fèvre a scellé « une lettre confirmatoire de lieutenance generale » à Pierre d'Avoir, lieutenant du duc pour l'Anjou, le Maine et la Touraine depuis 1371, en précisant que « vauldront ses remissions non obstant la presence de Madame »¹⁶. Le caractère extrêmement lacunaire du *Journal* à cette période ne permet aucune analyse de l'étendue exacte du gouvernement de Marie de Blois au cours de cette lieutenance, mais le prince reste *in fine* l'autorité en titre comme le montrent sans ambiguïté les formulaires en usage à la chancellerie jusqu'à sa mort¹⁷.
- 7 La situation s'éclaircit avec sa disparition en 1384. En cas de veuvage, le gouvernement de la princesse n'a pas été prévu comme à l'accoutumée par un acte diplomatique (ordonnance ou lettre patente), mais par les trois testaments successifs de Louis¹⁸. Le premier – comme les suivants – stipule : « Aussi voulons nous que la reine nostre compaignie ait le gouvernement de Loys nostre ainsné filz duc de Calabre, jusques à tant qu'il soit en aage de vint et un ans accomplis, sans ce que à nul autre en appartiegne administracion ou gouvernement ». Quelle que soit la nature de l'acte qui l'établit, il s'agit

cette fois d'une régence destinée à assurer le gouvernement du jeune prince et de ses États jusqu'à sa majorité¹⁹. Or cette dévolution souveraine ne tient aucunement compte du statut juridique des terres désormais confiées à Marie de Blois, ni des contextes très variables dans lesquels elles se trouvent alors, les Angevins devant faire face à une contestation violente hors du royaume de France.

- 8 Pour les terres sises en France, la monarchie a évidemment la main. En novembre 1384, dix jours après l'annonce de la mort du duc à Angers où résidait alors Marie, un émissaire lui rapporta les décisions du conseil royal : « Conclu fu par eulx que à Madame de droit et de coustume appartient la garde de messeigneurs ses enfans et le bail de leurs terres, se elle le veult prendre »²⁰. Le Fèvre consacre ensuite de longues pages à transcrire « les requestes faictes par la royne de Jherusalem et de Sicile à monseigneur le duc de Berry », son beau-frère venu auprès d'elle, et « les responses faictes » par lui au nom du roi Charles VI son neveu. Sur les douze requêtes émises par Marie de Blois, la deuxième est explicite et la réponse de Berry tout autant²¹ :

Item, très chier et très amé frere, comme quant monseigneur se parti pour faire son voiaige comme dessus est dit, il voulsist que je lui promeisse et par son commandement lui promis et juray sur les sains Ewangiles que se il plaisoit à Dieu le prendre avant moy, je prendroie le bail, garde et gouvernement de voz diz neveux noz enfans et de leurs terres et la charge de acomplir son testament à mon pouvoir. [...] Audit article respont monseigneur de Berry que il est bien raison que la royne ait le bail de nosseigneurs ses enfans et le gouvernement de leurs terres, et que à elle appartient plus que à quelque autre personne ; et que en ce lui donnera tout aide, conseil et faveur de tout son pouvoir et tient que ainsi le feront le roy et monseigneur de Bourgogne.

- 9 Les possessions françaises des Angevins n'en sont pas moins hétérogènes par leur origine et, par conséquent, dans leur statut. Nul ne peut revendiquer à Marie le comté de Guise qu'elle a amené en dot pour son mariage avec Louis d'Anjou en 1360. Elle le doit à son père, cinquième comte de la maison de Châtillon qui le tient depuis le milieu du XIII^e siècle, et elle l'administre désormais au nom de son second fils Charles, prince de Tarente, qui l'a reçu par la volonté testamentaire de son père. La situation est différente pour le comté de Roucy, le douaire de Marie : Le Fèvre précise que Louis en « avoit plaine possession au jour de son trespas »²², mais cette terre est en réalité contestée. En 1370, il a acheté ce comté (pour 40 000 francs or) à son héritière Isabelle de Pierrepont, fille unique de Robert II, mais l'aliénation fut rejetée par son oncle paternel Simon, au nom de son droit de forlignage. Ce dernier finit tardivement par gagner son procès devant le Parlement en 1387, mais pour l'heure, le 11 février 1385, Marie de Blois adressa une fin de non recevoir à ses prétentions et se maintint en la possession de Roucy²³.
- 10 L'Anjou et le Maine sont des apanages. La succession d'une femme noble aux fiefs en l'absence d'héritier mâle de même degré tout comme le bail féodal et la tutelle des mères sur les enfants mineurs figurent dans les coutumes d'Anjou et du Maine dès leur première mise par écrit en 1246²⁴. Il suffit que cette dernière règle initialement de droit privé soit élargie au droit public pour que les femmes ne soient plus exclues du gouvernement en l'existence d'au moins un enfant mineur de sexe mâle. Le droit des apanages reconnu cette règle au début du XIV^e siècle et à la fin du siècle, les Angevins remplitaient doublement cette condition avec les deux fils du couple princier, Louis II et Charles.
- 11 Le 2 mars 1385, Marie de Blois fut ainsi « devers le roy et li fist trois hommages » dont Le Fèvre établit bien la distinction : « L'un à cause de parrie de Anjou, le Mainne, Chasteau de Ler et aultres terres », soit l'apanage ; « l'autre à cause de son heritage de Guyse et

autres terres li appartenans », et « le tiers à cause de la conté de Roussy et des acquestes qui en dependent »²⁵. En réalité, depuis plusieurs mois déjà, la duchesse y percevait paisiblement les revenus, nommait les officiers et recevait les serments des seigneurs fieffés dans des territoires où l'autorité de la maison d'Anjou n'avait rencontré aucune hostilité, de telle sorte que ces prestations relèvent davantage d'un simple aveu féodal au roi que d'un hommage au sens strict.

- 12 Hors de France, la situation était radicalement différente et surtout bien plus complexe. En théorie, Provence et Naples sont échus à Louis d'Anjou à la mort de la reine Jeanne I^{re} en vertu de son adoption. Dans le *Regno*²⁶, Marie devait cependant faire face à un « usurpateur », Charles III d'Anjou-Duras († 1386) puis son fils Ladislas I^{er}. En Provence, où le souvenir de l'invasion menée en 1368 par Du Guesclin au nom de Louis restait vivace²⁷, Duras était soutenu par des villes et des seigneurs regroupés dans l'« Union pour l'honneur de la reine [Jeanne], la protection et la défense de la patrie », dite Union d'Aix puisque la capitale du comté en avait pris la tête²⁸. Le jeu était d'autant plus délicat que la monarchie française lorgnait sur la Provence comme le testament du roi Robert I^{er} de Naples († 1343) l'y autorisait, ce que le duc de Berry ne manqua pas de faire valoir aux Angevins en février 1385²⁹. De son côté, la papauté était particulièrement attentive au *Regno*, créé comme État vassal du Saint-Siège au XII^e siècle et source de bien des difficultés depuis. Pour y veiller, Clément VII avait fait de Louis d'Anjou son champion dans la péninsule, mais sa mort avait changé la donne car l'infériorité de Marie liée à son genre posait évidemment problème dans ce contexte belliqueux.
- 13 En mai 1385, Marie de Blois tint un conseil en présence de deux cardinaux : « Quand au Royaulme, fu faite difficulté pour ce que aultrefois les papes en ont eu le bail ou commis à leur volenté quant le Royaulme cheoit en mineur d'aage ; si fu cest article reservé à plus grand conseil » raconte Le Fèvre³⁰. Le 20 mai, après d'intenses négociations, le pape finit par décerner « le bail et le gouvernement du roy et du Royaulme à Madame qui estoit mere », et le lendemain, c'est le jeune Louis II, « auctorisé de sa mere », qui « fist hommage et les seremens de l'inféudacion et li fist le pape investiture par la tradicion », et reçut ainsi la bannière de l'Église et celle de Sicile³¹. À la différence des terres de France pour lesquelles l'hommage au roi avait été de pure forme, il est ici le fondement direct de l'investiture par le pape. Marie était désormais « royne de Sicile et de Jherusalem, duchesse d'Anjou et contesse de Prouvence, mere, baaille, gouvernerresse et administrarresse dudit Loys roy de Sicile et dudit royaume »³². Il lui restait néanmoins à faire plier les opposants et à les réconcilier avec la seconde maison d'Anjou, aussi bien dans les terres provençales que dans le royaume de Naples.

L'exercice du pouvoir réginal

- 14 Épouse, Marie de Blois supplée ou seconde Louis I^{er} d'Anjou comme lieutenant générale. Veuve, elle assure désormais en intérimaire le gouvernement au nom d'un enfant mineur comme le prouvent les usages diplomatiques de la chancellerie. En mai 1385, est ainsi décidé par le conseil ducal que les actes à destination de la Provence seront passés sous la titulature de *Ludovicus rex..., de auctoritate et assensu domine Marie regine genitricis et gubernatricis...*³³. À lire Le Fèvre, elle exercerait un pouvoir plein et entier au nom de son fils, ce qui reste à vérifier. D'autre part, gouverne-t-elle tel un homme ou a-t-elle développé des pratiques spécifiques liées à son genre ? À voir. Fin 1384, au château d'Angers, le comte de Potenza Ugo de Sanseverino, après avoir relaté la situation dans le

Regno, enjoint – selon une expression célèbre – à Marie de Blois « que Madame prengne cuer d’omme et li [à son fils] soit et pere et mere, et poursuive l’entreprise de laquelle en brief elle puet venir à chief »³⁴. En somme, de gouverner « *con animo virile* »³⁵. Donc qu’une femme se fasse homme.

- 15 Marie de Blois semble avoir eu le tempérament nécessaire pour s’imposer dans un monde d’hommes. Le Fèvre en donne une première preuve à la fin de l’année 1383, qui marque dans le récit du chancelier – après deux longues interruptions de son *Journal* (juillet 1382 à février 1383 d’abord, puis mai à octobre 1383) – la véritable entrée de Marie de Blois sur la scène politique. Décidée à mettre fin aux louvoiements des oncles de Charles VI quant à l’aide promise par le roi pour l’expédition italienne, elle répond alors aux conseillers royaux :

Madame senz conseil autre avoir, respondi que elle estoit venue, avoit baillé les lettres de monseigneur, fait ses requestes, ne avoit nulle entencion de enquerir ne savoir l’estat du roy ne du royaume ; mes prioit que il pleust au roy li donner bonne et brieve response afin que elle la peust rescrire à monseigneur, et aussy que elle se peust brief partir. Le chancelier de France dit : “ Madame ce qu’on vous a dist n’est pas pour delayer ; mes le roy veult premier que vous sachiez le fait du roy et de son royaume. Et parlez à vostre conseil, et nous nous traïrons à part ”. Nous³⁶ [...] fumes à accord que Madame avoit bien respondu et qu’elle perseverast³⁷.

- 16 Le chancelier ne cache pas son admiration devant cette fermeté et il laisse encore transparaitre le même sentiment par la suite. En mai 1385, le comte de Potenza « se eschauffa tant malgracieusement et parla si hault que il contraingt Madame à dire parole cuisans »³⁸. Le mois suivant, « le pape fu bien ebahi » et « demoura moult tourblé » devant le refus de Marie de Blois de satisfaire les prétentions du duc de Berry sur la principauté de Tarente³⁹. Sur le long terme, ce comportement finit par susciter des critiques à la curie où, en juillet 1387, fut « parlé moult mordamment du gouvernement de Madame », notamment en raison qu’elle « a arriere-conseil et ce que li est en Avignon conseillé pour bien, elle fait le contraire », raison pour laquelle elle fut invitée à « mettre ordenance en son conseil »⁴⁰.
- 17 Le conseil est en effet le moteur de l’État, même s’il s’organise de manière très empirique. Le prince – ici la princesse – étant source de tout pouvoir, son conseil est ce qu’il veut qu’il soit, simplement consultatif, délibératif ou exécutif, et sans aucune périodicité fixée. Le Fèvre a scrupuleusement noté les réunions du conseil, au nombre d’une centaine entre fin 1384 et 1388, contre cinq en moyenne par an sous le gouvernement de Louis II d’après les relevés de Marcelle-Renée Reynaud⁴¹, qui a aussi constaté que les ecclésiastiques étaient nettement plus nombreux dans le conseil sous les régences des duchesses (23 % pour Marie de Blois, 32 % sous Yolande d’Aragon lors de la minorité de Louis III), sans que l’on sache cependant si cela relève d’un choix personnel ou d’une contrainte imposée par la faiblesse imputée à leur genre. À lire Le Fèvre, la princesse jouirait du pouvoir dans le choix de ses « équipes de pouvoir »⁴² – « Madame retient conseiller » untel, écrit-il souvent – et quand un problème surgit et que « volt Madame avoir conseil de clers »⁴³, elle appelle semble-t-il qui elle veut. Pourtant, en novembre 1384, tout juste veuve, Marie « requist monsegneur de Berri qu’il la conseillast sur conseil prendre », mais ce dernier lui recommanda des conseillers déjà tous présents dans l’entourage de Louis I^{er}⁴⁴. Les expressions « Madame eust son conseil » ou « tint conseil » vont dans le sens de ce pouvoir entier, ce que confirme la soumission d’un diplomate réticent qui trois fois requis par Marie de Blois « enfin à grande painne dit : ‘Madame est dame, ce qu’il li plaira sera fait’ »⁴⁵.

- 18 Le conseil est le cadre où s'élaborent les décisions ensuite retranscrites dans les actes de la chancellerie. Le *Journal* de Le Fèvre énumère chaque lettre scellée : entre la fin de l'année 1384 et juin 1388 (avec une interruption entre octobre 1386 et début mai 1387), le chancelier a ainsi apposé un sceau au nom de Marie de Blois sur près de 3 200 actes – parmi lesquels des centaines de confirmations ou concessions de biens, de droits, d'offices ou de bénéfices ecclésiastiques en Provence et à Naples, pour partie issus de confiscations au détriment de ses adversaires⁴⁶. Il n'y a pas lieu de développer ici une analyse de ces milliers de lettres⁴⁷, mais certaines méritent une mention particulière pour jauger la nature de ce pouvoir au féminin : c'est le cas des lettres de rémission émises pour la Provence, au nombre d'environ soixante-dix, qui concernent des entraves à la norme comme les homicides, mais avant tout les « conspirations », « rebellions et offenses » et « crimes de lèse majesté » perpétrés lors de la guerre de l'Union d'Aix⁴⁸.
- 19 Les formulaires de la chancellerie attestent jusqu'à la mort de Louis I^{er} la subordination du pouvoir de Marie de Blois, mais la diplomatie et l'usage des sceaux prouvent que sa régence ouvrit une ère nouvelle. La sigillographie est un indicateur de la puissance féminine⁴⁹, et Marion Chaigne-Legouy a récemment mis en valeur la spécificité des sceaux des princesses angevines⁵⁰. Les empreintes sigillaires de Marie de Blois – comme celles des autres duchesses d'Anjou – présentent en effet des traits particuliers. Toutes sont rondes, marque de la revendication d'une réelle *auctoritas*, là où la forme ogivale est traditionnellement adoptée par les matrices féminines. Les duchesses d'Anjou n'ont en revanche pas eu de sceau en majesté, mais l'originalité manifeste de leurs empreintes est la présence d'anges, disposés à la manière des représentations de la Vierge en majesté, comme on les retrouve sur le plus ancien grand sceau de Marie aujourd'hui conservé, qui fut usité entre 1385 et 1387 au moins⁵¹.
- 20 Dès la connaissance de la mort de Louis I^{er}, la création de nouveaux sceaux fut une priorité : le 18 novembre 1384, « Madame envoya monstrier à monseigneur de Berri la grandeur de ses seaux ; la fourme du grand li pleust assés ; il dit que le secret estoit trop grand et conseilloit qu'il fust ramené à la grandeur du contresigné »⁵², de manière à freiner les prétentions de la régente⁵³. Une fois prêté son serment à Marie de Blois⁵⁴, le chancelier Le Fèvre disposa ensuite de tous les sceaux d'importance : le grand sceau de la princesse, le sceau de Calabre jusqu'à sa destruction en 1386⁵⁵, le contre-sceau⁵⁶, ainsi que son sceau du secret⁵⁷. Néanmoins, Marie de Blois conservait l'entière maîtrise de ces outils de validation car à chaque fois que le chancelier s'éloignait d'elle pour quelque mission, il les lui remettait avant de les recouvrer à son retour⁵⁸. La princesse gardait également la main sur les sceaux propres à chaque territoire, que ce soit ceux du sénéchal de Provence après la mort de Foulques d'Agout⁵⁹, ou dans l'apanage ceux des Grands jours – une session annuelle de la grâce du duc en appel – confiés au chancelier par Marie avant qu'il ne les remette à un chanoine d'Angers – « auquel par l'ordonnance de Madame je baillé » – pour les mener en Anjou⁶⁰, ou encore le « seel que Madame avoit fait faire *pro litteris scriptis justice et gracie* en ses pais de France » délivré à un abbé d'Angers⁶¹.
- 21 *L'ars gubernandi* suppose de savoir « bien s'entourer pour mieux gouverner »⁶². Dans le *Journal* du chancelier, la princesse pourvoit à des centaines d'offices, des plus modestes aux plus élevés dans la hiérarchie administrative. Après la mort de Louis I^{er}, une vague de nominations ou de confirmations d'officiers bat son plein dans l'apanage où « Madame constitua Thibault Levraut juge ordinaire d'Anjou et du Maine » – le plus haut office judiciaire⁶³. En mars 1385, avant de partir vers la Provence, elle « constitue le sire de Cliczon gouverneur, gardien et protecteur de toutes ses terres que elle a ou royaume de

France », et une fois arrivée à destination, elle « accorda que messire Raymon Bernard usast de office de juge mage de Prouvence », là aussi la charge éminente en matière de justice⁶⁴. Plus tard, elle « fait et ordonne » Amaury de Clisson sénéchal d'Anjou et du Maine⁶⁵. En revanche, Le Fèvre ne dissimule pas que la nomination de Georges de Marle au sénéchalat de Provence – « lequel à la requeste du pape li a ottroïé » – a été décidée à la curie⁶⁶. Les entrevues fréquentes de Marie de Blois avec Clément VII et l'omniprésence de cardinaux dans son entourage laissent tout de même supposer que ses décisions lui furent plus d'une fois suggérées voire imposées.

- 22 L'habilitation à recevoir les serments et hommages vient couronner cette image d'un pouvoir complet. Le *Journal* énumère des centaines de prestations de « serement à Madame » par des officiers ou d'« hommage lige et serement de feaulté »⁶⁷ à cause de fiefs pour lesquels, lorsqu'ils sont d'importance, Marie récusé un procureur en exigeant un hommage personnel⁶⁸. Le début de sa régence entraîna là aussi le renouvellement des engagements pris envers Louis I^{er} de son vivant : en Anjou les deux derniers mois de l'année 1384 sont jalonnés d'hommages⁶⁹. Une fois la comtesse rendue en Provence au printemps suivant, une grande cérémonie eut lieu à Avignon où « firent hommage à Madame et au roy son filz », selon l'ordre de citation, six archevêques ou évêques, des abbés, le sénéchal de Provence, une vingtaine de seigneurs (dont plusieurs femmes) et les procureurs de quelques *universitates* du comté⁷⁰. Ces pratiques étant codifiées de façon à ce que le respect du rituel en garantisse la validité, Le Fèvre précise parfois que l'hommage fut reçu « en la maniere de Prouvence » ou « à la forme du royaume » pour Naples⁷¹. Le même souci de conformité aux usages se manifeste dans le « serment aux Marseillais » (24 août 1385)⁷², à la veille duquel « furent leus les instrumens des juremens que firent les rois Charle premier, Charle second, Robert et de la royne Jehanne »⁷³. La sincérité des engagements comptait autant que les rituels ou les formules prononcées, raison pour laquelle Le Fèvre épingle Pierre de Craon, accusé quelques mois plus tôt d'avoir détourné les 90 000 florins levés en Italie pour venir au secours de Louis I^{er}, qui tout juste rentré en grâce et retenu au conseil, « fist serement tant estroit comme on peut »⁷⁴...

Une princesse en majesté

- 23 Et pourtant... Devant la fragilité de la dynastie angevine, la sincérité des engagements devait tenir compte des priorités du moment. Une longue tradition historiographique a repris l'observation de Christine de Pizan sur la soumission de la Provence rebelle, mais la résolution de la guerre de l'Union d'Aix montre l'habileté ou la duplicité dont Marie de Blois a su faire preuve et la manière dont les femmes pacières savaient user d'arguments aussi puissants que la force⁷⁵. À partir de l'été 1385, des accords sont conclus avec des universités provençales pour acheter la paix et arracher la reconnaissance de la légitimité des Angevins, qui tous comportaient des concessions – amnistie, extension des privilèges urbains, limitation de la fiscalité comtale... – fatalement nuisibles au pouvoir du prince, mais l'urgence du court terme y condamnait comme le montrent les circonstances du ralliement d'Arles. Le 10 décembre 1385, alors que « Madame et le roy son filz furent en un eschafaut fait hault de VIII ou IX degrés contre un mur en la court de l'arcevesque », les syndics de la ville « firent hommage lige et sacrement de fidelité pour tout le peuple » ; mais la veille, « pour ce que les chapitres qu'il demandent sont contre raison, [...] Madame jura en ma main de la sienne par la foy de son corps que les derraïsonnables elle point ne

garderoit ; et ce je li fis faire *ad cautelam futuri temporis* »⁷⁶. Ainsi, pour Tarascon, dès la domination angevine affermie, Marie de Blois annula en mars 1390 les concessions porteuses d'une émancipation de la communauté urbaine qui avaient été octroyées auparavant pour ramener cette ville dans l'obéissance⁷⁷.

- 24 La cérémonie d'Arles à la fin de l'année 1385 n'est qu'un exemple de ce déploiement de la majesté princière qui permet de manifester et de renforcer son pouvoir. La vie de cour est elle-même une vaste mise en scène, mais Le Fèvre n'en dit rien. Les seuls événements qu'il relate très brièvement sont les entrées princières dans quelques villes de Provence⁷⁸, et la dernière à Angers. Or le récit qu'il en donne diffère nettement : dans les entrées provençales, la majesté est celle du jeune roi Louis II, alors qu'il n'est même pas mentionné – était-il présent ? – pour l'entrée le 5 mars 1388 dans la capitale de l'apanage : « Madame fist son entrée en Angiers où elle fu receu très solempnelment, et furent les genz de la ville vestus de livrée et fist on personnages ; et vint l'Université au dehors et y furent les contes de La Marche et de Beaufort, le seigneur de Chasteaufromont et plusieurs seigneurs du pays »⁷⁹.
- 25 La piété de la princesse, autre terrain de manifestation de sa majesté, n'est pas plus présente sous la plume du chancelier. L'inclination des Angevins pour les ordres mendiants est bien connue – et peut-être retient-elle Le Fèvre de s'y épancher. Au début de novembre 1387, Marie assiste ainsi chaque jour à la messe dans l'un des couvents d'Aix, auxquels elle confirme les nombreux privilèges qui leur avaient été octroyés par les rois de Naples, ce qui est un moyen habile de se placer dans leur continuité⁸⁰. Il est vrai que la duchesse s'inscrit dans une tradition familiale – à commencer par son père – et dans un « réseau aristocratique franciscanisant » particulièrement dévot et actif dans la France de l'Ouest⁸¹. Elle a aussi joué un rôle majeur dans la cause de canonisation de Pierre de Luxembourg, contempteur des fastes du monde mais promu cardinal par Clément VII et mort en Avignon le 2 juillet 1387, à l'âge de dix-huit ans. Aussitôt des miracles se produisent à son tombeau et dès le 28 août, « Madame oy messe » devant sa sépulture ; en février 1388, elle formule la première sollicitation au pape pour obtenir sa canonisation, soit plus d'un an avant l'intervention du roi de France en ce sens⁸².
- 26 À la fin du Moyen Âge, la commande et le « mécénat » artistiques ont été des marqueurs aristocratiques – on sait que les Valois ont particulièrement brillé dans ce domaine – et l'investissement des princesses dans ce patronage a représenté pour elles une forme de manifestation de leur pouvoir et un art de gouverner⁸³. Il est évident que la mort prématurée de Louis I^{er} ne lui a pas permis de donner sa pleine mesure dans la commande ou l'achat de livres⁸⁴. Deux manuscrits seulement proviennent de sa collection et dans les deux cas, Marie de Blois y est étroitement associée. Le premier est un recueil liturgique consacré à Marie Madeleine, exécuté vers 1375, dont le décor peint est dû au Maître du Policratique qui travaillait alors à Paris pour le roi et Philippe le Hardi ; les armoiries de Louis I^{er} et celles de Marie de Blois (écu parti d'Anjou moderne et de Bretagne) sont peintes sur plusieurs feuillets⁸⁵. Le second manuscrit est un *Pèlerinage de Vie humaine* de Guillaume de Digulleville – texte dont on connaît le succès pérenne dans le milieu angevin au XV^e siècle⁸⁶ – contemporain du précédent, réalisé à Toulouse alors que Louis I^{er} était lieutenant général en Languedoc, avec un décor héraldique similaire⁸⁷. Les armes de Marie de Blois figurent encore, cette fois sans celles de son mari défunt, dans un autre manuscrit : la traduction française du traité de Pietro da Eboli sur les bains curatifs de Pouzzoles (près de Naples), achevée en 1392 par Richard Eudes⁸⁸, médecin de la duchesse⁸⁹.

- 27 L'héraldique fournit encore un indice intéressant au sujet du trésor d'orfèvrerie constitué par Louis I^{er} d'Anjou dont on conserve l'inventaire réalisé au début des années 1380, vraisemblablement en vue de le faire fondre pour financer l'expédition italienne⁹⁰. Il énumère exactement 3 603 objets, soit à peine moins que les 3 900 relevés à sa mort dans le trésor de Charles V. Dans cet ensemble, 320 pièces seulement sont marquées des armes de Louis I^{er} alors que celles de son épouse sont relevées sur 630 pièces d'orfèvrerie, notamment de nombreux éléments de vaisselle de table du quotidien en argent, mais aussi une cinquantaine d'objets en or, en particulier le fameux tabernacle angevin pesant plus de 286 marcs de métal précieux !
- 28 De Mahaut d'Artois à Isabelle de Portugal en passant par ses contemporaines Yolande de Flandre ou Anne Dauphine de Bourbon⁹¹, sans oublier évidemment les autres princesses ou reines de la seconde maison d'Anjou comme Yolande d'Aragon, Isabelle de Lorraine ou Marguerite d'Anjou⁹², Marie de Blois, femme au pouvoir, a bien été une femme de pouvoir au sens où elle l'a clairement exercé, y compris dans ses attributions les plus souveraines. Pour autant, les études qui portent habituellement sur les actes de la pratique gouvernementale peinent à identifier des formes spécifiquement féminines de cet exercice du pouvoir, et l'analyse d'une source aussi originale et exceptionnelle que le *Journal* de Jean Le Fèvre n'y conduit pas mieux. En somme, comme on a pu l'écrire – non sans un rien de provocation ? – au sujet de la comtesse Mahaut d'Artois, Marie de Blois ressemble surtout à « un prince comme un autre »⁹³.
- 29 Théoriquement marginalisée par le couronnement de Louis II en 1389, elle a continué de gouverner. En 1398 par exemple, c'est en tant que *baiula, tutrix et administratrix illustris carissimi nati nostri Ludovici* qu'elle prononce la soustraction de la Provence de l'obédience de Benoît XIII, désavouée ensuite par Louis II⁹⁴. Effectivement écartée du pouvoir par la majorité et l'émancipation de son fils en 1399, Marie de Blois a fini sa vie en Anjou, retirée un temps auprès du couvent des franciscains d'Angers avant de s'éteindre à Saumur en 1404 et d'être inhumée dans la cathédrale de la ville devenue la nécropole de la seconde maison d'Anjou.

BIBLIOGRAPHIE

Arcangeli – Peyronel 2008 = L. Arcangeli, S. Peyronel (dir.), *Donne di potere nel Rinascimento*, Rome, 2008.

Arlot 2006 = Fl. Arlot, *Dans la tourmente du XIV^e siècle : Marie de Blois, comtesse de Provence et reine de Naples*, dans *Provence historique*, 56, 2006, p. 53-90 et p. 155-194.

Aurell – Boyer – Coulet 2005 = M. Aurell, J.-P. Boyer, N. Coulet, *La Provence au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 2005.

Autrand 2000 = Fr. Autrand, *Jean de Berry. L'art et le pouvoir*, Paris, 2000.

- Avril 2009 = Fr. Avril, *L'héritage : quelques livres des premiers ducs d'Anjou*, dans Gautier 2009, p. 36-45.
- Balouzat-Loubet 2009 = Ch. Balouzat-Loubet, *Bien s'entourer pour mieux gouverner. Les officiers de Mahaut d'Artois (1302-1329)*, dans *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, 116, 2009, p. 145-167.
- Balouzat-Loubet 2014 = Ch. Balouzat-Loubet, *Le gouvernement de la comtesse Mahaut en Artois (1302-1329)*, Turnhout, 2014.
- Balouzat-Loubet 2015 = Ch. Balouzat-Loubet, *Mahaut d'Artois, une femme de pouvoir (1302-1329)*, dans A. Destemberg, Y. Potin, É. Rosenblieh (dir.), *Faire jeunesses, rendre justice*, 2015 ; <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01175899> (consulté le 3 janvier 2017).
- Bedos-Rezak 1988 = B. Bedos-Rezak, *Women seals and Power in Medieval France (1150-1350)*, dans Erler – Kowaleski 1988, p. 61-82.
- Boudet 2007 = J.-P. Boudet, « *Pour commencer bonne maniere de gouverner royaume* » : un miroir du prince au XV^e siècle, l'Avis à Yolande d'Aragon, dans Fr. Lachaud, M. Soria (dir.), *Le prince au miroir de la littérature politique de l'Antiquité aux Lumières*, Mont-Saint-Aignan, 2007, p. 277-296.
- Boudet – Sené 2012 = J.-P. Boudet, E. Sené, *L'Avis à Yolande d'Aragon : un miroir au prince du temps de Charles VII*, dans *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, 24, 2012, p. 51-84.
- Bourrilly 1926 = L. Bourrilly, *Dugesclin et le duc d'Anjou en Provence (1368)*, dans *Revue historique*, 152, 1926, p. 161-180.
- Bousmar et al. 2012 = É. Bousmar, J. Dumont, A. Marchandise, B. Schnerb (dir.), *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*, Bruxelles, 2012.
- Boyer 2011 = J.-P. Boyer, *René et Marseille : les serments de 1437*, dans J.-M. Matz, N.-Y. Tonnerre (dir.), *René d'Anjou (1409-1480). Pouvoirs et gouvernement. Actes du colloque d'Angers (2009)*, Rennes, 2011, p. 47-76.
- Bubenicek 1996 = M. Bubenicek, *Au « conseil Madame ». Les équipes de pouvoir d'une dame de haut lignage : Yolande de Flandre, comtesse de Bar et dame de Cassel (1326-1395)*, dans *Journal des savants*, 2, 1996, p. 339-376.
- Bubenicek 2002 = M. Bubenicek, *Quand les femmes gouvernent. Droit et politique au XIV^e siècle : Yolande de Flandre*, Paris, 2002.
- Chaigne-Legouy 2008 = M. Chaigne-Legouy, *Comptes féminins, contes du quotidien ? Les activités des duchesses de la seconde Maison d'Anjou à la lumière de leurs finances*, dans *Questes*, 15, 2008, p. 64-81.
- Chaigne-Legouy 2011 = M. Chaigne-Legouy, *Reine ordinaire, reine extraordinaire. La place de Jeanne de Laval et d'Isabelle de Lorraine dans le gouvernement de René d'Anjou*, dans J.-M. Matz, N.-Y. Tonnerre (dir.), *René d'Anjou (1409-1480). Pouvoirs et gouvernement. Actes du colloque d'Angers (2009)*, Rennes, 2011, p. 77-101.
- Chaigne-Legouy 2013 = M. Chaigne-Legouy, « *Pays de par deçà, pays de par delà* ». *Les relations entre Angevins et Napolitains sous le regard de Jean Le Fèvre, chancelier de la seconde Maison d'Anjou (1380-1388)*, dans I. Taddei, A. Lemonde (dir.), *Construction et circulation des idées et des pratiques politiques. France-Italie (XIII^e siècle-XVI^e siècle)*, Rome, 2013 (Collection de l'École française de Rome, 478), p. 148-186.
- Chaigne-Legouy 2014 = M. Chaigne-Legouy, *Femmes au « cœur d'homme » ou pouvoir au féminin ? Les duchesses de la seconde Maison d'Anjou (1360-1481)*, thèse de doctorat, Université de Paris-IV Sorbonne, 2014.

- Chevalier 1999 = B. Chevalier, *Marie d'Anjou, une reine sans gloire (1404-1463)*, dans G. et Ph. Contamine (éd.), *Autour de Marguerite d'Écosse. Reines, princesses et dames au XV^e siècle*, Paris, 1999, p. 81-98.
- Cosandey 1997 = F. Cosandey, *De lance en quenouille. La place de la reine dans l'État moderne (XIV^e-XVII^e siècles)*, dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 52, 1997, p. 799-820.
- Cosandey 2005 = F. Cosandey, *Puissance maternelle et pouvoir politique. La régence des reines mères*, dans *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 21, 2005, p. 69-90.
- Coulet 1977 = N. Coulet, *Les entrées solennelles en Provence au XIV^e siècle : aperçus nouveaux sur les entrées royales françaises au bas Moyen Âge*, dans *Ethnologie française*, 7, 1977, p. 63-82.
- Earenfight 2005 = Th. Earenfight (dir.), *Queenship and political power in medieval and early modern Spain*, Aldershot-Burlington, 2005.
- Erlor – Kowaleski 1988 = M. Erlor, M. Kowaleski (dir.), *Women and Power in the Middle Ages*, Athens (EU, Georgie), 1988.
- Galasso 1992 = G. Galasso, *Il Regno di Napoli. Il Mezzogiorno angioino e aragonese (1266-1494)*, Turin, 1992 (*Storia d'Italia*, XV-1).
- Gaude-Ferragu 2014 = M. Gaude-Ferragu, *La reine au Moyen Âge. Le pouvoir au féminin, XIV^e-XV^e siècle*, Paris, 2014.
- Gaude-Ferragu – Vincent-Cassy 2016 = M. Gaude-Ferragu, V. Vincent-Cassy (dir.), « *La dame de cœur* ». *Patronage et mécénat religieux des femmes de pouvoir dans l'Europe des XIV^e-XVII^e siècles*, Rennes, 2016.
- Gautier 2009 = M.-É. Gautier (dir.), *Splendeur de l'enluminure. Le roi René et les livres* (catalogue de l'exposition d'Angers, 2009), Arles, 2009.
- Hébert 1979 = M. Hébert, *Tarascon au XIV^e siècle. Histoire d'une communauté urbaine provençale*, Aix-en-Provence, 1979.
- Inventaire* 1903 = *Inventaire de l'orfèvrerie de Louis I^{er}, duc d'Anjou*, éd. H. Moranvillé, Paris, 1903.
- Journal JLF = Journal de Jean Le Fèvre, évêque de Chartres, chancelier des rois de Sicile Louis I^{er} et Louis II d'Anjou*, éd. H. Moranvillé, Paris, 1887.
- Legaré 2003 = A.-M. Legaré, *La réception du Pèlerinage de Vie humaine de Guillaume de Digulleville dans le milieu angevin d'après les sources et les manuscrits conservés*, dans *Religion et mentalités au Moyen Âge. Mélanges en l'honneur d'Hervé Martin*, Rennes, 2003, p. 543-552.
- Lett 2012 = D. Lett, *Les régimes de genre dans les sociétés occidentales de l'Antiquité au XVII^e siècle*, dans *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 67, 2012, p. 563-572.
- Lett 2013 = D. Lett, *Hommes et femmes du Moyen Âge. Histoire du genre, XII^e-XV^e siècle*, Paris, 2013.
- Mainoni 2010 = P. Mainoni (dir.), « *Con animo virile* ». *Donne e potere nel Mezzogiorno medievale, secoli XI-XV*, Rome, 2010.
- Masson 2014 = Ch. Masson, *Des guerres en Italie avant les Guerres d'Italie. Les entreprises militaires françaises dans la péninsule à l'époque du Grand Schisme*, Rome, 2014 (*Collection de l'École française de Rome*, 495).
- Matz 2000 = J.-M. Matz, *La noblesse angevine et l'Église au temps de la seconde maison d'Anjou (v. 1356-v. 1480)*, dans N. Coulet et J.-M. Matz (dir.), *La noblesse dans les territoires angevins à la fin du Moyen Âge. Actes du colloque d'Angers (1998)*, Rome, 2000 (*Collection de l'École française de Rome*, 275), p. 619-637.

- Matz 2014a = J.-M. Matz, *La reine Jeanne I^{re} de Naples, le pape Clément VII et l'adoption de Louis I^{er} d'Anjou*, dans *Schola Salernitana. Annali*, 19, 2014, p. 41-58.
- Matz 2014b = J.-M. Matz, *Un grand officier des princes angevins : le chancelier Jean Le Fèvre d'après son Journal (1381-1388)*, dans *Provence historique*, 64, 2014 (Hommage à Jean-Paul Boyer), p. 313-325.
- Matz 2017a = J.-M. Matz, *La chancellerie d'Anjou-Provence d'après le Journal de Jean Le Fèvre (1381-1388)*, dans O. Guyotjeannin, O. Mattéoni (dir.), *Les pratiques documentaires d'un fils de roi de France : Jean de Berry et l'écrit. Actes du colloque de Bourges (2016)*, Paris, 2017, à paraître.
- Matz 2017b = *Le chapitre cathédral d'Angers et le service du prince. Formation intellectuelle et pratiques culturelles des chanoines officiers des ducs d'Anjou (milieu XIV^e-fin XV^e siècle)*, dans I. Mathieu, J.-M. Matz (dir.), *Parcours universitaires et formations intellectuelles des officiers angevins (milieu XIII^e-fin XV^e siècle)*. Actes du colloque ANR Europange (Angers, 2015), Rome, 2017 (Collection de l'École française de Rome, 518-3), à paraître.
- Matz – Comte 2003 = J.-M. Matz, Fr. Comte, *Répertoire prosopographique des évêques, dignitaires et chanoines des diocèses de France de 1200 à 1500. Diocèse d'Angers*, Turnhout, 2003 (*Fasti Ecclesiae Gallicanae*, 7).
- Maurer 2003 = H. H. Maurer, *Margaret of Anjou. Queenship and power in late medieval England*, Woodbridge-Rochester, 2003.
- Mayère 2012 = S. Mayère, *Anne Dauphine, duchesse de Bourbon, comtesse de Forez et dame de Beaujeu (1358-1417). Le gouvernement et l'action politique d'une princesse à la fin du Moyen Âge*, dans Bousmar et al. 2012, p. 369-384.
- Médiévales 2005 = *Princes et princesses à la fin du Moyen Âge*, dans *Médiévales*, 48, 2005.
- Mérindol 1987 = Ch. de Mérindol, *Le roi René et la seconde maison d'Anjou. Emblématique, art, histoire*, Paris, 1987.
- Miceli 2005 = A. Miceli di Serradileo, *Concessioni di cariche ed uffici nel Regno di Napoli fatte da Marie de Blois vedova di Luigi I d'Angiò negli anni 1385-1388 a cavalieri ed altri suoi fedeli durante la minore età del figlio Luigi II d'Angiò*, dans *Araldica Calabrese*, 5, 2005, p. 97-106.
- Nayt-Dubois – Santinelli-Folz 2009 = A. Nayt-Dubois, E. Santinelli-Folz (éd.), *Femmes de pouvoir et pouvoirs des femmes dans l'Occident médiéval et moderne*, Valenciennes, 2009.
- Nielen 2011 = M.-A. Nielen (dir.), *Corpus de sceaux français du Moyen Âge. III. Les sceaux des reines et des enfants de France*, Paris, 2011.
- Offenstadt 2001 = N. Offenstadt, *Les femmes et la paix à la fin du Moyen Âge : genre, discours, rites*, dans *Le règlement des conflits au Moyen Âge. Actes du 31^e congrès de la SHMESP (Angers, 2000)*, Paris, 2001, p. 317-333.
- Olivier-Martin 1931 = Fr. Olivier-Martin, *Études sur les régences. I. Les régences et la majorité des rois sous les Capétiens directs et les premiers Valois (1060-1375)*, Paris-Bar-le-Duc, 1931.
- Pipon 1998 = Br. Pipon, *Quand l'Anjou écrit sa coutume, ou les seigneurs du Maine et de l'Anjou présentent leur coutume à saint Louis*, dans *Archives d'Anjou. Mélanges d'histoire et d'archéologie angevines*, 2, 1998, p. 39-50.
- Poutrin – Schaub 2007 = I. Poutrin, M.-K. Schaub (dir.), *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe (XV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, 2007.
- Proust-Perrault 2007-2008 = J. Proust-Perrault, *Une résidence princière parisienne : l'Hôtel d'Anjou (XIV^e-XV^e siècles)*, dans *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 134-135, 2007-2008, p. 47-69.

Rao 2016 = R. Rao (dir.), *Les grands officiers dans les territoires angevins - I grandi ufficiali nei territori angioini. Atti del convegno, Università degli Studi di Bergamo, 15-16 novembre 2013*, Rome, 2016 (Collection de l'École française de Rome, 518-1), <http://books.openedition.org/efr/3015>.

Reynaud 1979 = M.-R. Reynaud, *La politique de la Maison d'Anjou et la soustraction d'obédience en Provence (1398-1402)*, dans *Cahiers d'histoire*, 24, 1979, p. 45-57.

Reynaud 1990 = M.-R. Reynaud, *L'absence du prince, un problème de gouvernement de la deuxième Maison d'Anjou-Provence (ca. 1384-ca. 1434)*, dans *État, société, spiritualité. Mélanges René Fédou*, Lyon, 1990, p. 49-57.

Reynaud 2000 = M.-R. Reynaud, *Le temps des princes. Louis II et Louis III d'Anjou-Provence (1384-1434)*, Lyon, 2000.

Reynaud 2001 = M.-R. Reynaud, *Deux princesses - et reines - de la deuxième Maison d'Anjou-Provence : Marie de Blois-Penthièvre et Yolande d'Aragon (ca. 1360-ca. 1442)*, dans *Reines et princesses au Moyen Âge. Actes du colloque international du CRISIMA (Montpellier, 1999)*, Montpellier, 2001 (*Sénéfiance*), p. 277-290.

Santoro 2010 = M. Santoro (dir.), *La donna nel Rinascimento meridionale. Atti del convegno internazionale (Roma, 2009)*, Rome-Pise, 2010.

Sommé 1993 = M. Sommé, *Les délégations de pouvoir à la duchesse de Bourgogne Isabelle de Portugal au milieu du XV^e siècle*, dans *Les princes et le pouvoir au Moyen Âge. Actes du 23^e Congrès de la SHMESP (Brest, 1992)*, Paris, 1993, p. 285-301.

Sommé 1998 = M. Sommé, *Isabelle de Portugal, duchesse de Bourgogne. Une femme au pouvoir au XV^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, 1998.

Vauchez 1987 = A. Vauchez, *Une « sainte femme » du Val de Loire à l'époque de la guerre de Cent Ans : Jeanne-Marie de Maillé (1331-1414)*, dans *Id., Les laïcs au Moyen Âge. Pratiques et expériences religieuses*, Paris, 1987, p. 225-236.

Walckenaer 1890 = A. Walckenaer, *Louis I^{er}, duc d'Anjou, lieutenant général en Languedoc (1364-1380)*, thèse de l'École des chartes, 1890.

Xhayet 1990 = G. Xhayet, *Partisans et adversaires de Louis d'Anjou pendant la guerre de l'Union d'Aix*, dans *Provence historique*, 40, 1990, p. 403-427.

Yver 1970-1971 = J. Yver, *Le caractère lignager du bail des mineurs dans les coutumes de type angevin*, dans *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands*, 30, 1970-1971, p. 425-442.

NOTES

1. Matz 2014a.

2. Parmi les plus significatifs : Erlor – Kowaleski 1988 ; Poutrin – Schaub 2007 ; Arcangeli – Peyronel 2008 ; Nayt-Dubois – Santinelli-Folz 2009 ; Bousmar *et al.* 2012.

3. Earenfight 2005 ; Mainoni 2010, dont aucune contribution ne porte sur une princesse angevine à Naples, pas plus d'ailleurs que dans Santoro 2010. Pour la France, Gaude-Ferragu 2014.

4. Voir les remarques introductives de Didier Lett et Olivier Mattéoni, *Médiévales* 2005, p. 5-14 (ici p. 7) ; pour un cadre général, Lett 2013.

5. Deux sont devenues reines : la femme du roi Charles VII Marie d'Anjou (sœur du roi René), qui n'eut pas de rôle politique (Chevalier 1999), et Marguerite d'Anjou (fille du roi René), femme très influente d'Henri VI d'Angleterre (Maurer 2003). Sur Yolande d'Aragon (mère du roi René), Boudet 2007, Boudet – Sené 2012, et Reynaud 2001.
6. Chaigne-Legouy 2008, 2011 et 2014.
7. Titre de l'article de Reynaud 1990.
8. Reynaud 2001, et surtout Arlot 2006, qui donne une biographie étroitement chronologique mais bien peu analytique.
9. Sur le personnage, Matz 2014b.
10. *Journal JLF*.
11. *Journal JLF*, p. 439 : en octobre 1387, il précise que « bien me despleust, mais je obey au commandement de Madame ».
12. Lett 2012, p. 565.
13. C. Devic et Dom Vaissette, *Histoire générale du Languedoc*, t. 9, Toulouse, 1886, p. 854 (en 1376) et p. 870-871 (en 1379) ; voir l'étude seulement factuelle de Walckenaer 1890.
14. *Journal JLF*, p. 43.
15. Sommé 1998, et surtout Sommé 1993, p. 287 et 301 (pour la citation de l'ordonnance ducale).
16. *Journal JLF*, p. 40 (27 mai 1382). Sur Hardouin de Bueil, évêque d'Angers (1374-1439) et serviteur des princes angevins sur trois générations, Matz – Comte 2003, p. 175-179. Pierre d'Avoir, seigneur de Château-Fromont, lieutenant de Louis I^{er}, était aussi chambellan du roi de France.
17. Le 1^{er} octobre 1384, le conseil présidé par Marie de Blois décide : « Deliberé fu : – Premier que les lettres de justice et aucunes aultres seroient faites ou nom de monseigneur le roy Loys et sellées de son seel d'Anjou que il me laissa quant il s'en ala en Ytalie ; – Item que les lettres qui seront faites des choses passées en la presence de madame la roynne seront ainsi signées : *Par le roy, en la presence de la roynne en son conseil* ; – Les lettres de justice qui par moy le chancelier seront passées en l'absence de Madame seront ainsi signées : *Par le roy à la relacion de son conseil* ; – Toutes les lettres qui passeront soubz le seel d'Anjou seront ainsi datées : *Donné en tel lieu soubz nostre seel par nous ordonné et laissé pour le gouvernement de nos terres de France* » (*Journal JLF*, p. 54-55).
18. Paris, Archives nationales, P 1334¹⁷, n° 33 (27 septembre 1383), n° 34 (26 décembre 1383) et n° 35 (20 septembre 1384, jour de sa mort). Ces testaments ont été précédés d'un autre, perdu, mentionné par Le Fèvre (*Journal JLF*, p. 49) ; peut-être contenait-il déjà la même clause ?
19. Olivier-Martin 1931 ; Cosandey 1997 et 2005.
20. *Journal JLF*, p. 57 (4 novembre 1384).
21. *Journal JLF*, p. 61-62 (18 novembre 1384).
22. *Journal JLF*, p. 63.
23. *Journal JLF*, p. 88.
24. Pipon 1998 ; Yver 1970-1971.
25. *Journal JLF*, p. 92.

26. Sur l'Italie, voir Galasso 1992 et Chaigne-Legouy 2013, qui dispensent d'envisager le versant italien de mon sujet.
27. Bourrilly 1926.
28. Aurell – Boyer – Coulet 2005, p. 286-288 ; voir aussi Xhayet 1990.
29. *Journal JLF*, p. 90 : s'adressant à Le Fèvre, Berry « me dit comment de la conté de Prouvence le roy estoit infourmé que à li devoit appartenir » ; voir Autrand 2000, p. 166-167.
30. *Journal JLF*, p. 107 (8 mai 1385).
31. *Journal JLF*, p. 110-111.
32. *Journal JLF*, p. 112.
33. *Journal JLF*, p. 106 ; sur la chancellerie et ses pratiques, Matz 2017a.
34. *Journal JLF*, p. 79-80 (31 décembre 1384).
35. Titre de l'ouvrage dirigé par Mainoni 2010.
36. La liste des conseillers comprend le chancelier, l'évêque d'Angers, le doyen et deux chanoines de la cathédrale d'Angers ; sur la participation de ces clercs au gouvernement, Matz 2017b.
37. *Journal JLF*, p. 49-50 (20 novembre 1383).
38. *Journal JLF*, p. 110 (18 mai 1385).
39. *Journal JLF*, p. 125-126 (19 et 20 juin 1385).
40. *Journal JLF*, p. 364 (8 juillet 1387).
41. Reynaud 2000, p. 138-144.
42. Expression de Bubenicek 1996, sur l'évolution du conseil de Yolande de Flandre.
43. *Journal JLF*, p. 128 (26 juin 1385)
44. *Journal JLF*, p. 59 (16 novembre 1384).
45. *Journal JLF*, p. 300 (19 juillet 1386).
46. Voir l'étude très rapide de Miceli 2005, qui appelle une analyse bien plus fouillée.
47. Pour une typologie des actes, Matz 2017a.
48. *Journal JLF*, p. 172, 380, 412 (2 cas), 447 (2 cas) et 470 pour les mentions explicites de *crimen lese majestatis*, que l'on déduit dans une trentaine d'autres cas dont le crime est similaire.
49. Bedos-Rezak 1988, et Nielen 2011.
50. Chaigne-Legouy 2014, p. 258-268, et sa contribution dans ce dossier.
51. Mérindol 1987, p. 231 : écu rond, posé sur un soleil au centre d'un cercle étoilé et embrassé par quatre bustes d'anges aux bras étendus, avec pour légende *S. MARIE. DEI. GRA. REGINE IERLM ET SICILIE DUCATUS: APULIE: PRINCIPATUS: CAPUE: DUCISSE: ANDEGAVIE ET TURONIE COMITISSE PROVINCIE CENOM ET PEDEMONTIS*. Cette titulature reste étroitement territoriale et ne développe pas la nature de son pouvoir.
52. *Journal JLF*, p. 60.
53. Mérindol 1987, p. 229-232 : ce sceau n'est pas conservé, mais celui utilisé entre 1388 et 1396 fait 57 mm de diamètre ; les trois sceaux secrets de Louis mesurent entre 30 et 50 mm !
54. *Journal JLF*, p. 67 (19 novembre 1384).

55. *Journal JLF*, p. 181, il scelle « du seel de Madame et du seel du roy [Louis II] au titre du duché de Calabre » ; à son retour le 4 juin 1386, « Elle me rendi les seaulx en disant que de celui de Calabre on ne useroit plus et que je le povoie bien faire fondre » (*Ibid.*, p. 277).
56. *Journal JLF*, p. 108, 189 et 319.
57. *Journal JLF*, p. 96, 178 et 520. Mérindol 1987, p. 230 : ce sceau secret est un M gothique couronné, tenu – là aussi – par deux anges, avec pour légende, en français, S. SECRET MARIE ROYNE... DU ROYAU...
58. En mai 1386, *et mane tradidi ei sigillum suum magnum et sigillum regis in deposito in coffro sigilli sui secreti* (*Journal JLF*, p. 274, et p. 277 pour leur recouvrement) ; entre octobre 1386 et son retour le 2 mai suivant où « elle me fist bailler les seaulx que elle en mon absence avoit toulzjours eu en son coffret » (*Ibid.*, p. 321, 323, 340), ou p. 357 et 359 pour une mission à la curie en juin 1387.
59. *Journal JLF*, p. 216 : « Madame me bailla le seel de la seneschauciée et retint le seel de la finance » (30 décembre 1385).
60. *Journal JLF*, p. 77 (27 décembre 1384) et p. 151 (9 août 1385). Matz 2017b.
61. *Journal JLF*, p. 123 (16 juin 1385).
62. Expression de Balouzat-Loubet 2009.
63. *Journal JLF*, p. 67-68 pour la citation, p. 68-72 pour la fournée d'officiers.
64. *Journal JLF*, p. 96 et 113. Voir Rao 2016.
65. *Journal JLF*, p. 344 (12 mai 1387).
66. *Journal JLF*, p. 439 (10 octobre 1387), et p. 479 (17 décembre 1387).
67. *Journal JLF*, p. 93 (comté de Beaufort en Anjou), 94, 112-113, 161, 178, 186, 196...
68. *Journal JLF*, p. 114 pour le marquisat de Lunel (25 mai 1385) : « Le procureur de la marquise offri à Madame hommage pour la terre de Lunel ; Madame respondi que par procureur ne la recevroit, mais li donna respit de six mois ».
69. *Journal JLF*, p. 67-74.
70. *Journal JLF*, p. 120 (8 juin 1385).
71. *Journal JLF*, p. 108-109 (15 mai 1385, « et baisa Madame en la bouche et baisa le roy ou pié, et le roy le baisa en la bouche »), p. 369 pour le comté d'Ariano (26 juillet 1387).
72. Sur cette cérémonie, Boyer 2011.
73. *Journal JLF*, p. 156-157.
74. *Journal JLF*, p. 193 (6 novembre 1385).
75. Offenstadt 2001.
76. *Journal JLF*, p. 207.
77. Hébert 1979, p. 217-219.
78. Sur les entrées provençales, Coulet 1977.
79. *Journal JLF*, p. 511.
80. *Journal JLF*, p. 453-460 (pour les messes), p. 458 et 460-461 (pour les privilèges).
81. Vauchez 1987, p. 232-234, Matz 2000.
82. *Journal JLF*, p. 384 et p. 509 où Le Fèvre scelle *littera supplicatoria ad papam ex parte domine, pro canonizacione Petri cardinalis de Lucembourch*.
83. Gaude-Ferragu – Vincent-Cassy 2016.

84. Avril 2009, p. 37-45.
85. Biblioteca apostolica Vaticana, Archivio di San Pietro, ms. E 25, fol. 1, 2, 9 et 38.
86. Legaré 2003, rappelle que c'est sur la commande de la seconde épouse du roi René, Jeanne de Laval, que ce texte a été mis en prose vers 1465 par un clerc angevin.
87. Heidelberg, Universitätsbibliothek, ms. Pal. Lat. 1969.
88. Paris, BnF, ms. fr. 1313.
89. Richard Eudes, « son medecin », reçoit en 1386 de la duchesse 50 francs « pour aller soi faire maistrier en medecine à Montpellier » (*Journal JLF*, p. 237 et 247).
90. *Inventaire* 1903. Dans les requêtes présentées par Marie au duc de Berry le 14 novembre 1384, elle précise que « monseigneur a despendu ou fait de sa conqueste presque touz ses meubles », et que « de aucuns de ses meilleurs joiaux de ce qui y en estoit demouré, qui ont esté venduz » (*Journal JLF*, p. 62).
91. Dans l'ordre de citation de ces femmes : Balouzat-Loubet 2014 ; Sommé 1998 ; Bubenicek 2002 ; Mayère 2012.
92. Également dans l'ordre de citation, outre Chaigne-Legouy 2014 pour l'ensemble des princesses : Boudet 2007 et Reynaud 2001 ; Chaigne-Legouy 2011 ; Maurer 2003.
93. Balouzat-Loubet 2015.
94. *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum...*, éd. E. Martène et U. Durand, Paris, t. 7, 1733, col. 602-610 (1398), col. 1264 et ss. pour la rétractation. Voir Reynaud 1979.

RÉSUMÉS

En 1382, Louis I^{er} d'Anjou entreprend la conquête du Royaume de Naples où il meurt en septembre 1384. D'abord comme lieutenant générale en tant qu'épouse, puis comme régente (au nom de son jeune fils Louis II) en tant que veuve, Marie de Blois doit donc gouverner les territoires angevins (duché d'Anjou, comtés du Maine, de Guise et de Roucy, de Provence et de Forcalquier) pour assurer la pérennité de cette dynastie d'autant plus fragile qu'elle est contestée dans ses domaines méridionaux. Son action politique peut être suivie dans le détail jusqu'en 1388 grâce au journal tenu par le chancelier Jean Le Fèvre. Il permet de voir d'abord comment Marie de Blois parvient à s'imposer dans ces différentes terres en fonction de leur statut juridique. Le journal dévoile ensuite les insignes et les marques de l'exercice du pouvoir de cette princesse énergique et la manière dont elle use de la mise en scène de la majesté.

In 1382, Louis I, Duke of Anjou, undertakes the conquest of the Kingdom of Naples, where he dies in 1384. Therefore, first as lieutenant-general as a spouse, then as a regent (on behalf of her young son Louis II) as a widow, Marie of Blois has to rule over the Angevin territories (Duchy of Anjou, Counties of Maine, Guise and Roucy, Provence and Forcalquier) to ensure the longevity of this dynasty, which was even more fragile as it was contested in its southern properties. Her political action until 1388 is fully described in the journal kept by Jean Le Fèvre. It enables us to understand how Marie of Blois succeeded in imposing herself in these different lands depending on their legal status. The Journal reveals the *insigna* and the marks of the exercise of power by this dynamic princess but also the way she was playing with the image of the sovereign majesty.

INDEX

Mots-clés : Femme, genre, pouvoir

Keywords : Woman, gender, power

AUTEUR

JEAN-MICHEL MATZ

Université d'Angers, CERHIO (CNRS FRE 2004), jean-michel.matz@univ-angers.fr

Titres et insignes du pouvoir des duchesses de la seconde Maison d'Anjou. Une approche diplomatique, sigillaire et emblématique de la puissance féminine à la fin du Moyen Âge

Marion Chaigne-Legouy

- ¹ Née en 1360 de la dévolution du duché d'Anjou par Jean II le Bon à son fils puîné Louis, la dynastie de la seconde Maison d'Anjou a prospéré durant un siècle, étendant progressivement, ou de façon intermittente, sa domination à d'autres territoires : comtés du Maine, de Provence et de Forcalquier, duchés de Bar et de Lorraine, royaume de Sicile. Les duchesses ont joué un rôle central dans la construction de cet État princier. Toutes sont entrées dans la famille par alliance matrimoniale. Elles lui ont apporté certaines possessions ou ont prolongé l'œuvre de conquête entamée par les hommes, lors de crises qui, interrompant le cours ordinaire du gouvernement, leur ont permis d'accéder à des fonctions politiques. Épouses, ces princesses reçoivent le titre de lieutenant générale lors des absences de leurs maris, souvent à la guerre. Mères, elles sont régentes au cours de la minorité des enfants princiers ou bien vice-régente lorsqu'un fils majeur, contraint à l'éloignement, décide de prolonger leur autorité sur toute ou partie des territoires qu'il dirige. Marie de Blois devient ainsi régente de 1385 à 1399, Yolande d'Aragon est successivement désignée lieutenant (1410-1411), régente (1417-1423) et vice-régente (1423-1435), Isabelle de Lorraine occupe la fonction de lieutenant de 1435 à 1438 et de 1440 à 1442. Enfin, Jeanne de Laval ne détient qu'une brève lieutenance en 1461¹.
- ² L'absence du prince, pour majeure partie liée aux ambitions séculaires de conquête du royaume de Naples légué par la reine Jeanne I^{re} à Louis I^{er} d'Anjou, suite à son adoption en juin 1380², n'est toutefois pas une condition suffisante pour que le rôle politique des princesses prenne forme. Il est encore nécessaire que celui-ci se traduise en des termes

juridiques dans des actes de nature privée (testaments) ou des actes publics de délégation d'autorité (lettres patentes) définissant ses conditions, ses modalités et ses limites. Il faut aussi que ce pouvoir féminin construit *de iure* repose sur une légitimité reconnue par tous, sur un ordre politique et symbolique particulièrement indispensable aux duchesses d'Anjou, dont l'identité publique doit s'affirmer sur un ensemble territorial dispersé, une véritable mosaïque de droits, de communautés et d'institutions qui s'articulent en temps ordinaire autour d'un noyau, le duc.

- 3 Il s'agit alors d'envisager, à travers le mot et l'image, les continuités ou les changements opérés à travers divers modes de projection de l'autorité princière féminine. Les mandats princiers donnent en effet aux duchesses d'Anjou le droit d'utiliser des titres, des emblèmes et des sceaux qui constituent la manifestation tout autant que la mise en signe de leur autorité politique. L'apparition du portrait en cour angevine à la fin de la période complète les autres systèmes de représentation chargés d'« individualiser un personnage »³. Cette production participe au renouvellement des codes d'une puissance princière, non plus assumée individuellement, mais en couple, suite à l'ébranlement des ambitions méditerranéennes de la dynastie.

La création lexicale du pouvoir féminin : une construction juridique

- 4 Une frontière juridique et une hiérarchie politique *a priori* infranchissables distinguent les souverains et les souveraines de la fin du Moyen Âge. À l'instar du roi de France, les ducs d'Anjou déclarent régner sur leur principauté en vertu d'une délégation divine, reprennent à leur compte le principe de la primogéniture masculine et affirment leur monopole de la souveraineté. Or l'intervention des duchesses d'Anjou dans la sphère politique à titre officiel est bien attestée, et les princes ont forgé eux-mêmes l'image et l'autorité souveraine de ces dernières. Les dispositions testamentaires de Louis I^{er} d'Anjou, échelonnées entre le 23 septembre 1383 et le 20 septembre 1384, confondent la garde du roi et la direction politique des territoires sous domination angevine : « aussi voulons-nous que la reine nostre compaigne ait le gouvernement de Loys nostre ainsné fils duc de Calabre, jusques a tant qu'il soit en aage de vint et un an accomplis, senz ce que a nul autre en appartiegne administration ou gouvernement⁴. » Cette assimilation n'est systématique ni dans le droit, ni dans la pratique des princes européens⁵. Elle a pourtant été conservée dans la dynastie angevine avec une remarquable stabilité qui contraste, à titre d'exemple, avec la multiplication des règlements chargés d'établir une régence durant les absences de Charles VI⁶.
- 5 La première expérience féminine du pouvoir, celle de Marie de Blois, a influé sur la construction juridique des régences angevines ultérieures. Alors que la suprématie de la princesse n'est établie que par des circonvolutions, puisqu'aucun titre ne lui est reconnu dans les dispositions testamentaires de Louis I^{er}, celle de Yolande d'Aragon, instituée régente par Louis II en 1417, est désignée de façon plus explicite :

Idem dominus testator uoluit et ordinavit quod dicta domina regina eius coniuge sit baiula, tutrix, cuatrix et administratrix huiusmodi et dominorum liberorum, donec legitime sint etatis ac terrarum, possessionum et dominorum suorum omnimodum regimen habeat custodiam et administrationem, quodque nullus alius de ipsius regiminis custodie et administratione se preter uoluntatem dicte domine regine quomodolibet intromittat⁷.

- 6 Les termes du droit féodal (bail) sont employés sans distinction avec ceux du droit romain (tutelle). On trouve le même amalgame entre la garde des enfants et le gouvernement de régence qu'à la génération précédente. En revanche, la charge qu'occupe la mère de l'héritier mineur reçoit une accumulation de titres féminisés : *baiula*, *tutrix*, *custrix* et *administratrix*. Le procédé linguistique est signifiant⁸. Il institue la régence comme un prolongement de la *dignitas* des souveraines angevines, inséparable de leur genre. Les duchesses sont nommément désignées afin d'assurer une mission ponctuelle et temporaire : exercer le gouvernement du roi mineur et de son royaume. Comme son aïeule, Yolande d'Aragon est choisie en raison de la bonne entente conjugale qui l'unit à son conjoint : la *fides* matrimoniale, garantie par l'unicité du couple (« les deux seront en une seule chair »⁹) et par l'indissolubilité du sacrement du mariage, justifie la suppléance « naturelle » de son époux.
- 7 Les arguments sur lesquels repose la désignation (foi conjugale et amour maternel) ainsi que ses modalités (vœux testamentaires) n'entretiennent que des liens *a priori* ténus avec ceux qui fondent les lieutenances féminines. Ils sont considérés comme insuffisants par les juristes pour justifier l'accession d'une femme à une telle fonction. Si une *dignitas* est reconnue de fait aux dames nobles, il est exigé qu'elles n'occupent un office à condition d'être pourvues d'un privilège délivré par un détenteur de l'autorité publique, leur accordant une faculté d'administration¹⁰. C'est pourquoi la subsidiarité conjugale doit prendre la forme d'une délégation de pouvoir formalisée, tandis que la régence n'est qu'une simple désignation.
- 8 La lieutenance est précisément une charge administrative conférée par un instrument public qui permet à son bénéficiaire de seconder le souverain ou de suppléer ce dernier en son absence, soit dans l'ensemble de ses États, soit dans une portion de ceux-ci. L'approche lexicologique permet de saisir en quoi cette transmission d'autorité renvoie à un office plutôt qu'à une dignité liée au statut social des dames¹¹. Les deux provisions de lieutenance confiées par René d'Anjou à son épouse Isabelle de Lorraine offrent des éléments intéressants la réflexion. La première date du 4 juin 1435 : elle dépêche la princesse à Naples pour organiser la résistance de la ville contre Alphonse V d'Aragon, compétiteur du duc d'Anjou au trône de Sicile. La seconde est rédigée le 18 août 1440 depuis Naples où le souverain a rejoint sa femme. Il renvoie cette dernière en « pays de par-deçà » avec une *littera commissionis et potestatis [...] super regimine huius patrie*¹². Dans les deux cas, Isabelle de Lorraine est instituée vicaire générale, lieutenante, rectrice et gouvernante (*vicariam generalem, vicegerentem, locumtenentem, reatricem, et gubernatricem*). L'accumulation des titres féminisés en latin contraste avec la sobriété de l'acte de Louis II qui, le 14 février 1410, nomme simplement sa femme, Yolande d'Aragon « nostre lieutenant general esdiz pays et terres de France, de Prouvence et Forcalquier »¹³. Le document témoigne de la neutralisation des titres de fonction dans la langue française à la fin du Moyen Âge, qui confère au masculin une valeur générique. C'est une rupture avec les usages de l'ancien et du moyen français, qui faisaient se correspondre sexe biologique et genre grammatical¹⁴. Tandis que la perpétuation de l'emploi féminin du titre de « régente » – terme qui ne fait son apparition en langue française qu'au XVI^e siècle – vise à rappeler que ce dernier prolonge la *dignitas* des souveraines, la neutralisation du titre de « lieutenant » circonscrit la lieutenance, même féminine, dans le strict cadre d'un office « impersonnel », l'accession à cette fonction ne relevant que du choix discrétionnaire du prince.

- 9 Les lettres de commission en faveur des femmes sont en partie destinées à prévenir toute contestation du pouvoir qui leur est confié, pour garantir la stabilité d'un gouvernement qui tient autant de la gestion féodale que de la souveraineté princière, et dans lequel le juridique ne recouvre pas strictement le politique. La vice-régence accordée à Yolande d'Aragon par son fils Louis III en 1423, alors que ce dernier s'émancipe de la tutelle maternelle pour se rendre en Italie recueillir l'héritage de la reine Jeanne II de Naples¹⁵, offre un constat sans appel. Par souci de prudence et pour l'utilité de tous, le prince nomme sa mère rectrice, administratrice, procuratrice et vice-régente de ses royaumes, duchés, comtés et terres adjacentes, pour lui et en son nom (*retricem, administratricem, procuratricem et vicegerentem nostram pro nobis et nostro nomine*). Le prince craint toutefois que le sexe féminin et sa fragilité consubstantielle, tels qu'ils sont définis dans les droits canon, civil et coutumier, puissent porter préjudice au gouvernement de sa mère. C'est pourquoi il décide, en vertu de sa *potestas* et de sa puissance de seigneur et maître, de retirer toute force à ces lois.

*Supplentes de regali nobis ingenita, clemencia et dominica pietate omnes defectus si que muliebris sexus et fragilitatis ob causam iuris ciuilis, canonici uel consuetudinis forent et possent presentibus aliquod praeiudicium generare, quae iura quo ad hoc tollimus et de potestate dominica uiribus et efficaciat uacuamus*¹⁶.

- 10 Empruntant la clause *non obstant*, par laquelle la royauté française déroge temporairement au droit coutumier¹⁷, Louis III d'Anjou oppose sa puissance aux lois de toute nature susceptibles de contrevenir aux droits souverains qu'il concède à Yolande d'Aragon. Il semble estimer que l'abrogation des restrictions juridiques concernant le pouvoir des femmes doit préserver sa mère de préventions qui relèvent tout autant du droit que des mentalités. Le prince circonscrit un état d'exception¹⁸ tempéré par le fait que les règles canoniques, civiles ou coutumières dont il s'affranchit restent en vigueur dans le reste de la société, témoignant de la persistance de principes temporairement annihilés par opportunisme politique. Rappelons que la vice-régence constitue une rupture vis-à-vis du contexte habituel de la délégation du pouvoir à une lieutenante, à savoir l'absence de l'incarnation monarchique. Le principe de subsidiarité n'a jamais été aussi clairement exprimé : il ne s'agit pas seulement pour Louis III de pallier son absence mais bien d'être secondé dans son entreprise de conquête, en fournissant à sa mère la *potestas* indispensable au soutien logistique, militaire et politique qu'il en attend. Une forme de dyarchie est mise en place à la tête du gouvernement angevin.
- 11 Les régences, lieutenances et vices-régences féminines angevines correspondent donc chacune à une situation politique et juridique spécifique. Elles s'enrichissent les unes les autres et enracinent le pouvoir féminin au cœur du gouvernement angevin. La production normative des princes, source de la domination politique des souveraines, ainsi que le lexique utilisé, conduisent à l'élaboration spécifique des signes de validation de l'autorité de ces dernières. Titulatures, formules diplomatiques et sceaux constituent les instruments juridiques de la *praxis* politique des princesses et fonctionnent comme des révélateurs idéologiques de la dignité au nom de laquelle elles gouvernent.

Dire le pouvoir féminin : une approche diplomatique

- 12 L'émergence d'un pouvoir féminin correspond à une expérience contingente et singulière, dont la structuration est accélérée par les « conditions de vérité » établies par

les formules diplomatiques. La titulature des duchesses d'Anjou, entre signe d'autorité et signe de reconnaissance, s'inscrit dans une généalogie de la désignation pour une large part empruntée à la cour de France. Jusqu'en 1270, ceux qui sont chargés de gouverner en l'absence du roi exercent en effet leur autorité sans titre spécifique, même si certains, à l'instar d'Adèle et de Guillaume de Champagne au tournant des XII^e et XIII^e siècles, ont précisé dans l'exposé de leurs actes qu'ils agissent en la place du roi (*dum vices regias geremus*). Blanche de Castille, pourtant parangon de la régence féminine, n'est pas même nommée, ni en tête, ni dans le corps des chartes royales¹⁹. Le titre de régent est porté pour la première fois par Philippe le Long en 1316, avec la rupture de la continuité dynastique des Capétiens directs, signalant la gravité d'une situation politique inconnue. Quant au futur Charles V, il adopte celui de lieutenant du roi lorsqu'il prend en charge la couronne de France suite à la défaite de Poitiers (1356), étendant à l'échelle du royaume un titre porté jusque là par des officiers territoriaux. C'est en atteignant sa majorité, le 21 janvier 1358, que le dauphin se présente comme le régent du royaume²⁰. L'emploi usuel du terme de « régente » dans la tradition historiographique pour désigner toute femme dirigeant l'État au nom d'un prince mineur ne reflète donc pas l'historicité du titre, puisqu'il faut en réalité attendre le XVI^e siècle pour qu'une reine de France soit nommée comme telle²¹. User, comme allant de soi, d'une expression empruntée à l'époque moderne ne doit pas faire oublier que c'est à la fin du Moyen Âge que se formalise la régence féminine, en correspondance avec la régence masculine telle qu'elle s'est développée dans le royaume de France au XIV^e siècle, sans toutefois sans lui être complètement assimilée.

- 13 Les duchesses de la seconde Maison d'Anjou exercent ainsi la régence en s'intitulant *baiula, reatrix et administratrix, soit de liberorum nostrorum etate minorum, terrarumque et dominiorum predictorum, soit de illustris precarissimi nostro primogeniti Ludovici*. Le terme de *gubernatrix* est parfois ajouté dans cette liste. En français, les régentes usent d'une périphrase pour définir la nature de leur pouvoir. Marie de Blois se présente « aiant le bail, garde et administracion de Loys roy desdits royaume et de Charles, noz enfans mineurs d'aage et de toutes leurs terres ». La formule est presque reprise à l'identique par Yolande d'Aragon « aiant le bail, garde et administracion de messeigneurs ses enfans mineurs d'ans et de leurs pays et terres »²². L'accumulation des titres vise à conforter et à protéger l'institution encore fragile d'une régence politique reposant sur la tutelle maternelle, donc sur le droit privé. Même si, dans leurs testaments, les princes angevins ont légitimé l'élection de leur épouse à la charge de régente par la foi conjugale et non par l'amour maternel, l'intitulation des duchesses dans les chartes françaises renvoie avant tout à une gestion de l'héritage des enfants appuyée sur la coutume, tandis que les actes rédigés en latin reprennent les titres accordés dans les mandats princiers (*baiula, tatrix, administratrix illustris carissimi nati nostri...*).
- 14 Le hiatus entre l'ordre juridique (ici les lettres de nomination) et les phénomènes d'ordre diplomatique (notamment la forme donnée à l'acte et le statut de son auteur) demeurent toutefois. Après le départ de Louis I^{er} pour Naples en 1382, alors que le sénéchal d'Anjou, Pierre d'Avoir, seigneur de Château-Fromont, est nommé pour administrer le duché d'Anjou, Marie de Blois imprime sa marque sur le gouvernement angevin de façon croissante sans porter de titre. Outre les missions diplomatiques dont elle se charge auprès du conseil de Charles VI, le chancelier Jean le Fèvre témoigne de son influence politique lorsqu'il évoque l'enjeu que revêtent les mentions finales des instruments

composés durant l'absence du prince. L'officier relate la tenue d'un conseil en octobre 1384 à propos des formules conclusives des lettres de justice :

Deliberé fu : premier que les lettres de justice et aucunes aultres seroient faite ou nom de monseigneur le Roy Loys et seellées de son seel d'Anjou que il me laissa quant il s'en ala en Ytalie ; - item que les lettres qui seront faites des choses passées en la presence de madame la Roynne seront ainssi signées : *par le roy, en la presence de la Roynne en son conseil* ; - les lettres de justice qui par moy le chancelier seront passées en l'absence de Madame seront ainssi signées : *par le Roy à la relacion de son conseil* ; toutes les lettres qui passeront soubz le seel d'Anjou seront ainssi datées : *donné en tel lieu soubz nostre seel par nous ordenné et laissé pour le gouvernement de nos terres de France*²³.

- 15 La souveraineté du prince angevin est présentée dans ces documents comme la source de l'action juridique tandis que les fondés de procuration menant à bien la délibération judiciaire, parmi lesquels la duchesse d'Anjou, ne sont mentionnés qu'au second plan. La présence de cette dernière apparaît comme un instrument de validation d'un acte princier, subordonné à l'usage du sceau d'Anjou. Ces dispositions diplomatiques ne reflètent donc pas la réalité du pouvoir exercé par Marie de Blois mais renvoient au flou juridique de sa fonction. C'est seulement avec sa régence, à partir de septembre 1384, qu'apparaissent dans la diplomatie angevine les mentions conclusives *per reginam, per reginam presente, per reginam ore proprio* ou *per reginam in suo consilio*, conservées par les générations ultérieures.
- 16 Une autre forme de hiatus peut être relevée à travers les titres adoptés par les duchesses d'Anjou. Ceux-ci ne correspondent pas toujours à la situation historique qu'ils accompagnent et qu'ils sont censés traduire. Au XV^e siècle, l'imprécision juridique de la lieutenance et de la vice-régence se traduit par une fluctuation terminologique entre les deux termes, bien que, par commodité, on désigne comme lieutenance une collaboration conjugale, et comme vice-régence, le soutien politique apporté par une mère à son fils. Lieutenante entre 1410 et 1412, Yolande d'Aragon ne porte pas de titre et se contente de rappeler la distinction de son rang dans le préambule de ses actes : *Yolans Dei gracia regina Jherusalem et Sicile, ducatus Apulie ducissa Andegavie, comitatum Prouincie et Forcalquerii, Cenomanie ac Pedemontis comitissa*²⁴. Toutes les souveraines font figurer au seuil de leurs actes une suscription « territoriale » dont le contenu évolue au cours du temps au gré de l'accumulation des possessions de la dynastie²⁵. Si une charte concerne une seigneurie qui leur appartient en propre, elles précisent en être dame ou *domina*. Toutes les duchesses d'Anjou font suivre cette titulature « territoriale » d'une titulature fonctionnelle, hormis Yolande d'Aragon. En éludant la délégation de pouvoir dont elle bénéficie, cette dernière semble se mettre sur un pied d'égalité avec son époux. Du moins, avec le soutien de ce dernier, elle ne craint pas que son autorité soit contestée et elle ne se sent pas contrainte de la justifier. Toutefois, dès lorsque la douairière gouverne au nom de son fils, elle adopte une titulature qui manifeste la charge qu'elle occupe. Pourvue par Louis III des fonctions de *retricem, gubernatricem et vicegerentem*, elle s'intitule dès 1423 « lieutenant general de nostre treschier et tresamé ainsné fils Loys »²⁶ dans les possessions du nord alors que les actes concernant le Midi la signalent comme *illustris filii nostri Ludovici tercii [...] in dictis suis regnis, ducatibus, comitatibus et terris eius vicegerens*²⁷. Le titre de vice-régente lui permet de surplomber de son autorité les pouvoirs confiés à Charles du Maine, frère cadet de Louis III, alors lieutenant des comtés de Provence et de Forcalquier²⁸.

- 17 La titulature des régentes et des lieutenantes est parfois réduite au nom du territoire concerné par les princesses. En convoquant les États généraux de Provence en juin 1435, Isabelle de Lorraine s'adresse aux officiers du comté comme vice-régente de René d'Anjou (*domini mei regis et viri metuendissimi in prefatis comitatibus Provincie et Forcalqueri ac terris illis adiacentis generalis vice gerens*) alors que la Provence n'est qu'une étape sur le chemin du royaume de Sicile, objet de son mandat²⁹. Il s'agit de ménager les susceptibilités provençales pour obtenir des subsides destinés à soutenir l'effort de guerre dans la péninsule. À partir de 1440, une fois revenue de Naples, Isabelle de Lorraine insiste sur le caractère général de sa nomination, hors Italie, puisqu'elle se présente en tant que « lieutenant de monseigneur en ses duchiez, payz et seigneuries deca les mons » ou comme *regia locumtenens et vicaria generalis*³⁰. Dans une lettre-patente à adresse générale, où sont transcrites les réponses qu'elle apporte aux requêtes des Trois États de Provence, la souveraine se met en scène comme *metuendissimi domini mei Renati [...] locumtenentes et vicaria generalis constantibus lacius de commissione locumtenente in auctentica forma confectis regalli sigillo et aliis debitis solemnitatibus communitis*³¹. Titulature et teneur du mandat se rejoignent alors définitivement en proposant une représentation effective et totale de l'autorité féminine. Une différence générationnelle se manifeste dès lors qu'on porte le regard sur le duché de Lorraine, dont Isabelle est l'héritière. Alors que son père, le duc Charles II, justifie ses mesures par la seigneurie qu'il détient³², les formules diplomatiques de sa fille sont calquées sur celles de René d'Anjou. La souveraine ne légalise pas ses mesures au nom des prérogatives duciales déléguées par l'investiture impériale, mais affirme sans ambages la majesté au nom de laquelle elle légifère³³. Contrairement aux autres reines de Sicile, elle est la seule à bénéficier du statut d'héritière : le surcroît de légitimité qu'elle tire de cette position – c'est ainsi en son nom que la noblesse lorraine a accepté la domination angevine³⁴ – est un élément d'explication important. Mais la rupture avec les usages diplomatiques lorrains repose avant tout sur une translation des usages angevins dans le duché par son intermédiaire³⁵.
- 18 La diplomatie angevine met donc en scène des princesses qui affirment leur droit à user d'une puissance absolue, pas seulement d'une puissance ordinaire et réglée³⁶. Le 1^{er} mai 1462, Jeanne de Laval, en tant que *dei gracia Jherusalem et Sicile regina, Andegavie et Barri ducissa, comitatumque, Prouincie et Forcalquerii ac Pedemontis comitissa, necnon serenissimi ac illustrissimi domini mei Renati eadem gratiam regnorum regis [...] predictorum consors, vicariaque et generalis locumtenentes*, accorde une remise d'impôt aux béguines des Saintes-Maries de la Mer, proportionnelle à la diminution des feux de leur domaine³⁷. La souveraine agit en réponse à la supplique adressée par les religieuses (*humilibus supplicationibus nostre maiestati noviter factis*) et prend sa décision *de certa nostra sciencia et cum regii atque nostri consilii predicti matura deliberatione super hoc prehabita*. Elle menace d'indignation les officiers qui ne se conformeraient pas à son mandement et s'attaqueraient donc à sa *dominica et absoluta potestate*. Comme dans le royaume de France, on redouble les verbes et on accumule les titres et les adjectifs dans un martèlement qui confère un rythme, donc une solennité, aux documents. Tant la forme de l'instrument public que les concepts juridiques utilisés renvoient à la souveraineté princière, donc à la *voluntas principis* qui est reconnue aux princesses angevines munies d'un mandat princier qui les autorise à agir, dans tous les actes de portée aussi bien générale que particulière, en tant qu'*alter ego* du prince³⁸.

Exprimer le pouvoir féminin. La puissance des sceaux armoriés

- 19 Les qualités politiques dont les souveraines angevines se réclament pour soutenir leur action gouvernementale ne sont pas seulement exprimées à travers le médium diplomatique mais également dans la pratique du scellement. Selon Brigitte Bedoz-Rezak, l'usage du sceau éclaire trois aspects de la puissance des femmes : leur pouvoir à l'intérieur de la société, leur position à l'intérieur de la famille et l'image de leur genre dans la mentalité collective³⁹. Les sceaux des princesses angevines, qui offrent un éclairage complémentaire à la diplomatie, combinent ces variables à des degrés divers. Moyens de validation dont les souveraines disposent pour faire exécuter leurs décisions, les sceaux sont un moyen privilégié de diffusion de leur *imago*, c'est-à-dire non d'une simple image mais du « double [d'elles-mêmes] »⁴⁰ au sens d'un prolongement ontologique par le matériel mis en forme. La matrice sigillographique est fondée sur le binôme image/légende, cette dernière ayant un lien direct avec les intitulations diplomatiques.
- 20 Indispensable, l'usage du sceau ne rend cependant pas toujours nécessaire la création d'une matrice spécifique aux femmes à qui des régences ou des lieutenances ont été confiées. Durant le gouvernement de Blanche de Castille au XIII^e siècle, les instruments royaux sont en effet munis du grand sceau du jeune roi Louis IX représenté en majesté⁴¹. Au silence diplomatique qui dissimule la réalité du pouvoir exercé par cette dernière répond donc une absence sigillographique. Pourtant, à la même époque, les sceaux de femmes existent. L'apparition des héritières de fiefs coïncide avec celle du sceau en navette utilisé par les dames pour clore leurs chartes privées⁴². La forme ogivale est conservée par les reines de France qui n'ont pas eu de responsabilités politiques, telles Jeanne de Boulogne et Marie d'Anjou. Dès le début du XIV^e siècle, quel que soit le genre du contractant, l'usage du sceau devient le mode normal d'authentification des actes dans la majeure partie de l'Europe occidentale⁴³. Pourtant, Anne de France, ayant la tutelle de Charles VIII à la fin du XV^e siècle, ne semble pas plus avoir disposé d'un sceau spécifique que Blanche de Castille⁴⁴. Préserver la marque personnelle du souverain dans les actes des lieutenantes, ou en créer une au nom du prince mineur dans le cas des régences, semble être considéré comme le moyen le plus sûr d'authentifier un document en évitant qu'un gouvernant bénéficiant d'un pouvoir délégué ne menace la continuité ou la personnalité juridique de l'État.
- 21 Dans la dynastie d'Anjou-Provence, la prise du pouvoir par les femmes s'est toujours traduite par une élaboration spécifique de ces objets de cire dont quelques empreintes subsistent encore aujourd'hui. Aucune n'a adopté le sceau de majesté, contrairement à la reine de Sicile Jeanne I^{re}, parvenue au trône en raison de sa qualité d'héritière, ou à Anne de Bretagne une fois devenue reine de France et de Bretagne⁴⁵. Même s'il est délicat, avant le XVI^e siècle, de déterminer où s'arrête l'empreinte du prince et où commence celle de l'État⁴⁶, la coïncidence entre les phases d'exercice du pouvoir féminin et la création de matrices établit la spécificité politique des sceaux appartenant aux duchesses d'Anjou. Tous sont ronds. Aucun n'a conservé la forme ogivale caractéristique des matrices féminines, ce qui témoigne de la revendication d'une *auctoritas* qui dépasse leur statut de dame. De couleur rouge, le diamètre des exemplaires retrouvés s'étend de

- 25 à 105 millimètres. L'image principale des sceaux féminins est réservée aux armoiries, souvent surmontées d'une couronne, et supportées ou entourées par un cortège céleste.
- 22 La prééminence du type armorié s'explique aisément puisque le type équestre, réservé aux nobles adoubés, est interdit aux femmes. Les règles du blason, respectées par les Angevins, établissent que les écus féminins doivent être classiquement brisés. En 1384, le sceau de Marie de Blois est un parti des armes de son époux Louis I^{er} d'Anjou⁴⁷ et de l'écu de Bretagne d'hermine, adopté par son père Charles de Blois lors de la guerre de succession de Bretagne pour en revendiquer la possession. Ce choix reflète ainsi les prétentions de la duchesse à l'héritage breton. La partition, classique, est reprise par Yolande d'Aragon, dont les armes sont brisées entre celles de son époux Louis II, calquées sur celles de Jeanne I^{re} de Naples, et celles d'Aragon dont elle revendique l'héritage venu de ses parents (armoiries « d'or à quatre pals de gueules »)⁴⁸. Les armoiries des deux épouses de René d'Anjou ont quant à elles conservé la partition typique des épouses, dont les quartiers se sont complexifiés au gré de l'élaboration successive des écus du prince⁴⁹.
- 23 Les armoiries au centre des sceaux féminins sont le signe dynastique par excellence. L'originalité du dispositif sigillographique, toutes générations confondues, est la présence d'anges⁵⁰. Leur agencement évoque la composition picturale de la Vierge en Majesté, assise sur un trône, entourée des figures célestes qui, de leurs têtes nimbées et de leurs ailes étendues, dessinent un demi-cercle autour d'elle⁵¹. Cette disposition apparaît pour la première fois sous Marie de Blois, en lien avec l'iconographie déployée dans la Tapisserie de l'Apocalypse, commandée par son époux et achevée vers 1378, où la mise en scène de l'héraldique princière est « assumée par un cortège angélique [...] et des signes qui évoquent la *beata stirps* des Anjou-Penthièvre, issus de saint Louis et de Charles de Blois⁵², en même temps que la mission eschatologique du prince dont la force armée garantit la justice et le salut de ses sujets »⁵³. En se réclamant explicitement de cette mission divine, Marie de Blois montre qu'une accession féminine à la tête du gouvernement angevin, même due à un état de nécessité, n'en est pas moins légitime. En effet, l'exception, comme « toute loi, est ordonnée au salut commun des hommes, et c'est dans cette mesure qu'elle acquiert force et raison de loi » (*vim et rationem legis*)⁵⁴. Marie de Blois est associée à cette mission eschatologique du vivant même de son époux, puisque l'emblématique de la tapisserie comprend un monogramme associant les deux membres du couple, par les lettres LM entrelacées et associées à la scène du combat entre le dragon et les serviteurs de Dieu⁵⁵. La symbolique angélique a enfin un sens plus directement accessible au spectateur : à la fois ambassadeurs de la parole divine et médiateurs entre le monde sensible et le monde intelligible, les anges sont associés à la dévotion de la Vierge, considérée depuis le XIII^e siècle comme leur reine.
- 24 Le premier grand sceau de régence de Marie de Blois (fig. 1), employé de 1385 à 1387, porte en son centre un soleil rayonnant dans lequel, à mi-parti, sont représentées les armes d'Anjou et de Bretagne conformément au brisé décrit plus haut. Quatre anges, les bras ouverts et les ailes déployées, entourent le soleil gravé sur un semis d'étoiles. La légende se concentre sur la titulature territoriale, non sur la charge politique de la régente⁵⁶. La représentation des anges renvoie tout d'abord à la piété mariale de Marie de Blois, attestée dans sa pratique dévotionnelle. La princesse transpose ensuite par ce choix la « leçon d'emblématique royale » donnée par Charles V, le premier à user du thème de l'ange afin de promouvoir la valeur chrétienne des armes royales, soulignant la sacralité de sa fonction et de sa lignée⁵⁷. Cependant, l'usage du motif n'est attesté que sur des supports manuscrits, et non sigillaires⁵⁸. En combinant l'ange au soleil, devise attachée à

l'idée du retour du Christ et du jugement des derniers jours, Marie de Blois amplifie la signification cosmique de ses armes et souligne la nature divine de sa justice⁵⁹. Sa sacralité personnelle est également mise en image dans le sceau secret utilisé après le couronnement de son fils, dont l'emploi est attesté jusqu'en 1396. La titulature incomplète (*S. SECRET MARIE ROYNE... DU ROYAUM...*) ne précise pas la nature de son pouvoir mais l'image, composée d'un monogramme, un M gothique couronné tenu par deux anges dont les vides sont remplis par les armes d'Anjou et de Bretagne, renvoie aux figurations de la Vierge en majesté à laquelle la duchesse s'assimile. La lettre est le signe identitaire par excellence. Marie de Blois est la seule souveraine à l'avoir employée avec constance, souvent en association avec l'initiale des princes qui lui ont conféré le pouvoir. Outre la tapisserie de l'Apocalypse, on retrouve, sur le sceau secret utilisé par Louis I^{er} entre 1365-1380, le monogramme LM situé de part et d'autre du cou de l'aigle supportant l'écu d'Anjou moderne. Ensuite, le fonds losangé gothique du sceau équestre de Louis II, utilisé entre 1394 et 1411, est alternativement parsemé des lettres L et M⁶⁰. Durant la période où cohabitent le pouvoir du fils et de la mère, il faut attendre le dernier grand sceau de 1398 pour qu'une empreinte fasse coïncider titulature diplomatique et légende sigillaire⁶¹. L'usage du latin (*GRA IHRLM ET SICILIE REGINE ET TUTRICIS BAIULE ET ADMINISTRATRICIS ILLUSTRISSIMI NATI MEL... COMITAT OIM. EIUSDEM*) renforce la solennité d'un insigne qui incarne davantage le pouvoir souverain que le sceau secret, légendé en langue vulgaire. Il s'accompagne d'une bannière couronnée tenue par quatre anges placés dans des niches gothiques sous lesquelles deux lions se battent. La reine de Sicile transpose donc à la fin de sa régence, dans le texte de ses sceaux, le titre associé à la fonction politique qu'elle occupe. Cette matrice offre le symbole le plus clair de la vigueur politique dont la souveraine se réclame, en introduisant un combat de lions dans l'image. Plus que la légende, le dessin sigillaire révèle la nature du mandat qui fonde l'autorité de la souveraine. De son statut de duchesse à celui de reine de Sicile, la nouveauté n'est pas la gravure de la couronne – ainsi le signet personnel employé entre 1379 et 1383 était couronné – mais bien l'ajout des anges.

Fig. 1 – Sceau de Marie de Blois, 100 mm, AD BDR 589, usage attesté entre 1385 et 1387. Cire rouge, double queue de parchemin (cliché auteur) (Cote B 589 / Conseil départemental 13 / Archives départementales, tous droits réservés). Pour des attestations antérieures de ce sceau, voir Mérindol 1987, p. 231.



- 25 Expliquer l'entrée de l'ange dans le répertoire sigillaire des duchesses d'Anjou par un simple mimétisme royal ou un effet de mode serait réducteur. Alors que se développe l'idée des anges gardiens à la fin du XIV^e siècle⁶², le pouvoir féminin se place sous la protection des messagers célestes afin de pallier une fragilité politique, qu'elle soit considérée comme structurelle, inhérente au genre féminin, ou conjoncturelle (précarité du contexte politique entraînant l'accession d'une dame à la tête du gouvernement). La disposition en arc de cercle des anges qui, bras ouverts, constituent un bouclier au soleil rayonnant contenant les armes de Marie de Blois, suggère fortement la recherche d'un soutien divin. Il en va de même du sceau utilisé entre 1420 et 1429 par Yolande d'Aragon, régente puis vice-régente, constitué d'un écu armorié porté par deux anges, surmonté d'un troisième, qui soutient la couronne le surplombant (fig. 2). Ce sceau a été employé pour sceller les actes pris par Charles du Maine en tant que lieutenant (1424) puis gouverneur (1427-1429) de Provence, démontrant une soumission hiérarchique à sa mère dont la titulature orne la bordure (*S. YOLAND : REGINE : IEHRLM : SICILIE DUCISSE : ANDEGAVIE : COMITISSE : PVINCIE : ET : FORCALQUERI : CENOMANIE : ET : PEDEMONTIS*). Isabelle de Lorraine use enfin, entre 1432 et 1436, d'un sceau dont l'écu armorié, accosté de deux rameaux fleurdisés, est également tenu par un ange⁶³.

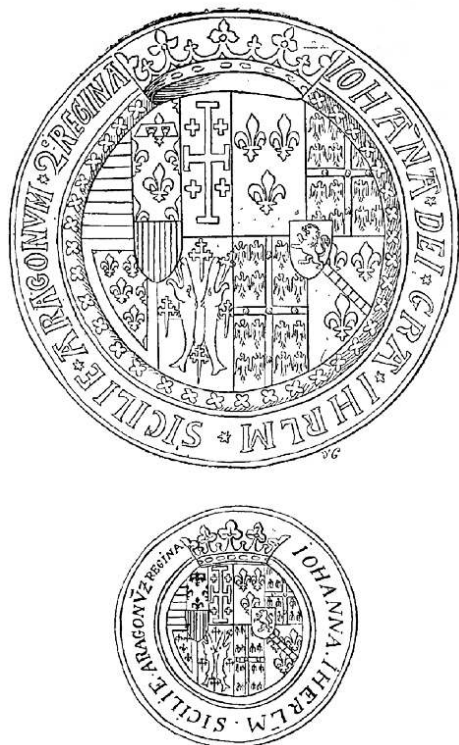
Fig. 2 – Sceau de Yolande d’Aragon, 80 mm, employé entre 1420 et 1423 et en 1429, issu de L. Blancard, *Iconographie des sceaux et bulles conservés dans la partie antérieure à 1790 des archives départementales des Bouches-du-Rhône, Description des sceaux*, Marseille-Paris, 1860-1861, pl. 17 bis. Cire rouge, double queue de parchemin.



- 26 L’absence de représentation anthropomorphe sur les sceaux féminins angevins, quelle que soit la nature des actes scellés, se distingue des pratiques sigillographiques attestées chez d’autres reines et princesses, qu’elles aient ou non exercé une autorité politique⁶⁴. Hormis Marie de Blois qui fait graver son initiale, les duchesses d’Anjou s’effacent systématiquement devant leur fonction et devant leur lignage. Cet « effacement iconographique » ne correspond pas au rôle politique majeur qu’elles ont joué dans le gouvernement. Cette position symbolique de modestie rappelle l’éloge de médiocrité qu’Anne de France propose à sa fille au sujet du gouvernement que celle-ci exercerait « si Dieu, au temps à venir, prenait votre mari, ou qu’il allât en guerre [...] ; en toutes choses, on doit tenir le moyen [...] »⁶⁵. L’esthétique de la dissimulation n’est que partiellement employée par les duchesses d’Anjou. Si la réception de l’image sigillographique est difficile à appréhender, faute de sources, le journal de Jean le Fèvre offre un éclairage sur le processus de création sigillographique durant la régence de Marie de Blois, les variations d’usage de ses sceaux et les rapports de concurrence qui s’exercent entre les princes à propos des insignes de leur pouvoir. Dès le décès de Louis I^{er} d’Anjou, le chancelier met sous scellés ses matrices afin de prévenir toute utilisation frauduleuse, puis les brise lorsqu’il entre au service de la régente. La confection de matrices inédites est la première tâche à laquelle le nouveau conseil angevin s’attelle. La reine de Sicile prend alors conseil auprès du duc de Berry, qui s’est précipité à Angers à l’annonce du décès de son frère afin de s’ériger en protecteur de la famille endeuillée : « avant le partement, Madame envia monstrier à monseigneur de Berry la grandeur de ses seaulx ; la fourme du grand li pleust assés ; il dit que le secret estoit trop grand, et conseilloit qu’il fust ramené à la grandeur du contresigné⁶⁶. »

- 27 Les sceaux doivent traduire l'étendue du pouvoir de juridiction du sigillant, mais leur valeur est une « notion relativement fluctuante qui n'était définie que par la coutume », avant tout liée à l'*auctoritas* de leur propriétaire⁶⁷. Les matrices que juge Jean de Berry ne concernent pas les sceaux utilisés par l'administration angevine⁶⁸ mais bien les sceaux personnels de Marie de Blois. À la fin du Moyen Âge, le grand sceau est totalement assimilé au pouvoir du souverain. Celui qu'agrée le duc de Berry correspond sans doute à l'empreinte, attestée entre 1385 et 1387, du soleil armorié entouré d'anges. Son diamètre, de 100 millimètres, correspond à la taille du grand sceau de Louis I^{er}. C'est pourquoi le prince estime que le modèle proposé convient à cette espèce. Mais, en demandant à Marie de Blois de réduire la taille de son sceau secret, il tente de modérer les prétentions au gouvernement personnel de la régente qu'indique l'usage de ce type sigillographique⁶⁹. Aucune trace ne subsiste du sceau secret de la régente avant 1388 mais à cette date, la taille de celui qu'elle utilise est de 57 millimètres, donc d'une dimension supérieure à celle des trois sceaux secrets de Louis I^{er} (30, 45 et 50 millimètres)⁷⁰. Marie de Blois dispose de ses sceaux avec une grande autonomie. Lorsque le chancelier quitte son entourage, il lui rend ceux dont il a la garde et les récupère à son retour. La régente réclame aussi certaines matrices à son administration pour les employer librement en dehors de tout contrôle. Enfin, certaines de ses lettres-missives sont closes par son contre-sceau ou son signet, tandis que son sceau secret, normalement dédié à cet usage, est employé dans le cadre de négociations diplomatiques, par exemple avec Balthazar Spinola, l'anti-sénéchal de Provence au service de Charles de Duras, compétiteur de la seconde Maison d'Anjou au trône de Naples à la fin du XIV^e siècle⁷¹.
- 28 Signes d'une identité politique, les sceaux de Marie de Blois sont reconnus par ses interlocuteurs, sauf dans le cas où la matière engage le royaume de Sicile, l'obligeant à doubler son sceau personnel de celui du duc de Calabre, son fils héritier présomptif de Naples⁷². On comprend donc que, comme en écho à la brièveté de sa lieutenance, Jeanne de Laval ait été la seule duchesse à ne pas avoir fait figurer d'ange sur ses matrices (fig. 3). La partition armoriée des sceaux de cette dernière se complexifie toutefois avec le temps, d'une part parce qu'elle intègre les armes que René d'Anjou incorpore lui-même à ses insignes afin de signifier ses nouvelles prétentions territoriales, d'autre part parce qu'elle se réclame de plus en plus de sa famille de naissance. Dès son mariage, ses armes sont formées par un parti des écussons de son époux à dextre et à sénestre, d'un brisé entre les armes de Montmorency-Laval et celles de Bretagne héritées de ses deux parents. Une fois veuve, Jeanne de Laval conserve les pièces héraldiques de son époux (Hongrie, Anjou, Jérusalem, Bar, Aragon) d'un côté de la brisure et, de l'autre, elle fait ajouter au blason de Montmorency-Laval les armes d'Évreux et celles de Vitré⁷³. La douairière met ainsi en signe sa filiation généalogique, à laquelle elle tente, au même moment, de donner une épaisseur historique par une commande des *Aventures de Baudouin de Gavre* et de *l'Histoire généalogique des seigneurs de Vitré, de Montfort et de Laval* passée à Pierre le Baud en 1486⁷⁴. L'exaltation lignagère est une pratique courante chez les princesses⁷⁵ mais les souveraines angevines se sont contentées d'une mise en signe classique de leurs origines jusqu'à ce que l'extinction biologique de la seconde Maison d'Anjou conduise la dernière duchesse à un repli vers l'ouest du royaume. Cependant, avant le décès de René d'Anjou, Jeanne de Laval a été intégrée au renouvellement emblématique scénarisé par le prince afin d'exalter une puissance recentrée sur ses possessions françaises et sur un investissement, non plus militaire mais somptuaire, destiné à mettre en scène le couple princier.

Fig. 3 – Sceau et contre-sceau de Jeanne de Laval, extrait de B. de Brouillon et P. de Farcy, *Sigillographie des seigneurs de Laval (1095-1605)*, Paris, 1888, p. 109-110).



Exalter la figure des dames ou la puissance du couple ? Devises, mots et portraits dans la seconde moitié du XV^e siècle

- 29 Bien qu'aucun portrait de cour ne mette les duchesses d'Anjou sur le devant de la scène historique, l'évolution de l'iconographie qui leur est consacrée renvoie à une transition culturelle contemporaine. Marie de Blois, Yolande d'Aragon et Marguerite de Savoie, épouse de Louis III, apparaissent à travers des représentations imaginaires et idéalisées, qui s'attachent à identifier leur statut social, non à déterminer une identité personnelle⁷⁶. La valorisation de la personne apparaît pour la première fois dans les traits d'Isabelle de Lorraine, figés dans le gisant du tombeau double commandé par René d'Anjou pour leur inhumation commune⁷⁷. Ce portrait s'inscrit dans le cadre de l'institution médiévale de la *memoria* funéraire qui, selon le renversement de perspective opéré par Jean-Claude Schmitt en dehors de la problématique de la « naissance de l'individu », serait à l'origine du retour de cette production à la fin du Moyen Âge⁷⁸. L'inachèvement du tombeau à l'heure de la mort d'Isabelle de Lorraine (1453) explique que ses traits aient été conservés par un masque mortuaire⁷⁹ sans doute destiné à permettre au sculpteur de les retranscrire sur le sépulcre, témoignant par là du souci de mettre en scène la personne en figurant ses traits singuliers, non pas seulement les traits généraux de son identité sociale. Les gisants du couple princier sont allongés dans la partie inférieure du tombeau, reposant sur un socle où alternent ses armes. Il sont surmontés d'une peinture figurant le « Roi mort », dont la représentation, qui évoque les transis de la fin du Moyen Âge, entre

en écho avec d'autres images édifiantes de la « mort de soi » diffusées à la cour angevine⁸⁰. La cohabitation des procédés artistiques dans le tombeau et son accomplissement révèlent l'affection que René d'Anjou voue à sa première épouse et l'affliction dans laquelle son décès le plonge⁸¹. Cette affection s'exprime aussi dans l'emblématique que le prince a conçu, exaltant un amour conjugal ancré dans l'imaginaire courtois.

30 Alors que la *fin'amor* prend le contre-pied des valeurs matrimoniales, proposant des récits de passions illégitimes qui, si elles se concluent par des noces, s'achèvent en général au seuil du mariage des héros, René d'Anjou associe cet amour sublime à la vie conjugale. Le prince déploie diverses devises souvent associées à une sentence exprimant une de ses facettes morale, sentimentale ou spirituelle, sur des supports variés. Suite à la mort d'Isabelle de Lorraine, les devises associent l'amour à la mort, deux thèmes développés par René d'Anjou dans son *Cœur d'amour épris*⁸². Les supports traditionnels de l'emblématique (armoiries et sceaux) ne sont pas concernés par ces manifestations du sentiment amoureux, retrouvées sur des éléments architecturaux, des pièces d'orfèvrerie ou dans l'enluminure. De son vivant, Isabelle de Lorraine a fait le choix, classique pour une princesse, de la rose comme emblème⁸³. Simultanément attribut marial et signe courtois, dont la source est le *Cantique des Cantiques*, la rose apparaît aussi dans les devises personnelles de René d'Anjou : la fleur y symbolise la princesse qui croît sur la branche représentant le souverain. C'est ainsi qu'il faut comprendre l'imposition de deux branches de rosier fleuris sur un sceau de René d'Anjou datant des années 1446-1448 – branches réduites, après 1453, à « deux bâtons écotés » pour signifier le veuvage du prince⁸⁴. C'est à cette époque qu'entre dans le répertoire emblématique de René d'Anjou la « chaufferette enflammée », un brasero amoureux associé au mot « *Dardant desir* »⁸⁵. La dimension courtoise de l'emblématique angevine se poursuit avec les secondes noces de René d'Anjou. Les devises du groseillier et du couple de tourterelles associé aux mots « *Per non per* » entrent ainsi en résonance avec la pastorale *Regnault et Jeanneton*, composée par le prince en l'honneur de Jeanne de Laval⁸⁶. Les motifs évoquent la fidélité des deux partenaires, l'indéfectibilité de l'association conjugale même dans le deuil et, en ce sens, une forme de chasteté propice à l'élévation de l'âme⁸⁷. L'emblématique matrimoniale angevine trouve son point d'orgue dans l'ambiguïté des lettres entrelacées « RI » qui, de 1420 à 1471, permet à René d'Anjou d'associer en un motif unique son attachement à ses deux compagnes. La compréhension de cette emblématique, manifestation exemplaire de l' *affectio maritalis*⁸⁸, n'est toutefois pas réductible au sentiment amoureux. Elle s'inscrit dans le cadre d'une communication politique qui s'enrichit des nouvelles pratiques culturelles formalisées par une esthétique importée d'Italie ou des Flandres.

31 Une fois achevées les tentatives de conquêtes napolitaines (donc les grandes périodes du gouvernement féminin), la souveraineté angevine se donne à voir en couple, s'inspirant avec retard du modèle français de la royauté double, incarnée par deux personnes aux fonctions complémentaires⁸⁹. La décision de conclure le second mariage de René d'Anjou avec Jeanne de Laval, issue non de la haute aristocratie mais de la moyenne noblesse bretonne, signe le déclin de la qualité des unions matrimoniales tout autant qu'un recentrage des projets politiques sur l'apanage angevin à partir de 1454. René d'Anjou finance alors un programme de communication visuelle destiné à exalter une splendeur princière mise à mal par une succession d'échecs tout autant qu'à concurrencer au plan symbolique son compétiteur heureux au trône de Naples, Alphonse V d'Aragon. Dans les années 1460, il commande à Francesco Laurana et Pietro da Milano, deux sculpteurs au

service du Magnanime⁹⁰, des médailles défendant ses revendications sur le royaume napolitain, transmises à son fils Jean de Calabre qui devient alors le bras armé de la dynastie⁹¹.

- 32 Nouvel artefact apparu en Italie au milieu du XV^e siècle, introduit pour la première fois en France par l'intermédiaire de la cour d'Anjou, ces larges pièces de bronze emploient un langage pictural antiquisant qui réserve l'avert au portrait réaliste du commanditaire. Les emblèmes, au revers, sont consacrés au thème de l'amour courtois et à l'inscription du couple angevin parmi les souverains napolitains. La médaille de René d'Anjou exécutée par Pietro da Milano vers 1460 représente un poids suspendu par quatre cordes avec les initiales R et I et la devise « en un »⁹². Sur celle de Jeanne de Laval élaborée par Francesco Laurana en 1461, deux colombes sont surmontées d'un phylactère portant l'inscription « per non per »⁹³. Le titre de *DIVA*, accolée à la princesse représentée à l'avert, est choisi en référence à la tradition royale de Naples, puisque le premier à revendiquer personnellement le titre de *DIVUS* a été Ladislas de Duras, imité ensuite par Alphonse V d'Aragon, dont la mort en 1456 ouvre la voie à une possible reconquête angevine. Enfin, trois médailles figurent le couple royal.
- 33 La première (fig. 4), œuvre de Pietro da Milano en 1462⁹⁴, souligne la dimension amoureuse du couple, figuré de profil et du même côté de la médaille, avec une inscription sur l'avert qui indique « Rejetons illustres des lys respectables par notre piété, notre âme s'accorde pour brûler d'un aveugle amour » (*CONCORDES ANIMI JAM CECO CARPIMUR IGNI ET PIETATE GRAVES ET LUSTRES LILII FLORES*). Au revers, un souverain trônant entouré de ses courtisans sur fond de décor renaissant peut évoquer tant une scène de justice qu'une fête de cour. La seconde médaille (fig. 5), exécutée par Francesco Laurana, reprend le même dispositif sur l'avert. René d'Anjou est vêtu d'un habit de cour au col de fourrure et d'un bonnet civil, tandis que Jeanne de Laval porte un parement de chevelure précieux et une chaîne de l'Ordre militaire du Croissant, crée par son époux en 1448. Le duo est au cœur d'une scénographie associant des éléments de l'eschatologie stoïcienne et chrétienne à des éléments antiquisants : sur l'avert, l'inscription martèle que ces divins princes issus des fleurs de lys conduisent leurs sujets vers les « régions supérieures » (*DIVI HEROES FRANCIS LILLIS CRUCEQUE ILLUSTRIS INCEDUNT IUGITER PARANTES AD SUPEROS ITER*)⁹⁵, tandis que le revers figure la *pax*. La déesse de la paix est représentée en pied, portant d'un côté un rameau d'olivier, de l'autre une colombe et foule de ses pieds une cuirasse, tandis que l'année de la gravure est datée « PAX AUGUSTI MCCCLXII ». L'héraldique est évacuée : la dignité royale est représentée sans l'aide de ses insignes traditionnels et elle défend les prétentions angevines au trône napolitain devant tous les visiteurs des *studioli* des hommes de pouvoir italiens, à qui les médailles semblent avoir été offertes⁹⁶. Cette dimension propagandiste se retrouve dans d'autres medias, mais elle s'est progressivement amoindrie, réduisant la figuration du couple royal à une piété conjugale dont les préoccupations eschatologiques sont désengagées du politique pour s'ancrer dans des possessions territoriales bien réelles⁹⁷ et non plus rêvées, et se tourner non plus vers un avenir terrestre mais vers un avenir céleste⁹⁸.

Fig. 4 – René d'Anjou et Jeanne de Laval. Médaille de Francesco Laurana, 1463, 88 mm, Staatliche Museen zu Berlin, Münzkabinett.



- 34 La mise en place d'un système global de représentation de la puissance des princesses, tirillé entre le collectif et l'hérité d'un côté, entre l'individuel et l'invention de l'autre, prend donc de multiples facettes. La construction de l'identité politique des princesses angevines repose sur la délégation juridique d'un pouvoir de régence ou de lieutenance, qui fournit le cadre de l'affirmation de leur autorité par la fixation des titulatures. La mise en image d'une autorité absolue à travers les sceaux apparaît nécessaire pour affirmer la légitimité des princesses à assurer la direction d'un État et à prolonger la mission eschatologique du prince.
- 35 Cependant, gouverner ne signifie pas régner, et la souveraineté demeure un monopole masculin : jamais l'exercice du pouvoir féminin ne donne lieu à une mutation institutionnelle profonde intégrant définitivement les femmes au gouvernement. Les reines de Sicile n'ont jamais été couronnées, ni n'ont disposé des *regalia*. Leurs possibilités d'actions publiques sont centrales mais demeurent aux marges du jeu politique ordinaire, aux marges de la capacité à régner du prince. Lorsque cette faculté est remise en question, comme dans le cas du royaume de Naples, ce dernier s'appuie sur son mariage pour défendre ses prétentions. Ainsi en témoigne, à travers les portraits, l'exaltation du couple qui incarne une stabilité politique indispensable à la puissance monarchique⁹⁹.

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

AD M&M = Archives départementales de Meurthe-et-Moselle

AD BDR = Archives départementales des Bouches du Rhône

Arch. nat. = Archives nationales de France

BNF = Bibliothèque Nationale de France

JLF = *Journal de Jean le Fèvre, évêque de Chartres, chancelier des rois de Sicile Louis I et Louis II d'Anjou*, éd. H. Monranvillé, Paris, 1887.

BIBLIOGRAPHIE

Anne de France 2006 = Anne de France, *Enseignements à sa fille, suivis de l'Histoire du siège de Brest*, T. Clavier et É. Viennot (éd.), Saint-Étienne, 2006.

Agamben 2003 = G. Agamben, *Homo sacer. II. 1. État d'exception*, Paris, 2003.

Bautier 1964 = R.-H. Bautier, *Recherches sur la chancellerie royale au temps de Philippe VI*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 122, 1964, p. 89-176.

Bedos-Rezak 1988 = B. Bedos-Rezak, *Women, seals and power in Medieval France, 1150-1350*, dans M. Erler et M. Kowaleski (dir.), *Women and power in the Middle Ages*, Athènes, 1988, p. 61-82.

Bérenger 1900 = E. Bérenger, *Le titre de régent dans les actes de la chancellerie royale*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 61, 1900, p. 413-425.

Bianciotto 1995 = G. Bianciotto (éd. et trad.), *Bestiaires du Moyen Âge. Pierre de Beauvais, Guillaume le Clerc, Richard de Fournival*, Paris, 1995.

Bock 2011 = N. Bock, *Médailles et humanisme. René d'Anjou et la diplomatie artistique en Italie*, dans Fl. Bouchet (dir.), *René d'Anjou, écrivain et mécène (1409-1480)*, Turnhout, 2011, p. 158-177.

Bony 1990 = P. Bony, *De l'honneur d'être Monfort au début du XIV^e siècle : le grand sceau de Jeanne de Bretagne Montfort, dame de Cassel*, dans *Revue française d'héraldique et de sigillographie*, n° 54-59, 1990, p. 125-130.

Bouchet 2003 = Fl. Bouchet, *Introduction*, dans *René d'Anjou, Le Livre du Cœur d'amour épris*, Paris, 2003, p. 9-47.

Bousmar 2012 = E. Bousmar, J. Dumont, A. Marchandise, B. Schnerb (dir.), *Femmes de pouvoir, femmes politiques durant les derniers siècles du Moyen Âge et au cours de la première Renaissance*, Bruxelles, 2012.

Broussillon et Farcy 1888 = B. de Broussillon et P. de Farcy, *Sigillographie des seigneurs de Laval (1095-1605)*, Paris, 1888.

Bubenicek 2002 = M. Bubenicek, *Quand les femmes gouvernent. Droit et politique au XIV^e siècle : Yolande de Flandre*, Paris, 2002.

Cranga - Leonelli 2011 = Y. Cranga et M.-Cl. Leonelli (dir.), *Le triptyque du Buisson ardent*, Arles, 2011.

Dalas 1991 = M. Dalas, *Corpus des sceaux français du Moyen Âge. II. Les sceaux des rois et de régence*, Paris, 1991.

Digot 1880 = A. Digot, *Histoire de Lorraine*, t. 3, Nancy, 1880.

Faraglia 1904 = N.-F. Faraglia, *Storia della regina Giovanna II d'Angiò*, Lanciano, 1904.

Ferré 2009 = R.-M. Ferré, *Le Roi mort : une image édifiante de la mort de soi*, dans M.-É. Gautier (dir.), *Splendeur de l'enluminure. Le roi René et les livres*, Arles, 2009, p. 191-197.

Gatouillat 2003 = Fr. Gatouillat, *Les vitraux du bras nord du transept de la cathédrale du Mans et les relations franco-anglaises à la fin de la guerre de Cent Ans*, dans *Bulletin monumental*, n°161/4, 2003, p. 307-324.

Gaude-Ferragu 2014 = M. Gaude-Ferragu, *La Reine au Moyen Âge. Le pouvoir au féminin, XIV^e-XV^e siècles, France*, Paris, 2014.

- Guay 2009 = M. Guay, *Du consentement à l'affectio maritalis : quatre mariages princiers (France-Angleterre, 1395-1468)*, dans *Revue Historique*, 650/2, 2009, p. 291-319.
- Guay 2009 = M. Guay, *Les émotions du couple princier au XV^e siècle : entre usages politiques et 'affectio conjugalis'*, dans D. Boquet et P. Nagy (dir.), *Politiques des émotions au Moyen Âge*, Florence, 2010, p. 93-111.
- Gibbons 2012 = R. Gibbons, *Isabeau de Bavière : reine de France ou « lieutenant-général » du royaume ?*, dans Bousmar 2012, p. 101-112.
- Guerra Medici 2012 = M.-Th. Guerra Medici, *Les femmes, la famille et le pouvoir*, dans Bousmar 2012, p. 615-634.
- Guyotjeannin 1993 = O. Guyotjeannin, J. Pycke, B.-M. Tock, *Diplomatique médiévale*, Turnhout, 2006 [1993] (*L'Atelier du médiéviste*, 2), p. 103-104.
- Hablot 2015 = L. Hablot, *Présence emblématique dans la tapisserie de l'Apocalypse*, dans J. Cailleteau et F. Muel (dir.), *Apocalypse : la tenture de Louis d'Anjou*, Paris, 2015, p. 27-44.
- Hablot (à paraître) = L. Hablot, *La devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir. Les devises et l'emblématique des princes en Europe à la fin du Moyen Âge*, Turnhout, à paraître.
- Héry 2006 = L. Héry, *La « sainteté » de Charles de Blois ou l'échec d'une entreprise de canonisation politique*, dans *Britannia Monastica*, 10, 2006, p. 21-41.
- Jarry 1906 = E. Jarry, *Instructions secrètes pour l'adoption de Louis I^{er} d'Anjou par Jeanne de Naples (janvier 1380)*, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 67, 1906, p. 234-254.
- JLF = *Journal de Jean le Fèvre, évêque de Chartres, chancelier des rois de Sicile Louis I et Louis II d'Anjou*, éd. H. Monranvillé, Paris, 1887.
- Foehr-Janssens 2010 = Y. Foehr-Janssens, *La jeune fille et l'amour. Pour une poétique courtoise de l'évasion*, Genève, 2010.
- Fracchiolla 2008 = B. Fracchiolla, *Anthropologie de la communication : la question du féminin en français*, dans *Corela*, n° 6-2, 2008, URL : <http://corela.revues.org/286>.
- Kovacs 2004 = E. Kovacs, *L'âge d'or de l'orfèvrerie parisienne au temps des Princes de Valois*, Dijon-Budapest, 2004, p. 181-193.
- Krynén 1988 = J. Krynén, « *De nostre certaine science... » Remarque sur l'absolutisme législatif de la monarchie médiévale française*, dans A. Gouron et A. Rigaudière (dir.), *Renaissance du pouvoir législatif et genèse de l'État*, Montpellier-Perpignan, 1988, p. 131-144.
- Kruft 1995 = H. W. Kruft, *Francesco Laurana, ein Bildhauer der Frührenaissance*, Munich, 1995.
- Lecoy de la Marche 1875 = A. Lecoy de la Marche, *Le roi René. Sa vie, son administration, ses travaux artistiques et littéraires d'après les documents inédits des archives de France et d'Italie*, Genève, 1968 [1875].
- Legaré 2012 = A.-M. Legaré, *Jeanne de Laval politique*, dans Bousmar 2012, p. 551-570.
- Manevy 2008 = A. Manevy, *L'ange gardien. Enjeux et évolutions d'une dévotion*, Paris, 2008.
- Nielen 2011 = M.-A. Nielen, *Corpus des sceaux français du Moyen Âge. III. Les sceaux des reines et des enfants de France*, Paris, 2011.
- Mérindol 1987 = Ch. de Mérindol, *Le Roi René et la seconde Maison d'Anjou. Emblématique, art, histoire*, Paris, 1987.

- Olivier-Martin 1931 = Fr. Olivier-Martin, *Études sur les régences. I. Les Régences et la majorité des rois sous les Capétiens directs et les premiers Valois (1060-1375)*, Paris – Bar-le-Duc, 1931.
- Pastoureau 1979 = M. Pastoureau, *Traité d'héraldique*, Paris, 1993 [1979].
- Pastoureau 1981 = M. Pastoureau, *Les sceaux*, Turnhout, 1981 (*Typologie des sources du Moyen Âge occidental*, fasc. 36).
- Pastoureau 1986 = M. Pastoureau, *L'effervescence emblématique et les origines héraldiques du portrait au XIV^e siècle*, dans *Bulletin de la société nationale des antiquaires de France*, 1985, p. 108-115.
- Pastoureau 1986 = M. Pastoureau, *Figures et couleurs. Études sur la symbolique et la sensibilité médiévales*, Paris, 1986.
- Pastoureau 1996 = M. Pastoureau, *Les sceaux et la fonction sociale des images*, dans J. Baschet et J.-Cl. Schmitt (dir.), *L'Image. Fonctions et usages des images dans l'Occident médiéval*, Paris, 1996.
- Peltzer 2012 = J. Peltzer, *La dignité de l'office de cour au bas Moyen Âge*, dans A. Bérenger et Fr. Lachaud (dir.), *Hiérarchie des pouvoirs, délégation de pouvoir et responsabilité des administrateurs dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, Metz, 2012, p. 271-289.
- Petit-Renaud 2001 = S. Petit-Renaud, *'Faire loy au royaume de France' de Philippe VI à Charles V (1328-1380)*, Paris, 2001.
- Potin 2005 = Y. Potin, *Le coup d'État « révélé » ? Régence et trésors du roi (septembre-novembre 1380)*, dans Fr. Foronda, J.-M. Moeglin, J. Manuel (dir.), *Coups d'État à la fin du Moyen Âge ? Aux fondements du pouvoir politique en Europe occidentale*, Madrid, 2005, p. 181-21.
- Quatrebarbes 1843 = Th. de Quatrebarbes, *Œuvres complètes du roi René*, t. 2, Angers, 1843.
- Richard 2012 = J. Richard, *Les pouvoirs de Blanche de Castille*, dans Bousmar 2012, p. 91-100.
- Rivière 2004 = Ch. Rivière, *Une principauté d'Empire face au royaume : le duché de Lorraine sous le règne de Charles II (1390-1431)*, Thèse de doctorat inédite en histoire, sous la direction de M. Parris, Université Paris I-Panthéon Sorbonne, 2004.
- Pauly 2013 = M. Pauly (dir.), *L'héritière, le prince étranger et le pays. Le mariage de Jean l'Aveugle et d'Élisabeth de Bohême dans une perspective comparative européenne*, Luxembourg, 2013.
- Schmitt 2009 = J.-Cl. Schmitt, *La mort, les morts et le portrait*, dans D. Olariu (dir.), *Le portrait individuel. Réflexions autour d'une forme de représentation (XIII^e-XV^e siècles)*, Berne, 2009, p. 15-34.
- Secousse 1741 = D.-Fr. Secousse (éd.), *Ordonnances des roys de France de la troisième race recueillies par ordre chronologique*, Paris, 1741, t. 6, p. 45-54.
- Vauchez 1980 = A. Vauchez, *Canonisation et politique au XIV^e siècle. Documents inédits des Archives du Vatican relatifs au procès de canonisation de Charles de Blois, duc de Bretagne 125 († 1364)*, dans A. Vauchez (dir.), *Religion et société dans l'Occident médiéval*, Turin, 1980, p. 237-260.
- Viennot 2002 = É. Viennot, *Gouverner masqués : Anne de France, Pierre de Beaujeu et la correspondance dite de Charles VIII*, dans *L'épistolaire au XVI^e siècle*, Paris (Cahiers L.-V. Saulnier, 18), 2002 [URL : <http://elianeviennot.fr/Articles/Viennot-Anne-Gouverner.pdf>].
- Villela-Petit 2013 = I. Villela-Petit, *Le portrait armorié dans les médailles françaises du XV^e siècle*, dans Y. Loskoutoff (dir.), *Héraldique et numismatique I. Moyen Âge-Temps modernes*, Mont-Saint-Aignan, 2013, p. 125-144.
- Villette 1940 = J. Villette, *L'Ange dans l'art d'Occident du XII^e au XVI^e siècle (France, Italie, Flandre, Allemagne)*, Paris, 1940.

Woodacre 2013 = E. Woodacre, *The queens regnant of Navarre : succession, politics, and partnership, 1274-1512*, New York, 2013.

Woodacre 2014 = E. Woodacre, 'Most Excellent and Serene Lady' : *Representations of Female Authority in the Documents, Seals and Coinage of the Reigning Queens of Navarre (1274-1512)*, dans E. Woodacre et S. McGlynn (dir.), *The Image and Perception of Monarchy in Medieval and Early Modern Europe*, Newcastle upon Tyne, 2014, p. 85-109.

NOTES

1. La présente contribution est issue de recherches menées pour une thèse de doctorat inédite, soutenue le 8 décembre 2014 à l'université Paris-Sorbonne, dirigée par le professeur Élisabeth Crouzet-Pavan et intitulée *Femmes au « cœur d'homme » ou pouvoir au féminin ? Les duchesses de la seconde Maison d'Anjou (1360-1481)*. Ces dernières ne bénéficient pas d'une transmission directe de droits, contrairement à d'autres princesses, telles les héritières de Navarre, auxquelles Elena Woodacre a consacré ses travaux (Woodacre 2013 et 2014).
2. Jarry 1906. À partir de cette date, le duc et la duchesse d'Anjou adoptent le titre de roi et reine de Sicile.
3. Sur le renouveau de l'art du portrait à la fin du Moyen Âge dans une société « surembellématisée », voir Pastoureau 1985, p. 113-114.
4. Paris, Arch. nat., P 1334/17, n°33 (1383).
5. En 1374, l'ordonnance testamentaire de Charles V confie le bail des enfants royaux à la reine de France et à ses deux frères cadets et le gouvernement du royaume à Louis I^{er} d'Anjou (Secousse, 1741, t. 6, p. 45-54). Le prince connaît les défauts intrinsèques de cette disposition juridique qu'il a lui-même détournée à son propre profit (Potin 2005).
6. Gibbons 2012, ici p. 104-106.
7. AD M&M, 3F438, f° 335v-357.
8. Pour un aperçu de cette question dans le champ sociolinguistique, voir Fracchiolla 2008.
9. Matthieu, 19, 5-6.
10. Guerra Medici 2012, p. 620.
11. Sur le rapport entre *officium* et *dignitas*, voir Peltzer 2012.
12. Respectivement AD BDR, B 11, f° 351-351v et AD BDR, B 12, f° 90-90v.
13. AD BdR, B 9, f° 186-187v.
14. L'ancien et le moyen français recourent aux suffixe *-eresse* ou *-esse* (issu du latin *-issa*) comme en témoigne la centaine de mots du *Dictionnaire du moyen français* se rapportant à des métiers et s'achevant ainsi (<http://www.atilf.fr/dmf/>).
15. Faraglia 1904.
16. Paris, Arch. nat., P 1334/1, f° 45v-46.
17. La royauté française s'est affranchie des règles de droit privé par la maxime *quod principi placuit* dès les années 1330. Petit-Renaud 2001.

18. Pour une réflexion sur l'ambiguïté de l'état d'exception, « notion de la forme légale de ce qui ne saurait avoir de forme légale [...], à l'intersection entre le juridique et le politique [...], », voir Agamben 2003, en particulier p. 10 et 142.

19. Bérenger 1900.

20. Olivier-Martin 1931, p. 136-160.

21. Bérenger 1900.

22. L'usage des substantifs n'est pourtant pas inconnu en langue française. Yolande de Flandre s'intitule ainsi dès 1345 « mainbour et gouverneresse de la conteit de Bair pour cause de nos enfans » (Bubenicek 2002, p. 74-75).

23. *JLF*, p. 54-55. Le sceau d'Anjou se distingue du sceau de Calabre créé en mai 1382, utilisé pour la première fois par Louis I^{er} d'Anjou lorsqu'il donne à son frère Jean de Berry le principat de Tarente (*JLF*, p. 41).

24. Par exemple lorsque Yolande d'Aragon ordonne au bailli de Sisteron de lever les bannières royales sur la tour de Gap à l'occasion de l'élection du nouvel évêque (AD BDR, B 618, n°14, 1410) ou qu'elle donne un privilège à *Hugoni Audierini*, procureur fiscal et conseiller royal (AD BDR, B 8, f°295v, 1412).

25. L'énumération des terres tient autant à la réalité de la domination angevine qu'à son anticipation. Parmi les titres imaginaires dont se sont parés les princes angevins, on peut signaler celui de Jérusalem, qui signale leur qualité d'héritiers de la première Maison d'Anjou. René d'Anjou, à qui le conseil de ville de Barcelone en rébellion offre la couronne d'Aragon, ajoute à partir de 1466 toutes les principautés en dépendant. Jeanne de Laval adopte cette titulature en miroir, et le couple la conserve jusqu'en 1479 malgré l'échec de Jean de Calabre, bras armé des Angevins en Catalogne, décédé à Barcelone en décembre 1470 (Lecoy de la Marche 1875, p. 375-380 et p. 425).

26. Par exemple Angers, Bibliothèque municipale, ms. 1255 (acte du 26 avril 1428, sans foliotation).

27. Par exemple dans le mandement adressé aux clavaires qui doivent remettre les arrérages de pension au couvent Saint-Louis de Marseille (AD BDR, B 10, f°265, 1425).

28. Chaigne-Legouy 2014, p. 250-252.

29. AD BDR, B 1828, f°48.

30. Voir les actes d'Isabelle de Lorraine consignés dans les registres AD M&M, B 873 et AD BDR, B 12.

31. AD BDR, B 12, f°122 (9 décembre 1440).

32. « Charles, duc de Lorraine et marchis, a tous ceulx qui cez presentes lettres voiront, salut. Comme la congnaissance, haulteur et signorie de tous chamins estans en nostre pais et duchiez de Lorraine ad cause de nostre princerie appartiengne a nos et ait appartenu a noz predecessours ducz de Lorraine de toute ancienneté [...] » (Rivière 2004, p. 569).

33. Par exemple dans la charte de fondation instituant une corporation de métier, « Isabelle par la grace de Dieu, royne de Jherusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou, de Bar et de Lorraine, comtesse de Prouvence et de Forcalquier, du Maine et de Piemont, lieutenant de monseigneur en ses pays et seigneuries deca les monts, a tous ceux qui ses presentes lettres verront, salut. Comme il soit venu en nostre connoissance que les compagnons mareschaux ferré et coustelliers de nostre ville de Nancy ayant de longtemps gouverné et exercé leur métier sans avoir lettre ne titres de nos predecesseurs ne de nous, savoir faisons que, considerant le bien, proffit et utilité de nous, de notre dite

ville de Nancy et le tout bien commun, avons ordonné et ordonnons par ces presentes, pour nous, nos hoirs et successeurs, que des maintenant a tousjoursmais, le metier desdits compagnons ferrés soit demeuré et gouverné par la maniere que cy apres s'ensuit [...] » (AD M&M, E 346, sans pagination).

34. Le 30 janvier 1431, René d'Anjou est contraint de reconnaître devant une assemblée de la chevalerie lorraine qu'il tient le pouvoir de sa femme et de promettre le respect des coutumes féodales et les privilèges aristocratiques propres à la Lorraine. Nancy, Bibliothèque municipale, ms. 189, f°58-60, édité par Digot 1880, p. 7-11.

35. Sur cette problématique, voir Pauly 2013.

36. Pour un aperçu général sur la question, voir Krynen 1988.

37. AD BDR, B 15, f°64-64v.

38. Chaigne-Legouy 2014, p. 236-240.

39. Bedos-Rezak 1988.

40. Pastoureau 1996, p. 287.

41. Richard, 2012, p. 95.

42. Sur la complexité des relations entre l'acte émané du souverain et l'acte passé entre particuliers, nous renvoyons à Guyotjeannin 1993, p. 103-104.

43. Pastoureau 1981, p. 27.

44. Viennot 2002.

45. Un sceau de Jeanne I^{re} de Naples datant de 1380 est reproduit dans Mérindol 1987, pl. XXIII ; ceux d'Anne de Bretagne le sont dans Nielen 2011, p.116.

46. Pastoureau 1986, p. 62.

47. L'écu de Louis I^{er} est partagé entre les armes dites « d'Anjou ancien », héritée de Charles d'Anjou, semé de fleurs de lys d'or sur un fond bleu azur, traversé par un lambel rouge à trois pendants, et les armes « d'Anjou moderne », avec des lys d'or sur fond azur brisé d'une bordure rouge, qui le distingue de ses frères depuis 1360. Cette brisure apparaît également sur les armoiries de sa femme.

48. Sur les revendications de la princesse à la couronne d'Aragon, voir Chaigne-Legouy 2014, p. 69-71. La princesse aurait également adopté la devise de son père, la couronne double (URL : <http://base-devise.edel.univ-poitiers.fr/index.php?id=160>).

49. Mérindol 1987, p. 55.

50. L'emploi de l'ange dans les emblèmes est rare au sein des les cours européennes. Il est absent du traité d'héraldique de Pastoureau 1979, p. 122-169. Les figures qui soutiennent les écus des ducs d'Anjou sont en général animalières (lions et aigles).

51. Villette 1940, p. 277.

52. Il s'agit du père de Marie de Blois, pour lequel Louis I^{er} d'Anjou demande la canonisation. Voir Vauchez 1980 et Héry 2006.

53. Hablot 2015, p. 27. La fonction principale des anges de la tapisserie est de porter les armoiries du prince (*ibid.*, p. 29).

54. *Somme théologique* de Thomas d'Aquin, citée par Agamben 2003, p. 46.

55. Hablot 2015, p. 29. L'auteur ajoute qu'il s'agit aussi peut-être d'un jeu phonétique sur la phrase « Elle aime », comme on le voit parfois dans l'emblématique contemporaine.

56. S. MARIE. DEL. GRA. REGINE IERLM ET SICILIE DUCATUS : APULIE : PRINCIPATUS : CAPE : DUCISSE : ANDEGAVIE ET TURONIE COMITISSE POVINIE CENOM ET PEDEMONTIS.

57. Nous tenons cette information de Laurent Hablot, qui a bien voulu nous confier un exemplaire de sa thèse avant publication. Nous l'en remercions vivement (Hablot à paraître, chapitre 3, I, A).

58. Aucun ange ne figure sur les sceaux répertoriés par Dalas 1991.

59. À l'issue de l'entrée d'Isabeau de Bavière à Paris et du succès des fêtes de 1389, le soleil devient l'emblème le plus fréquemment représenté sur les étendards royaux. La mise en scène du soleil par la reine de France est donc postérieure à son emploi par Marie de Blois.

60. Mérindol 1987, p. 230 et pl. XII, n°25.

61. *Ibid.*, pl. XI, n°21.

62. La foi dans les anges gardiens s'appuie sur une tradition savante portée par le franciscain Francesc Eiximenis (v. 1330-1409), qui affirme qu'ils sont préposés « au bien et exaulcement de la chose publique », ainsi qu'à l'administration des royaumes, cités et provinces (Manevy 2008, p. 13-28).

63. Mérindol 1987, pl. LVI, n°237.

64. Citons le cas d'Isabeau de Bavière (Nielen 2011, p. 107) ou de Yolande de Bar (Bubenicek 2002, p. 177-184). Il ne s'agit pas à proprement parler de portraits puisque la gravure de la matrice ne prétend pas au réalisme.

65. Anne de France 2006, p. 86-87.

66. *JLF*, p. 60.

67. Pastoureau 1981, p. 30.

68. Comme tout puissant, la régente dispose de sceaux distincts pour chaque juridiction (sceau de finance, sceau des Grands Jours), évoqués par le chancelier dans son journal afin d'en préciser l'usage ou l'émolument. Une partie de ces insignes est confiée aux officiers du duché fixés à Angers pour en user lors des absences de la régente (*JLF*, p. 181 et 337).

69. Bautier 1964, ici p. 165-167.

70. Mérindol 1987, p. 229-231.

71. *JLF*, p. 178, 216, 340, 347, 527.

72. Par exemple lorsque la souveraine cède à Jean de Berry des possessions situées dans le nord du royaume de France en échange de son renoncement au duché de Tarente. *JLF*, p. 181.

73. Jeanne de Laval intègre tardivement les modifications des armoiries de Montmorency-Laval qui avait été accordé à son père Guy XIV en 1464 (Broussillon – Farcy 1888, p. 108).

74. Legaré 2012, p. 563-564.

75. Bony 1990.

76. Respectivement Paris, BnF, ms. fr. 2645, f°321v° (miniature des *Chroniques de Froissart*, Bruges, vers 1475) ; Gatouillat 2003 (vitraux de la cathédrale du Mans), Guariglia 2009, p. 66-67 (ex-voto).

77. Voir le Tombeau du roi René et d'Isabelle de Lorraine (Angers, chœur de la cathédrale, aujourd'hui détruit. Copie de la collection Gaignière, avec armoiries sur le soubassement : http://gallica.bnf.fr/arl_/12148/bvt1b69050116).
78. Schmitt 2009. L'auteur rappelle que la *repraesentatio* désignait l'effigie funéraire de bois, de cire ou de tissu portée en procession en l'absence du corps du défunt (*ibid.*, p. 25).
79. Mérindol 1987, pl. LVI, n°240.
80. Ferré 2009. Le tombeau, détruit au cours de la période révolutionnaire, n'est connu que par des dessins.
81. Ses contemporains en ont témoigné : lors de l'expédition en Lombardie de 1454, le secrétaire de Francesco Sforza, Cicco Simonetta, écrit que son maître avait constaté que René d'Anjou était absorbé par la pensée d'une femme (*cura muliebris*), Lecoy de la Marche, 1875, II, p. 285 et 300 n. 2.
82. *Le livre du Cœur d'amour épris*, écrit après la mort d'Isabelle de Lorraine vers 1457, combine les caractères du roman chevaleresque à ceux de l'allégorie courtoise. Les tribulations du Cœur, héros de l'aventure, sont la traduction allégorique du mal d'amour et constituent une sorte d'expansion romanesque de la quête, ici celle de la dame Douce Merci Bouchet 2003, p. 21-24. Le motif du cimetière d'amour (dont les blasons des amants célèbres qu'y découvre Cœur) et le pessimisme de la fin du récit peuvent se lire en parallèle de l'emblématique développée par le prince angevin après 1453.
83. Les motifs floraux sont fréquents parmi les femmes de la haute aristocratie (Kovacs 2004, p. 181-193).
84. Mérindol 1987, p. 138. Le nombre des bâtons croît à chaque année de veuvage supplémentaire.
85. Sur la valeur fondatrice du désir dans la pensée courtoise, voir Foher-Janssens 2010.
86. « Mais gueres apres ne tarda / c'est turtre [tourterelle] par la voila / qui sur le scion se posa / Lors de la souche, // Laquelle ne fist du farouche / Ainçoys tres doucement s'approche / Du Creux de l'arbre, et en sa bouche / Portoit entier // Un rain [rameau] de rouge groislier / Lequel sans nullement tarder / Mist au creux et, pour abreger, son ny en fist // Et puis mondainement ne prist / A chanter hault, si que l'oïst. Son per, affin que la venssit / Et chanta tant / Que son per au crier l'entant » (éd. Quatrebarbes 1843, p. 123).
87. Bianciotto 1995, p. 53.
88. Pour une analyse des manifestations de cette « disposition affective durable » présente même dans le milieu princier, où les mariages relèvent des négociations familiales et diplomatiques, voir Guay 2009 et 2010.
89. Gaude-Ferragu 2014, p. 63-76 et 171-196. Sur la complémentarité des fonctions à la cour d'Anjou, voir Chaigne-Legouy 2014, p. 141-168.
90. Krufft 1995, p. 67-81 et 390-391. Il qualifie l'emploi de ces artistes par René d'Anjou de « geste démonstratif ».
91. Bock 2011, p. 158-177.
92. Mérindol 1987, pl. XXXIX, n°158-159.
93. Mérindol 1987, pl. LIX, n°250-251.
94. Mérindol, pl. XLVII, n°201-202.
95. « Les héros divins venus de la Croix et des illustres lys de France font perpétuellement s'avancer leurs sujets vers les régions supérieures ».

96. Il s'agit de l'hypothèse de Bock 2011, p. 173

97. En 1471, le couple se retire définitivement dans le comté de Provence, dont il est le seul maître.

98. Pensons au diptyque Matheron offert au président à la cour des maîtres rationaux de Provence ou au triptyque du Buisson ardent peint par Nicolas Froment, exécuté vers 1475-1476, destiné à orner la chapelle funéraire de René d'Anjou en l'église des Carmes à Aix-en-Provence, qui figure le couple angevin agenouillé en position de dévots. Cranga et Leonelli 2011.

99. Rappelons que le mariage de René d'Anjou et Jeanne de Laval est sans enfant. Cette rupture de la continuité dynastique est compensée par la célébration de Jean de Calabre, fils du premier mariage du roi de Sicile, dont le portrait est diffusé sur des médailles de façon concomitante (Mérindol 1987, pl. LXVI, n° 282-283). L'opération de communication transforme un handicap en atout, car le prince est alors le bras armé de la famille, un chevalier dont la vaillance compense le caractère vieillissant de son père.

RÉSUMÉS

Prenant comme champ d'observation une maison princière de la fin du Moyen Âge, cet article présente comment un pouvoir féminin, construit *de iure* dans le cadre d'un État d'exception, procède d'un point de vue symbolique pour imposer sa légitimité sur une principauté éclatée et pour obtenir la reconnaissance de ses droits sur le royaume de Sicile. Les actes princiers, définissant les modalités de ce pouvoir, forgent tant en français qu'en latin sa création lexicale, en particulier celle de ses titres, et permettent d'interroger la nature des différentes formes qu'il a revêtues. Ils témoignent d'une clarification progressive entre la régence, la lieutenance et la vice-régence. La première s'impose comme une dignité appuyée sur le droit privé et inséparable du genre féminin, tandis que la seconde est un office auquel la seule volonté du prince donne accès. Enfin, la dernière instaure une dyarchie à la tête de la principauté angevine, dans laquelle le fils exonère sa mère des restrictions de son genre pour la munir d'une *potestas* inédite. Ce lexique est repris ou amendé dans la production diplomatique des souveraines, elle-même validée par l'imposition de sceaux aux matrices spécifiques. La mise en image de l'autorité féminine manifeste une forme d'individualité, autorisée par l'établissement de devises, mais tempérée à la fois par la place centrale réservée aux armoiries et par la célébration du couple princier (qu'il s'agisse des époux ou du lien filial qui unit mère et fils), représentant une continuité dynastique et une stabilité politique indispensables à la puissance monarchique.

Focusing its attention on a princely house at the end of the Middle Ages, this article showcases how a female power, built *de iure* within an State of Exception, proceeds – from a symbolic viewpoint – to impose its legitimacy upon a fragmented principality, and to obtain full recognition of its rights over the kingdom of Sicily. The princely acts, which define the manifestation of this power, shape – both in French and in Latin – its lexical creation, in particular that of titles, and allow the reflection of its various forms. These acts witness a gradual clarification of the regency, lieutenancy and vice-regency. The first one becomes a dignity based on private law and is inseparable from the female gender, while the second one is an office to

which only the Prince's will gives access. Finally, the third one inaugurates a diarchy ahead of the Angevin principality, in which the son exonerates his mother from the gender restrictions to empower her with a novel *potestas*. This lexicon is adopted and amended in the diplomatic production of sovereigns, being validated by the imposition of the seals with specific matrices. The representation of the feminine authority experiences an individualization, authorized by the establishment of the emblematic badges, but tempered by the central place occupied by the arms and the celebration of the princely couple (as spouses, or as the link between mother and son), representing a dynastic continuation and a political stability that is indispensable to monarchic power.

INDEX

Mots-clés : pouvoir féminin, sceaux, diplomatique, portrait, couple royal, médailles

Keywords : queenship, sceals, diplomatics, portrait, royal couple, medals

AUTEUR

MARION CHAIGNE-LEGOUY

Université de Paris-Sorbonne, marion.chaigne@gmail.com

Varia

Metalworking in the ‘Post-Classical’ phases of Roman villas in Italy (5th-7th centuries AD)

Angelo Castrorao Barba

AUTHOR'S NOTE

I would like to warmly thank Gabriele Castiglia (Pontifical Institute of Christian Archaeology), Veronica Testolini (University of Sheffield) and Isabel M. Cook (University of Sheffield) for suggestions and English proof-reading of this article.

- 1 Taking a global perspective, the scale of mining and metalworking in the Roman Empire was such that it could also be assessed by its polluting effects¹. Metal processes in Roman system reflected the complexity of social structures, economic trajectories and multiple succession of specialised processes². This is a good indicator of the relationship between material evidence and socio-economic patterns, in particular for investigating the transition between Late Roman period and the beginning of the Early Middle Ages.
- 2 During this transition, the continuity of techniques in metalworking does not mean the absence of changes such the reduction of the scale of extraction activities, the growth of salvaging and recycling, and the decrease in the amount of people with specific technical knowledge³.
- 3 The emergence of metalworking as an impact of a change in the function of rural settlements in post-roman West, especially in villas, is a documented phenomenon across a wide geographic area⁴.
- 4 After the second decade of 5th century, towns and rural sites of Roman Britain had been abandoned⁵ and had become supply basins for recyclable metals⁶, as seen in the villa of Little Oakley in Essex, or in the case of the Doughnut-shaped lead ingots found in the Anglo-Saxon rural settlement of Mucking and derived from the plundering of a nearby Roman villa. A shift in settlement patterns during the 6th-7th centuries is also shown by

the presence of craft-specialists was strongly connected to the settlement of elite powers in new central places, most of which were fortified⁷.

- 5 The organisation of metal production on a large scale in Late Roman Gaul (Puisaye, Berry, Clérimois) strongly changed by the 5th century when production become more dispersed and located in many different regions. Three modes of metal production have been identified : small isolated units specializing in the production of raw iron, which can be combined with a metal shaping or transformation activities; grouped reduction workshops within large raw iron production centres; workshops that develop different stages of metalworking process inserted into rural settlements⁸. In this last group may be clustered the cases of metal activities associated to re-occupations of ancient villas (metalworking : Arpent Ferret / Île-de-France, 5th century; Le Mardat / Île-de-France, late 5th century; Climat des terres Noires / Île-de-France, 6th-7th century⁹; bronze working : Castelculier-Lamarque / Aquitaine, 6th-7th century¹⁰).
- 6 Metallurgical activities linked to the formation of new settlements in replacing of Roman villas is well attested in Hispania between 5th and 7th century (Vilauba; L'Aiguacuit; El Romeral; La Malena; En Catarroja; Torre-la-Cruz; Los Quintanares de Rioseco de Soria; La Olmeda; Prado; Monte da Cegonha; Beloño; El Val; Tinto; La Torrecilla; Las Tamujas; La Cocosa; Valdetorres del Jarama; Els Munts; Arellano; Veranes)¹¹.
- 7 In Italy, the emergence of metalworking workshops during the age of the transition has been better analysed in the frame of urban landscape dynamics (especially in specific contexts of Rome such as Crypta Balbi¹² or Piazza della Madonna di Loreto¹³) instead of trends in rural areas.
- 8 This article overlooks the traditional discourse surrounding the 'end of the villas'¹⁴, and aims to address a specific issue; the presence of evidence related to metalworking in the post-classical phases of Roman villas in Italy. The chosen period is between the 5th and the 7th centuries AD, in order to take into account only those contexts in which significant changes occurred, rather than the original function during the Roman era. The first section will be a synthesis of the main evidence for metallurgical activities in the 'post-villa' phases. The quality of the documentation regarding such evidence appears to be variable, only a few cases possessing a great level of accuracy, either stratigraphic/chronological or interpretative. The systematic collection of data is a key instrument to facilitate the construction of knowledge, but also to highlight the need for improved focus in the recording and studying the scarce evidence yielded by these crafts. In the second section, the aim is to study the emergence of metalworking, together with its social and economic features, within a new settlement types – compared to the classic 'villa' model – in a deeply modified rural system.

Overview of metalworking evidence from 'postclassical' contexts in Roman Villas across Italy (5th-7th centuries AD)

- 9 The collection of detailed and high-quality information on the later settling stages of the Roman villas is not always an easy task, since in many contexts, only the monumental evidences of the villa itself have been published and analysed in details, with little attention has been paid to the later periods. Nevertheless, there has been a series of significant excavations which have been important for understanding the level/diffusion

of metallurgical activities. There will be, thus, taken into account the case studies which have been excavated stratigraphically, and that had been extensively excavated and fully well-documented (Mola di Monte Gelato; Colombarone; Aiano-Torraccia di Chiusi; Barricelle; Faragola). These case studies represent a sample for framing metallurgical activities by re-shaping of Roman villas connected to different purposes :

- The link between metalworking and building of Christian churches (Mola di Monte Gelato; Colombarone).
 - Planned recycling processes (Aiano-Torraccia di Chiusi).
 - The presence of metalworking in post-classical rural communities (Barricelle, Faragola).
- 10 There will also be a discussion of other villas that, despite a lower degree of accuracy, include evidence of metalworking dating between 5th and the 7th centuries AD (fig. 1).

Fig. 1 – Map of the sites discussed in the text: 1) Castelletto Brenzone-San Zeno de l'Oselet (Veneto); 2) Manerba (Lombardy); 3) San Cassiano (Lombardy); 4) San Pietro in Carpignano (Liguria); 5) Colombarone (Marche); 6) Aiano-Torraccia di Chiusi (Tuscany); 7) Santa Cristina in Caio (Tuscany); 8) Mola di Monte Gelato (Lazio); 9) Altipiani di Arcinazzo (Lazio); 10) Faragola (Apulia); 11) San Giovanni di Ruoti (Basilicata); 12) Barricelle (Basilicata); 13) Contrada San Luca (Sicily) (GIS map).

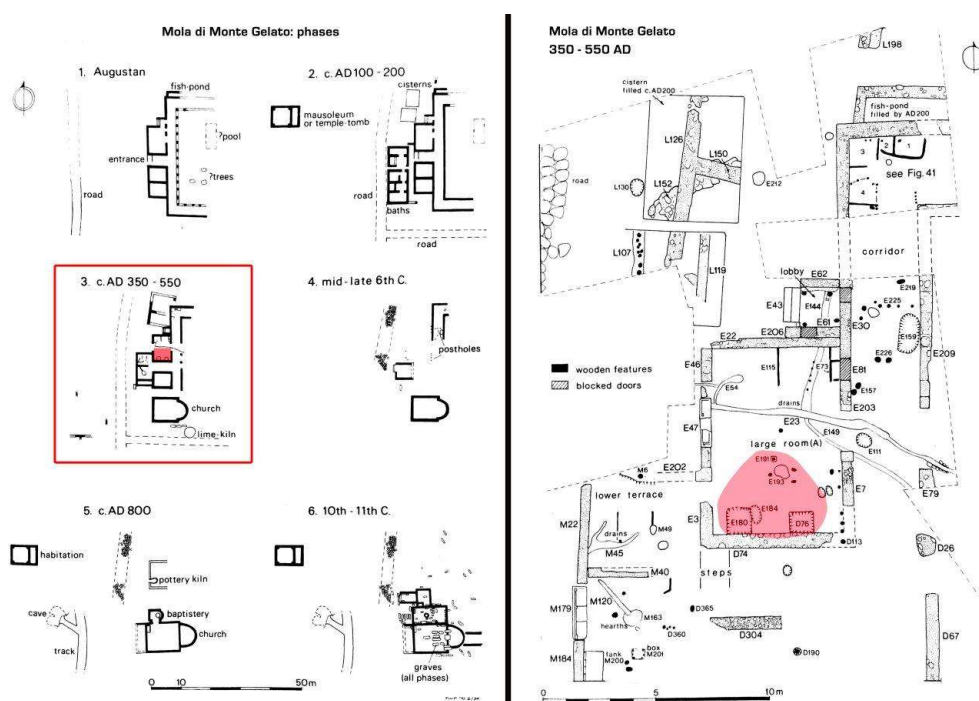


Mola di Monte Gelato (Mazzano Romano, Roma) (fig. 2)

- 11 At Mola di Monte Gelato, a large room originally paved with mosaics, adjacent to the thermal baths of a Roman villa, was radically re-functionalized between the late fourth and early 6th century AD. The northern area of the room, accessible through a large opening, probably without a door, has been interpreted as a barn for large animals, such as cattle. This is because there are postholes possibly indicating delimiting fences and a drain in the centre of the room. To the south there was a hearth that was likely to be covered by some sort of structure with a wooden roof, linked to various post holes. The

discovery of bronze cast scraps and lead fragments suggest the presence of a furnace for the recycling of metal components from the baths, to which some iron (pruning or reaping hook, linch pin, metalworking hammer, two axe-adzes maybe for woodworking) and bronze (bronze harness mount) objects, found both inside and outside the building, may be related¹⁵. This type of productive activity therefore occurred slightly earlier than, or alongside, the construction of the first Christian worshipping building in the late 5th century AD, built in an adjacent area and characterised by an entrance not facing the villa but in axis with an external road.

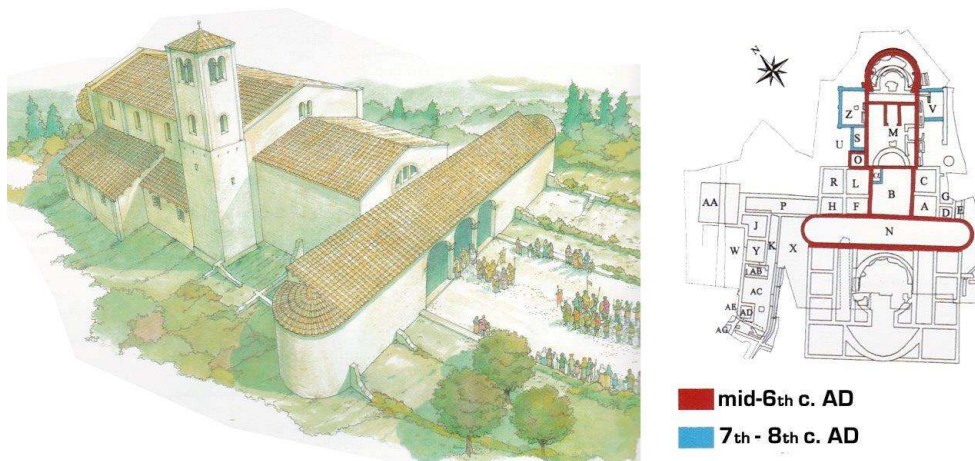
Fig. 2 – Mola di Monte Gelato (Marzano Romano, Roma) : diachronic transformations and late Roman phase (in red the space used for metalworking) (re-elaboration from Potter – King 1997, fig. 12 and 39).



Colombarone (Pesaro, Pesaro-Urbino) (fig. 3)

- 12 The transformation of the late antique villa of Colombarone occurred during the mid-6th century AD, during which hearths were lit on the mosaic floors, post holes were set up and production activities were installed. There was also the re-conversion of a residential space into an early Christian basilica (St. Christoforo *ad Aquilam*), while the burials dug in the ruins of the Roman buildings date back to the 7th century AD¹⁶. The *coenatio* (mid-5th century AD) around the mid-6th century AD was transformed into a Christian basilica with one apse and a mosaic floor¹⁷. At the same time, as the important restructuring phases of the church (the elevation of the presbytery and the insertion of a continuous seat/*synthronon* into the apse) took place, between the 7th and 8th centuries AD, the bi-apsidal hall of the late antique villa was used for productive activities and crafts. In two distinct, but close, phases small hearths, made by bricks or flanked by scrap stone materials, were set up in an area together with wooden structures. Within the records of the excavation, there is no evidence for identifying the type of work connected to these hearths, generically defined as traces of « production activities »¹⁸.

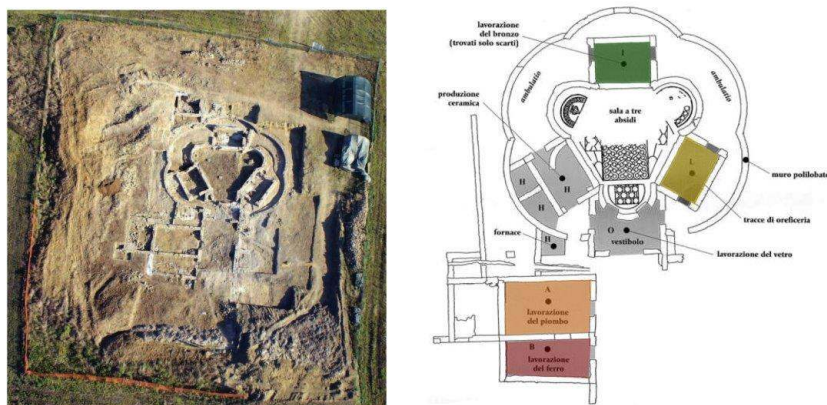
Fig. 3 – Colombarone (Pesaro, Pesaro-Urbino): reconstruction and plan of the church built reusing the Roman villa (re-elaboration from Tassinari *et al.* 2008, p. 30).



Aiano, Torraccia di Chiusi (San Gimignano, Siena) (fig. 4)

- 13 In the late antique villa of Aiano, in Torraccia di Chiusi, within the rooms to the south and west of the hall with three apses, the organisation of the production processes was very detailed and complex. Between the 6th and the 7th century AD, this part of the Roman building was reused only for productive purposes. In addition to the production of ceramics and the possible processing of iron, bone and horn, there are indications of activities relating to the production of objects from copper alloy, glass, and gold.

Fig. 4 – Aiano-Torraccia di Chiusi (San Gimignano, Siena) : aerial photo (2009 from Cavalieri 2013a, p. 455) and general plan of the reoccupation of the Roman villa by craft workshops (7th century AD) (re-elaboration from Cavalieri 2013b, p. 319).



- 14 In compartment B, traces of a workshop for the manufacturing of iron tools and objects have been identified (fig. 5). A central pit, deeper than 1 meter, linked to a small channel used for water adduction (filled with an iron sickle and a jug with *ingobbiatura rossa* [a red engobe], impressed with a 'comb' decoration, dating back to the 7th century AD) were also discovered. A second, deeper pit characterized by a lining which reduced the diameter of

the edges, is apparently linked with quenching and tempering, due to the presence of iron oxide within the pit. Near the eastern wall, a semi-rectangular hollow in the floor has also been identified, containing quartz allogeneic sand and a thick lithic slab, re-used, used as working surface for steel working¹⁹. In the northern area of the excavation, between the *ambulatio* and 'Room I', processing scraps and traces of the refining of copper-based alloy have been found: melting and refining slags clearly indicate that copper alloys were processed in some part of the site and that the residues of the workshops of copper artisans were thrown in the landfill with other wastes and scraps. The discovery of some pins, not in a funerary context, could be sign of a production *in situ*²⁰. Moreover, the discovery of a significant amount of burned frames for *tessere ialine* (not yet covered with gold) and of two protective sheets, which demonstrate gold recovery²¹ (also confirmed by the discovery of two copies of touchstones) might as well be connected with a further specialized manufacturing activity²².

Fig. 5 – Aiano-Torraccia di Chiusi (San Gimignano, Siena): workshop for the manufacture of iron (from Cavalieri *et al.* 2010, 16).

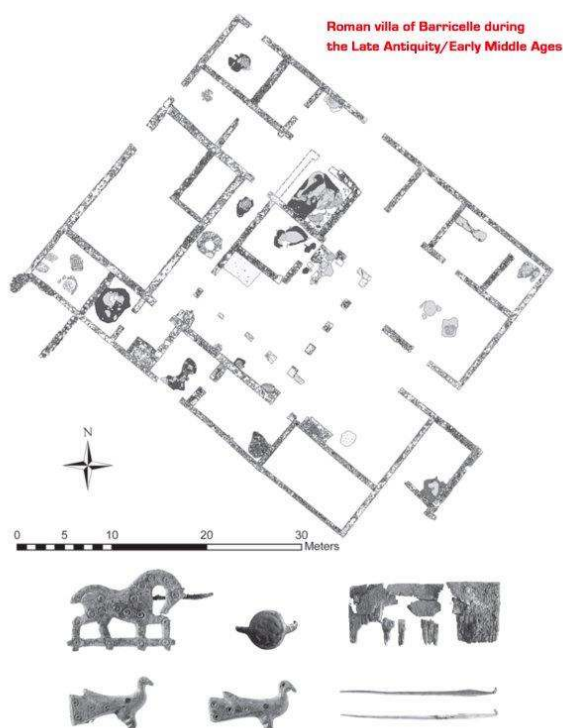


Barricelle (Marsicovetere, Potenza) (fig. 6)

- 15 Between the middle of the 6th and the 7th century AD, the villa of Barricelle²³ underwent a systematic dispossession of furnishings and finishes, while the western part of it suffered a complete restructuring, through the construction of partition walls, the opening of new entrances, and the blocking of old ones. This caused significant changes in the organization of spaces and their primary use. In the western part of the site, through the construction of walls that reused large blocks of limestone, without mortar, four new rooms of around 24m² were created. The roof was made of perishable materials, they were paved with earthfloors, and there was a circular hearth in the middle, bordered by

stones. This type of housing may well be associated with the development of a community divided into different individual households²⁴. Other fireplaces, of varied forms (circular, semi-circular, elliptical, rectangular) were made over the entire surface of the site : some were formed by a brick plane, often delimited by stones, others were only characterized by distinct traces of burned clay. Only one, however, was made by a rectangular cooking surface positioned in the south-eastern corner of one of the rooms. Beneath a roofing of perishable material, leaning to the southern side of the peristyle, four fireplaces for manufacturing activities were placed. The peristyle area, located in the eastern part of the complex, was also exploited for the installation of a small lime kiln and a rectangular tank, useful for shutting the lime down, and a long-shaped furnace, intended for the re-melting of metals.

Fig. 6 – Barricelle (Marsicovetere, Potenza): plan of the late antique/early medieval phase and some materials of the mid 6th-7th century AD (zoomorphic fibulae; ring with *chrismòn*; cloak pins in bronze and silver; bone combs) (re-elaboration from Russo – Pellegrino – Gargano 2012, p. 279, 281).



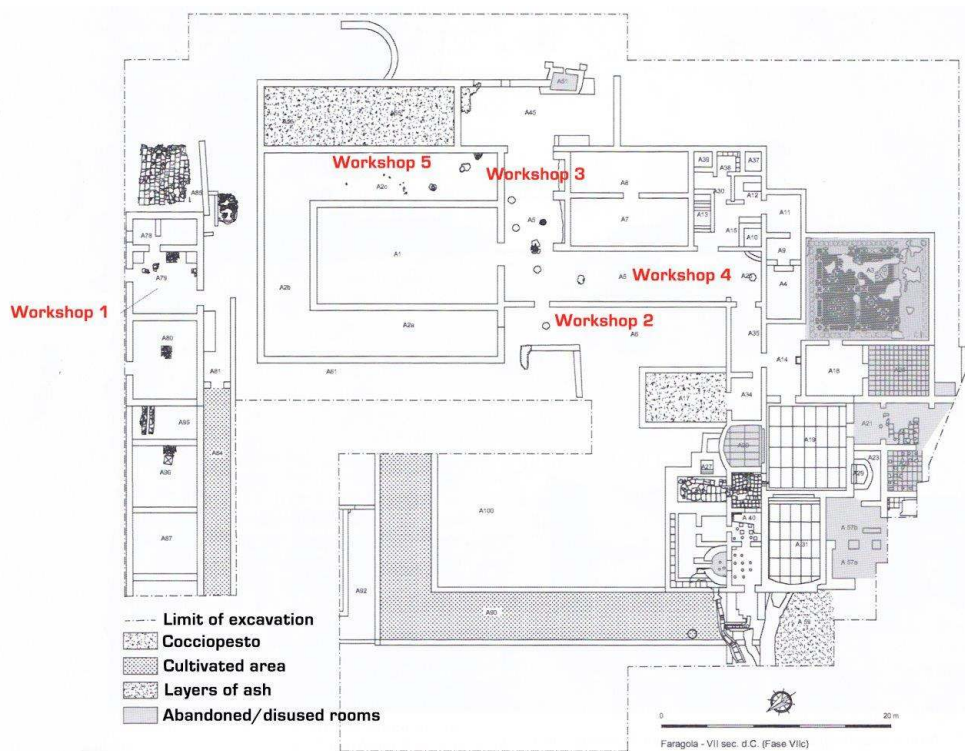
Faragola (Ascoli Satriano, Foggia) (fig. 7)

16 The recent excavations at Faragola, a rich residential villa enriched with a rare *stibadium* during the late-5th century AD, are one of the cases in which the post-villa phases have been more carefully investigated, thus, shading new light on the complex process of the formation of the new settlement core during the Early Middle Ages. The period of the early medieval occupation has been divided into three different phases²⁵ :

1. Early 7th century AD. The founding of a village, within the structures of the villa, largely still standing, characterized by a remarkable good quality of material culture and by a reasonable level of architectural spaces built *ex novo*.

2. Second half of the 7th century AD. Development of various manufacturing activities in combination with agricultural and pastoral practices.
 3. 8th century AD. Structural changes in the settlement, with the construction of huts in perishable materials, inclusion of burials and the presence of families engaged in small farming and significant forestry managing and pastoral activities.
- 17 In the second half of the 7th century AD there were organized small workshops, dedicated to different production practices, indicating the presence of specific working areas for special purposes, mainly for the production of agricultural tools and carpentry. In total, five workshops have been identified²⁶ :
1. In a rectangular room in the northern part of the *coenatio*, traces relating to the accumulation of the wastes and discharges from nearby manufacturing areas were found. The 7th century, in fact, did not present standing structures, but an earth floor with burning traces and fragments of iron slag caps, tapped slags, and remains of furnaces linings. Another adjacent room, divided by a wall of large blocks and repaved with a clay layer, was used for the manufacture of various metal objects and lead bars for the repair of large containers.
 2. In the eastern part of the complex, on the outside of the western front of the *coenatio*, a pit oven covered by a roofing of perishable materials was built. In a second stage, it was covered with decking for a new pit oven, for the purpose of re-melting recycled lead elements.
 3. In the room in front of the *coenatio*, the pavement was removed for the development of a work area characterized by three pits for the furnaces (diameter : 40 cm, 40 cm, 50 cm; depth : 11 cm, 12 cm, 19 cm) used for the casting of objects from recycled lead. The remains of these structures are characterized by pits with concave walls coated with clay, baked during the melting process, and filled by layers of ashes rich in coals and lead processing residues. The covering of these structures was made of stones and pieces of bricks bound by clay.
 4. A small room, south of the workshop 2, was re-used, perhaps taking advantage of the remaining walls, for a roof made of perishable materials, thought to cover a space for the hot working of metal. In a central position there was a pit filled with ashes and charcoal (a fireplace), while a structure consisting of a single row of stones and pieces of bricks could serve as a support for a work-surface. Typing slags and sporadic semi-finished products in iron confirm the presence of specialized forging activities.
 5. In the southern part of a room located in the eastern porch of the *coenatio*, a semi-circular shaped forge (60 x 80 cm) was built, filled with ashes and charcoals, and flanked by a pit used for holding the wooden support of a stone block that was used as an anvil.

Fig. 7 – Faragola (Ascoli Satriano, Foggia): the 7th century AD occupation of the Roman villas characterized by the presence of 5 areas of workshops (re-elaboration from Goffredo – Maruotti 2012, p. 657).



Other villas

- 18 Within the many excavations of Roman villas in Italy, it has been only possible to trace fragmentary evidence of metalworking during the Imperial age. However, it is nonetheless important to report also this scant evidence in order to emphasize the wide spread of this phenomenon, which requires accurate methodological and stratigraphic approaches to be properly interpreted, both economically and socially.
- 19 In the Roman villa of Castelletto Brenzone-San Zeno de l'Oselet (Verona) a continuous sequence of occupation, spoliation and reconstruction is documented between Late Antiquity and the Early Middle Ages²⁷. Between the end of 5th and the second half of the 6th – 7th century, the walls were still standing and the rooms used for household purposes, as testified by the accretions of walking levels and hearths. Moreover, the discovery of several furnace slags indicates towards the manufacturing of iron and lead. During this phase, new structural masonry additions were made: in a two-story building, a large pillar bases or buttresses was built and a staircase made of recycled blocks and other rooms were turned into warehouses. Inside this structure, a mono-apse and single-nave church was built and five burials were found outside, where a bronze armilla has been recovered that enables us to date one grave to the 7th century.
- 20 During the reoccupation of some structures of the Roman villa discovered at Pieve di Manerba (Manerba del Garda, Brescia), the presence of small pit hearths, connected to metalworking activities (iron and bronze), dating between the 5th and 7th centuries AD was documented²⁸. It is likely that these areas were in use during the first phase of the

church construction in the 6th-7th century AD, on the site of the villa already occupied by buildings of perishable materials²⁹.

- 21 In Frazione San Cassiano in Cavriana (Mantova), a 2nd century BC-late 3rd century AD villa was re-occupied in the late-6th to 7th century AD, as proven by several structures of perishable materials and the rests of manufacturing activities, such as an ellipsoid pit (2.50 x 2 m), with sub-vertical walls and a flat bottom (average depth : 25 cm), filled with ashes, charcoal fragments, a sandy-silt layer, very compact and brownish-gray in colour, mixed with iron slags, sparse pebbles and a few brick fragments³⁰.
- 22 The small furnaces made during the re-occupation of the Roman villa at San Pietro in Carpignano (Quiliano, Savona) suggest a new settlement function for the 6th-7th century AD, geared towards activities connected with forest and pasture³¹.
- 23 At Altipiani di Arcinazzo (Arcinazzo Romano, Rome), at the end of the 5th-6th century AD, a long corridor in the villa of *Traianus*³², underwent intense spoliation activities and was partially used for housing. Two hearths were found, containing pottery fragments and burned animal bones (goat, equine and poultry, with traces of slaughter). In front of them was a small furnace pit, irregularly ovoid in shape, with scraps, lead wastes, abundant charcoal and overheated clay.
- 24 During the last phase of its occupation, in the villa of San Giovanni di Ruoti (Potenza), in the mid-sixth to late-7th century AD, the stables were converted into generic workshops where iron tools were found (two gorges, two chisels and a drill), while the function of other furnaces in some rooms is not still clear³³.
- 25 In the phase dating between the end of the 5th and the second quarter of the 6th-7th century AD of the villa of Contrada San Luca (Castronovo di Sicilia, Palermo), layers of ashes, slag and pits have been detected, which indicate the working of iron for the production of tools (knife blades)³⁴.

Interpreting the metal workshops in the 'post-villa' contexts : some considerations

- 26 At Mola di Monte Gelato, the proximity of a shelter for animals and a small furnace may indicate a temporary production carried on in a short amount of time, either previous or subsequently, the re-fusion of some bronze and lead objects obtained from the spoliation of the Roman baths. It is not easy to attribute directly this type of operation to the building of the church within the same site, although we cannot exclude a connection between the two activities. Another hypothesis could postulate a direct link between the location of the settlement, extremely close to the road system³⁵, and the market, eventually to sell recycled materials, semi-processed raw materials or finished objects. This type of evidence, however, indicates new strategies to reuse 'old' items, completely different from the previous functions of the Roman villa.
- 27 A relationship between the creation of a building within the same site and the need to produce metal objects could be conceivable for the restructuring phases (7th-8th century AD) of the church of the late antique villa of Colombarone maybe Pieve di Manerba or Castelletto Brenzone-San Zeno de l'Oselet.
- 28 Signs of planning in the organization and management of a sort of recycling industry are visible in the transformations undergone in the villa of Aiano-Torraccia di Chiusi during

the 7th century AD : a rational system of diversified production activities appears to have been the exclusive use of the villa, as there are no traces of dwellings. Therefore, a purposeful choice was made to re-use the Roman building as a 'extraction site' for raw materials as well as manufacturing purposes. In the organization of these new features, including the residential spaces of the villa, it is evident that there was an actor who was able to attract, manage and exploit the artisans specialized in various skills, as it is unlikely that a community of 'independent' peasants could have managed and controlled this complex and multifunctional area³⁶. According to the archaeologists³⁷, it has been a small community, linked to a foreign cultural horizon, probably Lombard³⁸ which had managed the different working areas. By following this interpretation, the actor who may have promoted and directed the re-use of the villa could be identified as independent from the old late Roman owner, having the will and the capacity to produce goods, including fine goods, in a significant quantity for commercial purposes to or for specific commissions³⁹.

- 29 The system of small workshops during the late-7th century AD in the villa at Faragola indicates an organized management of the production processes. This appears to not be linked to the primary processing of iron, as there is a total absence of indicators related to the reduction of the ore. Rather, it appears to be connected to the processing of semi-finished products, with smithing or recycling activities of common elements present in the Roman structures (*fistulae*, bars, structural pins for columns), perhaps to get the 'ingots' to produce new objects. The structuring of this type of activity within a community otherwise devoted to extensive agricultural and farming practices⁴⁰, suggests a response to specific economic needs. Furthermore, it underlies various social dynamics related to the presence of new forms of control and management of both the productive forces and means of production⁴¹, according to a tight and « virtuous circle »⁴² between agricultural, domestic and construction practices (in particular carpentry) and the availability of metal tools and objects produced *in situ*⁴³.
- 30 Presently, it is difficult to comment on the social structure of the mid 6th-7th century phase of the villa in Barricelle, where the dwellings with singular hearths suggest a more homogeneous populace of peasants and a metal-working activity much closely linked to the everyday needs. However, on the other hand, the discovery of certain types of luxury goods, underlines also the economic capacity of the people who settled in the ruins of the villa, suggesting a greater technological complexity and social segmentation. These findings include : zoomorphic fibulae (horses, peacocks and doves); ringed fibulae opened in snake head; omega fibulae with spirals; digital rings including one with *chrismòn*; necklaces beads in glass paste and amber; bone combs; cloak pins in bronze and silver⁴⁴.

Concluding remarks

- 31 Drawing conclusions from the fragmentary archaeological evidence presented here is not easy; many factors need to be considered, and there are too few excavated sites really focusing on the question of the re-use of the space and structures of former Roman villas. Nonetheless, it is possible to outline some general trends characterising the contexts in which post-villa metalworking activities were located.
- 32 1. *Production cycles*. In the described contexts, only metallurgical-technical (thermo mechanical/chemical), forging and re-melting/recycling (iron, bronze, lead) processes are found, while there are no examples of complete production cycles that have resulted

in mineral processing, for instance traces of washing-roasting-reduction steps.

2. *Metals, construction sites and churches.* The relationship between the construction of Christian buildings within the ruins of an already deconstructed villa (between the end of the 5th and the 7th century AD) and the installation of furnaces for re-melting and processing metal items, is not yet well established, although it is possible to hypothesize for the cases of Mola di Monte Gelato, Colombarone or Manerba (as, possibly, also for Castelletto Brenzone-San Zeno de l'Oselet). It would be interesting to understand if the construction stages of a Christian building actually needed the contemporaneous production of metal equipment or components. Furthermore, the connection between the construction of a building and the metalworking activities could be an indicator of other very important factors in defining the socio-economic context : the management of manpower; the ability to buy tools on the market or convenience in producing them *in situ*; the presence of specialized craftsmen; planning of dispossession activities conducted by the 'commissioner' of the cult building.

3. *Metal processing and indicators of power.* The craftsmanship in the production of semi-finished and/or metal objects could be also an indicator of the existence of forms of power that directed and managed their articulation in the post-villa contexts. New owners settled in the spaces left by the previous Roman *possessores* and, in different ways, ran diverse dwelling-production organisations : in Faragola an agricultural *dominico* centre developed, where the control of the metal production was closely related to agricultural and building practices, while in Aiano-Torraccia di Chiusi we can see evidence of a power capable of organizing a multifunctional manufacturing centre in a rational way, probably unrelated to agricultural or pastoral functions. but perhaps linked to the needs of commercial network.

4. *Voluntary spoliations?* At present, we do not have any evidence to indicate the precise and deliberate will of an owner to strip and recycle the components of his own villa with the purpose of reselling the materials on the market. This does not mean that it is a phenomenon that we will never discover in future archaeological excavations, considering the fact that some secondary settlements along the roads (public relevance?) may have suffered a spoliation targeted to the 'capitalisation' of the recycling elements (eg. Santa Cristina in Caio, Buonconvento-Siena)⁴⁵, be it building materials, semi-finished metal or instruments/tools.

BIBLIOGRAPHY

Balmelle 2001 = C. Balmelle, *Les demeures aristocratiques d'Aquitaine. Société et culture de l'Antiquité tardive dans le Sud-Ouest de la Gaule*, Bordeaux-Paris, 2001.

Bertoldi 2016 = S. Bertoldi, *Santa Cristina in Caio (Buonconvento, Si) : productive reuse during the Late Antiquity and the Early Middle Ages*, in *European Journal of Post-Classical Archaeologies*, 6, 2016, p. 91-108.

Bowes – Gutteridge 2005 = K. Bowes, A. Gutteridge, *Rethinking the later Roman landscape*, in *Journal of Roman Archaeology*, 18, 2005, p. 405-413.

- Brogiolo 2006 = G. P. Brogiolo, *La fine delle ville : dieci anni dopo*, in A. Chavarría Arnau, J. Arce, G.P. Brogiolo (ed.), *Villas tardoantiquas en el Mediterraneo Occidental*, Madrid, 2006, p. 253-273.
- Bruno – Tremolada 2011 = B. Bruno, R. Tremolada, *Castelletto di Brenzone : recenti indagini presso la Chiesa di San Zeno de l'Oselet*, in G. P. Brogiolo (ed.), *Nuove ricerche sulle chiese altomedievali del Garda. III Convegno Archeologico del Garda*, Gardone Riviera, 2010, Mantova, 2011, p. 85-106.
- Buglione 2009 = A. Buglione, *Ricerche archeozoologiche presso l'abitato altomedievale di Faragola (Ascoli Satriano, FG)*, in G. Volpe, P. Favia (ed.), *V Congresso Nazionale di Archeologia Medievale. Atti del Convegno della Società degli Archeologi Medievisti Italiani*, Foggia-Manfredonia, 2009, Florence, 2009, p. 708-711.
- Bulgarelli – Frondoni – Murialdo 2005 = F. Bulgarelli, A. Frondoni, A.G. Murialdo, *Dinamiche insediative nella Liguria di ponente tra Tardoantico e Altomedioevo*, in G.P. Brogiolo, A. Chavarría Arnau, M. Valenti, M. (ed.), *Dopo la fine delle ville : le campagne dal VI al IX secolo. Atti dell'XI Seminario sul Tardo Antico e l'Alto Medioevo*, Gavi, 2004, Mantova, 2005, p. 131-178.
- Cantino Wataghin 2000 = G. Cantino Wataghin, *Christianisation et organisation ecclésiastique des campagnes : l'Italie du Nord aux IV^e-VIII^e siècles*, in G.P. Brogiolo, N. Gauthier, N. Christie (ed.), *Towns and their territories between late Antiquity and the Early Middle Ages*, Leyden-Boston-Köln, 2000, p. 209-234.
- Caracuta – Fiorentino 2009 = V. Caracuta, G. Fiorentino, *L'analisi archeobotanica nell'insediamento di Faragola (FG) : il paesaggio vegetale tra spinte antropiche e caratteristiche ambientali tra tardoantico e altomedioevo*, in G. Volpe, P. Favia (ed.), *V Congresso Nazionale di Archeologia Medievale. Atti del Convegno della Società degli Archeologi Medievisti Italiani*, Foggia-Manfredonia, 2009, Florence, 2009, p. 717-723.
- Carver – Brogiolo – Massa 1982 = M.O.H. Carver, G.P. Brogiolo, S. Massa, *Sequenza insediativa romana e altomedievale alla Pieve di Manerba (BS)*, in *Archeologia Medievale*, 9, 1982, p. 237-298.
- Castrorao Barba 2014 = A. Castrorao Barba, *Continuità topografica in discontinuità funzionale : trasformazioni e riusi delle ville romane in Italia tra III e VIII secolo*, in *European Journal of Post-Classical Archaeologies*, 4, 2014, p. 259-296.
- Cavaliere 2008 = M. Cavaliere, *La villa romana di Aiano-Torraccia di Chiusi, III campagna di scavi 2007. Il progetto internazionale « VII Regio. Il caso della Val d'Elsa in età romana e tardoantica »*, in *FOLD&R Italy - FastiOnLine Documents & Research*, 110, 2008.
- Cavaliere 2013a = M. Cavaliere, *Destruction, transformation et refunctionalisation. Le passage de l'Antiquité au Moyen Âge en Toscane entre les IV^e et VII^e s. p.C.n.*, in J. Driessen (ed.), *Destruction. Archaeological, philological and historical perspectives. Proceedings of international workshop*, Louvain-la-Neuve, 2011, Louvain-la-Neuve, 2013, p. 449-472.
- Cavaliere 2013b = M. Cavaliere, *Quid igitur est ista villa ? L'Etruria centro-settentrionale tra tarda Antichità e alto Medioevo*, in Schörner, G. (ed.), *Leben auf dem Lande : Der Fundplatz, Il Monte' bei San Gimignano : Eine römische Siedlung und ihr Kontext. Proceedings of international conference*, Jena, 2009, Wien, 2013, p. 283-319.
- Cavaliere et al. 2009 = M. Cavaliere, G. Baldini, A. Giumlia-Mair, M. Montevecchi, N. Novellini, S. Ragazzini, *San Gimignano (SI). La villa di Torraccia di Chiusi, località Aiano : dati dalla quarta campagna di scavo 2008 e dalle analisi archeometallurgiche*, in *Notiziario della Soprintendenza per i Beni Archeologici della Toscana* 4, 2009, p. 492-517.
- Cavaliere et al. 2010 = M. Cavaliere, G. Baldini, M. D'Onofrio, A. Giumlia-Mair, M. Montevecchi, M. Pianigiani, S. Ragazzini, *San Gimignano (SI). La villa di Torraccia di Chiusi, località Aiano. Dati ed*

- interpretazioni dalla V campagna di scavo, 2009, in *FOLD&R Italy - FastiOnLine Documents & Research*, 206 2010.
- Chavarría Arnau 2007 = A. Chavarría Arnau, *El final de las villae romanas en Hispania (siglos IV-VII)*, Turnhout.
- Chavarría Arnau 2011 = A. Chavarría Arnau, *Chiese ed oratoria domestici nelle campagne tardoantiche*, in M. Bassani, F. Ghedini (ed.), *Religionem significare : aspetti storico-religiosi, strutturali, iconografici e materiali dei sacra privata. Atti dell'incontro di studi*, Padova, 2009, Rome, 2011, p. 229-243.
- Crosato 2005 = A. Crosato, *Cavriana (MN). Frazione S. Cassiano. Villa romana e stratigrafie altomedievali*, in *Notiziario della Soprintendenza Archeologica della Lombardia*, 2005, p. 123-127.
- Fiocchi Nicolai 2007 = V. Fiocchi Nicolai, *Il ruolo dell'evergentismo aristocratico nella costruzione degli edifici di culto cristiani nell'hinterland di Roma*, in G.P. Brogiolo, A. Chavarría Arnau (ed.), *Archeologia e società tra tardo antico e alto medioevo*, Atti del XII Seminario sul Tardoantico e l'Altomedioevo, Padova, 2005, Mantova, 2007, p. 107-126.
- Fiore – Appetecchia 2011 = M.G. Fiore, A. Appetecchia, *La Villa di Traiano ad Arcinazzo Romano : risultati preliminari delle campagne di scavo 2009*, in G. Ghini (ed.), *Lazio e Sabina 7, Atti del Convegno*, Roma, 9-11 march 2010, Rome, 2011, p. 53-62.
- Fleming 2010 = R. Fleming, *Britain after Rome : the fall and rise, 400 to 1070*, London, 2010.
- Fleming 2012 = R. Fleming, *Recycling in Britain after the fall of Rome's metal economy*, in *Past & Present*, 217-1, 2010, p. 3-45.
- Francovich – Hodges 2003 = R. Francovich, R. Hodges, *Villa to village : the transformation of the Roman countryside in Italy, c. 400-1000*, London.
- Giannichedda 2008 = E. Giannichedda, *Metal production in late antiquity : from continuity of knowledge to changes in consumption*, in L. Lavan, E. Zanini, A. Sarantis (ed.), *Technology in Transition. A.D. 300-650*, Leiden-Boston, Brill, p. 187-209.
- Giumlia-Mair 2005-2012 = A. Giumlia-Mair, *Le officine. Officine di fabbro ferraio ad Aiano/Torraccia ; La fornace per il vetro ; resti pirotecnologici ; analisi metallurgiche di materiali di vario tipo*, <http://www.villaromaine-torracciadichiusi.be/it/Officine/index.php>.
- Goffredo – Maruotti 2012 = R. Goffredo, M. Maruotti, *Il lavoro per il lavoro : fabbri e officine e cultura materiale nell'insediamento altomedievale di Faragola (Ascoli Satriano, FG)*, in F. Redi, A. Forgione (ed.), *VI Congresso Nazionale di Archeologia Medievale. Atti del Convegno della Società degli Archeologi Medievisti Italiani*, L'Aquila, 2012, Florence, 2012, p. 656-661.
- Hong – Candelone – Patterson – Boutron = S. Hong, J.P. Candelone, C.C. Patterson, C.F. Boutron, C.F., *History of ancient copper smelting pollution during Roman and medieval times recording in Greenland ice*, in *Science*, 272 (5259), 1996, 246.
- La Salvia 2011 = V. La Salvia, *Tradizioni tecniche, strutture economiche e identità etniche e sociali fra Barbaricum e Mediterraneo nel periodo delle grandi migrazioni*, in *European Journal of Post-Classical Archaeologies*, 1, 2011, p. 67-94.
- La Salvia 2015 = V. La Salvia, *Santa Cristina in Caio (Siena). L'area produttiva delle terme*, in P. Arthur, M. Leo Imperiale (ed.), *VII Congresso nazionale di archeologia medievale, Atti del Convegno della Società degli archeologi medievisti italiani*, Lecce, Florence, 2015, p. 310-312.
- La Salvia 2016 = V. La Salvia, *Impianti metallurgici tardo antichi ed alto medievali a Roma. Alcune riflessioni tecnologiche e storico-economiche a partire dai recenti rinvenimenti archeologici a Piazza della*

- Madonna di Loreto, in A. Molinari, R. Santangeli Valenzani, L. Spera (ed.), *L'Archeologia della produzione a Roma, secoli V-XV*, Bari, 2016, p. 253-277.
- Leroy 2008 = M. Leroy, *Les modes de production du fer au haut Moyen Âge. L'exemple des ateliers sidérurgiques de Lorraine centrale*, in J. Guillaume, E. Peytremann (ed.), *L'Austrasie. Société, économies, territoires, Christianisation. Actes des XXVI^e Journées internationales de l'Association française d'archéologie mérovingienne*, Nancy, 2005, Nancy, 2008, p. 177-188.
- Lewit 2003 = T. Lewit, 'Vanishing villas': what happened to elite rural habitation in the West in the 5th-6th c?, in *Journal of Roman Archaeology* 16, 2003, p. 260-274.
- Lewit 2005 = T. Lewit, *Bones in bathhouse: re-evaluating the notion of « squatter occupation » in 5th-7th century villas*, in G. P. Brogiolo, A. Chavarría Arnau, M. Valenti (ed.), *Dopo la fine delle ville: le campagne dal VI al IX secolo. Atti dell'XI Seminario sul Tardo Antico e l'Alto Medioevo*, Gavi, 2004, Mantova, 2005, p. 251-262.
- Loveluck 2016 = C. Loveluck, *Specialist artisans and commodity producers as social actors in early medieval Britain, c. AD 500-1066*, in A. Molinari, R. Santangeli Valenzani, L. Spera (ed.), *L'archeologia della produzione a Roma, secoli V-XV*, Bari, 2016, p. 553-569
- Munro 2011 = B. Munro, *Approaching architectural recycling in Roman and late Roman villas*, in D. Mladenovic, B. Russell (ed.), *Theoretical Roman archaeology conference*, Oxford, 2001, p. 76-88.
- Munro 2012 = B. Munro, *Recycling, demand for materials, and landownership at villas in Italy and the western provinces in late antiquity*, in *Journal of Roman Archaeology*, 25, 2012, p. 351-370.
- Peytremann 2003 = E. Peytremann, *Archéologie de l'habitat rural dans le Nord de la France du IV^e au XII^e siècle*, Saint-Germain-en-Laye, 2003.
- Potter – King 1997 = T.W. Potter, A. King, *Excavations at the Mola di Monte Gelato. A Roman and medieval settlement in South Etruria*, London.
- Ricci 2001 = M. Ricci, *La produzione di merci di lusso e di prestigio a Roma da Giustiniano a Carlomagno*, in M.A. Arena, P. Delogu, L. Paroli, M. Ricci, L. Sagui, L. Venditelli (ed.), *Roma dall'Antichità al Medioevo. Archeologia e storia*, Milano, 2001, p. 79-87.
- Ripoll – Arce 2000 = G. Ripoll, J. Arce, *The transformation and end of the Roman Villae in the West (fourth-seventh centuries). Problems and perspectives*, in G.P. Brogiolo, N. Gauthier, N. Christie (ed.), *Towns and their territories between late Antiquity and the Early Middle Ages*, Leyden-Boston-Köln, 2000, p. 63-114.
- Russo – Pellegrino – Gargano 2012 = A. Russo, A. Pellegrino, M.P. Gargano, *Il territorio dell'Alta Val D'Agri fra Tardoantico e Alto Medioevo*, in C. Ebanista, M. Rotili (ed.), *La trasformazione del mondo romano e le grandi migrazioni. Nuovi popoli dall'Europa settentrionale e centro-orientale alle coste del Mediterraneo. Atti del Convegno internazionale di studi*, Cimitile-Santa Maria Capua Vetere, 2011, Cimitile, 2012, p. 265-282.
- Small 2008 = A. Small, *La villa romana di San Giovanni di Ruoti*, in H. Di Giuseppe, A. Russo (ed.), *Felicitas Temporum. Dalla terra alle genti: la Basilicata settentrionale tra archeologia e storia*, Potenza, 2008, p. 425-470.
- Tassinari 2007 = C. Tassinari, *Colombarone (PU). Scavo del Palatium e della Basilica di San Cristoforo ad Aquilam*, PhD thesis, University of Bologna.
- Tassinari – Destro – Di Luca 2008 = C. Tassinari, M. Destro, M.T. Di Luca, *Colombarone. La Villa Romana e La Basilica Paleocristiana di san Cristoforo ad Aquilam. The Roman villa and early-Christian Basilica of san Cristoforo ad Aquilam*, Bologna, 2008.

Valenti 2011 = M. Valenti, *Forme insediative ed economie nell'Italia centrosettentrionale : una rottura ?*, in C. Ebanista, M. Rotili (ed.), *Archeologia e storia delle migrazioni. Europa, Italia, Mediterraneo fra tarda età romana e alto medioevo. Atti del Convegno internazionale di studi, Cimitile-Santa Maria Capua Vetere*, 2010, Cimitile, 2011, p. 117-142.

Vassallo – Zirone 2009 = S. Vassallo, D. Zirone, *La villa rustica di Contrada San Luca (Castronovo di Sicilia, Palermo)*, in C. Ampolo (ed.), *Immagine e immagini della Sicilia e di altre isole del Mediterraneo antico*, Pisa, p. 671-675.

Volpe *et al.* 2012 = G. Volpe, M. Turchiano, G. De Venuto, R. Gofferdo, *L'insediamento altomedievale di Faragola. Dinamiche insediative, assetti economici e cultura materiale tra VII e IX secolo*, in C. Ebanista, M. Rotili (ed.), *La trasformazione del mondo romano e le grandi migrazioni. Nuovi popoli dall'Europa settentrionale e centro-orientale alle coste del Mediterraneo. Atti del Convegno internazionale di studi, Cimitile-Santa Maria Capua Vetere*, 2011, Cimitile, 2012, p. 239-263.

Wickham 2005 = C. Wickham, *Framing the early Middle Ages : Europe and the Mediterranean 400-800*, Oxford, 2005.

NOTES

1. Hong *et al.* 1996.

2. Fleming 2012, p. 6-7.

3. Giannichedda 2008, p. 204.

4. Munro 2011, 2012.

5. Fleming 2010.

6. Fleming 2012, p. 15.

7. Loveluck, p. 554.

8. Leroy 2008.

9. Peytremann 2003.

10. Balmelle 2001, p. 119-120.

11. Chavarría Arnau 2007.

12. Ricci 2001.

13. La Salvia 2016.

14. Among the extensive bibliography, we highlight some recent and significant contributions related to interpretations about the end of the Roman villas : Ripoll – Arce 2000; Francovich – Hodges 2003; Lewit 2003, 2005; Bowes – Gutteridge 2005; Wickham 2005, p. 201-202, 475-486; Brogiolo 2006; Chavarría Arnau 2007; Valenti 2011; Castrorao Barba 2014.

15. Potter – King 1997, p. 59-60.

16. Tassinari *et al.* 2008, p. 16-41.

17. Tassinari 2007, p. 151-156.

18. Tassinari 2007, p. 65-67.

19. Cavalieri 2013b, p. 302 ; Cavalieri *et al.* 2009, p. 513-513 ; 2010, p. 17-18.

20. Cavalieri 2013b, p. 303 ; Cavalieri *et al.* 2009, p. 514-515.

21. Cavalieri 2013b, p. 298-301 ; Cavalieri *et al.* 2009, p. 511-512.

22. « Le due pietre di paragone recuperate, quindi, sono da considerare attrezzi propri di un'oreficeria specializzata e non certo appartenenti a maestranze che solo occasionalmente produceva piccoli ornamenti » (Cavalieri 2013b, p. 300).

23. Russo – Pellegrino – Gargano 2012, p. 276-281.

24. « Anche nel caso della Val d'Agri le dinamiche di trasformazione del popolamento rurale altomedioevale appaiono piuttosto complesse : la fase di passaggio tra fine VI e VII non può più essere interpretata come un momento di cesura, ma, al contrario, è caratterizzata da un'occupazione capillare del territorio secondo rinnovate forme insediative. Le grandi ville, come quella di Barricelle, ormai in abbandono, si trasformano in abitati, con numerose unità abitative, dotati di veri e propri quartieri artigianali... C'è da chiedersi se questo incremento demografico in Val d'Agri, in particolare lungo le principali direttrici viarie, sia anche rafforzato dall'arrivo di nuovi gruppi dall'Italia centrosettentrionale, da connettere con l'avanzata longobarda nel Meridione ; comunque sia, l'attestazione di oggetti di pregio, non di produzione locale, sia nelle tombe che nella fase di rioccupazione tarda della villa, testimonia la vivacità della rete di commerci e di scambi. Segni di trasformazione, con l'abbandono dei siti di fondovalle, si possono cogliere solo alla fine del VII-inizi dell'VIII secolo, in analogia anche a quanto riscontrato in altre aree della Basilicata » (Russo – Pellegrino – Gargano 2012, p. 280-281).

25. Volpe *et al.* 2012, p. 240.

26. Goffredo – Maruotti 2012, p. 656-658 ; Volpe *et al.* 2012, p. 245-249.

27. Bruno – Tremolada 2011.

28. Carver – Brogiolo – Massa 1982, p. 243, 250, 261.

29. « Á Manerba (Brescia), un petit oratoire est associé à quelques maisons en bois qui s'installent aux VI^e-VII^e siècles sur les restes d'une villa romaine » (Cantino Wataghin 2000, p. 223). « Infine troviamo le chiese altomedievali edificate molto dopo l'abbandono delle ville già occupate da insediamenti di VI-VII secolo costruiti con materiali deperibili. Ad esempio, le chiese rinvenute in relazione alla pieve romanica di Manerba del Garda (Brescia) costruite in una villa, dove già nel V secolo erano comparsi edifici in legno » (Chavarría Arnau 2011, p. 238).

30. Crosato 2005.

31. Bulgarelli – Frondoni – Murialdo 2005, p. 140-141.

32. Fiore – Appetecchia 2011.

33. Small 2008, p. 465.

34. Vassallo – Zirone 2009, p. 674.

35. The localization of this church is very significant, being built in a corner of the old courtyard, behind the rural late Roman settlement and with its facade directed not towards the villa, but to a public road leading to a nearby village : « una collocazione che sembra significativa circa il ruolo pubblico dell'edificio, la cui fruizione i fondatori (o comunque chi risiedeva in loco), evidentemente, condividevano con le comunità dei dintorni » (Ficocchi Nicolai 2007, p. 114).

36. « Ceux-ci [les ateliers] sont étonnamment fonctionnels et organisés. On retrouve différentes officines diffusées sur toute la surface de la villa fouillée à ce jour. Elles sont destinées à des activités diverses mais connectées entre elles, selon toute probabilité, afin de coordonner et rationaliser la production, les transports et l'emploi des combustibles nécessaires à différents ouvrages, également de nature pyrotechnologique. Les pièces,

réadaptées et parcellisées selon le besoin, sont également desservies par un système complexe de canalisations qui acheminait l'eau nécessaire aux travaux dans les zones les plus adaptées des pièces transformées en officines » (Cavaliere 2013a, p. 462).

37. Indicators of a 'non-native' presence could be a « fibbia di cintura ovoidale con ardiglione a scudetto, fusione massiccia, sezione circolare ; tipologia tra le più diffuse nel Mediterraneo occidentale tra VI-VII secolo ; già presente in Pannonia nel IV secolo » (Cavaliere 2008, p. 18, fig. 28) » and especially some cowbells locally produced, similar in shape, working technique and material to some specimens found in Hungary « nella zona occupata da tribù di origine germanica, come i Longobardi, i Gepidi ed i Goti, nel periodo di dominazione unna. I campanacci rinvenuti in Ungheria sono stati ipoteticamente attribuiti agli unni, ma è risaputo che la classe guerriera 'unna' era in realtà estremamente eterogenea e comprendeva molte etnie e tribù di varie origini. La notevole somiglianza con i manufatti ungheresi suggerisce che questi oggetti siano da attribuire alla tradizione di tribù germaniche » (Giumlia-Mair 2005-2012). Moreover, a comparison provided by the archaeologists about the furnace for the glass' recycling always refers to the Lombard area : « è interessante notare che un'officina del vetro, dotata di strutture molto simili a quelle descritte e datata al V-VI sec. d. C., è stata individuata anche a Trento, città in cui Euin, importante capo longobardo, pose la capitale del suo ducato (574-584 d.C.) successivamente all'assassinio di re Alboino. Anche qui gli scavi condotti negli anni '90, hanno riportato in luce i resti di una o forse due fornaci e di una canaletta per l'approvvigionamento idrico. Ulteriori ritrovamenti, inoltre, sembrano indicare che anche l'officina tridentina riciclasse frammenti di vetro » (Cavaliere *et al.* 2009, p. 508).

38. Cavaliere *et al.* 2010, p. 20.

39. « Aiano-Torraccia di Chiusi, infatti, sembra divenire, nei secoli finali della sua storia, una vera e propria cava a cielo aperto donde si estraggono varie materie prime, quali marmi e metalli, e ove si giunge a riciclare anche il vetro, rifondendo le migliaia di tessere in pasta vitrea che avevano decorato le pareti di alcuni dei suoi più lussuosi ambienti. Il rinvenimento di manufatti e semilavorati in vetro e bronzo porta ad ipotizzare un sistema di reimpiego delle materie prime per un uso ed un mercato più vasto dell'ambito locale... La produzione di oggetti di lusso, quali vaghi di collana in pasta vitrea e la sistematizzazione in filiera del riciclaggio delle materie prime, non possono essere lette a nostro avviso come uno *squatting* destrutturato, tanto meno in rapporto a finalità di consumo interno dei prodotti » (Cavaliere 2013b, p. 304, 308) ».

40. The archaeobotanic and archeozoologic data indicate a prevalence of cereal crops and legumes and the exploitation of mainly sheep and goats (also for a wool production), some pigs and cattle (perhaps used to work in the fields outside the village), in addition to a discreet presence of poultry (Buglione 2009; Caracuta - Fiorentino 2009).

41. The 7th century settlement would therefore be the *dominicum* of a *curtis* 'company', where different elements of social hierarchy, rational, and controlled exploitation on economic activities and population are tangible : « la presenza di edifici destinati alla raccolta e all'immagazzinamento di derrate agricole e alla conservazione di attrezzi e strumenti per il lavoro e di vasellame destinato a vari usi, la costruzione di un grande vano con funzione verosimilmente residenziale, l'accentramento degli impianti artigianali per la lavorazione dei metalli e per la produzione di ceramiche, l'uso 'collettivo' delle cucine e di altri spazi funzionali e l'impiego 'comunitario' del vasellame da cucina, da mensa e da dispensa, degli attrezzi di lavoro e degli arnesi utilizzati nelle attività di carpenteria e di edilizia » (Volpe *et al.* 2012, p. 256).

42. Goffredo – Maruotti 2012, p. 660 ; La Salvia 2011, p. 80-81

43. Among the findings inside a warehouse it is possible to report various iron tools for agriculture (an axe with two perpendicular cuts, a sickle, a wheezing, a small axe, a hatchet, a bailer, two knives) and construction (a trowel, two chisels, two scrapers) works : « Il rinvenimento di questi oggetti, in un unico e ben caratterizzato contesto archeologico, rafforza le ipotesi avanzate circa una irreggimentata produzione agricola, verosimilmente scandita da forme di organizzazione centralizzata del lavoro contadino, con una possibile gestione collettiva dello strumentario quotidiano, motivata dall'accorta manutenzione a cui le parti in ferro degli oggetti dovevano essere sottoposte, per le difficoltà di approvvigionamento della stessa materia prima » (Volpe *et al.* 2012, 244-245).

44. Russo – Pellegrino – Gargano 2012, p. 287-280.

45. On the interpretation concerning the production site that developed following the dismantling of the baths of the *vicus/mansio* of Santa Cristina in Caio see La Salvia 2015 and Bertoldi 2016.

ABSTRACTS

This paper proposes a general framework for the data concerning metalworking in the post-classical phases of Roman villas in Italy from the 5th to the 7th centuries AD. Archaeological evidence for the presence of production processes linked to the manufacturing and recycling of metals have been described for some villas of particular significance (such as Mola di Monte Gelato, Colombarone, Aiano-Torraccia di Chiusi, Barricelle, Faragola), as well as those with less detailed documentation. By interpreting such sites, it emerges that metallurgical activities are an important indicator for framing the social and economic characteristics of post-villa contexts between the Late Antiquity and the Early Middle Ages.

Questo articolo propone un quadro sintetico sul fenomeno delle attività metallurgiche documentate nelle fasi post-classiche delle ville romane in Italia. Sono stati analizzati i principali contesti (Mola di Monte Gelato, Colombarone, Aiano-Torraccia di Chiusi, Barricelle, Faragola) in cui sono state riscontrate evidenze archeologiche riconducibili a processi di lavorazione e riciclaggio dei metalli che rappresentano un importante indicatore interpretativo dei cambiamenti socio-economici che hanno caratterizzato le ville romane nel corso della transizione tra la Tarda Antichità e l'Alto Medioevo.

INDEX

Parole chiave: Ville romane, Tarda Antichità, Alto Medioevo, riciclaggio, attività artigianali

Keywords: Roman villas, Late Antiquity, Early Middle Ages, recycling, craft activities

AUTHOR

ANGELO CASTRORAO BARBA

Università degli Studi di Palermo, castroraobarba@gmail.com

La società cornetana prima e dopo il Mille

Antonio Berardozzi

Introduzione

- 1 Al centro di questo contributo vi è la peculiare vicenda di un castello di piccole dimensioni (Corneto, oggi Tarquinia, in provincia di Viterbo) che nel giro di qualche secolo ha raggiunto i vertici della gerarchia insediativa della regione. Seppure con molte zone d'ombra, è possibile ricostruire con buona approssimazione le fasi dell'incastellamento di Corneto e chi ne fu il protagonista. Elementi di peculiarità caratterizzano l'epoca di incastellamento di Corneto. La costruzione del centro fortificato avvenne infatti precocemente rispetto a quanto accaduto in questa parte dell'Etruria meridionale. Anche i promotori di tale iniziativa rientrano in una casistica del tutto originale, essi erano piccoli aristocratici, del posto – proprietari terrieri – un caso quest'ultimo poco frequente in tutto il Lazio.
- 2 L'incastellamento nella Tuscia meridionale non ha avuto – come noto – origini precoci. Il periodo di più intensa costruzione dei castelli è collocabile tra la fine dell'XI e soprattutto nei due secoli seguenti. Infatti molti centri che attualmente compongono la provincia di Viterbo traggono la loro origine proprio nel periodo racchiuso tra fine XI e XIII secolo, che coincide anche con la più importante mutazione per quanto riguarda gli assetti insediativi del territorio. La precocità di incastellamento di Corneto (tra fine IX ed inizio X secolo) rappresenta un'anomalia con quanto accaduto nel resto della regione¹. Il periodo di incastellamento di Corneto è grosso modo analogo a quanto stava avvenendo nei dintorni di Roma, nell'Agro romano. Ma a differenza di quanto è avvenuto in area romana e nella Sabina, l'iniziativa di costruzione del castello non ha avuto luogo per impulso di stirpi signorili o di grandi istituzioni ecclesiastiche, ma di un gruppo omogeneo di piccoli aristocratici locali, residenti negli insediamenti nucleati ed aperti che costellavano le campagne della Tuscia meridionale (i *vici*). Anche sotto questo aspetto l'esempio cornetano rappresenta in quest'epoca, un *unicum*, pur se forse un percorso simile fu seguito da pochi altri centri della zona diversi decenni dopo l'avvenuta

fortificazione di Corneto (tra questi segnalò Montefiascone, incastellato entro il primo decennio dell'XI secolo)². Questa aristocrazia locale traeva le sue origini dagli antichi arimanni di epoca longobarda e carolingia, *possessores* di fondi, che in molti casi esercitavano funzioni pubbliche. La documentazione ci presenta un nutrito gruppo di funzionari che, nonostante il cambio di regime avvenuto dopo il crollo del *Regnum Langobardorum*, mantenne, in epoca carolingia, analoghe funzioni amministrative e di governo dei territori³. Quando poi questi stessi territori entrarono a far parte della marca di Tuscia (intorno al X secolo), le élites si riposizionarono legandosi ai marchesi ed istaurando rapporti verticali di solidarietà⁴. Sono altresì scarsamente documentate relazioni tra Corneto e personaggi di rango comitale, tutte comunque, concentrate tra fine X e XI secolo. Ancora una volta, quando la marca di Tuscia entrò in crisi e contemporaneamente si innescarono le lotte tra papato e impero per la riforma della Chiesa (anni '70 e '80 dell'XI secolo), furono gli appartenenti all'aristocrazia locale ad avviare il processo che ha condotto precocemente Corneto a dotarsi del regime consolare, senza alcuna mediazione di sorta, basandosi sulle esperienze accumulate fin dai tempi in cui svolgevano compiti giurisdizionali e in alcuni casi anche amministrativi tra le fila dei *fideles* dei marchesi di Tuscia.

Il contesto storico

- 3 A seguito della caduta del *Regnum Langobardorum* (774) e dopo lunghe e controverse trattative, gli imperatori carolingi cedettero ai pontefici la parte meridionale della Tuscia longobarda. Tra il 787 e l'817 Populonia, Roselle, Sovana, Orvieto, Tuscania ed altre località minori, passarono virtualmente sotto il controllo papale⁵. In realtà queste concessioni non ebbero nell'immediato effetti pratici, sia sotto l'aspetto politico-militare sia sotto quello giurisdizionale. I soli evidenti cambiamenti che si possono registrare attraverso la lettura delle fonti scritte sono individuabili nella intestazione dei documenti. Prima del 787 negli atti notarili erano registrati il nome del re e gli anni del suo regno. A partire da quella data negli atti privati o compare il solo nome del pontefice regnante, oppure vengono riportati contemporaneamente sia il nome del papa che quello dell'imperatore⁶. Al di fuori di questo cambiamento altri più sostanziali mutamenti di natura politico-militare e giurisdizionale non sembra che siano avvenuti. Non è chiaro se ciò sia dipeso dalla riluttanza degli ufficiali carolingi, restii a trasferire le loro competenze, o per altri motivi di cui resta difficile stabilire le cause. A rendere ancora più « caotica » la situazione intervenne lo stesso imperatore Ludovico II, il quale affidò *ad regendum* al marchese Adalberto I (4 luglio 853) il monastero di San Salvatore al Monte Amiata, con tutte le sue ingenti proprietà, le relative decime ed altri censi⁷. In questo modo il marchese riuscì ad espandere la sua sfera d'influenza su tutta la Tuscia meridionale. Questa situazione nella nostra area si mantenne anche a seguito della fine della dominazione carolingia in Italia e continuò nonostante la crisi endemica del regno durante il X secolo. Il fatto che la Tuscia meridionale si trovasse sostanzialmente in una situazione periferica, sia rispetto al regno sia ai domini papali, facilitò i marchesi di Tuscia nel mantenere su questa microregione il loro saldo controllo, che sostanzialmente è bene individuabile fino ai tempi della marchesa Matilde⁸. Un'ottima cartina di tornasole per verificare l'effettiva capacità di governo dei marchesi di Tuscia su questa regione è rappresentato da una serie di atti giudiziari ai quali costantemente hanno preso parte o

gli stessi marchesi, oppure personaggi da loro delegati, i gastaldi, e riguardanti cause attinenti personaggi del posto o beni immobili collocati tra Corneto e Tuscania.

- 4 Un primo esempio di questo genere è rappresentato dal placito tenuto presso il vicus di Corneto (di cui farò debito riferimento più avanti) nel 1014. Il dibattimento era stato richiesto dall'abate Winizo del monastero di San Salvatore al Monte Amiata, perché un certo Giovanni figlio di Uberto del castello di Corneto, aveva conteso al monastero alcuni beni ubicati in area cornetana, ma non potendo dimostrare con documenti o testimonianze attendibili la bontà delle sue pretese, fu costretto a rinunciare e a cedere quanto conteso ai monaci amiatini⁹. Tre anni dopo è lo stesso marchese Ranieri a presiedere un nuovo placito nel castello maremmano. Questa volta fu l'abate Ugo di Farfa ad interpellarlo. Egli sosteneva che un certo Astaldo figlio di Ugo, abitante di Corneto, aveva sottratto al suo monastero il possesso delle chiese cornetane di San Pellegrino e Sant'Anastasio e altri beni assegnati al monastero a suo tempo dal padre di Astaldo, Ugo¹⁰. Nel 1080, un altro abate farfense, Berardo, si presentò a Corneto presso la residenza della marchesa Matilde per chiedere che fossero riconosciuti i diritti che la sua abbazia deteneva sulla chiesa cornetana di San Pietro¹¹. A contrastare l'abate sabino erano ancora una volta dei Cornetani: Lupone e i suoi familiari e il preposto della chiesa contesa. Costoro sostenevano che i loro diritti derivavano da un atto di refuta che l'allora abate dei Santi Cosma e Damiano in Trastevere (che in precedenza controllava la cella di Santa Maria sul Mignone e indirettamente anche le proprietà dipendenti o correlate) aveva fatto loro. La marchesa, con il sostegno degli altri membri del collegio giudicante, dette ragione a Farfa¹². I tre placiti hanno in comune innanzitutto le motivazioni per cui vennero convocati e poi gli esiti. Furono sempre gli abati delle due importanti abbazie a richiederne la convocazione, perché consideravano illegittimo il possesso di beni immobili che a loro parere alcuni abitanti di Corneto (probabilmente degli aristocratici) detenevano. Anche gli esiti ebbero la medesima risoluzione: sempre vinti dai rappresentanti dei due cenobi, poiché erano gli unici che potevano fornire una documentazione scritta valida e attestante le loro pretese. Da questi dibattimenti però sembra emergere anche un altro aspetto: alcuni rappresentanti del notabilato locale appaiono insofferenti e probabilmente provarono a contrastare la presenza dei due cenobi, in un momento storico in cui la crescita economica e l'espansione urbanistica di Corneto proiettavano l'aristocrazia locale verso aspirazioni di autonomia sempre più forti e la presenza delle due strutture monastiche diveniva più ingombrante. L'XI secolo, d'altro canto, ha rappresentato il momento di svolta per le aristocrazie cornetane. Progressivamente il notabilato locale prese piena consapevolezza della sua forza economica e, in un certo senso, politica. È proprio durante la seconda metà di questo secolo che presero avvio i primi embrionali elementi del futuro organismo comunale.

Le origini di Corneto

- 5 Prima di affrontare le origini e le fasi che hanno scandito l'incastellamento di Corneto, è opportuno gettare sommariamente il nostro sguardo sugli assetti insediativi altomedievali della regione. Dal momento in cui ricompaiono (circa anni Trenta dell'VIII secolo), le fonti scritte ci restituiscono un quadro insediativo abbastanza delineato e strutturato. Accanto a Tuscania, il capoluogo di gran parte della Tuscia meridionale e centro residenziale dei maggiori funzionari pubblici, altre cittadine costituivano i poli di aggregazione per le élites: *Ferento*, *Bagnoregio*, *Bomarzo*, *Bolsena* e *Castro*, tutti in vari

momenti residenze episcopali. Non va poi tralasciato Viterbo, un importante castello già in epoca altomedievale e destinato ad assumere un ruolo egemone e centrale in tutta la regione tra fine XI e XIV secolo. La struttura insediativa altomedievale era poi completata da altri castelli minori, per lo più posti lungo il confine longobardo-bizantino e nati per scopi eminentemente militari, tra cui spiccano Norchia (*Orcla*), San Giovenale e Luni¹³. Le campagne erano poi costellate dagli insediamenti dispersi, dalle case coloniche dei massari o dei piccoli – se non piccolissimi – allodieri, e, soprattutto, da un impressionante numero di insediamenti nucleati ed aperti: i *vici*, strutture che appaiono abitate dai numerosi *possessores* laici della zona. Tale peculiare forma d'insediamento non sfuggì all'occhio attento di Pierre Toubert che per primo segnalò il *vicus* come distintivo insediamento della Tuscia romana, in particolare attorno a Viterbo (« Le terme de vicus dans les actes de Farfa est d'un emploi rigoureusement circonscrit à la Tuscie romaine autuour de Viterbe »)¹⁴. Grazie alla documentazione del fondo amiatino (non presa in considerazione dal grande storico francese) possiamo affermare che il *vicus* rappresentò per tutto il IX secolo la forma di stanziamento tipico di tutta la Tuscia meridionale e non solo delle zone attorno a Viterbo¹⁵.

- 6 Il panorama insediativo tipico di VIII e IX secolo dovette progressivamente mutare già a partire dal X secolo, cambiamenti che sembrano ormai compiuti e ben delineati dai primi decenni del Mille: i *vici* sono infatti pressoché scomparsi dalla documentazione. Evidentemente le aristocrazie della zona che in qualche modo avevano prodotto la spinta propulsiva per il mantenimento e l'affermazione di queste strutture insediative, anche con la costruzione di chiese private al loro interno, avevano poi optato per una forma diversa di insediamento, appunto trasferendo in un unico centro le loro residenze. Alcuni villaggi – pochissimi per la verità – furono incastellati, molti furono – è molto probabile – abbandonati¹⁶; come è altamente probabile che siano state le stesse élites a decretarne la fine, optando, come detto, per trasferire le loro residenze presso i centri demici che ritenevano avessero le maggiori possibilità di sviluppo. Quel che rimane certo è che in concomitanza con la crisi dei *vici* notiamo, da un lato, il portentoso incremento del castello di Viterbo e, dall'altro, seppure con diversi decenni di distanza, la nascita dei castelli di Corneto, appunto, e di Montefiascone¹⁷.
- 7 Corneto, oggi Tarquinia, non va confusa con la rinomata metropoli etrusca – in seguito municipio romano – di *Tarquinii* (*Tarxuna*), oggi Castellina di Tarquinia. I due centri, posti a poca distanza l'uno dall'altro, hanno convissuto distintamente per alcuni secoli in epoca medievale, ognuno con una propria storia e un diverso destino. La *Tarquinii* etrusca già in epoca tardo antica fu segnata da una profonda crisi demografica ed economica. Nell'alto medioevo non riuscì a risollevarsi e si ridusse ad un piccolo centro con un modesto sviluppo socioeconomico¹⁸. In età carolingia divenne un possesso del monastero di San Salvatore al Monte Amiata (quattro delle cinque chiese lì presenti erano dei monaci amiatini). Nei documenti del fondo di San Salvatore, non è mai indicata come *castrum*, come invece appare dai documenti della *Margarita cornetana*, comunque tutti, quest'ultimi, relativi al Duecento¹⁹. È possibile che in età alto medievale *Tarquinii* costituisse un distretto rurale al quale erano aggregate le comunità che vivevano disperse nei fondi circostanti. Tra i testimoni di una donazione a Farfa del 1045/1046, è indicato un certo *Iohannes castaldus de Tarquinio*²⁰. L'atto è stato redatto presso Corneto e i beni concessi riguardano non *Tarquinii*, ma Corneto. È molto probabile che *Iohannes* svolgesse le sue mansioni di gastaldo proprio presso Corneto, ma che fosse originario della limitrofa *Tarquinii*. Lo stesso personaggio è ricordato come livellario di un terreno presso Corneto

« *ad ponticellum* »²¹. Soltanto a partire dal Duecento *Tarquinius* compare indicato come un castello, dotato di una élite locale. Fu distrutto dai Cornetani nel 1307²².

- 8 Corneto, seppure vicinissima alla più illustre e nota città etrusca e romana, non sembra avere origini così prestigiose. Anche se, bisogna chiarirlo, alcuni ritrovamenti di materiale archeologico di epoca antica ne attestano quantomeno delle frequentazioni. Nell'805 compare per la prima volta in un documento scritto il sostantivo *Cornietu* riferito a una valle *valle qui dicitur in Cornietu*²³. Ancora a metà del IX secolo, viene usata l'espressione *in finibus vero Maritime territorio Corcnetensi fundum, qui vocatur Poppelupoli...*²⁴. Non è chiaro se già all'epoca Corneto era divenuto un centro abitato, seppure di modesta estensione; dubbi restano sul significato da attribuire all'espressione *territorium*, se già all'epoca esso sottintendesse un distretto attinente ad un centro abitato, castello o *civitas*. Paola Supino sostiene che già all'epoca Corneto (« sarebbe senz'altro riconducibile ad un'unità amministrativa, a un distretto fiscale »)²⁵.
- 9 Comunque sia, è sul finire del IX o al più tardi nei primi decenni del secolo successivo che Corneto venne fortificata. Il primo riferimento in tal senso è contenuto in un atto del 939, con il quale l'abate di Farfa Campone cedette delle terre poste nel territorio di Tuscania, ricevendone altre ubicate nel territorio di *Centumcellae* (Leopoli-Cencelle), ad alcuni *habitatores in turre de Crgnito, finium* (così nel testo) *Maritimae, territorii Tuscanensis*²⁶. La contemporanea presenza di una torre e di alcuni abitanti lì residenti fa supporre l'esistenza di una struttura fortificata, appunto una torre, e di un villaggio o di un insediamento nucleato più piccolo ad essa collegato.
- 10 In un contratto di compravendita del 976 è attestato per la prima volta in una fonte scritta anche il castello di Corneto, nello specifico un certo *Bunteandimundo qui super nomen Teuco, vocatur, qui est abitor in castello turre de Corcnetu in finibus Maritima, territorio Tuscanensem* vende la sua quota di cinque casali posti tra il fiume Mignone e il fosso Verginese (evidentemente localizzati sui vicini Monti della Tolfa)²⁷. Il fatto è di per sé inusuale, che vengano riferiti contemporaneamente all'abitato di Corneto una *turris* e un *castellum* nel momento in cui si vuole chiarire l'appartenenza di un personaggio a Corneto. Comunque sia, medesima espressione (o con qualche piccola variante che comunque non ne muta la sostanza) è usata in diversi atti notarili, tutti appartenenti all'XI secolo²⁸. È probabile che l'iniziativa di incastellamento sia partita da un gruppo omogeneo di proprietari terrieri residenti nei *vici* dei dintorni, i quali potrebbero aver constatato l'opportunità e i vantaggi che sarebbero scaturiti dal loro trasferimento in un nuovo centro, più grande e fortificato. Era prassi che nell'alto medioevo le aristocrazie risiedessero non nei villaggi, ma nelle città e ciò costituisce un indicatore importante per cogliere la dipendenza o l'autonomia dei contadini dipendenti dagli aristocratici²⁹. Anche dal punto di vista topografico Corneto si prestava a simili aspirazioni, un castello che sorgeva come molti altri (« accanto piuttosto che intorno ai centri di interesse economico ed abitativo »)³⁰, ai *vici* e alle strutture di produzione agricola; ottimo per la posizione strategica, a giusta distanza del capoluogo (Tuscania), favorevole alle comunicazioni per la commercializzazione dei prodotti agricoli. Del resto, anche i pochi documenti a nostra disposizione, sostanzialmente costituiti da atti privati, concentrati soprattutto a cavallo dell'XI secolo, confermano la presenza a Corneto di un nutrito gruppo di *consortes*, proprietari di fondi, che si relazionavano con i monaci amiatini e farfensi, rivestivano già all'epoca un ruolo ed un'importanza sociale egemone, ben al di sopra dei piccoli proprietari, livellari e affittuari di modesti lotti. Ma su costoro ritornerò a breve.

- 11 È probabile che agli inizi del Mille Corneto abbia avuto un ulteriore sviluppo urbanistico e che ai due poli fortificati sia stato aggiunto un *vicus*, posto probabilmente nelle vicinanze se non a ridosso del centro fortificato. L'abitato nucleato ed aperto è menzionato in due documenti, quello più antico, del 1006, riguarda un contratto di compravendita, in cui i protagonisti sono due abitanti del *vicus*, l'altro, del 1014, è attinente al placito tenuto da Benedetto detto Fusco, gastaldo del marchese Ranieri e dal giudice imperiale *Siifrido*. In particolare, in quest'ultimo documento è specificato che il dibattimento si svolse *intro in vicum vel castellum turre de Corgnitum, ancte curte et casa Ioanis, filius Uberto, at is qui cum eo era bonoru ominu*³¹. La presenza di abitati nucleati aperti a ridosso se non sotto le mura di un centro fortificato egemone non è una peculiarità di Corneto; casi analoghi per questo periodo sono noti e documentati a Sutri e a Viterbo³². In ogni caso, il deciso sviluppo urbanistico non dovette arrestarsi al primo decennio dell'XI, ma al contrario dovette prolungarsi per tutto il secolo. Non deve trattarsi di un caso o di qualche forma stilistica tratta dai formulari notarili il fatto che negli atti relativi all'XI secolo Corneto venga molto spesso indicata anche come *civitas, castellum turris de Corgnito que civita vocatur*³³. È altresì il segno evidente dello sviluppo di questo castello e della sua progressiva affermazione ai vertici della gerarchia insediativa della regione. L'espansione urbanistica fu strettamente correlata ad un intenso sviluppo demografico ed economico³⁴, determinato anche da condizioni socio economiche favorevoli e dall'appartenenza ad una struttura politica che per gran parte del secolo si mantenne pressoché stabile: la marca di Tuscia. Il notevole sviluppo di Corneto fece perdere d'importanza alla vicina Tuscia. Da tempo non era più la residenza dei funzionari pubblici, che adesso stabilmente ritroviamo a Corneto; Tuscia continuò ad essere un centro diocesano di una certa rilevanza. A contribuire al notevole sviluppo economico di Corneto, concorse il suo porto, collocato presso l'antico scalo romano di Gravisca (in seguito Porto Clementino).

L'aristocrazia e la nascita del comune di Corneto

- 12 Nella citata permuta del 939 compaiono dei personaggi che risiedono presso Corneto. Essi sono i fratelli *Sigifredus, Teuzo, Eribrandus, Iohannes e Belizo*, proprietari terrieri che hanno interessi anche in prossimità o comunque nel territorio di *Centumcellae* (Leopoli-Cencelle). I terreni che permutano, infatti, consistono in alcuni casali che appartengono al territorio della città papale e in cambio ricevono dall'abate Campone di Farfa un terreno posto nel territorio del comitato di Tuscia. Altro dato che ricaviamo dal documento è che essi si identificano attraverso il matronimico, definendosi figli di *Hermingarda*³⁵. L'atto fu sottoscritto presso la *turrim de Corgnito* e tra i firmatari c'era un certo *Tedmarius scabinus*, come pure scabino era il notaio *Iohannes*, redattore dell'atto, il che fa supporre che già all'epoca presso il castello cornetano fossero presenti ed operassero anche dei notai ed esperti di legge. Invece nell'atto di compravendita del 976, il protagonista è un certo Ugo, figlio di Bunteandimundo, soprannominato Teuzo, abitante presso Corneto, che risulta possessore di una parte di cinque casali, presumibilmente posti sui vicini Monti della Tolfa³⁶.
- 13 Compresi in un arco temporale che va dal 1004 al 1018 sono editi nel *Codex diplomaticus Amiatinus* otto atti consistenti in contratti di compravendita e donazioni pie che vedono come protagonisti personaggi residenti presso Corneto, i quali dispongono di beni immobili sia all'interno che nel territorio circostante il castello maremmano³⁷. Dalla lettura dei documenti apprendiamo anche il nome di un consistente numero di

personaggi cornetani che a vario titolo sono citati: ora come proprietari di beni che confinano con quelli che vengono ceduti/donati, ora come testimoni. Inoltre, tutta questa documentazione permette di intravedere una società che già agli inizi del Mille aveva una sua propria articolazione, all'interno della quale possiamo individuare una élite, i *boni homines*, che avevano diritto a partecipare alle assise giudiziarie celebrate all'interno del castello, come nel placito del giugno del 1014 a cui prese parte un consistente numero di cornetani³⁸. Quello che in sostanza tutti questi documenti ci permettono di intravedere è una società strutturata al cui vertice si pone un notabilato che oltre a disporre di consistenti beni patrimoniali, svolge anche alcune funzioni giudiziarie, avendo il diritto a partecipare ai placiti. Inoltre, di questa incipiente *militia* fanno parte giudici, notai e figli di gastaldi che contribuiscono ulteriormente a strutturare la società cornetana³⁹.

- 14 Un altro dato su cui occorre riflettere è la mancanza per questo periodo di personaggi ascrivibili o riferibili ai ranghi comitali. In sostanza nelle vicende che condussero Corneto, come pure Viterbo, alla istituzione del regime consolare, il livello più elevato delle aristocrazie italiche non svolse alcun ruolo decisivo, né, per dirla come Maria Elena Cortese, «aveva fatto da ponte per garantire la perpetuazione della centralità istituzionale e politica urbana»⁴⁰. Era il possesso allodiale di ogni lignaggio, come da altre parti, la necessaria base da cui partire per aspirare a posizioni di rilievo. In definitiva la *militia*, il ceto superiore che vedremo impegnato durante il regime consolare a guidare la città, non sembra avere origini da appartenenti all'aristocrazia signorile. Potremmo definirla «una militia senza signori», poiché traeva la sua origine dal dinamismo economico ed imprenditoriale di singoli personaggi o tutt'al più da raggruppamenti familiari, comunque correlato ad un intenso sviluppo demografico della città⁴¹. Corneto e Viterbo appartengono a pieno titolo al «paradigma perugino»: cioè si collocano all'interno di quel gruppo di città, diffuse soprattutto nel Piemonte meridionale, nel Veneto orientale, in Romagna, in Toscana e, appunto, in Umbria, dove la presenza di stirpi dotate di castelli e poteri signorili nel territorio è stata, durante l'epoca di formazione del comune, modesta o assente⁴². Siamo di fronte ad una aristocrazia che riesce a trasformare, nel giro di un secolo o poco più, un importante castello in una vera e propria città, con aspirazioni di dominio regionale.
- 15 Ma prima di occuparmi delle fasi di gestazione del comune cornetano, voglio continuare ad esaminare l'aristocrazia locale, per individuarne ancora più in profondità la reale consistenza politica. Come già detto a Corneto, analogamente a Viterbo, esistevano organismi, che *de facto* regolavano il normale svolgimento amministrativo locale. *Viccomites*, ancora i gastaldi, giudici e *boni homines castri*, tutti presenti regolarmente nei placiti accanto (in alcuni casi anche per conto) del marchese di Tuscia⁴³. Costoro appartenevano al notabilato castellano e rappresentavano («una cerchia più o meno ampia di *fideles* cui sogliono essere affidati compiti di natura strettamente esecutiva, quali la riscossione dei proventi, la trasmissione di ordini, gli eventuali atti coercitivi») ⁴⁴. È evidente che anche per Corneto i *fideles* così identificati costituivano un gruppo sociale omogeneo che aveva stretti rapporti con coloro che per gran parte del secolo avevano la signoria del castello, ovvero i marchesi di Tuscia. Costoro, come nella vicina Toscana, appartenevano a un ristretto gruppo di famiglie benestanti, che molto probabilmente avevano anche la forza politico-economica di egemonizzare le strutture comunitarie⁴⁵. Purtroppo il silenzio delle fonti ci impedisce di verificare quali rapporti instaurarono i signori, nel caso specifico i marchesi di Tuscia, con queste élites. Se ad esempio si vennero a delineare forme di dipendenza più o meno ampia, che al loro interno prevedevano

l'esclusione o la presenza dei rapporti vassallatici ; oppure se lo svolgimento dei servizi pubblici per conto dei marchesi prevedeva da parte del titolare dell'ufficio o della mansione l'esonero dai lavori inerenti la produzione ; se, infine, lo svolgimento di queste mansioni era occasione per lucrare e per accrescere ulteriormente la propria posizione all'interno del castello. In Toscana, come ha fatto notare Simone Collavini, gastaldi, *vicecomites* e *boni homines* rappresentarono l'elemento cardine localistico dell'ordine signorile (sia sul piano pratico, che su quello ideologico), disponendo di armati alle loro dipendenze con i quali esercitavano tutti quegli atti di violenza o intimidazione sulla popolazione contadina, « mai fine a se stessa, ma sempre portatrice di significati ulteriori »⁴⁶. Brancoli Busdraghi dal canto suo ha dimostrato che i *boni homines* rappresentavano lo strato superiore delle società locali. Essi appartenevano all'antica classe arimannica, erano i *milites*, coloro cioè che combattevano a cavallo e si distinguevano dagli *homines de masnada*, che al contrario appartenevano a livelli sociali più bassi (alcuni erano ancora servi) e che prestavano i loro servizi armati combattendo appiedati.⁴⁷

- 16 Quando poi la marca di Tuscia entrò in crisi, in concomitanza con l'accentuarsi dello scontro tra impero e papato riformatore (anni '80 dell'XI secolo) e la presenza statale diventò « inefficace »⁴⁸, a Corneto non vennero più celebrati placiti, si persero le tracce dei gastaldi e più in generale non abbiamo riscontri documentari di *boni homines*. Probabilmente questo momento rappresenta il punto nodale di gestazione delle autonome forme di governo. Ed i protagonisti di questa svolta sono coloro che un tempo erano i *fideles* del marchese, i *boni homines*, o i loro diretti discendenti. Le responsabilità dei *boni homines* cornetani e viterbesi nella creazione del comune sono ancora più evidenti rispetto ad altre realtà cittadine quando si considera che nei due centri non erano presenti né il vescovo né stirpi comitali. Per molte realtà cittadine il momento di passaggio dal controllo regio alla creazione dei regimi consolari ha visto la mediazione del vescovo o delle autorità marchionali o comitali ; a Orvieto e a Bagnoregio i vescovi lì residenti ebbero ruoli anche dopo che nei due centri si erano istituzionalizzate le magistrature comunali⁴⁹. Ma a Corneto e a Viterbo tali istituzioni non c'erano, e la frattura tra vecchio e nuovo regime dovette essere ancora più marcata. Il compito di riorganizzare i nuovi ordinamenti ricadde unicamente sulle aristocrazie locali, le quali potevano contare al loro interno su personaggi dotati di esperienze e conoscenze giuridiche fondamentali: giudici e notai. Uomini dotati di quelle conoscenze ed esperienze nel disbrigo delle attività pubbliche, e ben consapevoli che alle nuove *civitates* occorresse definire non soltanto organismi amministrativi, ma anche dotarle di una solida base territoriale. L'importanza del ruolo svolto dai giuristi in questa fase embrionale fu decisiva, come lo fu successivamente quando le città avevano ormai un proprio ordinamento costituzionale definito⁵⁰.
- 17 È evidente che in un contesto storico in cui il vecchio ordinamento imperiale era andato eclissandosi, e in cui signori laici ed ecclesiastici avevano approfittato per meglio dotarsi di regimi signorili, anche le nuove organizzazioni cittadine dovettero fare altrettanto. Il problema semmai è che soltanto molto più tardi i nuovi organi municipali si posero la necessità di organizzare dei propri archivi e questo per noi è una grossa lacuna. Hagen Keller ha affermato che (« non esiste alcun genere di fonte a cui possiamo domandare direttamente quando una città o una comunità rurale sia passata all'assetto comunale e che tipo di costituzione essa abbia avuto nella prima fase comunale »)⁵¹. La mancanza di un adeguato materiale documentario impedisce di capire e ricostruire il funzionamento

delle nuove amministrazioni, i programmi adottati per dotare le città di una solida base territoriale. Comunque sia, la prima generica citazione di consoli cornetani, risale al 1143. In quell'anno i consoli furono delegati a partecipare alla costruzione della chiesa di Santa Maria in Castello. L'altra più circostanziata è del 20 novembre 1144, *Gottifredus de Pinzone et Vezo Franconis consules, una cum Egidio vicecomite et Ranutio de Guittone, ex mandato et volu[n]tate aliorum consulum et populi Cronietane civitatis restituirono al pontefice Lucio II quicquid de regalibus beati Petri que sunt in Corneto, vel eius territorio, alienatum est vel ablatum ex quo Petrus quondam Prefectus Iohannis Michini primum habuit Cornietum, scilicet in domibus, terris, vineis, ortis, molendinis et portu*⁵². La presenza di un visconte e di consoli che operano su mandato e per conto del popolo cornetano sono elementi assolutamente probanti che all'epoca ormai Corneto aveva raggiunto una propria organizzazione municipale. Il percorso che in duecentosessantotto anni aveva condotto una torre (un piccolo centro fortificato) a divenire una vera e propria città si era concluso. Senza scomodare lontane e non certe discendenze di tradizione arimannica di epoca longobarda-carolingia, è certo però che i protagonisti che hanno reso possibile questo sviluppo vanno individuati con i numerosi *possessores*: un variegato gruppo di allodieri che a partire dall'XI secolo ha ostacolato l'espansione monastica nella zona, ha avuto rapporti di solidarietà verticale con i marchesi di Tuscia e contemporaneamente ha maturato esperienze nell'amministrazione della giustizia e nel governo del castello. Furono poi i discendenti del notabilato locale ad approfittare delle circostanze storiche dell'ultimo ventennio dell'XI secolo per organizzare il loro centro in una *civitas*, ovvero a definire la prima embrionale organizzazione municipale. Dopo di che, provvidero le generazioni successive a perfezionare l'amministrazione comunale sul piano istituzionale e territoriale.

BIBLIOGRAFIA

- Andrews 1989 = D. Andrews, *Castelli e incastellamento nell'Italia centrale*, in R. Comba, A.A. Settia (a cura di), *Castelli. Storia e archeologia*, Cuneo, 1989, p. 123-136.
- Arnaldi 1986 = G. Arnaldi, *Le origini del Patrimonio di S. Pietro*, in G. Galasso (a cura di), *Comuni e signorie nell'Italia nordorientale e centrale: Lazio, Umbria e Marche*, Lucca Torino, 1987, p. 3-151.
- Augenti 2016 = A. Augenti, *Archeologia dell'Italia medievale*, Roma-Bari, 2016.
- Banti 1987 = O. Banti, « Civitas » e « Commune » nelle fonti italiane dei secoli XI e XII, in G. Rossetti (a cura di), *Forme di potere e struttura sociale in Italia nel medioevo*, Bologna, 1987, p. 217-232.
- Böhmer – Mühlbacher 1908 = J.F. Böhmer, E. Mühlbacher, *Die regesten des Kaiserreichs unter den Karolingern (751-918)*, II, Innsbruck, 1908.
- Brancoli Busdraghi 1996 = P. Brancoli Busdraghi, « Masnada » e « Boni homines », come strumento di dominio delle signorie rurali in Toscana (secoli XI-XIII), in G. Dilcher, C. Violante (a cura di), *Strutture e trasformazioni della signoria rurale nei secoli X-XIII*, Bologna, 1996 (*Annali dell'Istituto storico italo-germanico, Quaderno*, 44) p. 287- 342.

- Carocci 1994 = S. Carocci, *Genealogie nobiliari e storia demografica. Aspetti e problemi (Italia centro-settentrionale, XI-XIII secolo)*, in R. Comba e I. Naso (a cura di), *Demografia e società nell'Italia medievale. Secoli IX-XIV*, Atti del convegno (Cuneo-Carrù, aprile 1994), Cuneo, 1994, p. 87-102.
- Casocavallo – Alessandrelli – Peloso 2007 = B. Casocavallo, D. Alessandrelli, D. Peloso, *Risultati preliminari alle indagini alla Castellina di Tarquinia. Storia di un castello medievale*, in A. Cortonesi, A. Esposito, L. Pani Ermini (a cura di), con la Collab.L. Gufi, *Corneto medievale : territorio, società, economia e istituzioni religiose*, Atti del convegno di Studio, in *Bullettino della Società tarquiniese d'arte e storia*, 36, Tarquinia, 2007, p. 391-419.
- Collavini 2012 = S.M. Collavini, *Signoria ed élites rurali (Toscana, 1080-1225 c.)*, in *MEFRM*, 124-2, 2012, p. 479-493.
- Cortese 2014 = M.E. Cortese, *Aristocrazia signorile e città nell'Italia centro-settentrionale (secc. XI-XII)*, in M.T. Caciorgna, S. Carocci, A. Zorzi (a cura di), *I comuni di Jean-Claude Maire Vigueur. Percorsi storiografici*, Roma, 2014, p. 69-94.
- Del Lungo 1994 = S. Del Lungo, *S. Maria del Mignone*, in *Archivio della Società romana di storia patria*, 117, 1994, p. 5-93.
- Duchesne 1886-1892 = L. Duchesne (a cura di), *Le Liber Pontificalis. Texte, introduction et commentaire*, I-II Paris 1886-1892; III, *Additions et corrections de Mgr L. Duchesne*, a cura di C. Vogel, Paris 1957.
- Egidi 1914 = P. Egidi, *Un documento cornetano del secolo X*, in *Bullettino dell'Istituto storico italiano*, 34, 1914, Roma, p. 1-6.
- Fabre – Duchesne – Mollat = P. Fabre, L. Duchesne, G. Mollat (a cura di), *Liber censuum de l'Église romaine*, 3 vol. , Paris 1889-1952.
- Falzetti – Mattei 2007 = C. A. Falzetti, D. Mattei (a cura di), *Montalto di Castro, storia di un territorio*, I, *Dalle origini al medioevo*, Viterbo, 2007.
- Gasparri 2012 = S. Gasparri, *Italia longobarda. Il regno, i Franchi, il papato*, Roma-Bari, 2012.
- Giorgi – Balzani 1879-1914 = I. Giorgi, U. Balzani (a cura di), *Il Regesto di Farfa compilato da Gregorio di Catino*, Roma 1879-1914 (*Biblioteca della R. Società romana di Storia patria*).
- Herlihy 1994 = D. Herlihy, *La famiglia nel medioevo*, Roma-Bari, 1994.
- Keller 1988 = H. Keller, *Gli inizi del comune in Lombardia : limiti della documentazione e metodi di ricerca*, in R. Bordone e J. Jarnut (a cura di), *L'evoluzione delle città italiane nell'XI secolo*, Atti della settimana di studio 8-12 settembre 1986, Bologna, 1988, p. 45-70.
- Kurze 1974-2004 = W. Kurze (a cura di), *Codex Diplomaticus Amiatinus. Urkundenbuch der Abtei S. Salvatore am Monteamiata. Von den Anfängen bis zum Regierungsantritt Papst Innocenz III (736-1198)*, 4 vol. , Tubinga, 1974-2004.
- Lanconelli 1992 = A. Lanconelli, *Dal castrum alla civitas : il territorio di Viterbo tra VIII e XI secolo*, in *Società e storia*, 56, 1992, p. 245-266.
- Leccisotti – Avagliano 1975 = T. Leccisotti, F. Avagliano (a cura di), *I registi dell'archivio dell'abbazia di Montecassino*, X (aula II : capsule LXIX-LXXXV), Roma, 1975.
- Maire Vigueur 2004 = J.-C. Maire Vigueur, *Cavalieri e cittadini. Guerra, conflitti e società nell'Italia comunale*, Bologna, 2004.
- Manaresi 1955-1960 = C. Manaresi (a cura di), *I placiti del « Regnum Italiae »*, Roma, 1955-1960, (*Fonti per la storia d'Italia*, 96-97).

- Martin – Menant 1995 = M. J. Martin e F. Menant (a cura di), *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne : l'espace italien*. 2 (Actes de la table ronde de Milan, 21-22 avril 1994), in *MEFRM*, 107-2, 1995, p. 331-633.
- Menant 2011 = F. Menant, *L'Italia dei comuni (1100-1350)*, Roma, 2011.
- Migne 1890 = J.-P., Migne (a cura di), *Patrologiae cursus completus. Series latina*, CCXV, Parigi, 1890.
- Milani 2009 = G. Milani, *I comuni italiani*, Roma Bari, 2009.
- Paganelli 2007 = M. Paganelli, *La fine della città di Vulci*, in *Montalto di Castro, storia di un territorio*, I, C.A. Falzetti, D. Mattei (a cura di), *Dalle origini al medioevo*, Viterbo, 2007, p. 121-144.
- Raspi Serra – Fabiano Laganara 1987 = J. Raspi Serra, C. Laganara Fabiano, *Economia e territorio. Il Patrimonium Beati Petri nella Tuscia*, Napoli, 1987.
- Ricetti 1995 = L. Ricetti, *Monaldeschi, Filippeschi, il comune ad Orvieto nel Medioevo*, in A. Quattranni (a cura di), *I Monaldeschi nella storia della Tuscia*, Atti della giornata di studio, 24 giugno 1994, Viterbo 1995, p. 5-14.
- Romagnoli 2006 = G. Romagnoli, *Ferentino e la Teverina viterbese. Insedimenti e dinamiche del popolamento tra il X e il XIV secolo*, Viterbo, 2006.
- Schneider 1975 = F. Schneider, *L'ordinamento pubblico nella Toscana medievale. I fondamenti dell'amministrazione regia in Toscana dalla fondazione del regno longobardo alla estinzione degli Svevi (568-1268)*, Firenze, 1975.
- Settia 1988 = A. A. Settia, *Castelli popolamento e guerra*, in *La storia. I grandi problemi dal medioevo all'età contemporanea*, I, N. Tranfaglia, M. Firpo (a cura di), *I quadri generali*, Torino, 1988, p. 117-143.
- Silvestrelli 1993 = G. Silvestrelli, *Città, castelli e terre della regione romana*, Roma, 1993.
- Supino 1968 = P. Supino, *Corneto precomunale e comunale (note e appunti)*, in *Bullettino dell'Istituto storico italiano per il medio evo e archivio muratoriano*, 79, 1968, p. 115-147
- Supino 1969 = P. Supino (a cura di), *La « Margarita Cornetana » Regesto dei documenti*, Roma 1969, (*Miscellanea della Società romana di storia patria*, 21)
- Tabacco 1988 = G. Tabacco, *Dinamiche sociali e assetti del potere*, in *Società e istituzioni dell'Italia comunale : l'esempio di Perugia (secoli XII-XIV)*, Atti del Congresso storico internazionale, Perugia 6-9 novembre 1985, Perugia, 1988, p. 281-302.
- Tabacco 1989 = G. Tabacco, *La Toscana meridionale nel Medioevo*, in M. Ascheri e W. Kurze (a cura di), *L'Amiata nel Medioevo*, Roma, 1989, p. 1-17.
- Toubert 1973 = P. Toubert, *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine du IX^e à la fin du XII^e siècle*, Roma, 1973.
- Vendittelli 2008 = M. Vendittelli, *Sutri nel medioevo. Storia insediamento urbano e territorio (secoli X-XIV)*, Roma, 2008.
- Violante 1981 = C. Violante, *Alcune caratteristiche delle strutture familiari in Lombardia, Emilia e Toscana durante i secoli IX-XII*, in G. Duby, J. Le Goff (a cura di), *Famiglia e parentela nell'Italia medievale*, Bologna, 1981, p. 19-82.
- Waley 1952 = D. Waley, *Medieval Orvieto. The political history of an Italian city-state, 1057-1134*, Cambridge 1952 ; ora tradotta in italiano, Id., *Orvieto medievale*, traduzione di F. Tammaro, Roma, 1985.

Wickham 1989 = C. Wickham, *Paesaggi sepolti : insediamento e incastellamento sull'Amiata, 750-1250*, in M. Ascheri, W. Kurze (a cura di), *L'Amiata nel Medioevo*, Roma, 1989, p. 101-137.

Wickham 2009 = C. Wickham, *Le società dell'alto medioevo. Europa e Mediterraneo secoli V-VIII*, Roma, 2009.

Wickham 2017 = C. Wickham, *Sonnambuli verso un nuovo mondo. L'affermazione dei comuni italiani nel XII secolo*, Roma, 2017.

Zucchetti 1913-1932 = G. Zucchetti (a cura di), *Liber Largitorius vel notarius monasterii Pharphensis, di Gregorio di Catino*, Roma, 1913, 1932 (*Regesta Chartarum Italiae*, 11, 17)

NOTE

1. Per il Lazio settentrionale non disponiamo di studi sull'incastellamento di X-XI secolo, un'area che resta sostanzialmente marginale rispetto al resto della regione. Un primo tentativo in questo senso è rappresentato dalla mia tesi di dottorato, *Aristocrazie, insediamenti e poteri locali nella Tuscia meridionale* (secc. IX-XII). Questa parte del Lazio rappresenta molte analogie con quanto avvenuto nella Toscana meridionale, su quest'area Wickham 1989. Ci sono invece numerosi contributi e ricerche sulle origini delle città e dei paesi che attualmente compongono la provincia di Viterbo, molti dei quali però ormai datati. Mi limito a segnalare Lanconelli 1992 per Viterbo, il volume miscelaneo a cura di Falzetti e Mattei 2007, per Montalto di Castro e Supino 1968 per Corneto.

2. Sugli assetti insediativi tra IX e XI secolo nella zona attorno a Montefiascone e le origini di questo castello Silvestrelli 1993, p. 744 ; Raspi Serra, Laganara Fabiano 1987, p. 76 e 194.

3. Tra i documenti amiatini e farfensi sono rintracciabili funzionari pubblici che portano gli stessi titoli e presumibilmente rivestono le stesse funzioni nonostante la presa di Pavia del 774 e il conseguente mutamento di regime. Il più importante di tutti è senza dubbio il gastaldo, la cui prima attestazione è rintracciabile nella vita di papa Zaccaria (741-752). In essa si fa cenno al gastaldo Ramningo di Tuscania, che, assieme ad altri funzionari longobardi, avrebbe provveduto alla restituzione al papa di Amelia, Orte, Bomarzo e Blera ; Duchesne 1886-1892, I, p. 428. Nell'823 è segnalato il gastaldo Lupone, Kurze 1974-2004, I, 91, p. 189-190 : Sulle funzioni del gastaldo Azzara, Gasparri 2005, p. 21, 23, 59, 67, 69, 83, 109, 171, 183 ; Gasparri 2012, p. 36-37. Un biscario è presente a Viterbo nel 775, questi era un funzionario sottoposto al gastaldo, e aveva un carattere essenzialmente demaniale ; Giorgi Balzani, 1879-1914, II, 92, p. 85-86. Abbiamo cinque attestazioni di centinarii, tra il 735 e l'823, la loro presenza è segnalata in diverse località del distretto tuscanese. Non è chiaro quale funzione essi realmente esercitassero, sembra che non abbiano svolto compiti molto diversi da quelli dello sculdascio, specie nelle zone di confine, quando la sculdascia comprendeva un'unica centena, un presidio di cento unità ; Kurze 1974-2004, I, 2, 42, 55, 91, Giorgi Balzani 1879-1914, II, 92, p. 85-86. Si conoscono tre decani, documentati tra il 765 e l'805, due dei quali relativi al territorio martano e uno tuscanese. Anche il decano aveva compiti militari, di controllo di insediamenti sul territorio, anch'egli era un dipendente dallo sculdascio. Kurze 1974-2004, I, 12, 55. Un *Locipositus* è attestato a Viterbo nel 775, forse aveva compiti militari di difesa. Giorgi - Balzani 1879-1914, II, 92, p. 85-86. Conosciamo tre scabini attestati tra l'823 e l'838, probabilmente erano ufficiali con poteri giurisdizionali presso le pievi. Giorgi - Balzani 1879-1914, II, 282, p. 232 ; Kurze 1974-2004, I, 92. Lo sculdascio svolgeva compiti

amministrativi e giurisdizionali ed è presente un po' in tutta la Tuscia longobarda, la prima attestazione risale al 735-736, mentre l'ultima è dell'853 ; Kurze 1974-2004, I, 2, 125 e 131.

4. Gastaldi, *vicecomites* e *boni homines* cornetani sono presenti nei placiti tenuti a Corneto nell'XI secolo accanto ai marchesi di Tuscia. Di tutti nel proseguo di questo contributo farò puntuali riferimenti bibliografici e documentari.

5. Böhmer – Mühlbacher 1908, II, 286b, e 643. Un esaustivo commento alle promesse di donazione carolingie ai papi è in Arnaldi, 1987, p. 134-139.

6. Il primo documento che riporta nell'intestazione il nome del papa è una *cartula venditionis* redatta presso il vico *Rofinano* in territorio di Tuscania nel febbraio del 787 ; Kurze 1974-2004, I, 34, p. 65-66.

7. Kurze 1974-2004, I,132, p. 279-281.

8. Un'ottima panoramica su questi secoli è ricostruita da Tabacco 1989, p. 1-17.

9. Kurze 1974-2004, II, 242 ; Manaresi 1955-1960, II, 284, p. 538-541.

10. Giorgi – Balzani 1879-1914, III, 405, p. 215 ; Manaresi 1955-1960, II, 297, p. 587-590.

11. Giorgi – Balzani 1879-1914, V,1049, p. 49-50 ; Manaresi 1955-1960, III, 455, p. 371-373.

12. La cella di Santa Maria sul fiume Mignone fu fondata in una data imprecisata, ma comunque nei primi decenni del IX secolo, dai monaci sabini, essa era deputata alla gestione delle proprietà fondiarie e delle chiese che Farfa deteneva nella zona tra Tuscania e Corneto. Intorno alla metà del X secolo si appropriarono di questa struttura direzionale i monaci del cenobio dei Santi Cosma e Damiano di Trastevere, innescando così una lunga vertenza, che si protrasse per oltre un secolo. La lite si concluse nel 1073 con la vittoria finale di Farfa. Tutti i documenti relativi alla cella di Santa Maria sul Mignone sono contenuti nell'archivio farfense. Per la ricostruzione della storia di questa struttura direzionale, Del Lungo 1994, p. 5-93.

13. Per Luni e San Giovenale Andrews 1989, p. 123-136. Su Norchia (*Orcla*) Schneider 1975, p. 28-29.

14. Toubert 1973, p. 455.

15. Kurze 1974-2004, I, 1, anno 736 ; 2, anno 735 ; 12, anno 765 ; 25, anno 775 ; 34, anno 787 ; 43, anno 794 ; 55, anno 805 ; 59, anno 807 ; 64, anno 808 ; 65, anno 809 ; 68, anno 810 ; 82, anno 819 ; 89, anno 822 ; 90, anno 823 ; 91, anno 823 ; 92, anno 823 ; 93, anno 824 ; 94, anno 824 ; 95, anno 824 ; 100, anno 827 ; 118, anno 838 ; 119, anno 839 ; 135, anno 854 ; 139, anno 856 ; 141, anno 860 ; 142, anno 860 ; 145, anno 864 ; 148, anno 866 ; 152, anno 872. Anche Chris Wickham ha fatto notare che sin dal riapparire della documentazione scritta (VIII secolo), il *vicus*, assieme al *casale* e al *locus*, è la forma caratteristica della presenza umana nelle campagne della Tuscia meridionale sottoposte al controllo longobardo, mentre nell'Agro romano, compreso sotto la dominazione bizantina, la struttura del *fundus* continuava, come in epoca tardo antica, a rappresentare l'elemento cardine delle strutture aziendali e insediative ; Wickham 2009, p. 505 e 520-521.

16. I *vici* di cui ho certezza che furono incastellati sono i seguenti : *vicus Mamilianus* costituì una parte del castello dell'Abbadia al Ponte (presso Vulci) ; Paganelli 2007, p. 139. Il *vicus Sonza*, fu in un primo momento fortificato, successivamente fu incorporato all'interno di Viterbo, Lanconelli 1992, p. 248. I *vici Caselle* e *Pergulata* furono anch'essi inclusi nel castello di Montefiascone ; Raspi Serra, Laganara Fabiano 1987, p. 76 e 194. Il *vicus Valentano*, ancora documentato nel 1013, fu successivamente incastellato, Kurze

1974-2004, II, 238. Invece il *vicus Pian Diana*, risulta un *castrum* intorno alla metà del XII secolo, Leccisotti – Avagliano 1975, X, 4004, p. 153.

17. Vedi nota due.

18. Per un quadro generale sulla storia e sugli scavi archeologici alla Castellina di Tarquinia, Casocavallo – Alessandrelli – Peloso 2007, p. 391-419.

19. Supino 1969, 17, 248, 321 e 345.

20. Giorgi – Balzani 1879-1914, V, 1235, p. 221.

21. Giorgi – Balzani 1879-1914, 1280, p. 265.

22. Vedi nota 18.

23. Kurze 1974-2004, I, 55, p. 110-111.

24. La citazione è contenuta nel privilegio di Leone IV a favore del vescovo di Tuscania Virobono, cfr. Migne 1890, CCXV, coll. 1236-1242.

25. Supino 1968, p. 131.

26. Giorgi – Balzani 1879-1914, III, 352, p. 54-55.

27. Egidi 1914, p. 4.

28. Ad esempio cfr. Giorgi – Balzani 1879-1914, III, 505, p. 213-214, anno 1017, « *in castello et turri de Corgnito* » ; IV, 769, p. 176-177, anno 1043 ; Kurze 1974-2004, II, 219, anno 1004 ; 233, anno 1011 ; 241, anno 1014 ; 244, anno 1015 ; 245, anno 1015 ; 249, anno 1016.

29. Chris Wickham sottolinea con forza questo fatto e ne elenca i possibili casi nelle diverse zone un tempo occupate dall'impero romano ; Wickham, 2009, p. 548-551.

30. Settia 1988, p. 124.

31. Rispettivamente Kurze 1974-2004, II, 223 e 242.

32. Per Sutri cfr. Vendittelli 2008 ; per Viterbo vedi Lanconelli 1992, p. 245-266.

33. Giorgi – Balzani 1879-1914, IV, 603 e 824, p. 2 e 225-226 ; vol. V, 1049 e 1235, p. 206-207 e 221 ; Kurze 1974-2004, II, 246.

34. Un caso analogo a quello di Corneto per certi versi è rappresentato da Castelseprio, centro fortificato di origini tardo antiche, ma avviato prepotentemente ad un importante sviluppo tra VIII e IX secolo, e per questo indicato in alcuni documenti altomedievali anche come *civitas*, cfr. Augenti 2016, p. 112-114.

35. Già in un altro contratto di livello del 920 sempre di area cornetana un altro personaggio, *Acerisius*, si identifica usando il matronimico, egli era figlio di *Sindrude*, Zucchetti 1913-1932, I, 77, p. 71. Sulla famiglia nel medioevo la bibliografia è vastissima, tra questa segnalò Herlihy 1994 ; Carocci 1994 ; Violante 1981, Martin – Menant 1995.

36. L'idea che i casali venduti vadano ricercati sui Monti della Tolfa scaturisce dal fatto che nel documento sono indicati come confini dei casali il fiume Mignone e il terrente Verginese, che scorrono proprio su questo acrocoro.

37. Documenti in cui sono presenti residenti di Corneto che sono in relazione con il monastero di San Salvatore attraverso contratti di compravendita e donazioni pie : Kurze 1974-2004, II, 219, 223, 233, 241, 244, 245, 249, 254.

38. Kurze 1974-2004, II, 242.

39. Più volte nelle carte amiatine compare il giudice imperiale *Sifridu*, che provvede a redigere alcuni documenti, oppure *Eldivrando*, figlio di un gastaldo, proprietario di alcuni beni confinanti con quelli oggetto del negozio giuridico, *Iohannes*, notaio e giudice

imperiale, anch'egli indicato come estensore di documenti e, infine, il giudice imperiale *Ghirardus* presente come teste. Per il giudice *Sifridu*, cfr, Kurze 1974-2004, II, 233, 242, 244, 245, 246, 249. Per *Eldivandro*, Id, II, 245. Per *Ghirardus*, Id, II, 246, e infine per il notaio *Iohannes*, Id, II, 246.

40. Cortese 2014, p. 71.

41. Sulla *militia* rimane imprescindibile Maire Vigueur 2004, in particolare per le origini di questo cetto, vedi il capitolo VI ; quanto alla citazione, p. 309.

42. Per la definizione del paradigma perugino, rimando a Tabacco 1988, p. 281-302.

43. Kurze 1974-2004, II, 242, p. 110-112. Questi erano gli abitanti di Corneto che parteciparono al placito tenuto dal marchese Ranieri nel 1014 : « *Anczo filius Belizo, et Teuzo, et Girolfu filius Baldo, Bertericu filiu Teuzo, et Labertus filius eius, et Belizo filius Allones, iudex Ildizo filius Gorberto, et Radolfu filius Omizo, et Benedictum filius Benedicto, Ioannis filius eius, Raineris filius Bonizo, Astuldu filius Abo, Ildizo filius Belizo, Omizo filius Marocze* ». Ancora un consistente numero di Cornetani prese parte al placito del 1017 : « *Sifredus et Petrus et Lambertus iudices domni imperatoris, et Ozo filius Belinzonis et Heldibrandus et Guido germani filii Astaldi, Hildibrandus filius Hildibrandi et Grisolfus filius Baldonis, Crescentius et Guido filii Petronis, et Belizo filius Alonis iudicis, Crescentius filius Aliperti et Gerardus filius eius, et Iohannes vice comes et Rainerius castaldius, Benedictus filius Benedicti, et Belizo et Petrus filii Bonizonis, et Stephanus filius Stephani* », Giorgi, Balzani, 1879-1914, III, 505, p. 215-216.

44. Brancoli Busdraghi 1996, p. 298.

45. Per il caso toscano cfr. Collavini 2012, p. 479-493

46. Collavini 2012, p. 487.

47. Brancoli Busdraghi 1996, p. 287- 342.

48. L'espressione è di Banti 1987, p. 223.

49. Nel 1157 Adriano IV riconobbe formalmente il comune d'Orvieto. L'atto è una convenzione con la quale il papato e il comune umbro regolavano i rispettivi rapporti. I sottoscrittori orvietani furono Rocco, priore del capitolo di San Costanzo, i consoli *Willelmus Johannis Lupi* e *Petrus Alberici*, nonché i *nobiles viri Willelmus Beccao* e *Nerus*. La presenza del priore del capitolo – ricordo che all'epoca il vescovo era vacante – è una prova che ancora all'epoca l'amministrazione municipale era retta da una sorta di governo « bicefalo », o forse « ibrido » costituito dai rappresentanti delle nuove magistrature consolari e da organi legati alle antiche istituzioni cittadine, a quando la città era retta dal vescovo. Una simile forma di governo, che rappresenta una sorta di mediazione tra antico e nuovo regime, restò in piedi fin quasi la fine del secolo (1198), quando la sede vescovile era di nuovo vacante, dopo che Innocenzo III aveva posto la città sotto interdetto e trattenuto a Roma il vescovo orvietano. La convenzione del 1157 è in Fabre, Duchesne, Mollat 1889-1952, II, p. 390-391 ; per le origini del comune orvietano Waley 1952 e Ricetti 1995. Nell'atto di cessione del conte Adinolfo dei castelli di Celleno, Cocumella e Castel Fiorentino – tutti posti nella Valle Teverina viterbese – al comune di Bagnoregio, avvenuta nei primissimi anni '60 del XII secolo, è presente oltre al podestà bagnorese Giordano di Simeone, anche il vescovo locale Rustico, è molto probabile che all'epoca anche qui a Bagnoregio coesistevano forme di collaborazione nell'amministrazione pubblica tra presule locale e nuovi organismi municipali ; Archivio comunale di Viterbo, pergamena 2526 ; Romagnoli 2006, p. 23.

50. Sull'origine dei comuni nell'Italia centro-settentrionale Milani 2009 ; Menant 2011 ; Wickham 2017.

51. Keller 1988, p. 57.

52. Fabre – Duchesne – Mollat 1889-1952, II, p. 403.

RIASSUNTI

Il castello di Corneto fu edificato tra fine IX e inizi X secolo, all'interno di un sistema insediativo costellato da un numero elevato di piccoli villaggi nucleati ed aperti (*vici*) e da insediamenti dispersi. In un primo momento la nuova struttura ebbe dimensioni ridotte, una torre con annesso un piccolo villaggio. Ma sul finire del X e soprattutto nel secolo seguente ebbe un decisivo sviluppo urbanistico e demografico. Accanto all'originaria torre fu aggiunto il castello che prese ad essere abitato da una élite costituita da proprietari terrieri, giudici, notai e funzionari pubblici. Questo notabilato si pose in rapporti di solidarietà verticale con i marchesi di Tuscia e per conto di costoro iniziò ad esercitare prerogative e funzioni pubbliche. Quando la marca di Tuscia andò in crisi, (tra gli anni '70 e '80 dell'XI secolo) fu proprio l'aristocrazia cornetana che dette avvio al processo che ha condotto nel giro di un cinquantennio alla nascita del comune. L'originalità dell'esperienza di Corneto sta soprattutto nel fatto che a dare avvio all'esperienza municipale furono soltanto le élites locali, senza alcuna mediazione di personaggi di rango comitale o marchionale e senza alcun intervento delle autorità vescovili.

Corneto's castle was built between the end of IXth and the beginning of the Xth century, within a settlement system studded with a large number of small villages (*vici*) and scattered settlements. At first, the new facility was small, consisting of a tower with a small village nearby. In the end of Xth and especially during the following century, the Corneto's castle had crucial urban and demographic developments. Along with the original tower, the castle was added and it began to be inhabited by an élite made up of landowners, judges, notaries and public officials. This notability is placed in vertical solidarity relationships with Tuscia's Marquis and, on behalf of them, it began to exercise power and public functions. When Tuscia Marquisate got into a crisis (between the 70s and 80s of the XIth century), Corneto's aristocracy started the process that led to the birth of the town within fifty years. The case of Corneto is original because only the local élite began the process of municipalization, without any mediation of the counts or marquis or any other bishop's authority interference.

INDICE

Keywords : Corneto castle, settlement arrangements, Tuscia Marquis, local élites, public and governmental duties, municipality

Parole chiave : Castello di Corneto, assetti insediativi, marca di Tuscia, élites locali, funzioni pubbliche e di governo, comune

AUTORE

ANTONIO BERARDOZZI

aberardozzi@libero.it

Alle origini dell'*Aureum Saeculum* desideriano : Montecassino tra i secoli X-XI

Amalia Galdi

Premessa

- ¹ Introducendo il terzo libro delle *Chronica Monasterii Casinensis*, quasi interamente dedicato all'abate di Montecassino Desiderio, Leone Marsicano o Ostiense († 1115) ne ricordava il ruolo di *restaurator ac renovator, fundator atque constructor* del monastero e, nel contempo, gli riconosceva come predecessori in quest'operato Benedetto, Petronace II e Aligerno¹. Come è noto, Leone terminava il suo lavoro di redazione, interrotto al capitolo 33 del libro III (settembre 1075), negli anni successivi al 1099², senza potersi dedicare all'abbaziale di Oderisio I (1087-1105), dal quale lo scritto gli era stato commissionato, e scriveva dopo che l'abbazia di Montecassino aveva vissuto un periodo di grande floridezza e splendore, l'*aureum patris Desiderii saeculum*, come si sarebbe più tardi espresso Pietro Diacono³. Ed è al pari noto come il Marsicano sancisse, con la sua opera, la memoria storica del monastero quale era maturata fino ai suoi tempi, alla cui rielaborazione, evidentemente, egli stesso contribuiva con la sua scrittura e sulla quale, a loro volta, avrebbero inciso i continuatori delle *Chronica*, Guido e Pietro Diacono. Una memoria che, dunque, faceva perno su tre personaggi: Benedetto, che la bio-agiografia di Gregorio Magno aveva restituito ai posteri come il fondatore di Montecassino e del monachesimo che da lui avrebbe preso il nome⁴; Petronace, il cittadino bresciano che, ci racconta per primo Paolo Diacono, agli inizi dell'VIII secolo aveva riunito di nuovo la comunità cassinese sul *sacro monte*, riportandola *sub sanctae Regulae iugum et beati Benedicti institutione*⁵, dopo il periodo di esilio seguito all'occupazione del monastero da parte dei Longobardi (nel 577 circa); Aligerno (948/950-985), l'abate che aveva riportato definitivamente i monaci a Montecassino dopo il loro secondo allontanamento, dovuto all'attacco saraceno dell'883⁶.

- 2 Quattro personaggi, dunque, che avevano segnato profondamente una vicenda storica caratterizzata da luci ed ombre e durante la quale la comunità cassinese aveva vissuto in prima persona, talvolta da protagonista, talaltra subendone le conseguenze, l'inestricabile intreccio delle forze politiche che si erano mosse sullo scenario italiano e internazionale contemporaneo. Un ruolo storico, quello di Montecassino, che certo derivava dal fatto stesso di incarnare un luogo altamente simbolico – lì era nato quello stile di vita benedettino che, grazie soprattutto ai Carolingi, si era diffuso capillarmente in tutta Europa – ma anche da una posizione geografica, culturale e politica, che la rese naturalmente un anello di congiunzione tra il Nord e il Sud dell'Italia e che ne aveva favorito l'esposizione alle attenzioni costanti non solo dei papi, come era più ovvio, ma di imperatori d'Oriente e d'Occidente, di principi, gastaldi, conti, duchi e gente più o meno comune, non di rado interessati al suo controllo politico e a quello del suo notevole patrimonio.
- 3 La storia medievale di Montecassino è nota, benché sulla sua ricostruzione pesi ancora un'incompleta edizione del suo patrimonio documentario⁷, talvolta non esente da sospetti di falsificazione e comunque piuttosto povero relativamente soprattutto ai periodi precedente e immediatamente successivi alla ricostruzione di Petronace, se si pensa che ci sono pervenuti meno di quaranta documenti anteriori al X secolo, un numero inferiore a quello offerto da alcune altre grandi abbazie italiane⁸. La recente, monumentale, pubblicazione del cosiddetto *Registrum Petri Diaconi* (compilato tra il 1131 e il 1133), tuttavia, ha molto contribuito a far chiarezza sulla documentazione pervenutaci grazie al famoso bibliotecario dell'abbazia, vissuto tra il 1107/1110 e il 1159 ca⁹, con la conseguenza di porre anche alcuni punti fermi alla spinosa questione delle falsificazioni cassinesi, attribuite tradizionalmente e *tout court* allo stesso Diacono – che fu peraltro l'ideatore più che il compilatore effettivo del *Registrum* – ma spesso frutto di interventi più antichi e funzionali ad altre e diverse fasi storiche.
- 4 Fasi importanti di questa storia, come è noto, sono legati in maniera indissolubile all'Italia meridionale e, in questa sede, si prenderà in esame quello compreso tra la seconda metà del X secolo e la prima metà del successivo, un arco cronologico che prende le mosse dal ritorno dei monaci a Montecassino, dopo il periodo trascorso a Teano e a Capua, e si conclude a ridosso dell'*aureum saeculum* di Desiderio, il cui governo ebbe inizio nell'aprile del 1058: esso rappresenta evidentemente un importante presupposto – soprattutto in alcuni suoi momenti¹⁰ – allo sviluppo cassinese dell'età desideriana, che fu il risultato di articolati interventi sul piano amministrativo, economico, edilizio, culturale, ideologico, ma anche di una straordinaria convergenza con processi politico-ecclesiastici più generali¹¹. Si tratta di un periodo per il quale, finora, non è mancato l'interesse storiografico, ma generalmente si è teso, da una parte, a focalizzare l'attenzione su alcune sue, specifiche, articolazioni¹², dall'altra a considerarlo soprattutto in funzione dell'analisi del fortunato periodo desideriano.
- 5 Si cercherà, dunque, di contribuire alla comprensione della fase storica in esame osservandola soprattutto da uno specifico punto di vista, cioè attraverso la lente dei rapporti – dinamici e complessi – tra Montecassino e i territori della cosiddetta *Langobardia* meridionale, tra i quali in particolare il Principato di Capua, il più vicino geograficamente e politicamente all'abbazia; della medesima fase, inoltre, si evidenzieranno alcuni lineamenti, e costanti, di fondo che ne caratterizzarono lo svolgimento, oltre a fungere da presupposti indispensabili per comprendere il successivo sviluppo della storia cassinese. Una tale direzione di indagine richiederà l'adozione di una

prospettiva diacronica, scandita dalla successione abbaziale, a partire da Aligerno fino a Richerio, con il quale ultimo si chiudono i periodi di governo della Montecassino predesideriana lunghi abbastanza da poterne rilevare i caratteri di specificità.

Il ritorno sul Monte e la costruzione della *Terra S. Benedicti* (948/950 – 1010)

- 6 Prima di analizzare l'abbaziale di Aligerno, tuttavia, si rendono necessarie due considerazioni preliminari, riguardanti la stessa Montecassino e Capua. In primo luogo, il periodo qui considerato si pone in stretta continuità con quelli immediatamente precedenti per taluni caratteri strutturali della storia della comunità cassinese, relativamente soprattutto alla sua crescita territoriale e patrimoniale, che comportò una spiccata attività di colonizzazione agricola e la creazione di una struttura fondiaria, la quale non è apparsa dissimile, nei suoi elementi di base, da quella individuata per altri monasteri e destinata anch'essa ad entrare in crisi nell'ultimo quarto del IX secolo¹³. Tale espansione si poneva come il risultato anche di un altro elemento portante e costante della storia di Montecassino, il suo rapporto via via sempre più stretto con piccoli e grandi poteri, locali e generali: tra i secoli VIII e IX Montecassino aveva stabilito un legame privilegiato con i Franchi, che si era nutrito di fattori politici – è ben noto come i Cassinesi fossero funzionali agli interessi carolingi nel Mezzogiorno – e insieme culturali e liturgici¹⁴, ma non aveva trascurato di relazionarsi con i vicini Longobardi e fra di essi soprattutto quelli capuani, nella cui orbita politica i monaci entrarono definitivamente dopo l'incendio della cella cassinese di Teano (886 circa)¹⁵ e il trasferimento a Capua, allora governata da Atenolfo († 910), conte di Capua e poi, dal 900, principe di Capua-Benevento¹⁶. I Cassinesi avrebbero condiviso tale destino capuano con i Benedettini di S. Vincenzo al Volturno, un monastero la cui vicenda storica presenta notoriamente molti punti di contatto con quella cassinese¹⁷.
- 7 Riguardo invece Capua, anche la sua storia nell'arco cronologico qui considerato non sarebbe comprensibile se non si considerassero i decenni precedenti, che ne costituiscono l'indispensabile premessa, in particolare da quando, con il gastaldo Landolfo il Vecchio (815-843), la città iniziò quel processo che l'avrebbe condotta a configurarsi come spazio politico autonomo nell'ambito della Longobardia meridionale. Peraltro, non si può trascurare qui di ricordare come le vicende capuane e delle sue élites, le mutevoli strategie parentelari, le ugualmente mutevoli forme di esercizio del potere e della giurisdizione, sia in ambito cittadino che in quello dei centri minori del Principato, tra il IX e il X secolo, siano da tempo oggetto di particolare attenzione storiografica – a partire dagli studi pionieristici di Nicola Cilento¹⁸ – e le più recenti indagini ne hanno ulteriormente e convincentemente messo e fuoco le dinamiche di fondo, nonché, in maniera sempre più chiara, le loro specificità¹⁹.
- 8 A partire dagli anni quaranta del X secolo, dunque, iniziò il lento e non lineare processo di ritorno della comunità di S. Benedetto sul Monte, dove intanto era stata già avviata la ricostruzione, che diventò definitivo solo con il citato Aligerno. Da questo momento in poi, fino alla nomina di Desiderio, a guidare Montecassino si succedettero dodici abati²⁰, il governo di alcuni dei quali, però, fu breve se non brevissimo, mentre in altri casi fu più duraturo e significativo; ma costantemente il loro operato dovette misurarsi – nel bene e

nel male – con quello della Longobardia meridionale e in particolare con il Principato di Capua.

- 9 Il ritorno dei Cassinesi alla sede originaria non li sottrasse, infatti, dalla tutela capuana. Se durante la permanenza dei monaci a Teano e, soprattutto, a Capua, essa fu particolarmente ingombrante, tanto da condizionare pesantemente la stessa successione abbaziale²¹, nel contempo aveva comportato numerosi vantaggi per l'abbazia sul piano patrimoniale: se si pensa alla perdita documentaria, anche inerente il patrimonio, patita con l'incendio di Teano, erano stati in fondo i governanti di Capua a garantire « i fondamenti stessi di un futuro per il monastero fondato da Benedetto quattrocento anni prima »²².
- 10 Il legame con i Capuani proseguì soprattutto nei primi anni dell'abbaziato di Aligerno, quando questi avviò una capillare azione di recupero e di riorganizzazione del patrimonio abbaziale, in particolare quello che era confluito nelle mani dei gastaldi di Aquino e di Teano, che controllavano territori geograficamente confinanti con le *terrae* cassinesi²³. Aligerno, napoletano di nascita ma formatosi a Roma nel monastero di S. Paolo²⁴, era giunto a Montecassino durante l'abbaziato di Baldovino, precedentemente abate dello stesso S. Paolo e discepolo di Oddone di Cluny, e fu nominato abate a Capua il 25 ottobre di un anno compreso tra il 948 e il 950, alla presenza di diverse autorità, tra le quali il gastaldo di Aquino Atenolfo *Megalu*²⁵. Egli, dunque, non aveva rapporti di parentela con la dinastia capuana, tuttavia la sua protezione fu determinante nella ripresa dei possedimenti cassinesi: dopo inutili tentativi di riottenere le terre site lungo le rive del Rapido e del Liri, innalzando anche fortezze in opposizione agli Aquinati, Aligerno si era rivolto al principe di Capua-Benevento Landolfo II († 961) contro lo stesso Atenolfo, provocandone una violenta reazione che portò alla prigionia dello stesso abate. L'azione di Landolfo, congiunta probabilmente a quella del principe salernitano Gisulfo I, portò alla liberazione di Aligerno e alla resa di Atenolfo, costretto a cedere a Montecassino le terre della cosiddetta *flumetica*²⁶. Conseguenti alla stessa cessione furono altre donazioni ad Aligerno di altri Aquinati, tra i quali alcuni parenti del gastaldo, sotto la supervisione di Atenolfo che peraltro, tra il 981 e il 984, ottenne il titolo di conte²⁷.
- 11 Se la protezione capuana contro gli Aquinati fu determinante, nondimeno lo fu nei confronti dei conti di Teano²⁸, mossi solo da ispirazione divina nella restituzione dei beni illegalmente occupati, secondo il Marsicano²⁹. Furono poi gli stessi principi di Capua-Benevento, Landolfo II e il figlio Pandolfo I detto Capodiferro († 981), associato al padre nel 943³⁰, ad indirizzare ad Aligerno decreti che confermavano antichi diritti o ne concedevano altri³¹; un favore verso Montecassino – come anche verso S. Vincenzo al Volturno – continuato con lo stesso Pandolfo I³² e che potrebbe inserirsi all'interno di strategie più generali tese a bilanciare le forze centrifughe del Principato³³.
- 12 Decisivi per la ripresa economica e politica di Montecassino di questi anni e di quelli immediatamente successivi, una delle altre costanti del periodo qui oggetto di attenzione, furono anche gli imperatori d'Occidente, Ottone I e Ottone II di Sassonia, il cui favore nei confronti del monachesimo meridionale e soprattutto delle grandi abbazie fu anche funzionale alle loro strategie politiche nei confronti del Mezzogiorno italiano, lungo una linea di interesse per tali territori che risaliva soprattutto al secolo IX e a Ludovico II³⁴; benché il controllo sassone sul turbolento e magmatico quadro politico meridionale non sfuggisse alla transitorietà, come peraltro quello dei loro predecessori e successori. Ottone I (936-973), all'interno di una politica meridionale indirizzata soprattutto ai rapporti con i Bizantini³⁵, aveva orientato decisamente il suo favore – come è noto – verso

il predetto principe di Capua-Benevento Pandolfo I, appoggiandone funzionalmente il progetto di realizzare un'unità geo-politica nel Mezzogiorno longobardo e investendolo del Ducato di Spoleto e della Marca di Camerino (tra giugno 966 e l'11 gennaio 967)³⁶; nel contempo egli aveva strategicamente tenuto in considerazione le grandi abbazie, concedendo privilegi anche a Montecassino, riconoscendone il patrimonio, l'immunità e la protezione imperiale³⁷. Più decisamente rivolta alla sottomissione dell'Italia meridionale all'Impero, come mostrano le sue campagne militari, fu la politica del figlio Ottone II (973-983), che ugualmente non trascurò le grandi abbazie e dunque Montecassino, tutelata nelle sue immunità e nei suoi possedimenti e sottoposta alla protezione imperiale³⁸; un'attenzione che si ripeté con il figlio e successore Ottone III che, come vedremo, intervenne parimenti a favore del monastero, già dal periodo di Aligerno³⁹.

- 13 Anche altri protagonisti della politica contemporanea, però, favorirono l'abbazia al tempo di Aligerno, tra i quali l'antipato Mariano Argyros, stratega di Calabria e *Langobardia*, che nel dicembre [956] concesse all'abate il diritto di circolare nei territori da lui controllati e di recuperare lì i beni abbaziali, evidentemente alienati negli anni precedenti⁴⁰. I rapporti tra Montecassino e Bisanzio, sin dal IX secolo, furono generalmente condizionati dalla mutevolezza del quadro politico *internazionale* e certamente non indipendenti dalle relazioni tra i Principati longobardi e l'Impero orientale, come ben esemplifica l'andamento della documentazione bizantina in favore dei Cassinesi, che avrebbe avuto come oggetto principale i possedimenti abbaziali nella Puglia bizantina⁴¹. Il *sigillion* ad Aligerno si inserisce, infatti, in un contesto più generale di ripresa del controllo bizantino nel Mezzogiorno, grazie proprio allo *stratigo* Mariano, ma con l'intervento di Ottone I nel Mezzogiorno le relazioni tra Montecassino e Bisanzio subirono una battuta d'arresto, per poi riprendere a partire dagli anni Ottanta del IX secolo, come si dirà più avanti⁴².
- 14 L'abbaziato di Aligerno non mancò di registrare anche i favori pontifici⁴³ e del principe longobardo di Salerno Gisulfo I († 977)⁴⁴, quest'ultimo destinato, di lì a poco, a consegnare il suo territorio al Capodiferno, e di un'altra lunga serie di persone, più o meno illustri, sia laiche che ecclesiastiche: tutti attori di un quadro storico cangiante che qualche decennio più tardi avrebbero misurato in più di un'occasione la loro conflittualità anche – a volte soprattutto – in relazione all'abbazia. Sicché non meraviglia la lunga e dettagliata sequela di beni e di diritti recuperati da Montecassino di cui sono intessute le *Chronica* nei primi dieci capitoli del II libro, inaugurato proprio con l'abbaziato di Aligerno. E' evidente che gli appoggi dei « grandi poteri » non furono estranei ad un tale accrescimento patrimoniale, talvolta ricondotto dal Marsicano ad uno spontaneismo al quale è difficile credere, pur senza obliare il potere attrattivo del credito politico guadagnato da Aligerno e la sua notevole abilità organizzativa, nonché la sua capacità di intessere relazioni con l'aristocrazia locale. Sicché il suo lungo abbaziato rappresentò una tappa fondamentale per la costruzione di una signoria cassinese su una nuova base fondiaria – la futura *Terra S. Benedicti*, nome che, però, i domini cassinesi assumeranno verso la fine del X secolo, a conclusione del processo⁴⁵ – concentrata prevalentemente intorno all'abbazia e dunque con caratteri diversi da quella precedente, contraddistinta da una maggiore dispersione territoriale; una costruzione, non è inutile ribadirlo, a cui avevano dato un fondamentale impulso i principi capuani quando i Cassinesi erano ancora a Capua⁴⁶, anche al fine di contrastare l'espansione dei gastaldi/conti di Aquino, come è stato recentemente osservato⁴⁷.

- 15 L'azione di Aligerno contemplò inoltre strategie di ripopolamento delle terre monastiche – con ampio ricorso ai contratti livellari – e dunque di riorganizzazione della vita sociale oltre che di occupazione del suolo ; nonché un'efficace difesa della *Terra S. Benedicti* e delle popolazioni rurali che vi risiedevano mediante interventi di fortificazione e di costruzione di rocche. Fenomeni, questi ultimi, che non furono esclusivi di Montecassino, ma piuttosto si inserivano in un contesto più generale che alcuni anni fa è stato indagato per il Lazio meridionale da Pierre Toubert e che, secondo lo stesso studioso, avrebbero portato a caratterizzare l'espansione territoriale del X secolo sulla base del *castrum* : non appare dunque casuale, in questo senso, che Aligerno abbia ottenuto da Pandolfo I, nel 967, lo *ius munitiois*⁴⁸, cioè il diritto di fortificare liberamente gli abitati della *Terra*, e che abbia fondato nuovi *castra*, tra cui si segnala quello di S. Angelo (oggi in Theodice), non lontano dall'attuale Cassino⁴⁹ ; una situazione non dissimile, negli stessi anni, si registrava a S. Vincenzo al Volturno⁵⁰.
- 16 Tralascio qui altri aspetti dell'attività di Aligerno, che provvide anche ad un'opera di risistemazione e di abbellimento dell'abbazia, nonché ad acquistare oggetti sacri e codici sia per Montecassino che per il monastero di Capua⁵¹. Né mi soffermo sulla questione se i suoi legami con la corrente riformatrice romana, dati i rapporti con Oddone di Cluny e i suoi discepoli Baldovino e Maielpoto, predecessori di Aligerno alla guida di Montecassino, avessero in qualche modo influenzato la sua azione di governo, poiché le fonti superstiti non vi fanno alcun riferimento – salvo non pensare a una voluta omissione, come è stato ipotizzato⁵² – e sappiamo, nel contempo, quanto l'operato di Oddone a Roma fosse stato privo di sostanziali esiti istituzionali⁵³.
- 17 Morto Aligerno il 23 novembre 985, Montecassino ritornò ad un più diretto controllo capuano, dal momento che ne divenne abate un cugino per parte materna di Pandolfo Capodiferro, Mansone (985-996), già superiore del monastero di S. Magno (presso Fondi). La successione era avvenuta, avrebbe scritto il Marsicano, grazie all'appoggio della famiglia principesca capuana – allora era reggente Aloara († 992), vedova del Capodiferro – e senza il consenso unanime dei monaci, tanto che alcuni di essi lasciarono il monastero. Furono almeno in otto, tra cui due futuri abati, Giovanni di Benevento e Teobaldo, che partirono per Gerusalemme. Gli altri si recarono in Lombardia presso il marchese Ugo, che fornì loro le risorse per costruire in quelle zone cinque cenobi⁵⁴ ; lo stesso marchese che, nel giugno del 993, sarebbe giunto a Capua inviato da Ottone III per punire, insieme ai conti di Teano (Trasmondo II) e dei Marsi (Rainaldo II e Oderisio I), i colpevoli dell'assassinio del principe Landenolfo di Capua, terzogenito del Capodiferro – successo al fratello primogenito Landolfo IV (981-982)⁵⁵ – il 27 aprile del 993⁵⁶, seguito poco dopo nel suo triste destino dall'arcivescovo capuano Aione⁵⁷.
- 18 L'omicidio di Landenolfo mostrava con chiarezza quanto fossero fragili gli equilibri politici creati da Pandolfo Capodiferro nella Longobardia meridionale e, in particolare, nel Principato di Capua⁵⁸, nonostante quest'ultimo avesse potuto ancora registrare l'appoggio imperiale, nel 983, quando Aloara era reggente per il figlio Landenolfo⁵⁹. Nel contempo, però, si sarebbe evidenziato ancora di più il ruolo svolto in questi anni da Montecassino e S. Vincenzo al Volturno nelle relazioni tra le aree longobarde meridionali e l'Impero d'Occidente. Nel *Chronicon Vulturnense*, infatti, si legge che erano stati l'arcivescovo Isimbardo, successore di Aione, Roffrido, abate di S. Vincenzo al Volturno, e Mansone, abate di Montecassino, a chiedere il citato intervento di Ugo di Tuscia ; poco dopo Roffrido si era diretto a Roma, dove in quei giorni Ottone III veniva unto dal papa (21 maggio 996)⁶⁰, a dimostrare ancora una volta come l'Impero e il Principato di Capua

fossero costantemente – e con indubbia disinvoltura – ritenuti gli interlocutori privilegiati di Vulturneri e Cassinesi. E non è certo casuale che la *Cronaca dei conti e di principi longobardi di Capua*, iniziata durante l'abbaziato di Giovanni I (915-934), al tempo, cioè, della residenza capuana dei Cassinesi, registri con enfasi l'assassinio di Landenolfo, un *innocentem principem* che diventa *princeps et martyr* nel secondo dei testimoni che ci tramanda il testo cronachistico, il codice cavense 4⁶¹.

- 19 Anche gli anni dell'abbaziato di Mansone, pur subendo le conseguenze dell'instabile equilibrio che regnava nel Mezzogiorno longobardo, registrarono i favori dell'Impero d'Occidente, del Papato, nella persona di Giovanni XV⁶², e del Principato capuano, anche quando questo fu assunto prima da Laidolfo, conte di Teano (993-999), succeduto al fratello Landenolfo⁶³, ben presto depresso ed esiliato da Ottone III per il suo coinvolgimento nella congiura del 993, e poi – al termine del breve governo del conte palatino e marchese di Spoleto Ademario, appoggiato da Ottone ma estromesso dai Capuani nell'estate del 1000⁶⁴ – da Landolfo (V) conte di S. Agata († 1007), fratello di Pandolfo II, principe di Benevento; il quale ultimo, a sua volta, sarebbe stato particolarmente generoso con i Cassinesi, almeno secondo la terza redazione delle *Chronica*⁶⁵. Riguardo l'Impero d'Occidente, l'episodio di Ugo di Tuscia confermava i suoi legami con Mansone, nonostante l'abate incarnasse « il segno della contraddizione in cui si dibatte Montecassino negli anni di Ottone III », oscillante tra ideali religiosi e testimonianze di alta spiritualità ma nel contempo esposto ai pesanti condizionamenti del « vischioso ambiente politico della Langobardia meridionale »⁶⁶. Né Ottone III avrebbe ommesso di deliberare in suo favore, anche se all'interno di un modesto gruppo di privilegi riservati ai monasteri meridionali, compreso uno sicuramente falsificato⁶⁷.
- 20 Non conobbe soluzioni di continuità anche con Mansone, dunque, l'accrescimento territoriale e patrimoniale dell'abbazia avviato da Aligerno, né le sue linee di tendenza, tra le quali : la concentrazione degli interventi abbaziali in Campania, lì dove si trovava il cuore dei domini cassinesi ; un interesse limitato per le terre abruzzesi – un carattere persistente per tutto il X secolo e condiviso da S. Vincenzo al Volturno – la cui funzione principale fu solo quella di « rééquilibrer l'assise territoriale du monastère, et de consolider les possessions de Campanie où se trouve le centre de gravité du patrimoine »⁶⁸ ; l'attenzione per i domini della Daunia, in particolare per le peschiere di Lesina, già mostrata da Aligerno⁶⁹ ; la concessione di contratti a livello ; l'impegno per la costruzione di fortificazioni a guardia dei possessi abbaziali, tra le quali quella di Roccasecca, utile a difendere i territori cassinesi dai conti di Aquino e per il controllo della Valle del Liri e della via Latina⁷⁰.
- 21 Mansone, pertanto, si era impegnato a curare gli affari di Montecassino, in coerenza con gli abati della seconda metà del X secolo, attenti certo ad assecondare la politica delle loro reti familiari ma anche a servire gli interessi del loro monastero⁷¹. Le sue capacità amministrative furono riconosciute dallo stesso Marsicano, per il quale, tuttavia, egli non si era comportato da monaco ma piuttosto *seculariter*, accompagnandosi a cavalieri e a servitori vestiti con indumenti di seta e non disdegnando di frequentare spesso la corte imperiale d'Oltralpe⁷². Parole a cui fanno da *pendant* i giudizi nei confronti di Mansone che, direttamente o indirettamente, i loro agiografi attribuirono ad Adalberto di Praga e Nilo di Rossano. Il primo si era fermato a Montecassino durante il suo viaggio a Gerusalemme ma se ne sarebbe allontanato ben presto in seguito a delle divergenze e, secondo la terza redazione delle *Chronica monasterii Casinensis*, avrebbe raggiunto Nilo, che in quegli anni viveva con alcuni compagni in un monastero a Valleluce⁷³, ceduto da

Aligerno al Rossanese, che vi dimorò quindici anni, secondo il *Bios Nili*⁷⁴. Il santo calabrese non accolse la richiesta di ospitalità di Adalberto, temendo che lui e la sua comunità potessero essere espulsi da quel luogo per aver accolto il Praghese allontanatosi da Montecassino⁷⁵. Sicché, su consiglio di Nilo, Adalberto si recò a Roma dove visse qualche tempo (a. 992)⁷⁶. Il racconto dell'incontro tra i due è basato su un passo della *Vita Adalberto prior*, composta nel 999⁷⁷, e non è registrato nel *Bios* di Nilo e dalla redazione delle *Chronica* autografa di Leone, nella quale si passa direttamente alla sosta romana di Adalberto⁷⁸.

- 22 Che Nilo, secondo il suo biografo, non approvasse i comportamenti di Mansone si desume chiaramente da un successivo episodio, secondo cui il santo, recatosi a San Germano, scoprì che l'abate e i monaci ascoltavano musica nel refettorio, circostanza che suscitò la sua rabbia per il degrado della vita monastica che ivi si conduceva, tanto che preannunciò che su quella comunità si sarebbe ben presto abbattuta l'ira divina; cosicché, sempre secondo il *Bios*, di lì a poco Mansone fu imprigionato e accecato dal principe di Capua⁷⁹. Delle disgrazie occorse all'abate, tuttavia, non sembra essere stata responsabile diretta la famiglia principesca. Il loro presupposto, stando a Leone Ostiense, era da ricercare nel clima di inimicizia che si era creato intorno a Mansone sia per i suoi comportamenti poco consoni al ruolo abbaziale, sia soprattutto per la costruzione della citata Roccasecca, a dimostrare come l'attività castrense di Montecassino non fosse affatto ben vista dai suoi vicini, tanto che sembrava – annota il Cronista – che egli volesse rivendicare a sé non solo l'abbazia ma lo stesso Principato⁸⁰. Emersero allora le ambizioni del vescovo dei Marsi Alberico per sé e per il figlio su Montecassino, che ordì una congiura insieme ad alcuni monaci e a Capuani ostili a Mansone, ai quali offrì una cospicua somma di denaro: il pur accorto abate fu attirato con una trappola nel monastero di S. Benedetto di Capua e gli furono strappati gli occhi, ma gli assassini non riuscirono a consegnarli ad Alberico, per dimostrare il rispetto degli accordi pattuiti, giacché il vescovo morì proprio nello stesso giorno dell'accecamento. Si tratta di un racconto, come altri delle *Chronica*, in cui il resoconto degli eventi non è privo di ambiguità ma sono nettamente riconoscibili, nella vicenda di Mansone, le ostilità di parte della comunità di Montecassino – già emerse dopo la sua nomina abbaziale – ma soprattutto quella delle famiglie capuane non allineate all'attuale corso delle successioni sul trono, occupato ora dal citato Landolfo V di Sant'Agata. Né mancava la consueta ostilità dei conti di Aquino, infatti Atenolfo III approfittò dell'accecamento dell'abate per abbattere proprio Roccasecca⁸¹.
- 23 Sicché ancora una volta Montecassino rifletteva nel bene e nel male le conflittuali e mutevoli dialettiche del Principato capuano e delle famiglie ad esso collegato, ma intanto la sua ripresa patrimoniale era inarrestabile, benché non del tutto riconosciuta dai contemporanei. È proprio quest'ultima circostanza a far pensare che alcuni falsi documenti carolingi, in genere attribuiti a Pietro Diacono, fossero invece stati redatti negli ultimi decenni del X secolo, come effettivamente è stato di recente proposto⁸², quando cioè l'espansione cassinese aveva raggiunto il suo apogeo – un momento però condiviso anche da altre abbazie⁸³ – e doveva sempre più difendersi dai diritti, reali o presunti, dei focoli vicini; una temperie nella quale può collocarsi anche la redazione del falso precetto di Romualdo II, duca di Benevento, in merito ai diritti cassinesi sulle peschiere di Lesina contro il vescovo di Lucera (718 ca)⁸⁴.
- 24 Morto Mansone l'8 marzo 996, gli succedettero due abati di nome Giovanni. Giovanni II (996/997), vecchio e malato, con il consenso dei monaci si fece presto sostituire e si ritirò in un eremo insieme a cinque confratelli, nel luogo poi detto *Pireto*, dove costruì una chiesa in onore dei santi Cosma e Damiano. Riguardo il suo abbaziale le *Chronica* ci dicono

solo che egli si era scontrato violentemente con gli abitanti di Pignataro (ora provincia di Frosinone) e che aveva concesso un contratto a livello al chierico Trasmondo su alcune *curtes abruzzesi*⁸⁵. Nel suo breve governo, dunque, non erano cessate le ribellioni delle *terrae* sottomesse all'abbazia, ma la tradizione cassinese ne avrebbe serbato soprattutto una memoria di santità: nell'ora esatta della sua morte, durante il governo del successore Teobaldo, il religioso Giovanni, nel monastero di S. Lorenzo di Capua, aveva visto la sua anima ascendere al cielo⁸⁶, un episodio che evoca la nota visione di Benedetto dell'ascensione al cielo di Germano, vescovo di Capua, narrata da Gregorio Magno⁸⁷.

- 25 Gli successe Giovanni III (997-1010), nobile beneventano, che aveva indossato l'abito monastico sotto il governo di Aligerno. Questi, come si accennava prima, era stato uno dei monaci che avevano lasciato Montecassino dopo la nomina di Mansone, per dirigersi prima a Gerusalemme e poi sul Sinai, dove rimase per sei anni. In seguito si fermò in Grecia, sul monte Athos, ma una visione di Benedetto l'avrebbe convinto a ritornare nella sua abbazia di origine, dove fu scelto come suo successore da Giovanni II⁸⁸. Sul monte Athos egli probabilmente aveva soggiornato nel monastero latino poi detto degli Amalfitani, fondato verso la fine del X secolo⁸⁹.
- 26 Giovanni aveva dunque alle spalle un'esperienza di eremitismo e di *instabilitas loci*, comune tra i monaci italo-greci, o comunque di tradizione orientale, ma non estranea al monachesimo latino⁹⁰. Tra i più celebri eremiti cassinesi si ricorda Liuzio⁹¹, uno dei monaci partiti insieme a Giovanni e Teobaldo per Gerusalemme, che più tardi si ritirò nei pressi dell'attuale Cava dei Tirreni, in provincia di Salerno, in quella stessa grotta Arsicia che avrebbe ospitato Alferio, il futuro fondatore dell'abbazia benedettina della SS. Trinità⁹².
- 27 Il lungo tempo passato fuori Montecassino e i contatti con il mondo monastico orientale, con la sua spiritualità intrisa di rigore e ascetismo, possono spiegarne un governo particolarmente rigido, tanto che, scrive il Marsicano, egli era più temuto che amato dai confratelli⁹³. Anche Giovanni, tuttavia, si adoperò ad accrescere il patrimonio cassinese, godendo come i suoi predecessori della consueta protezione imperiale, sicché Ottone III, il 25 maggio del 998, gli confermò i possessi dell'abbazia⁹⁴, trattenendosi – ma solo secondo due delle *recensiones* delle *Chronica* – anche a Montecassino e offrendo a S. Benedetto due corone d'argento⁹⁵. Durante il suo governo, inoltre, sono di nuovo attestati i legami con Bisanzio, poiché il protospataro Gregorio Tarchaneiotes, catapano d'Italia, giudicò due volte a favore dell'abbazia (999-1000) e dei suoi beni pugliesi⁹⁶. La ripresa di tali relazioni è stata opportunamente connessa a una fase di distensione militare dipesa dalla (relativa) cessazione delle ostilità di confine⁹⁷, circostanza che spiegherebbe anche l'emissione del secondo giudicato a Capua, a significare cioè una ripresa dei rapporti politici tra Bisanzio e il Principato. Meno convincente, a mio parere, è invece l'ipotesi secondo cui i medesimi rapporti sarebbero stati favoriti dai contatti tra i Cassinesi e i monaci italo-greci giunti nei territori longobardi, come Nilo, o da quelli che gli stessi Benedettini avevano modo di realizzare durante i loro viaggi in Terrasanta⁹⁸. Di certo, gli interessi cassinesi in Puglia erano notevoli e i momenti di più favorevole relazione con Bisanzio costituivano un'ottima occasione per la loro tutela.
- 28 Anche altri personaggi, però, contribuirono ad incrementare i beni cassinesi, come ci informano con la solita dovizia di particolari le *Chronica monasterii Casinensis*, tra i quali soprattutto i conti dei Marsi, prima Rainaldo e poi il figlio Oderisio, vescovi quale quello di Fermo Uberto, cittadini comuni come Gaiderisio della stessa città di Fermo o gli abitanti di Terracina, l'abruzzese Leone, il principe di Salerno Landolfo, diventato monaco

cassinese proprio al tempo di Giovanni, e molti altri. Né mancò il consueto interesse per le fortificazioni, che in questo caso riguardarono lo stesso monastero, o per la costruzione di nuovi edifici religiosi; né le solite questioni inerenti il possesso delle peschiere di Lesina, difese contro le pretese di alcuni nobili della città⁹⁹.

- 29 Come i suoi predecessori, inoltre, anche Giovanni dovette contrastare le *angustias* dei conti vicini, non meglio precisate, tanto che decise di ritirarsi per qualche tempo a Capua, una circostanza che, data la sua intransigenza sopra richiamata, fu salutata come una liberazione da alcuni monaci, che approfittarono della sua assenza per nominare il gaetano Docibile, il cui governo, tuttavia, fu molto breve e non privo di contrasti¹⁰⁰. Dopo sette mesi, infatti, Giovanni ritornò, ma morì di lì a poco (18 marzo 1010), dopo la nomina del nipote Giovanni (IV) come suo successore, la quale, però, non fu accettata dall'intera comunità monastica, sicché alcuni monaci chiesero a Pandolfo, II principe di Benevento e III di Capua (981-1014) di portare al monastero il figlio Atenolfo, abate del monastero beneventano di S. Modesto, perché governasse Montecassino. Così Atenolfo, accompagnato dal padre, subentrò al governo abbaziale (1010-1022)¹⁰¹.

Un equilibrio difficile tra poteri vecchi e nuovi (1010-1055)

- 30 Ritornava un longobardo, dunque, a reggere l'abbazia di Montecassino, sostenuto evidentemente dalla componente della comunità monastica più vicina agli ambienti principeschi, nonostante egli ci sia presentato dal Marsicano come *vir quanto nobilis, tanto humilis et humanus*¹⁰². Gli inizi del suo abbaziato, però, non si differenziarono molto da quelli dei suoi predecessori, registrando, intanto, il favore imperiale, giacché Enrico II, ultimo esponente della casa di Sassonia e da poco incoronato da Benedetto VIII (lo stesso pontefice il 13 marzo 1014 avrebbe rilasciato un privilegio a Montecassino, giuntoci in forma falsificata¹⁰³), nel 1014 avrebbe confermato tutte le pertinenze cassinesi *per praeceptum aureo sigillo bullatum*¹⁰⁴, in analogia con quanto già concesso a S. Vincenzo al Volturno e al suo abate Ilario¹⁰⁵. Più tardi, dopo aver riattraversato le Alpi e su intercessione dell'arcivescovo di Colonia Pilgrim, Enrico confermò ad Atenolfo due castelli nel territorio di Comino, cioè Vicalvi e Sant'Urbano (13 luglio 1019-1020)¹⁰⁶. Due fortificazioni evidentemente fondamentali per la comunità cassinese, giacché erano già stati confermati all'abate dal fratello, il principe Pandolfo IV di Capua, che nel corso della primavera del 1017 aveva rilasciato diversi *praecepta* a Montecassino¹⁰⁷.
- 31 Inoltre anche Atenolfo, come Giovanni, registrò il favore bizantino, ottenendo dal catapano Basilio di Mesardania la conferma delle disposizioni del citato Tarchaneotes, tra cui la solita peschiera di Lesina, nell'ottobre [1011]¹⁰⁸: la circostanza testimoniava la continuazione delle buone relazioni tra Montecassino e l'Impero d'Oriente tra la fine del X e gli inizi dell'XI secolo, ma anche i costanti e complessi rapporti tra quest'ultimo e i territori longobardi giacché il catapano si trovava in questo momento a Salerno. L'abate, inoltre, promosse particolarmente l'attività costruttiva, nella quale è stato riconosciuto un influsso di concezioni architettoniche di derivazione nord-europea, di cui egli si sarebbe fatto tramite grazie alle conoscenze acquisite durante la sua permanenza in terra tedesca¹⁰⁹. A lui si deve anche, tra l'altro, la costruzione di gran parte dell'insediamento di *Eulogimenopoli*, più tardi S. Germano, già iniziato dall'857 dall'abate Bertario, intorno alla

chiesa del Salvatore¹¹⁰, e destinato a diventare il centro dell'amministrazione patrimoniale cassinese.

- 32 Lungo la scia dei precedenti governi, inoltre, proseguirono le donazioni a Montecassino, in Campania, in Abruzzo e in Capitanata, sia da parte di laici che di ecclesiastici, ma non mancarono anche le testimonianze di devozione e spiritualità¹¹¹. Durante il suo governo, per esempio, visse il pio monaco Azzo – che Atenolfo inviò a restaurare il monastero di S. Angelo *in Barregio*, negli Abruzzi – al quale la tradizione abbaziale avrebbe riservato un posto speciale tra i Cassinesi che si erano distinti per santità di azioni, tanto che il Marsicano raccontò che il monaco Pietro aveva visto l'arcangelo Michele mentre veniva a prendere la sua anima¹¹².
- 33 La difesa del patrimonio, ovviamente, comportò il persistere delle controversie, tra le quali quella che contrappose i Cassinesi ai duchi di Gaeta e ai conti di Traetto (oggi Minturno), in merito a dei beni che questi ultimi avevano ricevuto dai papi Giovanni VIII e Giovanni X per il loro impegno nella battaglia contro i Saraceni acuartierati presso il Garigliano¹¹³. La questione era di rilevante importanza se la disputa, nel luglio 1014, fu portata in tribunale presso il *castrum Argenti* (sul monte d'Argento, vicino Minturno, in provincia di Latina), alla presenza del principe e dell'arcivescovo di Capua, il duca di Napoli Sergio IV, il vescovo di Gaeta Bernardo, il conte di Traetto Daufurio, lo stesso Atenolfo, nobili e giudici. Da una parte e dall'altra furono letti i privilegi sui quali si appoggiavano le rispettive rivendicazioni, fin quando, richiamandosi al diritto romano e a quello longobardo, i giudici riconobbero le ragioni cassinesi¹¹⁴. Anche i giudici di Capua, davanti all'arcivescovo della stessa città, diedero ragione all'abate relativamente al territorio di Cesima, sicché i conti di Teano Pandolfo e Gisulfo lo confermarono all'abbazia¹¹⁵.
- 34 Il *placitum seu iudicatum Castri Argenti* era stato emanato alla presenza di alcuni personaggi che ben esemplificavano la rete di relazioni intessuta da Montecassino in quegli anni. Tuttavia, nonostante le coerenze con quelli dei suoi predecessori, il governo di Atenolfo coincise con un periodo in cui il pur sempre instabile equilibrio tra l'insieme delle forze che agivano direttamente o indirettamente in Italia meridionale andò profondamente in crisi, con il conseguente avvio di un processo che avrebbe condotto a nuovi assetti politici, sociali e religiosi. Una crisi alla quale, peraltro, l'abate reagì con un comportamento non lineare e segnato da non poca ambiguità, spostando decisamente – e tragicamente – l'asse delle alleanze cassinesi.
- 35 Un ruolo determinante di tale processo, come è noto, fu svolto dai Normanni e ne fu coinvolta appieno Montecassino, « une puissante vigie à la frontière des conquêtes normandes »¹¹⁶. Proprio durante l'abbaziato di Atenolfo – nel 1016 o nel 1017, secondo le diverse redazioni delle fonti cassinesi¹¹⁷ – alcuni Normanni si allearono con Melo di Bari in funzione antibizantina¹¹⁸. Sia Melo, insieme al cognato Datto, per sfuggire all'esercito bizantino, sia alcuni Normanni scappati dalla Normandia, trovarono rifugio presso il principe di Capua, che secondo Amato di Montecassino avrebbe sposato la sorella dello stesso Melo¹¹⁹; più tardi, Datto fu ospitato prima dall'abate cassinese e poi da papa Benedetto VIII, che gli concesse, assumendo così una netta posizione politica antibizantina¹²⁰, di sostare nella Torre del Garigliano. In questa convulsa fase storica, dunque, la posizione di Pandolfo IV fu determinante: a Capua, infatti, si strinse l'alleanza tra Melo e i Normanni, questi ultimi poi sconfitti definitivamente a Canne (ottobre 1018) dal catapano Boioannes; ed ancora a Capua, oltre che a Salerno, Melo fece sistemare i Normanni superstiti prima di recarsi Oltralpe presso l'imperatore Enrico II per chiedere

aiuto contro i Bizantini¹²¹, per morire però a Bamberga nel 1020, dove fu sepolto nella cattedrale¹²².

- 36 Si tratta di vicende note e ampiamente dibattute dalla storiografia. Ma quel che interessa in questa sede è la parte avuta da Atenolfo e dai principi longobardi di Capua e Salerno in queste intricate vicende, nelle quali invece – come in quelle degli anni successivi – rimasero più marginali Benevento e S. Vincenzo al Volturno¹²³. Lo stesso l'abate (negli anni 1019-1021) non esitò ad usare la forza militare normanna – ormai alleati del fratello Pandolfo – per difendersi contro i soliti vicini, installandoli nell'*oppidum* di Pignataro, non lontano da S. Germano e dunque dal cuore della gestione amministrativa e patrimoniale di Montecassino¹²⁴.
- 37 Come già accennato, però, uno dei protagonisti principali di questa magmatica fase storica fu Pandolfo IV, le cui ambizioni sarebbero state fondamentali nell'orientare gli schieramenti politici di questi anni e del quale le fonti cassinesi e vulturnensi ci tramandano un ritratto del tutto negativo¹²⁵. Figlio di Pandolfo, II principe di Benevento e III di Capua, era stato associato nel 1016 al Principato di Capua dal cugino Pandolfo II, e, come si è visto, aveva ospitato Melo (e i Normanni) e dunque il suo progetto antibizantino. In un secondo momento, tuttavia, egli avrebbe assunto una decisa posizione filo-bizantina, tanto da concedere al catapano Boioannes – dietro compenso – di attraversare il Principato per recarsi al Garigliano e sconfiggere Datto, poi portato prigioniero a Bari¹²⁶. I motivi di tale svolta, che si suppone condivisa con il suo *entourage*, non sono del tutto chiari ma furono evidentemente di natura strategica¹²⁷ e avrebbero ben presto messo in crisi profonda la tradizionale – benché ambigua e fluttuante – alleanza capuana con l'Impero occidentale. Come ha ben scritto Nicola Cilento, la dinastia capuana era riuscita, per motivi non sempre comprensibili se non li si inquadrano negli spazi che l'accentuato particolarismo meridionale e la scarsa incidenza dei « grandi » poteri su di esso lasciava alle energie locali, a muoversi con « agilità politica » in un mondo « composito e instabile, posto ai limiti ed alla confluenza di interessi contrastanti », « attraverso un intricato e fluttuante comporsi e scomporsi di dipendenze e di alleanze »¹²⁸: Pandolfo IV si mosse nella stessa direzione ma alla fine le sue scelte politiche si rivelarono fallimentari, trascinando con sé – in questa prima fase della sua lunga vicenda umana e politica – il fratello Atenolfo. Il quale, a sua volta, avrebbe ricevuto, nel giugno [1021], una donazione da parte del tumarca e episkeptiti Falco, su mandato del catapano Boioannes, dei beni sottratti al ribelle Maraldo, concernenti soprattutto il territorio di Trani¹²⁹: una conseguenza evidente dell'asse capuano-bizantina, che è stata anche letta come un tentativo, da parte dello stesso catapano, di privare le ribellioni pugliesi in corso del sostegno capuano¹³⁰, un'osservazione che vale anche per una precedente conferma del febbraio [1018] dei diritti cassinesi, fatta dallo stesso Boioannes su mandato di Costantino VIII¹³¹.
- 38 E' in un tale intricato contesto che si iscrive la discesa di Enrico II in Italia nel 1021-1022 che, passando per le Marche¹³², inviò Pilgrim di Colonia ad arrestare Atenolfo e Pandolfo, accusati di aver avuto parte attiva nella cattura di Datto. L'abate decise allora di rifugiarsi presso l'imperatore di Costantinopoli imbarcandosi a Otranto e a nulla valse, secondo la terza *recensio* delle *Chronica*, che lo stesso Benedetto apparisse al vescovo della città pugliese affinché fermasse l'imbarco del Cassinese: in seguito ad un naufragio egli perse la vita e andò disperso il suo prezioso bagaglio, come ancora aggiunge la medesima *recensio*, cioè libri, ornamenti e *praecepta* di imperatori e principi, riguardanti possessi di località di cui, certo non casualmente, vengono citate solo alcune¹³³.

- 39 Intanto Pilgrim proseguiva per Capua (febbraio/marzo 1022), cingendola d'assedio e provocando la resa volontaria di Pandolfo, timoroso che i suoi concittadini potessero comunque tradirlo. Portato presso Enrico II, che allora si trovava in Capitanata, vicino Troia, fu sottoposto a giudizio e salvato dalla condanna a morte solo dall'intervento dello stesso Pilgrim e infine portato prigioniero in Germania. Dopo la resa troiana l'imperatore si sarebbe recato a Capua (giugno 1022), dove concesse il Principato al più affidabile Pandolfo (VI), conte di Teano, e la contea di Comino ai nipoti di Melo di Bari, ai quali lasciò come protettori alcuni Normanni¹³⁴.
- 40 Enrico ripristinava, così, l'autorità imperiale in Italia meridionale, pur trattenendosi qui meno dei suoi predecessori, in linea con una tendenza che vedeva la presenza dell'Impero nel sud sempre più sporadica¹³⁵, e rinsaldava i legami con le grandi abbazie del Mezzogiorno, *in primis* S. Vincenzo al Volturno¹³⁶ e Montecassino. Qualche giorno dopo, il 28 giugno, egli giunse a Montecassino con papa Benedetto, che lo aveva seguito nella campagna pugliese, e lì assistettero alle consultazioni dei monaci per l'elezione del successore di Atenolfo. Non è difficile credere come i punti di vista imperiale e pontificio, all'interno di una comunità monastica che le *Chronica* ci presentano non concorde, fossero stati fondamentali nella designazione di Teobaldo (1022-1035), *vir utique et genere et moribus clarus* e discepolo di Aligerno – una circostanza che lo rendeva naturalmente affidabile agli occhi dell'imperatore, oltre al fatto di apparire estraneo all'ambiente capuano¹³⁷ – che fu ordinato dallo stesso pontefice il 29 giugno 1022¹³⁸.
- 41 Durante la sosta a Montecassino di Enrico si sarebbe verificato un episodio riferito con molta enfasi dalle fonti cassinesi e registrato per la prima volta da Amato di Montecassino: nel mentre era colpito da un intenso dolore al fianco, dovuto probabilmente alla presenza di calcoli renali, gli era apparso S. Benedetto che lo aveva guarito¹³⁹. Si è ritenuto che il passo in questione fosse il frutto di un'aggiunta posteriore o di un'interpolazione della *Historia Normannorum*¹⁴⁰, ma di fatto esso aggiungeva una prova fondamentale a sostegno della presenza delle reliquie di S. Benedetto a Montecassino e non a Fleury, della qual cosa aveva dubitato lo stesso imperatore¹⁴¹. Dopo il miracolo, il riconoscente Enrico avrebbe elargito ai Cassinesi doni preziosi¹⁴², emulato, nella sua munificenza, dal papa e da Pilgrim, in base alle *Chronica monasterii Casinensis*¹⁴³: una circostanza ricordata anche in un'epistola di Benedetto pervenutaci in più copie, di cui quella redatta da Pietro Diacono è ritenuta molto sospetta, se non una vera e propria falsificazione, come lasciano supporre anche, a mio parere, i richiami alla guarigione dell'imperatore e al suo conseguente convincimento della presenza delle reliquie di S. Benedetto nell'abbazia¹⁴⁴. Ancora a Montecassino Enrico avrebbe concesso all'abate la Rocca d'Evandro¹⁴⁵, mentre da Paderborn, il 4 gennaio 1023, avrebbe confermato tutti i possedimenti dell'abbazia¹⁴⁶. Non solo, dunque, l'imperatore riaffermava il suo controllo su buona parte del Mezzogiorno, ma avrebbe a più riprese protetto e favorito Montecassino, motivo per il quale non sorprende che i monaci abbiano serbato un ottimo ricordo di Enrico, come testimonierà lo stesso Marsicano¹⁴⁷. Proprio tale favore, tuttavia, costituisce il presupposto perché i Cassinesi abbiano più tardi attribuito all'imperatore false concessioni, che egli avrebbe deliberato durante il soggiorno cassinese¹⁴⁸; così come non sono esenti da sospetti anche i provvedimenti rilasciati nello stesso periodo da papa Benedetto¹⁴⁹.
- 42 Il nuovo abate Teobaldo, originario della Marca teatina, si era allontanato dal monastero per raggiungere Gerusalemme, come sopra ricordato, dopo la nomina di Mansone, per poi ritornare con l'abate Giovanni e diventare priore della dipendenza abruzzese di

S. Liberatore *in comitatu teatino*, presso il fiume Alento, tra il 1007 e il 1008. In tale incarico egli si distinse per molti aspetti, soprattutto edilizio e culturale¹⁵⁰, ma, specialmente, ne ricostituì il patrimonio fondiario, grazie anche al sostegno di Enrico II¹⁵¹. Eletto abate, Teobaldo inaugurò il suo governo prestando la stessa attenzione mostrata a S. Liberatore per l'edilizia e la politica culturale e in particolare promosse lo *scriptorium* abbaziale, sicché a questo periodo risale la presenza di numerosi codici, di argomento sia laico che ecclesiastico¹⁵². Durante la sua guida, inoltre, Montecassino registrò l'autorevole presenza di Odilone di Cluny (994-1049), presentato dal Marsicano come un *campione* di umiltà, che, su richiesta dello stesso Teobaldo, fece arrivare all'abbazia una reliquia di Mauro, il discepolo di S. Benedetto il quale, secondo una tradizione agiografica di origine franca, il santo avrebbe inviato a diffondere la Regola benedettina nelle Gallie¹⁵³. Soprattutto, però, anche durante il governo di Teobaldo non mancarono le donazioni, in Campania (Gaeta), in Abruzzo, nel Lazio e, soprattutto, in Molise; né l'attenzione per la messa a coltura delle terre e per le politiche di popolamento¹⁵⁴.

- 43 Ben presto, tuttavia, Teobaldo avrebbe fatto le spese del ritorno sulla scena politica di Pandolfo, liberato dalla sua prigionia in Germania forse, si legge in Amato di Montecassino e nella terza redazione delle *Chronica monasterii Casinensis*, su richiesta di Guaimario III (999-1027) – principe di Salerno¹⁵⁵ e cognato del Capuano, dal momento che, per lo stesso Amato, ne avrebbe sposato la sorella Gaitelgrima – ad Enrico II¹⁵⁶; alla morte del quale (13 luglio 1024), intanto, era successo Corrado II (1024-1039).
- 44 Pandolfo doveva aver ritenuto che sussistevano le condizioni, considerata anche l'attuale distanza dell'Impero dalle vicende meridionali, per riprendere Capua e i suoi progetti di espansione politica, evidentemente condivisi con altri soggetti storici¹⁵⁷, e, dopo un apparente e fugace riavvicinamento a Montecassino, assediò Capua e la riconquistò (maggio 1026), grazie all'appoggio di Guaimario e dei Normanni suoi alleati, di un contingente bizantino e dei conti dei Marsi¹⁵⁸, ma forse anche, se si segue Amato di Montecassino, dei Capuani che gli erano ancora fedeli¹⁵⁹. A Capua, Pandolfo avrebbe imposto come arcivescovo il figlio Ildeprando, imprigionando il legittimo Ordinario, Atenolfo¹⁶⁰. La congiuntura politica e militare, favorita anche dal vuoto di potere bizantino dopo l'allontanamento di Basilio Boioannes nel 1028¹⁶¹, lo portò inoltre alla conquista di Napoli – tra la fine del 1027 e gli inizi del 1028¹⁶² – che fu ripresa solo dopo tre anni dal legittimo duca Sergio, sostenuto dai Normanni di Rainulfo Drengot¹⁶³.
- 45 Il passaggio successivo di Pandolfo fu il controllo, politico ed economico, di Montecassino. Teobaldo si lasciò convincere dal principe a trasferirsi a Capua per motivi di sicurezza, dove fu trattenuto a lungo ma dove comunque Pandolfo gli rilasciò un *praeceptum concessionis* (12 aprile 1032)¹⁶⁴. Il monastero di S. Benedetto di Capua, intanto, era governato dal calabrese Basilio, *saeculari ingenio vehemens*, molto vicino allo stesso Pandolfo, un personaggio di cui le fonti cassinesi ci hanno tramandato un ritratto del tutto negativo¹⁶⁵ ma che registrò ben presto i favori del nuovo catapano bizantino¹⁶⁶. Il ruolo militare svolto dai Normanni nell'ascesa del principe di Capua era ben chiaro, tanto che ad essi Pandolfo concesse ville e castelli, specificati nella terza redazione delle *Chronica*, mentre a Montecassino egli impose come suo rappresentante il fidato Todino, un servo dell'abbazia, che avrebbe dovuto risiedere a San Germano, consegnandogli anche la Rocca d'Evandro. Il racconto delle *Chronica* a riguardo di Todino è spietato, con non pochi particolari aneddotici tesi a rimarcare le umiliazioni imposte alla comunità di S. Benedetto da un personaggio di cui viene sancito il bassissimo profilo spirituale¹⁶⁷.

- 46 Mentre spariva dalla scena politica Teobaldo, liberato dall'esilio capuano dal duca di Napoli Sergio IV e trasferito nella sua antica sede di S. Liberatore, dove morì con molta probabilità il 3 giugno del 1035¹⁶⁸, Pandolfo si appropriava degli stessi tesori di Montecassino e della prepositura di Capua, custodendoli in una rocca sul monte S. Agata (il monte Tifata), nei pressi di Capua, che egli stesso aveva fatto costruire poco prima¹⁶⁹. Ma, soprattutto, egli avrebbe preso completamente il controllo di Montecassino attraverso il citato Basilio, eletto da alcuni monaci della comunità che il principe aveva convocato a Capua al fine di assicurarsi, almeno formalmente, il consenso dei Cassinesi. Basilio, nominato probabilmente nel maggio 1036¹⁷⁰, si impegnò a trattenere ogni anno per sé solo una parte delle rendite del monastero (20 soldi)¹⁷¹, sicché, scrive il Marsicano, egli « *non enim quasi tanti monasterii abbas, verum quasi quidam procurator causarum principis existebat* »¹⁷². Nei suoi due anni di governo non mancarono comunque le offerte a Montecassino e le concessioni di contratti livellari. Intanto, però, si creavano i presupposti per la modifica del nuovo corso politico instaurato da Pandolfo e difatti a Salerno, dopo pochi mesi di reggenza con la madre Gaitelgrima¹⁷³, succedeva a Guaimario III il figlio Guaimario IV († 1052), destinato a svolgere un ruolo di primo piano nelle vicende politiche degli anni successivi¹⁷⁴.
- 47 Assicuratosi il potere su Montecassino e su Capua, impadronitosi di Gaeta nel 1032 e avendo già un controllo indiretto su Amalfi attraverso la sorella Maria, moglie del duca Sergio III¹⁷⁵, Pandolfo mise sotto assedio, ma infruttuosamente, anche Benevento nell'agosto del 1036¹⁷⁶ e promosse l'attacco all'abbazia di S. Vincenzo al Volturno nel 1037, che però fu difesa da Guaimario IV, di cui l'abate Ilario si era assicurato l'aiuto¹⁷⁷. La concentrazione di potere nelle mani del Capuano apparentemente evocava ciò che aveva realizzato, nel secolo precedente, Pandolfo Capodiferro, arrivato, come si è visto, a controllare tutta la Longobardia meridionale, e nella loro ascesa entrambi avevano utilizzato con spregiudicatezza le loro reti parentelari e clientelari. Il contesto, tuttavia, era profondamente diverso: il Capodiferro, intanto, aveva potuto contare sull'appoggio – certo non disinteressato – dell'Impero d'Occidente, mentre Pandolfo IV aveva fatto agio sull'alleanza bizantina; né, ai tempi del primo Pandolfo, poteva ancora giocare un ruolo determinante negli equilibri italo-meridionali l'inquieta e ambiziosa forza normanna, utilizzata con disinvoltura da tutte le forze che operavano nel Mezzogiorno. Ugualmente, però, si trattò di un potere effimero, destinato a sfaldarsi molto presto, precario come precari erano gli equilibri sui quali era fondato. Sugli eventi successivi avrebbero giocato un ruolo significativo sia Montecassino, sia, soprattutto Guaimario IV, il nipote di Pandolfo, con il quale i rapporti si guastarono ben presto, per ragioni che Amato di Montecassino riconduce all'animo depravato del principe di Capua¹⁷⁸ ma che, in tutti i casi, avevano già provocato la rottura tra i due quando arrivarono in Italia i figli maggiori di Tancredi d'Altavilla, che si misero prima al servizio del Capuano e poi del Salernitano¹⁷⁹.
- 48 Anche Montecassino sarebbe sfuggito ben presto al controllo di Pandolfo, infatti la comunità, o la parte di essa non fedele a Basilio, si decise a rivolgersi all'imperatore Corrado: « di fronte alle pesanti interferenze dei principi longobardi », la protezione imperiale era invocata dai Cassinesi « come istanza suprema di giustizia nel vuoto che il declinante impero di Bisanzio stava ormai progressivamente e definitivamente lasciando »¹⁸⁰. Corrado era sceso in Italia con il suo esercito (1036-1037) per affrontare alcuni questioni italiane, *in primis* i problematici rapporti con l'arcivescovo milanese Ariberto, benché le fonti cassinesi giustificino la sua discesa con la volontà di « togliere

l'Italia dalle mani dei tiranni », come scrive Desiderio nei *Dialogi*¹⁸¹, fermandosi prima a Milano e poi a Roma, secondo l'Ostiense. In realtà alcuni monaci si erano già recati Oltralpe per la proclamazione dell'imperatore, che dunque poteva già essere informato della situazione di Montecassino, ma fu a Roma che, continua Leone, egli poté ascoltare innumerevoli lamentele contro i soprusi di Pandolfo, sia da parte di laici che di ecclesiastici¹⁸². Risultate vane le ambascerie inviate al Capuano, con le quali Corrado avrebbe forse voluto evitare la discesa nell'Italia centro-meridionale¹⁸³, egli mosse verso Montecassino, nella primavera del 1038, provocando la fuga di Todino, forse sulla Rocca d'Evandro ; al suo arrivo sul monte, dopo una tappa a San Germano, si impegnò a liberare il monastero dalla tirannia di Pandolfo¹⁸⁴. Con la compagnia di dodici monaci, Corrado e il suo esercito si avviarono verso Capua – mentre Pandolfo e Basilio si rifugiavano sulla Rocca di S. Agata – dove l'imperatore entrò nel giorno della vigilia di Pentecoste (13/14 maggio). I monaci che lo avevano raggiunto chiesero allora all'imperatore di provvedere ad un nuovo abate e alla risposta di Corrado di eleggere uno di loro, risposero che non c'era nessuno *idoneum e congruum in tantis perturbationis*, rimanendo sulla loro posizione anche quando l'imperatore richiamò il dettato della Regola benedettina secondo cui l'abate doveva essere eletto dalla comunità monastica. Alla fine Corrado accontentò le loro richieste di avere come abate Richerio¹⁸⁵, « de Bergarie, de noble gent et vaillant person »¹⁸⁶, che evidentemente lo aveva accompagnato nella spedizione meridionale. L'elezione di Richerio dovette avvenire il 14 maggio e la sua consacrazione – o la sua presa di possesso dell'abbazia – il primo o il 3 giugno successivi¹⁸⁷.

- 49 Nonostante la retorica dell'Ostiense sulle reticenze dell'imperatore, i pensieri che gli attribuisce rendono bene i legami di Richerio con Corrado II, al quale era molto caro *et in omnibus suis negotiis utilissimus*¹⁸⁸. Di probabile origine bavarese¹⁸⁹, egli proveniva dal monastero di S. Maurizio di Niederaltaich, nella Baviera meridionale¹⁹⁰, che aveva partecipato ad un'ampia riforma monastica nel regno di Germania tra X e XI secolo¹⁹¹, ed era diventato poi abate del monastero bresciano di S. Benedetto di Leno¹⁹², probabilmente dalla fine del 1035 e gli inizi del 1036, incarico che mantenne anche negli anni successivi¹⁹³; un cenobio, peraltro, che già aveva goduto del favore di Corrado¹⁹⁴. L'imperatore, dunque, che ormai controllava mediante un sicuro membro del suo *entourage* due monasteri strategici per la sua politica italiana¹⁹⁵, riprendeva sotto la sua tutela Montecassino, come già aveva fatto Enrico II, e il 5 giugno del 1038 avrebbe rilasciato all'abbazia, da Benevento, un ampio diploma di conferma di beni con le relative immunità¹⁹⁶, seguito di lì a poco da un privilegio generale di papa Benedetto IX, tramandatoci dal solo Pietro Diacono e verosimilmente interpolato¹⁹⁷. Lo stesso pontefice, peraltro, fu significativamente implicato nel magmatico gioco di alleanze di quei decenni : egli fu in buoni rapporti con l'Impero, destinati a modificarsi con Enrico III¹⁹⁸, e con Guaimario IV di Salerno, che proprio in quegli anni non solo rafforzava le relazioni con Corrado II¹⁹⁹ ma, grazie forse allo stesso Benedetto, stringeva un'alleanza matrimoniale con i conti di Tuscolo, famiglia di provenienza del pontefice e sostenitrice tradizionale del *partito imperiale*²⁰⁰. Ed è questo contesto a spiegare, probabilmente, la sollecitudine del pontefice nel rilasciare un privilegio a Montecassino e al suo abate « imperiale » Richerio, a pochissimi giorni dalla sua elezione.
- 50 Pandolfo, intanto, si era affrettato a chiedere perdono a Corrado, in cambio dell'impegno a versare trecento libbre d'oro, la prima parte delle quali fu inviata subito all'imperatore insieme ad alcuni ostaggi. Ottenuta la grazia, tuttavia, egli non tenne fede agli accordi presi, fidando nell'allontanamento di Corrado, che, allora, concesse il Principato di Capua

a Guaimario IV²⁰¹. Dopo una sosta a Benevento (nel mese di giugno²⁰²), l'imperatore tornò in Germania, dove morì l'anno dopo, lasciando l'Impero al figlio Enrico III.

- 51 Ancora una volta, però, come era già accaduto in passato, il controllo imperiale sul Mezzogiorno avrebbe rivelato il suo carattere effimero. Allontanatosi Corrado, Pandolfo lasciò il figlio (Pandolfo V) ad espugnare Capua e tentò di chiedere aiuto ai suoi tradizionali alleati bizantini dirigendosi con Basilio, nel 1039, presso il *basileus* Michele IV (1034-1041), che tuttavia gli negò ogni appoggio, mandandolo addirittura in esilio, dove restò fino alla morte dell'imperatore nel 1041. Non casualmente, la decisione di Michele era avvenuta dopo essere stato informato del loro arrivo – raccontano Amato e Leone Marsicano – da alcuni emissari di Guaimario²⁰³: gli equilibri in Italia meridionale erano ormai mutati a favore del principe di Salerno, forte dell'appoggio di Corrado e del sostegno militare dei Normanni, grazie anche ai quali aveva preso sotto il suo controllo persino Sorrento e Amalfi²⁰⁴, sicché i Bizantini non erano più disponibili ad appoggiare il loro ormai debole alleato e forse a iniziare ulteriori conflitti con l'Impero di Occidente. D'altra parte, attraverso lo stratego Maniace²⁰⁵, essi avevano ottenuto l'aiuto di un contingente normanno dallo stesso Guaimario prima o appena dopo gli inizi della campagna bizantina in Sicilia del 1038²⁰⁶.
- 52 L'asse politica cassinese, dunque, si era decisamente spostata verso lo stesso Guaimario, che a sua volta indirizzò a Montecassino alcune concessioni²⁰⁷. Dopo aver recuperato la rocca d'Evandro, dove erano ancora asserragliati i sostenitori di Pandolfo, grazie non tanto all'aiuto del Salernitano ma alla spontanea restituzione da parte di alcuni assediati²⁰⁸, Richerio dovette affrontare di nuovo le conseguenze dei dinamici schieramenti meridionali, nei quali erano coinvolti, da una parte, i conti di Aquino Landone (II) e Atenolfo (V) e il conte di Sesto Pandolfo, tradizionali sostenitori di Pandolfo IV, dall'altra Guaimario IV e il conte di Teano Laidolfo. Nel conflitto tra Aquinati e Teanesi, nei quali giocarono un ruolo importante gruppi di Normanni schierati dall'una e dall'altra parte, fu inevitabilmente coinvolto l'abate di Montecassino, il quale finì per scontrarsi – nel tentativo di sedare una rivolta nel castello di Cervaro (maggio 1039 ?) – con Landone (II), che lo catturò a Ponte *lignus* e lo condusse ad Aquino, nel mentre si consegnava agli Aquinati anche l'*oppidum* di S. Angelo (in Theodice). L'abate fu liberato solo quando Guaimario scambiò la sua scarcerazione con quella di Atenolfo, precedentemente catturato da Laidolfo²⁰⁹.
- 53 L'allontanamento di Corrado II, dunque, aveva riaperto la conflittualità tra i piccoli potentati meridionali e Guaimario non doveva essere in grado di tenere a bada i sostenitori di Pandolfo se convinse Richerio, che lo aveva raggiunto a Salerno, a recarsi in Germania e chiedere aiuto all'imperatore, probabilmente anche in funzione antinormanna. L'abate partì via mare ma le conseguenze di un naufragio lo portarono in Lombardia, dalla quale tornò con cinquecento soldati; ma Guaimario lo indusse a recarsi comunque in Germania, perché la situazione politica non era affatto risolta. Di lì a poco, infatti, dopo un momentaneo riavvicinamento tra Montecassino e i fratelli Landone e Atenolfo, questi sostennero il ritorno di Basilio che ben presto, però, fu costretto alla fuga da una schiera di Normanni assoldata dal principe di Salerno contro il conte di Aquino: fu lo stesso Guaimario a mettere fine alle sue ambizioni su Montecassino, ponendolo alla guida del monastero salernitano di S. Benedetto²¹⁰, probabilmente per meglio controllarlo.
- 54 Dopo due anni di soggiorno in Germania, Richerio ritornò (1043 ca) con un esercito più grande che avrebbe dovuto consentirgli di ristabilire il controllo sulla *Terra S. Benedicti*, in

molta parte della quale ormai imperversavano i Normanni. Grazie a un ennesimo accordo tra Guaimario e i Normanni, questi aiutarono Richerio a sedare con la forza una rivolta della terra di S. Angelo e a ristabilire la sovranità cassinese su quei luoghi²¹¹. Ma il momento più difficile per il bellicoso abate – probabilmente poco incline alla contemplazione ma di certo adatto a questa congiuntura politica²¹² – si presentò quando alcuni Normanni si stanziarono nella Rocca di S. Andrea (in provincia di Frosinone), da loro stessi eretta, ponendo lì il nucleo di una più ampia e minacciosa presenza per Montecassino²¹³. Nella primavera del 1045, inoltre, il normanno *Rodolfus* (forse Rainulfo conte di Aversa) con un gruppo di armati si recò da Richerio, depose le armi ed entrò nella chiesa – probabilmente quella del S. Salvatore – per pregare: gli uomini del monastero, però, li assalirono e cominciarono poi a dare la caccia a tutti i Normanni presenti nella *Terra S. Benedicti*, riuscendo alla fine a riprendere il controllo sui domini cassinesi. La circostanza ebbe una vasta eco nella fonti, non solo cassinesi²¹⁴.

- 55 Conquistato il castello di S. Vittore (oggi S. Vittore del Lazio, FR), l'abate riuscì ad espugnare la rocca di S. Andrea, grazie soprattutto, secondo le fonti cassinesi, all'intervento dello stesso S. Benedetto: un episodio che la memoria abbaziale avrebbe elevato a simbolo della protezione di Montecassino da parte del suo fondatore²¹⁵. Si confermava con Richerio, dunque, la particolare premura dei suoi immediati predecessori per il possesso e la difesa dei *castra*, che secondo il Toubert, come si ricordava prima, costituivano già dal secolo precedente il punto di forza dell'organizzazione del territorio monastico (di Montecassino ma non solo), senza per questo ovviamente sottovalutare le differenze delle funzioni (di popolamento o solo strategica) delle fondazioni castrensi cassinesi, richiamate dallo stesso Toubert²¹⁶. Nel periodo dell'abbaziato di Richerio, anzi, l'arrivo dei Normanni aveva promosso una nuova fase di incastellamento, condivisa anche da altri signori locali, oltre che dagli stessi Normanni²¹⁷. L'attenzione di Montecassino per i *castra*, in tutti i casi, avrebbe rappresentato un elemento di continuità con i decenni successivi della storia del monastero e, nel contempo, un loro presupposto: nel 1057 i *castra* arrivarono ad essere diciannove, mentre una quarantina di essi è attestata agli inizi del XII secolo²¹⁸.
- 56 Inaspettatamente, però, come una novella fenice, Pandolfo ritornò sulla scena politica, dopo essere fuggito da Costantinopoli e forte anche dell'appoggio di alcuni contingenti normanni, ai quali aveva promesso in cambio possedimenti di Montecassino. In questo frangente, però, Richerio trovò un alleato inaspettato in Atenolfo conte di Aquino e duca di Gaeta, succeduto a Landone e prigioniero di Guaimario, che si offrì di difendere i diritti cassinesi, sicché la questione si risolse con il ritiro di Pandolfo, nonostante poco dopo l'abate dovesse poi fronteggiare, ma con successo, le pretese del conte di Teano Laidolfo sulla Rocca di Evandro, che Richerio aveva affidata al nipote Ardemanno²¹⁹.
- 57 Sugli instabili equilibri meridionali sarebbe intervenuto ancora una volta l'Impero di Germania. Nel 1046-1047 Enrico III (1017-1056) scese in Italia per intervenire nella complessa crisi che attraversava il Papato in quegli anni, promuovendo i sinodi di Pavia, Sutri e di Roma²²⁰ e appoggiando l'elezione di Clemente II (il vescovo Suidgero di Bamberg), lo stesso che lo incoronò imperatore il 25 dicembre 1046²²¹. Enrico si recò poi a Montecassino, a Capua – dove emanò un privilegio in favore dell'abbazia il 3 febbraio 1047²²² – e a Benevento. La discesa dell'imperatore avrebbe di nuovo modificato gli equilibri politici, difatti Guaimario rinunciò al Principato di Capua (1047) che fu restituito, in cambio di molto oro ma forse anche allo scopo di ridimensionare il potere del Salernitano, a Pandolfo IV e al figlio Pandolfo V (1049-1056), mentre un compromesso con

i Normanni avrebbe portato Rainulfo II e Drogone di Altavilla a ottenere il riconoscimento imperiale delle terre che occupavano, anch'esso in cambio di denaro e cavalli²²³.

- 58 A questo punto, però, la lunga parabola umana e politica di Pandolfo giungeva a conclusione, infatti egli moriva a Capua il 19 febbraio 1049, dopo un trentennio nel quale era stato, nel bene e nel male, un attore protagonista delle vicende politiche contemporanee e aveva svolto un ruolo che, al di là dei pessimi giudizi delle fonti coeve, la recente storiografia sta restituendo a più giuste dimensioni e prospettive²²⁴. Poco prima, il 12 febbraio 1049, era diventato papa l'alsaziano Brunone, già vescovo di Toul, con il nome di Leone IX²²⁵, che, tra il 1049 e il 1050, intraprese uno o due viaggi in Italia meridionale. A Capua egli consacrò arcivescovo il fratello di Pandolfo Ildebrando, mentre, di ritorno dal santuario di S. Michele sul Gargano²²⁶, si fermò a Montecassino, dove, dopo aver dedicato la chiesa di S. Maurizio costruita da Richerio presso Limata, alla confluenza tra i fiumi Liri e Melfa²²⁷, avrebbe emanato un privilegio generale di conferma dei beni dell'abbazia e fatto altre concessioni²²⁸. Leone avrebbe più volte visitato Montecassino²²⁹, evidentemente un luogo strategico per il suo progetto di consolidamento dell'autorità romana nel Mezzogiorno e la sua azione riformatrice. Il legame tra il papa e l'abbazia fu più tardi richiamato da Desiderio che, ricordandone le doti morali e intellettuali e l'impegno moralizzatore, contribuì a promuoverne la santità raccontando alcuni suoi miracoli²³⁰.
- 59 Il delicato equilibrio politico del Mezzogiorno italiano di questi anni, però, era destinato a nuove e strutturali modifiche, conseguenti soprattutto alla destabilizzante presenza dei Normanni, che, come è noto, sconfissero Leone IX e la sua coalizione a Civitate, il 16 giugno del 1053, con la successiva prigionia del pontefice a Benevento che, poco dopo la sua liberazione, morì a Roma il 19 aprile 1054, dove, dopo una sosta a Capua, era giunto in compagnia di Richerio.
- 60 Nel contempo, però, sembrarono distendersi di nuovo i rapporti tra Montecassino e Costantinopoli, dove Leone IX, poco prima della morte, aveva inviato una delegazione allo scopo di conciliare i contrasti con il patriarcato bizantino e chiedere aiuto all'imperatore contro i Normanni. Nel corso del viaggio i legati si sarebbero fermati a Montecassino sia all'andata che al ritorno e, nell'estate del 1054, avrebbero portato dei doni da parte del *basileus* Costantino²³¹, il cui rinnovato rapporto con l'abbazia va letto verosimilmente in funzione antinormanna²³².
- 61 Il lungo abbaziato di Richerio, trascorso a districarsi tra le diverse forze che si muovevano nel Mezzogiorno, ebbe tra le sue conseguenze un considerevole ampliamento dei possedimenti cassinesi, grazie alla consueta dinamica – già evidenziata per i suoi predecessori – delle donazioni e delle concessioni, evidentemente favorite, nei momenti più positivi, dalle alleanze politiche. Esse riguardarono in particolare i territori laziale, abruzzese e molisano²³³, ma anche l'attuale Campania, di cui si segnala almeno l'ampia donazione, da parte dei nobili capuani Landenolfo e Adenolfo e del nipote Pietro, di chiese e dipendenze a Capua e *in finibus Liburie* nell'agosto del 1052²³⁴. Almeno da segnalare, infine, l'impegno da parte del conte di Chieti Trasmundo (III) e del conte Bernardo (di Penne ?) di non invadere le terre del monastero *in comitatu Teatino et Pennensi* e di difendere i beni appartenenti a Montecassino²³⁵; nonché l'ampia donazione di denaro, castelli e terre, con relativi diritti anche portuali e di pesca, nei territori teatino e pennense da parte del conte Trasmundo poco prima di morire, nei mesi di ottobre-novembre del 1055²³⁶.
- 62 Nello stesso 1055 Richerio rinunciò al governo dell'abbazia di Leno, del quale, peraltro, sappiamo ben poco, e suggerì all'imperatore, che accolse la sua petizione, di designare al

suo posto un altro monaco di Niederaltaich, Guenzelao²³⁷, sicché il monastero bresciano, per un lungo tratto dell'XI secolo, fu governato da abati legati alla sede imperiale e all'abbazia bavarese²³⁸. Nell'autunno dello stesso anno, egli si mosse con alcuni monaci per affrontare talune questioni relative allo stesso Trasmundo di Chieti con il papa che passava per Ancona ma, dopo una tappa nel monastero di S. Liberatore alla Maiella, si ammalò e morì ad Aternum (Pescara) l'11 dicembre 1055²³⁹. Il corpo fu trasferito a S. Liberatore, dove fu sepolto nel sepolcro dove era stato già inumato Teobaldo.

- 63 L'impegnativo governo di Richerio era coinciso anche con la presenza a Montecassino sia di uomini di elevato livello spirituale, sia di monaci destinati ad alte carriere monastiche ed ecclesiastiche²⁴⁰, tra cui il futuro abate Federico di Lorena (1057-1058), già cancelliere di Leone IX e poi papa Stefano IX, che, forse a causa dei rapporti tesi del fratello Goffredo con Enrico III, si trasferì prima nel monastero di S. Maria di Tremiti e poi in quello chietino di S. Giovanni in Venere²⁴¹. Tuttavia, troppo occupato nelle convulse vicende politiche dei suoi anni, Richerio non aveva dedicato attenzione, come il predecessore Teobaldo, allo *scriptorium* abbaziale, emulandolo, però, nell'impegno edilizio²⁴²; e, soprattutto, aveva seguito i suoi predecessori nel doversi districare con alterna fortuna tra i poteri del tempo, distinguendosi però per un legame con l'Impero d'Occidente mai così serrato, del quale danno conto anche i suoi periodi trascorsi Oltralpe.

Conclusioni

- 64 La vicenda umana di Richerio si chiudeva in un momento in cui Montecassino era ancora in piena espansione patrimoniale, benché al solito non lineare e spesso contrastata, e sull'abbazia si riflettevano, come nel passato, le mutevoli dinamiche della politica contemporanea; ma il monaco bavarese non assistette alla definitiva trasformazione degli equilibri politici italo-meridionali, che avrebbero consegnato definitivamente il Mezzogiorno ai Normanni e a una storia che egli stesso aveva contribuito a creare senza poterne intuire, però, fino in fondo gli esiti. Di lì a poco, trascorsi i brevi ma intensi abbaziati dell'anziano Pietro (dicembre 1055-maggio 1057) e di Federico di Lorena (1057-1058), sarebbe diventato abate il longobardo beneventano Desiderio. Fu questi a cogliere i frutti, portandoli alla massima maturazione, di un processo molto più antico di costruzione patrimoniale portato avanti dai suoi predecessori, pressoché senza soluzione di continuità e, in fondo, secondo una linea di coerenza, pur nella mutevolezza del quadro politico-istituzionale. Fu lui ad esaltare la tradizione culturale, artistica e architettonica, di Montecassino – la quale, soprattutto nell'ultimo secolo, aveva impegnato più di un abate, traducendo in forme spesso sofisticate il ruolo della comunità di Benedetto – che con il suo governo giunse ad esiti altissimi che non avrebbe mai più conosciuto nella sua storia. Fu ancora Desiderio a portare a perfezionamento la disinvolta capacità di districarsi tra poteri grandi e piccoli già sperimentata dagli abati precedenti, che avevano ottenuto più o meno successo – a seconda delle contingenze e delle appartenenze, oltre che delle loro qualità personali – ma difficilmente avevano rinunciato a difendere anche gli interessi dell'abbazia. Sicché, la fortunata, spregiudicata e per certi aspetti inaspettata azione di governo di Desiderio, pur considerando le sue doti politiche e organizzative, non si comprenderebbe a fondo se non la si collocasse alla fine di un lungo e travagliato periodo storico che di quello stesso governo, nel bene e nel male, aveva posto le basi.

BIBLIOGRAFIA

Amatus Casinensis, *Historia* = ed. V. de Bartholomaeis, Amato di Montecassino, *Storia de' Normanni volgarizzata in antico francese*, Roma, 1935 (*Fonti per la storia d'Italia, Scrittori, Secolo XI*, 76).

Annales Alahenses maiores = edd. W. de Giesebrecht – Edmundi L.B. ab Oefele, Hannover, 1891 (M.G.H., *Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum*, 4), p. 1-86.

Annales Barenses = ed. G.H. Pertz, Hannover, 1844 (M.G.H., *Scriptores*, 5), p. 52-56.

Annales Casinenses = ed. G.H. Pertz, Hannover, 1866 (M.G.H., *Scriptores*, 19), pp. 305-320.

Annales Casinenses ex Annalibus = ed. G. Smidt), *Annales Casinenses ex Annalibus Montis Casinis* [etc.], Lipsia, 1934 (M.G.H., *Scriptores*, 30, 2), p. 1408-1429.

Annales Cavenses = ed. F. Delle Donne, Roma, 2011 (*Fonti per la storia dell'Italia medievale, Rerum Italicarum Scriptores* [terza serie], 9).

Avagliano (a cura di) 1987 = F. Avagliano (a cura di), *Montecassino dalla prima alla seconda distruzione. Momenti e aspetti della storia cassinese (secc. VI-IX). Atti del II Convegno di studi sul Medioevo meridionale (Cassino-Montecassino, 27-31 maggio 1984)*, Montecassino, 1987 (*Miscellanea cassinese*, 55).

Avagliano – Pecere (a cura di) 1992 = F. Avagliano, O Pecere (a cura di), *L'età dell'abate Desiderio, III, 1, Storia, arte e cultura. Atti del IV Convegno di studi sul Medioevo meridionale (Montecassino, 4-8 ottobre 1987)*, Montecassino, 1992 (*Miscellanea cassinese*, 67).

Baronio (a cura di) 2002 = A. Baronio (a cura di), *L'abbazia di san Benedetto di Leno. Mille anni nel cuore della pianura Padana. Atti della giornata di studio (Leno, 26 maggio 2001)*, Brescia, 2002.

Bedina 2003 = A. Bedina, *Guaimario*, s.v., in *Dizionario biografico degli Italiani (DBI)*, 60, Grosso – Guglielmo da Forlì, Roma, 2003, p. 107-111.

Beolchini 2004 = V. Beolchini, *Landolfo*, s.v., in *DBI*, 63, Labroca – Laterza, Roma, 2004, p. 480-482.

Beolchini 2007 = V. Beolchini, *Mansone*, s.v., in *DBI*, 69, Mangiabotti – Marconi, Roma, 2007, p. 154-155.

Berto 2004 = L. A. Berto, *Landonolfo*, s.v., in *DBI*, 63, Labroca-Laterza, Roma, 2004, p. 508-509.

Bielawski 2004 = M. Bielawski, *San Nilo di Rossano e Sant'Adalberto di Praga. Storia e simbolo di un incontro*, in *Il monachesimo d'Oriente e d'Occidente nel passaggio dal primo al secondo millennio. Atti del Convegno internazionale (Grottaferrata, 23-25 settembre 2004)*, Grottaferrata, 2009, p. 1-8.

Βίος Νείλου = G. Giovanelli (a cura di), *Βίος καί πολιτεία τοῦ ὁσίου πατρὸς ἡμῶν Νείλου τοῦ Νέου*, Grottaferrata, 1972.

Bloch 1946 = *Monte Cassino, Byzantium and the West in the Earlier Middle Ages*, in *Dumbarton Oaks Papers*, 3, 1946, p. 163-224.

Bloch 1972 = H. Bloch, *Monte Cassino's Teachers and the Library in the High Middle Ages*, in *La scuola nell'Occidente latino dell'alto Medioevo. [Atti delle] XIX Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 15-21 aprile 1971*, Spoleto, 1972, p. 563-605.

Bloch 1986 = H. Bloch, *Monte Cassino in the Middle Ages*, I-III, Roma, 1986.

Bloch 1998 = H. Bloch, *The Atina dossier of Peter the Deacon of Monte Cassino. A Hagiographical romance of the twelfth century*, Città del Vaticano, 1998 (*Studi e Testi*, 346).

Böhmer 1951 = J.F. Böhmer, *Regesta Imperii*, III, 1. *Die Regesten des Kaiserreiches unter Konrad II, 1024-1039*, Graz, 1951.

Böhmer 1969 = J.F. Böhmer, *Regesta Imperii*, II, *Sachsches Haus, 919-1024*, 5, *Papstregesten, 911-1024*, bearbeitet von H. Zimmermann, Vienna-Colonia-Graz, 1969.

Brühl 1968 = C. Brühl, *Fodrum, Gistum, Servitium regi*S. *Studien zu den wirtschaftlichen Grundlagen des Königtums im Frankenreich und in den fränkischen Nachfolgestaaten Deutschland, Frankreich und Italien vom 6. bis zur Mitte des 14. Jahrhunderts*, Colonia-Graz, 1968.

Cantarella - Calzona (a cura di) 2012 = G. M. Cantarella e A. Calzona (a cura di), *La reliquia del sangue di Cristo. Mantova, l'Italia e l'Europa al tempo di Leone IX*, Mantova, 2012.

Cantarella 2014 = G. M. Cantarella, *I Normanni e la Chiesa di Roma. Aspetti e momenti*, in *Chiese locali e Chiese regionali nell'Alto Medioevo. Atti della Settimana di studio della Fondazione Centro italiano di studi sull'alto Medioevo (Spoleto, 4-9 aprile 2013)*, 61, Spoleto, 2014, p. 377-406.

Capitani 2000 = O. Capitani, *Benedetto IX*, s.v., in *Enciclopedia dei Papi*, II, Roma, 2000, p. 138-147.

Casavecchia - Maniaci - Orofino 2016 = R. Casavecchia - M. Maniaci - G. Orofino, *Considerazioni intorno al Casin. 85 e al Casin. 115*, in *Dell'Omo et al. (a cura di) 2016*, I, p. 43-96.

Chalandon 1907 = F. Chalandon, *Histoire de la domination normande in Italie et in Sicile*, I, Parigi, 1907.

Cheyne 1996 = J.-Cl. Cheyne, *Pouvoir et contestation à Byzance (963-1210)*, Parigi, 1996 (*Byzantina Sorbonensia*, 9).

Chronicon Salernitanum = ed. U. Westerbergh, *Chronicon Salernitanum. A critical edition with studies on literary and historical sources and on language*, Stoccolma, 1956.

Chronicon Vulturense = ed. V. Federici, *Chronicon Vulturense del monaco Giovanni*, voll. I-III, Roma, 1925-1940 (*Fonti per la storia d'Italia pubblicate dall'Istituto storico italiano*, 58-60)

Cilento 1957 = N. Cilento, *La cronaca dei Conti e dei Principi longobardi di Capua nei codici Cassinese 175 e Cavense 4*, in *Bullettino dell'Istituto storico italiano*, 69, 1957, p. 1-65.

Cilento 1971 = N. Cilento, *Italia meridionale longobarda*, Milano-Napoli, 1971².

Cilento 1987 = N. Cilento, *Capua e Montecassino nel IX secolo*, in *Avagliano (a cura di) 1987*, p. 347-362.

CMC = *Chronica Monasterii Casinensis*, ed. H. Hoffmann, *Die Chronik von Montecassino*, Hannover, 1980 (*M.G.H., Scriptores*, 34).

Codex Diplomaticus Cajetanus = *Codex Diplomaticus Cajetanus*, I, 785-1053, Montecassino, 1887.

Constable 2002 = G. Constable, *Monaci, vescovi e laici nelle campagne lombarde del XII secolo*, in *Baronio (a cura di) 2002*, p. 155-214.

Corsi 2002 = P. Corsi, *Ai confini dell'Impero. Bisanzio e la Puglia dal VI all'XI secolo*, Bari, 2002.

Cowdrey 1991 = H.E.J. Cowdrey, *L'abate Desiderio e lo splendore di Montecassino. Riforma della Chiesa e politica nell'XI secolo*, prefazione di F. Avagliano, Milano, 1991.

Cuozzo - Martin 1991 = E. Cuozzo - J.-M. Martin, *Documents inédits ou peu connus des archives du Mont-Cassin (VIII^e-X^e siècle)*, in *MEFRM*, 103-1, 1991, p. 115-210.

DD H II = ed. H. Bresslau et al., *Henrici II. et Arduini Diplomata*, Hannover, 1900-1903 (*M.G.H., Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, 3).

- DD K I = ed. H. Bresslau, *Conradi II. Diplomata*, Hannover-Lipsia, 1909 (M.G.H., *Diplomatum regum et imperatorum Germaniae*, 4).
- DD O I = *Conradi I. Enrici. et Ottonis I Diplomata*, Hannoverae, 1879-1884 (M.G.H., *Diplomatum regum et imperatorum Germaniae*, 1).
- Décarreaux 1974 = J. Décarreaux, *Normands, papes et moines en Italie méridionale et en Sicile (milieu du XI^e siècle-début du XII^e siècle)*, Parigi, 1974.
- Dell'Omo (a cura di) 1998 = M. Dell'Omo, *I fiori e' frutti santi. S. Benedetto, la Regola, la santità nelle testimonianze dei manoscritti cassinesi*, Milano, 1998.
- Dell'Omo 1999 = M. Dell'Omo, *Montecassino. Un'abbazia nella storia*, Montecassino, 1999.
- Dell'Omo (a cura di) 2003 = M. Dell'Omo (a cura di), *Le carte di S. Liberatore alla Maiella conservate nell'Archivio di Montecassino, I, Introduzione storica paleografica e archivistica*, Montecassino, 2003 (*Miscellanea Cassinese*, 84).
- Dell'Omo 2008 = M. Dell'Omo, *Montecassino medievale. Genesi di un simbolo, storia di una realtà*, Montecassino, 2008.
- Dell'Omo 2010 = M. Dell'Omo, *Aureum patris Desiderii saeculum. Cultura e letteratura a Montecassino nel secolo XI* in I. Biffi, C. Marabelli (a cura di), *Il mondo delle scuole monastiche. XII secolo*, Roma, 2010, p. 29-70.
- Dell'Omo 2015 = M. Dell'Omo, *Pietro Diacono, s.v.*, in *DBI*, 83, Piacentini - Pio V, Roma, 2015, p. 470-473.
- Dell'Omo 2016 = M. Dell'Omo, *Montecassino e Capua tra Longobardi e Normanni*, in *Bullettino dell'Istituto storico italiano per il medio evo*, 118, 2016, p. 125-140.
- Dell'Omo 2017 = M. Dell'Omo, *Montecassino e Capua tra Longobardi e Normanni. Realtà, autorappresentazione e legittimazione del potere*, in Marazzi (a cura di) 2017, p. 73-87.
- Dell'Omo et al. (a cura di) 2016 = M. Dell'Omo et al. (a cura di), *Sodalitas. Studi in memoria di don Faustino Avagliano*, Montecassino, 2016 (*Miscellanea Cassinese*, 86).
- Desiderius Casinensis, *Dialogi* = P. Garbini (a cura di), *Desiderio di Montecassino, Dialoghi sui miracoli di san Benedetto*, Cava dei Tirreni, 2000 (*Schola Salernitana. Studi e testi*, 3)
- di Carpegna Falconieri 2007 = T. di Carpegna Falconieri, *Considerazioni sul monachesimo romano tra i secoli IX e XII e sui suoi rapporti con la Sede apostolica*, in N. D'Acunto (a cura di), *Dinamiche istituzionali delle reti monastiche e canonicali nell'Italia dei secoli X-XII. Atti del XXVIII Convegno del Centro Studi Avellaniti (Fonte Avellana, 29-31 agosto 2006)*, Negarine, 2007, p. 357-380.
- Di Muro 2010 = A. Di Muro, *Le contee longobarde e le origini delle signorie territoriali nel Mezzogiorno*, in *Archivio storico per le province napoletane*, 128, 2010, p. 1-69.
- D'Onofrio 2003 = M. D'Onofrio, *Il Chronicon di Leone Ostiense e la chiesa predesideriana di San Benedetto*, in A.C. Quintavalle (a cura di), *Medioevo. Immagine e racconto*, Milano, 2003, p. 162-169.
- Dormeier 2003 = H. Dormeier, *Richer von Niederaltaich*, in *Neue deutsche Biographie*, 21, Berlino, 2003, p. 514-515.
- Dunin-Wasowicz 2001 = T. Dunin-Wasowicz, *Hagiographie Polinaise entre XI^e et XII^e siècle*, in *Hagiographie. Histoire internationale de la littérature hagiographique latine et vernaculaire en Occident des origines à 1550*, III, Turnhout, 2001, p. 179-202.
- Enzensberger 2007 = H. Enzensberger, *Bamberg und Apulien*, in von C. und K. van Eickels (a cura di), *Das Bistum Bamberg in der Welt des Mittelalters. Vorträge der Ringvorlesung des Zentrum für*

- Mittelalterstudien der Otto-Friedrich-Universität Bamberg im Sommersemester 2007, Bamberg, 2007, p. 141-150.
- Fabiani 1968 = L. Fabiani, *La terra di S. Benedetto. Studio storico-giuridico sull'Abbazia di Montecassino dall'VIII al XIII secolo*, I, Montecassino, 1968.
- Fagnoni 1980 = A. M. Fagnoni, *Un cronista medievale al lavoro. Leone Ostiense e la prima redazione della Cronaca Cassinese. Problemi di analisi*, in *Scripta Philologica*, II, Milano, 1980, p. 51-129.
- Falce 1921 = A. Falce, *Il marchese Ugo di Tuscia*, Firenze, 1921.
- von Falkenhausen 1978 = v. von Falkenhausen, *La dominazione bizantina nell'Italia meridionale dal IX all'XI secolo*, Bari, 1978.
- von Falkenhausen 1992 = v. von Falkenhausen, *Montecassino e Bisanzio dal IX al XII secolo*, in *Avagliano - Pecere (a cura di) 1992*, p. 69-107.
- von Falkenhausen 1996 = V. von Falkenhausen, *La Chiesa amalfitana nei suoi rapporti con l'Impero bizantino (X-XI secolo)*, in *La Chiesa di Amalfi nel Medioevo. Atti del convegno internazionale di studi per il millenario dell'archidiocesi di Amalfi (Amalfi - Scala - Minori, 4-6 dicembre 1987)*, Amalfi, 1996 (*Atti del Centro di cultura e storia amalfitana*, 3), p. 383-424.
- von Falkenhausen 2005 = V. von Falkenhausen, *Il monastero degli Amalfitani sul Monte Athos*, in S. Chialà e L. Cremaschi (a cura di), *Atanasio e il monachesimo al Monte Athos. Atti del XII Convegno ecumenico internazionale di spiritualità ortodossa, sezione bizantina (Bose, 12-14 settembre 2004)*, Magnano, 2005, p. 101-118.
- von Falkenhausen 2012 = V. von Falkenhausen, *Adalbert von Prag und das griechische Mönchtum in Italien*, in W. Huschner (a cura di), *Italien, Mitteleuropa, Polen. Geschichte und Kultur im europäischen Kontext vom 10. Bis zum 18. Jahrhundert*, Lipsia, 2012, p. 39-56.
- Fedele 1905 = P. Fedele, *Di alcune relazioni fra i conti del Tuscolo ed i principi di Salerno*, in *Archivio della R. Società romana di storia patria*, 28, 1905, p. 5-21.
- Feller 1998 = L. Feller, *Les Abruzzes médiévales. Territoire, économie et société en Italie centrale du IX^e au XII^e siècle*, Roma, 1998.
- Figliuolo 2015 = B. Figliuolo, *L'organizzazione circoscrizionale del territorio nell'Italia longobarda*, in G. Archetti (a cura di), *Desiderio. Il progetto politico dell'ultimo re longobardo. Atti del primo convegno internazionale di studio (Brescia, 21-24 marzo 2013)*, Spoleto, 2015, p. 542-456.
- Fonseca 2008 = C. D. Fonseca, *Tra Aligerno e Desiderio. Theobaldus vir utique et genere et moribus clarus*, in *Montecassino e la civiltà monastica nel Mezzogiorno medievale*, Montecassino, 2008 (*Biblioteca della Miscellanea cassinese*, 9), p. 178-186.
- Galdi 2005 = A. Galdi, *Pellegrinaggio e santità nelle tradizioni agiografiche*, in M. Oldoni (a cura di), *Tra Roma e Gerusalemme nel Medio Evo. Paesaggi umani ed ambientali del pellegrinaggio meridionale. Atti del Congresso internazionale di studi (Salerno-Cava dei Tirreni-Ravello, 26-29 ottobre 2000)*, Salerno, 2005 (*Schola Salernitana. Studi e testi*, 11), p. 295-311.
- Galdi 2014a = A. Galdi, *Le Vitae dei santi abati Cavesi tra memoria e autorappresentazione*, in M. Galante et al. (a cura di), *Riforma della Chiesa, esperienze monastiche e poteri locali. La Badia di Cava nei secoli XI-XII. Atti del convegno internazionale di studi, Badia di Cava, 15-17 settembre 2011*, Firenze, 2014, p. 77-95.
- Galdi 2014b = A. Galdi, *S. Benedetto tra Montecassino e Fleury (VII-XII secolo)*, in *MEFRM*, 126-2, 2014, p. 557-374.
- Galdi 2016a = A. Galdi, *Richerio*, s.v., in *DBI*, 87, *Renzi - Robortello*, Roma, 2016, p. 414-417.

- Galdi 2016b = A. Galdi, *Benedetto*, Bologna, 2016 (*Universale Paperbacks Il Mulino*, 698).
- Galdi 2017 = *I monaci italo-greci dell'Italia meridionale e il monte Athos*, in A. Manzella (a cura di), *L'Athos e l'Occidente*, Firenze, 2017 (*Monte Athos. Percorsi di spiritualità*, 2), p. 105-121.
- Gasparri 1989 = S. Gasparri, *Il Ducato e il Principato di Benevento*, in G. Galasso, R. Romeo (a cura di), *Storia del Mezzogiorno*, II, 2, Napoli, 1989, p. 83-146.
- Galfredus Malaterra, *De rebus* (a) = ed. E. Pontieri, Galfredus Malaterra, *De rebus gestis Rogerii Calabriae et Siciliae comitis et Roberti Guiscardi ducis fratris eius*, Torino, 1972 (Ripr. facs. dell' ed. : Bologna, 1927-1928).
- Galfredus Malaterra, *De rebus* (b) = ed. M.-A. Lucas Avenel, *Histoire du Grand Comte Roger et de son frère Robert Guiscard*, vol. I, livres 1 & 2, Caen, 2016 (*Fontes & paginae*), en ligne : <https://www.unicaen.fr/puc/sources/malaterra/tdm>.
- Gesta episcoporum Cameracensium* = ed. L. C. Belthmann, Hannover, 1846 (*M.G.H., Scriptores*, 7), p. 402-525.
- Golinelli 2000 = P. Golinelli, *Adalberto di Praga tra agiografia e storia*, in P. Golinelli (a cura di), *Il millenario di sant'Adalberto a Veronai Atti del Convegno di studi (Verona, 11-12 aprile 1997)*, Bologna, 2000, p. 27-42.
- Gregorius Magnus, *Dialogi* = Gregorio Magno, *Storie di santi e di diavoli (Dialoghi)*, I (Libri I-II), introduzione e commento a cura di S. Pricoco, testo critico e traduzione a cura di M. Simonetti, Milano, 2005 (*Scrittori greci e latini*).
- Herimanni Augiensis Chronicon* = ed. G.H. Pertz, Hannover, 1844 (*M.G.H., Scriptores*, 5), p. 74-133.
- Hoffmann 1967 = H. Hoffmann, *Die älteren Abtlisten von Montecassino*, in *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*, 47, 1967, p. 224-354.
- Hoffmann 1969 = H. Hoffmann, *Die Anfänge der Normannen in Süditalien*, in *Quellen und Forschungen aus Italienischen Archiven und Bibliotheken*, 49, 1969, p. 95-144.
- Houben 1987 = H. Houben, *Il Principato di Salerno e la politica meridionale dell'Impero d'Occidente*, in *Rassegna storica salernitana*, n.s., 4, 1, giugno 1987, p. 59-83.
- Houben 1992 = H. Houben, *Malfattori e benefattori, protettori e sfruttatori. I Normanni a Montecassino*, in Avigliano – Pecere (a cura di) 1992, p. 124-151.
- Italia Pontificia* 1935 = *Italia Pontificia*, VIII, *Regnum Normannorum – Campania*, Berlino, 1935.
- Jung 1989 = C. Jung, *L'abbaye de Niederaltaich, centre de réforme monastique au X^e et XI^e siècles*, Parigi, 1989.
- S. Adalberti Pragensis episcopi et martyris vita prior* = ed. J. Karwasińska, Varsavia, 1962 (*Monumenta Poloniae Historica*, IV, 1).
- KK H III = edd. H. Bresslau – P. Kehr, *Heinrici III Diplomata*, Berlino, 1931 (*M.G.H., Diplomatum regum et imperatorum Germaniae*, 5).
- Kujawinski 2012 = J. Kujawinski, *Ystoire de li Normant. Una testimonianza del secolo XI ?*, in Cantarella – Calzona (a cura di) 2012, p. 359-372
- Lamma 1959 = P. Lamma, *Il problema dei due Imperi e dell'Italia meridionale nel giudizio delle fonti letterarie dei secoli IX e X*, in *Atti del III Convegno internazionale di studi sull'Alto Medioevo (Benevento, Montevergine, Salerno, Amalfi, 14-18 ottobre 1956)*, Spoleto, 1959, p. 156-253.

- Leccisotti 1937 = T. Leccisotti, *Le colonie cassinesi in Capitanata. I. Lesina (sec. VIII-XI)*, Montecassino, 1937 (*Miscellanea cassinese*, 13).
- Leccisotti 1951 = T. Leccisotti, *La testimonianza storica*, in *Il sepolcro di San. Benedetto*, Montecassino, 1951 (*Miscellanea cassinese*, 27), p. 9-30.
- Leccisotti 1960 = T. Leccisotti, *Aligerno*, s.v., in *DBI*, 2, *Albicante - Ammannati*, Roma, 1960, p. 381-382.
- Leccisotti 1961 = T. Leccisotti, *Angelario*, s.v., in *DBI*, 3, *Ammirato-Arcoleo*, Roma, 1961, p. 189-190.
- Leccisotti (a cura di) 1964-1977 = T. Leccisotti (a cura di), in *Abbazia di Montecassino, I registi dell'Archivio*, voll. I-XI, Roma 1964-1977 (*Pubblicazioni degli Archivi di Stato*, 44-60, 64, 74, 78-79, 81, 98-95) [ndr : dal vol. IX l'opera è a cura anche di F. Avagliano].
- Leccisotti 1980 = T. Leccisotti, *Il secolo X e l'influsso della riforma monastica romana a Montecassino*, in *Archivio della Società romana di storia patria*, 103, 1980, p. 79-89.
- Longo 2012 = U. Longo, *Leone IX e la diffusione della riforma. Uomini, procedure, monachesimo*, in *Cantarella - Calzona* (a cura di) 2012, p. 295-312
- Loré 2007 a = V. Loré, *Conflitto familiare, dinastizzazione e costruzione di uno spazio istituzionale. Capua tra secolo IX e X*, in R. Bordone et al. (a cura di), *Lo spazio politico locale in età medievale, moderna e contemporanea. Atti del convegno internazionale di studi (Alessandria, 26-27 novembre 2004)*, Alessandria, 2007, p. 51-57.
- Loré 2007 b = V. Loré, *Uno spazio instabile. Capua e i suoi conti nella seconda metà del IX secolo*, in P. Depreux, F. Bougard, R. Le Jan (a cura di), *Les élites et leurs espaces. Mobilité, rayonnement, domination (du VI^e au XI^e siècle)*, Turnhout, 2007, p. 341-360.
- Loré 2017 = V. Loré, *Genesi e forme di uno spazio politico. Capua nell'alto medioevo*, in Marazzi (a cura di) 2017, p. 53-64.
- Loud 1994 = G.A. Loud, *Montecassino and Byzantium in the Tenth and Eleventh Centuries*, in M. Mullet - A. Kirby (a cura di), *The Theotokos Evergetis and Eleventh-century Monasticisms*, Belfast, 1994, p. 30-55.
- Loud 2016 = G.A. Loud, *I principi di Capua, Montecassino e le chiese del Principato*, in Dell'Omo et al. (a cura di) 2016, I, p. 595-618.
- Lucherini 2001 = V. Lucherini, *Introduzione*, in F. Aceto e V. Lucherini (a cura di), *Leone Marsicano, Cronaca di Montecassino (III 26-33)*, Milano, 2001, p. 19-29.
- Lupi Protospatarii Annales* = ed. G.H. Pertz, Hannover, 1844 (*M.G.H., Scriptores*, 5), p. 52-63.
- Luzzati Laganà = F. Luzzati Laganà, *Maniace (Maniakes), Giorgio*, s.v., in *DBI*, 69, *Mangiabotti - Marconi*, Roma, 2007, p. 28-30.
- Marazzi 2011 = F. Marazzi, *San Vincenzo al Volturno tra X e XII secolo. Le « molte vite » di un monastero fra poteri universali e trasformazioni geopolitiche del Mezzogiorno*, Roma, 2011 (*Fonti per la storia dell'Italia medievale. Subsidia*, 10).
- Marazzi 2012 = F. Marazzi, *San Vincenzo al Volturno. L'abbazia e il suo territorium fra VIII e XII secolo. Note per la storia insediativa dell'Alta Valle del Volturno*, Cassino, 2012 (*Studi e documenti sul Lazio meridionale*, 15).
- Marazzi 2016 = F. Marazzi, *Pandolfo IV principe di Capua (1016-1049) ovvero l'ultima avventura politica dei Longobardi*, in *Rassegna storica salernitana*, 65, giugno 2016, p. 15-45.

- Marazzi (a cura di) 2017 = F. Marazzi (a cura di), *Felix Terra. Capua e la Terra di Lavoro in età longobarda. Atti del Convegno internazionale di studi svoltosi a Capua e Caserta nei giorni 4-7 giugno 2015*, Cerro al Volturno (IS), 2017, p. 73-87 (*Studi vulturnensi*, 9).
- Martin 1993 = J.-M. Martin, *La Pouille du VI^e au XII^e siècle*, Roma, 1993 (*Collection de l'École Française de Rome*, 179).
- Martin 2008 = J.-M. Martin, *Les seigneuries monastiques*, in R. Licinio e F. Violante (a cura di), *Nascita di un regno. Poteri signorili, istituzioni feudali e strutture sociali nel Mezzogiorno normanno (1130-1194). Atti delle XVII giornate normanno-sveve (Bari, 10-13 ottobre 2006)*, Bari, 2008, p. 177-206.
- Necrologia Germaniae* = edd. M. Fastlinger, post .. I. Sturm, *Dioecesis Pataviensis*, I, Berlino, 1920 (M.G.H. *Necrologia Germaniae*, 4), p. 27-72.
- Newton 1999 = F. Newton, *The Scriptorium and the Library at Monte Cassino (1018-1105)*, Cambridge, 1999.
- O II / O III = ed. T. Sickel, *Ottonis II. et III. Diplomata*, Hannover, 1893 (M.G.H., *Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, 2).
- Orofino (a cura di) 2006 = G. Orofino (a cura di), *I codici decorati dell'Archivio di Montecassino. III, Tra Teobaldo e Desiderio*, Roma, 2006.
- Panarelli 2003 = *Ottone III e il monachesimo nell'Italia meridionale*, in *Ottone III e Romualdo di Ravenna. Impero, monasteri e santi asceti. Atti del XXIV Convegno del Centro studi Avellaniti, Eremo di Fonte Avellana*, 30 agosto-1 settembre 2002, Verona, 2003, p. 137-159 [ma le citazioni si riferiscono al testo reso disponibile on-line dall'Autore su <http://www.rmoa.unina.it/>].
- Paulus Diaconus, *Historia* = edd. L. Bethmann – G. Waitz, Paulus Diaconus, *Historia Langobardorum*, Hannovera, 1878, p. 45-187 (M.G.H., *Scriptores rerum Langobardicarum et Italicarum [saec. VI-IX]*).
- Pertusi 1963 = A. Pertusi, *Monasteri e monaci italiani all'Athos nell'Alto Medioevo*, in *Le millénaire du Mont Athos (963-1963). Études et Mélanges. Actes du Convegno internazionale di studio à la Fondazione Giorgio Cini (3-6 settembre 1963) à Venise*, voll. I-II, s.l., 1963-1964, I, p. 217-251.
- Peters-Custot 2014 = A. Peters-Custot, *Grecs et Byzantins dans les sources latines de l'Italie (IX^e-XI^e siècles)*, in *Nation et nations au Moyen Âge. Actes du 44^e Congrès de la SHMESP (Société des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public)*, Prague, 23-26 mai 2013, Parigi, 2014 (*Publications de la Sorbonne. Histoire ancienne et médiévale*, 130), p. 181-191.
- Peters-Custot 2015 = A. Peters-Custot, *...Et saint Basile de Césarée en Occident (IX^e-XI^e siècles)*, in S. Excoffon, D.-O. Hurel et A. Peters-Custot (a cura di), *Interactions, emprunts, confrontations chez les religieux (Antiquité tardive-fin du XIX^e siècle). Actes du VIII^e Colloque international du CERCOR. Célébration du trentenaire (1982-2012), Saint-Étienne, 24-26 octobre 2012*, Saint-Etienne, 2015, p. 93-112.
- Peters-Custot 2017 = A. Peters-Custot, *Construction de la norme monastique dans l'Italie méridionale, entre moines italo-grecs et moines latins aux IX^e-XI^e siècles*, in O. Delouis et M. Mossakowska-Gaubert (a cura di), *La vie quotidienne des moines en Orient et en Occident, IV^e-X^e siècleS. II. Questions transversales* (in corso di stampa).
- Petrus Diaconus, *Liber de ortu* = Petrus Diaconus, *Liber de ortu et obitu iustorum coenobii Casinensis*, (P.L. 173), coll. 1063-1116.
- Pilara 2009 = G. Pilara, *Mauro, santo, s.v.*, in *DBI*, 72, Massimo – Mechetti, Roma, 2009, p. 384-385.
- Pio 2009 = B. Pio, *Melo da Bari, s.v.*, *DBI*, 73, Mede – Messedaglia, Roma, 2009, p. 373-375.

- Rosé 2008 = I. Rosé, *Construire une société seigneuriale. Itinéraire et ecclésiologie de l'abbé Odon de Cluny (fin du IX^e -milieu du X^e siècle)*, Turnhout, 2008 (Collection d'études médiévales de Nice, 8).
- Rousseau 1973 = O. Rousseau, *La visite de Nil de Rossano au Mont-Cassin*, in *La Chiesa greca in Italia dall' VIII al XVI secolo. Atti del convegno storico interecclesiale (Bari, 30 aprile-4 maggio 1969)*, III, Padova, 1973, p. 1111-1137 (Italia sacra, 22).
- RPD = *Registrum Petri Diaconi. Montecassino, Archivio dell'Abbazia, Reg. 3*, edizione e commento a cura di J.-M. Martin et al., voll. I-IV, Roma, 2015.
- Sansterre 1991 = J.-M. Sansterre, *Saint Nil de Rossano et le monachisme latin*, in *Bollettino della Badia greca di Grottaferrata*, 45, 1991, p. 339-386.
- Sansterre 1995 = J.-M. Sansterre, *Recherches sur les ermites du Mont-Cassin et l'érémisme dans l'hagiographie cassinienne*, in *Hagiographica*, 2, 1995, p. 57-92.
- Sansterre 2006 = J. M. Sansterre, *Le monachisme bénédictin et le monachisme italo-grec au X^e et dans la première moitié du XI^e siècle. Relations et distinctions*, in *Il monachesimo italiano dall'età longobarda all'età ottoniana (secc. VIII-X). Atti del VII Convegno di studi storici sull'Italia benedettina (Nonantola, 10-13 settembre 2003)*, Cesena, 2006, p. 97-118.
- Scandone 1908 = F. Scandone, *Il gastaldato di Aquino. Dalla metà del secolo IX alla fine del secolo X*, in *Archivio storico per le province napoletane*, 33, 1, p. 720-735.
- Scandone 1909 = F. Scandone, *Il gastaldato di Aquino. Dalla metà del secolo IX alla fine del secolo X*, in *Archivio storico per le province napoletane*, 34, 1, 1909, p. 49-77.
- Scandone 1956 = F. Scandone, *Roccasecca patria di S. Tommaso d'Aquino*, in *Archivio storico di Terra di Lavoro*, 1, 1956, p. 36-176.
- Seibert 1993 = H. Seibert, *Pilgrim, archbishop of Köln, s.v.*, in *Lexikon des Mittelalters*, VI, *Lukasbilder bis Plantagenet*, Monaco - Zurigo, 1993, col. 2157.
- Segl 1985 = P. Segl, *I Saraceni nella politica meridionale degli imperatori germanici nei secoli X e XI*, in F. Avagliano (a cura di), *San Vincenzo al Volturno. Una grande abbazia altomedievale nel Molise. Atti del Convegno di studi sul Medioevo meridionale (Venafro - San Vincenzo al Volturno. 19-22 maggio 1982)*, Montecassino, 1985 (Miscellanea cassinese, 51), p. 55-84.
- Sibilio 2005 = V. Sibilio, *Il Papato, la Capitanata e la battaglia di Canne del 1018*, in *Atti del 25° Convegno nazionale sulla preistoria, protostoria, storia della Daunia (San Severo, 3-5 dicembre 2004)*, San Severo, 2005, p. 233-240.
- Smidt 1948 = W. Smidt, *Die « Historia Normannorum » von Amatus*, in *Studi Gregoriani per la storia di Gregorio VII e della riforma gregoriana*, 3, 1948, p. 173-231.
- Stasser 2003 = T. Stasser, *Maria, gloriosa ducissa et patricissa. Una donna al potere ad Amalfi nel sec. XI*, in *Rassegna del Centro di Cultura e Storia Amalfitana*, n.s., 13, 2003, p. 9-40.
- Tabacco 1992 = *Montecassino e l'Impero tra XI e XII secolo*, in Avagliano - Pecere (a cura di) 1992, p. 36-68.
- Taviani-Carozzi 1991 = H. Taviani-Carozzi, *La principauté lombarde de Salerne, IX^e-XI^e siècle. Pouvoir et société en Italie lombarde méridionale*, voll. I-II, Roma, 1991 (Collection de l'École française de Rome, 152).
- Tellenbach 2000 = G. Tellenbach, *Benedetto VIII, s.v.*, in *Enciclopedia dei papi. II. Niccolò I, santo - Sisto IV*, Roma, 2000, p. 130-134.

Thomas 2016 = A. Thomas, *Jeux lombard. Alliances, parenté et politique en Italia méridionale, de la fin du VIII siècle à la conquête normande*, Roma, 2016 (Collection de l'École française de Rome, 501).

Toubert 1976 = P. Toubert, *Pour une histoire de l'environnement économique et social du Mont-Cassin (IX^e-XII^e siècles)*, in *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 120, 4, 1976, p. 689-702.

Visentin 2012 = B. Visentin, *La nuova Capua longobarda. Identità etnica e coscienza civica nel Mezzogiorno altomedievale*, premessa di F. Panarelli, Manduria-Bari-Roma, 2012.

Visentin 2013 = B. Visentin, *Monaci, potere, società e popolo a Capua (secc. X-XII)*, in *Nuova rivista storica*, 97, 3 (settembre – dicembre 2013), p. 721-756.

Visentin 2014 = B. Visentin, *Pandolfo I, s.v.*, in *DBI*, 80, *Ottone I. - Pansa*, Roma, 2014, p. 728-730.

Wipos Gesta Chuonradi imperatoris = ed. H. Bresslau, Hannover-Lipsia, 1915 (M.G.H., *Scriptores Rerum Germanicarum in usum scholarum*, 61), p. 1-62.

Wolf 2014 = K. Wolf, *Gli hupati di Gaeta, papa Giovanni VIII e i Saraceni. Tra dinamiche locali e transregionali*, in *Bullettino dell'Istituto storico italiano per il Medioevo*, 116, 2014, p. 25-60.

Wühr 1948 = W. Wühr, *Die Wiedergeburt Montecassinus unter seinem ersten Reformabt Richer von Niederaltaich († 1055)*, in *Studi Gregoriani per la storia di Gregorio VII e della riforma gregoriana*, 3, 1948, p. 369-450.

Zeller 2011 = B. Zeller, *Montecassino in Teano. Klösterliche Politik und lokale Eliten im Spiegel Montecassineser Privaturkunden del 10. Jahrhunderts*, in *Römische Historische Mitteilungen*, 52, 2010, p. 373-382.

NOTE

1. CMC, III, *Prologus*, p. 362.

2. La complessa tradizione delle CMC è stata ricostruita, da ultimo, da H. Hoffmann nella lunga introduzione alla sua edizione dell'opera. I suoi risultati sono utilmente sintetizzati in Lucherini 2001. Sul medesimo argomento, ma anche sui limiti dell'edizione Hoffmann, cf. Fagnoni 1980.

3. Petrus Diaconus, *Liber de ortu*, col. 1072c.

4. Gregorius Magnus, *Dialogi*: rinvio alla pubblicazione del testo gregoriano citata in bibliografia per l'ampio apparato di fonti e storiografia, nonché per la disamina delle principali edizioni dell'opera. Sulla bio-agiografia gregoriana cf. inoltre Galdi 2016 b, p. 9-30.

5. Paulus Diaconus, *Historia*, VI, 40, p. 178-179, qui 178.

6. Sulle due successive distruzioni di Montecassino e sulle loro conseguenze ancora utile è la lettura di Avagliano (a cura di) 1987. Sul ritorno dei Cassinesi sul monte cf. anche Bloch 1972, p. 602-605.

7. A parte i documenti editi in studi su aspetti e momenti di storia cassinese, alcuni dei quali saranno citati nelle note successive, o quelli compresi in sillogi documentarie dedicate ad altri territori o a diverse istituzioni, la più complessiva pubblicazione – sebbene nella forma dei registi – della documentazione conservata a Montecassino si deve a Leccisotti (a cura di) 1964-1977. In generale, per le edizioni dei documenti cassinesi, si vedano Cuozzo - Martin 1991, p. 123-126.

8. Toubert 1976, p. 691-692.
9. Sulla vita e l'opera di Pietro Diacono cf. principalmente Bloch 1998, p. 15-28, ma anche Dell'Omo 2015, con relativa bibliografia.
10. Soprattutto durante gli anni dell'abbaziale di Teobaldo, secondo Fonseca 2008.
11. Non è possibile, in questa sede, dar conto dell'ampia storiografia sul periodo desideriano, della quale segnalo almeno, anche per i relativi approfondimenti bibliografici: Cowdrey 1991; Avagliano - Pecere (a cura di) 1992; Dell'Omo 2010. Sullo *Scriptorium* cassinese, particolarmente per l'età desideriana, cf. soprattutto Newton 1999.
12. Se già Tommaso Leccisotti invitava a una rivalutazione del secolo X per la storia di Montecassino (Leccisotti 1980, p. 79), ancora pochi anni fa si lamentava uno scarso interesse storiografico per la prima metà dell'XI secolo cassinese (Fonseca 2008, p. 177 e nota 1).
13. Toubert 1976, p. 690-693.
14. Dell'Omo 2017, p. 73-74.
15. Sul periodo trascorso a Teano e sulle sue conseguenze cf. Leccisotti 1961, Leccisotti 1980, p. 81-82, Zeller 2011, Dell'Omo 2016, p. 128-129, Dell'Omo 2017, p. 74.
16. Cilento 1971, p. 326-333.
17. Su S. Vincenzo rinvio, anche per l'accurato apparato di fonti e bibliografia, a Marazzi 2011 e Marazzi 2012. Sulle vicende e il contesto del trasferimento a Capua di Cassinesi e Vulturmeni e sulle loro strategie insediative cf. soprattutto Visentin 2013, p. 722-727, ma anche Visentin 2012, p. 189-193.
18. Alcuni dei quali raccolti in Cilento 1971.
19. Mi riferisco qui soprattutto agli studi di Vito Loré, tra cui in particolare: Loré 2007 a, Loré 2007 b. Ulteriori, utili, osservazioni in Loré 2017. Cf. anche Visentin 2012, p. 95 ss. per il IX-X secolo, e, per la parte relativa a Capua, Di Muro 2010. Sulle circoscrizioni capuane si legga da ultimo l'esauriente saggio di Bruno Figliuolo (Figliuolo 2015). Infine, sui caratteri e sulle dinamiche parentelari capuani ma in generale dei territori della Longobardia meridionale, cf. l'ampio e recente studio di Thomas 2016.
20. Per la successione abbaziale e le date relative ai singoli abati ho seguito le cronotassi, sostanzialmente simili, riportate in Dell'Omo 1999, p. 295-296, e in RPD, IV, p. 1870-1872, preferendo quest'ultima nei casi dubbi.
21. Cf. Cilento 1971, p. 253-255; Cilento 1987; Leccisotti 1980, p. 83.
22. Dell'Omo 2017, p. 74-82, qui 74. È lo stesso studioso (p. 78) a sottolineare come i monaci avessero contraccambiato la munificenza capuana contribuendo alla «elaborazione della memoria storica della Longobardia meridionale», mediante la compilazione delle opere trasmesse nell'attuale Codice Cassinese 175, promosso dall'abate Giovanni (914-934). Cf. Dell'Omo 2016, p. 133-137.
23. Su Aquino e sulla sua evoluzione nel periodo longobardo, fino all'elevazione a gastaldato con Radoaldo nella seconda metà del IX secolo, cf. Scandone 1908. Sul passaggio di beni e giurisdizioni cassinesi ai gastaldati di Aquino e Teano si veda Scandone 1909, p. 50-52. Sui territori di Aquino e Teano, con ampio riferimento alle fonti, si legga anche Figliuolo 2015, p. 452-453.
24. O forse nel monastero dell'Aventino, come si legge nelle fonti farfensi, cf. Leccisotti 1960, p. 381.

25. CMC, I, 60, p. 151.
26. La vicenda è narrata in CMC, II, 1-2, p. 167-169, ed è ripresa, in tutto o in parte, dal *Chronicon Salernitanum* (163, p. 169). Se ne veda, però, la ricostruzione in Scandone 1909, p. 54-58, ma p. 58-59 per i patti stipulati tra Aligerno e Atenolfo e le loro conferme successive.
27. Scandone 1909, p. 59-62.
28. Sulla genealogia dei conti dei Teano, di origine capuana, cf. Thomas 2016, p. 255-259, 320-323.
29. CMC, II, 2, p. 169, cf. Scandone 1909, p. 60 e nota 1.
30. Sulla complessa e ramificata discendenza capuana mi baso sulla tavola genealogica pubblicata nell'Appendice II di Cilento 1971, p. 347 ss.
31. CMC, II, 2, p. 169-170. Tali *oblationes* sono da ultimo pubblicate in RPD, nn. 209-210 (anni 944 e 948), p. 637-641.
32. Si vedano, in proposito, i diversi *Praecepta* editi in RPD, I, nn. 214-215, 217-223, II, p. 656-687.
33. Cf. Loud 2016, p. 603.
34. Houben 1987, p. 63-64 ; Panarelli 2003, p. 3-4. Sui rapporti tra Montecassino e l'Impero prima della distruzione della colonia saracena del Garigliano nel 915 cf. Décarreaux 1974, p. 40-41, ma anche Segl 1985 per il ruolo svolto dai Saraceni nella politica meridionale degli Ottoni e dei loro successori.
35. Più in generale, sui rapporti tra gli Imperi bizantino e ottoniano relativamente all'Italia meridionale, sempre valido è lo studio di Lamma 1959.
36. Principe di Capua-Benevento dal 961, riuscì a subentrare anche al Principato di Salerno dopo il maggio 978, alla morte di Gisulfo I (946-978). Cf. Cilento 1971, p. 349-352 e, più recentemente, Visentin 2014.
37. DD O I, nn. 262, p. 374-375 (18-2-964), 360, p. 495-497 (30-6-968), 396, p. 538-539 (25 maggio 970); da ultimo i privilegi ottoniani sono pubblicati in RPD, I, nn. 117-119, p. 364-372. Ottone giudica anche a favore di Montecassino in una causa che opponeva l'abbazia a Landenolfo, vescovo di Lucera, DD O I, p. 260, RPD, I, n. 124, p. 395-396 (ottobre 981).
38. O II / O III, n. 254, p. 288-295, n. 260, p. 301-302 ; ma cf. RPD, I, nn. 120, p. 374-377 (6-8-981), 122, p. 387-388 (27-8-983), e i privilegi interpolati nn. 121 e 123, p. 380-385, 389-392. Sulla politica italo-meridionale di Ottone II cf. Houben 1987, p. 65-66, 73.
39. Da re, e su richiesta della madre Teofane, il 23 luglio 989, Ottone III aveva confermato i possessi cassinesi, secondo un *privilegium* tramandato dal solo Pietro Diacono : O II / O III, n. 56, p. 461-462, RPD, I, n. 126, p. 401-402. Cf. Dell'Omo 2008, p. 355.
40. Privilegio pubblicato da ultimo in RPD, I, n. 153, p. 464. Cf. von Falkenhausen 1978, p. 181 per il documento e 83-84 per l'attività dell'antipato.
41. Sui rapporti tra Montecassino e Bisanzio cf. soprattutto Bloch 1946, con osservazioni riproposte e ampliate in Bloch 1986, I, p. 1-136, e Loud 1994.
42. Loud 1994, p. 35-36. Cf. Bloch 1986, I, p. 10.
43. Giovanni XII, prima del 962, avrebbe confermato ad Aligerno i possessi abbaziali, la dipendenza diretta dalla sede apostolica, l'esonazione e la libera elezione dell'abate, RPD, I, n. 14, p. 90-92. Se il *privilegium* di Benedetto VII del 30-5-[977], che confermava i

possedimenti e i diritti di Montecassino, è probabilmente rimaneggiato (RPD, n. 12 A, p. 82-84), lo stesso papa avrebbe riconosciuto ad Aligerno, il 10-1-[971], *curtes* e chiese nella regione di Teramo, RPD, I, n. 12B, p. 85. Giovanni XV, inoltre, l'11 novembre [985 ?] avrebbe confermato all'abbazia i suoi possedimenti, la dipendenza diretta dalla sede pontificia, l'esenzione e la libera elezione dell'abate, RPD, I, n. 13, p. 86-89.

44. RPD, II, n. 224, p. 688-690. Già il nonno Guaimario I (880-901) aveva deliberato in favore di Montecassino, *CMC*, I, 51, p. 132.

45. Per scomparire poi nella documentazione agli inizi del XIV secolo, si veda Fabiani 1968, p. 22-23 : l'opera del Fabiani, pubblicata in tre tomi dal 1968 al 1980, rimane ancora oggi fondamentale per lo studio della *Terra*, da integrare, però, almeno con le *Appendici* II e III del IV vol. del RPD, p. 1875-1953 (*I possedimenti di Montecassino*) e 1955-1959 (*Confini della Terra s. Benedicti*).

46. Il riferimento è soprattutto al privilegio di Landolfo I e Atenolfo II del 25 aprile 928, il primo documento originale sui confini dei possedimenti cassinesi, cf. *CMC*, I, 54, p. 139. Si vedano : Leccisotti (a cura di) 1964-1977, II, n. 5, p. 106 ; Fabiani 1968, p. 41-43 ; Bloch 1986, p. 234, 687, Dell'Omo 2017, p. 77.

47. RPD, IV, p. 1816-1821.

48. RPD, I, n. 215, p. 661-663.

49. Toubert 1976, p. 694-696.

50. Cf. Martin 2008, p. 180-181.

51. *CMC*, II, 11, p. 172-173.

52. Dell'Omo 2017, p. 82-83.

53. Leccisotti 1980, p. 87-88 ; cf. anche Di Carpegna Falconieri 2007, in particolare p. 364, e soprattutto Rosé 2008, p. 256 ss.

54. *CMC*, II, 12, p. 189-190.

55. Su Landolfo IV e il suo breve governo cf. Beolchini 2004.

56. *CMC*, II, 10, p. 188. Su Landolfo cf. Berto 2004.

57. La notizia dell'assassinio di Aione si legge nella *Cronaca dei conti e dei principi longobardi di Capua*, pubblicata prima in Cilento 1957 e poi riedita in Cilento 1971 (da cui qui si cita), p. 306-307 e 308 per la spedizione di Ugo. Sulla figura del marchese si veda Falce 1921.

58. Cf. Cilento 1971, p. 343-345, e Marazzi 2016, p. 17.

59. Ottone II, a Capua, confermò il Principato ad Aloara e al figlio, *CMC*, II, 9, p. 187.

60. *Chronicon Vulturnense*, II, p. 325-326. Sugli avvenimenti seguiti alla morte di Landolfo cf. Visentin 2012, p. 197-199.

61. Cilento 1971, p. 376. Riguardo invece il cod. cassinese 175, il testimone più antico della *Cronaca*, cf. Dell'Omo (a cura di) 1998, p. 175-178.

62. L'11 novembre [989], *CMC*, II, 14, p. 194. La più recente edizione è nel RPD, I, n. 15, p. 93-96. E' da riferirsi probabilmente al periodo di Mansone anche un privilegio dello stesso Giovanni concesso tra il 992 e il 994, contenente le consuete conferme, RPD, I, n. 17, p. 102-103.

63. Landolfo avrebbe rilasciato un *praeceptum confirmationis* a Montecassino nel settembre del 990-991, *CMC*, I, 14, p. 194 ; Laidolfo, il 10 dicembre [994], concesse a Mansone quindici famiglie di Aquino, nonché Castrocielo (provincia di Frosinone) con il

monte Asprano e le sue pertinenze, al lato del quale l'abate costruì la rocca detta *Sicca* e la chiesa di S. Croce, *ibid.*, p. 194-195, e RPD, I, n. 235, p. 731-733.

64. CMC, II, 15, p. 195 ; Cilento 1971, p. 309-310, e nota 36, p. 345-346. Cf. Dell'Omo 2008, p. 78-79.

65. CMC, II, 15, p. 195.

66. Dell'Omo 2008, rispettivamente p. 80 e 75-76.

67. Per questi aspetti vedi Panarelli 2003, p. 9-10. Il probabilmente spurio diploma di Ottone III del 12 novembre 999, che reintegrava Montecassino dei beni sottratti dal duca di Gaeta Marino, è edito da ultimo nel RPD, I, n. 155, p. 466-467.

68. Feller 1998, p. 237.

69. Aligerno, il 27 gennaio 980, si era fatto concedere dai principi capuani la peschiera di Lesina con la sua foce, insieme alla chiesa di S. Focato ed alcune case nella stessa Lesina, CMC, II, 2, p. 170 ; RPD, n. 213, p. 653-655 ; cf. Leccisotti 1937, qui n. 10, p. 48. Riguardo gli interessi cassinesi su Lesina, iniziati forse già nel secolo precedente, ma anche di altri monasteri come S. Sofia di Benevento, cf. Martin 1993, p. 178 ss., 195 ss., 201 ss., *passim*.

70. Beolchini 2007 e Scandone 1956.

71. Décarreaux 1974, p. 41.

72. CMC, II, 16, p. 196. Cf. Décarreaux 1974, p. 43-44.

73. Fondato alla fine dell'VIII secolo dall'abate Gisulfo, CMC, I, 18, p. 59.

74. Nilo era stato accolto a Montecassino su pressione dei Capuani, cf. *Βίος Νείλου* 73, p. 112-113. Sul ruolo di Aligerno nell'accoglimento di Nilo, nonché sulla possibilità che il suo insediamento a Valleluce nel 981 sia da mettere in relazione con la rimessa a coltura della *Terra s. Benedicti*, cf. Sansterre 1991, p. 349-351.

75. Più genericamente, nella *Vita prior* di Adalberto, Nilo avrebbe detto che l'accoglimento del sant'uomo avrebbe potuto nuocere a lui e alla sua comunità : *S. Adalberti Pragensis episcopi et martyris vita prior*, 15, p. 23.

76. CMC, II, 17, p. 200-201.

77. *S. Adalberti Pragensis episcopi et martyris vita prior*, 14-15, p. 20-23. Su Adalberto e su questo episodio, nonché sui rapporti tra Nilo e il monachesimo benedettino, si vedano : Rousseau 1973 ; Sansterre 1991, p. 372-375 ; Sansterre 2006, particolarmente p. 105-107 ; Bielawski 2004 ; Dell'Omo 2008, p. 80-83 ; von Falkenhausen 2012 ; Peters-Custot 2014, p. 187-188 ; Peters-Custot 2015, p. 93-94 ; Peters-Custot 2017, p. 4-7 del pre-print : ringrazio l'amica e collega Annick per avermi gentilmente fatto leggere il suo saggio prima della pubblicazione. Sulla tradizione agiografica relativa ad Adalberto cf. specificamente Golinelli 2000 e Dunin-Wasowicz 2001, p. 184-185. Sull'influsso di Adalberto su Montecassino fino ad Oderisio cf. Casavecchia - Maniaci - Orofino 2016, p. 70.

78. CMC, II, 17, p. 200-201.

79. *Βίος Νείλου*, 85, p. 122, cf. Dell'Omo 2008, p. 83-84.

80. CMC, II, 16, p. 196.

81.

Ibid.,

II, 16, p. 199. Il cronista definisce Atenolfo gastaldo, ma è invece probabile che già il padre Atenolfo *Megalu*, tra il 981 e il 984, avesse ottenuto il titolo di conte, Scandone 1934, p. 61-63.

82. RPD, IV, p. 1775-1777, ma p. 1781-1782 per altre falsificazioni comunque non attribuibili a Pietro.
83. Toubert 1976, p. 696.
84. RPD, IV, p. 1777.
85. CMC, II, 20, p. 203-204.
86. L'episodio è narrato prima nei *Dialogi* dell'abate Desiderio (Desiderius Casinensis, *Dialogi*, II, 11, p. 106-107) e poi nelle CMC, II, 21, p. 205. Cf. Sansterre 1995, p. 83.
87. Gregorius Magnus, *Dialogi*, II, 35, 24-25.
88. CMC, II, 22, p. 206-207.
89. Cf. Pertusi 1963, qui 224, e von Falkenhausen 1996, qui p. 393 ss. Più in generale sul monastero dell'Athos si veda von Falkenhausen 2005.
90. Galdi 2005 e Galdi 2017, p. 105-110.
91. Sullo spazio riservato all'eremitismo nella spiritualità e nei modelli di santità cassinesi rinvio alle riflessioni, nonché ai numerosi esempi citati e all'ampia bibliografia, di Sansterre 1995, ma p. 65-67 sulla figura di Liuzio. Allo stesso articolo rinvio anche per la complessa e ancora dibattuta questione sull'influenza del monachesimo italo-greco su Montecassino e, in generale, sul mondo monastico occidentale.
92. Cf. Galdi 2014 a, p. 79-91.
93. CMC, II, 28, p. 218.
94. O II / O III, n. 291, p. 715-717 ; RPD, I, n. 125, p. 397-399.
95. CMC, II, 22, p. 207. Cf. Dell'Omo 2008, p. 73-74, e Panarelli 2003, p. 10-11.
96. RPD, I, nn. 140-141, p. 441-444. Cf. von Falkenhausen 1978, p. 87-88, 128-130, 188-189.
97. Loud 1994, p. 37.
98. *Ibid.*, p. 37-40.
99. CMC, II, 23-27, p. 208-217. Cf. RPD, IV, *ad indicem*, p. 2162.
100. CMC, II, 28, p. 218.
101. *Ibid.*, II, 28-29, p. 219-220.
102. CMC, II, 28-30, p. 223.
103. Böhmer 1969, n. 1143, p. 341-342 (12-13 marzo 1014), in cui si attribuiscono le falsificazioni a Pietro Diacono, ma cf. RPD, I, n. 16, p. 88-101.
104. Per il *praeceptum*, tramandato dal solo Pietro Diacono, si vedano DD H II, n. 287, p. 342-345, e RPD, I, 129, p. 407-411. Si segnalano anche le differenze tra la I e la III redazione delle CMC in merito all'elencazione di alcuni beni, in particolare relativi alla contea di Termoli, CMC, II, 31, p. 224.
105. *Chronicon Vulturnense*, III, p. 10-16.
106. CMC, II, 31, p. 223-224 ; DD H II, n. 400, p. 514-515 ; RPD, I, n. 130, p. 412-413. Per un primo orientamento bio-bibliografico su Pilgrim cf. Seibert 1993.
107. CMC, II, 31, p. 224 ; RPD, I, nn. 256, 257A, 257C, 258-259, II, p. 791 ss.
108. RPD, I, n. 112, p. 350-351. Cf. von Falkenhausen 1978, p. 89, 192.
109. Dell'Omo 2008, p. 80.
110. CMC, II, 32, p. 229.
111. *Ibid.*, p. 226-228, II, 33, p. 320.

112. *Ibid.*, II, 34, p. 230-233 ; cf. anche Desiderius Casinensis, *Dialogi*, II, 6, p. 99-101.
113. Rispettivamente Giovanni V e Dauferio II. Sulle donazioni papali, *Italia Pontificia* 1935, n.5, p. 82.
114. CMC, II, 35, p. 234-235. Cf. *Codex Diplomaticus Cajetanus*, n. 130, p. 244-252. Sui complessi problemi del documento e delle precedenti concessioni pontificie si veda Wolf 2014, p. 41-45, e cf. Fabiani 1968, p. 69-71.
115. CMC, II, 36, p. 235.
116. Décarreaux 1974, p. 44.
117. CMC, II, 37, p. 236 ; *Annales Casinenses ex Annalibus*, p. 1410.
118. Il Ms. W della terza redazione delle CMC (II, 37, p. 236-237) inserisce a questo punto una lunga digressione in cui accoglie la versione di Amato di Montecassino circa la venuta in Italia di 40 Normanni e l'aiuto da loro prestato al principe di Salerno Guaimario III contro i Saraceni, con il conseguente invio, da parte del principe, di ricchi doni in Normandia per invitare altri loro conterranei a scendere in Italia. Cf. Amatus Casinensis, *Historia*, I, XVII-XIX, p. 21-24 : l'opera di Amato, come è noto, ci è pervenuta solo attraverso una tradizione in volgare francese del XIV secolo, per cui, sui problemi inerenti la fedeltà del traduttore al testo originario, si veda specialmente Kujawinski 2012, p. 359-372, nonché Hoffmann 1969 per una discussione sulle fonti che registrano l'arrivo dei Normanni in Italia. Su Melo e la sua rivolta cf. : Chalandon 1907, p. 42-62 ; Corsi 2002, *ad indicem* ma soprattutto p. 129-131 ; Enzensberger 2007 ; Pio 2009.
119. Amatus Casinensis, *Historia*, I, XXVI, p. 35.
120. Sulle motivazioni del papa cf. Sibilio 2005, p. 235-237, e, più in generale sul pontificato di Benedetto VIII, Tellenbach 2000.
121. CMC, II, 38, p. 240.
122. Chalandon 1907, p. 62 ; Enzensberger 2007, particolarmente p. 143-144.
123. Marazzi 2016, p. 20, 31. Sulle vicende e i caratteri complessivi della Benevento altomedievale è un valido punto di riferimento Gasparri 1989.
124. Sul rapporto tra i Normanni e Montecassino cf. Houben 1992, p. 124-131 per il periodo qui oggetto di attenzione.
125. *Plein de tout pechié et de malvaistie* per Amato di Montecassino (Amatus Casinensis, *Historia*, II, V, p. 62). Desiderio, invece, ne sottolinea la crudeltà e lo spirito di rapina, rivolto soprattutto ai beni delle chiese, Desiderius Casinensis, *Dialogi*, I, 9, p. 68-69. Cf. *Chronicon Vulturense*, III, p. 77-79.
126. CMC, 38, p. 241.
127. Marazzi 2016, p. 23-25.
128. Cilento 1971, p. 282.
129. RPD, I, n. 139, p. 439.
130. Loud 1994, p. 42.
131. Il privilegio è da ultimo edito in RPD, I, n. 156, p. 468. Sospetti sull'autenticità del documento sono avanzati da von Falkenhausen 1978, p. 192-193.
132. L'itinerario di Enrico II in Italia e gli eventi legati alle sue tappe sono registrati, ma con alcune differenze, da fonti di area italica e germanica, di cui si segnalano almeno, per quanto riguarda il Mezzogiorno : *Annales Casinenses ex Annalibus*, p. 1411, dove si ricorda solo la venuta a Troia ; *Annales Barenses*, p. 57, dove si citano Benevento e Troia, il cui

assedio è ricordato anche in *Lupi Protospatarii Annales*, p. 57; *Gesta episcoporum Cameracensium*, III, p. 470, che riferiscono di Salerno, Benevento, Capua, Troia; si aggiungono Napoli e altre città non specificate in *Herimanni Augiensis Chronicon*, p. 120; sono presenti Troia, Benevento e Capua in *Wipos Gesta Chuonradi*, XXXVII, p. 57.

133. CMC, II, 39, p. 242-243.

134. *Ibid.*, II, 40-41, p. 244-245. Il Principato a Pandolfo e al figlio sarebbe stato poi confermato da Enrico il 5 gennaio del 1023 da Paderborn, con l'eccezione delle abbazie imperiali di Montecassino e S. Vincenzo, RPD, I, n. 159, p. 481.

135. Houben 1987, p. 74: Enrico si trattenne non più di quattro mesi nel Mezzogiorno e solo una settimana tra Capua, Benevento e Salerno, si calcola qui sulla base dei dati forniti in Brühl 1968, p. 478.

136. Sui rapporti tra Enrico e S. Vincenzo cf. Marazzi 2016, p. 26-27.

137. *Ibid.*, p. 27.

138. CMC, II, 42, p. 245-247.

139. Amatus Casinensis, *Historia*, I, 30, p. 39-41; CMC, II, 43, p. 247-248.

140. Smidt 1948, p. 210; Leccisotti 1951, p. 162-163.

141. Galdi 2014 b, p. 9.

142. CMC, II, 42, p. 249-250.

143. *Ibid.*, II, 4, p. 251; cf. Bloch 1986, I, p. 17-19.

144. RPD, n. 19, I, p. 109-111, anche per le ipotesi dell'attribuzione a Pietro della stessa falsificazione. Cf. anche p. 111-112 per l'edizione di altre due copie in cui non si fa riferimento alla presenza dei corpi, probabilmente precedenti al Diacono.

145. DD H II, n. 474, p. 603-604, CMC, II, 43, p. 251. Il possesso della Rocca sarebbe stato rinnovato il 19 aprile 1024, DD H II n. 508, p. 650-651. Cf. RPD, I, n. 128, p. 405-406, n. 132, p. 419-420.

146. CMC, II, 43, p. 251. Cf. DD H II, n. 482, p. 614-617, e RPD, I, n. 131, p. 414-417.

147. CMC, II, 44-47, p. 252-255.

148. Come il *praeceptum* con il quale chiedeva al papa di affermare la libertà dell'abbazia e la sua dipendenza diretta dall'Impero, concedendogli nel contempo la consacrazione dell'abate, la cui elezione doveva essere approvata dall'imperatore, RPD, I, n. 87, p. 285-286, anche per le ipotesi di attribuzione della falsificazione a Pietro Diacono; così come sarebbe falso un decreto sui beni di Pandolfo IV a Capua, DD H II, n. 530, p. 684-686 e RPD, I, n. 159, p. 473-474.

149. Su preghiera di Enrico egli avrebbe emanato un documento che esprimeva il favore imperiale nei confronti del monastero, si veda RPD, n. 18 (giugno-luglio 1023), p. 105-108: qui l'interpolazione riguarda la consacrazione dell'abate, riservata da Enrico alla sola Chiesa romana. Un *constitutum* pontificio avrebbe stabilito che la medesima consacrazione, di cui Enrico aveva incaricato papa Benedetto, dovesse escludere ogni simonia, RPD, I, n. 87a, p. 287.

150. CMC, II, 52, p. 262-263.

151. Durante la sua discesa in Italia del 1021-1022, l'imperatore avrebbe restituito al monastero alcuni possedimenti nella contea di Termoli di cui si erano appropriati Attone III e Pandolfo di Chieti, DD H II, n. 465, p. 591-592; cf. RPD, I, n. 135, p. 431-432; CMC, II, 52, p. 263-264. Sull'attività di Teobaldo a S. Liberatore cf. Feller 1998, p. 238, 379-381, 697 (qui

per l'intervento di Enrico II). Sulla famiglia degli Attoni cf. la tavola genealogica in *ibid.*, p. 621. Sulla documentazione di S. Liberatore si veda Dell'Omo (a cura di) 2003.

152. *CMC*, II, 53, p. 265-266. Cf. Orofino (a cura di) 2006.

153. *CMC*, II, 56, p. 266-270. Per un primo orientamento sulla tradizione agiografica relativa a Mauro si legga Pilara 2009.

154. *CMC*, II, 57, p. 270-274 ; cf. Fonseca 2008, p. 183.

155. Sul Principato di Guaimario III cf. gli ampi riferimenti in Taviani-Carozzi 1991, I, p. 86, 370-373, 401-404, 472, 598, 620, 633, II, p. 911, 997, 1021, 1024, 1041, 1047, 107 ; ma anche Bedina 2003.

156. Amatus Casinensis, *Historia*, I, XXXIV, p. 45, che aggiunge anche l'invio di doni da parte del Salernitano, e *CMC*, II, 56, p. 274. Si scrive di una generica fuga di Pandolfo dalla prigionia nel *Chronicon Vulturense*, III, 5, p. 79.

157. Marazzi 2016, p. 33-34.

158. *CMC*, II, 56, p. 274-275. Sul ruolo dei Marsicani, ancora da approfondire, in questo difficile frangente storico ma anche nei decenni precedenti cf. Marazzi 2016, p. 31.

159. Amatus Casinensis, *Historia*, I, XXXIV, p. 45.

160. *Ibid.*, I, XXXIX, p. 51-52.

161. Marazzi 2016, p. 35.

162. Amatus Casinensis, *Historia*, I, XXXXI, p. 52, ma cf. nota 4, p. 53, per la datazione ; *Annales Casinenses ex Annalibus*, p. 1413.

163. *CMC*, II, 56, p. 275 ; Amatus Casinensis, *Historia*, I, XLII, p. 52 : Rainulfo avrebbe sposato la sorella di Sergio, vedova del duca di Gaeta ; *Annales Casinenses ex Annalibus*, p. 1414 ; Bloch 1986, I, p. 31.

164. RPD, n. 276, p. 846-847.

165. Soprattutto *CMC*, II, 56, p. 276, ma cf. Bloch 1986, I, p. 31, 35.

166. Il protospatrio Pothus Argyrus, nel marzo del 1032, offrì a Basilio un privilegio : RPD, I, n. 142, p. 445-446, cf. von Falkenhausen 1978, p. 202.

167. *CMC*, II, 57, p. 277-279.

168. *Ibid.*, II, 58, p. 279-280. L'anno di morte di Teobaldo è stato molto discusso, cf. Bloch 1986, I, p. 314-315, che propende per il 1035. Pongono invece la sua morte tra il 1035 e il 1037 i più recenti editori di *CMC* (p. 285 e nota 2) e nel 1036 l'editore di Amatus Casinensis, *Historia*, p. 50 (a margine).

169. *CMC*, II, 59, p. 280-281.

170. Bloch 1986, I, p. 315. Sulla figura di Basilio e sul suo governo cassinese cf. von Falkenhausen 1992, p. 81-87.

171. *CMC*, II, 61-62, p. 285-286.

172. *Ibid.*, II, 62, p. 286.

173. *Ibid.*, p. 287. Sulla figura di Gaitelgrima cf. Stasser 2003, p. 30-31.

174. Sul Principato di Guaimario si veda Taviani-Carozzi 1991, I, p. 299, 308, 321, 353, 362, 370-373, 401-404, 435, 448, 453, 465, 575, 581, 633, II, p. 679-680, 715, 728, 762, 768, 839, 843-847, 856-861, 897, 907, 930, 940, 945, 970, 980, 997, 1008, 1021, 1035, 1092.

175. Stasser 2003, p. 9-20.

176. Amatus Casinensis, *Historia*, I, 40, p. 52.
177. Su tali circostanze cf. Marazzi 2016, p. 38-39.
178. Amatus Casinensis, *Historia*, II, 3, p. 59-60.
179. Galfredus Malaterra, *De rebus* (a), I, VI, p. 10, e Galfredus Malaterra, *De rebus* (b), I, VI [b].
180. Tabacco 1992, p. 43.
181. Desiderius Casinensis, *Dialogi*, I, 9, p. 69.
182. CMC, II, 63, p. 288. Sulle due discese di Corrado II nel 1037 e nel 1038 in Italia e sui tre mesi di permanenza nel Mezzogiorno, però, si vedano Böhmer 1951, p. 129-138, e Houben 1987, p. 83. Molto più sintetico il resoconto in *Wipos Gesta Chuonradi*, p. 37.
183. Desiderius Casinensis, *Dialogi*, I, 9, p. 69.
184. *Ibid.* e CMC, II, 63, p. 290-291.
185. CMC, II, 63, p. 291-292. Sulla figura di Richerio e il suo abbaziato, oltre alle fonti e alla bibliografia citate *infra*, cf. Galdi 2016 a.
186. Amatus Casinensis, *Historia*, II, 5, p. 62.
187. Hoffmann 1967, p. 313, 316. Il mese e l'anno sono confermati in : *Annales Casinenses*, p. 306, *Annales Casinenses ex Annalibus*, p. 1414, *Annales Cavenses*, p. 32, mentre altre fonti si limitano a registrare l'elezione, per es. *Chronicon Vulturense*, III, p. 84.
188. CMC, II, 63, p. 291-293.
189. Wühr 1948, p. 390.
190. *Annales Altahenses maiores*, p. 51.
191. Cf. soprattutto Jung 1989.
192. Sulla storia del monastero si veda Baronio (a cura di) 2002.
193. Dormeier 2003, p. 514.
194. Corrado II, il 28 febbraio del 1036, gli aveva confermato diritti e proprietà, DD K I, n. 227, p. 373-376.
195. Dell'Omo 1999, p. 35.
196. DD K I, n. 270, p. 373-376 ; RPD, n. 133, p. 421-425. Cf. CMC, II, 65, p. 295.
197. RPD, I, n. 20, p. 113-116.
198. Capitani 2000.
199. Houben 1987, p. 75-76.
200. Fedele 1905, p. 14, 16.
201. CMC, II, 63, p. 292, Secondo la III redazione delle CMC, Corrado, su sollecitazione dello stesso Guaimario, avrebbe investito Rainulfo della contea di Aversa e restituito il governo dell'archidiocesi al legittimo Atenolfo, II, 63, p. 292, circostanze registrate già da Amatus Casinensis, *Historia*, II, 6, p. 64.
202. Cf. Böhmer 1951, p. 136-137.
203. Amatus Casinensis, *Historia*, II, 12, p. 70 ; CMC, II, 63, p. 293.
204. Amatus Casinensis, *Historia*, II, 7, p. 65-66.
205. Su Maniace, oltre a Luzzati Laganà 2007, p. 28-30, si vedano von Falkenhausen 1978, p. 95-96, e Cheynet 1996, p. 48-49, 57-58, *passim*.

206. Amatus Casinensis, *Historia*, II, 8, p. 66-67 ; Galfredus Malaterra, *De rebus* (a), I, VII, p. 10-11, Galfredus Malaterra, *De rebus* (b), I, VII [b] : secondo Goffredo, per Guaimario sarebbe stato un modo per liberarsi dei Normanni. La circostanza è narrata anche nella terza redazione di CMC, II, 66, p. 298.
207. Si veda la solenne conferma a Montecassino del 12 giugno 1040, pervenuta in originale : CMC, II, 65, p. 302 ; Bloch 1986, I, p. 203 ; RPD, III, n. 363, p. 1045-1050. Per la donazione della chiesa amalfitana di S. Nicola (25-10-1039), attestata dal solo Pietro Diacono : Bloch 1986, I, p. 424 ; RPD, III, n. 370, p. 1063-1065 ; CMC, II, 65, p. 295 (CDMS).
208. CMC, II, 67, p. 301-302.
209. *Ibid.*, II, 68, p. 304-306. Cf. Fabiani 1968, p. 76.
210. CMC, II, 69, p. 306-308.
211. *Ibid.*, II, 70, p. 308.
212. Décarreaux 1974, p. 46 ; Fabiani 1968, p. 75.
213. Bloch 1986, I, p. 176, 194.
214. Amatus Casinensis, *Historia*, II, 42, p. 108-109 ; CMC, II, 71, p. 310-311 ; *Annales Casinenses*, p. 306 ; *Annales Casinenses ex Annalibus*, p. 1416 ; *Annales Cavenses*, p. 32.
215. Desiderius Casinensis, *Dialogi*, III, 22, p. 132-133 ; CMC, II, 71, p. 311.
216. Toubert 1976, p. 696-700.
217. *Ibid.*, p. 696-697.
218. *Ibid.*, p. 696-697. Cf. Martin 2008, p. 179.
219. CMC, II, 74-76, p. 315-320 ; Bloch 1986, I, p. 192 ; RPD, III, n. 369, p. 1061-1062. Cf. Fabiani 1968, p. 79-80.
220. Ai primi due sinodi sarebbe stato presente Richerio, v. Dormeier 2003, p. 315.
221. CMC, II, 77, p. 320-322.
222. *Ibid.*, II, 78, p. 322-323 ; KK H III, n. 184, p. 228-230 ; RPD, I, n. 134, p. 426-430.
223. CMC, II, 78, p. 323.
224. Marazzi 2016, p. 44-45.
225. È impossibile rendere conto in questa sede della storiografia, anche più recente, relativa a Leone IX e al suo contributo al processo di Riforma/Riforme della Chiesa. Mi limito a segnalare il recente volume di G. M. Cantarella e A. Calzona (a cura di) 2012, e soprattutto, anche per l'aggiornata bibliografia, il saggio ivi compreso di Longo 2012. Sul rapporto tra il papa e i Normanni cf. almeno Cantarella 2014, particolarmente p. 379-386.
226. CMC, II, 79, p. 324. Nello stesso 1050 Leone si sarebbe fermato anche a Salerno e Melfi secondo Amatus Casinensis, *Historia*, II, 15-16, p. 130.
227. CMC, 78, p. 324-325, ma per le integrazioni di Pietro Diacono a questo passo cf. Bloch 1986, II, p. 820, n. 271.
228. RPD, I, nn. 21, p. 117-120 (1052-1054), 22, p. 121-123 (20-5-[1052]), 24, p. 125-126 [aprile-maggio 1049], 25, p. 127-128 (29-5-[1053]).
229. Durante il pontificato di Leone IX, secondo Andrea (che scriveva tra il 1041 e il 1043), uno dei redattori dei *Miracula s. Benedicti*, s. Benedetto sarebbe apparso a Richerio confermando la presenza delle sue reliquie nel monastero francese di Fleury, si veda Galdi 2014 b, p. 7-8.

230. Desiderius Casinensis, *Dialogi*, III, p. 151-159.
231. CMC, II, 85, p. 333-334. Prima del luglio 1054, Costantino Monomaco avrebbe concesso a Montecassino due libbre d'oro annue, v. RPD, n. 144, p. 149, cf. Bloch 1986, I, p. 4, nota 3, 37-38, nota 3.
232. Loud 1994, p. 44.
233. Bloch 1986, I, p. 185, 387, 412, 425-426, 457 ; II, p. 646, 714, 720-721, 799, 828, 843.
234. Bloch 1986, I, p. 449, II, p. 753 ; RPD, n. 336, p. 981-986 ; CMC, II, 83, p. 331-332.
235. CMC, II, 86, p. 337.
236. *Ibid.*, II, 88, p. 339 ; Bloch 1986, I, p. 361, 392, II, p. 859. Cf. RPD, III, p. 1066 ss.
237. *Annales Altahenses maiores*, p. 51.
238. Cf. Constable 2002, p. 157.
239. CMC, II, 88, p. 339-340. La sua morte è annotata anche in altre fonti : Amatus Casinensis, *Historia*, p. 165 ; *Annales Casinenses*, p. 306 ; *Annales Casinenses ex Annalibus*, p. 1417 ; *Annales Cavenses*, p. 33-34 ; *Chronicon Vulturense*, III, p. 88). Il legame tra Richerio e il suo primo monastero bavarese è testimoniato dalla registrazione della sua morte nel necrologio di Niederaltaich, anche se erroneamente al 13 dicembre : *Necrologia Germaniae*, p. 70 ; Wühr 1948, p. 441 ; Hoffmann 1967, p. 315.
240. Dell'Omo 1999, p. 35-36.
241. CMC II, 86, p. 336-337.
242. *Ibid.*, II, 89, p. 340-341. Cf. D'Onofrio 2003 e Dell'Omo 1999, p. 191.

RIASSUNTI

Si prendono in esame le vicende dell'abbazia di Montecassino dalla metà del X alla metà dell'XI secolo, al fine di individuarne alcuni caratteri strutturali e costanti che ne caratterizzarono lo svolgimento e, nel contempo, funsero da premesse indispensabili per quello che è generalmente considerato il periodo d'oro del monastero, coincidente con l'abbaziato di Desiderio. Mediante un approccio diacronico, secondo la linea della successione abbaziale da Aligerno a Richerio e con un'ottica prevalentemente politica, tali vicende saranno osservate soprattutto attraverso la lente dei rapporti, mutevoli e complessi, tra Montecassino, gli Imperi, occidentale o orientale, e i territori della *Langobardia* meridionale. Lungo questo periodo, l'espansione territoriale e patrimoniale dell'abbazia, continua ma costantemente insidiata dai signori locali, e la crescita del suo potere attrattivo, sia spirituale che culturale, risulteranno il frutto dell'intreccio di diversi fattori e soprattutto delle relazioni dinamiche intessute dai suoi abati - con maggiore o minore successo - con i poteri locali e generali con i quali vennero a contatto, pur nella mutevolezza del quadro politico-istituzionale meridionale.

The essay examines the historical events of the Montecassino abbey from the middle of the tenth to the middle of the eleventh century, with the aim of highlighting the constant and structural characteristics that are indispensable for understanding what is generally considered the golden period of the monastery, coinciding with the government of Abbot Desiderius. By means of a

diachronic approach, following the abbot's succession line from Aligerno to Richerio, with a particular attention to political circumstances, such events will be observed above all through the dynamic and complex relationship among Montecassino, the Western and the Eastern Empires, and the territories of southern *Langobardia*. During this time, the constant territorial and material expansion of the abbey and the growth of its power of attraction, both in spiritual and cultural terms, will be the result of the intertwining of several factors and especially of the dynamic relationships woven by its abbots – with greater or lesser success – with the local and the universal powers, in the midst of the constantly changing political and institutional framework.

INDICE

Parole chiave : Abbazia di Montecassino, Abati di Montecassino, Patrimonio cassinese, Terra S. Benedicti, Aligerno, Teobaldo, Richerio, Principato di Capua, Pandolfo IV principe di Capua, Principato di Salerno, Guiamario IV principe di Salerno, Principato di Benevento, Impero d'Occidente, Impero d'Oriente, Normanni

Keywords : Montecassino Abbey, Abbots of Montecassino, Patrimony of Montecassino, Terra S. Benedicti, Aligerno, Teobaldo, Richerio, Principality of Capua, Pandolfo IV prince of Capua, Principality of Salerno, Guaimario IV prince of Salerno, Principality of Benevento, Western Empire, Eastern Empire, Normans

AUTORE

AMALIA GALDI

Università degli studi di Salerno, Dipartimento di Scienze del Patrimonio culturale –
amgaldi@unisa.it

**Atelier doctoral : « Circulations,
connexions et dynamiques sociales :
la Méditerranée centrale et
occidentale entre mondes chrétiens
et islamiques (VIIe-XVe siècles) »**

coordonné par Lucia Arcifa et Anliiese Nef

Introduction

Lucia Arcifa et Annliese Nef

- 1 L'atelier doctoral dont une partie des interventions sont ici publiées a été organisé à l'Université de Catane entre le 11 et le 15 juillet 2016. Coordinné par Lucia Arcifa (Università degli Studi di Catania) et Annliese Nef (Université Paris I-Panthéon Sorbonne), il était organisé par l'École française de Rome et l'université de Catane, et soutenu par l'UMR 8167 Orient et Méditerranée, par l'UMR 5648 CIHAM et par la Casa de Velázquez, dans l'idée de renforcer la coopération entre les deux institutions françaises à l'étranger autour des ateliers doctoraux.
- 2 Le thème en était le suivant : « Circulations, connexions et dynamiques sociales : la Méditerranée centrale et occidentale entre mondes chrétiens et islamiques (VII^e-XV^e siècles) ». Sa formulation soulignait d'entrée de jeu qu'il s'agissait de réfléchir ensemble aux modèles interprétatifs les plus pertinents en vue de penser les types de contacts entre mondes chrétiens et islamiques dans la Méditerranée occidentale et centrale. Diverses propositions ont en effet été avancées récemment qui vont des transferts culturels à la notion de transculturalité, en passant par l'histoire connectée. Toutes insistent sur les dynamiques de transformations sociales à l'œuvre en amont et en aval des contacts proprement dits, parmi lesquelles figurent révolutions scientifiques et évolutions techniques ; évolution des relations de connaissance et d'interconnaissance, transformation de l'appréhension de l'espace et de ses habitants, évolution des conceptions du beau et du goût ; transformation des modes de vie (alimentations, vêtement, hygiène, comportement...) ; évolution des normes juridiques et politiques.
- 3 Les contextes de contact pris en compte étaient variés : conquêtes et changements de dominations, évolutions de la culture matérielle et transformations sociales qu'ils entraînent ; relations diplomatiques, commerciales, artistiques ou intellectuelles ; représentations de l'altérité ; et enfin espaces partagés (zones frontalières, lieux de transactions, etc.).
- 4 L'appel à candidature international insistait également sur le fait qu'il s'agissait de réfléchir à partir de sources de natures distinctes exigeant des approches différentes : culture matérielle et représentations, sources archéologiques et textuelles.

- 5 Le comité scientifique qui a sélectionné les participants était composé des intervenants : Lucia Arcifa, Sonia Gutierrez (INAPH-Instituto Universitario de Investigación en Arqueología y Patrimonio Histórico-Universidad de Alicante), finalement absente, Mohamed Hassen (Université de Tunis), Daniel König (Université de Heidelberg, Cluster « Asia and Europe in a Global Context »), Annliese Nef, Roser Salicrú i Lluch (Institució Milà i Fontanals – Consejo Superior de Investigaciones Científicas ; Barcelona), Jean-Pierre Van Staëvel (Université Paris-Sorbonne, UMR 8167), Dominique Valérian (Université Lyon 2, 648). S’y ajoutaient Stéphane Gioanni (directeur des études médiévales de l’École française de Rome) ; Mirella Cassarino, Carmelo Crimi, Claudia Guastella et Carmelina Urso, tous de l’Università degli Studi di Catania.
- 6 Douze candidats bénéficiant d’une bourse de l’EFR et deux autres sans cette aide ont participé à l’atelier ; ils venaient d’Italie, d’Espagne, du Portugal, de Pologne et de Tunisie. Des étudiants de l’université de Catane ont également assisté à cette formation. À l’issue de la session, quatre textes ont été retenus après évaluation pour une parution dans les *MEFRM*. Ils reflètent la diversité, des sources sollicitées, des approches et des questionnements mis en œuvre : Aimone Grossato à partir d’un exemple d’échange de dons entre les Omeyyades d’al-Andalus et les Ottoniens avance des considérations générales sur ce type d’échanges entre ces deux dynasties et Byzance. Catherine Richarté-Manfredi propose, quant à elle, une réflexion sur les épaves datant du haut Moyen Âge retrouvées en Méditerranée occidentale et les envisage comme des témoins des échanges commerciaux plutôt que belliqueux. Maria del Mar Valls Fusté analyse les possibles liens entre le répertoire, constitué de multiples apports, des peintures présentes sur les plafonds d’édifices localisés dans les territoires de la Couronne d’Aragon et les motifs qui ornent la céramique produite à Paterna et Teruel au XIV^e siècle. Enfin, Nunzia Mangialardi, en partant de l’analyse de l’enceinte du château de Lucera, s’interroge sur l’origine de l’utilisation médiévale de la brique dans la construction en Pouille, et dans l’Italie méridionale normanno-souabe.
- 7 Nous tenons pour finir à remercier le recteur de l’Université de Catane et le professeur Santo di Nuovo, directeur du Dipartimento di Scienze della Formazione de l’Université de Catane, ainsi que tous les collègues, les doctorants et post-doctorants de cette université pour leur présence, questions et discussions. La visite de Syracuse le dernier jour a aussi bénéficié de l’accueil et des interventions de Tiziana Ricciardi (Pontificia Commissione di Archeologia sacra, inspectrice pour les catacombes de la Sicile orientale) et Giulia Arcidiacono (docteure en histoire de l’art médiéval de l’Université de Bari), qu’elles en soient remerciées.

AUTEURS

LUCIA ARCIFA

Università di Catania, l.arcifa@unict.it

ANNLIESE NEF

Université Paris I-Panthéon Sorbonne, annliese.nef@univ-paris1.fr

Un caso di *translatio* martiriale da al-Andalus a Roma ?

Alcune considerazioni sugli scambi di doni tra Ottoni, Bisanzio e Cordova

Aimone Grossato

- 1 Questo contributo verterà sul tema dello scambio dei doni in riferimento alle relazioni diplomatiche¹ tra i sovrani e imperatori ottoniani, il califfato di Cordova e la dinastia macedone a Bisanzio nel corso del X secolo. In particolare, riprendendo una felice espressione coniata dall'arabista e archeologo francese Oleg Grabar, proverò a capire se è possibile adottare la sua « shared culture of objects »², non limitandomi, come nel suo caso, allo scambio dei doni tra Bisanzio e l'Islam, ma allargando il campo di indagine anche alla dinastia sassone, in un contesto dunque dell'Occidente cristiano. La scelta di questi tre attori politici non è casuale, non solo infatti essi costituiscono le tre realtà politiche più influenti nel bacino del Mediterraneo nel corso del X secolo³, ma il valore eccezionale dei contatti diplomatici intercorsi tra di esse – sottolineato già da Karl Leyser⁴ e più recentemente da alcuni lavori del bizantinista Nicolas Drocourt⁵ – rendono un'analisi di questo tipo assolutamente interessante.
- 2 È doveroso premettere che un'indagine come questa è giocoforza influenzata da alcuni elementi che la rendono estremamente complessa e talvolta anche pericolosa. In primo luogo le attestazioni sui doni d'ambasceria sono riportate esclusivamente da una delle parti, senza che sia dunque possibile una conferma delle informazioni riportate dai testi⁶. In secondo luogo, nel caso dello studio dello scambio dei doni in età alto medievale è praticamente impossibile, con alcune rare eccezioni, riuscire a identificare materialmente nelle collezioni di musei, enti ecclesiastici e privati i doni testimoniati dalle fonti scritte. Questo ci impedisce dunque di analizzare proprio quella materialità del dono la quale gioca un ruolo fondamentale in questo delicato processo di scambio. Da ultimo è anche importante ricordare come molto spesso le stesse fonti scritte non si interessino oppure

nominino solamente la presenza di doni nella trattazione delle ambascerie⁷, un fenomeno dovuto non solo al fatto che ogni missione diplomatica era accompagnata da doni e che dunque essi venivano spesso dati per scontati, ma anche all'evidenza che – per lo meno a Bisanzio e presso le corti califfali islamiche – era pratica regolare quella di accompagnare una lista dei doni⁸ alle lettere d'ambasceria⁹, liste che solo in rari casi ci sono pervenute¹⁰.

- 3 Prima di rivolgermi direttamente ad alcuni casi specifici è necessario però ritornare per un momento alla premessa del nostro discorso e ripercorrere molto brevemente l'evoluzione nell'approccio adottato dagli studiosi in riferimento allo scambio di doni diplomatici in età alto medievale in contesti transculturali¹¹, laddove cioè tali doni erano al centro di rapporti tra entità politiche caratterizzate da tratti culturali e/o religiosi nettamente distinti. Verranno dunque analizzati alcuni passi significativi – non necessariamente in ordine cronologico – che ci permetteranno di fare alcune considerazioni alla luce delle premesse di carattere metodologico.

Lo scambio di doni d'ambasceria in contesti transculturali alto medievali

- 4 Dalla pubblicazione, tra il 1923 e il 1924, del celebre *Essai sur le don*¹² dell'antropologo francese Marcel Mauss, la letteratura scientifica incentrata sull'analisi dello scambio dei doni ha vissuto un sempre crescente interesse a livello internazionale. Anche gli storici medievisti, già a partire dagli anni '50 del secolo scorso, facendo proprie per lo meno alcune delle categorie adottate da Mauss nella sua analisi, hanno tentato di interpretare i significati del dono nel corso dell'età medievale, sviluppando anche tesi piuttosto radicali che mettevano in diretta relazione il *gift giving* con lo sviluppo dell'economia di scambio a partire dall'alto Medioevo¹³. D'altra parte, anche in anni più recenti, sebbene con le dovute critiche e riserve, gli influssi di tali posizioni non sono venuti meno¹⁴, tanto che il bizantinista tedesco Peter Schreiner non esita a parlare di un « Handelsverkehr » in relazione alla circolazione di doni diplomatici tra Bisanzio e l'Occidente cristiano¹⁵, mentre Cutler ha cercato di dimostrare l'importanza anche economica del dono diplomatico tra Bisanzio e l'Islam, in quelle che lui stesso, rifacendosi alle dottrine economiche di Keynes, ha definito « the economic consequences of the gift »¹⁶.
- 5 La definitiva accettazione, da parte dei medievisti, degli strumenti adottati dall'antropologia nello studio dei doni, ha dato luogo ad un interessante e complesso dibattito sulla validità effettiva che le categorie adottate dagli antropologi in contesti culturali e cronologici molto diversi possono avere nelle analisi effettuate dagli storici medievisti¹⁷.
- 6 Nella storiografia incentrata sullo scambio dei doni diplomatici in età alto medievale in contesti di transculturalità, gli studiosi si sono assestati essenzialmente su due posizioni distinte. Da una parte vi è quello che potremmo definire il riconoscimento di una cultura condivisa del dono, che rifletteva di fatto – se non totalmente almeno in parte – una comune cultura a livello di élite e di corte. Anche il dono dunque in questa prospettiva, assume le forme tipiche di quegli oggetti di lusso che riflettevano culturalmente e simbolicamente i valori e la ricchezza delle corti, ed anche per questo quindi tali oggetti potevano essere facilmente riadattati in più occasioni, all'interno della cerchia dei cortigiani di corte o addirittura nell'ambito di una nuova ambasceria¹⁸. Dall'altra parte si tende ad evidenziare invece come il dono assuma un significato molto diverso da quello

originario a seconda di come esso viene interpretato – oppure mal interpretato – nel contesto in cui viene ricevuto¹⁹. È questa per esempio la posizione adottata dalla bizantinista Leslie Brubaker, la quale, soffermandosi in particolare sullo scambio di manoscritti e tessuti tra Bisanzio e l'Europa cristiana, ha dimostrato come la percezione e la trasformazione nel significato di un dono giocassero un ruolo chiave nelle dinamiche di corte in età alto medievale²⁰. Più recentemente Alicia Walker ha perfezionato l'interpretazione di Brubaker, arrivando addirittura a suddividere il cambiamento del significato della cultura materiale nelle relazioni esterne della corte bizantina in ben cinque fasi differenti che vanno dall'emulazione all'espropriazione²¹. Legata a questa interpretazione, anche se non del tutto coincidente, vi è infine la posizione di Avinoam Shalem, il quale ha interpretato i doni d'ambasceria anche nell'ottica delle conoscenze (botaniche, zoologiche, della lavorazione dei materiali ecc.) di cui essi erano portatori presso le corti straniere²². Come cercherò di far vedere in questo mio breve lavoro, sono pienamente convinto che queste due (o tre) posizioni non siano necessariamente inconciliabili e che – perlomeno in questo caso specifico – dovrebbero essere considerate complementari.

- 7 In questo contributo mi concentrerò solo su alcune testimonianze di doni attestati nelle fonti scritte, le quali mi permetteranno di sviluppare alcune considerazioni più generali.

Una traslazione martiriale da al-Andalus a Roma ?

- 8 Il primo passo che analizzeremo è estremamente controverso anche se non per questo trascurabile²³. È citato con alcune differenze nelle opere di al-Kazwīnī, al-Himyarī e al-'Udhri, in quest'ultimo nella forma più completa. Scrive al-'Udhri :

Tra alcuni resoconti riguardo ad esso [un olivo presso una chiesa di Lorca] ne ho visto uno secondo il quale Ibrāhīm ibn Ya'qūb al-Isrā'īlī al-Turtūshī riferiva che il re dei romani [*malik al-Rūm*] a Roma [*Rūmiyah*], nell'anno 350 dall'*Hijrah* [961/962] gli disse che desiderava inviare al Comandante dei credenti [*Amīr al-mu'minīn*] in al-Andalus un saggio *comes* [*qūmis*] con un dono. La sua richiesta principale, e supplica più importante, riguardava il seguente assunto : egli riteneva che in quel luogo [presso Lorca] vi fosse una chiesa nel cui cortile vi era un olivo. Nella notte di Natale esso fioriva, fruttificava e maturava il giorno seguente. Egli sapeva che il martire sepolto lì godeva di un grande riconoscimento di fronte a Dio Onnipotente ; e implorava sua altezza [il califfo] di persuadere e sollecitare la gente di quella chiesa di fargli avere le ossa di quel martire. Se le avesse ottenute, sarebbe stato per lui più grande di ogni benedizione sulla terra²⁴.

- 9 In questo passo al-'Udhri fa riferimento ad un olivo miracoloso che sarebbe cresciuto nei pressi del castello di Mīrabayt (Miravete), un centro sotto la giurisdizione di Lorca che intorno al 1342 fu rinominato Puebla de Don Fadrique in omaggio a un maestro dei cavalieri dell'Ordine di Santiago²⁵. Numerose leggende erano fiorite intorno a questo albero, sorto sui resti di un martire cristiano²⁶, il quale sarebbe stato addirittura tagliato a causa dei troppi fedeli e curiosi che giungevano a vederlo, un'azione inutile però, dal momento che esso tornava a mettere radici²⁷.
- 10 Sebbene sia possibile, e probabile, che il passo costituisca una mera attestazione di *mirabilia*, tanto cari ai geografi arabi come a quelli cristiani in epoca medievale, cionondimeno la citazione del nome di Ibrāhīm ibn Ya'qūb e alcune informazioni particolarmente interessanti lo rendono degno di nota.

- 11 L'identità di Ibrāhīm ibn Ya'qūb al-Turtūshī²⁸, il quale avrebbe redatto una compilazione dei propri viaggi attraverso l'Europa centro-orientale, probabilmente tra il 961 e il 966²⁹, rimane tuttora incerta. Alcuni frammenti di tale resoconto di viaggio sono sopravvissuti nelle opere di autori arabo-islamici di epoca medievale³⁰. La stessa natura dello scopo dei viaggi di Ibrāhīm ibn Ya'qūb rimane motivo di discussione, sebbene sembrerebbe accettabile l'ipotesi abbracciata da Eliyahu Ashtor³¹, il quale ritiene che Ibrāhīm ibn Ya'qūb fosse un agente non ufficiale dei califfi di Cordova, una pratica comune tra gli Abbasidi e i Fatimidi³² e attestata anche a Bisanzio³³.
- 12 Ritornando però al passaggio citato, innanzitutto abbiamo una data, il 961-962, dunque pienamente compatibile con la cronologia dell'itinerario del viaggiatore andaluso. In secondo luogo apprendiamo che l'incontro tra questi e un non meglio caratterizzato « re dei romani » avvenne nella città di Roma ; il termine *Rūmiyah* lascia pochi dubbi in questo senso, data la sua attestazione in numerose opere di geografi ed eruditi musulmani in epoca medievale³⁴. Il vero problema risiede nel fatto che al-'Udhri non ci dà alcuna precisazione sull'identità del « re dei romani »³⁵. Dal momento che in un passaggio³⁶ citato da al-Bakrī e attribuito a Ibrāhīm ibn Ya'qūb si nomina nuovamente un *malik al-Rūm*, al quale però questa volta viene affiancato un nome, quello di Ottone (in arabo *Hūtuh*), è legittimo ritenere che anche nel frammento citato da al-'Udhri doveva trattarsi dello stesso sovrano. Ora, sappiamo che in seguito a una richiesta ufficiale di aiuto da parte di delegati papali nel Natale del 960, Ottone I decise di intervenire militarmente in Italia. Il suo esercito partì da Augsburg nell'agosto del 961 e si ricongiunse con l'imperatore nei pressi di Roma il 31 gennaio del 962³⁷. Due giorni dopo Ottone e sua moglie Adelaide vennero incoronati a San Pietro da papa Giovanni XII imperatore e imperatrice³⁸. La data del 350 dall'*Hijrah* fornitaci da al-'Udhri individua un arco temporale che va dal 20 febbraio del 961 all'8 febbraio dell'anno successivo³⁹, non esclude quindi la possibilità che l'incontro tra Ibrāhīm ibn Ya'qūb e Ottone I sia avvenuto realmente. Secondo Engels⁴⁰ l'uso dell'espressione *malik al-Rūm* sarebbe dunque da intendere alla luce del nuovo titolo imperiale acquisito da Ottone I, anche se in realtà egli acquisì semplicemente il titolo di *Otto Imperator Augustus*⁴¹.
- 13 Per quanto riguarda la richiesta del « re dei romani », cioè le ossa di un martire in Spagna, è risaputa l'importanza delle reliquie in epoca alto medievale e il valore che esse rivestivano tra i sovrani cristiani⁴². La dinastia degli Ottoni non faceva eccezione e le traslazioni di reliquie, soprattutto in Sassonia, rivestirono un ruolo fondamentale nell'elevazione dello status di alcuni centri del regno⁴³. Come osserva Martina Caroli le *translationes* sono uno strumento « capable of reshaping the sacred geography [...] and [...] used to define hierarchical relationships between places. »⁴⁴
- 14 Wolfgang Huschner ha individuato una « Süd-Nord-Richtung » nella traslazione di reliquie a partire dalla metà del X secolo, un circuito che collegava quindi l'Italia al *regnum Francorum et Saxonum*⁴⁵. All'epoca della permanenza di Ottone I nella penisola italiana, numerose sono le traslazioni di reliquie martiriali attestate in particolare a Magdeburgo e nelle altre città della Sassonia⁴⁶ e non è da escludere che lo stesso imperatore Ottone I ne avesse portate con sé alcune al suo ritorno dall'Italia nel 965 e nel 972⁴⁷. Dal momento che a partire dal 950 Ottone I aveva già avuto rapporti diplomatici con il califfato omayyade di Cordova, come attestato nella *Vita Iohannis abbatis Gorziensis*⁴⁸, non è improbabile che egli si sentisse legittimato a chiedere un favore di questo tipo al califfo in cambio di un cospicuo dono.

- 15 Lo studioso iracheno El-Hajji ha argomentato in modo non del tutto convincente⁴⁹ un'ipotesi alternativa secondo la quale il « re dei romani » non sarebbe da identificare con Ottone I ma con papa Giovanni XII. Secondo El-Hajji il problema maggiore risiede nell'impossibilità che Ottone I, nel corso della sua permanenza a Roma, avesse il tempo per una « purely courtesy audience », dal momento che era impegnato nei cerimoniali di consacrazione al titolo imperiale⁵⁰ ; inoltre Roma non era sede di corte di Ottone⁵¹. Assai meno credibile è la motivazione secondo cui la richiesta delle ossa di un martire cristiano rimandi al patrocinio di uno « spiritual leader » piuttosto che a quello di un sovrano temporale, e dunque al papa⁵² ; abbiamo già parlato del valore che le reliquie avevano per gli Ottoni, e inoltre una separazione tra potere temporale e spirituale in età medievale non è certamente concepibile in questi termini. Più interessante è la constatazione che in altre fonti arabe del X e XI secolo sia attestato il riferimento ad un papa come *malik*, confermando quindi una piena coscienza, da parte islamica, del ruolo temporale che il papa rivestiva⁵³. Anche quest'ultima considerazione non risulta però determinante.
- 16 Non si dovrebbe d'altra parte dimenticare come proprio un martire iberico, San Pelagio, sia al centro di una delle opere più celebri della canonicità di Gandersheim Roswitha, la *Passio sancti Pelagii*⁵⁴, nella quale ad un vocabolario di accesa critica anti islamica – dettato probabilmente dal carattere agiografico dell'opera piuttosto che ad un reale sentimento di scontro religioso – si accompagna il riconoscimento della fioritura culturale della Cordova califfale.
- 17 L'opera letteraria di Roswitha ha un ruolo importante nella costruzione dell'autorità regia e imperiale della dinastia ottoniana, e se è quantomeno probabile che la *Passio Pelagii* fosse stata redatta proprio sullo sfondo delle relazioni diplomatiche Tra Ottone I e 'Abd al-Rahmān III⁵⁵, essa contribuisce certamente a rafforzare la plausibilità di quanto attestato nell'opera di al-'Udhri in riferimento alla richiesta delle ossa di un martire cristiano dalla Spagna.
- 18 Ora, ammesso che al testo di al-'Udhri possa essere attribuita una qualche valenza storica⁵⁶, il dato non è privo di un notevole interesse ai nostri fini. Gli studiosi hanno infatti evidenziato come alcuni manufatti che potevano essere oggetto di dono tra l'Islam e il mondo cristiano (e in particolare quello bizantino) fossero caricati di una particolare aura di sacralità non necessariamente religiosa⁵⁷. Se però si esclude il contesto della penisola Iberica – in particolare con il caso celebre, nel X secolo, della *translatio* di San Pelagio – e di Bisanzio, di fatto non vi sono attestazioni di traslazioni di reliquie dal mondo islamico a quello della cristianità d'Occidente nel corso del X secolo in seguito a donazioni dei califfi. Anche per quanto riguarda il mondo iberico d'altra parte, Mariam Rosser-Owen ha giustamente sottolineato come le traslazioni di reliquie dall'al-Andalus ai regni cristiani del Nord fossero eventi complessi e non privi di implicazioni politiche importanti, e che comunque le narrazioni di tali traslazioni assumono caratteri evidentemente propagandistici⁵⁸. Il tema inoltre si lega all'ancor più complessa valenza delle reliquie nel mondo islamico⁵⁹.
- 19 Il passaggio trasmessoci da al-'Udhri è dunque importante perché ci permette, nei limiti delle riserve sopra elencate, di affermare che anche reliquie martiriali potevano avere un ruolo importante nello scambio di doni tra mondo islamico e mondo cristiano in epoca alto-medievale.

Una reliquia bizantina a Colonia

- 20 Ora, sappiamo che il movimento di reliquie da Bisanzio all'Occidente cristiano ebbe un'importanza e una dimensione che sono state giustamente sottolineate dagli storici medievisti⁶⁰. Un caso particolarmente importante nel nostro discorso è rappresentato dalla donazione, da parte del *basileus* Giovanni Tzimisce nel 971, delle spoglie di San Pantaleone, un santo il cui culto in Oriente era molto diffuso. Tale donazione si inserisce nell'ambito di una missione diplomatica meno conosciuta di quella narrata da Liutprando di Cremona nella sua *Legatio*⁶¹, ma che ebbe un valore certamente più rilevante nelle relazioni politiche tra Ottoni e Costantinopoli. Un passaggio del *Chronicon* di Ugo di Flavigny ci descrive come la reliquia del martire di Nicomedia fosse stata ottenuta dall'arcivescovo di Colonia Gero, responsabile – insieme allo stesso Liutprando⁶² – delle trattative a Costantinopoli per l'ottenimento di una sposa bizantina per il figlio di Ottone I – nonché *coimperator* – Ottone II e di come poi un braccio del santo fosse portato nella città di Colonia, dove Gero per l'appunto era arcivescovo :

*Super ipsum vero altare brachium sancti Pantaleonis ponitur pallio serico involutum, et ligno inclusum, argento et aureo decoratum, quod attulit cum corpore eiusdem a Nichomedia Coloniensis episcopus, optentum dono Constantinopolitani imperatoris, quando pro eius filia Ottoni II. in matrimonio iungenda iussu eiusdem Ottonis ad eundem imperatorem legatus missus est, cum episcopis duobus, ducibus et comitibus. Et cum optentis, pro quibus ierat, licentiam redeundi accepisset, et imperator ei sociisque eius munera plura optulisset, et accipere renuissent, corpus sancti Pantaleonis ab eo archiepiscopus petiit, et optinuit, et reversus Coloniam detulit*⁶³.

- 21 È interessante notare come la descrizione dell'involucro e del rivestimento in seta che proteggevano la reliquia del santo potrebbe attestare l'uso di tessuti e manufatti prodotti a Bisanzio, una pratica molto comune nei reliquiari dell'Europa medievale⁶⁴, la quale fino al X secolo non aveva sviluppato la sericoltura e importava dunque la seta prevalentemente dall'Oriente⁶⁵.

Il serpente bronzeo di Mosè, un dono « transreligioso » ?

- 22 Il passaggio di al-'Udhri e quello della cronaca di Ugo di Flavigny attesterebbero dunque una certa predilezione da parte ottoniana per le reliquie martiriali come dono diplomatico. Sfortunatamente, nel primo caso si tratterebbe anche dell'unico esempio, e nemmeno certo, in cui viene specificata la natura di un dono diplomatico tra gli Ottoni e il califfato di Cordova⁶⁶. Altre attestazioni generali di doni tra Bisanzio e gli Ottoni sono presenti in testi latini, ma mi limiterò a prendere in considerazione quello che forse è il caso più curioso. Nella descrizione della missione diplomatica dell'arcivescovo Arnolfo di Milano a Costantinopoli tra il 1001 e il 1002 per conto di Ottone III⁶⁷ la *Historia Mediolanensis* attesterebbe infatti la richiesta, da parte di Arnolfo, all'imperatore Basilio II di un serpente bronzeo identificato come il *Nehushtan*, il serpente di bronzo che Mosè aveva forgiato nel deserto per difendere gli Israeliti dai serpenti inviati come punizione da Dio (*Numeri*, 21 : 6-9)⁶⁸. Al di là del valore che un tale manufatto – probabilmente di fattura classica o ellenistica⁶⁹ – poteva avere per un arcivescovo, è interessante notare come esso avrebbe anche potuto essere oggetto di dono nell'ambito di un'ambasceria islamica. Effettivamente, proprio come gli oggetti legati ad Alessandro Magno e Salomone

⁷⁰, anche quelli riconducibili a Mosè – il quale, come noto, riveste un ruolo di primo piano nella narrazione coranica e nella tradizione islamica⁷¹ – sono pienamente iscrivibili in quella « shared culture of objects » individuata da Oleg Grabar.

- 23 Se i testi latini ci permettono in certi casi di conoscere la qualità e quantità dei doni d'ambasceria le fonti medio-bizantine costituiscono invece una delusione in questo senso. Persino la celebre corrispondenza di Leone di Synada⁷², la quale è una fonte estremamente preziosa nella ricostruzione delle relazioni politiche tra Bisanzio, gli Ottoni e il papato sotto il regno di Ottone III, alla fine del X secolo, di fatto non ci dice nulla sui doni che certamente accompagnarono le ambascerie di quegli anni, decisivi nello sviluppo del confronto tra Bisanzio e l'Occidente cristiano⁷³. Né d'altra parte l'attestazione nel *De Cerimoniis* della presenza di ambasciatori andalusi a Costantinopoli alla metà del X secolo ci fornisce alcuna informazione sui doni califfali al *basileus*⁷⁴.

I doni bizantini a Cordova e la costruzione di una rinnovata legittimità califfale

- 24 Anche nelle relazioni tra Bisanzio e l'al-Andalus⁷⁵ sono quindi ancora una volta i testi arabi a far luce sull'entità che questi doni avevano in tali ambascerie. Molto si è scritto, e giustamente, in riferimento all'arrivo dei testi di Dioscoride⁷⁶ e Orosio⁷⁷ a Cordova alla metà del X secolo. È pur vero che se medievisti e arabisti si sono soffermati su questo episodio è anche per via della sua intrinseca eccezionalità⁷⁸. Sebbene, come ormai da tempo dimostrato, in particolare grazie agli studi di Dimitri Gutas⁷⁹, lo scambio di saperi tra Islam e Bisanzio in Oriente ebbe un ruolo chiave nello sviluppo culturale della civiltà islamica, è anche vero che l'uso dei manoscritti come doni diplomatici tra califfi e *basileis* costituiva in realtà più un'eccezione che una regola⁸⁰, sebbene qualcuno abbia parlato di una « diplomacia del libro » a Bisanzio⁸¹. E ciò è vero non solo in riferimento alle relazioni tra mondi bizantino e islamico, ma anche tra Bisanzio e i regni cristiani. Leslie Brubaker ha giustamente sottolineato come ciò derivi in primo luogo dall'ovvia difficoltà che la barriera linguistica provocava nell'accoglienza di tali doni. Il caso andaluso costituisce dunque un caso particolare e lo è ancor più se si prende in considerazione l'attestazione di un ulteriore possibile circolazione di testi tra al-Andalus e Costantinopoli sotto il probabile patrocinio del califfo bibliofilo al-Ḥakam II (r. 961-976). Il testo che testimonierebbe tale donazione di manoscritti è noto agli studiosi soprattutto a partire da un breve articolo di Stern nella rivista *Al-Andalus* agli inizi degli anni '60⁸². Molto recentemente però, la studiosa tedesca Bettina Krönung – con valide argomentazioni – ne ha di molto ridimensionato i caratteri, sottolineando in particolare come l'impresa vada inserita all'interno di un'iniziativa che potremmo definire privata e che va dunque ricondotta in primo luogo alla sete culturale di al-Ḥakam, il quale all'epoca di tale richiesta di manoscritti con ogni probabilità non era ancora assunto al soglio califfale⁸³.
- 25 Più interessanti sono però dal mio punto di vista altre considerazioni che possiamo fare in riferimento alla cultura più propriamente simbolica e materiale allo stesso tempo dei doni d'ambasceria bizantini a Cordova. In questo senso faccio riferimento in particolare al contenitore d'argento e oro che proteggeva la celebre lettera⁸⁴ e la lista dei doni inviati da Costantino VII Porfirogenito al califfo 'Abd al-Raḥmān III nel 947 o più probabilmente 949⁸⁵. La lettera era dotata di un sigillo che nel protocollo bizantino era destinato alle relazioni con i califfi di Baghdad, un sigillo che attesterebbe dunque, come osservato da

Beihammer, il cambiamento dell'asse nelle relazioni geopolitiche di Bisanzio da Oriente a Occidente⁸⁶.

- 26 Ritornando però al cofanetto – sul quale vi sarebbe stata una raffigurazione dello stesso Costantino VII⁸⁷ – Alicia Walker⁸⁸ ha giustamente osservato come tali contenitori, attestati anche nei tesori europei, fossero caratterizzati dalla raffigurazione di una figura imperiale spesso a cavallo⁸⁹, la quale non aveva una funzione meramente decorativa. Nella costruzione imperiale bizantina infatti le raffigurazioni ufficiali degli imperatori, dette *laurata*, avevano anche una precisa funzione politica di rappresentazione del *basileus*⁹⁰. È interessante qui notare che anche nelle coeve produzioni in avorio andaluse⁹¹, la raffigurazione di figure califfali o di cortigiani a cavallo, spesso in un contesto di caccia, costituiscono un parallelo quasi esatto della tradizione bizantina, un fatto ancor più degno di nota se si sottolinea come la manifattura di queste pissidi in avorio risalga esattamente agli ultimi anni di regno di 'Abd al-Raḥmān III e in particolare al regno di al-Ḥakam II, il califfo andaluso che forse più ancora di suo padre intrattenne un rapporto di amicizia politica e probabilmente di sincera ammirazione per la cultura bizantina⁹². D'altra parte anche l'arrivo di *spolia*⁹³ e possibilmente maestranze bizantine⁹⁴ a Cordova ci permette di sottolineare come non sia scorretto parlare, almeno in parte, di una « shared culture of objects » tra i due estremi del Mediterraneo.

Conclusioni

- 27 A partire da questa breve e assolutamente parziale analisi vorrei concludere facendo alcune considerazioni.
- 28 Innanzitutto le distinte correnti che la storiografia più recente ha adottato in rapporto allo studio dello scambio dei doni nell'ambito delle relazioni diplomatiche alto medievali possono essere considerate valide e complementari nel caso specifico del circuito diplomatico tra Cordova, gli Ottoni e Bisanzio. Se da una parte infatti i pochi dati a nostra disposizione ci permettono di affermare che solo alcune precise tipologie di oggetti, pienamente iscrivibili in una comune concezione di cultura materiale di corte, erano oggetto di doni, dall'altra il loro significato doveva certamente assumere una diversa importanza a seconda del contesto in cui tali doni venivano accolti, come nel caso delle raffigurazioni imperiali bizantine a Cordova o delle traslazioni di reliquie martiriali da al-Andalus e da Bisanzio presso i centri della cristianità d'Occidente. Senza dubbio, se la donazione delle spoglie di San Pantaleone all'arcivescovo di Colonia si inserisce in una tradizione già pienamente attestata nelle relazioni tra cristianità orientale e occidentale, la plausibile richiesta di spoglie martiriali da parte di Ottone I al califfo di Cordova prospetta una maturazione ben più complessa nelle relazioni con il mondo islamico. Quest'ultimo era pienamente conscio del valore che tali reliquie rivestivano tra i sovrani cristiani e non sorprende dunque che i califfi potessero privarne le comunità cristiane poste sotto la propria protezione, pur di migliorare le relazioni diplomatiche con i regni vicini. Non è facile riuscire a stabilire con quale grado di accettazione tali comunità affrontassero queste privazioni. D'altra parte la presenza di mediatori cristiani nelle ambascerie andaluse – celebre il caso di Recemundo nella Cordova del X secolo – dovevano certamente giocare un ruolo importante in questo contesto.
- 29 Nel caso del serpente bronzeo che l'arcivescovo di Milano avrebbe ricevuto come dono a Costantinopoli ci troviamo su un piano certamente diverso. Sebbene si tratti di un'ambasceria tra regni cristiani, il serpente bronzeo di Mosè costituisce un dono ideale

nell'ambito delle religioni abramitiche cristiana e islamica. Nella nostra analisi dunque è forse questo l'unico vero esempio di dono diplomatico che si possa pienamente iscrivere nell'idea di cultura condivisa degli oggetti elaborata da Oleg Grabar. Esso costituisce inoltre il solo esempio, tra quelli presentati, rintracciabile materialmente.

- 30 Più complesso il caso dei numerosi doni bizantini accolti nella corte dei califfi andalusi. Qui si osserva in effetti pienamente quel processo di appropriazione e nel contempo trasformazione del significato di un dono descritto da Brubaker e Walker. Tanto i manoscritti, quanto gli oggetti di manifattura bizantina acquisiscono in al-Andalus un valore strettamente legato alla costruzione di una nuova e più matura legittimità califfale a partire dalla metà del X secolo.
- 31 Come giustamente osservato da Ballian-Drandaki, a partire dal XII secolo, in seguito alla moltiplicazione dei centri politici e urbani, nonché al sempre maggiore rilievo degli scambi commerciali a livello mediterraneo venne meno quell'esclusività che le corti avevano rappresentato nella produzione e nello scambio di doni e oggetti di lusso⁹⁵. Nelle loro conclusioni esse rischiano però di generare facili fraintendimenti. La nostra analisi ha evitato di proposito la dimensione più prettamente commerciale nello scambio di oggetti e prodotti di lusso tra mondo islamico, bizantino e dell'Occidente cristiano nel corso del X secolo, limitandosi ad esaminare quei passi che fanno strettamente riferimento ai doni diplomatici. Se si prendessero in considerazione anche quegli oggetti che, per vie e ragioni diverse, si spostavano da Oriente a Occidente e viceversa, altre considerazioni sarebbero necessarie. Se è certamente vero che solo in epoca basso medievale tali spostamenti assumeranno proporzioni sempre maggiori, ciò non toglie che già in età alto medievale sia esistita una circolazione anche notevole di oggetti di lusso, un processo pienamente riconosciuto dalla storiografia. Tutto ciò ci porterebbe però ben al di là delle pretese di questo lavoro.

BIBLIOGRAFIA

Aillet 2010 = C. Aillet, *Les Mozarabes. Christianisme, islamisation et arabisation en péninsule ibérique (IX^e-XII^e siècle)*, Madrid, 2010 (*Bibliothèque de la Casa de Velázquez*, 45).

Althoff 2013 = G. Althoff, *Die Ottonen. Königsherrschaft ohne Staat*, Stuttgart, 2013³.

Anderson 2009 = G.D. Anderson, *Islamic spaces and diplomacy in Constantinople (tenth to thirteenth centuries c.e.)*, in *Medieval Encounters*, 15, 2009, p. 86-113.

Anderson 2015 = G.D. Anderson, *Sovereignty and the materiality of caliphal Encounters*, in *Publications of the Modern Languages Association of America*, 130 : 2, 2015, p. 393-401.

Anderson – Rosser-Owen 2015 = G.D. Anderson, M. Rosser-Owen, *Great Ladies and Noble Daughters. Ivories and women in the Umayyad court at Córdoba*, in A. Landau (a cura di), *Pearls on a String : Art in the age of great Islamic Empires*, Washington, 2015, p. 42-65.

Ashtor 1969 = E. Ashtor, *Che cosa sapevano i geografi arabi dell'Europa occidentale ?*, in *Rivista Storica Italiana*, 81, 1, 1969, p. 453-479.

- Ashtor 1983 = E. Ashtor, *La geografia dell'Europa nelle opere di Persiani e Arabi nell'undicesimo secolo in Popoli e paesi nella cultura altomedievale. Settimane di Studio del Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo, Spoleto, 1981, Spoleto, 1983, p. 647-699 (Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo, 29).*
- Ballian – Drandaki 2003 = A. Ballian, A. Drandaki, *A middle Byzantine silver treasure*, in *Benaki Museum*, 3, 2003, p. 47-80.
- Becher 2012 = M. Becher, *Otto der Große. Kaiser und Reich. Eine Biographie*, Monaco di Baviera, 2012.
- Beihammer 2002 = A. Beihammer, *Reiner christlicher König*, in *Byzantinische Zeitschrift*, 95, 1, 2002, p. 1-34.
- Brubaker 2004 = L. Brubaker, *The Elephant and the ark : cultural and material interchange across the Mediterranean in the eighth and ninth centuries*, in *Dumbarton Oaks Papers*, 58, 2004, p. 175-195.
- Caroli 2000 = M. Caroli, *Bringing saints to cities and monasteries : translationes in the making of a sacred geography (ninth-tenth centuries)* in G.P. Brogiolo, N. Gauthier, N. Christie (a cura di), *Towns and their Territories between Late Antiquity and the Early Middle Ages*, Leida-Boston-Colonia, 2000, p. 259-274.
- Casari 2011 = M. Casari, *Decoding the labyrinth : Rome in Arabic and Persian medieval literature*, in *Medieval Encounters*, 17 : 4-5, 2011, p. 534-565.
- Cerulli 1970 = E. Cerulli, *Le calife 'Abd Ar-Rahmān III de Cordoue et le martyr Pélage dans un poème de Hrotsvitha*, in *Studia Islamica*, 32, 1970, p. 69-76.
- Christys 1998 = A. Christys, *St-Germain-des-Prés, St Vincent and the Martyrs of Cordoba*, in *Early Medieval Europe* 7 : 2, 1998, p. 199-216.
- Christys 2002 = A. Christys, *Christians in al-Andalus (711-1000)*, Londra-New York, 2002.
- Christys 2010 = A. Christys, *The queen of the Franks offers gifts to the caliph al-Muktafi'*, in W. Davies, P. Fouracre (a cura di), *The languages of gift in the Early Middle Ages*, Cambridge-New York, 2010, p. 149-170.
- Constantini Porphyrogeniti, *De Cerimoniis* = Constantini Porphyrogeniti imperatoris. *De Cerimoniis aulae byzantinae libri duo*. vol. 1, ed. J.J. Reiske, Bonn, 1829 (*Corpus Scriptorum Historiae Byzantinae*, 16).
- Cormack 1992 = R. Cormack, *But is it art?* in J. Shepard, S. Franklin (a cura di), *Byzantine diplomacy. Papers from the Twenty-Fourth Symposium of Byzantine Studies*, Cambridge, 1990, Aldershot, 1992, p. 219-236.
- Curta 2006 = F. Curta, *Merovingian and Carolingian gift giving*, in *Speculum*, 81, 2006, p. 671-699.
- Cutler 1996 = A. Cutler, *Les échanges de dons entre Byzance et l'Islam (IX^e-XI^e siècles)*, in *Journal des savants*, 1, 1996, p. 51-66.
- Cutler 2001 = A. Cutler, *Gifts and gift exchange as aspects of the Byzantine, Arab, and related economies*, in *Dumbarton Oaks Papers*, 55, 2001, p. 247-278.
- Cutler 2008 = A. Cutler, *Significant gifts : patterns of exchange in Late Antique, Byzantine, and Early Islamic diplomacy*, in *Journal of Medieval and Early Modern Studies*, 38, 1, 2008, p. 79-101.
- Di Branco 2009 = M. Di Branco, *Storie arabe di Greci e di Romani. La Grecia e Roma nella storiografia arabo-islamica medievale*, Pisa, 2009.
- Drocourt 2004a = N. Drocourt, *Ambassades latines et musulmanes à Byzance. Une situation contrastée (VIII^e-XI^e siècles)*, in *Byzantion*, 74 : 2, 2004, p. 348-381.

- Drocourt 2004b = N. Drocourt, *Les animaux comme cadeaux d'ambassade entre Byzance et ses voisins (VII^e-XII^e siècle)*, in B. Doumerc, C. Picard (a cura di), *Hommage à Alain Ducellier. Byzance et ses périphéries*, Tolosa, 2004, p. 67-93.
- Drocourt 2007 = N. Drocourt, *Al-Andalus, l'Occident chrétien et Byzance. Liens et réseaux de personnes autour des évêques Recemundo et Liutprand de Crémone : quelques hypothèses*, in P. Sénac (a cura di) *Le Maghreb, al-Andalus et la Méditerranée occidentale (VIII^e-XIII^e siècles)*, Tolosa, 2007, p. 57-79.
- Effenberger 2013 = A. Effenberger, *Via Italia - Byzantinische Kunstwerke und Reliquien in Mitteldeutschland*, in W. Huschner et al. (a cura di), *Italien - Mitteldeutschland - Polen. Geschichte und Kultur im europäischen Kontext vom 10. Bis zum 18. Jahrhundert*, Lipsia, 2013, p. 305-345.
- El-Hajji 1967 = A.A. El-Hajji, *Aṭ-Ṭurṭūshī, the Andalusian traveller, and his meeting with pope John XII*, in *Islamic Quarterly*, 11, 3, 1967, p. 129-136.
- El-Hajji 1970a = A.A. El-Hajji, *Andalusian diplomatic relations with western Europe during the Umayyad Period (A.H. 138-366/A.D. 755-976). An historical survey*, Beirut, 1970.
- El-Hajji 1970b = A.A. El-Hajji, *Ibrāhīm ibn Ya'qūb aṭ-Ṭurṭūshī and his diplomatic activity*, in *Islamic Quarterly*, 14, 1, 1970, p. 22-40.
- Engels 1991 = P. Engels, *Der Reisebericht des Ibrāhīm ibn Ya'kūb (961/966)*, in A. von Euw, P. Schreiner (a cura di), *Kaiserin Theophanu. Begegnung des Ostens und Westens um die Wende des ersten Jahrtausends. Gedenkschrift des Kölner Schnütgen-Museums zum 1000. Todesjahr der Kaiserin, I*, Colonia, 1991, p. 413-422.
- Flüchter 2015 = A. Flüchter, *Einleitung : Der transkulturelle Vergleich zwischen Komparatistik und Transkulturalität*, in W. Drews et al. (a cura di), *Monarchische Herrschaftsformen der Vormoderne in transkultureller Perspektive*, Berlin-Boston, 2015, p. 1-31.
- Geary 1986 = P.J. Geary, *Sacred Commodities : The circulation of medieval relics*, in A. Appadurai (a cura di), *The social life of things*, Cambridge, 1986, p. 194-218.
- Geary 2003 = P.J. Geary, *Gift exchange and social science modeling. The limitations of a construct*, in G. Algazi, V. Groebner, B. Jussen (a cura di), *Negotiating the gift. Pre-Modern figurations of exchange*, Gottinga, 2003, p. 129-140.
- Godelier 1996 = M. Godelier, *L'Énigme du don*, Parigi, 1996.
- Grabar 1997 = O. Grabar, *The shared culture of objects*, in H. Maguire (a cura di), *Byzantine Court Culture from 829 to 1204*, Washington D.C., 1997, p. 115-129.
- Grierson 1959 = P. Grierson, *Commerce in the dark ages. A critique of the evidence*, in *Transactions of the Royal Historical Society*, 5th ser, 5, 1959, p. 129-140.
- Gutas 1998 = D. Gutas, *Greek thought, Arabic culture. The Graeco-Arabic translation movement in Baghdad and Early 'Abbasid Society (2nd-4th/th-10th Centuries)*, Londra-New York, 1998.
- Hoffmann 2012 = E.R. Hoffman, *Translating image and text in the medieval Mediterranean world between the tenth and thirteenth centuries*, in *Medieval Encounters*, 18, 2012, p. 584-623.
- Hrotsvithae, *Passio sancti Pelagii* = Hrotsvithae, *Passio sancti Pelagii pretiosissimi martiris*, in *Hrotsvithae Opera*, ed. P. von Winterfeld, Berlin, 1902 (*M.G.H. Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi*, 34), p. 52-62.
- Hugonis monachis, *Chronicon* = Hugonis monachis, *Chronicon*, ed. G. H. Pertz, Hannover, 1848 (*M.G.H. Scriptores (in Folio)*, 8), p. 280-503.

- Huschner 2003 = W. Huschner, *Transalpine Kommunikation im Mittelalter. Diplomatische, kulturelle und politische Wechselwirkungen zwischen Italien und dem nordalpinen Reich (9.-11. Jahrhundert)*, I-III, Hannover, 2003 (*Schriften der Monumenta Germaniae Historica*, 52).
- Huschner 2015 = W. Huschner, *Der ottonische Kaiserhof (962-1002). Aufgabenspektrum und Personalstruktur*, in *Le corti nell'alto Medioevo, Spoleto, 2014*, Spoleto, 2015 (*Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo*, 62), p. 197-230.
- Iafrate 2016 = A. Iafrate, *The wandering throne of Solomon. Objects and tales of kingship in the medieval Mediterranean*, Leida-Boston, 2016.
- Jean de Saint-Arnoul, *La Vie de Jean* = Jean de Saint-Arnoul, *La Vie de Jean, abbé de Gorze*, ed. M. Parisse, Parigi, 1999.
- Jacob 1927 = G. Jacob (ed.), *Arabische Berichte von Gesandten an germanische Fürstenhöfe aus dem 9. und 10. Jahrhundert*, Berlino e Lipsia, 1927 (*Quellen zur deutschen Volkskunde*).
- Kaldellis 2013 = A. Kaldellis, *Ethnography after Antiquity. Foreign lands and peoples in Byzantine literature*, Filadelfia, 2013.
- Keller 2012 = H. Keller, *Gli Ottoni. Una dinastia imperiale fra Europa e Italia (secc. X e XI)*, Roma, 2012 (trad. di Id. *Die Ottonen*, Monaco di Baviera, 2001).
- Kennedy 1992 = H. Kennedy, *Byzantine-Arab diplomacy in the Near East from the Islamic conquests to the mid eleventh century*, in J. Shepard, S. Franklin (a cura di), *Byzantine diplomacy. Papers from the Twenty-Fourth Symposium of Byzantine studies, Cambridge, 1990*, Aldershot, 1992, p. 133-143.
- Klein 2004 = H.A. Klein, *Eastern objects and western desires: relics and reliquaries between Byzantium and the West*, in *Dumbarton Oaks Papers*, 58, 2004, p. 283-314.
- Kolditz 2002 = S. Kolditz, *Leon von Synada und Liudprand von Cremona. Untersuchungen zu den Ost-West-Kontakten des 10. Jahrhunderts*, in *Byzantinische Zeitschrift*, 95, 2, 2002, p. 509-583.
- König 2015 = D. König, *Arabic-Islamic views of the Latin West. Tracing the emergence of medieval Europe*, Oxford, 2015.
- Kowalski 1946 = T. Kowalski (ed.), *Relatio Ibrāhīm ibn Ja'kūb de itinere slavico, quae traditur apud al-Bekrī*, Cracovia, 1946 (*Monumenta Poloniae Historica, Nova series*, I).
- Krönung 2012 = B. Krönung, *Ein Schreiben des Konstantinos VII. Porphyrogennetos an den umayyadischen Prinzen al-Hakam in Cordoba*, in *Byzantinische Zeitschrift*, 105, 1, 2012, p. 93-100.
- Landulfi, *Historia Mediolanensis* = Landulfi, *Historia Mediolanensis*, ed. L.C. Bethmann, W. Wattenbach (*M.G.H. Scriptores (in Folio)*, 8), Hannover, 1848, p. 32-100.
- Legatio = Liudprandi Cremonensis, *Relatio de legatione constantinopolitana*, ed. Paolo Chiesa, Turnhout, 1998 (*Corpus Christianorum, Continuatio mediaevalis*, 156), p. 185-218.
- Levi Della Vida 1954 = G. Levi Della Vida, *La traduzione araba delle Storie di Orosio*, in *Al-Andalus*, 19, 2, 1954, p. 257-293.
- Leyser 1988 = K.J. Leyser, *Ends and means in Liudprand of Cremona*, in J.D. Howard-Johnston (a cura di), *Byzantium and the West, c. 850-c.1200 (Proceedings of the XVIII Spring Symposium of Byzantine studies. Oxford 1984)*, Amsterdam, 1988, p. 119-143.
- al-Maqqarī, *The History* = Al-Maqqarī, Aḥmad ibn Muḥammad, *The history of the Mohammedan dynasties in Spain. Nafh al-tib min għosnī al-Andalusī al-Ratīb wa-Tā'riḫ Lisān ad-Dīn Ibn al-Khaṭīb*. trad. P. de Gayangos, I e II, Londra, 1840 e 1843

- Meri 1999 = J.W. Meri, *Aspects of Baraka (blessings) and ritual devotion among medieval Muslims and Jews*, in *Medieval Encounters*, 5, 1, 1999, p. 46-69.
- Meri 2010 = J.W. Meri, *Relics of piety and power in medieval Islam*, in *Past and Present*, supplement 5, 2010, p. 97-120.
- Miquel 1966 = A. Miquel, *L'Europe occidentale dans la relation arabe d'Ibrahim b. Ya'qub (X^e siècle)*, in *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 21, 5, 1966, p. 1048-1064.
- Müller-Mertens 1999 = E. Müller-Mertens, *The Ottonians as kings and emperors*, in T. Reuter (a cura di), *The New Cambridge medieval history, III, c. 900-c.1024*, Cambridge, 1999, p. 233-266.
- Nelson 1999 = J. Nelson, *The Franks, the Martyrology of Usuard, and the martyrs of Cordoba*, in J. Nelson (a cura di), *Rulers and ruling families in early medieval Europe. Alfred, Charles the Bald, and Others*, Aldershot-Brookfield, 1999, p. 67-80.
- Nelson 2010 = J. Nelson, *Introduction*, in W. Davies, P. Fouracre (a cura di), *The languages of gift in the Early Middle Ages*, Cambridge-New York, 2010, p. 1-17.
- Nelson 2011 = J. Nelson, *The role of the gift in early medieval diplomatic relations*, in *Le relazioni internazionali. Spoleto, 2010*, Spoleto, 2011 (*Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo*, 58), p. 225-253.
- Oberste 2003 = J. Oberste, *Heilige und ihre Reliquien in der politischen Kultur der früheren Ottonenzeit*, in *Frühmittelalterliche Studien*, 37, 2003, p. 73-98.
- Penelas 2001 = M. Penelas, *A possible author of the Arabic translation of Orosius' Historiae*, in *Al-Masaq*, 13, 2001, p. 113-135.
- Pollard Vinson 1985 = M. Pollard Vinson (ed. e trad.), *The correspondence of Leo, Metropolitan of Synada and Syncellus*, Washington, 1985 (*Corpus Fontium Historiae Byzantinae*, 23).
- Prado-Vilar 1997 = F. Prado-Vilar, *Circular visions of fertility and punishment : caliphal ivory caskets from al-Andalus*, in *Muqarnas*, 14, 1997, p. 19-41.
- Reuter 1991 = T. Reuter, *Germany in the Early Middle Ages c. 800-1056*, Londra-New York, 1991.
- Rosser-Owen 2015 = M. Rosser-Owen, *Islamic objects in Christian contexts : relic translation and modes of transfer in medieval Iberia*, in *Art in Translation*, 7, 1, 2015, p. 39-64.
- Sahner 2003 = C.C. Sahner, *From Augustine to Islam : Translation and history in the Arabic Orosius*, in *Speculum*, 88, 4, 2003, p. 905-931.
- Schreiner 2004 = P. Schreiner, *Diplomatische Geschenke zwischen Byzanz und dem Westen ca. 800-1200 : Eine Analyse der Texte mit Quellenanhang*, in *Dumbarton Oaks Papers*, 58, 2004, p. 251-282.
- Shalem 1995 = A. Shalem, *From royal caskets to relic containers : two ivory caskets from Burgos and Madrid*, in *Muqarnas*, 12, 1995, p. 24-38.
- Shalem 2005 = A. Shalem, *Objects as carriers of real or contrived memories in a cross-cultural context*, in *Mitteilungen zur Spätantike*, 4, 2005, p. 101-119.
- Shalem 2008 = A. Shalem, *Wie byzantinisch war der Schatz der Fatimiden ?*, in U. Koenen, M. Müller-Wiener (a cura di), *Grenzgänge im östlichen Mittelmeerraum. Byzanz und die islamische Welt vom 9. Bis 13. Jahrhundert*, Wiesbaden, 2008, p. 65-81.
- Signes Codoñer 1996 = J. Signes Codoñer, *La diplomacia del libro en Bizancio. Algunas reflexiones en torno a la posible entrega de libros griegos a los árabes en los siglos VIII-X*, in *Scrittura e Civiltà*, 20, 1996, p. 153-187.

Signes Codoñer 2004 = J. Signes Codoñer, *Bizancio y al-Ándalus en los siglos IX y X*, in I. Pérez Martín, P. Bádenas de la Peña (a cura di), *Bizancio y la Península Ibérica. De la antigüedad tardía a la edad moderna*, Madrid, 2004, p. 177-245.

Silva Santa-Cruz 2014 = N. Silva Santa-Cruz, *Dádivas preciosas en marfil : la política del regalo en la corte omeya andalusí*, in *Anales de Historia del Arte*, 24, 2014, p. 527-541.

Simon-Chan 1993 = A. Simon-Chan, *The Fermo Chasuble of St. Thomas Becket and Hispano-Mauresque Cosmological Silks : Some speculations on the adaptive reuse of textiles*, in *Muqarnas*, 10, 1993, p. 1-5.

Stephenson 2016 = P. Stephenson, *The serpent column. A cultural biography*, Oxford, 2016.

Stern 1961 = S.M. Stern, *a letter of the Byzantine emperor to the court of the Spanish Umayyad Caliph al-Hakam*, in *Al-Andalus*, 26, 1, 1961, p. 37-42.

Tottoli 1991 = R. Tottoli, *Il bastone di Mosè mutato in serpente nell'esegesi e nelle tradizioni islamiche*, in *Annali dell'Istituto Universitario Orientale di Napoli*, 51, 1991, p. 225-243, 383-394.

al-'Udhri, *Fragmentos* = al-'Udhri, Ahmad ibn 'Umar ibn Anas, *Fragmentos geográficos-históricos de al-masalik ilā ġami' al-mamālik*, ed. 'Abd al-'Aziz al-Ahwānī, Madrid, 1965.

Valdés Fernández 2010 = F. Valdés Fernández, *Manufacturas palatinas, objetos de corte, regalos de embajada en la Córdoba Omeya*, in C. Schmidt Arcangeli, G. Wolf (a cura di), *Islamic artefacts in the Mediterranean world. Trade, gift exchange and artistic transfer*, Venezia 2010, p. 63-70.

Valdés Fernández 2013 = F. Valdés Fernández, *De embajadas y regalos entre califas y emperadores*, in *AWRAQ*, 7, 2013, p. 25-41.

Vallvé 1972 = J. Vallvé, *La división territorial en la España musulmana (II). La cora de "Tudmīr" (Murcia)*, in *Al-Andalus*, 37, 1, 1972, p. 145-189.

Vallvé 1992 = J. Vallvé, *El Califato de Córdoba*, Madrid, 1992.

Vernet 1968 = J. Vernet, *Los médicos andaluces en el « Libro de las generaciones de médicos » de Ibn Ŷulŷul*, in *Anuario de Estudios Medievales*, 5, 1968, p. 445-462.

Walker 2003 = P.E. Walker, *Purloined symbols of the past : the theft of souvenirs and sacred relics in the rivalry between the Abbasids and Fatimids*, in F. Daftary, J. W. Meri (a cura di), *Culture and memory in medieval Islam. Essays in honour of Wilferd Madelung*, Londra-New York, 2003, p. 364-387.

Walker 2012 = A. Walker, *The emperor and the world. Exotic elements and the imaging of middle Byzantine imperial power, ninth to thirteenth centuries C.E.*, New York, 2012.

Walther 1985 = H.G. Walther, *Der gescheiterte Dialog : das ottonische Reich und der Islam in A. Zimmermann, I. Craemer-Ruegenberg (a cura di), Orientalische Kultur und europäisches Mittelalter*, Berlin-New York, 1985 (*Miscellanea Mediaevalia*, 17), p. 20-44.

Widukindi, *Rerum gestarum Saxonicarum* = Widukindi monachi Corbeiensis, *Rerum gestarum Saxonicarum libri tres*, ed. P. Hirsch, H. Eberhard Lohmann, Hannover, 1935⁵ (*M.G.H. Scriptores rerum Germanicarum in usum scholarum separatim editi*, 60).

NOTE

1. Sull'importanza della distinzione tra doni e doni diplomatici cfr. Cutler 2001, p. 259.
2. Grabar 1997.

3. Rimane quindi escluso da questa analisi il califfato fatimide a causa dell'assenza di attestazioni, tanto nelle fonti arabe quanto in quelle latine, di rapporti diplomatici diretti con la dinastia ottoniana nel corso del X secolo.
4. Leyser 1988.
5. Drocourt 2004a ; Drocourt 2007.
6. In un interessante commento ad un lavoro di Janet Nelson Walter Pohl ha giustamente sottolineato come le fonti altomedievali tendano a sottolineare i doni ricevuti da un sovrano, mentre al contrario « there is little need to dwell on the precious gifts a ruler had given away himself » (Nelson 2011, p. 250).
7. Cfr. Cutler 2001, p. 247.
8. A Bisanzio tali liste dovevano essere conservate presso gli archivi imperiali. Schreiner ha sottolineato come la redazione di tali lettere avesse anche un preciso scopo pratico nell'evitare che membri della delegazione si appropriassero dei doni destinati alla corte straniera (Cfr. Schreiner 2004, p. 256 e Cutler 1996, p. 53).
9. Sulle lettere d'ambasceria tra Islam e Bisanzio in epoca medio bizantina cfr. Beihammer 2002. Sulla redazione e inventariazione di tali lettere nel mondo islamico cfr. Christys 2010, p. 157-59.
10. Attestazioni di tali liste di natura indiretta e incompleta ci sono giunte per lo più dalla parte islamica. L'unico esempio bizantino risale al regno di Giovanni II Comneno, r. 1118-1143 (Schreiner 2004, p. 256). Cfr. Anche Cutler 2008, p. 84.
11. Sul concetto di transculturalità e sull'approccio transculturale nella storiografia si rimanda all'ottima e aggiornata introduzione di Antje Flüchter (Flüchter 2015, p. 1-17).
12. Per una valutazione critica dell'opera di Mauss si veda Godelier 1996, p. 1-107.
13. Particolarmente celebre è il lavoro di Grierson 1959. Cfr. anche Curta 2006, p. 671 e Anderson 2009, p. 111.
14. Per una panoramica sullo sviluppo della teoria della cosiddetta « gift economy » cfr. Curta 2006, p. 673 e bibliografia citata.
15. Schreiner 2004, p. 256
16. Cutler 2001, p. 248. Per dimostrare la sua teoria Cutler arriva a mettere sullo stesso piano i doni e i tributi, dal momento che questi ultimi nelle fonti bizantine erano detti δῶρα (p. 249-250). Per un'affermazione chiara delle sue posizioni si veda in part. p. 260. A differenza di Cutler, Avinoam Shalem distingue nettamente tra doni d'ambasceria e oggetti vinti come bottino di guerra ed esposti in pubblico nel corso di veri e propri trionfi. Secondo Shalem tali oggetti avrebbero comunque operato alla stregua di « aide-mémoires » della cultura appena sconfitta (Shalem 2005, p. 112).
17. Cfr. in questo senso Nelson 2010 ; Geary 2003 ; Cutler 2008, in part. p. 90. Florin Curta non esita a confrontare questo dibattito con quello relativo allo studio dei rituali in età alto medievale (Curta 2006, p. 677). Sui pericoli di anacronismi nella ricerca storica sul dono cfr. Cormack 1992, p. 219.
18. In proposito cfr. Cutler 1996, p. 62 per il primo caso, p. 56 per il secondo. Più in generale sul concetto del « regifting » cfr. Cutler 2008, p. 90.
19. Sebbene non strettamente legate al tema dei doni alcune considerazioni di Glaire Anderson sono ugualmente valide (Anderson 2015).

20. « Whatever the intention of the dispatcher, however, a new meaning is inevitably attached to the object by its receiver » (Brubaker 2004, p. 176). E più avanti : « Rulers [...] could not ever control how these objects were understood and (ab)used by their recipients » (p. 195). Sebbene non arrivi a negarlo del tutto, anche Cormack ritiene che il linguaggio comune dei doni in età medievale aveva in realtà un valore di facciata (Cormack 1992, p. 230). Più avanti parla inoltre di un « ambivalent international language » (p. 231). Drocourt ha invece sottolineato come sia del tutto errato parlare di un « langage universel » del dono in riferimento agli animali, con l'unica eccezione forse del cavallo (Drocourt 2004b, p. 74-75).
21. Walker 2012. Le fasi da lei individuate sono : emulation, appropriation, parity (che coincide con l'arco cronologico da me analizzato), expropriation, incomparability.
22. Shalem 2005, in part. p. 103 e p. 115.
23. Sorprende in effetti che Valdés Fernández non l'abbia nemmeno preso in considerazione in un suo recente lavoro (Valdés Fernández 2013), il quale peraltro non è privo di diverse imperfezioni.
24. al-'Udhri, *Fragmentos*, p. 7-8. Traduzione inglese in El-Hajji 1970b, p. 26-27.
25. Vallvé 1972, p. 152-154.
26. Si tratta probabilmente di San Torquato, martire del I sec. (cfr. Vallvé 1992, p. 194-195).
27. Vallvé 1972, p. 152.
28. La storiografia su Ibrāhīm ibn Ya'qūb si è concentrata in particolare sui passaggi a lui attribuiti che descrivono i territori e le popolazioni dell'Europa orientale, data la loro importanza per la storia di questa regione in epoca altomedievale. Nell'ambito di questo lavoro si rimanda a El-Hajji 1967, Engels 1991 e Miquel 1966.
29. Sull'itinerario e la cronologia di tali viaggi cfr. Engels 1991, p. 418-420 e Miquel 1966, p. 1051-1052.
30. L'edizione di riferimento dei frammenti attribuiti a Ibrāhīm ibn Ya'qūb è quella di Kowalski 1946. Tale edizione prende però in considerazione esclusivamente i passaggi riportati da al-Bakrī. La traduzione tedesca di Georg Jacob presenta invece tutti i frammenti che fanno riferimento agli Ottoni (Jacob 1927, p. 11-33).
31. Ashtor 1969, p. 468 e Ashtor 1983, p. 691.
32. Ashtor 1983, p. 687-689.
33. Kaldellis 2013, in part. p. 26-33.
34. Data la sovrapposizione tra Roma e Costantinopoli spesso attestata nelle descrizioni dei testi arabi, si potrebbe pensare qui ad un riferimento alla capitale bizantina. Le precedenti argomentazioni rendono però assai poco probabile questa interpretazione. Sulla città di Roma nelle fonti arabo-islamiche si rimanda a Casari 2011 e bibliografia citata.
35. Sulla problematica interpretazione dell'espressione *malik al-Rūm* cfr. König 2015, p. 107.
36. Kowalski 1946, p. 5-6 (testo arabo). Jacob 1927, p. 14-15 (traduzione tedesca). El-Hajji 1970b, p. 30-33 (testo arabo e traduzione inglese). Sull'incontro tra Ibrāhīm ibn Ya'qūb e Ottone I si vedano anche le osservazioni di Engels 1991, p. 418 e König 2015, p. 280.
37. Cfr. Becher 2012, p. 221 e Reuter 1991, p. 170.

38. Keller 2012, p. 59.
39. El-Hajji 1970a, p. 248.
40. Engels 1991, p. 417.
41. Müller-Mertens 1999, p. 251. Più in generale sulla titolatura adottata da Ottone I cfr. Huschner 2015, p. 210-216.
42. Sulla circolazione delle reliquie in epoca medievale la letteratura è vasta, rimando dunque a Geary 1986 per una introduzione.
43. Per uno studio sul ruolo delle reliquie nella prima età ottoniana si veda Oberste 2003 (in part. p. 85-95 per quanto riguarda Ottone I).
44. Caroli 2000, p. 274.
45. Huschner 2003, p. 687.
46. Ivi, p. 687-711.
47. Ivi, p. 705. Le reliquie non provenivano naturalmente dalla sola Italia. Basti citare a titolo di esempio le reliquie di San Innocenzo, donate dal re di Burgundia Rodolfo II al monastero di San Maurizio, fondato da Ottone I a Magdeburgo nel 937 (cfr. Althoff 2013, p. 88).
48. L'edizione più autorevole è quella di Michel Parisse : Jean de Saint-Arnoul, *La Vie de Jean* (d'ora in poi citata come *Vita*). Per uno studio generale delle relazioni diplomatiche tra Cordova e gli Ottoni si veda El-Hajji 1970a, p. 207-272 e Walther 1985.
49. El-Hajji 1967.
50. Ivi, p. 135.
51. El-Hajji 1970a, p. 249.
52. *Ibid.*
53. El-Hajji 1970b, p. 28. Sul papato del X secolo nelle fonti islamiche cfr. anche König 2015, p. 239-241.
54. Hrotsvithae, *Passio sancti Pelagii*.
55. Cfr. Cerulli 1970, p. 70 e Christys 2002, p. 96. Si potrebbe qui ipotizzare che vi fosse da parte dei sovrani ottoniani il desiderio di emulare, per lo meno a livello retorico, le iniziative dei sovrani carolingi, sia sul piano dello scontro militare con le forze islamiche, a cui rimandano due passaggi di Widukindo (*Rerum gestarum Saxoniarum*, III, 75, p. 152-153) sia sul piano dell'acquisizione di reliquie martiriali dalla Penisola Iberica ad imitazione dell'impresa del monaco benedettino Usuardo, il quale sotto il patrocinio del re dei franchi occidentali Carlo il Calvo si era recato in Spagna per recuperare le spoglie di San Vincenzo (in proposito cfr. Nelson 1999 e Christys 1998).
56. Sul difficile valore storico delle fonti che trattano dei doni d'ambasceria si vedano le perplessità di Cutler 2008, p. 84-85 e Christys 2010, p. 160 e 165.
57. In proposito cfr. Shalem 2005, p. 109 ss. Shalem parla di vere e proprie « secular relics » (p. 115).
58. Rosser-Owen 2015, in part. p. 50 ss.
59. Il tema è stato trattato da Yosef Meri (Meri 1999, Meri 2010). Cfr. anche Walker 2003.
60. Cfr. Klein 2004, Cutler 2001, p. 251 e Drocourt 2004b, p. 92. Per quanto riguarda più specificatamente gli Ottoni cfr. Effenberger 2013.

61. È interessante notare come di fatto Liutprando ottenga in dono solo due caprioli dall'imperatore Niceforo II Foca in seguito alla sua missione a Costantinopoli nel 968 (*Legatio*, 38, p. 203). Sebbene si trattasse di un dono certamente sottotono, Nicolas Drocourt ha sottolineato come il capriolo avesse un alto valore spirituale nella simbologia cristiana medievale in quanto era considerato un animale psicopompo (Drocourt 2004b, p. 92 e nota 138). Altri studiosi hanno inteso il latino *capreis* come « capre », in accordo con il tono dell'opera di Liutprando.
62. Liutprando morirà nel corso della stessa missione diplomatica nel 971.
63. Hugonis monachis, *Chronicon*, II, 42-49, p. 374.
64. Il reimpiego di oggetti provenienti da Bisanzio e dal mondo islamico nell'Occidente medievale è un fenomeno complesso ma molto diffuso, si veda a titolo di esempio Simon-Chan 1993.
65. Cfr. Brubaker 2004, p. 190.
66. Effettivamente se prendiamo in considerazione le altre fonti che attestano tali relazioni, e in particolare la *Vita Iohannis abbatis Gorziensis*, incontriamo solo riferimenti generali ai doni d'ambasceria (*Vita*, 117, p. 134). Più problematico risulta invece un passaggio di Widukindo nel quale egli narra l'arrivo – tra gli altri – di legati *Graecorum Sarracenorumque* in seguito alla vittoria di Ottone I nella piana del Lechfeld (955) ed elenca dunque una serie di doni senza specificare però da quale delle delegazioni essi fossero stati portati (Widukindi, *Rerum gestarum Saxoniarum*, III, 56, p. 135). Secondo Schreiner le spezie e gli animali sarebbero da interpretare come doni della delegazione islamica (Schreiner 2004, p. 274).
67. Su tale ambasceria e sulle sue problematiche cfr. Kolditz 2002, p. 577-579.
68. *Moratus autem Arnulfus per tres fere menses apud imperatorem, gratia regis adepta, serpentem aeneum, quem Moyses in deserto divino imperio admonitus coram filiis Israel exaltaverat, imperatori quaesivit et habere meruit [...]* (Landulfi, *Historia Mediolanensis*, p. 56, r. 29-31). Il serpente di bronzo sarebbe ancora conservato nella basilica di Sant'Ambrogio a Milano (cfr. Stephenson 2016, p. 197-198).
69. Così ritiene Schreiner 2004, p. 267 e Stephenson 2016, p. 197.
70. Sugli oggetti salomonici e la loro importanza nella costruzione della regalità medievale si veda il recente lavoro di Allegra Iafrate (Iafrate 2016).
71. È in particolare il più celebre episodio della trasformazione del bastone di Mosè in serpente ad essere al centro dell'esegesi islamica (cfr. Tottoli, 1991).
72. Pollard Vinson 1985.
73. Schreiner 2004, in part. p. 257-258.
74. Constantini Porphyrogeniti, *De Cerimoniis*, p. 571 : 11-15.
75. Sull'entità di tali relazioni si veda Signes Codoñer 2004.
76. Sulla tradizione di Dioscoride e la sua opera di traduzione nel mondo islamico cfr. Hoffman 2012 e Vernet 1968.
77. Sulla traduzione araba di Orosio cfr. Levi Della Vida 1954, Sahnner 2003, Penelas 2001, Di Branco 2009, p. 143-166 e Aillet 2010, p. 206-210.
78. Cutler 1996, p. 52-55.
79. Il suo *Greek Thought, Arabic Culture* rimane un testo fondamentale.

80. Cutler 1996, p. 55 e Drocourt 2004b, p. 73. Curiosamente una fonte araba dell'XI sec. attesterebbe il dono di un manoscritto da parte di un re della Cina al califfo omayyade Mu 'āwīya nella seconda metà del VII sec. (cfr. Shalem 2005, p. 103-104). Un'altra fonte testimonierebbe l'invio di un testo da parte di un re indiano al califfo al-Ma' mūn, sebbene in quest'ultimo caso i toni della narrazione sono chiaramente storici (cfr. Christys 2010, p. 167).
81. Il riferimento è all'ottimo lavoro di Signes Codoñer 1996.
82. Stern 1961.
83. Krönung, 2012.
84. È interessante rilevare come le stesse lettere d'ambasceria, in quanto esempi di calligrafia straniera, costituivano di per sé stesse dei veri e propri oggetti d'arte, degni dell'ammirazione di califfi e imperatori (cfr. in proposito Cutler 1996, p. 52). Forse ciò era anche dovuto al fatto che, come sottolinea Brubaker « Trade in words and their ornament was not dependent on a shared aesthetic of élite culture » (Brubaker 2004, p. 189).
85. È lo stesso al-Maqqarī in effetti, la fonte araba di tale ambasceria, a citare le differenti datazioni, rispettivamente di Ibn Khaldūn e Ibn Ḥayyān. (*The History*, II, p. 140).
86. Beihammer 2002, p. 7 ss. e p. 26 ss.
87. al-Maqqarī, *The History*, II, p. 141. A partire dall'espressione araba utilizzata da al-Maqqarī, Avinoam Shalem ritiene che tale raffigurazione fosse stata realizzata su smalto e ipotizza che proprio l'arrivo di simili doni imperiali da Bisanzio avesse potuto diffondere nell'Egitto fatimide e nell'al-Andalus la tecnica del cloisonné (Shalem, 2008, p. 76-77).
88. Walker 2012, p. 77-79.
89. Sulla raffigurazione di scene di caccia a Bisanzio e il loro legame con l'iconografia imperiale cfr. Ballian-Drandaki 2003, p. 50.
90. Walker 2012, p. 78.
91. Sugli avori andalusi si veda Silva Santa-Cruz 2014, Prado-Vilar 1997 ; Shalem 1995 ; Anderson – Rosser-Owen 2015.
92. Valdés Fernández 2013, p. 37. Valdés Fernández ha ipotizzato che lo sviluppo di tali raffigurazioni di corte in avorio si debba all'arrivo di maestranze straniere (Valdés Fernández 2010, p. 67).
93. Si tratta di doni inviati dal *basileus* oppure portati a Cordova dagli ambasciatori andalusi in missione a Costantinopoli : al-Maqqarī, *The History*, I, p. 234 (140 colonne), p. 236 (una vasca bronzea decorata con figure umane a bassorilievo, un'altra vasca più piccola di marmo verde e una grossa perla).
94. Giustamente è stata sottolineata una notevole analogia con quanto attestato da al-Ṭabarī in relazione all'arrivo di maestranze bizantine a Damasco sotto il califfato di al-Walīd (Cutler 2001, p. 253-55 e Kennedy 1992, p. 135).
95. « By now [...] the "shared culture of objects" involves not only the imperial milieu but also the humble Corinthian potter. » (Ballian-Drandaki 2003, p. 67)

RIASSUNTI

Dato lo straordinario intreccio di ambascerie tra il califfato di Cordova, i sovrani ottoniani e Bisanzio alla metà del X secolo, non sorprende che le fonti attestino lo scambio di diversi doni diplomatici tra le rispettive corti. A partire dall'analisi di alcuni casi specifici alla luce delle metodologie sviluppate dalla storiografia recente nello studio dello scambio dei doni nel corso dell'età altomedievale – in particolare quella teorizzata dall'arabista Oleg Grabar, secondo il quale sarebbe esistita una cultura condivisa degli oggetti tra Bisanzio e i califfati islamici – proveremo a capire se tali approcci sono ancora validi in un contesto così complesso e che importanza rivestissero tali doni presso le corti in relazione alla costruzione dell'autorità imperiale e califfale.

Given the frequency of diplomatic exchanges between the Caliphate of Córdoba, the Ottonian sovereigns and Byzantium in the middle of the tenth century, several significant gifts are reported by the sources. Considering some specific cases of these gifts in the light of recent historiographical methodologies developed in relation to the process of gift giving within diplomatic relations in the Early Middle Ages – particularly that theorised by the Arabist Oleg Grabar proposing the existence of a shared culture of objects between Byzantium and the Islamic caliphates – I will try to understand whether these methodologies are still valid in such a complicated context and how important were these gifts for the recipient courts in the construction of their imperial/caliphal authority.

INDICE

Parole chiave : Scambio di doni, translationes, al-Andalus, Ottoni, Bisanzio, X secolo, Oleg Grabar, relazioni diplomatiche

Keywords : Gift giving, translations, al-Andalus, Ottonians, Byzantium, 10th century, Oleg Grabar, diplomatic relations

AUTORE

AIMONE GROSSATO

Università di Padova-Università Ca' Foscari di Venezia-Università di Verona – Universität Leipzig, aimonegrossato@hotmail.it

Navires et marchandises islamiques en Méditerranée occidentale durant le haut Moyen Âge. Des épaves comme témoignages des échanges commerciaux entre domaines chrétiens et musulmans (IX^e-X^e siècle)

Catherine Richarté-Manfredi

- 1 En 2013, a été initié un projet de recherche pluridisciplinaire destiné à caractériser et matérialiser les contacts entre le sud de la France et le *Dār al-Islām*, et plus particulièrement al-Andalus. Cette entreprise, envisagée comme une contribution archéologique à la réflexion historico-économique sur la Méditerranée occidentale durant le haut Moyen Âge, s'est transformée en un projet doctoral placé sous la double direction de Dominique Valérian (Univ. Lumière-Lyon 2) et de Sonia Gutiérrez Lloret (Univ. d'Alicante). Le point de départ de cette initiative fut la révision des contextes des épaves dites « sarrasines », naufragées le long du littoral provençal, entre Marseille et Cannes, dont l'importance historique et archéologique est indubitable. Le corpus documentaire se compose de quatre épaves et de leurs chargements : Agay¹ également appelée Camp-Long ou « épave des jarres »² correspondant à un navire de 25 x 7 m, flanquée d'une autre embarcation de 8-10 m ; Batéguier découverte près de l'île Sainte-Marguerite³ ; Plane 3 ou Rocher de l'Estéou⁴ localisée dans l'archipel de Riou, à Marseille ; et enfin Roche Fouras ou « Epave des meules » qui en dehors de meules à bras comportait très peu de matériel⁵. Ces découvertes peuvent être mises en perspective avec un autre gisement *Scoglio della Formica B* échoué près de Solunto (Porticello), au nord de la Sicile⁶, actuellement en cours d'étude, épave qui pourrait également servir de parallèle à ce travail.

- 2 Cette présentation repose sur une observation partielle du mobilier concernant trois de ces épaves : si la quasi-totalité de l'inventaire archéologique a été réalisé pour le navire de Marseille (Plane 3/Estéou), en revanche, celui de l'épave de Batéguier, de même que celui d'Agay A, dont seulement une partie a été publiée, n'étaient pas complètement accessibles (collections entreposées dans différents dépôts et musées, mobiliers en cours de traitement de désalinisation, etc.) Aussi, c'est une estimation quantitative provisoire de ces charges qui sont soumises pour la première fois. Un aperçu d'ensemble des diverses cargaisons qui soulève un certain nombre de questions.
- 3 Du point de vue historique, la découverte de ces navires a été mise, très tôt, en relation avec un avant-poste de « pirates », établis au lieu dit *Fraxinetum* dans le massif des Maures. Place, par ailleurs, mentionnée par les sources écrites. La localisation exacte de cette installation bien qu'archéologiquement inconnue, est définie par les textes arabes comme le *Ġabal al-Qilāl*, un lieu où se serait installée une communauté de marins andalous ou *baḥriyyūn*, des gens de mer, à la fin du IX^e siècle, dans un processus comparable à celui de la fondation de (*Pechina/Baġġāna*) en Espagne orientale⁷. L'énigmatique histoire de cet emplacement ainsi que les abondantes références à la piraterie sarrasine, mentionnées tout au long du X^e siècle, et plus particulièrement dans la deuxième moitié de ce siècle, ont conduit les chercheurs à associer les navires coulés à un épisode événementiel et belliqueux et, dans une moindre mesure, au commerce corsaire dont l'étendue des activités demeure, du reste, parfaitement ambiguë⁸.
- 4 Toutefois, ces découvertes revêtent un grand intérêt archéologique en tant qu'« ensembles clos » car tout le matériel englouti était en usage et circulait de manière concomitante. Leur statut particulier induit d'importantes implications chronologiques, non seulement en référence aux contextes archéologiques terrestres, mais également comme apport à la connaissance de la culture matérielle du haut Moyen Âge méditerranéen dont les séquences stratigraphiques et le mobilier d'importation sont encore mal cernés dans le sud de la France.
- 5 Les artefacts céramiques transportés par ces vaisseaux surprennent par leur homogénéité typologique et chronologique. Ils renferment, pour autant que nous puissions en juger, le même type de charge apparemment dans les mêmes proportions. En outre, certaines pièces tout à fait identiques transportées par ces différents navires semblent provenir de mêmes ateliers de fabrication.
- 6 Cette « homogénéité » des changements constatée dans trois des épaves étudiées, Estéou/Plane 3, Agay A et Batéguier⁹ suscite d'intéressantes pistes de réflexion. Il ne peut être totalement exclu que ces embarcations aient pu faire partie d'une même flotte, comprenant plusieurs navires, sillonnant la même route et dispersés par des causes diverses, naturelles (tempête, collision) ou humaines (attaque, poursuite, piratage...) jusqu'à leur entière perte. Si tel ne fut pas le cas, l'uniformité de ces charges, dont la fourchette chronologique est très serrée, indique que ces déplacements maritimes, au large des côtes de Provence et peut-être au-delà, jusqu'à la Sicile, pourraient correspondre à des circuits permanents. En d'autres termes, l'unité du matériel transporté suggère soit une réponse à des demandes spécifiques, comme des commandes acheminées par quatre embarcations différentes, soit l'approvisionnement régulier de centres de diffusion de produits issus des mêmes ateliers de fabrication sur un circuit commercial. La vérification de ces hypothèses permettrait d'établir et de matérialiser l'existence de réseaux d'échanges dans l'aire occidentale de la Méditerranée, problématique importante qui comporte de profondes implications historiques.

Cependant, avant d'aborder et de développer cette question, il est nécessaire de revenir à l'analyse des répertoires des formes en présence.

Charge et origine

- 7 En son temps, l'annonce de ces découvertes ne passa pas inaperçue ; elle coïncidait avec le développement spectaculaire de l'archéologie d'al-Andalus en général et de la période la plus ancienne de son histoire en particulier. Aussi, l'origine islamique de ces bateaux a-t-elle été détectée dès le début des investigations, à la fin des années 70, à la fois du côté des chercheurs français et des historiens et archéologues espagnols. Ces derniers ont aussitôt mis en parallèle le mobilier céramique des épaves provençales avec celui de l'Andalousie orientale et du sud-est de la Péninsule, et notamment du site de *Pechina/Baġġāna* et de la région de *Tudmīr* (Murcie)¹⁰, permettant ainsi de les replacer dans le contexte de l'activité maritime d'un large X^e siècle.
- 8 Les publications du mobilier de ces épaves, bien que partielles, ont fourni des informations spécifiques sur ces marchandises à la morphologie clairement orientale : lampes à bec long, vases à filtre, gourdes, ou des pièces singulières comme le vase zoomorphe ou encore la *darbuka* de l'épave de Batéguier ; mais les différents auteurs se sont rarement autorisés à considérer ces charges dans leur globalité. La première tentative de systématisation générale du mobilier, relative aux campagnes de plongée de 1973 et de 1974 sur Batéguier, a été publiée par J.-P. Joncheray en 2007 avec un bref aperçu du chargement de l'épave d'Agay, remonté lors de l'opération de 1996. Cet important article est venu en complément d'un premier inventaire dressé par A.G. Visquis en 1973¹¹, puis de celui de S. Ximenès sur l'épave marseillaise du Rocher de l'Estéou, dite également Plane 3¹². Ces publications ont été complétées et amendées par différents travaux signés de Ph. Sénac¹³, et par des notices de catalogues d'expositions¹⁴.

Corpus

- 9 Dans le cas de Batéguier, la publication indique qu'environ quatre cents pièces ont été recensées, deux cents formes dessinées, réparties ensuite en cinquante-six types et soixante-huit variantes. À partir de cette typologie, complétée par nos propres dessins et observations, nous pouvons déjà distinguer à l'intérieur de ces navires une charge principale, comprenant de grands vases de stockage et de transport, puis une charge mineure, formée de pièces de tailles plus modestes, complétées d'abondants luminaires, de vaisselles de table, d'ustensiles de cuisine, de récipients à usages multiples, ainsi que de la verrerie, des chaudrons de cuivre et une importante quantité de lingot-baguettes de laiton (fig. 1 et 2).

Fig. 1 – Chaudrons d'Agay (© C. Richarté).

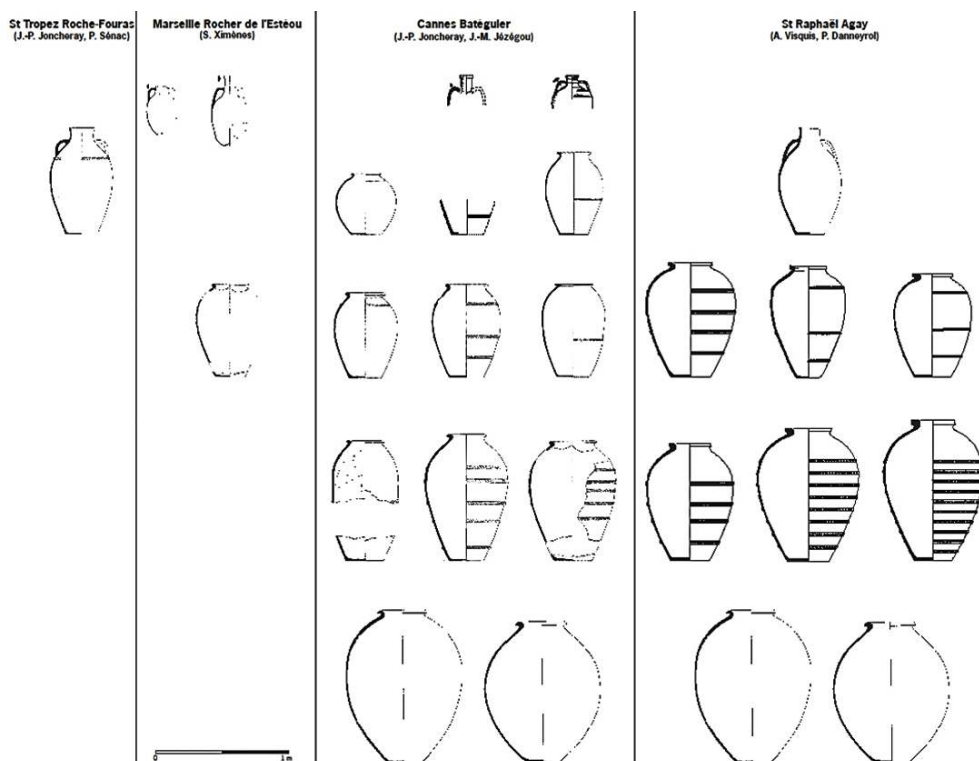


Fig. 2 – Lingots-baguettes en alliage cuivreux – Agay (© J.-P. Joncheray).



Série de récipients de stockage et transport

Fig. 3 – Charge principale : jarres et amphores (C. Richarté, S. Gutiérrez Lloret, DAO, C. Louail).



- 10 Le groupe est représenté par des conteneurs de grands et moyens modules qui constituent vraisemblablement la charge principale, tout en permettant le transport d'autres marchandises. Bien que ces formes soient récurrentes et « standardisées », leur typologie est variée.

Jarres de type *dolium* (type 11 de Joncheray)

- 11 Ce sont des conteneurs de très grande capacité (environ mille litres), à corps globulaire avec des diamètres d'ouverture de plus de 35 cm et une hauteur pouvant atteindre 1,20 m. Plus de seize exemplaires complets ont été repérés sur le navire de Batéguier et environ douze sur celui d'Agay. Ils correspondent à des conteneurs à denrées alimentaires (grains, huile, etc.) installés à poste fixe dans les cales de ces bateaux. Sur le navire de Batéguier, les plongeurs indiquent toutefois assez clairement que les lampes et autres petites pièces (vases à filtre, vase zoomorphe) reposaient à l'intérieur de l'une de ces jarres, ce qui laisserait entendre qu'au moins l'un de ces *dolia* était vide et que les types de céramique qu'il contenait (lampes, vases à filtres...) étaient de simples marchandises¹⁵ ; sauf peut-être à faire l'hypothèse que ces objets avaient été placés au-dessus de la charge principale, vraisemblablement constituée par les *dolia*, dans des emballages périssables comme des vanneries, le choc du naufrage et la décomposition des matériaux organiques auraient pu les entraîner au fond du conteneur. Sur terre ferme, les parallèles de ces grandes pièces sont très rares, ce qui vient renforcer l'hypothèse de récipients fixes spécifiquement destinés au transport des denrées.

Jarres / *Tinajas* (types 12-14-15 de Joncheray)

- 12 Cette série, également abondante, comprend des récipients de morphologies variées. Généralement comprises entre 70 et 80 cm de hauteur, ce sont des pièces également réservées à la conservation ou au transport. Certaines jarres sont lisses, d'autres possèdent un, trois ou dix cordons. Il existe des parallèles probants à Pechina (niveau 1, daté du tout début du X^e siècle¹⁶. Il y a également de grands conteneurs avec ou sans anse (s) qui se rattachent à des récipients très répandus dans l'al-Andalus, semblables à la série de Tudmīr (Gutiérrez M10.3 et 4 - Joncheray type 16b), d'Agay¹⁷, ou des exemplaires rencontrés en Espagne, à Vascos, dans la province de Tolède, avec des anses en « ailes de papillon » (Joncheray type 15). Dans ce cas particulier, le lien paraît plus évident entre fonctionnalité et provenance.

Conteneurs de transport/ *ánforas* (types 74 -75 et 71a de Joncheray)

- 13 Elles sont de taille moyenne et présentent parfois un fond ombiliqué. Deux formes majoritaires, encore inédites, se détachent à la fois dans la charge de Batéguier et de Plane 3, à Marseille, l'une globulaire avec un col à double ressaut (type 74) et l'autre oblongue avec un long col et un fond ombiliqué [type 75]¹⁸. Les amphores à col à double ressaut et fond ombiliqué de Batéguier rappellent des exemplaires, actuellement à l'étude, retrouvés en Sicile dans des contextes du X^e siècle et se rapprochent de ceux découverts dans l'épave de Marsala¹⁹.
- 14 D'autres amphorettes ou amphores de plus petites tailles sont également repérées à Batéguier répertoriées sous la forme 74 de J.-P. Joncheray. Parmi celles-ci, nous devons mettre l'accent sur un exemplaire (type 71a Joncheray) d'un volume d'environ 6 à 10 litres. Ce dernier semble avoir été rencontré sur le site tunisien de Şabra al-Manşūriyya où il est l'un des plus fréquents. Cette amphore mise au jour dans le remplissage de la citerne du Chantier 3 est associée à un lot de verres daté par D. Foy entre la seconde moitié du X^e et la première moitié du XI^e siècle²⁰.

Pichets modelés / *Jarros* (Type 51 de Joncheray)

Fig. 4 – Pichet modelé. Batéguier. Dépôt des Milles – Ministère de la Culture (© C. Richarté).



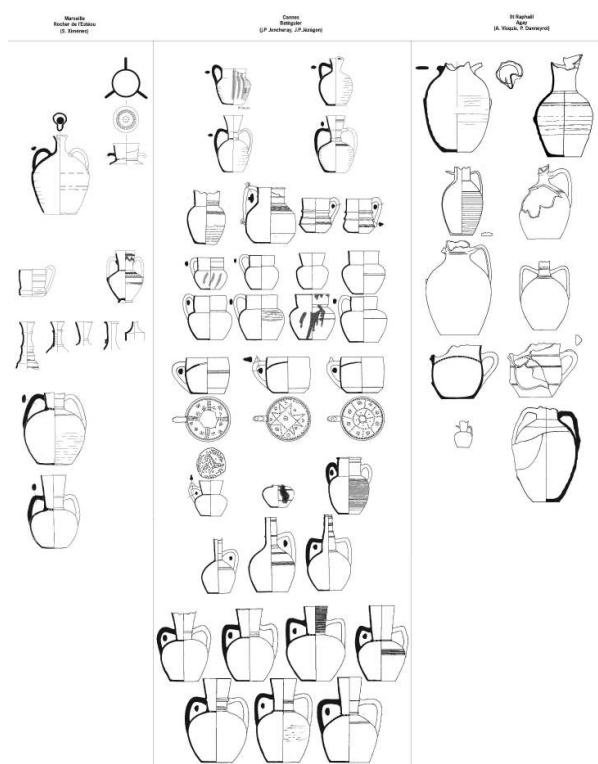
- 15 Enfin, une autre série de transport est très intéressante. Il s'agit de vases de divers modules mono ansés à bec trilobé. Ces pièces modelées figurent comme un des récipients les plus abondants. Bien attestées à Batéguier, Agay, elles apparaissent également en nombre à Plane 3, à Marseille²¹. Ces grands pichets de facture grossière trouvent une comparaison, pour les IX^e-X^e siècle, sur le site de Šaqunda à Cordoue²². Les données pétrographiques suggèrent une origine en Espagne méridionale et particulièrement dans la région de Bétique (fig. 11-Lame mince). L'aspect lourd et fruste de ces récipients laisse penser qu'ils étaient plus prisés pour leur contenu que pour leur morphologie. Un fragment de col (provenant de Batéguier) est scellé avec un bouchon de poix et d'argile, ce qui irait dans le sens d'une série réservée au transport d'une denrée liquide (huile/vin) ou semi-liquide. Par ailleurs, quelques-uns des exemplaires sont marqués de graffitis de noms propres (déchiffrés par M. A. Martínez Núñez, université de Malaga) : *Ḥasan, Muḥammad* qui revient deux fois (*ibidem* n° 8 et 9)²³, mais ce qui apparaît le plus étonnant est une signature complète (*ibidem* n° 2 à 4), *Sānī (?) Sābī / Sābī'* qui connaît plusieurs acceptions : prisonnier, captif ou marchand de vin. Cette dernière possibilité nous apparaît peut-être la plus adaptée, d'autant que cette même signature est également reportée sur un autre objet, un vase à filtre. Il reste donc essentiel de multiplier les analyses de contenu, mais il semble d'ores et déjà que nous soyons en présence de transport de denrées liquides dont les conteneurs sont signés²⁴ par les potiers ou par des négociants.
- 16 En outre, douze autres récipients, correspondant au type 52 de Joncheray, forment une série homogène tant morphologiquement que dans la décoration qu'elle arbore. L'un de ces vases est également graffité²⁵. Ces pièces, parfois volontairement anthropomorphes, portent des mamelons sur la panse et des protubérances sur le fond.

Charge secondaire : vases à filtre, luminaires, culinaires, vaisselles et autres objets

- 17 Le complément de charge est formé par des conteneurs de moyenne et de petite taille. L'ensemble est hétérogène, il compte des vases à filtre, des luminaires, quelques récipients culinaires, des bouteilles ainsi que quelques pièces de vaisselles glaçurées et émaillées...

Vases à filtre / *Jarritos con filtro* (types 81-83 de Joncheray) [

Fig. 5 – Charge mineure ou secondaire : Petites jarres et vases à filtre – (C. Richarté, S. Gutiérrez Lloret, DAO C. Louail).



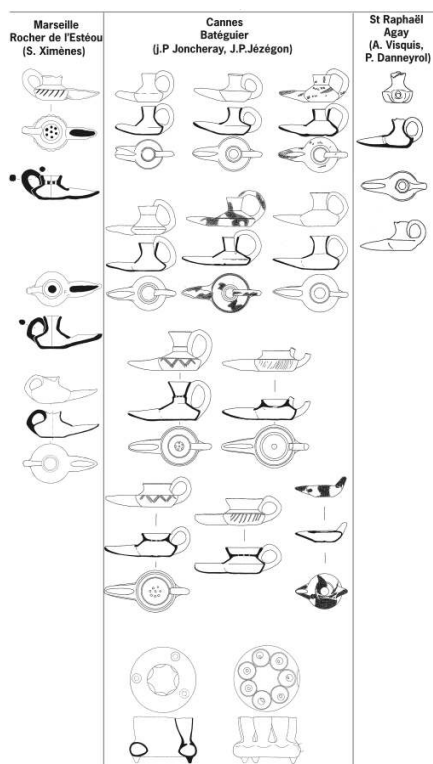
- 18 Les pièces portant des filtres, à col cylindrique ou à bords évasés, possédant une à trois anses et relatifs à la classification 81-83 de Joncheray posent d'autres interrogations, car ils ne sont pas très abondants dans les contextes ibériques de terre ferme. Il en existe de façon très sporadique dans le niveau 2 de Pechina ainsi que quelques exemplaires, en Egypte, à al-Fustât pour le IX^e siècle et en Tunisie à Şabra al-Manşūriyya et à Raqqāda à la fin du fin IX^e-début X^e siècle. Ici, étonnamment il y en a d'assez nombreuses séries avec des formes variées et des filtres élaborés. Cela laisserait penser que c'est un modèle valorisé pour lui-même et vendu comme un objet de commande. Toutefois, l'un de ces récipients à filtre, à large ouverture, mono ansé, issu de la cargaison de Batéguiier est également scellé avec un bouchon de poix (fig. 6) Ce qui signifie clairement qu'il renfermait aussi un contenu et que ce type de vase pouvait être vendu plein. Sans analyse permettant une identification organique, ce contenu demeure encore incertain (cf. Résultats de NG).

Fig. 6 – Tasses à filtre bouchées à la poix. Batéguier (Musée de la Mer. Cannes © S. Gutiérrez Lloret).



Lampes à bec / *Candiles de piquera*

Fig. 7 – Luminaires (C. Richarté, S. Gutiérrez Lloret, DAO C. Louail).



- 19 Objets de commerce en soi, les lampes sont de types variés. Si l'on se réfère aux typochronologies d'al-Andalus [Cora de Tudmîr]²⁶, les lampes à bec court datent au début du IX^e siècle, toutefois dans ces chargements la majorité des luminaires (*candil de piquera*) possèdent un bec moyen plutôt caractéristique de la fin du IX^e et du début du X^e siècle²⁷. Quant à la "couronne de lumière", elle connaît plusieurs parallèles, à Malaga²⁸ et à Calatalifa (Villaviciosa de Odón), dans des contextes s'étendant du IX^e au XI^e siècle²⁹ ainsi que sur le site de la Alcudia (Elche, Alicante) dans un contexte de date indéterminée³⁰.

Gourdes / *Cantimploras*

Fig. 8 – Gourde annulaire d'Agay – inv. D75.57.2 (© Musée de Saint-Raphaël).



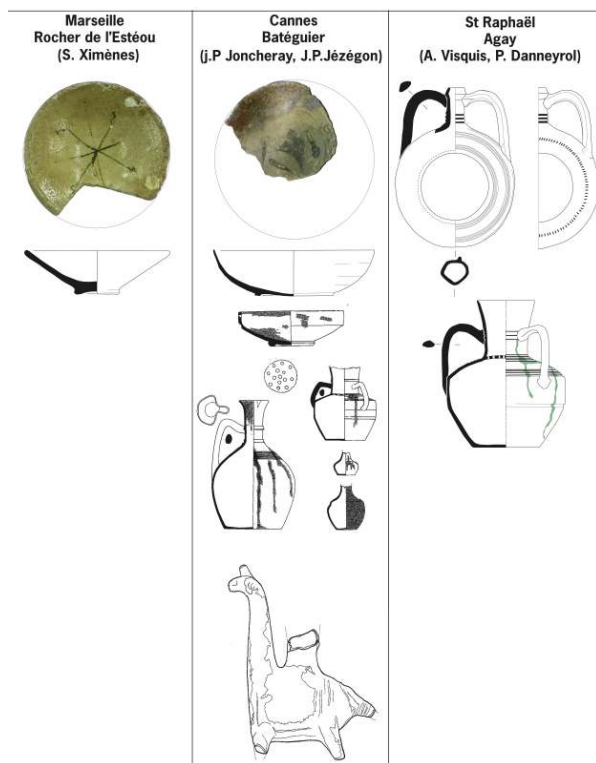
- 20 Plus fréquentes durant le haut Moyen Âge, la gourde est une forme que l'on rencontre surtout dans les contextes d'al-Andalus du X^e siècle. Toutefois, la gourde de forme annulaire est unique au sein du mobilier étudié.

Marmites / *Marmitas*, Casseroles / *Cazuelas*, (types 31-32- 34 de Joncheray)

- 21 L'équipement culinaire est dominé par des casseroles carénées connues aussi sur les sites de Pechina, Tolmo, Šaqunda. Certaines ont pu être utilisées comme de la vaisselle de bord. Une question similaire se pose avec les *ollae* (type 32) qui bien qu'elles se trouvent en nombre et modules divers, ont pu elles aussi être utilisées sur le navire. Le pot à deux anses et parois cannelées présent dans les charges est lui aussi représentatif de Pechina et de la zone de Cordoue. De même, les marmites modelées, à base plane et languettes de préhension (Joncheray 31 ou Gutiérrez M4), excellents marqueurs typochronologiques sont fréquentes à Pechina et Tudmīr. Il s'agit d'une forme répandue au sud-est d'al-Andalus, en Ifrīqiyya (Tunis) et que l'on retrouve également jusqu'en Sicile³¹. Toutefois, pour ces dernières, la présence d'inclusions de mica sur les exemplaires de Batéguiet et d'Agay semble suggérer une imitation provençale (cf. fig. 10 - analyses pétrographiques) laissant entrevoir l'existence d'une production qu'il faudrait maintenant confirmer. Cette série de récipients culinaires est typique des formes islamiques d'époque émirale datées d'un IX^e siècle avancé, tout comme le vase à boire ou pichet Gutiérrez T20, de tradition arabo-berbère³² qui est une forme évoluant à la fin de ce siècle avec l'adjonction de deux anses et pour laquelle il existe de multiples parallèles en al-Andalus³³.
- 22 Bassin / *Lebrillo* - *barreño* (type Joncheray 17)
- 23 Le bassin à cordon digité est un *unicum* dans la cargaison, très proche par sa pâte et sa facture des jarres/*tinajas* (Joncheray 12-14). Il a sans doute été également utilisé sur le

bateau. Caractéristique du IX^e et de la première moitié du X^e siècle, il a été reconnu sur divers sites de l'est et du sud d'al-Andalus. A partir de la fin du X^e siècle, la forme évolue pour s'imposer dans une configuration plus basse.

Fig. 9 – Vaisselles glaçurées – (C. Richarté, S. Gutiérrez Lloret, DAO C. Louail).



Mobilier glaçuré

- 24 Le mobilier glaçuré constitue une des composantes exceptionnelles de ce dossier. La glaçure n'apparaît que sur quelques objets et demeure remarquable dans les cales de ces bateaux (Agay, Batéguier, Rocher de l'Estéou). À cette période, les coupes (*ataifores*) ne semblent pas avoir été commercialisées à très grande échelle. Une première coupe portant un décor rayonnant peint au cuivre et manganèse sur une glaçure miel et dont aucun parallèle n'a été établi, a été retrouvée sur l'épave marseillaise du Rocher de l'Estéou. Une autre pièce cette fois-ci émaillée et peinte en vert et brun, évoque par sa décoration et son profil légèrement caréné, les ateliers de Raqqāda. En réalité, cette coupe offre plus de similitudes avec les formes tunisiennes qu'avec celles d'al-Andalus et notamment avec celles de Pechina ou de Cordoue. On remarque, en outre, sur quelques bouteilles, vases à filtres et lampes à huiles, des décors parcimonieux de glaçure, des effets de coulures verdâtres ou brunes (décor par aspersion ?). Toutefois, au sein de ces charges, l'usage du vernis plombifère n'est alors pas étendu à l'ensemble du répertoire d'Al-Andalus ; il est actuellement admis que les premières couvertes islamiques sont monochromes, de préférence verdâtres³⁴, bien que l'on dénombre également quelques pièces en *melado* (couleur miel) ou « chocolat » dans certaines officines de Málaga. Durant le haut Moyen Âge, la fabrication de céramique glaçurée est associée aux officines urbaines du sud-est de la péninsule où ont été identifiés des productions comme à Pechina et Málaga. Ces ateliers proposent un répertoire lié au service de table, caractérisé

par une décoration soit imprimée, incisée ou encore en relief sous une couverte plombifère³⁵. La chronologie de ces services, très précoces, les situe dans le dernier quart du IX^e siècle, constituant un indicateur précis de la seconde moitié de ce siècle ou des toutes premières années du X^e siècle. Ces productions sont peu ou prou contemporaines des premières céramiques vertes et brunes qui, elles, commencent à se diffuser à partir du centre de Madīnat al-Zahrā' et de diverses fabriques cordouanes vers 940. Hors de ces zones, la distribution des pièces glaçurées reste discrète, limitée à de petites pièces faciles à transporter, telles des lampes, des jarres de morphologie très orientale, ou plus exceptionnellement à quelques bouteilles. Cette datation est renforcée par la récente fouille du quartier cordouan de Šaḡunda daté entre 750 et 818 et où l'utilisation de l'émail est encore totalement inconnue, bien que son usage soit, par ailleurs, attesté dans d'autres contextes Cordouans pleinement émiraux³⁶.

Apport des données archéométriques : de l'origine au contenu de certains vases

Fig. 10 – Microphotographies en lame mince (Nicols croisés, dimensions réelles : 1,3x1 mm- © C. Capelli (Distav- Genova). Esar9/10210 (marmite modelée de type M.4), échantillon caractérisé par un dégraissant grossier, anguleux et très abondant, d'origine métamorphique acide : inclusions, parfois très grossières, de quartz-micaschistes à grenat et Al-silicates ; une production provençale serait très probable, grâce à la similitude entre les caractéristiques pétrographiques des inclusions et celles de roches paléozoïques du Massif de l'Esterel.

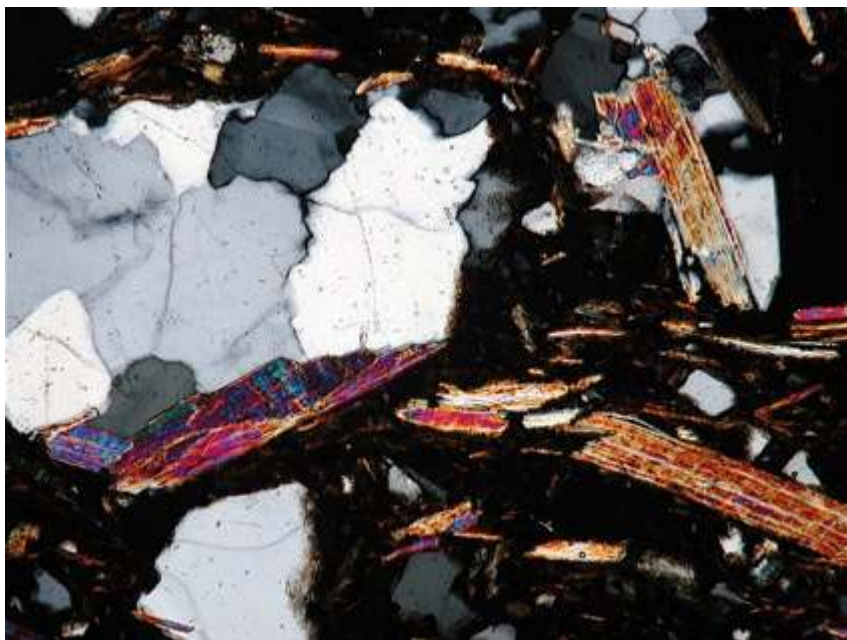


Fig. 11 – Microphotographies en lame mince (Nicols croisés, dimensions réelles : 1,3x1 mm) © C. Capelli (Distav- Genova). Esar5/10206 (Pichet modelé), matrice argileuse calcaire. Dans ce cas, le dégraissant métamorphique, composé en particulier de fragments relativement grossiers de micaschistes et de phyllades est bien compatibles avec les roches cristallines des secteurs paléozoïques bétiques et attribuables plus précisément à des productions de l'Espagne méridionale.



- 25 Pour compléter cette approche typologique, quelques lames minces ont tout d'abord été réalisées et observées par C. Capelli au microscope polarisant sur quatorze échantillons de diverses catégories de récipients, jarre, pichet, vase à filtre, amphore et plat émaillé, retrouvés dans les épaves (Agay, Batéguier, Estéou-Plane 3). Elles montrent une forte variabilité dans les compositions et textures des argiles utilisées pour la fabrication de ces pièces. Dans cette phase préliminaire de travail, l'hypothèse archéologique d'une provenance de la péninsule Ibérique peut être confirmée, mais seulement pour une partie minoritaire des céramiques analysées celles dont la pâte est riche en inclusions discriminantes. Les résultats de ces analyses pétrographiques montrent que d'autres articles complétant les charges semblent provenir d'Afrique du Nord et, ce qui est plus surprenant, de Provence.
- 26 De même, parmi les cargaisons des épaves (Agay, Batéguier), une petite série de vases a été sélectionnée pour subir des analyses physico-chimiques (N. GARNIER, LNG). Huit prélèvements ont permis d'identifier des contenus par l'étude de la composition chimique des imprégnations organiques des parois. Un double protocole d'extraction et d'analyse par GC-MS a autorisé dans un premier temps la reconnaissance de marqueurs lipidiques, issus des huiles, graisses, cires, résines et poix, et des marqueurs provenant de molécules polymérisées et/ou insolubles, notamment celles correspondant aux fruits, raisins et au vin. Ces analyses signalent aussi que ces vases ont vraisemblablement été plusieurs fois réimperméabilisés et ont connu plusieurs utilisations successives (tab. 1).

Nom de Épave	Type d'objet	Emplacement prélèvement	Identification des marqueurs
-----------------	--------------	----------------------------	------------------------------

Agay	vase à filtre / Jarro	sédiment en contact avec le fond du vase	Imperméabilisation à l'aide de poix de conifère + huile végétale siccative fortement chauffée + produit laitier + cire d'abeille (miel ou imperméabilisant ?) = Préparation ? Huile de noix ?
Agay	vase à filtre / Jarro	sédiment en contact avec le fond du vase	Poix de conifère + huile végétale + cire d'abeille
Agay	Amphore globulaire / Anfóra type indéterminé	paroi fraisée : niveau de l'épaulement	Poix de conifère + produit laitier + cire abeille (miel ?) + huile végétale siccative. Présence de raisin
Agay	Amphore globulaire / Anfóra de type indéterminé	paroi fraisée : niveau de l'épaulement, traces rouges aspect gras	Imperméabilisation à l'aide de poix de conifère + traces de graisse animale (non ruminant) - Présence de vin rouge
Batéguier	bouteille piriforme, à une anse et col haut / Redoma	résidu grisâtre, prélevé en milieu de panse	Enduit de poix de conifère (sapin) + contenu plusieurs matériaux, graisse animale (sauce de poisson ?). A l'état de traces, le vase a aussi reçu un produit laitier + cire d'abeille. Présence de vin rouge
Batéguier	Amphore globulaire et cannelée, anse moulurée, col à double ressaut / Anfóra * analyses C. Capelli.	paroi fraisée : niveau de l'épaulement	Poix + graisse végétale siccative (lin, ricin, noix ?), cire. Présence de vin rouge, coprostérols (cheval, poulet ?) * Origine supposée Bétique ou Provence pas exclue ?
Batéguier	Amphore / Anfóra de type indéterminé	2 tessons du fond, imprégnations	Imperméabilisation à l'aide de poix de conifère + graisse sous cutanée d'origine animale non ruminant (poisson ?) et végétale. Présence raisin
Marseille Plane 3	jarre / Tinaja * analyses C. Capelli.	paroi fraisée en fond de vase	Imperméabilisation à l'aide de souffre + matière grasse d'origine animale - Présence de raisin * Origine supposée Bétique
Marseille Plane 3	Bouchon de liège d'amphore / Tapa	pièce complète	Néant

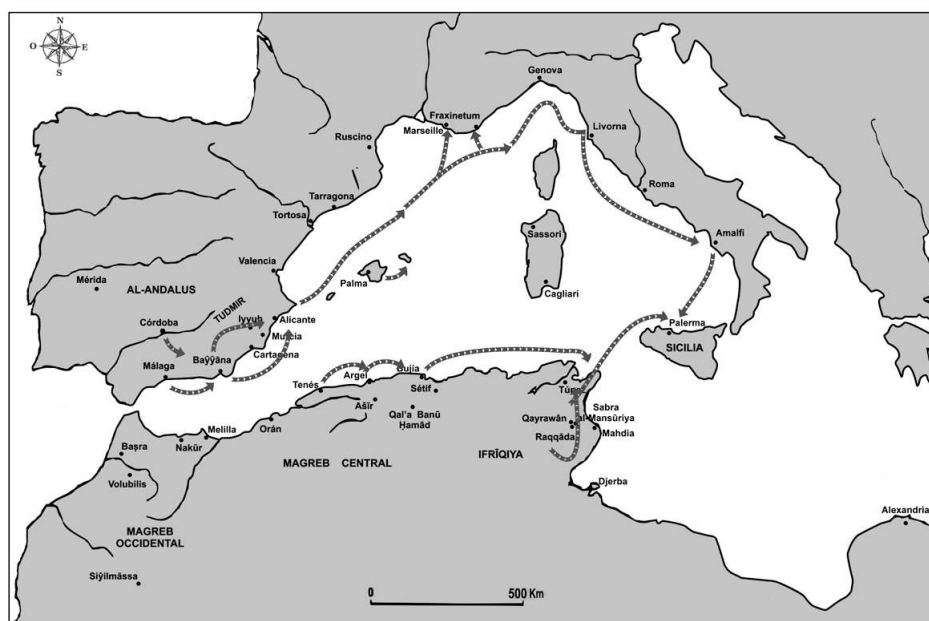
Datation et conclusions

- 27 Ces ensembles qui reflètent parfaitement la culture matérielle d'al-Andalus, mêlées à quelques productions africaines et d'autres encore non déterminées, ne semblent pas correspondre, comme cela avait été proposé, à une période califale avancée. En effet, un

plein contexte califal, de la seconde moitié du X^e et du début du XI^e siècle, comporterait beaucoup plus de pièces glaçurées et surtout, y seraient présentes, en plus grand nombre, des céramiques à décor vert et brun dont l'apparition coïncide avec la mise en œuvre des chantiers navals (Tortosa et Almería) et à l'important trafic (esclaves, textiles, armes) qui a caractérisé le domaine méditerranéen de 'Abd al-Raḥmān III³⁷. Les assemblages des épaves sembleraient plutôt nous ramener dans une fourchette chronologique comprise entre l'extrême fin du IX^e et le tout début du X^e siècle. En effet, ils ne peuvent être plus anciens, car pour exemple à Cordoue, le faubourg de Šaḡunda détruit en 818, comporte au début de ce IX^e siècle des lampes à bec court, et toutefois, ils ne peuvent pas, non plus, correspondre à un X^e siècle avancé car ces mêmes ensembles céramologiques ne comportent pratiquement pas de pièces glaçurées.

- 28 L'autre point à aborder est celui de la relation culturelle et formelle reliant ces changements et le sud-est d'al-Andalus qui amène nécessairement à considérer le contexte historique. Il faut alors regarder du côté d'al-Andalus, et plus intuitivement vers les zones côtières du Maghreb. Cette relation qui semble manifeste peut, peut-être, constituer à elle seule une ligne d'investigation devant être analysée à la lumière des contacts intenses et historiquement bien documentés, entre les deux rives de la Méditerranée occidentale seulement séparés par 200-250 km. En effet, l'accès à al-Andalus s'effectue à partir de la Tunisie, en longeant la côte nord-africaine jusqu'à Tenès et, de-là, permet d'atteindre directement la côte de Tudmīr après seulement un jour et une nuit de navigation. Ce trajet décrit par Al-Ya'qūbi constitue sans aucun doute l'une des routes maritimes les plus empruntées du Moyen Âge entre l'Orient et l'Occident (**fig. 12**) ; En réalité, c'était la route utilisée par les gouverneurs envoyés al-Andalus dans la première moitié du VIII^e siècle. Cet axe fut au IX^e siècle étroitement lié à la fondation de *Pechina/Baḡġāna*, et transformé en un espace maritime commercial. Ces eaux furent alors le terrain de prédilection de l'activité corsaire des *Baḥries* (marins des côtes orientales de l'Andalousie) qui, selon la tradition, furent responsables, entre autres, du sac de Rome, d'attaques contre les îles Baléares, et qui établirent la célèbre base provençale du Fraxinetum. Ils créèrent également des escales portuaires sur la côte du Maghreb central, et de nouvelles fondations comme Tenès (870), Oran (902), Bone/Annaba ou Bougie/Béjaia, où ils s'installèrent et se livrèrent à des activités plus ou moins commerciales. La description comparative dressée par Al-Bakrī entre les ports du Maghreb et ceux, leur faisant face, de la côte sud-est d'al-Andalus ne pouvait pas être plus explicite³⁸.

Fig. 12 – Carte des routes maritimes (S. Gutiérrez Lloret).



- 29 Du point de vue historique, la présence de ces embarcations dans les eaux provençales a été mise en relation avec le sud-est d'al-Andalus ainsi qu'avec la base de Fraxinetum. Les dates de fondation des deux établissements, Pechina/Bağğāna et Fraxinetum, semblent contemporaines. Si en effet, Pechina/Bağğāna a été « fondée en 844, contrôlée par le gouvernement omeyyade en 922, et enfin supplantée par Almería, promue au rang de ville en 955 »³⁹, dans l'Occident latin, l'histoire de ces musulmans de Provence, (apparemment originaire de Pechina), près d'Almeria seraient arrivés vers 880 au Fraxinetum/Farakhshinî⁴⁰. Cet événement n'a été consigné qu'au X^e siècle par Liutprand, évêque de Crémone (Antapodosis), ainsi que par Flodoart de Reims. D'après ces chroniques chrétiennes, relater au moment du déclin de la domination carolingienne, les terrifiques Sarrasins ou « pirates du Fraxinet », opéraient des razzias sur les côtes de Provence et du Languedoc, ravageaient les cités (Marseille, Avignon, Fréjus, Antibes, Nice, Villefranche...), pillaient des monastères (Cencelle, Saint-Gall...), pratiquaient le rapt à rançon, comme celui de Mayeul, abbé de Cluny, et troublaient les relations commerciales entre la Francia et l'Italie. Mais aucune information n'est rapportée sur d'éventuels marchands musulmans installés dans ce secteur. Ce n'est qu'en 972 que le comte de Provence, Guillaume, se serait emparé du Fraxinet et aurait dispersé les Musulmans. Cette intervention navale, à l'appel du comte de Provence et organisée avec le soutien des Byzantins, s'apparente, à l'évidence, à une sorte de lutte pour le contrôle de l'espace maritime Méditerranéen.
- 30 À travers ce succinct exposé, nous appréhendons, sous l'angle de l'archéologie subaquatique, les facettes d'un contact non pas belliqueux, mais plutôt commercial envisagé entre la fin du IX^e siècle et le début du X^e siècle. Les routes commerciales paraissent alors emprunter des circuits d'al-Andalus vers le nord de l'Afrique, passant sans doute par les Baléares, longeant la côte vers la Provence, et peut-être vraisemblablement jusqu'à la Sicile. Ces réseaux et activités vont s'amplifier sensiblement durant la seconde moitié du X^e siècle (fig. 6).

- 31 Quant à l'épave sicilienne, datée du IX^e ou de la première moitié du X^e siècle, bien que son mobilier soit actuellement en cours d'examen, la brève description de la charge dont nous disposons, dans l'attente d'une confrontation plus directe, suggère de véritables parallèles avec les cargaisons provençales. Charges comparables ou pas, il n'en demeure pas moins que ces quatre épaves constituent dorénavant, comme le souligne Ph. Sénac « la meilleure preuve de la présence et/ou de contacts islamiques entre Dār al-Islām et le Sud de la France dans les premiers temps de l'Islam, en plus d'être les seuls vestiges matériels observables de la présence sarrasine en Provence ».

BIBLIOGRAPHIE

- Acién Almansa – Castillo Galdeano – Martínez Madrid 1990 = M. Acién Almansa, F. Castillo Galdeano, R. Martínez Madrid, *Excavación de un barrio artesanal de Bayyāna (Pechina, Almería)*, dans *Archéologie islamique*, 1, 1990.
- Alba Calzado – Gutiérrez Lloret 2008 = M. Alba Calzado, S. Gutiérrez Lloret, *Las producciones de transición islámica : el problema de la cerámica paleoandalusi (siglos VIII y IX)*, dans D. Bernal Casasola, A. Ribera i Lacomba (dir.), *Cerámicas hispanoromanas : un estado de la cuestión.*, Cádiz, 2008, p. 585-616.
- Amouric – Richiez – Vallauri 1999 = H. Amouric, F. Richiez, L. Vallauri, *Vingt mille pots sous les mers : le commerce de la céramique en Provence et Languedoc, X^e-XIX^e s.*, Catalogue de l'exposition, Aix-en-Provence, 1999.
- Brentchaloff – Sénac 1991 = D. Brentchaloff, Ph. Sénac, *Note sur l'épave sarrasine de la rade d'Agay (Saint-Raphaël, Var)*, dans *Archéologie Islamique*, 2, Paris, 1991, p. 71-79.
- Casal *et al.* 2005 = M. T. Casal, E. Castro, R. López, E. Salinas, *Aproximación al estudio de la cerámica emiral del arrabal de Saqunda (Qurtuba, Córdoba)*, dans *Arqueología y territorio medieval*, 12, 2, 2005. p. 189-236.
- Castillo Galdeano – Martínez 1993 = F. Castillo Galdeano, R. Martínez, *Producciones cerámicas en Bayyana*, dans A. Malpica (dir.), *La cerámica Altomedieval en el Sur de Al-Andalus. Salobreña*. Monografía Arte y Arqueología, 19, Granada, 1993 (*Monografía Arte y Arqueología*, 19), p. 67-116.
- Ferroni, – Meucci 1995 = A. M. Ferroni, C. Meucci, *I due relitti arabo-normani di Marsala*, dans *Bollettino d'Arte, Supplemento Archeologia subaquea*, Rome, 1995. p. 283-350.
- Gragueb *et al.* 2011 = S. Gragueb, J.-C. Treglia, Y. Waksman, C. Capelli, *Jarres et amphores de Sabra al-Mansuriya (Kairouan, Tunisie)*, dans P. Cressier et E. Fentress (dir.), *La céramique maghrébine du haut Moyen âge (VIII^e-X^e siècle) : état des recherches, problèmes et perspectives*, Rome, 2011, p. 197-220.
- Guichard 1979 = P. Guichard, *Animation maritime et développement urbain des côtes de l'Espagne orientale et du Languedoc au X^e siècle dans Occident et Orient au X^e siècle*, Paris, 1979.
- Guichard 1983 = P. Guichard, *Les débuts de la piraterie andalouse en Méditerranée occidentale (798-813)*, dans *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 35, 1, 1983, p. 55-76.

- Gutiérrez Lloret 1995 = S. Gutiérrez Lloret, *La experiencia arqueológica en el debate sobre las transformaciones del poblamiento altomedieval en el SE. de Al-Andalus : el caso de Alicante, Murcia y Albacete*, dans E. Boldrini e R. Francovich (a cura di), *Acculturazione e mutamenti : prospettive nell'archeologia medievale del Mediterraneo : 6 ciclo di lezioni sulla ricerca applicata in archeologia : Certosa di Pontignano (Si) - Museo di Montelupo (Fi)*, 1-5 marzo 1993, Florence, 1995, p. 165-189.
- Gutiérrez Lloret 1996 = S. Gutiérrez Lloret, *La Cora de Tudmîr : de la Antigüedad Tardía al mundo islámico : Poblamiento y Cultura Material*, Madrid, 1996 (Collection de la casa de Velázquez, 57).
- Gutiérrez Lloret 2004 = S. Gutiérrez Lloret, *Ilici en la antigüedad tardía : la ciudad evanescente*, dans *Iberia, Hispania, Spania : una mirada desde Ilici*, Caja de Ahorros del Mediterráneo, Alicante, 2004, 95-110.
- Gutiérrez Lloret 2011 = S. Gutiérrez Lloret, *El reconocimiento arqueológico de la islamización : una mirada desde al-Andalus*, dans *Zona Arqueológica*, 15, 2011, p. 189-210.
- Gutiérrez Lloret 2011 = S. Gutiérrez Lloret, *Al-Andalus y el Magreb : la cerámica altomedieval en las dos orillas del mundo mediterráneo occidental*, dans P. Cressier et E. Fentress (dir.), *La céramique maghrébine du haut Moyen Âge (VIII^e-X^e siècle) : état des recherches, problèmes et perspectives*, Rome, 2011, p. 253-266.
- Hodges - Whitehouse 1983 = R. Hodges, D. Whitehouse, *Mahomet, Charlemagne and the origins of Europe. Archaeology and the Pirenne thesis*, New York, 1983.
- Ibn Hawqal 1965 = Ibn Hawqal, *Configuration de la terre, Kitāb Sūrat al-ard*, trad. française par J. H. Kramers et G. Wiet, Paris-Beyrouth, 1965.
- Iñiguez - Mayorga 1993 = C. Iñiguez, J. Mayorga, *Un alfar emiral en Málaga*, dans A. Malpica (ed.), *La cerámica altomedieval en el sur de al-Andalus, Salobreña, Granada*, 1993. p. 117-138.
- Jézégou et al. 1997 = M.-P. Jézégou., A. Joncheray, J.-P. Joncheray, *Les épaves sarrasines d'Agay et de Cannes*, dans *Archéologia*, 337, 1997, p. 32-39.
- Joncheray - Sénac 1995 = J.-P. Joncheray, Ph. Sénac, *Une nouvelle épave sarrasine du haut Moyen Âge*, dans *Archéologie islamique*, 5, Paris, 1995, p. 25-34.
- Joncheray 2007a = J.-P. Joncheray, *L'épave sarrasine (Haut Moyen Âge) de Batéquier ou Bataquier, opérations archéologiques de 1973 et 1974*, dans *Cahiers d'archéologie subaquatique*, 16, 2007, p. 131-212.
- Joncheray 2007b = J.-P. Joncheray, *L'épave sarrasine de Batéquier opérations rapport d'évaluation de 1993*, dans *Cahiers d'archéologie subaquatique*, 16, 2007, p. 213-222.
- Joncheray 2007c = J.-P. Joncheray, *L'épave sarrasine Agay A, campagne 1996*, dans *Cahiers d'archéologie subaquatique*, 16, 2007, p. 223-249.
- Lévi-Provençal 1999 = É. Lévi-Provençal, *Histoire de l'Espagne musulmane : Le Califat umayyade de Cordoue (912-1031)*, II, Paris, 1999 (1^{ère} édition, 1950).
- L'Hour 2009 = M. L'Hour, *Agay A et Batéquier : deux témoins engloutis de l'Espagne musulmane*, dans J. Cesari, X. Delestre, M. L'Hour, H. Marchesi (dir.), *Grandes découvertes de l'archéologie méditerranéenne (1959-2009)*, Arles, 2009, p. 190-191.
- Manzano 2013 = E. Manzano Moreno, *La circulation de biens et richesses entre al-Andalus et l'Occident européen aux VIII^e-X^e siècles*, dans L. Feller et A. Rodriguez (dir.), *Objets sous contraintes. Circulation des objets et valeurs des choses au Moyen Âge*, Paris, 2013, p. 147-180.
- Parker 1992 = A.J. Parker, *Ancient shipwrecks of the Mediterranean and the Roman provinces*, Oxford, 1992,

Pomey *et al.* 1988 = P. Pomey, L. Long, M. L'Hour, F. Richiez, H. Bernard, *Recherches sous-marines*, dans *Gallia Informations*, 1, 1987-1988, p. 49-50.

Retuerce 1998 : M. Retuerce Velasco, *La cerámica andalusí de la Meseta*, Madrid, 1998, 2 vol.

Roldán Castro 1995 = F. Roldán Castro, *Itinerarios*, dans *Al-Andalus y el Mediterráneo*, Grenade, 1995, p. 77-85.

Sénac 2000 = Ph. Sénac, *Les épaves sarrasines*, dans *Les Andalousies de Damas à Cordoue*, Paris, 2000, p. 180-185.

Sénac 2001 = Ph. Sénac, *Le califat de Cordoue et la Méditerranée occidentales au X^e s. : le Fraxinet des Maures*, dans J.-M. Martin (dir.), *Zones côtières littorales dans le monde méditerranéen au Moyen Âge ; défense, peuplement, mise en valeur ; actes du colloque international organisé par l'École française de Rome et la Casa de Velázquez, en collaboration avec le Collège de France et le Centre interuniversitaire d'histoire et d'archéologie médiévales (UMR 5648 - Université Lyon II - C.N.R.S. - E.H.E.S.S.)*, Rome, 23 - 26 octobre 1996, Rome, 2001, p. 113-126.

Vindry 1980 = G. Vindry, *Présentation de l'épave arabe du Batéguier*, dans *La céramique médiévale en Méditerranée occidentale X^e-XV^e siècles*, Aix-en-Provence, 1980, p. 221-226.

Visquis 1973 = A.-G. Visquis, *Premier inventaire du mobilier de l'épave dite « des jarres » A Agay*, dans *Cahiers d'archéologie subaquatique*, 2, 1973, p. 157-167.

Ximenès 1976 = S. Ximenès, *Étude préliminaire de l'épave sarrasine du Rocher de l'Estéou*, dans *Cahiers d'archéologie subaquatique*, 5, 1976, p. 139-150.

NOTES

1. Parker 1992, p. 8.
2. Visquis 1973.
3. Joncheray 1973 ; Parker 1992, p. 97.
4. Ximenès 1976 ; Parker 1992, p. 82.
5. Sénac – Joncheray, 1995.
6. Parker 1992, p. 1053 ; Ferroni – Meucci 1995.
7. Levi-Provençal 1999, : 223-8.
8. Guichard 1983.
9. L'épave de Nord Fouras comportait très peu de mobilier céramique.
10. *Kūra* ou Division administrative du sud-est d'al-Andalus qui comprenait le sud d'Alicante, Murcia, l'est d'Albacete et le nord-est d'Almería [Gutiérrez 1996].
11. Visquis 1973, p. 157-166.
12. Ximenès 1976.
13. Sénac 2001, p. 113-126.
14. Amouric – Richiez – Vallauri 1999 1999, p. 2-6, Sénac 2000, p. 180-185.
15. Joncheray : 2007, p. 144 et 146. Ce système de transport des marchandises fragiles placées à l'intérieur de récipients en céramique est notamment attesté par exemple dans l'épave de Bulitung qui acheminait des porcelaines chinoises à la cour abbasside au début du IX^e siècle. [Krahl *et alii.* 2010 : fig. 47].

16. Acién Almansa – Castillo Galdeano – Martínez Madrid 1990, fig. 6-7 ; Castillo – Martínez 1993 : L XXI p. 9.
 17. Visquis 1973, p. 163 : A
 18. Joncheray 2007a, p. 186-PL XX- b,f ; Ximenès 1976, p. 144 1-2.
 19. Renseignements Lucia Arcifa. Université de Catane.
 20. Gragueb *et al.* 2011, p. 202-203.
 21. Ximenès 1976, p. 144, 6-7.
 22. Casal *et al.* 2005, p. 222, 8, p. 166.
 23. Joncheray 2007a, p. 151 n° 6.
 24. Un examen est à réaliser pour observer s'ils ont été effectués avant ou après cuisson
 25. Joncheray 2007a, p. 151.
 26. Gutiérrez Lloret 1996, p. 178.
 27. Gutiérrez Lloret 1996, p. 178 ; Alba Calzado – Gutiérrez Lloret 2008.
 28. Íñiguez – Mayorga 1993, p. 133.
 29. Retuerce 1998, vol. 2, p. 460, tipo P04.
 30. Gutiérrez Lloret 2004, p. 109.
 31. [Gutiérrez Lloret 1995, p. 175-76 et Gutiérrez Lloret 2011, p. 201-203.
 32. Gutiérrez Lloret 1996
 33. Gutiérrez Lloret 2011, p. 243.
 34. Gutiérrez Lloret 1996, p. 201-203.
 35. Castillo Galdeano – Martínez 1993 ; Íñiguez – Mayorga 1993.
 36. Casal *et alii.* 2005.
 37. Manzano 2013.
 38. Roldán Castro 1995 ; Lévi-Provençal 1999, p. 224 ; Guichard 1979, p. 81 ; Gutiérrez Lloret 2011 b p. 253-66.
 39. Sénac 2001, p. 125.
 40. Sénac 2001, p. 120-122.
-

RÉSUMÉS

Cette contribution pluridisciplinaire, basée sur l'archéométrie, s'inscrit dans un cadre de réflexions historique, archéologique et économique sur le commerce en Méditerranée occidentale entre la fin du IX^e et le X^e siècle. Elle porte sur un ensemble d'épaves du haut Moyen Âge coulées au large des côtes provençales. L'historiographie a lié ces vestiges à une communauté de « pirates » *baḥriyūn* d'al-Andalus installés dans le Massif des Maures. Les références aux exactions commises en Provence, à partir du IX^e siècle, par les pirates ont lié la présence de ces navires naufragés aux conflits opposants latins, byzantins et musulmans dans le golfe du Lion, et, dans une moindre mesure, au commerce maritime. L'essentiel du fret transporté (nature et

contenu) suggère un approvisionnement à des points réguliers de ravitaillement (têtes-de-pont) ou par cabotage (redistributions/commandes). Ces résultats novateurs impliquent l'existence de réseaux commerciaux méditerranéens actifs durant le haut Moyen Âge et amènent à nuancer l'interprétation de ces épaves comme résultant de la seule activité pirate.

This multidisciplinary contribution, based on archaeometry, is included in the scope of historic, archaeological and economic studies on trade in the western Mediterranean Sea between the end of IXth and the Xth century AD. It focuses on a set of Early Middle Ages wrecks sunk off the coast of Provence. The historiography linked these remains to a community of Andalusian "pirates" settled in the Massif des Maures (transl. Moors Hill). The references to the exactions committed in Provence, from the IXth century, by the pirates, connected the presence of the shipwrecked vessels with the conflicts opposing Latin, Byzantine and Muslim merchants in the Golfe du Lion, but to a lesser extent, with the trade. The main part of the freight conveyed (nature and content) suggests a supply to regular points of provisioning (foothold). These innovative results involve the existence of active Mediterranean sales networks during the Early Middle Ages and affable to qualify the interpretation of these wrecks as resulting from the only piracy.

INDEX

Mots-clés : Épaves, céramiques, haut Moyen Âge, commerce maritime, Méditerranée occidentale, domaine islamique

Keywords : Shipwrecks, archaeological ceramic, early Middle Ages, maritime trade, Western Mediterranean, Islamic world

AUTEUR

CATHERINE RICHARTÉ-MANFREDI

Université Lumière-Lyon 2 (Inrap, Ciham – URM 5648) catherine.richarte@inrap.fr

Trasmissioni mediterranee : la ceramica come fonte di studio per i repertori figurativi di alcuni soffitti dipinti della Corona d'Aragona

Maria del Mar Valls Fusté

- 1 ¹Mescolanze di motivi vegetali stilizzati, forme geometriche, calligrafie arabe, stemmi araldici, mostri ed esseri fantastici, oltre a un ricco e complesso repertorio di immagini cortigiane e cavalleresche, rivestono i soffitti medievali che ricoprono gli spazi sia sacri che laici². I dipinti delle travature conservate negli antichi territori della Corona d'Aragona presentano alcuni denominatori comuni. Sulle tavolette di soffitti policromi in legno, di chiese quali Santa Maria de Mediavilla a Teruel e Santa Maria di Lliria o sul tavolato del palazzo Berenguer Aguilar di Barcellona³ sono rappresentati cinghiali, cervi, cani e falconieri, tutti protagonisti di scene cinegetiche. Altri animali partecipano alla narrazione di favole esopiche, come succede, in due casi, nel sottocoro della sagrestia della cattedrale di Tarragona⁴ e in una mensola restaurata dell'eremo di Paret delgada⁵. Le strutture lignee di chiese parrocchiali come Sant Pere di La Pobla de Benifassà o l'Assumpció de la Verge di Vallibona, invece, mostrano un repertorio molto più archetipico, ripreso dai bestiari medievali⁶. Tale repertorio sovente si alterna alle figure ideali di cavalieri che partecipano a tornei e giostre, come illustrato nelle tavole del sottocoro del santuario di Nostra Senyora de la Font di Peñarroya de Tastavins (MNAC 024116 e MNAC 015839) e nei frammenti della travatura del palazzo nobile barcellonese del Marqués de Llió (MNAC 113149 e MNAC 113150), insieme ad altri possibili esempi. Immagini di carattere navale possono individuarsi nel già citato sottocoro di Peñarroya de Tastavins (MNAC 015839), nella travatura della chiesa di Sant Miquel di Montblanc⁷, nella travatura della casa signorile del carrer Lledó di Barcellona e oggi conservati nel Museo Nazionale d'Arte della Catalogna (MNAC 107874)⁸ così come nelle lastre provenienti dalla travatura della casa del Marqués de Llió⁹ (num. inventario 069360), oggi sede del Museo delle Culture del Mondo di Barcellona, e del palazzo Caldes-Aguilar (num. inventario 10788)¹⁰. Vengono anche inserite rappresentazioni di balli e banchetti così come immagini

di carattere trovadorico, festivo e amoroso che proliferano ripetutamente in travi e *alicer*¹¹ della cattedrale di Teruel, della chiesa di Santa Maria di Lliria¹², della parrocchia di Vallibona¹³ o nelle travature di palazzi e case nobili di Barcellona¹⁴ e Huesca¹⁵. Nel caso dell'architettura aulica o regale, l'iconografia dei soffitti può essere legata alle attività, la cultura e l'educazione dell'élite. Il repertorio di immagini, che si susseguono sulla struttura di legno, può arrivare a illustrare gli aspetti funzionali dello stesso spazio fisico.

- 2 Questo breve e sintetico elenco mostra la continua presenza di determinati motivi nei soffitti indipendentemente dallo spazio che coprono. Tuttavia, la loro fortuna iconografica non deve far intendere che questo sia il loro repertorio normativo, poiché uno sguardo attento all'ampia varietà di soffitti in quanto a tecnica e struttura, cronologia e contesto spaziale obbliga a porsi alcune domande: sono solo le scene classificate come cortigiane ad abbondare in questo tipo di struttura? Che percentuale di rappresentazioni sacre vi si possono osservare? Vi si possono identificare programmi iconografici o si tratta di immagini standardizzate e ripetute continuamente fino ad essere perfettamente assimilate? Quali sono le preferenze tematiche ed estetiche che dettano la presenza di determinate immagini e non di altre? Come lavoravano gli artisti che partecipavano alla loro costruzione e decorazione?
- 3 Il recente interesse che i dipinti di queste peculiari strutture suscitano ha consentito di dimostrare, in diversi studi, che si tratta di universi figurativi complessi che vanno oltre il mero desiderio decorativo¹⁶. L'esteso dibattito sui possibili programmi iconografici dell'armatura della cattedrale di Teruel¹⁷, la presenza di motivi specifici come il ciclo dei mesi medievali della travatura della casa signorile della strada Lledó di Barcellona¹⁸ o l'analisi del carattere festivo delle immagini del sottocoro della cattedrale di Tarragona¹⁹ ne sono la prova. Ogni soffitto, insieme ai suoi contesti, richiede una lettura specifica. Questa metodologia ha fatto luce su alcune delle domande formulate ed è per questo motivo che l'analisi delle pitture delle travature della chiesa di Santa Maria di Lliria, comparate alle decorazioni di piatti di maiolica arcaica prodotti a Paterna e a Teruel nel corso del XIV secolo, suscita tanto interesse. Determinati motivi vegetali, zoomorfi e antropomorfi, in cui spiccano le danzatrici, appaiono contemporaneamente in entrambe le produzioni artistiche; è un dato interessante, trattandosi di supporti divergenti dal punto di vista della tecnologia impiegata nella loro produzione²⁰. Lo studio che viene presentato di seguito ha lo scopo di apportare ulteriori dati e di precisare, nella misura del possibile, le ipotesi formulate da Jaume Coll, che ritiene che questo panorama di immagini condivise è dovuto all'apparizione di uno stesso linguaggio formale e iconografico²¹ in un'area geografica e in un periodo di tempo specifici.
- 4 Al fine di poter capire la fioritura e la circolazione di questo linguaggio, è necessario analizzare il processo di creazione e di produzione di ceramiche e soffitti nei territori della Corona d'Aragona, con Valencia come fulcro principale di studio, poiché la città, nel corso del XIV secolo, si sviluppò come centro di produzione e distribuzione del legno per imprese architettoniche, e a sua volta esportava ceramica sul territorio e nel Mediterraneo.

Considerazioni preliminari : contesto e mercato artistico

- 5 Diversi mecenati, quali nobili, monarchi ed ecclesiastici, nel corso del XIII-XV secolo, mostrarono la loro predilezione per le coperture in legno, una soluzione architettonica dalle molteplici forme²². I motivi per cui la clientela le sceglieva sono dovuti da una parte al risparmio e dall'altra alla bellezza, lusso e solennità di cui la struttura dotava lo spazio²³. La documentazione così lo spiega in diversi momenti. In pieno XIV secolo, il monarca Giovanni I d'Aragona chiedeva scorte di legno per la costruzione di un soffitto in una delle camere del Real di Valencia : « Poiché di legno vogliamo che sia coperta »²⁴. Inoltre, all'inizio del XV secolo, quando nella Corona d'Aragona si erano già portate a termine diverse imprese architettoniche di questo tipo, re, nobili e prelati rivaleggiavano sulla ricchezza delle coperture lignee delle loro residenze. È ben noto l'episodio di Martino l'Umano, che acquisì delle travature provenienti da Xàtiva per via dell'interesse che gli avevano provocato²⁵.
- 6 Ma, cosa conferivano i soffitti dipinti agli spazi che coprivano ? Questi offrivano al loro involucro architettonico maggiore leggerezza, oltre a renderlo un luogo idoneo all'autoappresentazione dei loro promotori. L'araldica, i motti o le epigrafi allusivi alla promozione dell'opera conferivano un aspetto particolare alla struttura lignea, offrivano uno spazio in cui celebrare il proprio lignaggio, esaltare la corona o sfoggiare l'orgoglio istituzionale, tutto in funzione del contesto²⁶.
- 7 Questa idea si conferma anche grazie ai numerosi riferimenti documentali dai quali deduciamo che i promotori mostravano la loro preferenza per i soffitti di legno dipinti con ottimi materiali. Nel caso della Corona d'Aragona queste richieste sono state documentate nella ricerca condotta da Joan Domenge e Jacobo Vidal²⁷. Pietro IV di Aragona detto il Cerimonioso, per esempio, nel 1376, chiedeva espressamente che la copertura del Palazzo Reale di Barcellona fosse decorata malgrado i notevoli incrementi dei costi preventivati che ne potessero derivare : « [...] e che venga dipinta così come vi avevamo ordinato ; costerebbe meno se fosse bianca, ma non sarebbe così bella [...] »²⁸. Negli inventari dei beni e nei giornali dei lavori vengono riportati i pigmenti impiegati nella decorazione, le spese che comportavano e i prodotti richiesti per conservarne la policromia²⁹. La documentazione che allude al sopra citato Pietro IV di Aragona illustra testualmente la volontà esplicita dei committenti di nobilitare e perpetuare nel tempo l'opera incaricata. Il monarca, nel 1356, ordina l'invio di pigmenti per decorare i soffitti del palazzo dell'Aljafería di Saragozza : « Sapete già che in quei giorni, stando noi a Barcellona, vi abbiamo ordinato espressamente di mandare tutti i colori necessari per dipingere il legno del nostro palazzo, cosa che faremo fare anche nell'Aljafería di Saragozza [...] »³⁰. In un altro documento del 1376, il re chiede al maestro Berenguer de Relat di verniciare le travi in legno dei palazzi di Barcellona per garantirne la conservazione : « E fate verniciare anche le pareti, che se no, in poco tempo, le pareti perderebbero il loro colore »³¹. Un altro pittore rinomato, Francesc Serra II, viene chiamato nel febbraio del 1404 dalla badessa del convento di Santa Clara di Xàtiva per decorare le travi del soffitto, comprese fra otto arcate³².
- 8 Il legno necessario per rispondere alle richieste della Corona d'Aragona in epoca medievale e moderna proveniva da due centri di produzione e distribuzione : le città di Tortosa e Valencia, come è stato dimostrato da Jacobo Vidal nelle sue ricerche³³. Alcuni

anni dopo la conquista della taifa di Valencia da parte di Giacomo I d'Aragona il Conquistatore, il 30 gennaio del 1267 il monarca stabilisce ad Alzira un privilegio secondo cui qualsiasi pezzo di legno tagliato nei territori della Corona poteva essere portato alla capitale del regno attraverso le vie fluviali quali il Xúquer, il Cabriel o il Túria³⁴. La città gestiva prevalentemente il trasporto di legname dei pini provenienti dai boschi della Castiglia (Cuenca) e dell'Aragona, per la sua qualità e resistenza, che veniva poi stoccato nella rambla del Real³⁵.

- 9 In ambito sacro si possono citare i soffitti delle chiese di Santa Maria di Lliria, di Castielfabib, di Sant Antoni di Valencia, di Santa Margarita di Onda, di Santa Maria di Morella, del Salvador a Sagunto, di Sant Domènec di Xàtiva, di Sant Pere di Castellfort, oltre a quelli delle parrocchie di Sant Pere di Xàtiva, di Sant Joan di Morella, del Crit de la Pau di Godella, di Sant Pere di La Pobla de Benifassà e Vallibona o del convento di Sant Francesc di Morella. Si deve inoltre citare la travatura della parrocchia di Sant Jaume di Coratxà (Baix Maestrat) e attualmente in rovina, così come le travi che restano dell'antica parrocchia di Sant Roc de Ternils, a Carcaixent³⁶. Negli spazi nobili, spiccano le travature dei palazzi di Joan de Valeriola o di Pinohermoso a Xàtiva, mentre negli spazi urbani è indispensabile menzionare la magnifica travatura della Llotja de Mercaders di Valencia, precedentemente ubicata nella Sala Daurada della scomparsa Casa de la Ciutat³⁷. Questi soffitti, con una datazione che oscilla fra il XIII e il XV secolo, evidenziano l'intensa attività originata dal mercato del legno in territorio valenciano.
- 10 Il processo di approvvigionamento di legno necessario per far fronte a queste imprese, così come i motivi che spingevano alcuni dei loro promotori, si possono ritrovare nella documentazione conservata. Ciò che risulta più complesso è capire come si montassero e decorassero le travature oltre a quali fossero gli agenti coinvolti nei loro aspetti tecnici e artistici. Uno sguardo attento all'universo figurativo del soffitto dipinto della cattedrale di Teruel³⁸ permette di trarre alcune conclusioni su questa prassi. In una delle travi sono rappresentati i lavori di carpenteria per la preparazione dell'armatura di *par y nudillo* (con puntoni e traverse): la preparazione del legno, la progettazione, la segatura, l'intaglio di mensole e il montaggio finale. In un'altra sequenza si parla dell'acquisto dei colori e della loro lavorazione. Successivamente vengono raffigurati due pittori seduti sulle loro rispettive panche mentre decorano delle tavole aiutati da un altro personaggio che sostiene dei recipienti in cui sono stati diluiti i pigmenti e i leganti (fig. 1). Anche il soffitto del chiostro del monastero di Santo Domingo di Silos³⁹ riporta una rappresentazione simile; entrambe costituiscono una prova grafica ed eccezionale del processo di ornamentazione. Si è potuto stabilire che i pezzi di legno venivano prima dipinti e in seguito assemblati grazie a un intervento di restauro di diverse travature catalane e valenciane. Nel 2000, durante il restauro del pavimento dell'ambiente superiore del sottocoro della sagrestia della cattedrale di Tarragona si è potuto verificare che parte dei travetti, non visibili a causa della disposizione degli elementi strutturali, erano dipinti⁴⁰. Una situazione simile si è ripresentata fra il 2007 e il 2008, in occasione dello smontaggio delle travature della chiesa di Sant Pere di Xàtiva e della parrocchia di Vallibona⁴¹, rivelando parte della decorazione pittorica nascosta, ancora una volta, dall'assemblaggio delle tavole di legno⁴².

Fig. 1 – Dettaglio dell'armatura di *par y nudillo* della cattedrale di Teruel. Foto: Licia Buttà (Archivio Iconodanza).



- 11 Se da un lato gli stessi dipinti sono testimonianze visive del *modus operandi*, dall'altro la documentazione menziona gli agenti ivi coinvolti. Si ha la conferma dell'esistenza di maestri carpentieri *mudejar*⁴³ specializzati nella progettazione e costruzione di coperture lignee molto richiesti. Nel 1259, il re Giacomo I d'Aragona, esime i fratelli musulmani Muhammad e Abdallah, rispettivamente pittore e carpentiere, residenti a Segorbe, dal pagamento delle imposte reali in cambio di lavorare per la Corona senza percepire alcun salario⁴⁴. A Tarragona, nel 1313, si constata la presenza di « sarrayens » (saraceni) che lavoravano alla copertura in legno del Castell del Rei⁴⁵. Anche il conte Giacomo II di Urgell (1380-1453), durante i lavori del castello di Balaguer, chiedeva la presenza di un capomastro « moro »⁴⁶. Alfonso il Magnanimo chiese nuovamente i loro servizi per i lavori del Castel Nuovo a Napoli, dichiarando : « Mori molto abili in quanto a perizia del legno »⁴⁷.
- 12 Tale grado di specializzazione non veniva raggiunto dagli addetti alla policromia, poiché nell'indagine documentale, quando vi si allude, non si menziona una categoria specifica di pittori. Tuttavia, entrambi i lavori, quelli di carpenteria e di policromia, erano perfettamente organizzati e funzionavano come agenti coinvolti in uno stesso processo creativo⁴⁸.
- 13 Venivano chiamati artisti famosi così come altri addetti alle decorazioni di retabli o cicli murali. Si è persino speculato sull'esistenza di *atelier* che si occupavano dell'ornamentazione di interni e itineranti sul territorio⁴⁹. La circolazione di artisti si constata nel caso specifico delle opere di decorazione della carpenteria del castello reale di Tarragona, quando vengono chiamati pittori provenienti da Barcellona⁵⁰. Erano originari di Barcellona anche i pittori Francesc Serra e Jaume Castellar che parteciparono, in questo caso, alla policromia dei soffitti della grande sala del palazzo minore del re, come riportato in un documento firmato il 17 luglio 1376 a Tortosa⁵¹. D'altro canto, nella documentazione dell'inizio del XV secolo, si nota la partecipazione di pittori riconosciuti

in questo tipo di lavori. È il caso di Jaume Cabrera, rinomato artista del primo gotico internazionale, che ricevette 16 libbre e 10 soldi nel 1401 per aver dipinto parte dei soffitti della Casa de la Ciutat di Barcellona⁵².

Immagini ritagliate, strutture nascoste : uno sguardo ai soffitti valenciani

- 14 Il contesto descritto mostra un impiego continuo di strutture lignee nelle imprese architettoniche in tutta la Corona d'Aragona, specialmente tra il XIII e il XV secolo. Dopo il 1238, anno della presa di Valencia, nella struttura sociale e sullo stesso territorio, si verificarono delle trasformazioni, come conseguenza diretta della conquista cristiana. L'apparizione di nuovi simboli religiosi e politici contribuiva all'affermazione del nuovo ordine cristiano e feudale attuando come elemento di coesione per la comunità. A cominciare dai processi di ripopolamento, dalla metà del XIII secolo, si iniziarono a erigere numerose chiese che condividevano alcune caratteristiche strutturali, poiché originariamente, vennero coperte con travature di legno policromate, sostenute da archi diaframma⁵³.
- 15 Si ritiene che le travature della parrocchia di Sant Pere di La Pobla de Benifassà⁵⁴ e della chiesa del Sang di Onda⁵⁵ siano le più antiche, datate della seconda metà del XIII secolo. La travatura di Santa Clara di Xàtiva è datata fra la seconda metà del XIV e l'inizio del XV secolo. I soffitti di Sant Antoni di Valencia e Godella sono stati datati del XV secolo⁵⁶. Però tutte queste travature presentano la stessa problematica: il loro cattivo stato di conservazione. Alcuni di questi soffitti vennero nascosti dietro una volta costruita successivamente, come accade nei casi della chiesa di Sant Antoni di Valencia e di Sant Pere di La Pobla de Benifassà⁵⁷. Nel restauro di quest'ultimo, eseguito per fasi fra il 2003 e il 2006⁵⁸, demolendo la volta moderna della navata centrale, si è scoperta una travatura infestata dalle termiti. Questa è stata sostituita quasi completamente poiché, nell'ultimo tratto della navata, è stata trovata una falda intera di assi policrome che è stata restaurata e datata al XIII secolo⁵⁹.
- 16 Altre travature hanno subito notevoli modifiche che hanno alterato completamente la loro forma e l'impianto originario. La travatura della chiesa dell'Assumpció di Vallibona è una delle più mutilate dell'area valenciana, poiché a fine XVII-inizio XVIII secolo fu oggetto di una consistente e determinante ristrutturazione interna, che riguardò evidentemente il soffitto ma anche l'aspetto dell'edificio medievale. I nuovi lavori consistettero nella costruzione di una volta, scandita da archi trasversali a tutto sesto sfruttando lo spazio tra gli archi trasversali a sesto acuto dell'edificio medievale⁶⁰. In questa fase si ampliò inoltre la navata di un tratto per accogliere il coro. Però l'intervento più aggressivo è quello eseguito nel XX secolo, quando si acquisiscono le case addossate al fianco settentrionale della chiesa e si demoliscono per costruire una cappella, di grandi dimensioni, parallela alla navata e poggiante su di essa. Per coprire questo nuovo spazio, venne smontata tutta la falda nord policroma della travatura medievale e vennero impiegati indistintamente diversi elementi per prolungare sommariamente la falda sud originaria⁶¹. Nel progetto di restauro approvato nel 2005⁶² si decide l'intervento *in situ* sulla falda sud e si demolisce la falda nord⁶³.
- 17 La travatura di Santa Maria di Lliria, malgrado sia stata parzialmente demolita, è una delle meglio conservate sul territorio e la sua policromia è un esempio della bellezza e

della qualità che offre il panorama valenciano in questo ambito. La sua struttura, suddivisa in tre parti, è costituita da due falde laterali inclinate e da una falsa travatura nella parte centrale (fig. 2). Questa struttura centrale è data dagli arcarecci vicini al coronamento superiore che formano una specie di trabeazione orizzontale sul vertice, che poggia sui penultimi arcarecci di tutto il solaio di legno.

Fig. 2 – Soffitto dipinto della chiesa di Santa Maria di Lliria. Foto : Sergio Sánchez Puerto (Museo Archeologico di Lliria).



- 18 La maggior parte della decorazione si concentra nei suoi *alicer*, che concludono le dodici falde, due in ognuna delle sei campate che dividono la navata della chiesa al ritmo degli archi trasversali. In essi si concentra un ricco repertorio di immagini cavalleresche, cortigiane, festive e di danza, oltre a diversi motivi ripresi dai bestiari medievali e abituali in altri edifici, come la grafia di ispirazione araba e i motivi vegetali geometrici. Si conservano solo tre *alicer* decorati *in situ*, due ubicati nella terza e sesta campata dal lato dell'Epistola e un altro nella seconda campata dal lato del Vangelo. Durante l'ultimo restauro, fra il 1993 e il 1997⁶⁴, ne viene recuperato un quarto che attualmente è esposto al Museo Archeologico di Lliria (fig. 3). Questa frammentazione risponde ai cambiamenti strutturali ai quali venne sottoposto l'edificio durante il XIV-XV secolo⁶⁵ e ai successivi restauri portati a termine⁶⁶. All'inizio del XX secolo, almeno due *alicer* vennero staccati dalla travatura per essere esposti in un piccolo museo ubicato in una delle cappelle della chiesa, ma di cui non si conosce l'attuale sistemazione. Probabilmente vennero persi o distrutti durante la Guerra civile spagnola poiché le fotografie antiche in cui sono ritratti furono scattate prima del 1936⁶⁷.

Fig. 3 – Frammento del soffitto dipinto della chiesa di Santa Maria di Lliria. Museo Archeologico di Lliria. Foto: Maria del Mar Valls (Archivio Iconodanza).



- 19 La policromia residua del soffitto di Santa Maria è stata messa in relazione con i dipinti murali del palazzo d'En Bou e con gli elementi del sottocoro dell'eremo di Peñarroya di Tastavins, oggi conservati nel Museo Nazionale d'Arte della Catalogna (MNAC 015839 e 024116)⁶⁸. Sebbene sia vero che nelle decorazioni di queste pitture siano presenti figure di cavalieri, l'assenza di tavole provenienti da Teruel rende difficile trarre conclusioni definitive al di là della constatazione dell'uso di un repertorio comune. Inoltre, le similitudini stilistiche fra le immagini possono trovare risposta nell'estetica del gotico lineare.
- 20 L'esistenza di paralleli iconografici, gestuali e stilistici fra questo soffitto e le maioliche arcaiche di uso domestico nel corso del XIV secolo in centri di lavorazione della ceramica come Paterna e Teruel offrono una nuova via che consente di interpretare le immagini. La relazione fra le due produzioni ha attratto l'interesse di diversi autori fin dagli inizi del XX secolo⁶⁹ e Jaume Coll⁷⁰ ultimamente ha ipotizzato l'esistenza di pittori formati sotto una tradizione comune. All'interno di questa tradizione si è incluso l'universo figurativo dell'armatura di *par y nudillo* della cattedrale di Teruel⁷¹ (costruita nell'ultimo terzo del XIII secolo⁷²) e, anche se è vero che certi motivi iconografici coincidono, lo stile non è lo stesso, come sottolinea Anna McSweeney nelle sue ricerche⁷³.

Santa Maria di Lliria e la produzione ceramica : questioni cronologiche

- 21 La travatura di Santa Maria di Lliria venne costruita contemporaneamente allo sviluppo dell'industria ceramica cristiana aragonese e valenciana. La sua datazione è stata discussa da diversi autori⁷⁴, però lo studio delle prove archeologiche, i dipinti e i riferimenti documentali consentono di determinare una cronologia relativa più precisa che rende

verosimile la relazione tra la sua policromia e le produzioni ceramiche dei laboratori di Paterna e del centro storico di Teruel.

- 22 La resa di Lliria avvenne nel 1239⁷⁵, tuttavia il ripopolamento comincia solo un decennio più tardi, come riportato nei registri di donazioni di case e terreni nel secondo volume del *Llibre de Repartiment*, nei volumi di Cancelleria⁷⁶ e nella Carta Puebla, datata aprile 1253⁷⁷. Vent'anni dopo, nell'aprile del 1273, la canonica della città venne donata alla Certosa di Porta Coeli da Fray Andrés Albalat, vescovo di Valencia fra il 1248 e il 1276. Probabilmente la chiesa era in fase di costruzione e la comunità religiosa si beneficiava del sistema di riscossione :

*Nos, Frater Andreas Divinas Miseratione, Valentius Episcopis... damus, libere, et perpetuo assignamus vobis Fratri Bernardo Homini Dei, Priori monasterii de Portacoeli, et fratribus eiusdem Ordinis, presentibus et futuris, Ecclesiam de Liria, nostri Dioësis, cum omnibus terminis suis et iuribus, scilicet primitiis, oblationibus defunctionibus quod primitive ex devotione hominum ipsius Ecclesiae Liriae provenient et poterunt provenire*⁷⁸.

- 23 D'altro canto, la presenza di determinati blasoni nella policromia della travatura la situano in una cronologia relativa intorno al 1295 e 1310. Sugli arcarecci e sugli *alicer* sono ripetutamente raffigurate le armi della Corona, però in uno degli arcarecci dal lato dell'Epistola e in un arco dell'*alicer* del quinto tratto si distinguono gli stemmi con le armi brisate della Francia ; gigli cosparsi su uno sfondo blu e con un lambello di rosso e sei pendenti nella parte superiore. Entrambi appartengono alla Casa degli Angiò, lignaggio paterno di Bianca d'Angiò, regina consorte della Corona d'Aragona⁷⁹. Amadeo Civera, autore del primo studio monografico sul soffitto, se ne era già servito per sostenere che la travatura sarebbe stata costruita e policromata fra la fine del XIII secolo e l'inizio del XIV⁸⁰.
- 24 Il 1324 è pure una data da prendere in considerazione perché vennero fondati il primo di altri benefici⁸¹, principalmente da parte di famiglie nobili, con la volontà di erigere cappelle negli spazi situati tra gli archi diaframma dell'edificio. Questo impulso ha coinciso con la crescita economica demografica della città nei secoli XIV-XV, circostanza che spiega l'origine e la necessità di questa nuova impresa architettonica⁸². Grazie alle descrizioni degli altari e delle cappelle di Guillem Dolç, vicario generale, durante la visita pastorale del 1401, si sa che, fra le sei che alla fine vennero costruite, le cappelle del Corpus Christi (*visitatio capelle Corporis Christi*) e di Santa Caterina (*visitatio capelle Sancte Caterine*) erano già state edificate⁸³. Le cappelle, a differenza del corpo della chiesa, sono state coperte con volte a crociera sotto la travatura. Questo ampliamento è ancora visibile poiché si può distinguere la muratura in pietra intonacata che sostituisce la muratura in conci originaria⁸⁴. La costruzione delle cappelle si prolungò inoltre nel corso del XIV-XV secolo. Di conseguenza, il 1324 è da considerarsi un *terminus ante quem* per l'esecuzione della copertura lignea e dei suoi dipinti, con uno stile che si inquadra nel gotico lineare.
- 25 Parallelamente a tutto questo processo costruttivo, i coloni della metà del XIII secolo, nella loro avanzata sui territori del Xarq al-Andalus, incontrarono un'industria ceramica attiva e organizzata, come si constata dalla presenza di laboratori di ceramica islamici a Valencia, Alzira, Onda, Alicante, Elx e Xàtiva ove Artana, Olocau e Sagunto erano i possibili centri di produzione⁸⁵. La prosecuzione dell'attività di questi laboratori, dopo la conquista, è documentata da scarse evidenze archeologiche. Il giacimento archeologico del castello di Albarracín è eccezionale sotto questo aspetto, poiché nelle prospezioni effettuate nel 1992, i livelli stratigrafici hanno presentato un'ampia sequenza cronologica, dall'XI al XVI secolo, riunendo sia la ceramica islamica che quella successiva. Il

ritrovamento prova la continuità, senza interruzioni, dell'industria e della produzione nell'area geografica⁸⁶. Un fatto simile si verifica nel giacimento archeologico del Comtat, nella regione di Cocentaina e vicino ad Alicante, dove Pere Ferrer e Amparo Martí hanno trovato i resti archeologici di un laboratorio che aveva conservato la produzione, gli stampi e le decorazioni islamiche⁸⁷.

- 26 La produzione di ceramiche bicolore nella penisola iniziò nel X secolo nei laboratori dei palazzi di al-Andalus come quello di Madinat al-Zahra. I recipienti erano pensati per l'uso a corte e dotati di rappresentazioni simboliche, giocando un ruolo aulico al servizio dell'élite⁸⁸. Ma già nel XII secolo cominciarono ad apparire laboratori a Granada, Malaga, Badajoz, Valencia, Murcia, Toledo e Saragozza in cui la tipologia formale continuava ad essere la stessa ma con una destinazione meno elitaria⁸⁹. Il mercato della ceramica bicolore peninsulare si concentrava nelle Corone di Castiglia e d'Aragona, che promuovevano la fabbricazione di maioliche arcaiche; Paterna, Manresa e Teruel erano i grandi centri produttivi dell'Aragona⁹⁰. Questa situazione si verifica anche nei territori che si affacciano sul Mediterraneo nel corso del XIII e XIV secolo, come provano i molteplici pezzi della cultura materiale conservati con tali caratteristiche⁹¹.
- 27 I primi documenti iberici sul mercato cristiano della maiolica arcaica si datano al 1245⁹² a Teruel e al 1251 a Xàtiva; in essi si richiede la franchigia per fabbricare « giare, pentole, tegole e piastrelle »⁹³. Nella raccolta e nell'analisi documentale che effettua Pedro López de Elum, si evidenzia il funzionamento dei laboratori: il lavoro e la produzione sovente erano in mano ai maestri vasaio *mudejar*⁹⁴ mentre il controllo della produzione veniva esercitato dalle famiglie nobili cristiane. Paterna ne è un buon esempio, poiché Giacomo I d'Aragona, nel 1237, cedette le terre e il loro sfruttamento al lignaggio dei Luna: « Ad Artal de Luna la masseria di Paterna e quella di Manises »⁹⁵. Paterna, in quanto grande centro produttivo di ceramica domestica e commerciale per il trasporto di vino e olio, aveva due quartieri di laboratori di ceramica, chiamati *oleries*, in funzionamento dal XII secolo⁹⁶. Le *oleries majors* si trovavano nell'*acequia*⁹⁷ *de Moncada*⁹⁸ mentre le *oleries xiques*, lungo la via di comunicazione con Llíria: « Dei palazzi, ossia tre case con i loro portoni e una piccola aia contigua a questi palazzi e con un piccolo forno nel cortile contiguo ubicati nelle *oleries menors* di Paterna [...] Sono adiacenti alla strada che porta a Llíria, con un forno e altri palazzi »⁹⁹.
- 28 Tutte queste informazioni rivelano le innegabili influenze della ceramica, anch'essa bicolore, del califfato di al-Andalus sulla maiolica arcaica. Le influenze islamiche, però, non si ridussero solo agli aspetti tecnici, ma compresero anche quelli estetici, assimilandone le strutture decorative e le tematiche ornamentali, fatto che agevolò la circolazione di determinati modelli iconografici.

Immagini condivise : circolazione e fioritura di un repertorio

- 29 I motivi in comune tra il soffitto e le ceramiche comprendono un universo di forme astratte e di raffigurazioni sia zoomorfe che umane. Le stilizzazioni vegetali fanno parte di un repertorio che dominava nel mondo islamico e che nel caso delle ceramiche e della travatura di Llíria si applicano all'ornamentazione. Le palmette e gli alberi della vita creano assi simmetrici che dividono lo spazio, e le foglie e gli steli intrecciati riempiono lo sfondo. Una formula codificata che appare costantemente nella ceramica di Paterna,

frutto di una lunga e complessa fortuna iconografica. L'origine dell'*hom*, in quanto tema dell'Oriente islamico, si ritrova in numerose ceramiche, tessuti e prodotti di lusso, accompagnato da personaggi e animali in disposizione simmetrica¹⁰⁰. Un tema che spesso è stato vincolato a rappresentazioni paradisiache, legate all'evocazione del giardino celestiale e del riposo eterno¹⁰¹. Nella ceramica cristiana questo motivo è utilizzato con frequenza, anche da solo, come risultato di una progressiva stilizzazione dell'elemento vegetale, della perdita del contesto originario e della sua trasformazione in elemento decorativo. Un'altra struttura decorativa in comune sono gli archi trilobati, mere cornici compositive in tutte le scene della struttura, che si osservano anche nel catino e nella fonte provenienti dal centro storico di Teruel e oggi conservati nel Museo Provinciale di Teruel (num. inv. 7347 e 7153) (fig. 3, 6, 8).

- 30 Il repertorio epigrafico, anch'esso di origine islamica, fa riferimento a formule che si esprimono con dediche misericordiose, benedizioni o ricordi della divinità, specialmente nella ceramica califfale. Nel caso di Santa Maria probabilmente si tratta di ripetizioni per imitazione, forme che hanno perso il loro significato primitivo e che sono state assunte e integrate progressivamente nell'universo artistico occidentale (fig. 4). La scrittura cufica del resto, costante nella policromia delle travature medievali della Corona, non deve essere intesa sempre come un indicatore del loro presunto carattere *mudejar*¹⁰², specialmente quando non si ha prova della partecipazione esplicita di maestri falegnami musulmani, come succede a Lliria.

Fig. 4 – Catino proveniente da Teruel (XIV secolo). Museo Provinciale di Teruel (num. inv. 7153). Foto: Licia Buttà (Archivio Iconodanza).



- 31 La tematica zoomorfa caratterizza gli *alicer* con mostri ed esseri fantastici quali arpie, sirene e leoni rampanti, così come uccelli posti di fronte l'uno all'altro, con un aspetto più concettuale che reale. Evidenti sono le similitudini tra gli uccelli rappresentati nell'*alicer* della terza e della sesta campata dal lato dell'Epistola, quelli che decorano la ciotola proveniente da Paterna, oggi conservata nel Museo Nazionale di Ceramica e Arte Fastosa González Martí (num. inv. CE1/10437), e altri nelle fonti provenienti da Teruel (num. inv.

7156) e da Paterna, attualmente esposta nel Museo del Design di Barcellona (MCB 18.775) (fig. 4, 5). Con lo stesso stile e forma sono dipinte le arpie di Lliria, che sono rappresentate in una parte dell'*alicer* oggi esposto al Museo Archeologico di Lliria, nella terza campata dal lato dell'Epistola e nel catino sopracitato (num. inv. 7153) (fig. 3, 6).

Fig. 5 – Fregio della sesta campata dal lato dell'Epistola, chiesa di Santa Maria di Lliria. Foto: Sergio Sánchez Puerto (Museo Archeologico di Lliria).

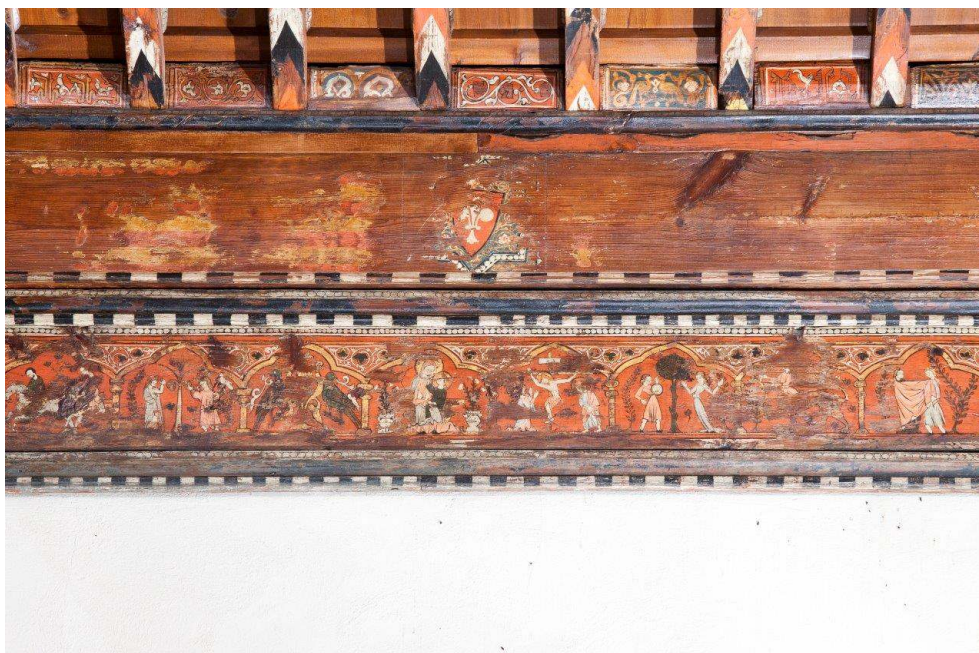


Fig. 6 – Ciotola proveniente da Paterna (XIV secolo). Museo Nazionale di Ceramica e Arte Fastosa González Martí (num. inv. CE1/10437).



- 32 Le diverse rappresentazioni di falchi nel soffitto, sempre vincolate a immagini di cavalieri e figure maschili, ricordano gli schemi e le tematiche presenti in oggetti sontuosi islamici, come la scomparsa cassetta almohade della Cattedrale di Tortosa o l'arca di Leyre (1004-1005) del Museo di Navarra (num. inv. CE000038). L'arte e la poesia andalusina caricarono la falconeria di formule codificate legate alla vita sociale dei nobili¹⁰³ il cui riflesso può cogliersi nel soffitto in relazione alle immagini e all'iconografia della tradizione cortese d'Al-Andalus, dove il rapace e il cavaliere sono protagonisti di scene di caccia, una attività propria, del resto, anche delle *élites* cristiane (fig. 3).
- 33 Eco delle rappresentazioni della vita principesca e dei cerimoniali tanto delle corti islamiche come di quelle cristiane sono presenti anche in altre immagini disposte tra le travi del soffitto: la lotta contro animali feroci, i rituali amorosi, e la costante presenza del ballo e la musica ne sono esempi. Caratteristica comune è l'adozione di schemi compositivi semplificati e ripetitivi, con un'estetica, nella quale le principali distinzioni si concentrano nella moda delle figure maschili e femminili. Le origini peninsulari di questa tradizione visiva rimontano all'epoca califfale, alle officine palatine di Qurtuba e Madinat al-Zahra dove si stabilirono le basi per la rappresentazione codificata dei cicli principeschi, che la ceramica include nei suoi repertori¹⁰⁴. Per tanto non risulta singolare che la ceramica in verde e manganese cristiana adottò un repertorio analogo, adeguandolo tanto alla funzione del supporto, domestica e commerciale, come alla domanda e al gusto degli acquirenti. Tanto cavalieri come guerrieri sono sovente presenti in piatti e fonti in ceramica conservati nel Museo Comunale di Paterna (num. inv. HU 975022), nel Museo Nazionale di Ceramica e Arte Fastosa González Martí (num. inv. CE1/00650) e nel Museo Provinciale di Teruel (num. inv. 8363, 83/2/9-31465, 8177 e 8178).

- 34 In riferimento all'iconografia della danza e della musica sono scarse le tracce visive che rimangono d'epoca califfale. Tra queste, meritano menzione il cosiddetto capitello dei musicisti, proveniente probabilmente da un ambito privato, e il vaso in ceramica con lo stesso soggetto (num. inv. CE011282). Entrambi fanno parte della collezione del Museo Archeologico di Cordova e sono stati classificati come esempi dell'immaginario di corte e delle attività che vi si realizzavano. Legata a una lettura analoga, la già citata Arca di Leyre, nella sua narrazione visiva scandita in medaglioni, include una scena musicale fiancheggiata da immagini che alludono al governo e alla figura del sovrano.
- 35 La ceramica di Teruel e in gran misura quella di Paterna adottano nel loro repertorio un gran numero di figure femminili danzanti caratterizzate da una gestualità e da movimenti molto simili alle rappresentazioni musicali e di danza della travatura, eccezionali per la loro continua presenza in tutte gli *alicer* conservati. Le ballerine di Santa Maria, quando sono accompagnate da altre figure che suonano strumenti musicali, alzano le braccia mentre muovono il corpo ballando, come si può osservare nelle scene dei fregi della sesta e della terza campata dal lato dell'Epistola (fig. 4, 7). Le linee espressive dei volti, così come la gestualità delle mani e dei corpi, possono equipararsi a quelle dei danzatori delle ceramiche provenienti da Paterna e conservate al Museo del Design di Barcellona (MCB 5.345) (fig. 8). Un'altra ballerina, nel fregio della sesta campata dal lato dell'Epistola, danza alzando il braccio destro e tiene il braccio sinistro sulla vita, in un modo molto simile a quello delle figure di diverse ceramiche; due di esse provengono da Paterna e oggi sono conservate nel Museo Nazionale di Ceramica e Arte Fastosa González Martí (num. inv. 6/654 e CE1/00644) e due piatti sono nel Museo Provinciale di Teruel (num. inv. 7148 e 7975) (fig. 9, 10). Sebbene tutte queste figure femminili storiograficamente siano state interpretate come rappresentazioni lussuose e incarnazione dei vizi, il confronto delle immagini con il supporto ceramico, di chiaro uso domestico, consolida l'ipotesi che si tratti di una gamma di tematiche di repertorio.

Fig. 7 – Scena di musica e ballo, fregio della terza campata dal lato dell'Epistola. Chiesa di Santa Maria di Lliria. Foto: Marta Villazón (Museo Archeologico di Lliria).



Fig. 8 – Ceramica da Paterna (XIV secolo). Museo del Design di Barcellona (MCB 5.345). Foto: Maria del Mar Valls (Archivio Iconodanza).



Fig. 9 – Scena di ballo, fregio della sesta campata dal lato dell'Epistola. Chiesa di Santa Maria di Lliria. Foto: Sergio Sánchez Puerto (Museo Archeologico di Lliria).



Fig. – 10 Piatto ceramico da Teruel (XIV secolo). Museo Provinciale di Teruel (num. inv. 7975). Foto: Licia Buttà (Archivio Iconodanza).



- 36 Dal confronto sembra chiaro che la ceramica prodotta per il mercato cristiano emulò determinati aspetti della cultura visiva della corte islamica e li inglobò nella propria. Un processo questo che si deve ai contatti, alla convivenza e alla trasmissione di tecniche e tradizioni iconografiche¹⁰⁵. La ricchezza del repertorio della ceramica prodotta a Paterna e a Teruel, trovò vie di creazione e circolazione in tutto il Mediterraneo, adattandosi a nuovi universi sociali e artistici e trasformandosi e adeguandosi via via a contesti diversi.

37 La circolazione e l'adeguamento dell'iconografia profana alla travatura della chiesa di Santa Maria, in quanto ambiente sacro, non sono straordinari poiché i soffitti dipinti sono da considerarsi come spazi liminari ove il repertorio adotta i codici dell'*imagerie* conosciuta come « profana »¹⁰⁶. Uno spazio « marginale », solo per questioni di ubicazione, in cui vengono accolte immagini ludiche, guerresche, cavalleresche, amoroze o fantastiche. La rappresentazione di questi temi pubblici e sociali, apparentemente lontani dalla tematica religiosa fondamentale, non sono in contraddizione¹⁰⁷. Come espone J.-C. Schmitt: « Non esisteva né il sacro in sé, né una sfera del profano completamente autonoma e separata dal fatto religioso »¹⁰⁸. La separazione in senso stretto tra « profano » e « sacro » si determinò in epoca successiva a quella medievale, quando nel Concilio di Trento apparvero nuove categorie che riguardarono il campo della rappresentazione artistica¹⁰⁹.

Conclusione

38 Si è potuto verificare che le immagini cortigiane proliferano ripetutamente nei soffitti della Corona d'Aragona, come parte di un repertorio che risponde alla interazione e coesistenza di tradizioni eterogenee. Un'iconografia che nel contatto si trasforma secondo il contesto e le prerogative estetiche dominanti.

39 L'apparizione di temi comuni fra le coperture lignee della Corona d'Aragona e la ceramica bicolore evidenzia la circolazione di modelli che agivano come riferimenti iconografici. In alcuni, la maniera di rappresentarli e di disporli presenta poche variazioni, come può evidenziarsi, per esempio, nelle rappresentazioni dei cervi dei soffitti della cattedrale di Teruel, dei frammenti che permangono della parrocchia di La Pobla de Benifassà e dei palazzi di Barcellona Caldes-Aguilar e Finestres. In tutti loro si può individuare l'immagine dell'animale con un elemento caratteristico e comune: la disposizione e il disegno delle corna. Un'immagine molto simile a quella che presentano i piatti provenienti da Paterna, conservati nel Museo Nazionale di Ceramica e Arte Fastosa González Martí e nel Museo di Arti Decorative di Madrid (num. inv. CE17106). Sebbene in questi casi si tratti di analogie che potrebbero considerarsi minori e che potrebbero anche rispondere a una maniera concreta di rappresentare il motivo, la travatura di Lliria mostra un repertorio legato alle decorazioni ceramiche che supera, secondo il nostro parere, la mera condivisione di temi iconografici. Il legame, in questo caso, riguarda il campo dell'iconografia ma anche della gestualità, soprattutto nel caso delle ballerine. La relazione, inoltre, può fare luce su determinati aspetti sui modi di creazione dell'immaginario che popola il soffitto, che riprende le tradizioni visive sia di al-Andalus che cristiane.

40 Come tracciare il percorso di questa trasmissione di immagini¹¹⁰? La documentazione e la conferma di questa relazione risultano complesse e comportano difficoltà metodologiche ed epistemologiche, però si possono avanzare alcune osservazioni. Innanzitutto, il consumo di recipienti ceramici con una decorazione consolidata nel corso del XIV secolo in diverse aree della Corona agevolava la circolazione, la conoscenza e il riconoscimento di determinate immagini. I decoratori di travature erano solitamente pittori che si dedicavano ad abbellire altre produzioni e si muovevano per il territorio in funzione della domanda. In secondo luogo, la continua apparizione di rappresentazioni profane in tutte le travature fa pensare che il repertorio fosse conosciuto e accettato dai clienti e che i maestri lo facessero conoscere in modo standardizzato, mediante quaderni di disegni e

album di campioni. Nonostante non ci sia prova di questa pratica durante il XIII-XIV secolo, ce n'è invece nella documentazione del secolo successivo. Nel 1504, i pittori incaricati dell'ornamentazione della copertura dell'archivio della Casa de la Diputació di Valencia avevano dato esempi di « pitture alla romana », fatto che concorda con l'apparizione di decorazioni a *candelieri* o a grottesca nelle travature del XVI secolo e che evidenzia un cambio di paradigma nei repertori iconografici¹¹. Infine, la vicinanza geografica delle *olerias* di Paterna e della travatura di Santa Maria fa pensare all'area geografica come a uno spazio di confluenza artistica in cui diversi artisti condivisero uno stesso repertorio visivo.

BIBLIOGRAFIA

- Adroer 1998 = A.M. Adroer, *Enteixinats de Xàtiva al Palau Major de Barcelona*, in *Analecta Sacra Tarraconensia : Revista de ciències historicoeclesiàstiques*, 71, 1998, p. 43-52.
- Aldana 1992 = S. Aldana, *El Palacio de la Generalitat de Valencia*, Valencia, 1992.
- Álvaro 2002 = M.I. Álvaro, *Cerámica Aragonesa*, II, Saragozza, 2002.
- Amorós 1932 = J. Amorós, *Uns temes femenins a la ceràmica de Paterna*, in *Butlletí dels Museus d'Art de Barcelona*, 11, II, 1932, p. 110-116.
- Borrás 2008 = G. Borrás, *Sobre la condición social de los maestros de obras moros aragoneses*, in *Anales de Historia del Arte*, Volume Straordinario, 2008, p. 89-102.
- Boscà - Cárcel 1996 = J.V. Boscà, M. Cárcel, *Visitas pastorales de Valencia : siglos XIV-XV*, Valencia, 1996.
- Buttà 2018 = L. Buttà, *Circulación mediterránea, memoria y poder : notas para el estudio de los techos pintados en Sicilia*, in M. Bourin (a cura di), *Du Frioul à l'Aragon : esquisse d'une géographie des plafonds peints médiévaux*, Parigi, 2018 (in corso di stampa).
- Carrasón 2009 = A. Carrasón, *Nuevas aportacions sobre la pintura del alfarje mudéjar del Monasterio de Santo Domingo de Silos (Burgos)*, in *Patrimonio Cultural de España*, I, 2009, p. 291-302.
- Carrasón 2016 = A. Carrasón, *El dibujo preparatorio en las techumbres gótico medievales (siglos XIII-XV)*, in M. Miquel, O. Pérez, M. Bueso (a cura di), *Ver y Crear. Obradores y mercados pictóricos en la España gótica (1350-1500)*, Madrid, 2016, p. 259-288.
- Civera 1989 = A. Civera, *La techumbre gótico-mudéjar en la Iglesia de Santa María o de la Sangre de Lliria*, Lliria, 1989.
- Civera 1996 = A. Civera, *Emblemas, blasones y signos heráldicos del arte ojival en la primitiva parroquia de Liria*, in A. Bru (a cura di), *Crónica de la XX Asamblea de Cronistas Oficiales del Reino de Valencia*, Valencia, 1996.
- Coll 2008 = J. Coll, *Imágenes del Caballero. Del 3 de julio al 31 de agosto de 2008*, Valencia, 2008.
- Coll 2009a = J. Coll, *Plato del Testar del Molí*, in F. Benito, J. Gómez (a cura di), *La edad de oro del arte valenciano. Rememoración de un centenario*, Valencia, 2009, p. 254-255.

- Coll 2009b = J. Coll, *La cerámica valenciana (Apuntes para una síntesis)*, Valencia, 2009.
- Coll 2014 = J. Coll, *Técnica, áulica y distinción social en la cerámica medieval*, in *Anales de Historia del Arte*, 24, Numero Speciale, p. 69-97.
- Companys – Montardit 1989 = I. Companys, N. Montardit, *Algunes notes entorn de l'embigat gòtico-mudèjar de l'emità de Paret Delgada*, in *Recull Joan Mallafré i Guasch (1896-1961)*, Tarragona, 1989, p. 57-69.
- Companys, Montardit 1995 = I. Companys, N. Montardit, *El castell del rei en temps de Jaume II : Edició comentada dels Llibres de comptes de l'obra (1313-1317)*, Tarragona, 1995.
- Companys, Montardit 1998 = I. Companys, N. Montardit, *L'ornamentació figurada dels teginats catalans de la darrereria del segle XIII*, in *Miscel·lània en homenatge a Joan Ainaud de Lasarte*, I, Barcelona, 1998, p. 295-306.
- Conejo 2013a = A. Conejo, *Ostentación heráldica y peculiaridades iconográficas. La decoración del sotacoro de la sacristía de la catedral de Tarragona (ca. 1355-1360)*, in L. Buttà (a cura di), *Narrazione, Exempla, Retorica. Studi sull'iconografia dei soffitti dipinti nel Medioevo Mediterraneo*, Palermo, 2013, p. 127-163.
- Conejo 2013b = A. Conejo, *De cor a sostre. El teginat de la sala del tresor de la catedral de Tarragona*, in *Quaderns del Museu Episcopal de Vic*, VI, 2013, p. 99-118.
- Díez 2015 = J. L. Díez, *El halcón en el Al-Andalus*, in *Revista de Iconografía Digital*, 13, 2015, p. 33-53.
- Dittmar – Schmitt 2009 = P.-O. Dittmar, J.-C. Schmitt, *Le plafond peint est-il un espace marginal ? L'exemple de Capestang*, in M. Bourin, Ph. Bernardi (a cura di), *Plafonds peints médiévaux en Languedoc (Narbonne-Lagrasse 21-23 fevraio 2008)*, Perpignan, 2009, p. 67-98.
- Domenge – Conejo 2007 = J. Domenge, A. Conejo, *Charpente et décor*, in Ph. Bernardi (a cura di), *Forêts alpines & charpentes de Méditerranée*, Argentièrre-la-Bessée, 2007, p. 232-243.
- Domenge – Vidal 2011 = J. Domenge, J. Vidal, *Documents relatifs à la décoration picturale des plafonds dans la Couronne d'Aragon (1313-1515)*, in P. Bernardi, J. B. Mathon (a cura di), *Aux sources des plafonds peints médiévaux. Provence, Languedoc, Catalogne*, Capestang, 2011, p. 179-217.
- Domenge – Vidal 2013 = J. Domenge, J. Vidal, *Construir i decorar un teginat : del document a l'obra*, in *Quaderns del Museu Episcopal de Vic*, VI, 2013, p. 9-47.
- Eliade 1992 = M. Eliade, *Lo sagrado y lo profano*, Barcelona, 1992.
- Escrivà 2008 = V. Escrivà, *Iglesia de la Sangre. Monumento BIC de Lliria*, in *Monumenta Anuarios Culturales*, Giugno 2008, p. 264-266.
- Ferrer – Martí 2009a = P. Ferrer, A. Martí, *El Comtat. Arqueologia i poblament d'un paisatge islamitzat*, in *Els musulmans del Comtat : 1609-2009. 400 anys de l'expulsió (Exposició organitzada pel Museu Arqueològic i Etnològic del Comtat d'octubre de 2009 a maig de 2010)*, Cocentaina, 2009, p. 305-326.
- Ferrer – Martí 2009b = P. Ferrer, A. Martí, *Despoblats musulmans del Comtat. Arqueologia i urbanisme*, in *Els musulmans del Comtat : 1609-2009. 400 anys de l'expulsió (Exposició organitzada pel Museu Arqueològic i Etnològic del Comtat d'octubre de 2009 a maig de 2010)*, Cocentaina, 2009, p. 393-424.
- Folch 1931 = J. Folch i Torres, *El tresor artístic de Catalunya. La ceràmica de Paterna*, Barcelona, 1931.
- Fuguet – Mirambell 2013 = J. Fuguet, M. Mirambell, *Els sostres teginats policroms dels segles XIII i XIV a la Conca del Barberà i la baixa Segarra*, in *Quaderns del Museu Episcopal de Vic*, VI, 2013, p. 119-137.
- Garcés 2015 = C. Garcés, *El alfarje mudèjar de los Azlor (Huesca) : Una obra realizada entorno a 1280, contemporánea a la techumbre de la catedral de Teruel*, in *Argensola*, 125, 2015, p. 265-310.

García 2001 = J.V. García, *La cort d'Alfons el Magnànim i l'uniers artístic de la primera meitat del quatre-cents*, in *Seu Vella*, III, 2001, p. 13-53.

García 2003 = V. García, *El contrato de 1296 de la iglesia de Olocau del Rei*, in E. Mira, A. Zaragoza (a cura di), *Una arquitectura gòtica mediterrànea*, II, Valencia, 2003, p. 169-171.

García 2011 = J. García, *¿Artesonados mudéjares ? De algunas cuestiones terminológicas e investigadoras en los estudios sobre carpintería de armar española*, in *Anales de Historia del Arte*, Volume Straordinario, p. 211-223.

García García 2010 = J.d.A. García García, *El soberano en el Al-Andalus*, in *Revista de Iconografía Digital*, II, 4, 2011, p. 61-71.

González 1952 = M. González, *La cerámica del Levante español : siglos medievales, loza*, Barcellona, 1952.

Guinot 1999 = E. Guinot, *Els fundadors del Regne de València. Repoblament, antroponímia i llengua en la València medieval*, I, Valencia.

Lampérez 1919 = V. Lampérez, *Declaración de Monumento Nacional*, in *Boletín de la Real Academia de la Historia*, 14, 1919, p. 387.

Llibrer 2003 = J.A. Llibrer, *El finestral gòtic : l'església i el poble de Lliria als segles medievals*, Lliria, 2003.

Llimerà 2011 = J.J. Llimerà, *Notas musicales de Lliria : desde Edeta a la Música del Bombo*, in J. Hermosilla (a cura di), *Lliria. Historia, geografía y arte. Nuestro pasado y presente*, I, Lliria, 2011, p. 211-248.

López 2000 = R. López, *Arquitectura mudéjar : del sincretismo medieval a las alternativas hispanoamericanas*, Madrid, 2000.

López 1984 = P. López, *Los orígenes de la cerámica de Manises y Paterna*, Valencia, 1984.

Martí 1973 = L. Martí, *Crónica de Santa María o de la Sangre de Lliria*, Valencia, 1973.

Martín-Bueno et al. 1996 = M. Martín-Bueno et al., *La heráldica de Pedro IV y Juan I en el palacio real de la Alfajería*, Saragozza, 1996.

Martínez et al. 2001 = F.A. Martínez et al., *Valencia 1900 : movimientos sociales y conflictos políticos durante la guerra de Marruecos, 1906-1914*, Castellón de la Plana, 2001.

Maspoch 2005 = M. Maspoch, *La decoració dels teginats*, in A. Pladevall (a cura di), *Art Gòtic a Catalunya. Pintura I. De l'inici a l'italianisme*, Barcellona, 2005, p. 72-76.

Maspoch 2009 = M. Maspoch, *La decoració d'enteixinats medievals a Barcelona : alguns exemples, estat de la qüestió i particularitats*, in R. Alcoy (a cura di), *El Trecento en obres. Art de Catalunya i art d'Europa al segle XIV*, Barcellona, 2009, p. 355-362.

Maspoch 2013a = M. Maspoch, *Aproximació a la iconografia dels embigats policromats medievals de l'arquitectura domèstica barcelonina*, in L. Buttà (a cura di), *Narrazione, Exempla, Retorica. Studi sull'iconografia dei soffitti dipinti nel Medioevo Mediterraneo*, Palermo, 2013, p. 163-186.

Maspoch 2013b = M. Maspoch, *Els embigats medievals en l'arquitectura domèstica barcelonina : tipologies estructurals i programes iconogràfics*, I-II. Tesi di dottorato. Relatrice : Prof.ssa Rosa Alcoy. Dipartimento di Storia dell'Arte, Universitat de Barcelona, 2013.

Maspoch 2015 = *Els embigats policromats de la casa Marquès de Llió*, in A. Garcia Espuche et al. (a cura di), *Dues cases, un carrer, una ciutat*, Barcellona, 2015, p. 67-95.

- McSweeney 2012 = A. McSweeney, *The green and the brown. A study of Paterna ceramics in Mudéjar Spain*, I. Tesi di dottorato. Relatrice : Prof.ssa Ana Contadini. School of Oriental and African Studies, University of London, 2012.
- Mesquida 2001 = M. Mesquida et al., *Las Ollerías de Paterna. Tecnología y producción, siglos XIII y XIV*, I, Paterna, 2001.
- Mesquida 2002 = M. Mesquida, *La cerámica de Paterna. Reflejos del Mediterráneo*. Museo de Bellas Artes de Valencia del 19 de abril al 9 de junio de 2002, Valencia, 2002.
- Naval 1984 = A. Naval, *Las herramientas medievales y la carpintería mudéjar. El friso de los carpinteros de la techumbre de Teruel*, in *Actas del III Simposio Internacional de mudejarismo (Teruel 20-22 de septiembre de 1984)*, Teruel, 1984, p. 611-620.
- Nuere 2000 = E. Nuere, *La carpintería de armar española*, Madrid, 2000.
- Ortega 2002 = J.M. Ortega, *Tecnología cadenas operatorias*, in *Operis Terre Tuolii. La cerámica bajomedieval en Teruel*, Teruel, 2002, p. 28-45.
- Pavón 1978 = B. Pavón, *La techumbre mudéjar de la iglesia de la Sangre de Onda*, in *Boletín de la Asociación Española de Orientalista*, 2, 1978, p. 155-164.
- Pérez 2002 = I.V. Pérez, *El árbol de la vida : de sus orígenes órficos a la difusión desde Paterna al ámbito del Quattrocento italiano*, in M. Mesquida (a cura di), *La cerámica de Paterna : reflejos del Mediterráneo*. Museo de Bellas Artes de Valencia, del 19 de abril al 9 de junio de 2002, Valencia, 2002, p. 92-102.
- Pitarch 1979 = A.J. Pitarch, *Llorenç Saragossa y los orígenes de la pintura medieval en Valencia*, in *D'Art. Revista del Departament d'Història de l'Art*, 5, 1979, p. 109-119.
- Post 1970 = C.R. Post, *A history of Spanish painting*, II, New York, 1970.
- Primo 2005 = R. Primo, *Restauración de la iglesia de la Sangre en Lliria (Valencia)*, in *Loggia*, 4, 2005, p. 64-75.
- Puig i Cadafalch 1922 = J. Puig i Cadafalch, *Els temes de la ceràmica de Paterna en el claustre de Santa Maria de l'Estany*, in *Anuari de l'Institut d'Estudis Catalans*, VII, MCMXXI-XXVI, 1922, pp. 120-122.
- Rico 2011 = D. Rico, *Les genres artistiques profanes au XIIIe siècle : convention et originalité dans le plafond à caissons de la cathédrale de Teruel et les marges du Vidal Mayor*, in *Viator*, 42, 2011, p. 75-96.
- Riquer 1983 = M. Riquer, *Heràldica catalana : des de l'any 1150 al 1550*, I, Barcellona, 1983.
- Roca 1929 = J. M. Roca, *Johan d'Aragó*, in *Memorias de la Academia de Buenas Letras de Barcelona*, XI, 1929, p. 363-415.
- Santa-Cruz 2011 = N. S. Santa-Cruz, *El Paraíso en el Islam*, in *Revista de Iconografía Digital*, III, 5, 2011, p. 39-49.
- Saralegui 1935 = L. Saralegui, *La pintura valenciana medieval*, in *Archivo de Arte Valenciano*, 21, 1935, p. 3-68.
- Schmitt 1992 = J.-C. Schmitt, *La notion de sacré et son application a l'histoire du christianisme médiéval*, in *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 9, 1992, p. 1-8.
- Schmitt 2001 = J.-C. Schmitt, *Le corps, les rites, les rêves, le temps*, Parigi, 2001.
- Serra - Calvé 2013 = A. Serra, Ó. Calvé, *Iconografía cívica y retórica en la techumbre de la Sala Dorada de la Casa de la Ciudad de Valencia*, in L. Buttà (a cura di), *Narrazione, exempla, retorica. Studi sull'iconografia dei soffitti dipinti nel Medioevo mediterraneo*, Palermo, 2013, p. 187-239.

Serra – Izquierdo 2015 = A. Serra, T. Izquierdo, *De bona fusta folrada per mans de mestre : Techumbres policromadas en la arquitectura valenciana (siglos XIII-XV)*, in S. Brouquet, J.V. García Marsilla (a cura di), *Mercados de lujo, mercados del arte. El gusto de las elites mediterráneas en los siglos XIV y XV*, Valencia, 2015, p. 271-297.

Tolosa et al. 2011 = L. Tolosa et al., *Documents de la pintura valenciana medieval i moderna (1400-1425)*, III, Valencia, 2011.

Vegas – Mileto 2002 = F. Vegas, C. Mileto, *Estudios previos a la intervención en el patrimonio arquitectónico. El caso de la iglesia parroquial de San Pedro en la Pobra de Benifassà (Castellón)*, in Ars Longa : *cuadernos de arte*, 11, 2002, p. 171-194.

Vegas – Mileto 2007a = F. Vegas, C. Mileto, *Restauración de la cubierta de la iglesia parroquial de San Pedro en la Pobra de Benifassà*, in G. López (a cura di), *Praxis edilicia, 10 años con el patrimonio arquitectónico. Intervenciones*, Valencia, 2007, p. 142-147.

Vegas – Mileto 2007b = F. Vegas, C. Mileto, *Proyecto de restauración de la cubierta del campanario y de la iglesia parroquial de la asunción de maría en Vallibona*, in G. López (a cura di), *Praxis edilicia, 10 años con el patrimonio arquitectónico. Intervenciones*, Valencia, 2007, p. 222-229.

Vegas – Mileto 2009 = F. Vegas, C. Mileto, *Fragments d'història construïda. La restauració de les esglésies de la Nostra Senyora de l'Assumpció a Vallibona i de Sant Pere de la Pobra de Benifassà*, in *Arquitectura any zero. Museu de Belles Arts de Castelló del 13 de novembre de 2008 a l'11 de gener de 2009*, Valencia, 2009, p. 114-133.

Vidal 2015 = J. Vidal, *Con su madera se hacen alfarjes para edificios regios : Tortosa como centro de producción y distribución de madera para la construcción*, in *Svmmma*, 6, 2015, p. 25-47.

Villaseñor 2015 = F. Villaseñor, *Imágenes en los espacios marginales del edificio románico. Apuntes sobre canecillos, metopas y otros elementos decorativos*, in P. L. Huerta (a cura di), *La imagen en el edificio románico : espacios y discursos visuales*, Aguilar de Campoo, 2015, p. 13-45.

Yarza 1981a = J. Yarza, *Problemas iconográficos de la techumbre de la Catedral de Teruel*, in *El artesonado de la catedral de Teruel*, Teruel, 1981, p. 29-43.

Yarza 1981b = J. Yarza, *Entorno a las pinturas de la techumbre de la catedral de Teruel*, in *Actas del I Simposio Internacional de mudejarismo*, Teruel, 1981, p. 41-69.

Zaragozá 1990 = A. Zaragozá, *Iglesias de arcos diafragma y armadura de madera en la arquitectura medieval valenciana* [Tesi di dottorato. Tesi presentata nel 1990 presso la Universitat Politècnica de Valencia], Valencia, 1990.

Zaragozá 1996 = A. Zaragozá, *Naves de arcos diafragma y techumbre de madera en la arquitectura civil valenciana*, in *Actas del primer congreso nacional de historia de la construcción (Madrid, 19-21 septiembre 1996)*, Madrid, 1996, p. 551-555.

Zaragozá 2004 = A. Zaragozá, *La iglesia parroquial de Nuestra Señora de la Asunción de Vallibona y las Iglesias de arcos diafragma y techumbre de madera*, in *Centro de Estudio del Maestrazgo*, 71, 2004, p. 77-92.

Zaragozá 2009 = A. Zaragozá, *Jaume I (1208-2008) Arquitectura any zero*, in *Arquitectura any zero. Museu de Belles Arts de Castelló del 13 de novembre de 2008 a l'11 de gener de 2009*, Valencia, 2009, p. 1-71.

Zavala 2015 = *La danzarina contorsionada y el juglar músico : una nueva mirada a un tipo iconográfico-musical del arte medieval aragonés*, in *Argensola*, 125, 2015, p. 387-404.

NOTE

1. Questo studio si inserisce dentro il Progetto di Ricerca I+D « Traza y figura de la danza en la larga edad media : corpus iconográfico textual y etnográfico en la península ibérica y su proyección latino-americana (DANAEM) » (Ref. FF12013-42939-P) finanziato per il Ministerio de Ciencia e Innovación del Gobierno de España e coordinato da Licia Buttà. Desidero ringraziare il sig. Vicent Escrivà, archeologo e direttore del Museo Archeologico di Lliria, che molto gentilmente ha concesso le immagini della travatura di Santa Maria di Lliria.
2. Domenge – Conejo 2007, p. 232-243.
3. Companys – Montardit 1998, p. 303 (fig. 4a e 4b).
4. Conejo 2013a, p. 147-150. Conejo 2013b, p. 106-107.
5. Companys – Montardit 1989, p. 57-69.
6. Zaragoza 2009, p. 54-57.
7. Fuguet – Mirambell 2013, p. 123.
8. Companys – Montardit 1998, p. 303 (fig. 4d).
9. Maspoch 2015, p. 67-95.
10. Maspoch 2013b, vol. II, p. 724-726.
11. *Alicer* : fregi di soffitti policromi in legno oppure tavolette di rivestimento.
12. Llimerà 2011, p. 210-227.
13. Zaragoza 2004, p. 83-84. Serra – Izquierdo 2015, p. 274.
14. Companys – Montardit 1998, p. 299-305. Maspoch 2009, p. 360.
15. Garcés 2015, p. 265-310. Zavala 2015, p. 387-404.
16. Dittmar – Schmitt 2009, p. 67-97.
17. Yarza 1981a, p. 29-43. Yarza 1981b, p. 41-60.
18. Maspocha 2013, p. 170-174.
19. Conejo 2013a, p. 141-152.
20. Ringrazio l'archeologa Francesca Agro' per le conversazioni avute sulla produzione di maioliche arcaiche in Sicilia e nella penisola iberica.
21. Questa ipotesi fu presentata per la prima volta da Jaume Coll e seguita da altri ricercatori come Anna McSweeney : Coll 2008, p. 8, 98. Coll 2009a, p. 254-255. McSweeney 2012, p. 242-255.
22. Per una sintesi dei tipi di soffitti dipinti di legno ispanici : López 2000, p. 113-125. Nuere 2000.
23. Serra – Izquierdo 2015, p. 271.
24. Trascrizione in Roca 1929, p. 216.
25. Si tratta della travatura proveniente dal palazzo di Guillem de Bellvís a Xàtiva e di quelle che successivamente acquisì e trasferì dalle case di Pere de la Guerola e Tomàs de Vallebrera a Barcellona (Serra – Izquierdo 2015, p. 294). Per approfondimenti, consultare Adroer 1998, p. 43-52.
26. Serra – Izquierdo 2015, p. 287-288 e 290.

27. Domenge – Vidal 2011, p. 179-217. Domenge – Vidal 2013, p. 9-47.
28. Archivio della Corona d'Aragona, Cancelleria, Reg. 1258, f. 96v-97r. Trascrizione in Domenge – Vidal 2013, p. 30 (nota 77).
29. Per una sintesi dei documenti relativi alle decorazione dei soffitti nella Corona d'Aragona, Domenge – Vidal 2011, p. 179-217.
30. Archivio della Corona d'Aragona, C, Reg. 1156, f. 102r. M. Martín Bueno *et al.* 1996, doc. 2. Trascrizione in Domenge – Vidal 2011, doc. 4, p. 198.
31. Trascrizione in Domenge – Vidal 2011, doc. 5, p. 199.
32. Archivio del Regno di Valencia, Clero, num. 1.723, 2ª mano, f. 18v. Trascrizione in Tolosa *et al.* 2011, doc. 145, p. 79. Sul pittore Francesc Serra, si veda Pitarch 1979, p. 113-114.
33. Vidal 2015, p. 25-47.
34. Vidal 2015, p. 27.
35. *Ibid.*
36. La Generalitat Valenciana ha promosso il recupero e il restauro dei soffitti dipinti medievali valenciani. Sulla ricchezza di questi soffitti dipinti consultare Zaragoza 2009, p. 42-66.
37. Serra – Calvé 2013, p. 187-229.
38. Naval 1984, p. 611-620.
39. Carrasón 2009, p. 291-302.
40. Conejo 2013a, p. 133 (fig. 7).
41. Vegas – Mileto 2007b, p. 222-229. Vegas – Mileto 2009, p. 114-133.
42. Zaragoza, 2004, p. 83. Zaragoza 2009, p. 35-36.
43. Il termine è usato solo in relazione ai musulmani che abitarono nel territorio dopo l'occupazione cristiana. Relativo a questo argomento : Borrás 2008, p. 92-94.
44. Zaragoza 2008, p. 35.
45. Trascrizione in Companys – Montardit 1995, p. 69 e 149.
46. Domenge – Vidal 2013, p. 18.
47. García 2001, p. 35. Trascrizione in Conejo 2013a, (nota 21).
48. Un recente articolo di Ana Carrasón sottolinea questa idea e apporta nuove informazioni sul processo costruttivo dei soffitti dipinti nella penisola insistendo sul ruolo del disegno preparatorio : Carrasón 2016, p. 259-288.
49. MasPOCH 2005, p. 74. Zaragoza 2009, p. 34.
50. Archivio della Corona d'Aragona, RP, Appendice generale G-78, f. 15r-49r. Trascrizione in Domenge – Vidal 2011, doc. 2, p. 196.
51. Archivio della Corona d'Aragona, AG – 1/25, f. 195r-196r (MR, A-540). Trascrizione in Domenge – Vidal 2011, doc. 6, p. 199.
52. Archivio di Storia della Città di Barcellona, Consell de Cent, Libro dei conti, XI-25, F. 178r-v. Trascrizione in Domenge – Vidal 2011, doc. 10, p. 203.
53. Zaragoza 1990. Zaragoza 1996, p. 551-555.
54. Vegas – Mileto 2007a, p. 142-147. Vegas – Mileto 2009, p. 114-133.
55. Pavón 1978, p. 155-164.

56. Zaragoza 2009, p. 33-34.
57. Vegas – Mileto 2009, p. 129.
58. Vegas – Mileto 2007a, p. 142.
59. Vegas – Mileto 2009, p. 129-130.
60. Vedi Vegas – Mileto 2009, p. 118-121 (Immagini).
61. Vegas – Mileto 2009,
62. Vegas – Mileto 2007b, p. 222.
63. Zaragoza 2009, p. 56-57 (Immagini).
64. Primo 2005, p. 64-75.
65. Llibrer 2003.
66. Civera 1989, p. 23-24.
67. Archivo fotografico Mas, Instituto Amatller di Arte Ispanica. Riferimenti : CF.1.141a, C-17530, C_71641r, C_71637r, C_71637r. Archivo Municipal di Llíria. Riferimenti : CF.1.139a e CF.1.141a.
68. Zaragoza 2009, p. 36.
69. Puig i Cadafalch 1922, p. 120-122. Folch 1931, p. 147-149. Amorós 1932, p. 110-116. González 1952, p. 103. Civera 1989, p. 33-35.
70. Coll 2008, p. 78, 98, 100 e 112. Coll 2014, p. 87.
71. María Isabel Álvaro elenca i motivi iconografici che la travatura di Santa Maria de Mediavilla condivide con le maioliche arcaiche oltre a come incide sul peso che ebbe la tradizione visiva di al-Andalus nell'estetica delle immagini : Álvaro 2002, p. 39-40.
72. Questa sarebbe la cronologia più accettata (Yarza 1981a, p. 56). Esiste un ampio dibattito storiografico su questa questione.
73. McSweeney 2012, p. 243.
74. Lampérez 1919, p. 387. Saralegui 1935, p. 3-68. Post 1970, p. 45. Escrivà 2008, p. 265-266.
75. Llibrer 2003, p. 100-103.
76. Guinot 1999, p. 31-43.
77. Llibrer 2003, p. 114, 265.
78. Archivo del Regno di Valencia, Manaments i Empares, libro III-29, foglio 23. Trascrizione in Llibrer 2003, p. 267.
79. Riquer 1983, p. 39. Ringrazio il dottor Faustino Menéndez Pidal per i suoi commenti sull'araldica e anche la professoressa Emma Liaño che mi ha messo in contatto con lui.
80. Civera 1989, p. 21-24. Civera 1996, p. 322.
81. Primo 2005, p. 68.
82. Llibrer 2003, p. 353-363. Sul processo di costruzione delle cappelle, Martí 1973 (capitolo « Las capillas »).
83. Bosca – Cárcel 1996, p. 273-281.
84. Primo 2005, p. 66.
85. Coll 2009b, p. 55.
86. Álvaro 2002, p. 34.

87. Ferrer – Martí 2009a, p. 305-326 ; Ferrer – Martí 2009b, p. 393-424. Ringrazio il ricercatore Carlos Amat Crespo per avermi messo sulla pista di queste informazioni.
88. Coll 2014, p. 69-97.
89. Álvaro 2002, p. 33.
90. Álvaro 2002, p. 32.
91. Sull'espansione del mercato ceramico valenciano nel Mediterraneo : McSweeney 2012, p. 58-61.
92. Ortega 2002, p. 34.
93. Coll 2009b, p. 55.
94. Il termine è usato solo in relazione ai musulmani che abitarono nel territorio dopo l'occupazione cristiana.
95. *Llibre del Repartiment*, 1237, I. Trascrizione in Mesquida 2001, p. 31.
96. Mesquida 2001, p. 27.
97. *Acequia* : canale di irrigazione.
98. Mesquida 2001, p. 27-28 (fig. 7).
99. Trascrizione in Osma 1911, p. 15.
100. Pérez 2002, p. 95.
101. Santa-Cruz 2011, p. 39-40.
102. García 2011, p. 211-223.
103. Díez 2015, p. 38.
104. García García 2010, p. 61.
105. Coll 2015, p. 70.
106. Per una definizione di « profano » : Eliade 1992, p. 18.
107. Per una riflessione sugli spazi marginali, Villaseñor 2015, p. 13-45.
108. Schmitt 1992, p. 3-4. Schmitt 2001, p. 46-47.
109. Villaseñor 2015, p. 44.
110. Desidero ringraziare la Dott.ssa Licia Buttà per le conversazioni tenute sull'argomento e che mi ha anche consentito di leggere le sue riflessioni inedite, anche se in un altro contesto geografico, sulla circolazione di modelli iconografici in soffitti dipinti (Buttà 2018).
111. Aldana 1992, p. 24. Trascrizione in Domenge – Vidal 2013, p. 33-34.

RIASSUNTI

Il particolare universo figurativo dei soffitti dipinti medievali è popolato da immagini per lo più profane, soluzioni iconografiche originali frutto della confluenza di tradizioni eterogenee. L'inserimento di motivi propri della cultura visiva islamica nei soffitti non è un fatto isolato, ma è un indicatore delle costanti circolazioni artistiche che segnano la penisola iberica nel periodo

storico compreso tra l'VIII e il XV secolo. L'analisi e l'interpretazione di questo repertorio suscitano delle domande che, allo stesso tempo, esigono delle risposte sulla collaborazione di artisti e artigiani medievali: chi costruiva e decorava le travature? Ma anche: come si sviluppava e perché si adeguava al supporto questo repertorio? L'articolo vuole dare alcune risposte a tali quesiti, analizzando le pitture di alcune travi conservate nella Corona d'Aragona, e in particolare, studiando il linguaggio formale che condividono le decorazioni del soffitto della chiesa di Santa Maria di Lliria (prov. di Valencia) e le maioliche arcaiche prodotte a Paterna e a Teruel nel corso del XIV secolo.

The special figurative universe of medieval painted ceilings is populated mostly by secular images, iconographic original solutions resulting from the convergence of heterogeneous traditions. The insertion of motifs from Islamic visual culture in them is not an isolated event but acts as an indicator of the constant artistic transfers that marked the Iberian Peninsula during the historical period between VIII-XV centuries. The analysis and interpretation of this repertoire not only raises, while answering, questions about the co-operation of artists and medieval workshops: Who built and decorated the wooden ceilings panellings? But also: How was this repertoire conceived and why was it adapted to the ceilings? The article aims to answer some of these questions by analysing some of the panelling paintings preserved in the Crown of Aragon but especially, studying the formal language shared between the decoration of the ceiling of the church of Santa Maria at Lliria (Valencia) and the ceramics in green and manganese produced in Paterna and Teruel during the 14th century.

INDICE

Keywords : Medieval Mediterranean area, medieval painted wooden ceilings, secular medieval iconography, ceramics in green and manganese, Islamic art, courtly iconography, material medieval culture, iconography of dance.

Parole chiave : Mediterraneo medievale, soffitti dipinti medievali, iconografia profana medievale, maiolica arcaica, arte islamica, cultura materiale medievale, iconografia della danza.

AUTORE

MARIA DEL MAR VALLS FUSTÉ

Universitat Rovira i Virgili, Tarragona, mariadelmar.valls@urv.cat

Le maestranze saracene a Lucera (FG) nel XIII secolo. Spunti di ricerca sull'impiego dell'edilizia in laterizio in Puglia centro-settentrionale e nel Meridione normanno-svevo

Nunzia M. Mangialardi

NOTE DELL'AUTORE

Università di Foggia. Intervento cofinanziato dal Fondo di Sviluppo e Coesione 2007-2013 – APQ Ricerca Regione Puglia « Programma regionale a sostegno della specializzazione intelligente e della sostenibilità sociale ed ambientale – FutureInResearch ».

- 1 Dopo due anni di resistenza sveva, il 27 agosto 1269 Carlo I d'Angiò ridusse Lucera sotto il suo controllo; in questa occasione il papato si espresse definendo, quella contro Lucera, come una 'crociata' (1268-1269) a danno della colonia mussulmana qui stanziata per volontà di Federico II¹.
- 2 Nel Mezzogiorno angioino, al cambio dinastico non corrispose un grande contraccolpo nella forma centralizzata di amministrazione del regno² e, nel decennio che successe la conquista (1269 – 1279), si avviò un attivo programma di rinnovamento dell'architettura militare, promosso dalla corona per garantire un migliore assetto di controllo del territorio. Nelle Puglie molti dei centri angioini assistettero alla ri-fortificazione delle strutture sveve³; a Lucera si procedette ad una nuova costruzione che inglobava il precedente *palatium* federiciano⁴.
- 3 Sulla collina di Monte Albano, in posizione favorevole al controllo del territorio circostante, Carlo I predispose una sorta di 'cittadella' destinata alla corte, alla guarnigione reale e alle famiglie dei coloni provenzali chiamate a Lucera dallo stesso re⁵.

Di tutti gli edifici che dovevano essere presenti all'interno della cosiddetta *fortellicia*⁶, l'unica evidenza architettonica ancora in elevato è il circuito murario di protezione lungo quasi m 900 e interrotto soltanto a Nord Est, in corrispondenza della precedente costruzione sveva.

- 4 Si tratta di una cinta poligonale fortificata da una successione di cortine e di 24 torri, di cui 7 pentagonali, 2 circolari e 15 quadrangolari⁷ (fig. 1). Al livello tecnologico le mura e le rispettive torri adottano la stessa modalità costruttiva a sacco, ma si distinguono nettamente per le tecniche di rivestimento dei paramenti: le torri pentagonali rivolte ad est e le cortine comprese tra esse sono rivestite in pietrame calcareo semilavorato e apparecchiato ad incastro; in pietra lavorata si presentano i due torrioni circolari, mentre i restanti m 710 del circuito murario con le 15 torri quadrangolari impiegano mattoni modulari (cm 29/30x14/15x4,5/5,5), disposti di testa e di taglio in filari regolari e alternati.

Fig. 1 – La fortezza angioina (XIII secolo) – Vista dall'alto – Archivio fotografico DISTUM dell'Università degli Studi di Foggia (foto. A.V. Romano).



- 5 L'attestazione consistente di un mattone modulare, evidentemente di apposita produzione, ma pressoché inutilizzato nella tradizione fortificatoria della Puglia settentrionale normanno – sveva e delle aree limitrofe⁸, si è mostrato come indicatore per ripensare le dinamiche di adozione del laterizio in età medievale a Lucera. A partire dal XIV secolo in poi, fino ad età contemporanea, Lucera sceglie il laterizio come materiale costruttivo prevalente per edifici religiosi e civili; tra questi un gruppo selezionato di 15 fabbriche⁹, quelle più attendibili a livello cronologico e stratigrafico, è stato campionato ai fini della redazione di una prima curva mensiocronologica della città (tabb. 1, 2, 3)¹⁰. Per ciascuna dimensione del mattone è stata elaborata una curva che ha tenuto conto di tutti i campioni, rapportando l'andamento del valore medio della dimensione considerata e la progressione temporale¹¹.

Tab. 1 – Tabella riassuntiva dei valori delle lunghezze.

Edificio	data- zione	minimo	media	massimo	devia- zione	mediana	Inter- quartile	Devianza/ Media (%)
Castello cinta muraria	1280	29,00	29,85	30,50	0,55	30,00	1,00	1,83 %
Cattedrale S. Maria - facciata	1310	25,00	27,22	28,40	0,98	27,60	1,90	3,62 %
Cattedrale S. Maria - laterale	1310	26,20	27,55	28,60	0,52	27,50	0,70	1,88 %
Palazzo Palmorio Falcone - interno arco	1500	22,50	26,81	27,60	0,93	27,00	0,40	3,47 %
Palazzo Palmorio Falcone	1500	25,30	26,39	27,50	0,61	26,40	1,05	2,31 %
Palazzo Palmorio Falcone - arco	1500	24,00	25,76	26,90	0,78	25,90	1,00	---
S. Giovanni Battista	1558	26,00	26,72	27,50	0,37	26,70	0,50	1,37 %
Palazzo Pellegrino	1570	24,50	25,13	25,70	0,27	25,20	0,28	1,06 %
Convento S. Caterina	1745	26,50	26,99	27,50	0,23	27,00	0,38	0,87 %
S. Maria Carmine	1753	23,70	24,07	24,40	0,11	24,00	0,10	0,46 %
Palazzo Lombardi	1756	29,00	29,79	30,40	0,26	29,80	0,30	0,87 %
Cattedrale S. Maria - corpo aggiunto		24,20	24,63	25,01	0,26	24,60	0,40	
Cattedrale S. Maria - contrafforte		21,70	22,24	22,90	0,21	22,20	0,30	
Palazzo Corrado del Pozzo		24,00	25,68	26,60	0,41	25,70	0,50	
Palazzo Bruno		22,00	22,90	23,60	0,33	23,00	0,20	
Palazzo Pascale Cavalli		23,20	24,03	24,60	0,34	24,00	0,50	
S. Antonio Abate		21,80	22,43	23,00	0,25	22,40	0,20	

Tab. 2 – Tabella riassuntiva dei valori delle larghezze.

edificio	datazione	minimo	media	massimo	deviazione	mediana	interquartile
Castello cinta muraria	1280	14,00	14,62	15,50	0,33	14,50	0,30
Cattedrale S. Maria - facciata	1310	12,60	13,60	14,20	0,41	13,70	0,55

Cattedrale S. Maria - laterale	1310	12,70	13,78	14,20	0,23	13,80	0,30
Palazzo Palmorio Falcone - interno arco	1500	11,60	12,93	14,40	0,66	13,10	0,20
Palazzo Palmorio Falcone	1500	12,50	12,96	13,40	0,25	13,00	0,25
Palazzo Palmorio Falcone - arco	1500	12,20	12,83	13,30	0,30	12,95	0,38
S. Giovanni Battista	1558	12,90	13,19	13,50	0,21	13,20	0,40
Palazzo Pellegrino	1570	13,10	13,39	14,30	0,21	13,40	0,30
Convento S. Caterina	1745	12,20	12,69	13,50	0,43	12,50	0,60
S. Maria Carmine	1753	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Palazzo Lombardi	1756	14,00	14,58	15,20	0,29	14,50	0,25
Cattedrale S. Maria - corpo aggiunto		11,90	12,09	12,50	0,16	12,00	0,20
Cattedrale S. Maria -contrafforte		-----	-----	-----	-----	-----	-----
Palazzo Corrado del Pozzo		12,00	12,92	13,50	0,31	13,00	0,28
Palazzo Bruno		10,90	11,42	12,00	0,25	11,40	0,20
Palazzo Pascale Cavalli		11,80	12,08	12,60	0,17	12,00	0,20
S. Antonio Abate		10,70	10,95	11,80	0,18	10,95	0,20

Tab. 3 – Tabella riassuntiva dei valori degli spessori.

edificio	datazione	Minimo	media	massimo	deviazione	mediana	interquartile
Castello cinta muraria	1280	4,50	5,42	6,50	0,42	5,50	0,60
Cattedrale S. Maria - facciata	1310	2,80	3,19	3,50	0,16	3,20	0,20
Cattedrale S. Maria - laterale	1310	3,30	3,83	4,20	0,22	3,90	0,30
Palazzo Palmorio Falcone - interno arco	1500	2,70	3,12	3,60	0,21	3,10	0,28
Palazzo Palmorio Falcone	1500	2,80	3,28	3,60	0,18	3,30	0,20

Palazzo Palmorio Falcone - arco	1500	2,80	3,43	4,30	0,36	3,40	0,40
S. Giovanni Battista	1558	3,00	3,30	3,70	0,18	3,30	0,30
Palazzo Pellegrino	1570	3,40	3,64	3,90	0,14	3,60	0,30
Convento S. Caterina	1745	2,50	2,93	3,20	0,16	2,90	0,10
S. Maria Carmine	1753	4,90	5,35	5,60	0,22	5,40	0,30
Palazzo Lombardi	1756	2,90	3,51	4,50	0,27	3,50	0,20
Cattedrale S. Maria - corpo aggiunto		3,40	3,77	4,10	0,17	3,80	0,20
Cattedrale S. Maria -contrafforte		3,30	3,79	4,10	0,15	3,80	0,20
Palazzo Corrado del Pozzo		3,00	3,90	4,50	0,25	3,90	0,30
Palazzo Bruno		2,00	2,63	3,00	0,20	2,50	0,20
Palazzo Pascale Cavalli		3,00	3,68	4,00	0,21	3,65	0,30
S. Antonio Abate		2,20	2,41	2,70	0,10	2,40	0,20

- 6 La connessione delle tre curve relative a ciascuna dimensione, ha prodotto una curva mensiocronologica complessiva delle produzioni lucerine dalla seconda metà del XIII al XVIII secolo (fig. 2); a verifica di quest'ultima è stata costruita anche la curva di variazione del volume e la relativa retta di regressione (fig. 3). I calcoli hanno evidenziato una tendenza decrescente delle dimensioni dei mattoni, meglio rappresentata dalla lunghezza¹² (fig. 4); i singoli episodi costruttivi che si distinguono da questa graduale contrazione sembrano imputabili a condizioni specifiche¹³.

Fig. – 2 Curva mensiocronologica: andamento dei valori massimo, medio e minimo di ciascuna dimensione misurata per ogni campione di mattoni, rapportati alla datazione della costruzione dell'edificio considerato.

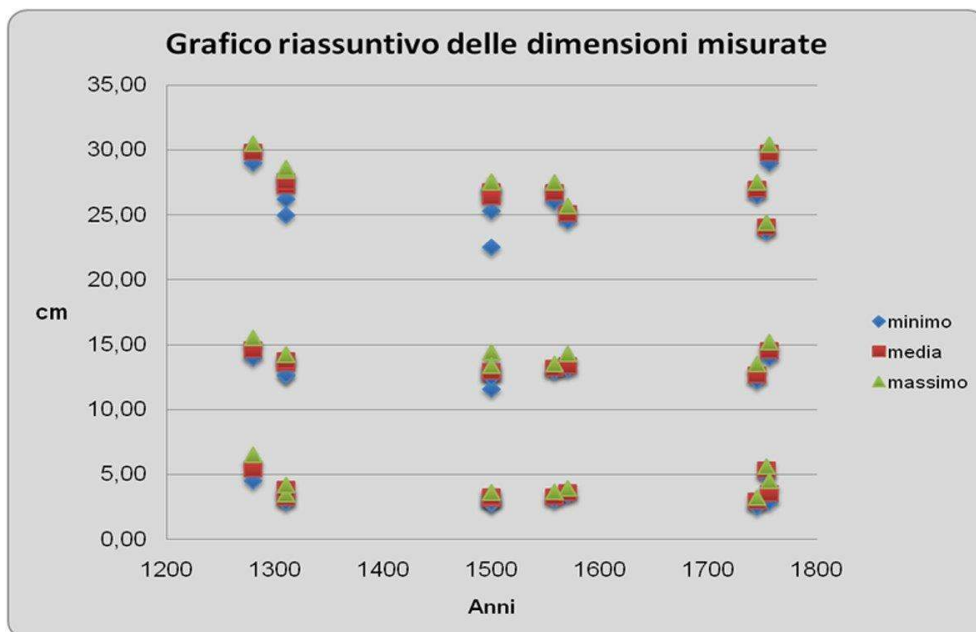


Fig. 3 – Andamento cronologico del valore medio della lunghezza misurata per ciascuno campione di mattoni, rapportato alla datazione della costruzione dell'edificio considerato.

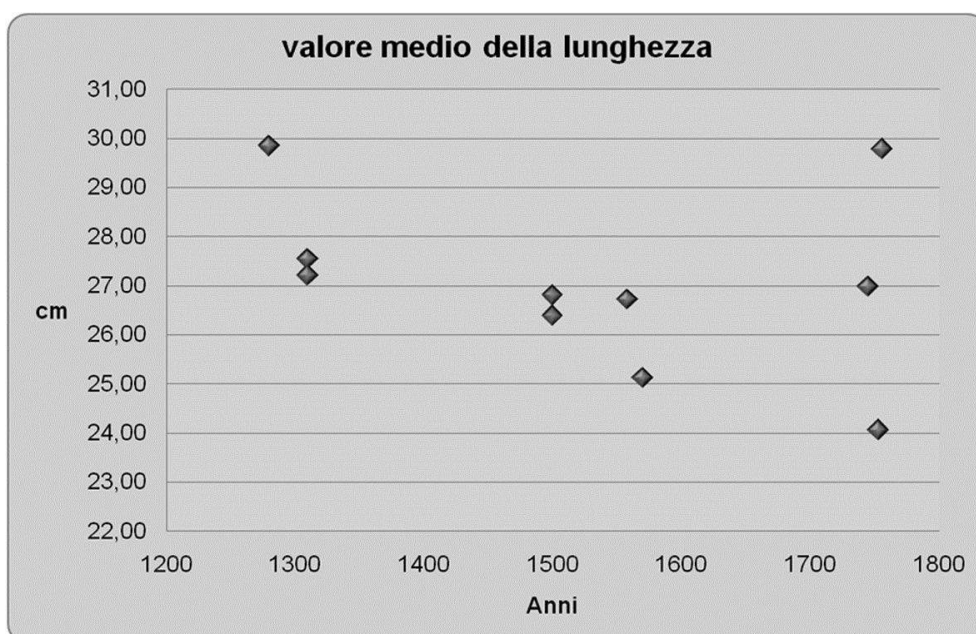
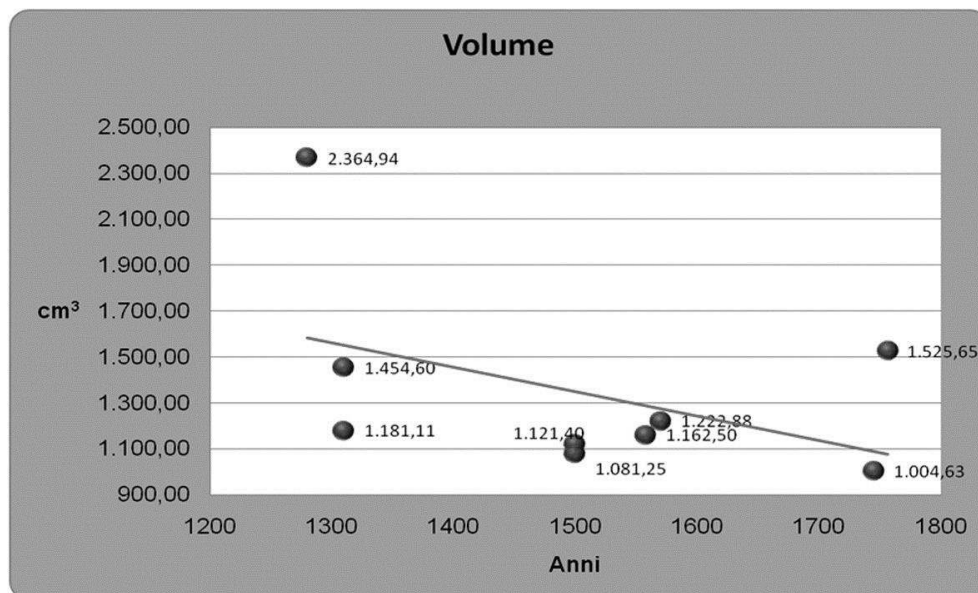


Fig. 4 – Andamento cronologico del valore volume (ottenuto come prodotto dei valori medi delle dimensioni misurate) per ciascuno campione di mattoni, rapportato alla datazione della costruzione dell'edificio considerato.



- 7 L'attuale base di dati, il cui accrescimento è necessario e auspicabile per la stessa natura statistica della mensiocronologia, consente, tuttavia, di poter ipotizzare che a partire dalla seconda metà del XIII secolo, con la costruzione della *fortellicia*, l'edilizia lucerina realizzò appositi impianti per sostenere ordini di grande portata, malgrado manchino le attestazioni materiali delle strutture. Da questo momento in poi, le figline, nate come occasionali, sembrano divenire stabili per tutta l'età preindustriale fino ad età contemporanea¹⁴.
- 8 Gli studi sull'edilizia medievale in laterizio, civile ed ecclesiastica, nella Puglia settentrionale e in tutto il meridione¹⁵, mancano della sistematicità applicata nei contesti dell'Italia centro-settentrionale, dove si è riusciti a individuare nella prima metà del XII secolo il momento di 'reintroduzione', più o meno simultaneo, di una produzione sistematica di laterizi con un nuovo modulo rettangolare (1 piede x 1/2 piede). Tale lacunosità non ha consentito finora la definizione di tipologie e dinamiche produttive regionali o sub-regionali, in base alle quali individuare soluzioni di continuità o innovazioni produttive.
- 9 Nella Puglia centro-settentrionale¹⁶ l'artigianato laterizio sembra abbandonare già dal V-VI secolo il circuito industriale e riservare la produzione a specifiche committenze spesso di prerogativa ecclesiastica¹⁷; dal VII secolo gli impianti sembrano servire solo esigenze di autoconsumo, fino a registrare un arresto nel X-XI secolo¹⁸. I contesti bizantini indagati nel Nord pugliese sono insufficienti per poter tracciare una vera e propria tendenza, ma da essi sembra assente materiale fittile di nuova produzione¹⁹. Gli strati di frequentazione di fine X-XI secolo del *castrum* di Vaccarizza hanno restituito, in stato frammentario, prevalentemente tegole sottili e facili da riutilizzare nelle murature e mattoni riconducibili a tipi diffusi in epoca antica o già noti²⁰.
- 10 Una nuova produzione sembra riprendere in età normanna. Le stratigrafie della seconda metà dell'XI e del XII secolo del *castrum* di Vaccarizza, del sito di San Lorenzo in *Carminiano*, della chiesetta mononave di Cancarro²¹ presentano coppi di copertura di

peissima fattura, dalle superfici estremamente porose, dal ridotto spessore, dagli impasti grossolani e di colori chiari²² (fig. 5). La produzione di coppi trova conferma anche nei centri di Montecorvino²³ e Ortona²⁴, dove le produzioni si attestano anche nei secoli successivi.

Fig. 5 – Particolare della Puglia settentrionale con indicazione dei siti medievali esaminati (da Baldassarre 2007).



- 11 La Puglia centro-settentrionale normanno-sveva, quella più nota dei castelli e delle cattedrali, preferisce la pietra lavorata o semplicemente sbazzata con cui gli Angioini si confrontano quando iniziano a ristrutturare o potenziare le fortificazioni sveve. Attestazioni puntuali sembrano, tuttavia, testimoniare nel comparto lucerino un riattivato ciclo produttivo fittile, più articolato dei precedenti. A Fiorentino vengono utilizzati coppi per la copertura della cattedrale e delle abitazioni²⁵; mattoni, apparecchiati a *spicatum*, nei pavimenti della cattedrale e della *domus federiciana*²⁶; laterizi per i rivestimenti di porzioni di muratura, di elementi architettonici, come il camino della *domus*²⁷ o le lesene della controfacciata della cattedrale²⁸ o le aperture²⁹. Una recente rilettura stratigrafica ed archeometrica delle strutture di Fiorentino, attribuisce alla prima metà del XIII secolo, fase federiciana di costruzione dell'impianto, tegole, mattoni pavimentali e laterizi da muratura, che in alcuni casi vengono attribuiti a restauri successivi³⁰. Una produzione sveva, destinata a pavimenti e a elementi notevoli, è confermata dal *palatium* di Lucera, dove il cortile interno è rivestito in mattoncini disposti a *spicatum* e una serie di archi di sostegno è definita da ghiera in mattoni interi³¹.
- 12 La particolare predisposizione di quest'area subappenninica allo sfruttamento dell'argilla³², nota nel territorio sin da età romana, incide probabilmente nelle scelte costruttive di Carlo I che, tuttavia, sembra imporre alla manifattura, sporadicamente attestata, una drastica accelerazione. Secondo quanto riportato nei Registri curiali, la costruzione di tutta la cinta muraria dura circa 15 anni dal 1269-1284: il 14 settembre 1269, poco meno di un mese dopo l'occupazione di Lucera, Carlo I dà disposizioni di dare inizio all'*attractus*, ordinando ai *magistri iurati* di Capitanata di procurarsi il materiale (pietre, calce, carri, buoi...) secondo le indicazioni del *magister* Pietro d'Angicourt³³. Ordini simili vengono poi

reiterati agli altri giustizierati, evidentemente per insufficienza di materiale. I preparativi di raccolta sembrano proseguire, in maniera discontinua, dal 1269 al 1270; la costruzione non deve aver avuto inizio prima del 1271 e dev'essersi subito concentrata sul lato Est (*ex parte Lucerie*) realizzato in pietrame. Soltanto nell'Ottobre del 1273 compare la richiesta di 'mattoncellis'³⁴: i primi mattoni vengono commissionati a fornaci collocate presso Fiorentino, forse quelle già attive in età sveva; nel Novembre 1273 si fa riferimento alla costruzione di 'altre' 10 calcare³⁵ e 10 pagliai³⁶ e nel luglio del 1278 viene ingiunto di impiantare 9 nuove fornaci e di ripararne altre, che potremmo immaginare già funzionanti. Delle 9 nuove fornaci viene indicata la collocazione generica in *flumaria Lucerie*, ed è verosimile che le figline siano impiantate ai piedi della collina di Monte Albano ad Ovest, dove scorre il torrente Salsola³⁷.

- 13 La sostituzione del materiale costruttivo punta a soluzioni capaci di maggiore efficienza tra tempi di produzione e di esecuzione³⁸: l'impiego su larga scala di un mattone standardizzato doveva essere previsto già in fase progettuale e presupporre la consapevolezza dell'accelerazione che la prefabbricazione determina, una buona conoscenza tecnica delle qualità costruttive e di resistenza del mattone cotto e un ampio bacino di manodopera da impiegare come forza lavoro. Se dalla prima metà del XIII secolo le evidenze parlano di un riattivato ciclo produttivo di fittili per l'edilizia nel comparto territoriale lucerino, il progetto della fortezza si pone 'fuori misura' rispetto al contesto.
- 14 La scelta del laterizio dovette prevedere la sicurezza della reperibilità della materia: l'abbondanza di argilla prossima alla fortezza era, molto probabilmente, più nota ai locali che ai maestri d'oltralpe angioini, alla cui cifra architettonica sono notoriamente attribuiti specifiche soluzioni architettoniche, non in cotto³⁹; negli altri cantieri pugliesi contemporanei a Lucera, gli angioini prediligono tendenzialmente i materiali locali⁴⁰. Secondo i mandati del re, la manodopera e la manovalanza fu attinta, in prima istanza, dalla stessa Capitanata⁴¹; è quasi scontato sottolineare quanto i coloni saraceni costituirono una risorsa quantitativamente considerevole⁴², di qualità e poco costosa⁴³. A loro viene spesso esplicitamente attribuito il ruolo di manovalanza esecutiva negli atti della cancelleria regia⁴⁴, ma negli ordinativi dei mattoni i saraceni vengono spesso menzionati come *magistri*: al gaito Riccardo⁴⁵ si rivolge il re, in diverse occasioni, perché procuri *magistri, operarii o manipuli* che sappiano produrre mattoni⁴⁶, anche in numero considerevole se, ad esempio, nel 1277 viene imposta loro la prescrizione di 50 mila mattoni in meno di un mese⁴⁷. Il 5 aprile 1278 è di nuovo con Riccardo Sarraceno milite che il re deve interloquire perché patteggi con i *magistri Sarraceniis de Luceria* la restituzione di un compenso ricevuto, non essendo stato più consegnato l'ordine di mattoni affidatogli, intimando loro la confisca dei beni o l'arresto⁴⁸; nello stesso 1278, Carlo I impone anche a Melfi il modulo dei mattoni lucerini e ordina a Riccardo di condurre a Melfi 50 saraceni perché fabbrichino i mattoni⁴⁹.
- 15 A maestranze islamiche, di ascendenza diretta o mediate dalla Sicilia, i ceramologi attribuiscono i noti esemplari attestati a Lucera o in altri siti di Capitanata, dove la produzione troverebbe proprio nella presenza islamica un ganglio generatore⁵⁰. Mancano attestazioni di impianti produttivi; alcune fonti, in particolare il *Codice Diplomatico dei Saraceni di Lucera*, citano la presenza di fornaci afferenti al centro urbano⁵¹ o l'esistenza dello *ius quartariorum* imposto ai saraceni produttori di ceramica⁵². Da alcuni anni è in corso, tuttavia, un interessante processo di rilettura e sistematizzazione dei reperti ceramici e vitrei lucerini attribuiti a fattura islamica, che cerca di ripartire dagli oggetti per connotare meglio le caratteristiche tecnologiche dei cambiamenti introdotti e

valutarne l'acquisizione, l'assorbimento e la durata nel contesto locale⁵³. Nella stessa prospettiva guarda l'avvio della costruzione della curva mensiocronologica della città di Lucera, che traccia una prima descrizione della dinamica del ciclo dei laterizi dalla seconda metà del XIII secolo fino ad età contemporanea. Allo stesso modo è importante il contributo fornito dalle indagini archeometriche condotte a Castelfiorentino e il confronto con i laterizi del tratto nord orientale della cinta di Lucera (*ex parte Florentini*), che evidenziano connessioni dimensionali e compositazionali tra le produzioni.

- 16 I dati, diretti e indiretti, a disposizione non permettono di attribuire alle maestranze islamiche ruoli esclusivi nel ciclo produttivo dei mattoni, ma verosimilmente significativi. L'esiguo campione di attestazioni federiciane non consente, ad oggi, di contestualizzare l'introduzione di nuove tecniche edilizie con l'arrivo della colonia saracena; gli stessi registri reali, quando il cantiere è in sofferenza di personale, dal 1274-1275, riportano ordini di reclutamento di *magistri* mattonai dalla Terra di Lavoro, dal Principato e dall'Abruzzo e attribuiscono ai saraceni la manovalanza anche di altri processi produttivi. Sarebbe, dunque, necessario ampliare lo spettro delle indagini per definire modalità e dinamiche del riattivato ciclo laterizio.
- 17 Per l'età normanna in Puglia settentrionale viene ipotizzata la presenza di maestranze itineranti che producono materiale fittile di copertura di cattiva fattura, forse a causa di forni a mucchio⁵⁴. Utile potrebbe essere un confronto tecnologico tra questi prodotti e i fittili attribuiti a età federiciane e poi angioina, al fine di registrare, o meno, cambiamenti tecnologici nel processo di preparazione e cottura dei materiali. Tra i calcoli statistici effettuati sui campioni lucerini è stato valutato per ogni campione il rapporto in percentuale tra gli indici della devianza e i valori medi delle lunghezze, quantizzando in percentuale l'entità media degli scarti rispetto al valore medio del campione. Un minore valore del rapporto denuncia di norma una più bassa presenza di scarti dimensionali casuali e indica un miglior controllo sulle fasi di fabbricazione⁵⁵. Il valore calcolato si assottiglia nel tempo, ad indicare un progressivo miglioramento tecnologico degli impianti ed un maggiore controllo delle cotture. Interessante eccezione è rappresentata dalla mura della fortezza, dove, nonostante la datazione più alta e una lunghezza maggiore rispetto altri campioni, la percentuale è piuttosto bassa a sostegno di maestranze abili anche nel controllo della produzione/cottura. L'inquadramento delle abilità tecniche di cottura, ad esempio, potrebbe trovare un valido confronto nelle tecnologie di cottura delle ceramiche: possibili analoghe capacità di gestione e controllo dei forni potrebbero dare risultati di supporto reciproco⁵⁶.
- 18 I dati sinora a disposizione non consentono il confronto delle dinamiche di adozione del laterizio tra i territori meridionali di occupazione normanno-sveva; oltre alla Puglia centro-settentrionale, ricerche sistematiche relative all'impiego del laterizio nell'edilizia medievale sono state condotte nella Calabria centro-meridionale⁵⁷. Ad una comune dinamica di calo della produzione per l'età tardoantica e altomedioevale⁵⁸, i due contesti contrappongono una divaricazione a partire dalla piena età normanna (XII secolo)⁵⁹, quando in Calabria sembra funzionare una manifattura laterizia, di mattoni in particolare, ben strutturata al punto da gestire una produzione discretamente diffusa di un mattone modulare (cm 39/41x 20/23x4,5/5)⁶⁰. Nel corso del XII secolo il mattone viene impiegato prevalentemente, negli archi, nelle incorniciature delle aperture, nelle lesene o nelle arcate cieche che decorano l'esterno di absidi e pareti⁶¹; laterizi sono messi in opera di testa e di taglio nella muratura o riproponendo schemi delle apparecchiature in pietra⁶² o semplicemente in corsi composti da tre o più filari che si intervallano alla pietra

calcarea. Si diffonde la tecnica a fasce alternate che utilizza spesso la coppia laterizio-calcarea per ottenere la bicromia⁶³. Le chiese monastiche, costruite tra XI e XII secolo nella Calabria meridionale, rispondenti ad uno stesso modello architettonico e scelgono spesso il mattone come materiale costruttivo per gli elementi notevoli⁶⁴.

- 19 Affinità planimetriche e decorative, analogie architettoniche e costruttive accomunano le chiese calabresi alle fondazioni lungo la costa orientale della Sicilia, in particolare nel Val Demone messinese che, tra XI e XII secolo, condivide con la Calabria Ultra dinamiche culturali comuni. Insieme ai grandi impianti latini, i Normanni costruiscono in Sicilia, come in Calabria, chiese e strutture monastiche di rito greco di minori dimensioni e in numero superiore a quelle che, oggi, conservano un assetto originario. Tra queste ultime si annoverano, in particolare, Santa Maria a Mili, SS. Pietro e Paolo di Agrò a Casalvecchio Siculo, SS. Pietro e Paolo di Itala, Sant'Alfio di San Fratello, San Filippo di Fragalà⁶⁵. La lettura formale di queste architetture ha, ormai, codificato una serie di elementi caratterizzanti che ne consentono una classificazione unitaria estendibile all'intero distretto calabro-siculo. Le ridotte dimensioni, l'impostazione icnografica, la tripartizione del bema, la copertura a cupola, la decorazione muraria esterna ad archi intrecciati spesso ogivali o a rincasso, con lesene o paramenti bicromi e policromi costituiscono le principali tra le caratteristiche di questi edifici, e si pongono come risultanti di un processo di 'sincretizzazione' tra i nuovi costruttori e le componenti culturali orientali (bizantine e islamiche) presenti in Sicilia⁶⁶.
- 20 Insieme alle soluzioni architettonico-formali, l'adozione del mattone come materiale costruttivo distintivo caratterizza le chiese siciliane in maniera più sistematica rispetto agli esempi calabresi. Laterizi lungo i paramenti, nelle lesene e nelle cornici sono impiegati in una ricca varietà di disposizioni: di fascia, di punta, a 'spina di pesce', a 'dente di sega' o a zig-zag; effetti cromatici sono ottenuti alternando mattoni di tonalità differenti o pietra lavica o calcarea; di mattoni sono le parti più importanti dell'edificio (le calotte delle cupole, i loro raccordi, i tamburi, gli archi, le aperture); mattoni sono formati per i dischi circolari delle colonne, per le losanghe e i rombi decorativi dei paramenti di facciata⁶⁷. Nonostante per i laterizi delle chiese messinesi si propenda per l'identificazione di un unico modello dimensionale, caratterizzato da misure e oscillazioni corrispondenti a quello normanno-calabrese⁶⁸, non sembra, tuttavia, esistere una relazione tra i valori dimensionali e la cronologia degli edifici; si attestano, piuttosto, coppie o insiemi di edifici omogenei fra loro, tali da far supporre la presenza di maestranze itineranti organizzate per gruppi che operano in ambiti ristretti⁶⁹.
- 21 Mattoni dalle misure affini al modulo normanno calabrese vengono attestati, ma in misura decisamente inferiore, anche nella Sicilia occidentale a Segesta e nella pavimentazione originaria della Zisa di Palermo⁷⁰, mentre i laterizi impiegati nelle terme di Cefalà potrebbero allinearsi alla pratica del reimpiego romano diffuso anche nella Calabria della fine XI-XII secolo⁷¹.
- 22 A partire dalla fine dell'XI - inizio XII secolo l'area dello stretto assisterebbe ad una produzione laterizia⁷² che, almeno nel caso della Calabria sembra continuare fino ad età angioina con una progressiva diminuzione del modulo⁷³, per poi interrompersi e riprendere solo in età contemporanea⁷⁴. Le oscillazioni del modulo normanno "siculo-calabrese", in alcuni casi vere e proprie repentini diminuzioni nel corso dello stesso XII secolo⁷⁵, sembrano indicare rispetto a Lucera una minore qualità del processo di cottura e un controllo più labile delle dimensioni, che invece nel caso angioino sono esattamente prescritte e riscontrabili a Melfi e in altri contesti della Puglia settentrionale⁷⁶. Nella

Sicilia orientale e Calabria meridionale, area italo-greca piuttosto coerente, il mattone sembra registrare una diffusione maggiore nell'arco del XII secolo, rispondendo probabilmente sempre a esigenze di carattere funzionale ed economico, in relazione alla facilità di approvvigionamento-trasporto-produzione-messa in opera, e poi stilistico. Gli studi calabresi e siciliani, in corso, non formulano ipotesi definitive sulle maestranze coinvolte. In entrambi i contesti si ritiene che si tratti di maestranze itineranti, probabilmente strutturate in gruppi organizzati: manodopera specializzata 'non locale', forse gli stessi monaci, secondo alcuni studi calabresi⁷⁷; una buona componente di maestranze isolate di formazione orientale e già abili costruttori, secondo quelli siciliani, come denuncerebbe l'omogeneità delle scelte stilistiche, tra cui l'adozione del mattone, che caratterizzano gli edifici del Val Demone e dell'intera area dello stretto.

- 23 La comprensione della ripresa o sviluppo della produzione laterizia richiede, ancora nel Mezzogiorno medievale, il rilevamento delle dinamiche di formazione degli ambienti tecnici e della circolazione dei saperi⁷⁸; dall'altro è fondamentale pesare il ruolo progettuale che committenze esercitano nella scelta dei fattori formali e tecnici, se il laterizio e la sua dimensione sia una scelta di chi finanzia il cantiere, per gusto, motivi economici o per imitazione di altri contesti, o se abbia un altro tipo di origine da imputare alle stesse maestranze. I saraceni di Lucera, oltre a costituire una manovalanza numerosa, potrebbero aver contribuito alla fabbricazione e cottura dei mattoni, data la loro nota dimestichezza nel manovrare l'argilla; ma d'altro canto il repentino incremento produttivo si registra grazie alla volontà di Carlo I di impiantare un cantiere 'XXL'⁷⁹, dove, come nei grandi cantieri imperiali, al netto delle condizioni necessarie all'adozione del laterizio, il controllo della committenza garantisce l'efficienza della produzione, dettando le regole, tra cui le dimensioni dei mattoni⁸⁰.

BIBLIOGRAFIA

- Abulafia 1998 = D. Abulafia, *La caduta di Lucera Saracenorum*, in *Per la storia del Mezzogiorno medievale e moderno. Studi in memoria di Jole Mazzoleni*, I, Napoli, 1998, p. 171-186.
- Arcifa et al. 2012 = L. Arcifa et al., *Archeologia della Sicilia islamica nuove proposte di riflessione*, in Ph. Sénac (a cura di), *Histoire et archéologie de l'Occident musulman (VII-XV siècle). Al-Andalus, Maghreb, Sicilie*, Toulouse, 2012, p. 241-274.
- Ardizzone 2009 = F. Ardizzone, *Le produzioni medievali di Agrigento alla luce delle recenti indagini nella valle dei templi*, in *Atti del XLII Convegno Internazionale della ceramica*, Albisola, 2009, p. 275-285.
- Bagnera 2000 = A. Bagnera, *Le cosiddette 'terme arabe' di Cefalà Diana (Palermo): relazione preliminare sulle indagini archeologiche*, in *Terze giornate internazionali di studi sull'area Elima (Gibellina - Erice - Contessa Entellina, 23-26 ottobre 1997)*, Pisa, 2000, p. 57-78.
- Bagnera 2003 = A. Bagnera, *L'islam e le terme di Cefalà Diana*, in M.V. Fontana, B. Genito (a cura di), *Studi in onore di Umberto Scerrato per il suo settantacinquesimo compleanno*, I, Napoli, 2003, p. 35-76.

Bagnera – Nef 2007 = A. Bagnera, A. Nef, *Les Bains de Cefalà (prov. de Palerme): contexte historique et fonctions*, in M. Beauvois-Guérin, J.-M. Martin (a cura di), *Bains curatifs et bains hygiéniques en Italie de l'Antiquité au Moyen Âge*, Roma, 2007, p. 263-308.

Baldassarre 2007 = G. Baldassarre, *Produzione ed impiego del laterizio nella Puglia centro-settentrionale e nella Lucania nord-orientale fra Tarda Antichità e Medioevo*, in *Archeologia dell'Architettura*, XII, 2007, p. 7-75.

Baldassarre 2011 = G. Baldassarre, *I laterizi della cittadella bizantina e motta castrale di Vaccarizza (scavi 1998-2003)*, in P. Favia, G. De Venuto (a cura di), *La Capitanata e l'Italia meridionale nel secolo XI: da Bisanzio ai Normanni (Atti delle Seconde Giornate Medievali di Capitanata, 16-17 aprile 2005)*, Bari, 2011, p. 233-250.

Balenzano et al. 1977 = F. Balenzano et al., *Ricerche mineralogiche chimiche e granulometriche su argille subappenniniche della Daunia (Puglia)*, in *Geologia applicata e idrogeologia*, XII/2, 1977, Bari, p. 33-55.

Basile 1975 = F. Basile, *L'architettura della Sicilia normanna*, Catania, 1975.

Beck 1995 = P. Beck, *La domus imperiale di Fiorentino in Capitanata*, in M.S. Calò Mariani, R. Cassano (a cura di), *Federico II. Immagine e potere e Fiorentino*, Venezia, 1995, p. 183 – 185.

Beck 1998 = P. Beck, *La domus imperiale*, in M.S. Calò Mariani (a cura di), *Il recupero di una città medievale Fiorentino*, Bari, 1998, p. 15-19.

Bougard – Noyé 1989 = F. Bougard, G. Noyé, *Squillace au Moyen Âge*, in R. Spadea (a cura di), *Da Skyllition a Scolacium. Il parco archeologico della Roccelletta*, Roma, 1989, p. 215-230.

Bozzoni 1974 = C. Bozzoni, *Calabria normanna. Ricerche sull'architettura dei secoli undicesimo e dodicesimo*, Roma, 1974.

Bozzoni 1999 = C. Bozzoni, *L'architettura*, in A. Placanica (a cura di), *Storia della Calabria Medievale. Culture, arti tecniche*, Soveria Mannelli, 1999, p. 273-331.

Bresc 1984 = H. Bresc, *Terre e castelli: le fortificazioni della Sicilia araba e normanna*, in R. Comba, A. Settia (a cura di), *Castelli: storia e archeologia (Relazioni comunicazioni al Convegno, Cuneo, 6-8 dicembre 1981)*, Torino, 1984, p. 73-88.

Bruzelius 2005 = C. Bruzelius, *Le pietre di Napoli. L'architettura religiosa nell'Italia angioina, 1266-1343*, Roma, 2005.

Busto 2012 = A. Busto, *La cattedrale di Fiorentino il contributo della ricerca archeologica (campagne di scavo 1994-1996)*, in M.S. Calò Mariani et al. (a cura di), *Fiorentino ville désertée nel contesto storico della Capitanata medievale (ricerche 1982-1993)*, Roma, 2012, p. 709-723.

Cadei 2004 = A. Cadei, *Federico II e Carlo I costruttori a Brindisi e Lucera*, in G. Musca (a cura di), *L'eredità normanno-sveva nell'età angioina. Persistenze e mutamenti nel Mezzogiorno (Atti delle quindicesime giornate normanno-sveve, Bari, 22-25 ottobre 2002)*, Bari, 2004, p. 235-301.

Calò Mariani 2012 = M.S. Calò Mariani, *Fiorentino e la fortezza di Lucera. Ricerche sulle fonti documentarie e sui materiali da costruzione*, in M.S. Calò Mariani et al. (a cura di), *Fiorentino ville désertée nel contesto storico della Capitanata medievale (ricerche 1982-1993)*, Roma, 2012, p. 671-676.

Calò Mariani 2014 = M.S. Calò Mariani, *Puglia e Mediterraneo. Artefici, manufatti e modelli dal mondo islamico nei cantieri e negli ateliers di età svevo-angioina*, in *L'officina dello sguardo. Scritti in onore di Maria Andaloro. I luoghi dell'arte. Immagine, memoria, materia*. vol. I, Roma, 2014, p. 167-174.

Calò Mariani et al. 2012 = M.S. Calò Mariani et al. (a cura di), *Fiorentino ville désertée nel contesto storico della Capitanata medievale (ricerche 1982-1993)*, Roma, 2012.

- Cataldo 1999 = L. Cataldo, *Materiali per una storia delle fornaci a Lucera*, in M. Bignardi (a cura di), *Architetture delle fornaci*, Napoli, 1999, p. 87-103.
- Cataldo 2000 = L. Cataldo, *Le antiche fornaci di Lucera*, in *Atti del 20° Convegno Nazionale sulla Preistoria, Protostoria e Storia della Daunia (San Severo, 27-28 novembre 1999)*, San Severo, 2000, p. 155-169.
- Ciotta 1976 = G. Ciotta, *Chiese basiliane in Sicilia*, in *Sicilia*, 80, 1976, p. 14-20.
- Corrente et al. 2012 = M. Corrente et al., *Forme di aggregazione rurale nel territorio di Troia (FG): la chiesa e il suo cimitero in località Cancarro (Troia)*, in F. Redi, A. Forgione (a cura di), *VI Congresso nazionale di Archeologia Medievale (L'Aquila, 12-15 settembre 2012)*, Firenze, 2012, p. 551-556.
- Corsi 1998 = P. Corsi, *Aspetti della vita quotidiana nelle carte di Lucera del secolo XIII*, in *Miscellanea di storia lucerina II (Atti del III Convegno di Studi Storici)*, Lucera, 1989, p. 37-75 (=Tra pubblico e privato. *Aspetti di vita quotidiana nel mezzogiorno medievale*, Bari, 1998, p. 79-116).
- Cuteri 2003 = F.A. Cuteri, *L'attività edilizia nella Calabria normanna. Annotazioni sui materiali e tecniche costruttive*, in Cuteri F. A. (a cura di), *I Normanni in finibus Calabriae*, Soveria Mannelli, 2003, p. 95-141.
- Dell'Anna et al 1974 = L. Dell'Anna et al., *Giacimenti di argille ceramiche in Italia. Puglie*, in F. Veniale, C. Polmonari (a cura di), *Giacimenti di argille ceramiche in Italia*, Gruppo Ital. A.I.P.E.A., 1974, p. 195-234.
- De Santis - Valente 2000 = P. De Santis, M. Valente, *L'età medievale*, in G. Volpe (a cura di), *Ordon X*, Bari, 2000, p. 51-67.
- Di Gangi 1995 = G. Di Gangi, *Alcuni frammenti in stucco di età normanna provenienti dagli scavi medievali di Gerace (RC)*, in *Arte medievale*, II s., anno IX, 1995/1, p. 85-103.
- Di Gangi - Lebole 1998 = G. Di Gangi, C. Lebole, *Aspetti e problemi dell'età normanna in Calabria alla luce dell'archeologia*, in *MEFRM*, 110-1, 1998, p. 397-424.
- Di Paola 2007 = S. Di Paola, *Il feudo di Serracapriola e il suo Castello nell'età moderna*, San Severo, 2007.
- Donato 2003a = E. Donato, *L'incastellamento medievale nell'alto Tirreno calabrese (XII-XIV). Prime indagini e prospettive di ricerca*, in *III Congresso Nazionale di Archeologia Medievale (Castello di Salerno - Complesso di S. Sofia, 2-5 ottobre 2003)*, Firenze, 2003 p. 435-442.
- Donato 2003b = E. Donato, *Nuovi dati sulla città di Catanzaro in età postclassica: la chiesa di S. Omobono*, in *Archeologia Medievale*, XXX, 2003, p. 403-427.
- Donato 2004 = E. Donato, *Il contributo dell'archeologia degli elevati alla conoscenza dell'incastellamento medievale in Calabria tra l'età normanna e quella sveva: un caso di studio*, in *Archeologia Medievale*, XXXI, 2004, p. 497-526.
- Donato - Raimondo 2001 = E. Donato, C. Raimondo, *Nota preliminare sull'utilizzo e la produzione di mattoni nella Calabria postclassica. I mattoni dallo scavo del castrum di S. Maria del Mare a Staletti (CZ)*, in *MEFRM*, 113-1, 2001, p. 173-201.
- D'Onofrio 1994 = M. D'Onofrio, *Il panorama dell'architettura religiosa*, in M. D'Onofrio (a cura di), *I Normanni popolo d'Europa*, Venezia, 1994, p. 199-208.
- Egidi 1911 = P. Egidi, *La colonia saracena di Lucera e la sua distruzione*, in *Arch.StorProvNapoletane*, XXXVI, 1911, p. 597-694.
- Egidi 1912 = P. Egidi, *La colonia saracena di Lucera e la sua distruzione*, in *Arch.StorProvNapoletane*, XXXVII, 1912, p. 71-144.

- Egidi 1913 = P. Egidi, *La colonia saracena di Lucera e la sua distruzione*, in *Arch.StorProvNapoletane*, XXXVIII, 1913, pp. 115-144, 681- 707.
- Egidi 1914 = P. Egidi, *La colonia saracena di Lucera e la sua distruzione*, in *ArchStorProvNapoletane*, XXXIX, 1914, p. 697-766, 132-171.
- Egidi 1917 = P. Egidi, *Codice Diplomatico dei Saraceni di Lucera*, Napoli, 1917.
- Eramo et al. 2012 = G. Eramo et al., *Fiorentino e Lucera. Analisi archeometriche dei laterizi e delle malte*, in M.S. Calò Mariani et al. (a cura di), *Fiorentino ville désertée nel contesto storico della Capitanata medievale (ricerche 1982-1993)*, Roma, 2012, p. 677-705.
- Favia 2008 = P. Favia, *Rapporti con l'Oriente e mediazioni tecnologiche culturali nella produzione ceramica basso medievale della Puglia centro settentrionale : gli influssi bizantini, la presenza saracena e le elaborazioni locali*, in *Italia, medio ed estremo oriente : commerci, trasferimenti di tecnologie ed influssi decorativi tra basso medioevo ed età moderna (Atti del XL Convegno Internazionale della ceramica, Albisola, 11-12 maggio 2007)*, Firenze, 2008, p. 77-94.
- Favia et al. 2000 = P. Favia et al., *L'area delle terme (Saggio III. 1997-1998)*, in G. Volpe (a cura di), *Ortona X*, Bari, 2000, p. 127-201.
- Favia et al. 2015 = P. Favia et al., *Montecorvino. Parabola insediativa di una cittadina dei Monti Dauni fra XI e XVI secolo*, in P. Arthur, M. Leo Imperiale (a cura di), *VII Congresso Nazionale di Archeologia Medievale (Lecce, 9-12 sett. 2015)*, Firenze, 2015, p. 191-196.
- Feniello 2011 = A. Feniello, *Sotto il segno del leone. Storia dell'Italia mussulmana*, Bari, 2011.
- Filangeri 1980 = C. Filangeri (a cura di), *Monasteri basiliani di Sicilia, Mostra dei codici e dei monumenti basiliani siciliani (Messina, 3-6 dicembre 1979)*, Palermo, 1980.
- Fiorilla 1995 = S. Fiorilla, *Ceramiche medievali nella Sicilia centromeridionale*, in *Actes du 5^{ème} Colloque sur la céramique médiévale en Méditerranée occidentale*, Rabat, 1995, p. 205-215.
- Fiorilla 2000 = S. Fiorilla, *I laterizi bollati e iscritti in Sicilia*, in S. Gelichi, P. Novara (a cura di), *I laterizi nell'altomedioevo italiano (Atti delle Giornate di Studi, Ravenna, 18 aprile 1997)*, Ravenna, 2000, p. 185 - 212.
- Gabrieli 1976 = F. Gabrieli, *I Saraceni a Lucera*, in *Rassegna di studi dauni* a. III, n. 1, 1976 p. 23-27.
- Giavarini 2005 = C. Giavarini, *The brick industry in ancient Rome*, in C. Giavarini (a cura di), *The Basilica of Maxentius. The monument, its materials, construction and stability*, Roma, 2005, p. 94-104
- Giuliani 2011 = R. Giuliani, *Problemi e prospettive di ricerca per l'edilizia di XI secolo nella Puglia centro-settentrionale*, in P. Favia, G. De Venuto (a cura di), *La Capitanata e l'Italia meridionale nel sec. XI : da Bisanzio ai Normanni (Atti delle II Giornate medievali di Capitanata, Apricena, 16-17 aprile 2005)*, Bari, 2011, p. 189-232.
- Giuliani - Baldassarre 2013 = R. Giuliani, G. Baldassarre, *I cantieri vescovili dell'Apulia tardoantica come laboratorio di progetti fra saperi costruttivi tradizionali e nuove pratiche edilizie*, in Brandt et al. (a cura di), *Acta XV Congressus Internationalis archaeologiae christianae*, Città del Vaticano, 2013, p. 793- 811.
- Giuliani - Corvino 2014 = R. Giuliani, R. Corvino, *Archeologia dell'architettura nella Capitanata medievale. Il caso della torre di Civitate*, in A. Gravina (a cura di), *34° Convegno nazionale sulla Preistoria - Protostoria - Storia della Daunia (San Severo 16-17 novembre 2013)*, San Severo, 2014, p. 413- 434.
- Giuliani - Favia 2007 = R. Giuliani, P. Favia, *La « sedia del diavolo ». Analisi preliminare delle architetture del sito medievale di Montecorvino in Capitanata*, in *Archeologia dell'Architettura*, XII, 2007, p. 133-160.

- Haseloff 1992 = A. Haseloff 1992, *Architettura sveva nell'Italia meridionale*, (trad. it. *Die Bauten der Hohenstaufen in Unteritalien*, Leipzig 1920), Bari, 1992, p. 99-340.
- Houben 1996 = H. Houben *Le ricerche di Eduard Sthamer sulla storia del Regno*, in *Federico II. Convegno dell'Istituto Storico Germanico di Roma nell'VIII Centenario della nascita*, Tübingen, 1996, p. 109-127.
- Kieswetter 2004 = A. Kieswetter, *Il governo e l'amministrazione centrale del regno*, in G. Musca (a cura di), *L'eredità normanno-sveva nell'età angioina. Persistenze e mutamenti nel Mezzogiorno (Atti delle quindicesime giornate normanno-sveve, Bari, 22-25 ottobre 2002)*, Bari, 2004, p. 26-68.
- La Cava 1943 = A. La Cava, *Un comune pugliese nell'età moderna*, in *Archivio Storico Napoletano*, LXIII, 1943, p. 27
- L'arte siculo normanna* 2007 = *L'arte siculo normanna. La cultura islamica nella Sicilia medievale*, Palermo, 2007, p. 277-281 (rist. *L'arte siculo normanna. La cultura islamica nella Sicilia medievale*, in *L'Arte islamica nel Mediterraneo*, Madrid, 2005)
- Maier 1995 = C. Maier, *Crusade and rhetoric against the Muslim colony of Lucera: Eudes of Châteauroux's Sermones de Rebellionem Sarracenorum Lucerie*, in *Apulia, Journal of Medieval History*, 21, 1995, p. 343-385.
- Mangialardi 2012 = N.M. Mangialardi, *La fortezza di Lucera : un cantiere tra Svevi e Angioini, attraverso un sistema integrato di fonti. Il contributo archeologico delle 'fonti indirette'*, in P. Favia, H. Houben, K. Tomaspöeg (a cura di), *Federico II e i cavalieri teutonici in Capitanata : recenti ricerche storiche e archeologiche*, Galatina, 2012, p. 447-500.
- Mangialardi 2015a = N.M. Mangialardi, *Il ciclo edilizio dell'argilla a Lucera tra XIII e XIV secolo attraverso l'analisi mensiocronologica dei laterizi*, in G. Volpe (a cura di), *Storia e Archeologia globale 1*, Bari 2015, p. 89-102.
- Mangialardi 2015b = N.M. Mangialardi, *The dimensional analysis of the bricks. The case study of Lucera between the thirteenth and fourteenth century*, in *1st International Conference on Metrology for Archaeology (Benevento, October 22-23)*, 2015b, 208-213.
- Mangialardi c.s. = N.M. Mangialardi, *Le fonti indirette e l'archeologia dell'architettura : alcuni aspetti del cantiere della fortificazione di Lucera (FG) nei Registri della Cancelleria angioina*, in *IV Workshop Medioevo in Formazione (Pisa, 6-8 novembre 2015)*.
- Margani 2001 = G. Margani, *Appendice III. Emergenze basiliane sulle pendici ioniche dei peloritani*, in *Naxos di Sicilia in età romana e bizantina ed evidenze dai Peloritani*, Catalogo Mostra Archeologica Museo di Naxos (3 Dicembre 1999-3 Gennaio 2000), Bari, 2001, p. 143 - 160.
- Mamì 2008 = A. Mamì, *Le chiese basiliane della Sicilia orientale*, in *Costruire in laterizio*, 123, 2008, p. 56-63.
- Martin 1989 = J.-M. Martin, *La colonie sarrasine de Lucera et son environnement. Quelques réflexions*, in *Mediterraneo medievale, scritti in onore di Francesco Giunta*, Soveria Mannelli, 1989, p. 797-1011.
- Martin 1991 = J.-M. Martin, *Foggia, Lucera*, in G. Musca (a cura di), *Itinerari e centri urbani nel Mezzogiorno normanno-svevo (Atti delle decime giornate normanno-sveve, Bari, 21-24 ottobre 1991)*, Bari, 1991, p. 333-363.
- Matheus - Clemens 2012 = M. Matheus, L. Clemens, *Musulmani e provenzali in Capitanata nel XIII secolo. I primi risultati di un progetto internazionale e interdisciplinare*, in P. Favia, H. Houben, K. Tomaspöeg (a cura di), *Federico II e i cavalieri teutonici in Capitanata : recenti ricerche storiche e archeologiche*, Galatina, 2012, p. 369-404.

- Minuto – Venoso 1993 = D. Minuto, S.M. Venoso, *Indagini per una classificazione cronologica dei paramenti murari calabresi in età medievale*, in *Mestieri, lavoro e professioni nella Calabria medievale. Tecniche, organizzazioni, linguaggi (Atti dell'VIII Congresso storico calabrese, Palmi, 19-22 novembre 1987)*, Soveria Mannelli, 1993, p. 183-226.
- Mola 1998 = S. Mola, *La cattedrale : notizie, scavi e rinvenimenti*, in M.S. Calò Mariani (a cura di), *Il recupero di una città medievale Fiorentino*, Bari, 1998, p. 49-58.
- Moran 2000 = M. Moran, *Produzione di laterizi in un monastero meridionale in epoca carolingia : San Vincenzo al Volturno (Is)*, in S. Gelichi, P. Novara (a cura di), *I laterizi nell'altomedioevo italiano (Atti delle Giornate di Studi, Ravenna, 18 aprile 1997)*, Ravenna, 2000, p. 169-184.
- Morlacco 2011 = D. Morlacco, *Dimore gentilizie e strutture pubbliche a Lucera*, Foggia, 2011.
- Nef 2009 = A. Nef, *La déportation des musulmans par Frédéric II : précédents, modalités, signification et portée de la mesure*, in C. Moatti, W. Kaiser, C. Pébarthe (a cura di), *Le monde de l'itinérance en Méditerranée de l'Antiquité à l'époque moderne. Procédure de contrôle et identification*, Bordeaux, 2009, p. 455-477.
- Noyé 1985 = G. Noyé, *La céramique peinte glaçurée, la protomajolique et les sites de production en Capitanate aux XII^e et XIII^e siècles : problèmes de méthodologie et perspectives de la recherche*, in M.S. Calò Mariani (a cura di), *Federico II e Fiorentino (Atti del Primo Convegno di Studi Medievali della Capitanata, Torremaggiore, 23-24 giugno)*, Galatina, 1985, p. 79-99.
- Orsi 1929 = P. Orsi, *Le chiese basiliane della Calabria*, Firenze, 1929.
- Pansini – Rossi 1991 = S. Pansini, F. Rossi, *Per una storia della ceramica pugliese : le fonti documentarie dal sec. XVI a sec. XVIII. III La Capitanata*, in *Faenza*, LXXVII, fasc. I-II, 1991, p. 49-50.
- Pieri 1953 = P. Pieri, *I saraceni di Lucera nella storia militare medievale*, in *Archivio Storico Pugliese*, 6, 1953, p. 94-101.
- Pietropaolo 2008 = L. Pietropaolo, *La ceramica in Puglia dal tardoantico al basso medioevo tra Occidente e Oriente : nuovi dati*, in *Italia, medio ed estremo oriente : commerci, trasferimenti di tecnologie ed influssi decorativi tra basso medioevo ed età moderna (Atti del XL Convegno Internazionale della ceramica, Albisola, 11-12 maggio 2007)*, Firenze, 2008, p. 51-67.
- Pintus 2010 = F. Pintus, *La produzione e l'impiego dei laterizi nella Macerata medievale e moderna*, L'Aquila, 2010.
- Piponnier 1995 = F. Piponnier, *La casa medievale di Fiorentino*, in M.S. Calò Mariani, R. Cassano (a cura di), *Federico II. Immagine e potere e Fiorentino*, Venezia, 1995, p. 186-187.
- Piponnier 1998 = F. Piponnier, *La casa medievale*, in M.S. Calò Mariani (a cura di), *Il recupero di una città medievale Fiorentino*, Bari, 1998, p. 21-32.
- Piponnier 2000 = F. Piponnier, *La maison médiévale à Fiorentino*, in A. Bazzan, E. Hubert (a cura di), *Castrum 6. Maisons et espaces domestiques dans le monde méditerranéen au Moyen Âge*, Rome-Madrid, 2000, p. 199-208.
- Piponnier 2012 = F. Piponnier, *L'espace urbain*, in M.S. Calò Mariani et al., *Fiorentino ville désertée nel contesto storico della Capitanata medievale (ricerche 1982-1993)*, Roma, 2012, p. 73-90 ;
- Pistilli 2006 = P.F. Pistilli, *Architetti oltremontani al servizio di Calo I d'Angiò nel Regno di Sicilia*, in F. Pardo (a cura di), *Arnolfo di Cambio e la sua epoca. Costruire, scolpire, dipingere, decorare (Atti del Convegno Internazionale di Studi, Firenze 2006)*, Roma, 2006, p. 263-276.
- Pittaluga 2009 = D. Pittaluga, *La mensicronologia dei mattoni. Per datare, per conoscere e per comprendere le strutture storiche*, Genova, 2009.

- Rivoire 1901 = P. Rivoire, *Lucera sotto la dominazione angioina*, in *Rassegna Pugliese di Scienze, Lettere e Arti*, 18, 1901, p. 201.
- Ragona 1960 = A. Ragona, *Influssi saraceni nella ceramica italiana al tempo degli svevi e degli angioini*, in *Faenza*, XLVI, 1960, p. 3-12.
- Raimondo 2004 = C. Raimondo, *Per un atlante crono-tipologico delle tecniche murarie in Calabria tra VI e XI secolo : il contributo del castrum bizantino di S. Maria del Mare*, in *Archeologia Medievale*, 2004, XXXI, p. 473-496.
- Redi 2003 = F. Redi, *Materiali, tecniche e cantieri : primi dati del territorio aquilano*, in *III Congresso Nazionale di Archeologia medievale*, Salerno, 2-5 ottobre 2003), Siena, 2003, p. 587-593.
- Rognoni 2011 = C. Rognoni, *Les Actes privés grecs de l'Archivo Ducal de Medinaceli. II. La Vallée de Tuccio (Calabre, XII^e-XIII^e siècles)*, Paris, 2011.
- Rossitti 2012 = D. Rossitti, *La produzione aulica delle corti sveve in Puglia : il caso dei vetri di Lucera*, in A. Larese, F. Seguso (a cura di), *Il vetro nel Medio Evo tra Bisanzio, l'Islam e l'Europa (VI-XIII secolo) (Atti delle XII Giornate Nazionali di Studio sul Vetro, Venezia 2007)*, Venezia, 2012, p. 123-141.
- Rotili et al. 2002 = M. Rotili et al., *Il Castello di Amendolea a Condufuri scavo e struttura stratigrafica*, in *Quaderni del Dipartimento Patrimonio Architettonico e Urbanistico*, 2002, p. 21-22
- Ruga 1998 = A. Ruga, *La chiesa di S. Maria di Zarapotamo (Catanzaro) tra VI e XII secolo*, in *MEFRM*, 110/1, 1998, p. 379-396.
- Santoro 1994 = L. Santoro, *Castelli nell'Italia meridionale*, in M. D'Onofrio (a cura di), *I Normanni popolo d'Europa*, Venezia, 1994, p. 209-213.
- Sthamer 1912 = E. Sthamer, *Dokumente zur Geschichte der Kastellen Bauten Kaiser Friedrichs II und Karls von Anjou*, Band I: *Capitanata*, Leipzig, 1912.
- Sthamer 1926 = E. Sthamer, *Dokumente zur Geschichte der Kastellen Bauten Kaiser Friedrichs II und Karls von Anjou*, Band I: *Apulien und Basilicata*, Leipzig, 1926.
- Tabanelli 2016 = M. Tabanelli, *La decorazione muraria ad intarsi nel Meridione normanno : gli episodi calabresi nel contesto dei rapporti tra Contea e Ducato*, in *Arte Medievale*, IV s., VII, 2016, p. 51-60
- Taylor 1999 = J. Taylor, *Lucera Sarracenorum : una colonia musulmana nell'Europa medievale*, in *Archivio Storico Pugliese*, 52, 1999, p. 227-242.
- Taylor 2003 = J. Taylor, *Muslims in medieval Italy. The colony at Lucera*, 2003.
- Triunfo 2017 = E. Triunfo, *L'utilizzo della cupola nell'architettura religiosa normanna. Il caso delle strutture monastiche greche nell'area dello stretto di Messina*, Canterano, 2017.
- Tomaiuoli 1996 = N. Tomaiuoli, *Architettura primoangioina in Capitanata : cantieri, protomagistri, ingegnerii, magistri*, in (Atti XIV Convegno sulla Preistoria, Protostoria, Storia della Daunia, San Severo, 27-28 novembre 1993), San Severo, 1996, p. 49-75.
- Tomaiuoli 2012 = N. Tomaiuoli, *Lucera : il palatium di Federico II, da dimora imperiale a castrum*, in *Federico II e i Cavalieri Teutonici in Capitanata : recenti ricerche storiche e archeologiche*, in P. Favia, H. Houben, K. Tomaspöeg (a cura di), *Federico II e i cavalieri teutonici in Capitanata : recenti ricerche storiche e archeologiche*, Galatina, 2012, p. 405-446.
- Volpe 2000 = G. Volpe, *Herdonia romana, tardoantica e medievale alla luce dei recenti scavi*, in Volpe G. (a cura di), *Ordon X*, Bari, 2000, p. 507-554.

Whitehouse 1982 = D. Whitehouse, *Le ceramiche medievali del Castello di Lucera*, in *Atti dell'XI Convegno internazionale della ceramica (Albisola 1978, Genova, 1982)*, p. 33-42 (= *BArte* V 51, 1966 a, 3-4, p. 171- 178).

Whitehouse 1984 = D. Whitehouse, *La ceramica da tavola dell'Apulia settentrionale nel XII e XIV secolo*, in M.V. Fontana, G. Vassallo (a cura di), *La ceramica medievale di S. Lorenzo Maggiore in Napoli nel quadro della produzione dell'Italia centro-meridionale e i suoi rapporti con la ceramica islamica (Atti del Convegno, Napoli Basilica di S. Lorenzo Maggiore, 25-27 giugno 1980)*, Roma-Friburgo-Vienna, 1984, p. 417-426.

Whitehouse 1986 = D. Whitehouse, *Apulia*, in *La ceramica medievale nel mediterraneo occidentale (Atti del III Congresso Internazionale della Università degli Studi di Siena, Siena 8-12 ottobre 1984 ; Faenza 13 ottobre 1984)*, Firenze, 1986, p. 573-586.

Wulf-Rheidt 2015 = U. Wulf-Rheidt, *Laterizio, progetti XXL e potere imperiale*, in *Archeologia dell'Architettura*, XX, 2015, p. 213-219.

NOTE

1. Maier 1995 ; Taylor 2003, p. 53. Sulla deportazione della colonia saracena a Lucera, Winkelmann 1889, p. 537-538 ; Egidi 1911-1914 ; Egidi 1917 ; Pieri 1953 ; Corsi 1989 ; Martin 1989 ; Abulafia 1998 ; Taylor 1999 ; Taylor 2005 ; Nef 2009 ; Feniello 2011.

2. Kieswetter 2004 e prec.

3. Agli inizi del '900 l'Istituto Storico Prussiano si occupa del passaggio tra la dominazione sveva e quella angioina e affida ad Arthur Haseloff l'analisi delle architetture, e a Eduard Sthamer lo spoglio dei Registri della Cancelleria angioina (Haseloff 1992 ; Sthamer 1912). Per una sintesi delle vicende Houben 1996 con bibliografia di riferimento.

4. Sulla contemporaneità di alcuni cantieri angioini in Puglia, si veda Tomaiuoli 1996 ; Cadei 2004 ; Bruzelius 2005, p. 49-55 ; Pistilli 2006, p. 263-264 ; Mangialardi c.s. Sul *palatium* di età sveva Haseloff 1992, p. 185-233 ; Tomaiuoli 2012 e precedenti.

5. Rivoire 1901, p. 201 ; Taylor 2005, p. 154-157. Le fonti citano 128 case all'interno della fortezza destinate ai coloni provenzali (Sthamer 1912, doc. 168), presenza confermata in via preliminare, dalle prospezioni geofisiche condotte dall'Istituto Storico Germanico nel 2006, Matheus - Clemens 2012, p. 384-393.

6. La descrizione più completa dei possibili edifici che, in base alle fonti scritte, dovevano essere all'interno della fortezza rimane Haseloff 1992, p. 312-339. Nel corso del XX secolo sono stati condotti diversi interventi di scavo puntuali che non hanno contribuito alla comprensione della stratificazione insediativa.

7. Per una descrizione più ampia del circuito murario e dello sviluppo architettonico delle singole torri Haseloff 1992, p. 235-311 ; Tomaiuoli 1990.

8. Sull'utilizzo preferenziale della pietra in Puglia centro-settentrionale da età bizantina, Giuliani 2011 ; Giuliani 2007. Per una panoramica sull'adozione della pietra nel Meridione normanno, Santoro 1994 ; D'Onofrio 1994. In particolare per la Calabria normanna, Donato 2004 ; Cuteri 2003, p. 100-112 ; Di Gangi, Lebole 1998 con bibliografia di riferimento.

9. Sul campione selezionato si veda Mangialardi 2015a, p. 93. Per la cattedrale dedicata a Santa Maria Assunta si aggiunge l'intervento di C. Bruzelius (Bruzelius 2005, p. 120-129).

10. L'analisi dimensionale dei mattoni è un metodo consolidato per la datazione e classificazione diacronica delle tipologie di laterizi in età medievale. Sui criteri metodologici Mannoni – Milanese 1988. Una sintesi più recente sui metodi Pittaluga 2009.
11. Ogni campione è stato sottoposto a media aritmetica, mediana, massimo e minimo in rapporto a ciascuna dimensione, al calcolo della deviazione standard e dell'interquartile per una maggiore attendibilità dei dati. La maggioranza dei campioni ha dimostrato un basso indice di devianza e di interquartile, a riprova dell'omogeneità delle produzioni. Data la mancanza di parametri di confronto sulle produzioni laterizie lucerine e di Capitanata, non si è effettuata una drastica epurazione (Mangialardi 2015a, p. 96-98; Mangialardi 2015b), come sostenuto negli studi con un maggiore stato di avanzamento, cfr. Mangialardi 2015a, p. 96 nota n. 24.
12. La variazione della larghezza ha riportato lo stesso andamento in maniera lievemente meno significativa; gli spessori seguono uno sviluppo del tutto irregolare senza grandi picchi di risalita o di discesa.
13. Sulla divaricazione della curva in corrispondenza di alcune produzioni settecentesche, Mangialardi 2015a, p. 96.
14. Mangialardi 2015a, p. 93-94, 100. Riferimenti ai fornaciai di Lucera sono con la dominazione spagnola (La Cava 1943, p. 27); nei catasti seicenteschi e settecenteschi (Pansini – Rossi 1991, p. 49-50). Ricca è la documentazione dei primi del Novecento con l'industrializzazione del sistema, Cataldo 1999; Cataldo 2000.
15. Per la Puglia centro-settentrionale si sono occupati in particolare della produzione tardoantica e altomedievale, Baldassarre 2007; Baldassarre 2011, e di quella svevo-angioina, Eramo *et al.* 2012; Mangialardi 2015a. Per l'Italia centro-meridionale contributi più recenti con bibliografia precedente Moran 2000; Fiorilla 2000; Pintus 2010. Per la Calabria e Sicilia vedi *infra*.
16. Gli studi sono ancora troppo puntuali per ricostruire con certezza le dinamiche di produzione e impiego dei laterizi in età medievale.
17. Baldassarre 2007; Giuliani – Baldassarre 2013.
18. Baldassarre 2007, p. 62-63. Sulle tendenze altomedievali di netta diminuzione della produzione, Baldassarre 2011.
19. Secondo R. Giuliani non sarebbe possibile attestare l'avvio di una produzione laterizia per le murature nell'XI sec.: per questo motivo l'epigrafe di *Basilio Mesardonita* relativa alla costruzione dell'asta bizantina a Bari, qualora fondata, non attesterebbe l'acquisizione della tecnica di fabbricazione da parte della comunità locale. Giuliani 2011, p. 195-196, 221 con bibliografia di riferimento.
20. Baldassarre 2011. Elementi ornamentali attestati nella pavimentazione della basilica di Barletta vengono, probabilmente, attribuiti ad una manifattura esterna al contesto, Giuliani 2011, p. 219.
21. Corrente *et al.* 2012, p. 552.
22. G. Baldassarre ipotizza, per i coppi del *castrum* di Vaccarizza e di San Lorenzo in Carmignano, l'impiego di forni a mucchio. Mattoni sono sporadicamente attestati soltanto nelle stratigrafie normanne di Vaccarizza (41 mattoni), forse di uso decorativo, Baldassarre 2007, p. 67-69; Baldassarre 2011, p. 234-235. In particolare un mattone con una solcatura cruciforme, attestato a Vaccarizza, è presente anche all'interno del *palatium* Lucera come materiale erratico, Baldassarre 2011, p. 234 nota n. 8.

23. Giuliani 2011, p. 219. Per un recente quadro Favia *et al.* 2015. Nuovi dati saranno rilevati dallo studio dei materiali delle campagne di scavo in corso.
24. De Santis – Valente 2000, p. 65 ; Favia *et al.* 2000, p. 187 ; Volpe 2000, p. 550 con bibliografia precedente. R. Giuliani (Giuliani 2011, p. 220) sottolinea la presenza di un interessante testimonianza di stoccaggio di 70 coppi, pressoché integri, impilati all'interno di una fossa di XII-XIII secolo, Favia, Giuliani, Leone 2000, p. 185-186.
25. Pipponier 1995, p. 186-187 ; Pipponier 2000, p. 201 Pipponier 1998, p. 24. Vedi anche Giuliani 2011, p. 220 nota n. 153.
26. Beck 1995, p. 183-185 (non vengono riportate misure).
27. Beck 1995, p. 183-185 ; Beck 1998, p. 16-19 due camini larghi 2 m e alti 1,30 m erano sistemati a fianchi delle aperture a *chicane* e prolungati da condotti fumari, compresi nello spessore delle murature (non riporta misure).
28. Busto 2012, p. 713 ; Mola 1998, p. 49-57.
29. Pipponier 2012, p. 234.
30. In base ai prelievi eseguiti sul sito di Fiorentino, le misure dei mattoni hanno alcune oscillazioni tra le diverse strutture. Nella *domus* i mattoni dell'ingresso ovest hanno dimensioni comprese tra 45/58 x 276/301 x 126/140 mm ; quelli dell'imposta accanto al caminetto angolare misurano 46/67 x 295/397 x 135/139 mm. All'interno e all'esterno della Torre orientale le dimensioni sono 270/295 x 126/137 x 50/64 mm. Nella cattedrale i mattoni dell'angolo sud est misurano 50/58 x 276/292 x 135/142 mm. (per i campionamenti, vedi la Tabella 2 Eramo *et al.*, p. 682). Lo studio archeometrico tra i campioni di Fiorentino e i mattoni del muro nordorientale della cinta lucerina presentano caratteristiche composizionali e morfometriche comuni : utile sarebbe la distinzione tra mattoni di fase sveva e mattoni di restauri angioini. Per le ricostruzioni più recenti sulle stratigrafie di Fiorentino vedi volume Calò Mariani *et al.* 2012.
31. Da misurazioni autoptiche i mattoni del cortile sono ca. cm 25x12,5x4 (cfr. Haseloff 1992, p. 200), quelli di modulo regolare dell'arco ancora *in situ* cm 15x30x5/5,5. A. Haseloff cita la presenza di mattoni, rilevata durante i sopralluoghi del primo Novecento, anche a San Lorenzo in Carminiano (cm 27x14x3,5) e per la cisterna di Guardiola (cm 25x12,5x4). Haseloff 1992, p. 207.
32. I siti di Lucera e Fiorentino condividono gli assetti geologici e geomorfologici molto simili, l'area in cui sorgono ricade nel Foglio n. 163 « Lucera » della Carta geologica d'Italia che evidenzia una predisposizione allo sfruttamento delle argille (Carta geologica d'Italia, Foglio 163, Lucera - 1964) ; Eramo *et al.* 2012. Sulla presenza di cave di argilla, Dell'Anna *et al.* 1974 ; Balenzano *et al.* 1977.
33. Sthamer 1912, Doc. 41.
34. Sthamer 1912, Doc. 60 : [...] *magistros qui morentir apud Florentinum in conficiendis matoncellis [...]*.
35. Sthamer 1912, doc. 65. Non è esplicita la collocazione di queste altre calcare. Sull'utilizzo del termine calcara per indicare anche i forni da fittili negli atti angioini relativi alla fortezza di Lucera, si veda Mangialardi 2012, p. 453 nota 109 e in part. Sthamer 1912, doc. 218.
36. Il mese successivo al primo ordinativo viene riformulata, forse perché non eseguita, la richiesta al Giustiziere di Capitanata di far pervenire a Fiorentino i *magistri scientes faciendis matuncellis* (sugli ordini che si ripetono vedi Mangialardi 2012, p. 472).

37. Sthamer 1912, Doc. 243 : [...] *faciatis etiam fieri ibi de novo fornaces 9 ad coquendum in eis matuncellos ipsos, preter alias res, que ibi sunt, quas reparari faciatis, si reparatione egeant* [...]. L'area indicata dai documenti potrebbe coincidere a quella ad Ovest ai piedi della fortezza, occupata nell'800 dall'impianto di più fornaci.

38. Pietrame sciolto è prelevato nel territorio lucerino e la pietra da taglio presso il torrente Candelaro e nelle cave di Canosa. Sthamer 1912, Docc. 163, 183, 285, 373. Al riguardo anche Tomaiuoli 1996, p. 52 ; Calò Mariani 2012, p. 671. Sul passaggio ai tufelli morbidi e di piccole dimensioni Mangialardi 2012, p. 449.

39. Non va, tuttavia, dimenticato che sono gli Angioini a dettare il modulo del laterizio da impiegare nella fortezza, a dimostrazione di una probabile conoscenza autonoma del materiale.

40. Sui cantieri contemporanei a Lucera vedi *supra* nota 4, a cui si possono aggiungere esempi come quello dell'abbazia di Santa Maria della Vittoria in Abruzzo (Redi 2003).

41. Dai documenti risulta che le maestranze e la manovalanza nei primi anni del cantiere vengono reperiti dalla Capitanata ; solo successivamente con l'aumentare dell'attività edilizia (dal 1274) si attinge anche dalle province vicine.

42. Recentemente J. Taylor stima il numero di coloni presente a Lucera (e aree limitrofe) tra le 15.000 e le 20.000 persone, Taylor 2005, p. 41. Sulle motivazioni dell'elevata numerosità dei coloni, Nef 2009 con bibliografia precedente. Una base numericamente più certa potrebbe essere il conto, formulato da Egidi, dei saraceni al momento della vendita che, escludendo morti e dispersi, si attesta a circa 10.000, Egidi 1913, p. 703

43. . Sui ruoli dei saraceni nell'artigianato di Lucera, Egidi 1917, doc.22, 447, 475, 659 e segg. Cfr. Gabrieli 1976 ; Corsi 1989 ; Martin 1989 ; Taylor 2005, p. 113 ; Calò Mariani 2014.

44. Sthamer 1912, Docc. 95, 163, 183, 224, 243, 322, 323, 363.

45. Sul ruolo di Ryccardo presso la corte di Carlo I, Egidi 1911, p. 669-679. A Ryccardo Carlo I attribuì il ruolo di caposquadra dei saraceni per il cantiere di Lucera, quando non era impegnato in missioni militari: egli aveva il compito di reperire manodopera e di intervenire in caso di difficoltà, R.A. vol. 23, reg. 98, 294 no. 164 ; R.A., vol. 26, reg. 112, 153 no. 316.

46. Sthamer 1912, doc 90 ; doc. 238 ; in particolare docc. 309 ; 322 ; 323.

47. Sthamer 1912, doc. 136.

48. Sthamer 1912, doc. 238.

49. Diversi documenti relativi alla costruzione del castello di Melfi (1278) citano l'invio di addetti alla costruzione provenienti da Lucera. I documenti lucerini nel 1279 sottolineano che i mattonai lucerini sono impegnati a Melfi. Sthamer 1912, doc. 300 (cfr. Sthamer 1926, doc. 1092).

50. Whitehouse 1966 ; Whitehouse 1978 ; 38-41 ; Whitehouse 1984, p. 423-425 ; Whitehouse 1986. F. Ardizzone, riprendendo un'ipotesi di S. Fiorilla, identifica nelle fornaci individuate fuori dalle mura di Agrigento l'attività dei mussulmani deportati a Lucera. Fiorilla 1995, p. 215 ; Ardizzone 2010, p. 278.

51. Egidi 1917, doc. 640.

52. Negli altri documenti le fornaci servono *pro faciendiis quartariis*, riferendosi a fornaci deputate alle produzioni ceramiche lucerine (con il termine quartara si intende una brocchetta per liquidi). Egidi 1917, p. 313, 413, 416, 423.

53. Una prima analisi condotta sugli influssi delle maestranze saracene nell'ambito della cultura materiale di Capitanata, Ragona 1960 ; Noyé 1985, p. 85-86. Recenti considerazioni sulla ceramica Favia 2008, p. 84-85 con bibliografia sui rapporti tra ceramica islamica, ceramica sicula e produzioni di Capitanata, p. 84 nota 42 ; Pietropaolo 2008, p. 59-61 e relativa bibliografia di riferimento. Per le produzioni vitree lucerine e gli influssi orientali, Rossitti 2012.

54. Vedi *supra* nota 22. E' in corso una campagna di rilievi e analisi del Castello di Serracapriola a cura di R. Giuliani con il gruppo di lavoro del Laboratorio di Archeologia dell'Architettura dell'Università di Foggia. Il contesto potrebbe costituire un'importante novità rispetto all'attuale stato degli studi (Di Paola 2007).

55. Ossia calcolo la percentuale dello scarto tra la dimensione che il produttore voleva dare al mattone e la dimensione che ha ottenuto.

56. A supporto di questo dato è possibile addurre l'assenza di sovracotti riscontrata dalle analisi archeometriche, Eramo *et al.* 2012, p. 691.

57. Per la Calabria : Rotili *et al.* 2000, p. 21-22 ; Donato – Raimondo 2001 ; Cuteri 2003, p. 112-123. In altri casi, analisi individuali di singoli edifici, illustrano le tecniche costruttive in laterizio : Ruga 1998 ; Minuto, Venoso 1993, p. 185-194 con bibliografia di riferimento ; Donato 2003a ; Donato 2003b ; Donato 2004, p. 510-514 ; Raimondo 2004. Gli studi più recenti sottolineano una lacuna di indagini di settore, citando come studi di riferimento Orsi 1929 ; Bozzoni 1974 ; Bozzoni 1999.

58. Per altomedioevo in Calabria è attestata un uso di fittili da copertura o pavimentazione : a San Martino di Coppanello un ambiente annesso di VIII secolo, forse privilegiato, è pavimentato con mattoni quadrangolari di cattiva qualità (Donato, Raimondo 2001, p. 178 nota 71 ; Cuteri 2003, p. 121). Pavimentazioni in cotto vengono segnalate presso la Basilica di Botricello (Arslan 1974-1975, p. 597-607 ; Raimondo Donato 2001, p. 188-189 ; Cuteri 2003, p. 121 e di recente Corrado 2014). Prima dell'XI secolo sono attestati coppi a S. Severina (Donato 2001, p. 189 nota 70) e ancora nella prima metà dell'XI secolo, coppi e pavimenti sono a Santa Maria del Mare di Staletti. Diffuso nell'altomedioevo calabrese fino all'XI secolo, e poi in età normanna, è anche il reimpiego di materiale laterizio romano, vedi Bougard – Noyé 1989, p. 217 ; Ruga 1998 ; Donato, Raimondo 2001, p. 186-201).

59. Le prime attestazioni di mattoni risalgono alla seconda metà dell'XI secolo : mattoni (39/40,7x20,4/23,2x4,8x6 cm) sono nelle stratigrafie di Santa Maria del Mare di Staletti (Raimondo, Donato 2001, p. 186) ; mattoni (43,5x24,5x4,6 cm - media) vengono utilizzati nelle murature della Cattolica di Stilo, insieme a mattoni romani di reimpiego (Cuteri 1997, p. 66-68 ; Cuteri 2003, p. 122), In merito all'ipotesi che anche negli edifici del XII secolo prosegua l'utilizzo misto e che si tratti di una pratica programmata di recupero tale da ritrovare mattoni con i bolli romani anche in aree dove erano assenti in età romana, vedi Donato 2004, p. 509 – 513.

60. Il modulo definito inizialmente 'normanno-svevo' (Rotili *et al.* 2002, p. 22), sulla base dello studio delle datazioni è considerato 'normanno' (Cuteri 2003, p. 122). Una prima scansione cronologica da XI a XIV dell'impiego dei laterizi nelle murature calabresi è in Minuto Venoso 1993 con i relativi esempi.

61. La Cattedrale di Bova utilizza mattoni circolari per le colonne (Cuteri 2003, p. 101-102) ; lesene tendenzialmente bicrome o in soli mattoni ornano a S. Donato di Umbriatico, Santa Maria di Tridetti, San Giovanni Vecchio di Bivongi, S. Omobono a

Catanzaro, Santa Maria di Patir a Rossano (Minuto – Venoso 1993, p. 190-191, 196-198, 203-205, 208-209 ; Donato, Raimondo 2001, p. 190-191 ; Cuteri 2003, p. 113-114 ; Donato 2004, p. 512-513, Donato 2003b, p. 411-414) ; a composizione degli archi di porte e finestre a Sant'Eufemia (Donato 2004, p. 501, nota 25).

62. E' il caso ad esempio dell'apparecchio realizzato con mattoni disposti con un'inclinazione che varia tra i 45 e i 60 gradi, disponendo i mattoni a spina di pesce, in modo che disegnino il cosiddetto motivo a *chevron* solitamente visibile sulla facciavista dei blocchi calcarei. Si veda Santi Pietro e Paolo a Casalvecchio Siculo, Cuteri 2003, p. 114 ; *L'arte siculo normanna* 2007, p. 279-281.

63. La diffusione della tecnica a fasce diviene un modello costruttivo civile e religioso, rappresentativo dell'area geografica corrispondente alla Calabria grecizzata, Cuteri 2003. Alcuni esempi di adozione sono San Giovanni Theresis di Bivongi, Santa Maria di Tridetti, Torre Mastio di Amendolea, la Cattedrale di Bova, Santa Maria di Patir di Rossano, San Omobono di Catanzaro (Minuto Venoso 1993, p. 190-191, 196-198 ; Rotili *et al.* 2000, p. 22-23 ; Donato, Raimondo 2001, p. 190-191, 193-197 ; Cuteri 2003, p. 113-121).

64. Un'eccezione di adozione del laterizio per l'intero edificio è Santa Maria di Roccella (Minuto – Venoso 1993, p. 199-202 ; Donato, Raimondo 2001, p. 192). Per le ipotesi sulla scelta del materiale costruttivo in merito alla sua collocazione in prossimità del sito di *Scolacium*, vedi Donato 2004, p. 509 – 513.

65. Studi di riferimento sono stati per lungo tempo Ciotta 1976 ; Basile 1975 ; Filangeri 1980. Da qualche anno si assiste a un rinnovato interesse per la comprensione degli influssi stilistici che questi edifici sembrano recepire e rielaborare in età normanna. Da un punto di vista architettonico una recente storia degli studi che riassume i principali interventi sulle chiese del Val Demone è in Trunfio 2017, p. 47-59 (vedi anche Mamì 2008 ; Gargani 2010 ; *L'arte siculo normanna* 2007). Da un punto di vista storico artistico alcune nuove interpretazioni sono in Tabanelli 2016 con riferimento alla bibliografia precedente. Per una bibliografia aggiornata sugli studi sulle chiese di rito greco, Rognoni 2011.

66. In particolare sull'utilizzo dei laterizi come decorazione esterna, Mamì 2008 ; sugli schemi costruttivi e icnografici, Margani 2010 ; per un quadro più articolato e in particolare sulle cupole e sulle dimensioni dei laterizi Trunfio 2017 (in part. p. 90-99).

67. In soli mattoni o alternati a pietra calcarea o arenaria o lavica vengono realizzate lesene decorative, mattoni alternati segnano i cantonali, in alcuni casi il laterizio viene scelto per l'intera facciata come in Santi Pietro e Paolo a Casalvecchio Siculo, Cuteri 2004, p. 114 ; Minuto Venoso 1993, 190-191. L'uso del laterizio di modulo normanno è attestato a SS. Pietro e Paolo di Itàla (cm 41x21,5x4,3), Santa Maria di Mili (41x21,5x4.3 cm), Cuteri 2004, p. 114, 119-122 ; *L'arte siculo normanna* 2007, p. 271-281.

68. Le chiese siciliane mancano totalmente di un'analisi metrica sui laterizi. Unico accenno è fatto da E. Trunfio che riporta un range tra 30x17x5 e 41x21,5x5 all'interno del quale si attestano le produzioni siciliane. Tuttavia, come nel caso calabrese, va notato che il divario metrico di quasi dieci centimetri attribuito ad uno stesso modello, impone una maggiore robustezza statistica e un incremento dei campionamenti.

69. E. Triunfo sottolinea l'uguaglianza tra San Giovanni Vecchio di Bivongi e Santa Maria di Mili, Trunfio 2017, p. 99.

70. A. Bagnera, sottolineando la variabilità propria dei mattoni di Santa Maria del Mare e in generale del mattone cosiddetto normanno, indica come possibili attestazioni nella

Sicilia occidentale Segesta e la Zisa, Bagnera 2000, p. 57 con relativi riferimenti bibliografici.

71. A. Bagnera ipotizza che i mattoni impiegati nei Bagni di Cefalà Diana possano essere ascrivibili principalmente alla prima fase costruttiva (XI secolo?), tranne possibili eccezioni (Bagnera 2003, p. 53 nota 31). A. Bagnera indica altri esempi di riuso di mattoni romani nell'edilizia di XI-XII della Sicilia occidentale individuato da Zorić nella Cattedrale di Cefalù e nel palazzo di Caronia, Bagnera 2003, p. 53-57 (sul laterizio a Caronia vedi anche Bresc 1984, p. 86-87). Sulle fasi costruttive delle Terme, Bagnera 2000 e Nef – Bagnera 2007 con bibliografia precedente. Per il confronto con Santa Maria del Mare, Donato 2004, p. 511.

72. Non ci sono analisi specifiche sull'utilizzo di laterizi nell'edilizia altomedievale, un quadro sullo stato degli studi in Fiorilla 2000. Sui ritardi dello studio dell'altomedioevo in Sicilia, Arcifa *et al.* 2012.

73. Mattoni attribuiti al modulo angioino sono attestati a Nicastro, Donato 2004, p. 507-508, e nella costruzione di pilastri della chiesa abbaziale di Santa Maria della Sambucina presso Luzzi (CS), Cuteri 2003, p. 122-123. Già dimensioni inferiori sono datate alla seconda metà del XIII secolo nel Castello di Vibo Valentia, Cuteri 2003, p. 122.

74. Donato 1999.

75. Particolare è il caso di Santa Maria di Patir a Rossano, costruita nel 1101-1105 e conclusa dopo la metà fine del XII secolo, ma adoperando mattoni di modulo inferiore rispetto a quello normanno. Cuteri propone un datazione più tarda per l'abside, da ascrivere a un momento successivo, malgrado sempre nell'arco del XII secolo. Cuteri 2003, Donato 2001, Minuto Venoso 1993.

76. Gli atti della corona fanno esplicito riferimento alle dimensioni dei mattoni da adottare a Melfi (Sthamer 1926, doc. 1092 : [...] *longitudinis I pedis manualis amplitudinis medii pedis et grossitudine digitorum 3* [...]), sottolineando di utilizzare lo stesso modulo di Lucera. Allo stesse dimensioni rispondono, infatti, anche i laterizi dei restauri angioini del *castellum* di Ortona (De Santis – Valente 2000, 67), forse i restauri di Fiorentino (vedi *infra*) e della torre di San Paolo di Civitate (Haseloff 1992, pp. 373-376, tav. XXXVIII).

77. Schema abbastanza condiviso è l'ipotesi di un movimento di gruppi ristretti, spesso con specialisti di ambito ecclesiastico (ai monaci viene affidato un ruolo cardine da Cuteri 2003, p. 121), ma non esclusivamente (Cuteri 2003, p. 122) alle quali si affidava l'esecuzione degli aspetti più importanti e di più difficile esecuzione, come la produzione dei mattoni, insieme all'organizzazione della manodopera locale. Donato 2004, p. 522-524 ; Donato, Raimondo 2001, p. 195-196.

78. Le recenti riletture delle chiese messinesi tenderebbero a confermare visioni consolidate di gruppi itineranti, simili a corporazioni, che circolano tra le due sponde dello Stretto: Basile sottolinea che la diffusione del mattone vada dalla Sicilia alla Calabria, con gli impianti icnografici delle chiese 'basiliane', la ricerca decorativa e l'adozione della bicromia. (Basile 1975, p. 46-57) ; mentre Orsi scrive : « Essi lavoravano di qua e di là dello Stretto in servizio del rito greco » (Orsi 1929, p. 57). Tuttavia le recenti analisi dimensionali e l'attestazione di un 'modulo normanno calabrese' hanno indotto a riconsiderare, al momento per via ipotetica, la possibilità che l'importazione segua la direzione inversa, ossia dalla Calabria alla Sicilia. A dimostrazione di tale ipotesi il caso di Santa Maria della Roccella, la datazione degli edifici in mattoni normanni e il caso di Santa Maria del Mare. Vedi Donato, Raimondo 2001, p. 196 nota 96 ; Donato 2004, p. 511 ;

Cuteri 2003, p. 122 e cfr. con precedente Basile 1975. Sui rapporti commerciali e influenze culturali tra Sicilia e Calabria e il ruolo di maestranze islamiche, Di Gangi – Lebole 1998 ; Di Gangi 1995, p. 94-97.

79. Giavarini 2005 ; Wulf-Rheidt 2015.

80. Lo scarso sviluppo del laterizio nell'architettura monumentale delle province romane dimostra che non bastava la conoscenza della qualità tecnica e dei vantaggi logistici dell'opera laterizia, ma era indispensabile il controllo diretto imperiale su produzione e realizzazione, Wulf-Rheidt 2015, p. 213-219.

RIASSUNTI

Le indagini sull'edilizia storica dell'Italia centro-settentrionale hanno mostrato che nel XII secolo si assiste alla reintroduzione di un nuovo formato di mattone rettangolare. Attraverso il metodo della mensiocronologia è stato possibile individuare delle chiavi cronologiche di adozione del laterizio e ricavare informazioni sull'industria laterizia medievale. L'Italia meridionale manca di un sistematico sguardo archeologico dei materiali costruttivi, delle novità tecnologiche e della loro diffusione su larga scala o meno. Nel presente articolo si esamina il contesto del centro di Lucera (FG), che, partendo dalle mura della fortezza costruita dagli angioini dopo l'occupazione della colonia saracena federiciana, sembra adottare il mattone in maniera continuativa dal XIII al XX secolo. Sulla continuità d'uso di questo materiale si è basata l'applicazione sperimentale della mensiocronologia in un centro della Puglia settentrionale. Il contributo intende individuare le dinamiche di adozione e di diffusione del laterizio a Lucera, interrogandosi sui ruoli delle maestranze e sulla conoscenza delle tecniche. Aprendo lo sguardo dalla Puglia settentrionale alla Calabria e alla Sicilia, si vuole sottolineare la potenziale ricchezza di dati non analizzati attraverso i quali ripensare al rapporto tra influssi esterni, competenze autoctone, scelte progettuali e ruolo delle committenze.

In a project aimed to the historic reconstruction of the medieval landscape of Capitanata, particularly of fortified sites, the swabian – angevin fortification of Lucera was the subject of targeted archaeological investigation in order to identify the material parameters present in the walls. This investigation allowed to outline the production dynamics, in relation to the resources of 'landscape', the design choices, and the social and cultural implications of the building work organization. The dimensional analysis carried out on the brick buildings in the center of Lucera has contributed to identify the role that the Angevin fortification may have played in the development of reactivated clay cycle. It also helped to focus on typical relationship between dimensional features and production, circulation and use of bricks, starting from to late middle age to early modern age. An essential factor made Lucera's fictile production in 13th century suddenly efficient: the availability of skilled workers. The current project intends to bring together material data and the remarkable written sources, considering that an acceleration of the reintroduction of manufacture of bricks into local building traditions was held by Muslims workers at the service of the Angevins.

INDICE

Keywords : Building brick, dimensional analysis, dating methods, historical architecture, building work

Parole chiave : Mensiocronologia dei laterizi, metodi di datazione, architettura storica, cantiere

AUTORE

NUNZIA M. MANGIALARDI

Università di Foggia, nunzia.mangialardi@unifg.it.

Regards croisés

Conoscenza reciproca delle opere letterarie e scientifiche tra Occidente, Bisanzio e il mondo arabo nell'alto Medioevo

Paolo Cammarosano

- 1 La recente valorizzazione del complesso ecclesiale di Santa Maria Antiqua nel Foro di Roma consente di riaprire il dossier della lingua e della cultura greca in Occidente nel medioevo¹. Questo dossier è di importanza centrale per la questione dello scambio culturale e delle conoscenze reciproche fra mondo occidentale, mondo bizantino e mondo arabo-islamico, non senza ricordare la cultura ebraica che in tutti era presente. Era infatti nella lingua greca che si erano espressi i grandi monumenti letterari, filosofici e scientifici dell'antichità, e la loro presenza nel medioevo fu in funzione dei livelli di conoscenza, diretti o indiretti, del greco nelle diverse compagini culturali.
- 2 Ricordiamo in apertura le parole con le quali Ludovico Antonio Muratori asserì la persistenza della lingua greca in Italia nel medioevo :

Praeterea tribuenda est Italicorum industriae, ac studiis, Graecae linguae apud Occidentales restitutio. Nullum quidem ferme Saeculum occurret, quo ab Italia penitus exsularit praestantissimae illius Linguae peritia, quum una Roma numquam non aluerit aliquem Graec<i>ae doctum, aptumque ad interpretandos Graecorum Libros. Anastasium sanctae Romanae Ecclesiae Bibliothecarium, Pelagium Diaconum, & Petrum Subdiaconum eiusdem Ecclesiae, qui Graeca in Latinum transtulere. Ita Saeculo Christi Nono Neapolis Johannem Diaconum, Saeculo Decimo Ticinensis Urbs protulit Liutprandum, postea Episcopum Ticinensem [errore per Cremonensem], ambos Graecae Linguae peritissimos. Saeculo autem Undecimo supra vidimus floruisse Mediolani viros Graece ac Latine doctos ; ibique pariter ineunte Saeculo Duodecimo Mediolanesem Cathedram tenuit Chrysolaus, sive Grosulanus, ut habet Landulphus a Sancto Paulo, vir Graeca & Latina eloquentia insignis. Sed potissimum Saeculo Christianae Aerae Sexto cura Cassiodori, e Senatore Monachi et Abbatis, viri celeberrimi, & de re Literaria optime meriti, in Latinum conversi fuere non pauci Graecorum Libri².

- 3 Il « paniere » dei testi greci tradotti in latino esposto da Muratori non seguiva un ordine cronologico, si chiudeva con l'inizio, cioè con la valorizzazione della grande opera di traduzioni dal greco del VI secolo e dunque con Cassiodoro. Se la pagina di Muratori, come al solito grande, invita a riconsiderare la questione della cultura greca in Occidente, a partire dall'Italia che è il teatro della sua erudizione, tale riconsiderazione deve peraltro individuare i punti deboli del discorso. Muratori si interessava qui alla conoscenza della lingua e ai testi di natura letteraria, filosofica e teologica, non ad altre forme della civiltà quali la scienza medica, la cultura musicale, artistica e architettonica ed altre. Quanto alla conoscenza della lingua, occorre ripetere con Pierre Courcelle, il grande studioso del quale diremo ancora in seguito, che la conoscenza linguistica è cosa diversa dalla conoscenza di una civiltà³. Una persona poteva essere ignorante del greco ma conoscere la civiltà greca attraverso le traduzioni latine, per converso un buon conoscitore della lingua greca poteva essere ignorante della civiltà greca e anzi disprezzarla, come è il caso di uno degli autori che Muratori cita, Liutprando vescovo di Cremona (secolo X). E qui si innesta un altro e più importante rilievo che un nano come chi scrive queste pagine può però muovere a quel gigante che fu Muratori. Nel suo « paniere » egli non fece alcuna contestualizzazione storica, e così accostò autori diversi per livello di conoscenza della greco e soprattutto per atteggiamento : autori simpatetici come alcuni dotti ecclesiastici della tradizione milanese del secolo XI e autori sprezzanti della greco come fu appunto Liutprando. Ora io ritengo che il discorso culturale (conoscenza o ignoranza della lingua greca in Occidente, presenza di codici, di traduzioni eccetera) si debba a ogni passo integrare nella storia sociale, politica ed ecclesiastica generale.
- 4 Cassiodoro, citato per ultimo nel brano di Muratori, era anche il termine finale del grande libro del 1948 di Pierre Courcelle. Egli chiarì come a partire dal V secolo la lingua greca sia stata completamente ignorata in Spagna, nelle isole inglesi, nell'Africa conquistata dai Vandali e dagli inizi del VI secolo anche nelle Gallie. Per l'Italia, Courcelle insistette su una vera rinascenza del greco nel periodo della dominazione dei Goti con il grande re Teoderico (489-526) e con i grandi intellettuali della sua corte, Boezio (ucciso nel 525) e Cassiodoro, vissuto fin verso il 570. Boezio e Cassiodoro furono infaticabili traduttori, o committenti di traduzioni, dal greco in latino. Non erano intellettuali isolati, avevano collaboratori di grande valore e ad essi commissionavano traduzioni (l'alta committenza fu una caratteristica della cultura tardoantica, ricordiamo i casi di Agostino committente di Orosio e di Cassiodoro committente di Giordane), ma soprattutto erano persone legate strettamente ai vertici del potere e perseguivano in sintonia con essi un programma culturale e politico. L'immenso impegno nelle traduzioni dal greco in latino era certo dovuto proprio al fatto, gli autori lo dicono esplicitamente, che la conoscenza del greco si andava perdendo. Ma questo motivo pragmatico non spiega tutto, non spiega la grandiosità delle realizzazioni e ancor meno dei programmi che restarono incompiuti : Boezio progettava una traduzione di tutte le opere di Aristotele e di Platone, al pari del suo contemporaneo Sergio di Rēš'aynā, morto nel 536, sacerdote, medico e traduttore, che avrebbe voluto tradurre in siriano le opere di Aristotele⁴. Lavori così grandiosi di traduzione erano motivati da una esigenza e da un ideale politico di fondo, che in Occidente era l'affezione all'imperialismo romano e alle due lingue delle sue scritture, come era stato in Ammiano Marcellino, un greco che scrisse in latino, e nel suo grande imperatore Giuliano, e come era nella duplice redazione delle leggi⁵.
- 5 Tra V e VI secolo un ideale del genere venne perseguito in un quadro politico molto alterato rispetto a quella che era stata l'unità imperiale romana, con la separazione tra

Oriente e Occidente e con l'avvento dei nuovi regni germanici. L'impegno di Boezio e di Cassiodoro si svolse in tale situazione critica e in quella parte dell'Occidente che vedeva un'atmosfera di equilibrio e di convivenza interna, l'equilibrio tra romani e goti dell'Italia di Teoderico. E si integrava con una ulteriore ambizione, quella di recepire in un quadro politico oramai ampiamente cristianizzato la cultura classica, sul terreno scientifico (che inglobava arti quale la musica) e su quello più generalmente filosofico. Tale l'ispirazione scientifica e filosofica di Boezio, con il suo sforzo di coniugare platonismo e cristianesimo. Tutto questo, ripeto, in un orizzonte di equilibrio interno dell'Italia, sorretto anche dall'ispirazione regia come ispirazione alla tutela dell'ordine, ispirazione esplicitamente dichiarata da Teoderico e comprensiva della repressione di chi volesse costringere alla fede e dunque della condanna dei violenti distruttori di sinagoghe.

- 6 Anche il resto dell'Europa conosceva nella prima generazione del secolo VI un certo equilibrio, con i quattro grandi regni dell'Italia gotica, dei Franchi, dei Visigoti di Spagna, dell'Africa vandala. L'equilibrio fu sconvolto dall'iniziativa di Giustiniano, una iniziativa verso la quale non condividerei *in toto* la lettura «ottimistica», in termini di «liberazione», che fu offerta da Pierre Courcelle nel suo secondo, grandissimo libro⁶. Conviene ricordare come le guerre di Giustiniano, in particolare quella contro i Goti d'Italia, non ebbero il *placet* di tutta l'élite colta greca, come indica il complesso atteggiamento critico di Procopio. Del quale sottolineeremo un altro aspetto, cioè la grande apertura «etnografica», sui Goti, ma non soltanto. Si tratta di un aspetto destinato a ridursi molto nella cultura greca dei secoli seguenti. Dico questo perché ritengo che nelle analisi delle conoscenze e degli scambi culturali sia importante condurre l'attenzione nei due sensi: nella fattispecie, le comprensioni o incomprensioni occidentali verso il mondo greco ma anche l'attenzione o la disattenzione della cultura greca verso l'Occidente⁷.
- 7 Rovinosa per l'Italia, la guerra degli anni 535-553 e la controversia religiosa di quello stesso periodo (oggetto anch'essa di un atteggiamento molto critico da parte di Procopio) aprirono una crepa vistosa tra Occidente e Oriente. Fu il paradosso di Giustiniano: la volontà di ricomporre l'unità imperiale, e con essa anche l'osmosi greco-latina (quale si vede nella grandiosa opera di legislazione), venne infranta dalle scissioni aperte anzitutto in Italia (dove i grandi avversari della politica religiosa giustiniana furono i metropolitani di Aquileia e di Milano). In un simile contesto, la poderosa attività di traduzione greco-latina di Cassiodoro si svolse in quel mondo monastico che a differenza dagli ambienti episcopali era in parte riparato e sottratto alle lacerazioni religiose.
- 8 Più o meno nell'anno in cui venne a morte Cassiodoro una ulteriore crepa tra Oriente e Occidente si apersero con l'invasione longobarda d'Italia (568 o 569). Forse è eccessivo parlare, come fece Lucien Musset in una sua sintesi, di una improvvisa, tenace barriera barbarica tra Oriente e Occidente latino⁸. Ma certamente la conquista longobarda di gran parte d'Italia allargò una crepa che già si era aperta per la forza di altri fattori, interni allo svolgimento delle Chiese cristiane. Il sintomo più vistoso è offerto dalle ampie scritture di Gregorio Magno, papa dal 590 al 604, nelle quali affiorano in diversi luoghi motivi seri di distacco dal mondo greco nel suo complesso, al di là della questione del titolo di «universale» autoattribuitosi dal patriarca di Costantinopoli. Non occorre certo esagerare questa divaricazione: essa non tolse che il papa potesse celebrare una mirabile consonanza fra padri latini e greci e compiacersi della traduzione in greco della sua *Regula pastoralis*⁹. E va tenuto soprattutto presente che, come lo stesso Gregorio insegna in passi famosi, l'ignoranza del greco rientrava in una più generale disalfabetizzazione del

laicato. La cultura scritta era divenuta appannaggio, se non per i testi puramente pragmatici quali i contratti e i testamenti, del mondo religioso, cioè degli episcopati e dei monasteri. Ora in questo mondo si andò realizzando dalla fine del secolo VI un forte irrigidimento religioso, e con esso anche una chiusura di prospettive di integrazione tra filosofia greca e cristianesimo e un generale allontanamento culturale da tutto ciò che non fosse funzionale al cristianesimo e ad un cristianesimo ortodosso.

- 9 Come sempre, il quadro non è di assoluta compattezza e alcune presenze greche, alcune « placche » per così dire, sono attestate. Si ha notizia di un pur piccolo numero di glossari greco-latini. Nel 668 o 669 papa Vitaliano mandò a Canterbury, per organizzare la riforma della chiesa anglosassone, il monaco Teodoro di Tarso, che si era formato ad Atene, accompagnato da un africano istruitosi nella Cartagine ancora bizantina. Beda il Venerabile ricorderà come avessero portato tanti libri e come sia loro che alcuni loro discepoli, che Beda dice viventi al suo tempo, sapessero sia il greco che il latino. Ma tutto ciò non sopravvisse alle successive vicende dell'Inghilterra, e l'importanza che ebbe la scuola di York nella rinascita carolingia non si tradusse però in una diffusione di opere greche¹⁰.
- 10 Tutto ciò non escluse la circolazione di traduzioni latine di testi greci cristiani e di comprovata ortodossia, quali le vite dei santi o alcuni commenti biblici o scritti dei Padri. Non escluse nemmeno la persistenza di un filone di enorme importanza quale era quello degli scritti di carattere scientifico o tecnico e applicativo: geometria, aritmetica, grammatica, architettura e soprattutto medicina. Una sede in cui questa tradizione è attestata, seppure quasi sempre in maniera indiretta, è Ravenna, come ha illustrato in maniera mirabile ed esaustiva un grande studioso dei nostri tempi, Guglielmo Cavallo, al quale rimando per la cospicua esemplificazione¹¹. Dopo la grande fioritura dell'età gotica con la sua apertura verso l'ellenismo, Ravenna sarebbe rimasta in effetti comunque bizantina e legata così alla cultura greca fino alla metà del secolo VIII.
- 11 Tutto ciò non toglie al fatto della progressiva emarginazione, anche a Ravenna, della lingua e della cultura greca. Divenuta oramai dominante, la cultura ecclesiastica era totalmente latina, nei prelati e negli scrittori. Anche nel campo epigrafico, dove la produzione ravennate è importante e dove, come in tutto l'Occidente, non si può parlare di un tracollo epigrafico tra tarda antichità e alto medioevo, come dimostra il grande libro di Marialuisa Bottazzi¹², però le epigrafi greche sono poche, non molto altro del sarcofago dell'esarca Isacio degli anni 625-643.
- 12 Destinato ad essere, dal secolo XII, il grande canale della ripresa di contatto tra civiltà greca e Occidente cristiano, l'avvento islamico segnò però nella sua fase iniziale l'innalzarsi di una barriera, politica e culturale. Il mondo cristiano non oppose a questa barriera alcuna unità politica e militare, e avrebbe anzi veduto nuove tensioni interne e soprattutto un distacco tra i vertici politici dell'Occidente e l'impero greco. Ravenna rappresentò ancora una volta un luogo forte di questo distacco. Conquistata nel 751 dai Longobardi, venne presto ripresa dal re dei Franchi e restituita non al « legittimo proprietario », l'impero bizantino, ma al nascente Stato della Chiesa, e per giunta nella situazione di forte distacco tra Roma e Costantinopoli che era stata determinata, prima, dalla questione fiscale – come puntualizzò in rigorose pagine Louis Duchesne – e poi dallo scisma dell'iconoclastia. E a partire da questa metà del secolo VIII Ravenna non fu più produttrice di traduzioni né ospitò più una scuola greca come era accaduto nell'età gotica e nell'età bizantina.

- 13 Ravenna non era peraltro l'unico « luogo del greco » in Italia. Era importante un ambiente napoletano, illustrato da testi agiografici tra VII e X secolo¹³, ed era ovviamente importante la Roma papale, dove sotto i pontificati di due papi greci, Giovanni VII (701-705) e Zaccaria (741-752), alcune espressioni della lingua greca trovarono luoghi solenni di esposizione nel grandioso complesso di Santa Maria Antiqua. Con Giovanni VII si trattò di una piattaforma di ambone con il titolo papale e di una lunga iscrizione didascalica nell'affresco dell'« Esaltazione della Croce », mentre al tempo di Zaccaria il primicerio Teodoto commissionò per una sua cappella una decorazione pittorica integrata da brevi titoli, alcuni in latino altri in greco¹⁴. In questa stessa epoca l'uso delle due lingue ufficiali dell'antico impero romano è attestato nel *Constitutum Constantini* e motivato dall'alto valore politico del celebre falso. Sono però gli anni, proprio al tempo del pontificato di Zaccaria, della nascita dello Stato della Chiesa, della solidarietà romano-franca, dell'iconoclasmo e della spinta decisiva che politica e religione, nella sequenza che ho delineata appena qui sopra, diedero a quell'allontanamento tra cultura greca e cultura latina che era oramai netto e non consente alcuna revisione di fondo.
- 14 Il terreno decisivo per sostanziare questa immagine è quello dei libri presenti nelle biblioteche ecclesiastiche e monastiche. Non possiamo appoggiarci ad alcuni grandi strumenti repertoriali, a cominciare dai *Codices latini antiquiores* del Lowe, per cercarvi traduzioni latine di testi greci, perché quello che ci interessa qui non è la storia moderna e la collocazione attuale di questi codici ma sapere se essi fossero presenti nelle biblioteche dei secoli dall'VIII all'XI. Dobbiamo quindi attingere ai cataloghi delle biblioteche di quei secoli. Essi ci sono giunti in misura piuttosto esigua e per vie, diciamo, occasionali: un lascito testamentario, un elogio epigrafico, una memoria cronistica dove elogiando un abate si enumerano insieme ai tesori anche i libri di cui arricchì il suo monastero, un'epistola eccetera. Tuttavia ne possediamo abbastanza per la valutazione che qui ci interessa.
- 15 Una recensione accurata è stata fatta per l'Italia da una mia allieva di anni lontani, Roberta Osso (adesso: Roberta Rio), in una tesi di laurea dell'anno accademico 1995-1996 che per ragioni diverse, e certo soprattutto per mia colpa, è rimasta purtroppo inedita. Si tratta di una cinquantina di cataloghi anteriori all'anno 1200, una trentina dei quali sono anteriori al secolo XII, circa altrettanti del secolo XII. Abbiamo ovviamente i grandi cataloghi dei monasteri di San Colombano di Bobbio e di Santa Giulia di Brescia (secolo X), di Santa Maria di Pomposa (1093), come i cataloghi di medio livello, quale quello che si desume dal celebre testamento del duca Everardo del Friuli (secolo IX) e quelli che contemplano pochi o pochissimi libri. Ora in essi non soltanto non si individuano codici greci, ma è esiguo anche il numero delle traduzioni latine che non siano di padri della Chiesa o di contenuto esegetico delle sacre scritture o di contenuto liturgico o agiografico. A Bobbio sono numerosi i classici latini, dei greci c'è un Demostene, un Teofrasto, le *Categoriae* di Aristotele (non sappiamo in quale epitome o versione), un *De mirabilibus gemmarum* forse derivato da Solino, i trattati di Boezio *De arithmetica*, *De astronomia*, *De musica*, il *De arithmetica* di Macrobio e alcune altre cose tra cui la storia di Alessandro e la famosa lettera di Alessandro sull'India e qualcos'altro. Non è poco, ma è anche comprensibile per una biblioteca che derivava una gran parte della sua ricchezza da quella del *Vivarium* di Cassiodoro. Se passiamo agli altri elenchi di libri il « paniere » si riduce di molto. Se escludiamo testi di natura religiosa come la regola di san Basilio, una grande biblioteca come quella costruita dall'abate Desiderio a Montecassino (seconda metà del secolo XI), contiene sei o sette classici latini ma nessun greco, e per il resto, oltre

alle *Institutiones* e alle *Novellae* giustinianee (non sappiamo in quale redazione, ma penso quasi certamente in latino), un libro di geometria e uno di medicina di non facile identificazione ma che ricondurrei senz'altro, con la normale mediazione latina, alla cultura greca. Non affliggerò il lettore con altre indicazioni, ma diciamo che nulla o quasi nulla che non sia di contenuto ecclesiastico e religioso si trova a Pomposa, a Nonantola e in altre sedi, e che il testamento del duca Everardo include, tra i testi per così dire « laici », solo due o tre « pezzi », forse di ascendenza greca ma abbastanza oscuri.

- 16 È importante condurre un momento l'attenzione sui monasteri greci dell'Italia meridionale, delle cui biblioteche non molto si sa prima del secolo XI e delle quali pochissimi elenchi librari ci sono stati tramandati, ma nelle quali si può tranquillamente riconoscere l'assenza pressoché totale di libri che non siano di carattere agiografico, liturgico o comunque sacro. Si devono attendere il secolo XII e i secoli seguenti perché nelle biblioteche monastiche greche compaiano Omero, Aristofane, qualcosa di Aristotele, qualche tragico, qualche commento greco ai poemi omerici ed altro¹⁵. È del resto la stessa cronologia, cioè una ripresa nel secolo XII, che indicano i cataloghi delle biblioteche del resto d'Italia, dove la cultura monastica accoglie finalmente, ma con grande parsimonia, un Omero e pochi altri classici.
- 17 Ma una serie di osservazioni importanti deve essere condotta. Il lungo ristagno delle lettere greche in Occidente avvenne in un periodo che dal punto di vista culturale generale non fu di ristagno ma di progresso : alludo ovviamente alla cosiddetta « rinascita carolingia » innescata tra l'ultima generazione del secolo VIII e proseguita lungo tutto il IX secolo ed oltre, alla quale siamo debitori di tanti manoscritti dei classici latini, ma quasi nulla dei greci. Nella stessa fase cronologica (seconda metà del secolo VIII – secolo IX) si realizzarono altre due importanti « rinascite ». Una fu la sterminata operosità di traduzione dal greco che si svolse dalla metà del secolo VIII fin verso la fine del secolo X nel mondo arabo, principalmente nel califfato abbaside di Bagdad¹⁶. Un'altra fu la ripresa culturale bizantina, in uno spazio che comprendeva oramai essenzialmente Costantinopoli, la Grecia e l'Asia Minore, le altre regioni già imperiali essendo state acquisite, pur non definitivamente e con alcune anche lunghe intermissioni, all'Islam ; in questo spazio greco si parlava greco e dopo un periodo di ristagno si ebbe una cospicua rinascita, con le opere di Leone il Matematico, del grande Fozio e di altri letterati ed eruditi. Si è discusso della eventuale mediazione siriana o araba di questa ripresa, ma tenderei con Paul Lemerle a ritenere la rinascita bizantina una realizzazione interna a Bisanzio. Sarei di questa opinione anche contro Dimitri Gutas, che ha insistito su una chiusura del mondo bizantino all'ellenismo dalla fine del V secolo al X e ha anche interpretato il movimento culturale arabo come reazione antibizantina e filellenismo, nel senso dell'esaltazione della cultura greca precristiana¹⁷.
- 18 Se mi permetto, io che sono di crassa ignoranza rispetto a questi grandi autori contemporanei, di prendere posizione, è per un fatto assai banale e semplice che però mi sembra importante sottolineare. Né nelle biblioteche arabe né in quelle dell'Occidente latino si trovano, se non in misura minima, testi classici di natura poetica e letteraria. Essi erano raramente oggetto delle traduzioni, riservate agli scritti di filosofia, di scienza e di pratica utilità, con la modesta e parziale eccezione di alcune traduzioni di favole, o delle storie di Alessandro o il supposto carteggio tra Alessandro e Aristotele ; e ciò vale, ripeto, anche per l'immenso lavoro di traduzione dal greco all'arabo dei secoli VIII-X¹⁸. Del resto Bernard Lewis ha giustamente ricordato come la traduzione letteraria sia una « invenzione » moderna¹⁹. Nella rinascita bizantina del secolo IX grande invece fu la

presenza dei poeti epici, dei tragici, insomma della classicità poetica greca, per la quale non vi era bisogno di traduzione a Bisanzio.

- 19 La sostanza del discorso, e il fatto anche drammatico sul quale riflettere, è la compresenza nel secolo IX, un po' prima e un po' dopo (i fatti di civiltà non si iscrivono negli anni che finiscono con due zeri), di tre strepitosi movimenti culturali, la rinascita carolingia, la rinascita bizantina e il movimento abbaside di traduzioni dal greco, che non ebbero alcuno scambio tra di loro. Su questo, e in particolare nei rapporti tra arabi e latini, incisero ovviamente l'ignoranza linguistica e altri pesanti fattori²⁰.
- 20 Un avvio di aperture tra Occidente latino, Oriente bizantino e Oriente arabo sarebbe affiorato nel corso del secolo X, il cosiddetto « secolo di ferro », in realtà epoca di grande vitalità anche culturale e di grandi innovazioni e preludio a quella che chiamerò la rinascita romanica. Fasi complesse e ricche di nuove tensioni tra mondo latino-germanico e mondo bizantino erano state attraversate dall'Occidente, fasi alle quali ho accennato sbrigativamente e sulle quali adesso sorvolo : la crisi iconoclasta del secolo VIII, lo scisma di Fozio (secolo IX), il confronto sovente aspro tra le chiese latino-germaniche e chiese greche per la conversione degli slavi a partire dal secolo IX. Dopo avere glissato su tutto ciò, entrerò con la consueta brevità nel cruciale e complesso secolo X, che nel mondo arabo vide il rallentamento e poi l'estenuarsi dell'opera di traduzione dal greco, anzitutto perché era già stato tradotto tutto e poi perché si affermava l'originalità del pensiero arabo, con i dubbi su Galeno, i dubbi su Tolomeo e la contestazione di molte dottrine di Aristotele operata dall'immenso Avicenna.
- 21 Nell'Occidente, con la ripresa imperiale sassone, si avviarono nuovi contatti sia con il mondo arabo, presso il califfato di Cordova e verso Bagdad, sia con Bisanzio. Si avviarono anche nuove aperture culturali, delle quali sono note testimonianze gli interessi di Gerberto di Aurillac/Reims per le scienze e dunque per le traduzioni²¹. Agganci indiretti con la letteratura greca di argomento religioso si rinvennero in Hrosvita²². Ed è interessante, al tornante fra X e XI secolo, un passo di Ekkehardo IV di San Gallo dove manifestò il desiderio di apprendere il greco, esprimendo con forza tale intento con il verso : *Esse velim Graecus, cum sim vix, domna, Latinus*²³.
- 22 Fu in questo periodo che si ebbero, nella politica e nella diplomazia, i noti tentativi di avvicinamento ottoniano-bizantino, dove peraltro si manifestarono atteggiamenti diversi verso la greicità. Un atteggiamento negativo fu espresso proprio da uno dei migliori conoscitori della lingua greca in Occidente, il vescovo di Cremona Liutprando, due volte legato a Costantinopoli, forte di una tradizione familiare di legazioni nell'Oriente greco, fiero del suo greco al punto da dare un titolo greco al suo scritto più importante, l'*Antapòdosis*, autore di una celebre relazione dell'ambasciata che per conto degli Ottoni svolse nel 968 presso l'imperatore bizantino Niceforo. La *Legatio* di Liutprando è una specie di *historia calamitatum*, dove ricorda accuratamente tutte le affezioni dei suoi centoventi giorni di ambasciata: il maltrattamento inflitto all'ambasciatore dai destinatari della sua missione, l'imperatore e i suoi funzionari, e tutto un mondo greco fatto di vini imbevibili, pranzi immangiabili, ambienti indifendibili dal caldo e dal freddo, letti e cuscini di pietra, processioni che si vorrebbero solenni e invece vedono la partecipazione di plebei che vanno a piedi nudi e di notabili che indossano abiti usati dai bisnonni e consunti: tutto un mondo di « Romani », termine del quale Liutprando sottolinea, nella celebre invettiva rivolta all'imperatore, il connotato dispregiativo in contrapposizione al mondo tanto superiore di Longobardi, Sassoni, Franchi, Lotaringi, Bavari, Svevi e Burgundi²⁴.

- 23 Dove invece troviamo, e ancora nel quadro delle legazioni ottoniane a Bisanzio, un atteggiamento ispirato alla consonanza, la consonanza religiosa, tra greci e latini è nell'ambiente ecclesiastico milanese. Una fonte milanese del secolo XI ricorderà che Arnolfo II, arcivescovo di Milano dal 998 al 1018, era stato mandato da Ottone III a Costantinopoli per combinare il matrimonio con la figlia dell'imperatore; l'imperatore gli aveva parlato in greco e tutti i Greci lo avevano ammirato e avevano ricondotto tanta cultura e tanta *religio* all'eredità del grande Ambrogio²⁵. Ora questa tradizione è tardiva e anche un poco dubitosa, non si concilierebbe bene con la qualifica di *homo simplex* che un contemporaneo (Leone vescovo di Vercelli) attribuiva ad Arnolfo²⁶. E la fonte milanese è certo anche tendenziosa, ma a noi interessa proprio per questo. Nella tradizione milanese del secolo XI sarebbe stata sottolineata a più riprese una ascendenza ambrosiana che voleva dire anche una consonanza dottrinale tra chiese latine e chiese greche. Si sarebbe detto che sant'Ambrogio aveva esaltato « *quatuor principalia consilia, in quibus Graeci et Latini et catholici fideliter concordant* ». Ma questi sono sviluppi del secolo XI inoltrato, quando si era aperta la nuova grande tensione tra Chiesa latina e Chiesa greca. Uno dei principali punti di discordia era la questione del matrimonio dei chierici, avversato dalle correnti riformatrici romane e difeso dalla Chiesa milanese e da altre Chiese occidentali e largamente sostenuto nella cristianità greca. Qui si innestano i toni simpatetici dei sacerdoti ambrosiani, qui si ricordò come Ambrogio avesse sostenuto la monogamia dei sacerdoti e come i Greci si attenessero alla dottrina ambrosiana²⁷.
- 24 La difesa del matrimonio dei preti ebbe anche suoi protagonisti nella tradizione greca dell'Italia meridionale. Entro un codice che era stato commissionato nel 1037 da Nicola di Reggio, vescovo metropolita della Calabria bizantina (l'attuale Vat. Gr. 1650), furono inseriti verso il 1060 due gruppi di scolii, anonimi, in uno dei quali si diceva come la Chiesa d'Occidente fosse in mano a « tiranni », mentre un altro includeva un anonimo trattatello « sulla paternità dei sacerdoti », che pur nella sua brevità è lo scritto di più ampio respiro in difesa del matrimonio ecclesiastico e che si conclude sostenendo che « la grazia non dimora tra i sacerdoti dei Latini, ma li abbandona »²⁸. È chiara la polemica contro una Chiesa latina progressivamente egemonizzata dalla Chiesa di Roma, la cui rivendicazione al primato sulla cristianità fu in quest'epoca la principale causa della separazione tra le Chiese greca e latina (scisma di Michele Cerulario).
- 25 Contemporaneamente alla rivendicazione del primato della Chiesa di Roma si andò delineando però, accanto alla divaricazione tra Greci e Latini, un conflitto gravissimo interno alla Chiesa occidentale. Fu come ognuno sa la « lite » tra Chiesa romana e impero. Contestualmente ad essa si ebbe l'intervento normanno, il *revirement* papale con Nicola II e anche per questa via il rincrudirsi delle relazioni con l'Oriente greco, dato l'atteggiamento anti-greco e imperialistico dei Normanni di Roberto il Guiscardo. Progettata in Occidente almeno dalla metà del secolo XI, come attesta una celebre lettera di Gregorio VII, dilazionata a lungo anche a causa della difficile situazione tra papato e normanni, la crociata vedrà infine al volgere tra XI e XII secolo l'irrigidimento dei rapporti dell'Occidente non solo con gli Arabi, ovviamente, ma anche con Ebrei e con i Greci non allineati al cristianesimo romano²⁹.
- 26 Come sempre, la storia non è così semplice. Le prime riconquiste cristiane di terre islamiche, segnatamente le prime imprese di Spagna, misero in contatto, sia pure con questa modalità violenta, l'Occidente latino e gli arabi: caduta in mano dei riconquistatori, la ricca biblioteca della moschea maggiore di Toledo avrebbe convogliato nel tempo alcuni dotti che avrebbero tradotto in latino le opere arabe, destinate a trovare

luogo nelle biblioteche universitarie dell'Occidente³⁰. In Italia, la presa di potere di Roberto il Guiscardo significò anche un potenziamento di Salerno e indirettamente della sua scuola : il duca fu protettore, sembra, di Costantino Africano, prolificissimo traduttore da molte lingue, segnatamente dall'arabo e dal greco, poi approdato a Montecassino³¹.

- 27 Siamo così alle soglie di quel secolo XII che vide la grandiosa affermazione dell'alfabetizzazione laica e delle scuole e la nascita dell'università. La ripresa culturale generale comportò anche un nuovo contatto con le tradizioni filosofiche e scientifiche greche, mediante gli Arabi, tuttavia nel contesto di una situazione politica e religiosa che per lungo tempo non conobbe margini di distensione. Ma la presenza della cultura greca in Occidente nel secolo XII attende ancora, a mia conoscenza, una analisi sistematica.

BIBLIOGRAFIA

Alzati 2004 = C. Alzati, *La scientia Ambrosiana di fronte alla Chiesa greca nella Cristianità latina del secolo XI*, in *Cristianità d'Occidente e Cristianità d'Oriente (secoli VI-XI)*, 24-30 aprile 2003, 2 voll., Spoleto, 2004 (*Settimane della Fondazione Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo*, LI), II, p. 1161-1190.

Andaloro et al. (ed.) 2016 = M. Andaloro, G. Bordi, G. Morganti (a cura di), *Santa Maria Antiqua tra Roma e Bisanzio*, Milano, 2016.

Von Arx (éd.) 1829 = *Ekkehardi IV casuum Sancti Galli continuatio I*, ed. I. Von Arx, 1829 (*MGH, SS*, II, p. 75-147).

Borsari 1963 = S. Borsari, *Il monachesimo bizantino nella Sicilia e nell'Italia meridionale prenormanna*, Napoli, 1963 (*Istituto italiano per gli studi storici*, 14).

Bottazzi 2012 = M. Bottazzi, *Italia medievale epigrafica. L'alto medioevo attraverso le scritture incise (secc. IX-XI)*, Trieste, 2012 (*Studi CERM*, 08).

Cammarosano 1998 = P. Cammarosano, *Nobili e re. L'Italia politica dell'alto medioevo*, Roma-Bari, 1998 (*Quadrante*, 96) ; rist. 2009 (*Biblioteca Universale Laterza*, 628).

Cavallo 1992 = G. Cavallo, *La cultura scritta a Ravenna tra antichità tarda e alto medioevo*, in *Storia di Ravenna*, II, *Dall'età bizantina all'età ottoniana, 2 : Ecclesiologia, cultura e arte*, a c. di A. Carile, Ravenna, 1992, p. 79-125.

Courcelle 1948, 1964 = P. Courcelle, *Histoire littéraire des grandes invasions germaniques* (1948), 3^a ed., Parigi, 1964.

Courcelle 1948 = P. Courcelle, *Le Lettres grecques en Occident, de Macrobie à Cassiodore*, Parigi, 1948.

Cristante et al. (ed.) 2011 = Martiani Capellae *De nuptiis Philologiae et Mercurii*, Libri I-II, a c. di L. Cristante. Traduzione di L. Lenaz. Commento di L. Cristante, I. Filip, L. Lenaz. Con un saggio inedito di P. Ferrarino, Hildesheim, 2011 (*Bibliotheca Weidmanniana*).

Ermini 1920 = F. Ermini, *Poeti epici latini del secolo X*, Roma, 1920 (*Medium Aevum. Collana di studi e testi. Scriptores*, V, 1) ; rist. anast. Bologna, 1968.

- Gibb 1949, 1964, 1970 = H. Gibb, *Mohammedanism : an historical survey*, 2^a ed. Londra, 1949, 2^a ed. 1964 ; ed. it. : *L'Islamismo : una introduzione storica*, trad. di M. T. Dal Pozzolo, Introd. di V. Poggi, Bologna, 1970.
- Gutas 1998, 2002 = D. Gutas, *Greek thought, Arabic culture : the Graeco-Arabic translation movement in Baghdad and early 'Abbāsid society (2nd-4th/8th-10th c.)*, Londra-New York, 1998 ; ed. it. : *Pensiero greco e cultura araba*, a c. di C. D'Ancona, Torino, 2002 (*Piccola Biblioteca Einaudi, Storia e geografia*, 145).
- Landulphi senioris 1942 = Landulphi senioris *Mediolanensis historiae libri quatuor*, a c. di A. Cutolo, Bologna, 1942 (RIS, 2^a ed., IV/2).
- Lemerle 1971 = P. Lemerle, *Le premier humanisme byzantin. Notes et remarques sur enseignement et culture à Byzance des origines au X^e siècle*, Parigi, 1971.
- Lewis 1982-1983 = B. Lewis, *The Muslim discovery of Europe*, 1982; ed. it.: *Europa barbara e infedele. I musulmani alla scoperta dell'Europa*, trad. di D.M. Bathish, prefaz. di F. Gabrieli, Milano, 1983.
- Liutprando 2015 = *Antapodosis*, a cura di P. Chiesa. Con una introduzione di G. Arnaldi, Milano, 2015 (*Scrittori greci e latini*).
- Lopez - Raymond 1955, 1961 = R. S. Lopez, I.W. Raymond, *Medieval trade in the Mediterranean world. Illustrative documents translated with introductions and notes*, New York-Londra, 1955, 2^a ed. 1961 (*Records of civilisation, sources and studies*, LII).
- McCormick 2001 = M. McCormick, *Origins of The European economy. Communications and commerce A.D. 300-900*, Cambridge, 2001, 6^a rist. 2010, p. 688-693.
- Muratori 1738-1742 = L.A. Muratori, *Antiquitates Italicae Medii Aevi, sive dissertationes de moribus, ritibus, religione, regimine, magistratibus, legibus, studiis literarum, artibus, lingua, militia, nummis, principibus, libertate, servitute, foederibus, aliisque faciem et mores Italici populi referentibus post declinationem Romani Imperii ad annum usque 1500*, 6 voll., Milano, 1738-1742, rist. anast. Bologna, 1965.
- Musset 1969 = L. Musset, *Les invasions : les vagues germaniques*, Parigi, 2^a ed., 1969 (*Nouvelle Clío*, 12).
- Siegmund 1949 = A. Siegmund, *Die Überlieferung der griechischen christlichen Literatur in der lateinischen Kirche bis zum 12. Jahrhundert*, Monaco, 1949.
- Quaranta 2000 = F. Quaranta, *Preti sposati nel Medioevo. Cinque apologie*, Torino, 2000 (*Piccola biblioteca teologica*, 53).
- Schwartz 1913 = G. Schwartz, *Die Besetzung der Bistümer Reichsitaliens unter den sächsischen und salischen Kaisern mit den Listen der Bischöfe, 951-1122*, Lipsia-Berlino, 1913 ; rist. anast. Spoleto, 1993 (*Reprints*, 4).
- Siegmund 1949 = A. Siegmund, *Die Überlieferung der griechischen christlichen Literatur in der lateinischen Kirche bis zum 12. Jahrhundert*, Monaco, 1949.
- Thorndyke 1923-1958 = L. Thorndyke, *A history of magic and experimental science*, 8 voll., New York-Londra, 1923-1958.

NOTE

1. Andaloro et al. 2016
2. Muratori 1738-1742, rist. 1965, col. 918 (Diss. XLIV).
3. Courcelle 1948.

4. Il parallelo è stato già proposto da Gutas 1998, ed. it. 2002, p. 27 (dell'edizione italiana, alla quale farò anche in seguito riferimento).
5. Dell'« unità inscindibile delle due culture, greca e latina » ha detto Lucio Cristante a proposito di uno degli autori più importanti della tarda antichità, e più rappresentativi del rapporto tra le due culture : vedi Cristante *et al.* (éd.) 2011, p. LVIII.
6. Courcelle 1948, 3a ed. 1964. La prima edizione di questo capolavoro era contemporanea delle *Lettres grecques en Occident*, 1948. Parlando in termini di « libération » Courcelle aveva in mente soprattutto l'Africa vandala e la repressione ariana. Gli elementi ideologici e alcuni eccessi interpretativi dell' *Histoire littéraire* non giustificano l'oblio che si riscontra in molte recenti bibliografie sull'età tardoantica e sui movimenti delle popolazioni.
7. Sotto questo aspetto, consentendomi un salto di secoli, non posso non sottolineare l'immensa distanza che separa Procopio da un altro grandissimo autore bizantino, Michele Psello, nella cui scrittura la dimensione « etnografica » è sostanzialmente assente e sarà totale un, per così dire, « bizantinocentrismo » di fondo.
8. Musset, 1969. A costo di soggiacere ad una accusa di « passatismo », devo lamentare il fatto che anche questo bellissimo profilo di Musset, non meno dell' *Histoire littéraire* di Pierre Courcelle, trova raramente luogo nella recente storiografia, dato il clima di « dilexi novitatem » che in essa spesso alligna.
9. Mi permetto di rinviare, per tutti i riferimenti dal *Registrum* intorno a tali questioni, a Cammarosano 1998, p. 51-52.
10. Lemerle 1971, p. 11-12 e 17.
11. Cavallo 1992, p. 79-125.
12. Bottazzi 2012.
13. Cfr. soprattutto Siegmund 1949.
14. Si vedranno nel citato libro Andaloro *et al.* 2016 il saggio introduttivo di M. Andaloro, *Santa Maria Antiqua tra Roma e Bisanzio. Due tempi*, p. 10-33 (qui, a p. 27, l'unica riproduzione che il pur maestoso volume contiene della lunga iscrizione apposta all'affresco dell'« Esaltazione della Croce », ma senza trascrizione), i saggi di A. Ballardini, *Il perduto oratorio di Giovanni VII nella basilica di San Pietro in Vaticano. Architettura e scultura*, p. 220-227, che include della medesima Autrice le schede sulla piattaforma di ambone di Giovanni VII, p. 228-230, e sul *Titulus dell'oratorio di Giovanni VII*, p. 231-233, e di G. Bordi, *La cappella del primicerius Teodoto*, p. 260-269.
15. Borsari 1963, p. 79ss, in particolare nota e bibliografia a p. 79.
16. Testo fondamentale è il citato Gutas 1998, 2002.
17. *Ivi*, p. 100-103.
18. *Ivi*, segnatamente p. 229.
19. Lewis 1982, 1983, p. 65 (dell'edizione italiana).
20. Ho affrontato questo tema nel breve saggio *Le rinascenze carolingia, araba e bizantina : difficoltà e mancanze nelle realizzazioni e costruzioni di comunicazione reciproca*, mio contributo al convegno *Le vie della comunicazione nel medioevo. Livelli soggetti e spazi d'intervento nei cambiamenti sociali e politici* (Atelier jeunes chercheurs 2) organizzato dal CERM (Centro europeo di ricerche medievali) di Trieste e dall'École française de Rome (Roma, École française de Rome, 20-21 ottobre 2016), atti in corso di stampa. Sulla reciproca ignoranza

linguistica vedi il bellissimo passo in Lewis 1982, 1983, p. 66-67. Una testimonianza importante, di discussa autenticità e cronologia ma che va probabilmente ricondotta alla seconda metà del secolo IX, dice come i mercanti ebrei persiani conoscessero l'arabo, il persiano, il greco e le lingue neolatine e slave ; è però difficile pensare che tale attitudine pratica si traducesse sul piano della diffusione delle opere letterarie e scientifiche. Il testo, in traduzione inglese di seconda mano, si legge nella bella antologia di Lopez – Raymond 1955, 1961, n. 6, p. 31-33. Ne ha parlato ampiamente McCormick, 2001, 2010, p. 688-693.

21. Anche a questi episodi ho fatto un accenno nel saggio citato qui sopra nella nota 20.
22. Ermini 1920, 1968, p. 4 e 8 (a proposito rispettivamente dell' *Ascensio* e del *Basilius*).
23. Von Arx (ed.) 1829, p. 125.
24. Liutprando 2015.
25. Landulphi senioris 1942, II, 18 (p. 53).
26. Schwartz 1913, 1993, p. 79.
27. Vedi per tutto questo il bel lavoro Alzati 2004, II, p. 1161-1190.
28. Quaranta 2000, p. 29-42.
29. I riferimenti bibliografici sono numerosi e noti, dei fondamentali ho dato cenno nell'articolo citato qui sopra in nota 20.
30. Gibb 1949, 1964, p. 15.
31. Vedi tutto l'importante capitolo Thorndyke 1923-1958, I, cap. XXXII.

RIASSUNTI

L'autore indica come questione centrale nel problema delle conoscenze reciproche delle opere letterarie e scientifiche tra l'Occidente europeo, Bisanzio e il mondo islamico-arabo nell'alto medioevo la conoscenza della lingua greca, che era stata la lingua delle grandi opere letterarie e scientifiche dell'età classica. Riprendendo gli studi di Pierre Courcelle l'autore ricorda la fine della conoscenza del greco in Occidente dopo il VI secolo. Egli indica alcuni luoghi dove si mantenne una conoscenza del greco quali alcune sedi dell'Inghilterra anglosassone e in Italia alcuni ambienti cittadini di Ravenna, Milano, Roma e Napoli. Ma una sostanziale rottura di comunicazione tra Occidente e Oriente si realizzò e l'avvento arabo-islamico ne accentuò alcuni aspetti fino nei secoli IX e X. È importante notare come questi secoli conobbero in contemporanea tre grandi movimenti culturali quali la rinascenza carolingia, il nuovo umanesimo bizantino e il grandioso movimento di traduzioni dal siriano in greco e dal greco in arabo avviato sotto la dinastia abbaside. Ma una serie di fattori sia linguistici che culturali, politici e ideologici impedirono che prima del secolo XII si realizzasse una effettiva comunicazione fra quelle tre grandi aree ed esperienze culturali.

The main problem envisaged in this paper is that of the knowledge of the Greek language in the early middle ages. Greek had in effect been the language of the main literary and scientific works of antiquity. According to Pierre Courcelle, the knowledge of Greek language was lost in the Western world since the end of the VIth century. The author speaks of some cultural islands that

had some acquaintance with Greek language such as some churches and monasteries in Anglo-Saxin England and in Italy some urban circles and some churches in Ravenna, Mailand, Naples and Rome. These exceptions did not prevent a fundamental break of communication between East and West and the Arab-Islamic newcoming worsened this situation until the Xth century. The author esteems as noteworthy the fact that the IXth and Xth centuries knew a formidable cultural development with the carolingian renaissance, the new byzantine humanism and the impressive movement of translations from Syria into Arab and from Arab into Greek issued under the Abbasid khalifs. But a set of linguistic, cultural, political and ideological factors prevented any thorough exchange between the three great cultural areas before the XIIth century.

INDICE

Keywords : Greek language, translations, renaissances, cultural exchange

Parole chiave : Lingua greca, traduzioni, rinascimenti, scambio culturale

AUTORE

PAOLO CAMMAROSANO

Centro Europeo di Ricerche Medievali (CERM), Trieste, cammaros@units.it